

PIÉMONT DES VOSGES

P
E
T
R



BARR - OBERNAI - ROSHEIM

RAPPORT DE PRÉSENTATION

SCoT du Piémont des Vosges

Vu pour être annexé à la délibération n°5-2022
du PETR du Piémont des Vosges du 17 Février 2022,

à Obernai,

Le Président, Michel HERR



SCoT approuvé le 17 février 2022

Réalisation : L'équipe du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Piémont des Vosges – L'ADEUS pour la « Partie 5 : Evaluation Environnementale » du Rapport de Présentation

Date approbation : 17 février 2022

Contact : ☎ 03.88.47.02.80 - 💻 contact@smpv.org

Site internet : www.piemont-vosges.fr

SOMMAIRE GÉNÉRAL

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	5
PARTIE 2 : ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	287
PARTIE 3 : JUSTIFICATIONS DES CHOIX RETENUS	581
PARTIE 4 : ARTICULATION DU SCoT AVEC LES AUTRES DOCUMENTS	703
PARTIE 5 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE	753
PARTIE 6 : INDICATEURS DE SUIVI DU SCoT	833
PARTIE 7 : RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	861

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL



SOMMAIRE

LE TERRITOIRE DU SCoT DU PIÉMONT DES VOSGES.....	9
1. La dynamique territoriale du Piémont des Vosges :.....	9
2. La coopération et la recherche de cohérence avec les démarches voisines :.....	10
DEMOGRAPHIE	14
1. Les évolutions et dynamiques démographiques :	14
2. Les caractéristiques sociales des habitants du Piémont des Vosges :	23
HABITAT	33
1. Composition et évolution du parc de logements :	33
2. Une production dynamique de constructions neuves :	50
3. Un marché de l’immobilier favorable aux ménages les plus aisés :	62
PROJECTIONS A L’HORIZON 2040	68
1. Bilan des évolutions récentes de la démographie et de l’habitat :	68
2. Une croissance démographique et un vieillissement de la population qui se poursuivent :	68
3. Se préparer à accueillir cette population et ces ménages supplémentaires :	72
LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	76
1. La diversité et l’abondance des équipements du Piémont des Vosges :	76
2. Services publics administratifs du Piémont des Vosges :	78
3. Une offre de soins contrastée :	80
4. Les équipements sociaux rendent service à la population :	87
5. Les équipements d’enseignement, lieux d’apprentissage de la vie en société :	93
6. Des équipements socio-culturels nombreux et diversifiés :	97
7. La diversité des offres en sport et loisirs du Piémont des Vosges :	100
8. Synthèse des équipements :	104
LE TRANSPORT DE L’INFORMATION NUMERIQUE	108
1. Les équipements numériques du Piémont des Vosges :	109
2. Les enjeux pour le Piémont des Vosges :	114
3. Le maillage numérique du Piémont des Vosges :	120
ECONOMIE	122
CHAPITRE 1 : LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE L’EMPLOI DU PIÉMONT DES VOSGES.....	122
1. La réalité économique du Piémont des Vosges :	122
2. Des territoires économiques multiples :	135
3. La population active :	141
4. Bilan depuis le SCoT 2007 et perspectives :	150
CHAPITRE 2 : LES ACTIVITES ECONOMIQUES DU PIÉMONT DES VOSGES.....	153
1. Démographie des entreprises et établissements du Piémont des Vosges :	153
2. Les espaces économiques existants:	160
3. Le foncier et l’occupation du sol des espaces économiques existants :	165
4. Les besoins des entreprises et le positionnement du territoire :	174

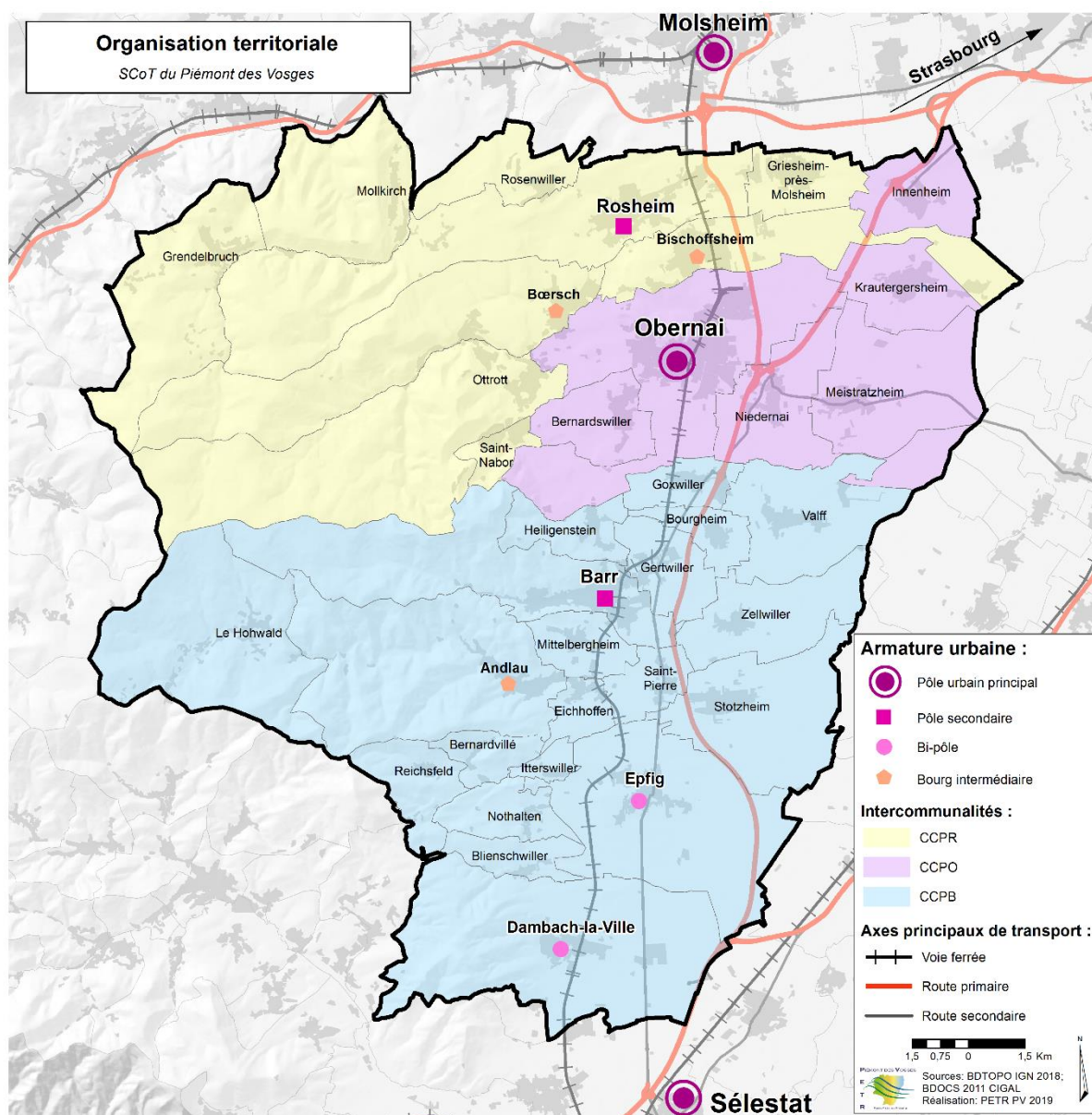
CHAPITRE 3 : LES DYNAMIQUES DU COMMERCE, DES SERVICES ET DE L'ARTISANAT	179
1. L'équipement commercial du Piémont des Vosges :	180
2. Les comportements d'achats des ménages du SCoT :	195
3. Quels défis pour le SCoT du Piémont des Vosges en matière commerciale?	203
4. La dynamique artisanale :	205
CHAPITRE 4 : LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE EN TANT QUE COMPOSANTE ECONOMIQUE.....	211
1. Une agriculture spécifique qui participe à l'identité et l'attractivité du territoire :.....	211
2. Le tourisme : une véritable force économique à faire valoir :	229
TRANSPORT ET MOBILITE.....	248
1. L'offre en réseau de transport :.....	248
2. Analyse de la mobilité et des déplacements : la prédominance de la voiture :	271
3. Le transport vers l'international et régional :	278
4. Transport de marchandises :	278
5. Les temps de déplacement :	281

Préambule :

L'ambition de « cohérence » inhérente aux Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) doit être comprise à la fois comme la recherche d'une cohérence interne au territoire, mais aussi de cohérence externe et d'articulation avec les territoires voisins. Dans le cas du SCoT du Piémont des Vosges, cet impératif de double cohérence est d'autant plus primordial que le Piémont des Vosges participe pleinement à la dynamique territoriale régionale et plus particulièrement à celle de l'aire urbaine de Strasbourg.

En ce sens, la connaissance des facteurs qui ont régi, qui régissent et surtout qui vont régir les évolutions de la démographie, de l'habitat, de la consommation d'espace, de l'emploi et des flux est un élément clé de l'indispensable compréhension de la vitalité du Piémont des Vosges.

1. La dynamique territoriale du Piémont des Vosges :



1.1 Des acteurs incontournables du développement local : les communautés de communes et les communes :

Le périmètre actuel du Schéma de Cohérence Territoriale du Piémont des Vosges a été fixé par l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2000 et couvre 35 communes. Regroupant au départ 4 EPCI, il se compose aujourd'hui de 3 communautés de communes :

- La Communauté de Communes des Portes de Rosheim (CCPR) ;
- La Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPO) ;
- La Communauté de Communes du Pays de Barr (CCPB), issue de la fusion le 1^{er} janvier 2013 de la CC. du Piémont de Barr et de la CC. du Bernstein et de l'Ungersberg.

Intercommunalité		CCPR	CCPO	CCPB
Date de création		29 décembre 1992	1 ^{er} janvier 1999	1 ^{er} janvier 2013
Nombre de communes		9	6	20
Commune centre		Rosheim	Obernai	Barr
Population en 2016	Totale	17 882	17 971	24 063
	Siège	5 083	10 953	7 215
Superficie		135,32 Km ²	68,22 Km ²	191,70 Km ²

Fiche d'identité des EPCI du SCoT - Sources : INSEE, 2016

Le rôle joué par les intercommunalités et les communes qui les composent est important dans la dynamique du territoire. Leur coopération a permis en premier lieu, l'élaboration du schéma directeur, puis du premier SCoT approuvé le 14 juin 2007 et la révision actuelle.

1.2 L'organisation territoriale du Piémont :

Afin de veiller à un développement cohérent et équilibré du territoire, une armature urbaine a été définie dès 2007, en prenant notamment en compte leur importance démographique, économique et leur desserte en transports en commun... Cette armature est reprise dans le cadre de la révision du SCoT. Ainsi, 5 échelles urbaines ont été déterminées :

- Le pôle urbain principal : Obernai ;
- Les pôles secondaires : Rosheim et Barr ;
- Le bi-pôle : Dambach-la-Ville et Epfig ;
- Les bourgs intermédiaires : Bischoffsheim, Boersch et Andlau ;
- Les villages : correspondant aux autres communes.

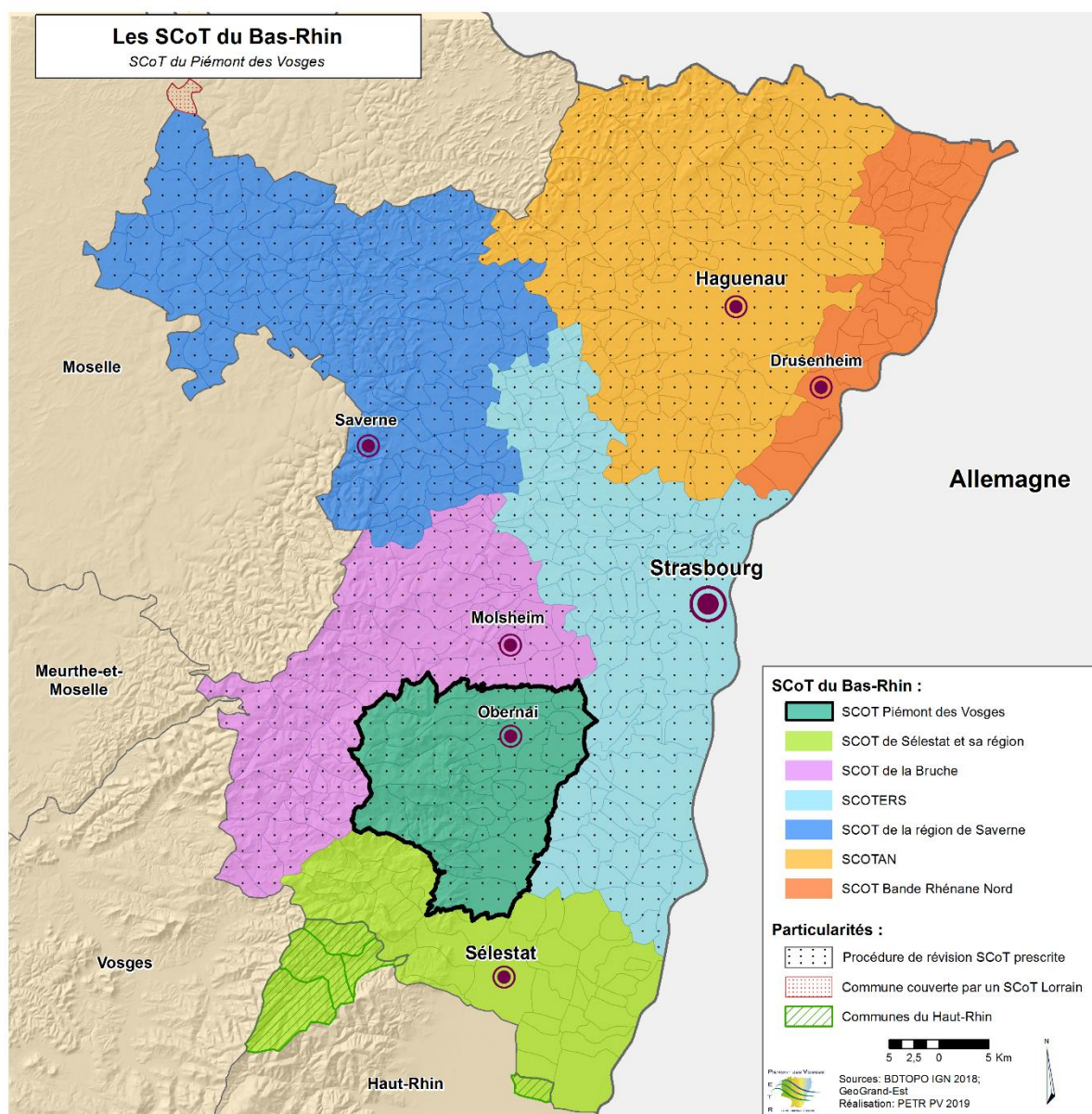
2. La coopération et la recherche de cohérence avec les démarches voisines :

2.1 Une démarche Inter-SCoT à l'échelle du Bas-Rhin, favorisant la cohérence départementale :

Le SCoT est un outil qui permet de créer des synergies et des partenariats forts avec les territoires voisins. Or, il est important d'inciter à la complémentarité des territoires dans un monde de plus en

plus ouvert. Aujourd'hui, il faut développer une «concurrence positive» dans la course au développement, c'est à dire créer un dialogue à plusieurs voix pour réaliser un développement équilibré dans le respect de l'identité de chacun. De plus les périmètres des SCoT ne reflètent pas la réalité de l'espace vécu par ses habitants. Les flux domicile-travail sont notamment importants avec l'Eurométropole et les différences de prix du foncier entre les communes représentent des enjeux importants. Les réflexions portant sur la mobilité, l'environnement, l'habitat,... doivent donc être menées en concertation avec les territoires voisins. C'est ce qu'ont décidé de faire les présidents des SCoT du Bas-Rhin en initiant dès 2005 une démarche Inter-SCoT regroupant aujourd'hui 7 SCoT.

Cette démarche Inter-SCoT vise également à éviter les incompatibilités, contradictions et permet une complémentarité des territoires. À l'avenir elle pourrait également s'étendre à l'ensemble de l'Alsace.



2.2 Les relations avec les SCoT Voisins :

La coopération en parallèle avec les SCoT limitrophes est fondamentale dans l'élaboration d'une planification territoriale cohérente. La connaissance des enjeux et objectifs des schémas est primordiale afin d'éviter les contradictions.

- Le SCoT de Sélestat et sa région a été approuvé le 17 décembre 2013. Il est situé au Sud du territoire et jouxte en grande partie les communes de Dambach-la-Ville, Reichsfeld et Le Hohwald. La proximité de la ville centre de Sélestat et les grands axes de communication (voie ferrée, A35) permettant de relier ces deux territoires engendrent de nombreux flux, notamment entre les communes du Sud du Piémont et Sélestat.

Le SCoT poursuit les objectifs suivants :

- Encadrer le développement démographique pour un objectif d'accueil d'environ 90 200 habitants d'ici 2030 ;
 - Construire environ 500 logements par an ;
 - Promouvoir un urbanisme qualitatif et durable, adapté aux besoins des habitants et à la diversité du territoire ;
 - Renforcer le dynamisme économique du territoire en améliorant son attractivité (avec une enveloppe foncière de 220 ha maximum urbanisables d'ici 2030) ;
 - Structurer et amplifier l'offre de transport au profit du territoire, de ses habitants et de ses forces vives ;
 - Viser l'excellence paysagère et environnementale à travers la mise en œuvre de sa Trame Verte et Bleue.
- Le SCOTERS a été approuvé le 1er juin 2006 et modifié en 2010 et 2013. Sa dernière modification a été approuvée le 21 octobre 2016. Il est situé à l'Est du territoire de Piémont des Vosges, séparé par le Bruch de l'Andlau qui forme une frontière naturelle. Les flux se font principalement en suivant la voie ferrée et l'A35 en direction de l'Eurométropole.

Les principes qui fondent le SCOTERS sont:

- La maîtrise de la consommation du foncier (polarisation urbaine, diversification de l'offre de logement en réponse aux aspirations résidentielles...) ;
 - La volonté de promouvoir les transports en commun en site propre (urbanisation prioritaire aux arrêts du réseau ferré et transport routier guidé, maintien de la capacité actuelle des voies radiales routières vers Strasbourg) ;
 - L'amélioration du cadre de vie, la valorisation des espaces naturels et agricoles (mise en réseau et valorisation des espaces non constructibles, préservation des terres agricoles et des conditions d'exploitation).
- Le SCoT de la Bruche a été approuvé le 8 décembre 2016. Il encadre le SCoT du Piémont du Nord à l'Ouest et partage avec lui le Massif Vosgien. La proximité géographique du pôle urbain principal Molsheim-Mutzig-Dorlisheim, de la voie ferrée et de la RD 500 crée de fortes dynamiques entre ces deux territoires.

Les objectifs du SCoT sont :

- Construire au moins 300 logements par an afin de maintenir le dynamisme de la croissance de la population ;
- Renforcer les zones commerciales existantes et interdire la création de nouvelles zones.
- Limiter et encadrer très fortement la construction de nouvelles galeries commerciales ;
- Les communes développent des itinéraires cyclables se branchant sur le réseau cyclable du département ;

- Privilégier le renouvellement urbain et les extensions urbaines proches des gares et des dessertes en transports collectifs.

2.3 Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural : une nouvelle entité au service des territoires :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) créé par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, est un établissement public regroupant au minimum deux EPCI à fiscalité propre situés dans un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, sous la forme d'un syndicat mixte « fermé ».

Cette nouvelle disposition donne la possibilité aux Syndicats mixtes et Pays existants de se transformer en PETR, leur attribuant ainsi une nouvelle reconnaissance de la part du législateur. Les PETR ainsi créés peuvent de ce fait conduire des projets ambitieux, au service des intercommunalités, en mobilisant notamment les soutiens financiers découlant des politiques territoriales régionales et européennes.

Concernant le territoire du Piémont des Vosges, depuis le 1^{er} janvier 2019, le Syndicat Mixte s'est transformé en PETR, et est maintenant en charge du SCoT. Il lui appartient de réaliser à présent un projet de territoire qui définira les conditions du développement économique, écologique, culturel, social... Ainsi des missions qui s'inscriront dans le prolongement des orientations du SCoT, pourront être menées pour le compte des trois intercommunalités.

D'autres anciens Pays ou Syndicat Mixte sur le département du Bas-Rhin se sont transformés en PETR avant le Piémont des Vosges. Il s'agit du :

- **PETR Sélestat Alsace Centrale** : Créé le 1^{er} janvier 2017, il est issu de la fusion du Syndicat Mixte du SCoT de Sélestat et sa Région et de l'Association pour le Développement de l'Alsace Centrale (ADAC), regroupant 4 intercommunalités, 51 communes et 77 294 habitants (2014).
- **PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau** : Créé le 17 mars 2017, il reprend les contours du SCoT de la Région de Saverne dont le périmètre avait été modifié la même année et à quelques exceptions les contours de l'ancien Pays de Saverne, Plaine, Plateau. Il regroupe 3 intercommunalités, 118 communes et 87 728 habitants (2015).
- **PETR de la Bande Rhénane Nord** : Créé le 21 septembre 2018, il regroupe 2 intercommunalités, 36 communes et 54 770 habitants (2015).
- **PETR de l'Alsace du Nord** : Créé le 1^{er} janvier 2019, il regroupe 6 intercommunalités, 105 communes, et 188 975 habitants (2016).

Des réflexions sont également en cours de la part des territoires voisins pour emboîter le pas des premiers PETR du Bas-Rhin. De plus, avec la loi du 16 décembre 2010 réformant les collectivités territoriales, les pays sont amenés à disparaître. Il pourra être envisagé par la suite une nouvelle forme de coopération interdépartementale.

1. Les évolutions et dynamiques démographiques :

Préalable méthodologique :

Pour l'analyse démographique de la population du SCoT du Piémont des Vosges, les données qui ont été utilisées sont les plus récentes disponibles de **la population municipale** en vigueur au 1^{er} janvier 2018, issues du recensement de la population 2015 réalisé par l'INSEE.

Cette étude s'appuie également sur les recensements depuis 1982, les résultats sont comparés avant et après l'approbation du SCoT en 2007.

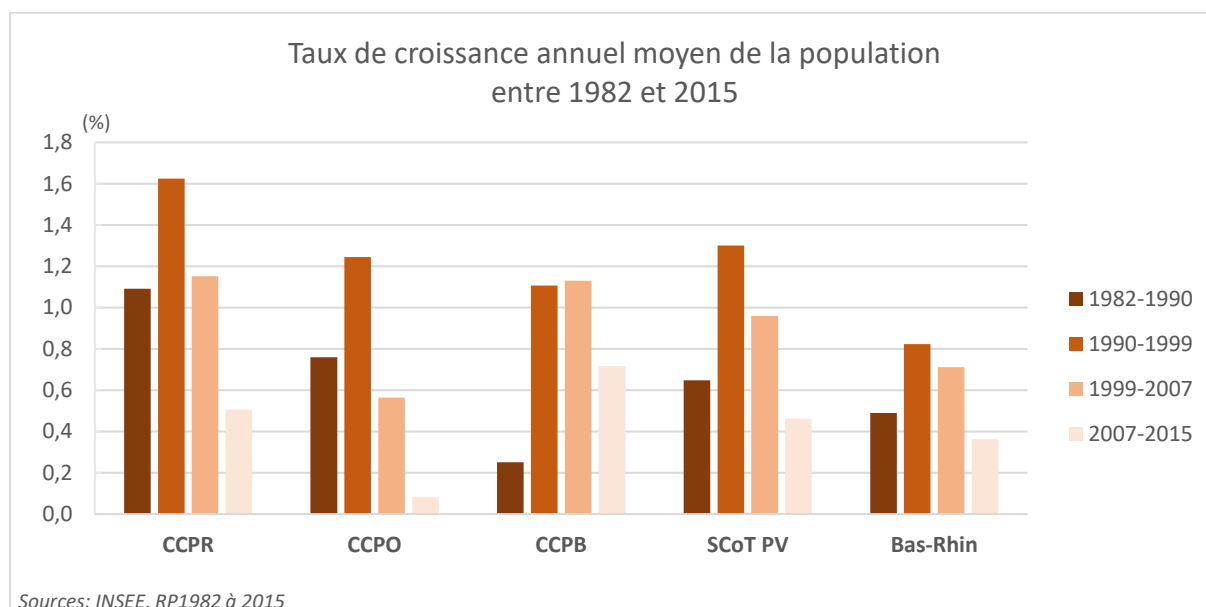
1.1 Une croissance démographique soutenue :

1.1.1 À l'échelle départementale :

La croissance annuelle est très hétérogène en fonction des échelles d'observation : communautés de communes, SCoT et Bas-Rhin.

Tout d'abord, le territoire du SCoT connaît une croissance annuelle supérieure à celle du département. En effet, la croissance démographique est de 0,86% par an sur le Piémont alors que celle du département est de 0,60% entre 1982 et 2015.

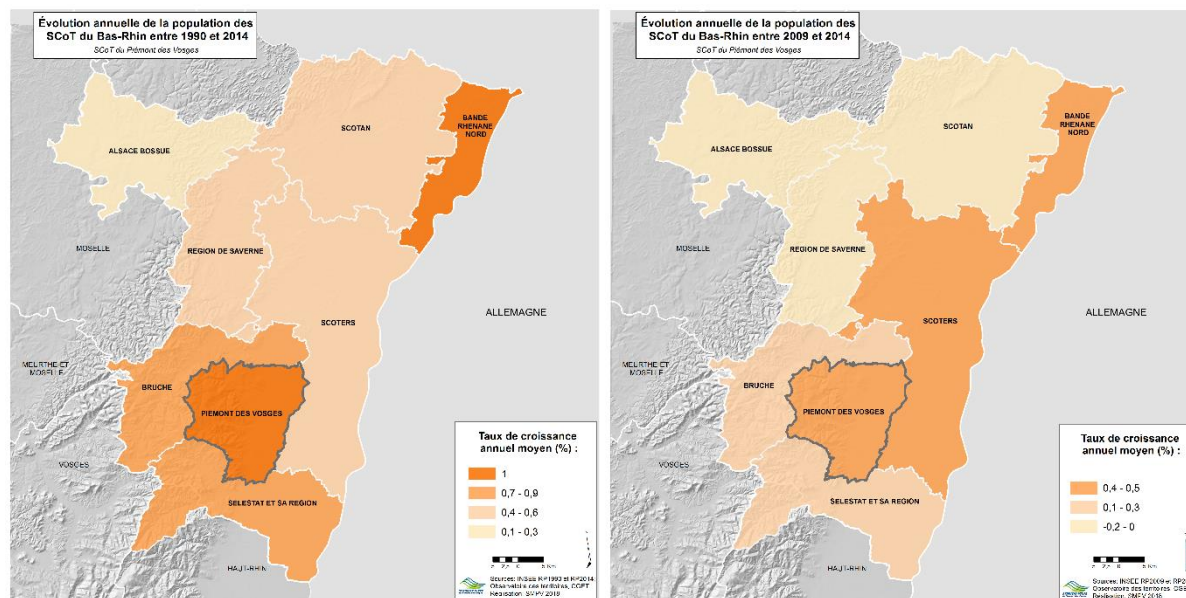
Si chaque intercommunalité connaît une croissance annuelle positive depuis 1982, les différentes périodes ne sont pas identiques. Alors que les Communautés de Communes des Portes de Rosheim et du Pays de Sainte-Odile connaissent une croissance annuelle soutenue depuis 1982 pour s'infléchir à compter de 1999, celle du Pays de Barr est très faible jusqu'en 1990, puis progresse considérablement jusqu'en 2007, pour s'infléchir moins que les deux autres EPCI à compter de cette date.



À l'échelle des SCoT du Bas-Rhin, le territoire du Piémont des Vosges, comme le SCoT de la Bande Rhénane Nord, possède le rythme de croissance le plus élevé sur la période 1990-2014 avec 1%. On retrouve ensuite les SCoT limitrophes du Piémont, celui de Sélestat et sa Région avec 0,9% et de la Bruche avec 0,8%. Ces résultats peuvent s'expliquer en partie par les migrations de population du

SCOTERS vers ces quatre territoires, notamment lorsque l’Eurométropole connaissait une croissance de logements assez faible au regard de ses prévisions.

Depuis 2009, l’Eurométropole ayant compensé son déficit de production de logements, la croissance démographique s’infléchit sur tous les SCoT mais demeure néanmoins importante sur le Piémont et la Bande Rhénane Nord avec 0,5%.



* Les contours des SCoT utilisés pour ces deux cartes sont ceux de 2014 avant la modification des périmètres de plusieurs SCoT et notamment la fusion de l’Alsace Bossue avec la Région de Saverne. Le calcul des taux de croissance se base sur les données de ces anciens périmètres.

En définitive, le territoire du SCoT connaît une croissance constante de la population. La répartition de cette population est relativement équilibrée entre les communautés de communes et fortement polarisée avec un peu moins de 40% de la population sur Obernai, Barr et Rosheim.

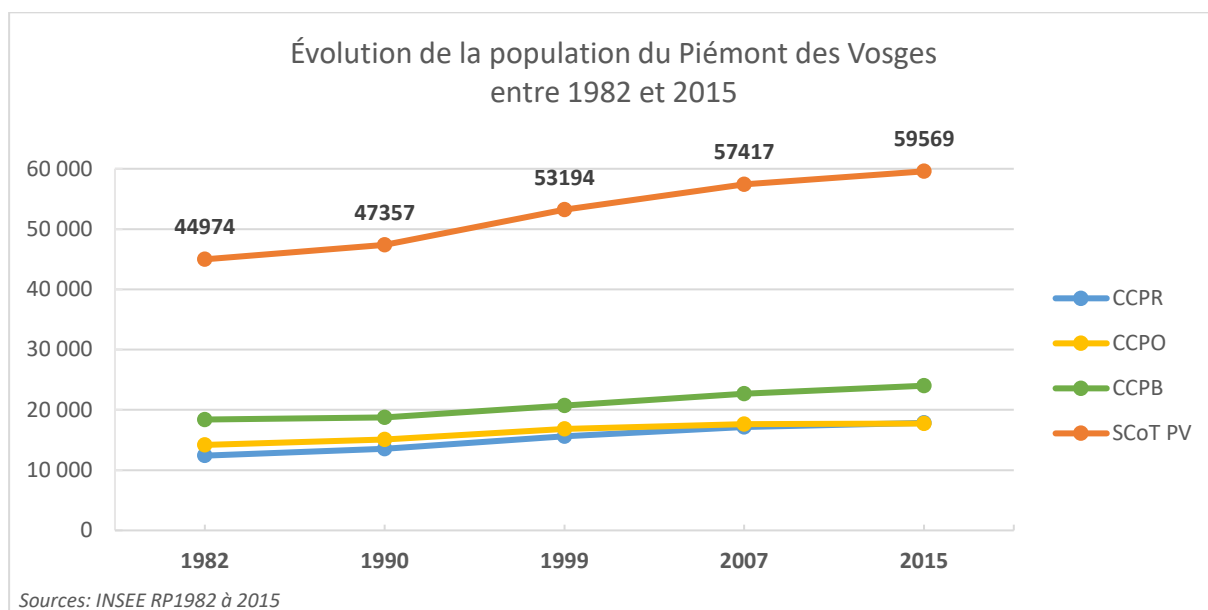
Le maintien de ces équilibres est important, notamment pour l’articulation entre croissance démographique, maintien des commerces et services de proximité, accessibilités aux équipements et présence/développement des transports en commun.

1.1.2 À l’échelle du Piémont des Vosges :

La population du Piémont des Vosges ne cesse de progresser, en l’espace de 33 ans elle est passée de 44 974 habitants en 1982 à 59 569 en 2015, soit une augmentation de 33%. En 2015, les pôles d’Obernai, Barr et Rosheim comprennent 38% de la population du Piémont.

Depuis la fin des années 90, on assiste à une augmentation plus modérée de la population. En effet, sur la période de 1999 à 2007, année d’approbation du SCoT, le taux de variation de la population était de 7,9%. Ce taux est divisé par deux sur la période de 2007 à 2015 avec 3,7%. Cette tendance s’observe également pour le département du Bas-Rhin avec un taux moins élevé que le territoire du Piémont (5,8% sur la période 1999-2007 et 2,9% entre 2007 et 2015).

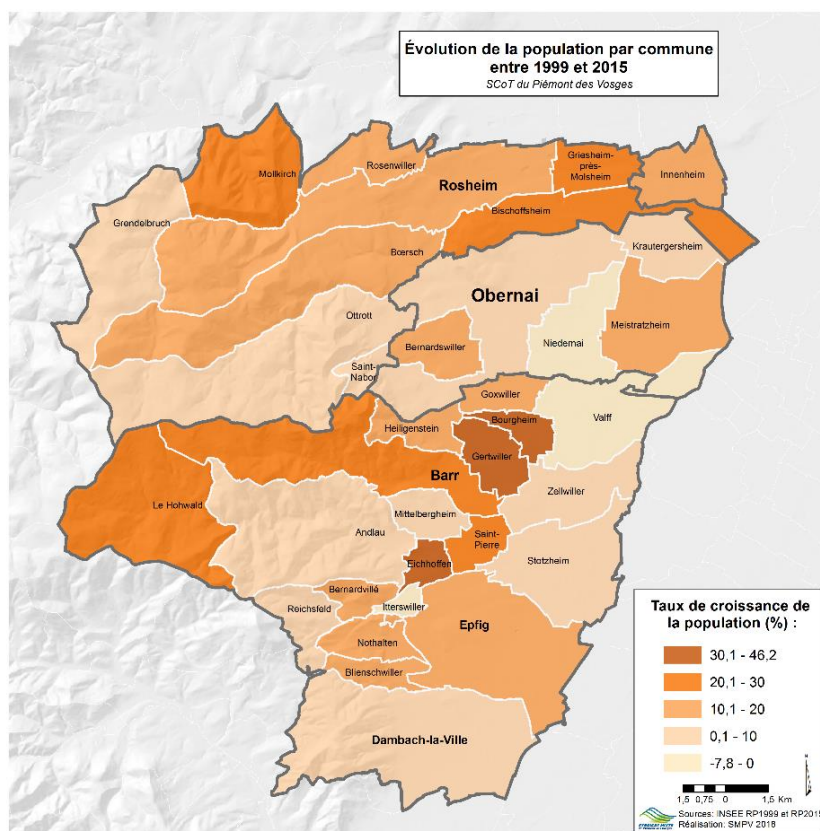
En ce qui concerne les communautés de communes, si l’écart de population pouvait s’observer pour le Pays de Sainte-Odile et les Portes de Rosheim entre 1982 et 2007, depuis, la population est très proche : 17 731 pour la première et 17 838 habitants pour la seconde. Le Pays de Barr est la communauté de communes avec le plus d’habitants : 24 000.



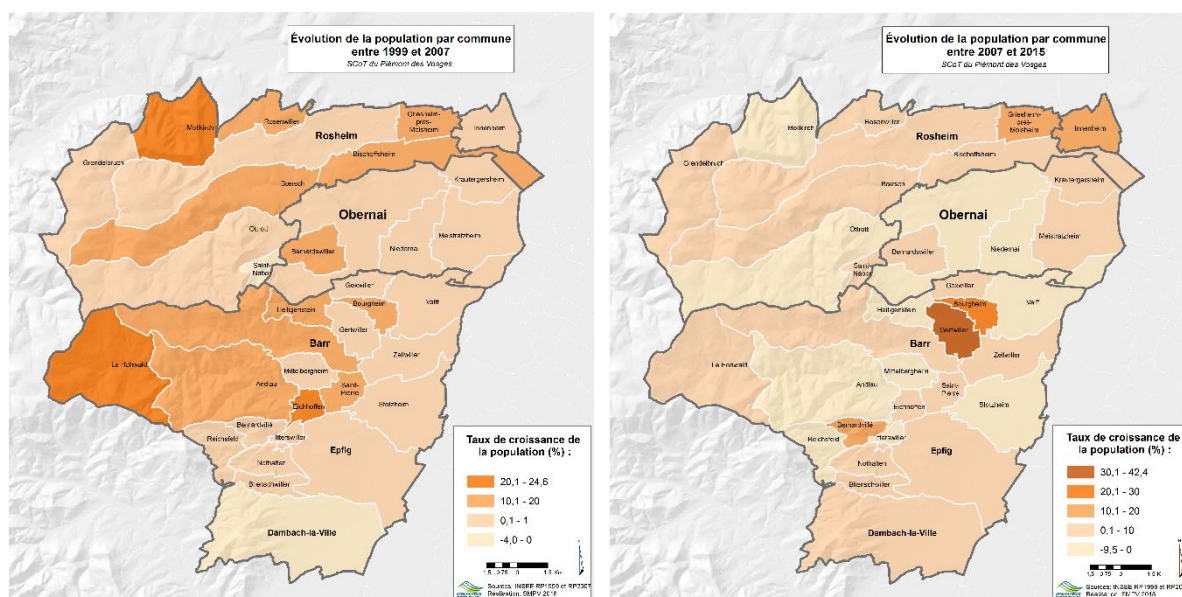
À l'échelle des communes, elles gagnent toutes de nouvelles populations. Seules, trois communes possèdent un taux de croissance négatif pour la période comprise entre 1999 et 2015 même s'il convient de tempérer en précisant qu'il s'agit d'une perte de moins de 20 habitants.

À l'inverse les communes de Gertwiller et Bourgheim gagnent sur la même période, respectivement, 401 et 183 habitants, soit un taux de variation de 46,2% et 44,7%.

Au niveau des polarités, la croissance démographique est assez hétérogène : alors que la commune de Barr enregistre un taux de 22,9% avec une augmentation de 1 349 habitants, la ville d'Obernai gagne en 15 ans 269 habitants, soit une variation de 2,7%.



L'infléchissement observé à compter des années 2000 s'accroît encore en 2007 comme le précisent les cartes suivantes.



1.2 Les facteurs de l'attractivité résidentielle du Piémont des Vosges :

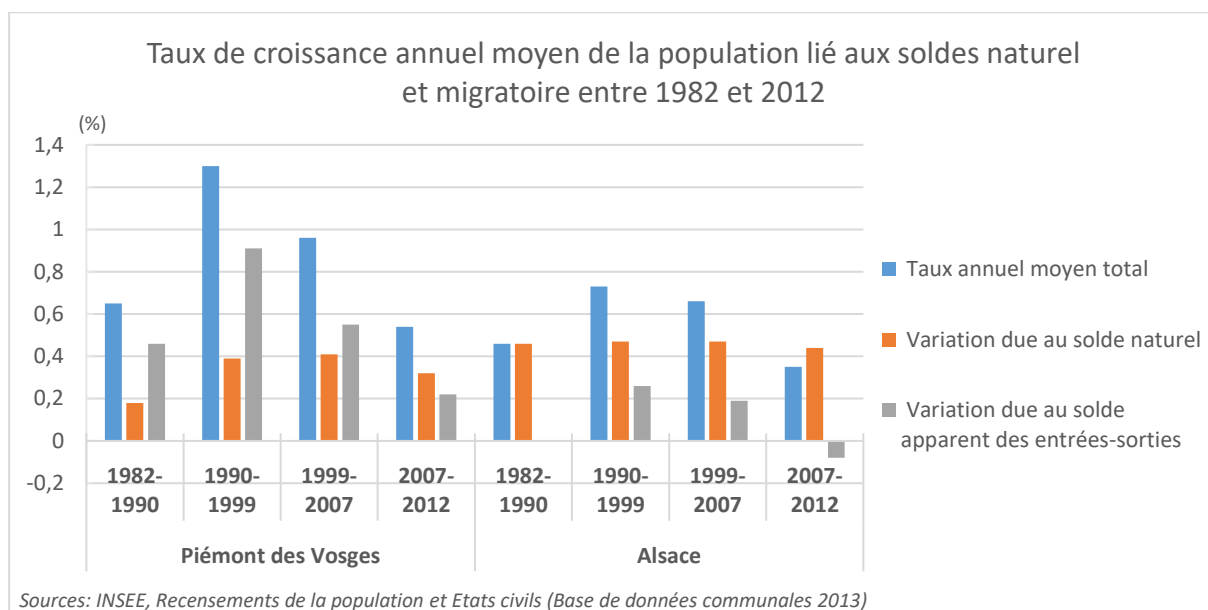
La dynamique d'un territoire résulte autant du solde naturel que du solde migratoire. Alors que les migrations étaient prédominantes pour l'apport démographique sur le Piémont des Vosges, force est de constater que depuis 2007 la croissance dépend plus largement du solde naturel.

1.2.1 Une prédominance récente du solde naturel :

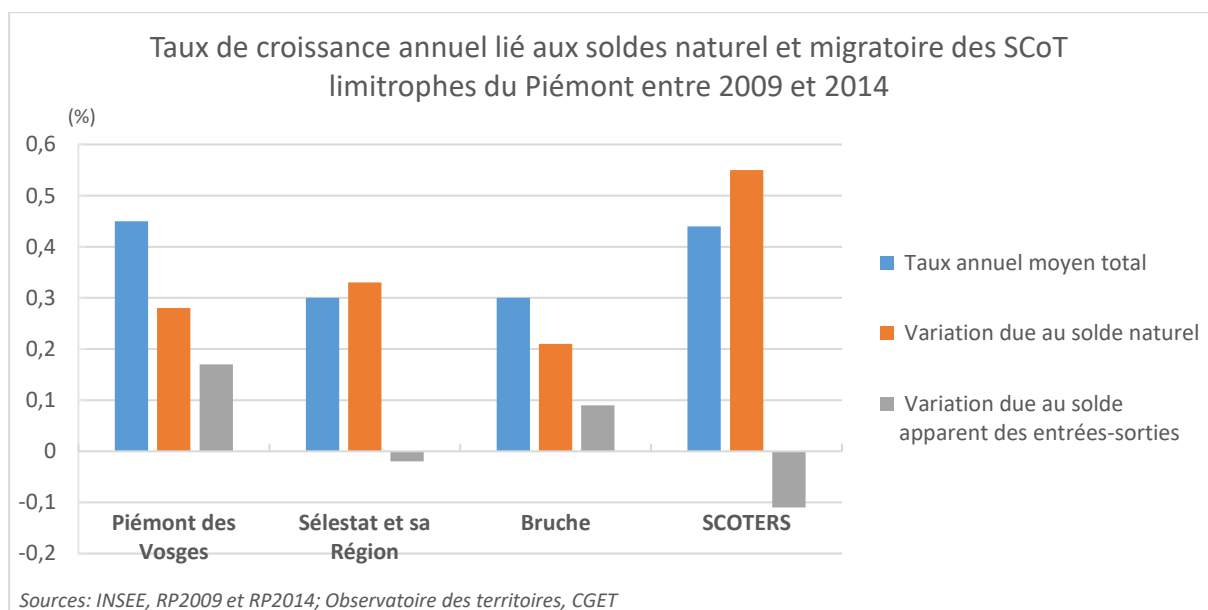
Sur les périodes de 1982 à 2007, l'analyse précise du taux de croissance permet de mettre en évidence une augmentation importante due en grande partie au solde migratoire. En effet, entre 1990 et 1999 la variation due au solde migratoire atteint 0,91% sur une croissance annuelle moyenne de 1,3%. Pour la période de 1999 à 2007, le solde apparent des entrées-sorties est toujours supérieur au solde naturel avec respectivement 0,55% et 0,41% mais tend à s'infléchir alors que le solde naturel reste constant.

À compter de 2007, date à partir de laquelle la croissance s'infléchit nettement sur le Piémont, la tendance s'inverse : l'apport dû au solde naturel est plus important que le solde migratoire avec 0,32% contre 0,22%.

Le ralentissement de l'évolution de la population du SCoT provient donc essentiellement de la baisse du solde migratoire. Cependant, et pour apporter un élément de comparaison, en Alsace, sur la période de 1982 à 2012 l'apport dû au solde naturel est le principal moteur de la croissance démographique alors même que le solde migratoire est négatif à compter de 2007.



Une analyse aux abords du Piémont des Vosges permet également de confirmer que le solde migratoire du Piémont, même s'il a tendance à ralentir la croissance, participe davantage à l'apport de population que les SCoT limitrophes.



1.2.2 L'attractivité migratoire :

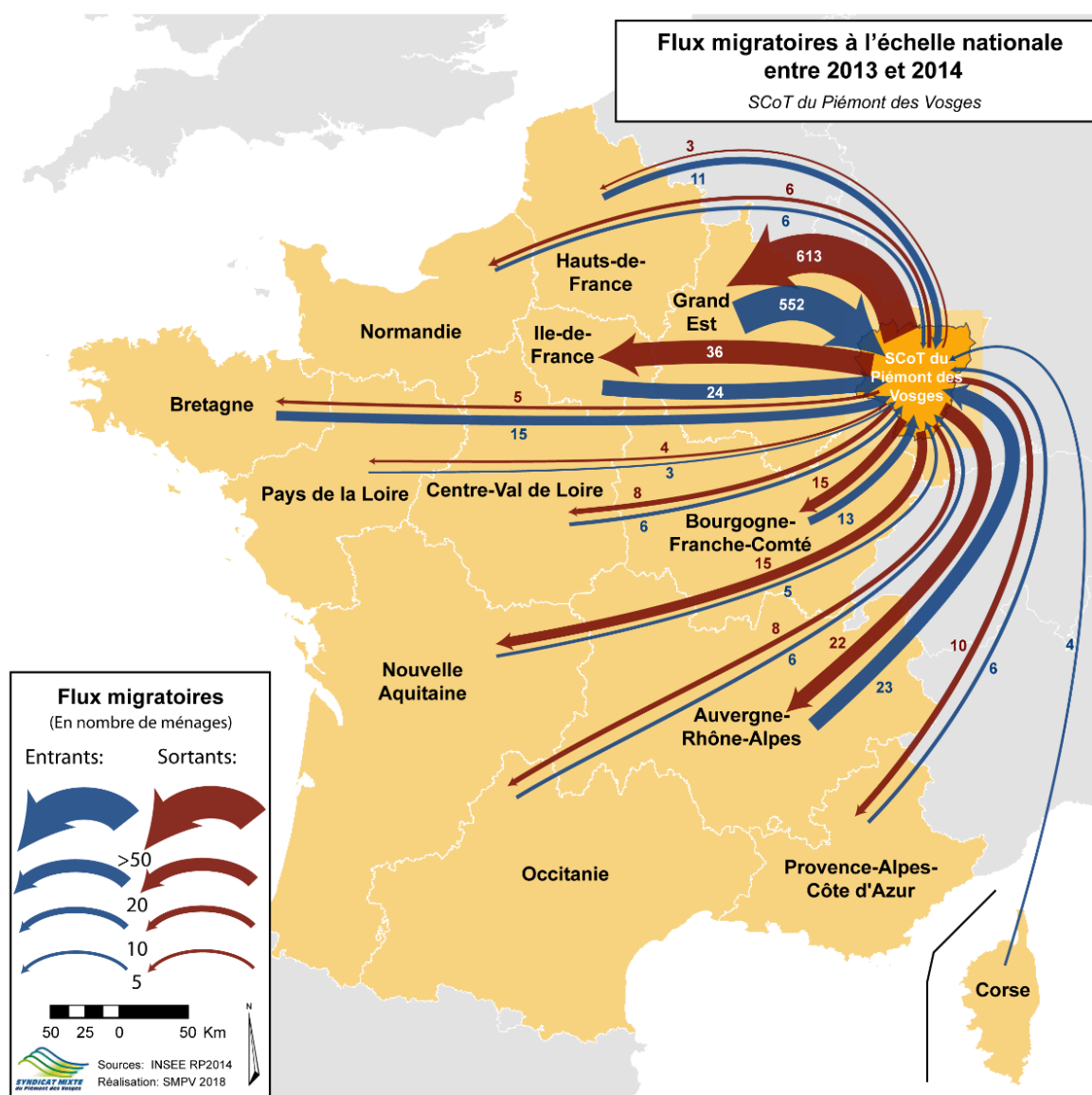
✓ La répartition des flux migratoires :

Bien que le solde naturel soit supérieur au solde migratoire depuis 2007, l'apport migratoire demeure néanmoins important au regard notamment des territoires voisins et sur une période d'analyse longue. Il convient toutefois de préciser que le solde migratoire est pour la 1^{ère} fois déficitaire en 2014, date la plus récente pour réaliser l'analyse.

L'analyse des migrations résidentielles, à savoir le changement de lieu de résidence d'une année à l'autre, permet de connaître les origines et les destinations des flux migratoires. Ainsi, entre 2013 et 2014 le SCoT a accueilli 720 nouveaux ménages dont 552 issus de la Région Grand Est et 168 pour le reste de la France.

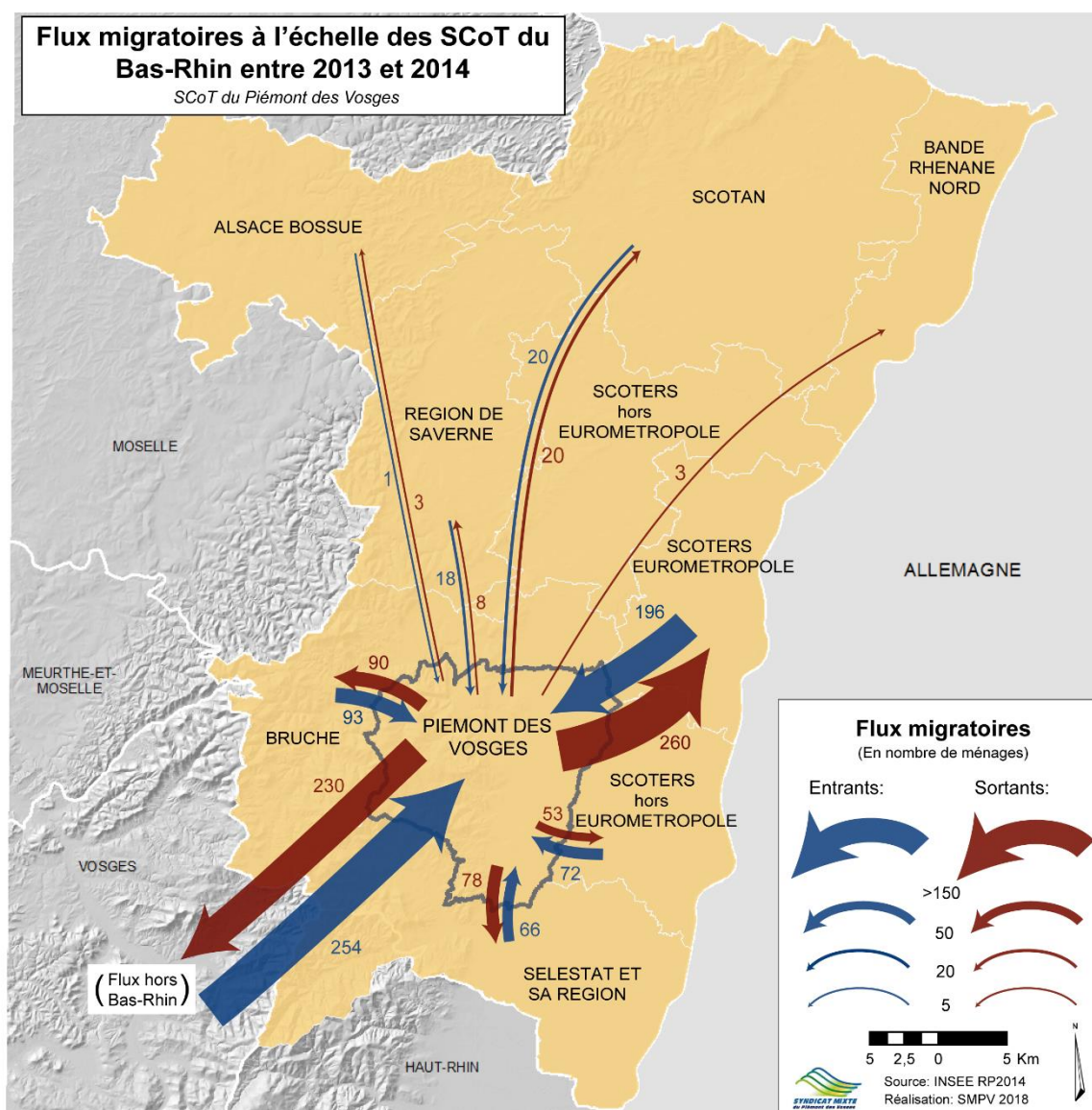
Comme la variation migratoire est très faible, les données concernant les départs sont évidemment très proches avec 745 sortants dont 613 dans le Grand Est et 132 vers les autres régions. Les ménages restant au sein du territoire sont au nombre de 13 883.

Outre la région Grand Est, les principaux flux migratoires s'établissent avec l'Ile-de-France (24 ménages entrants et 36 sortants) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (23 entrants et 22 sortants).



À l'échelle du Bas-Rhin, les migrations s'effectuent principalement au sein du département. Ainsi, sur les 552 ménages entrants en provenance de la région Grand Est, 466 ménages sont bas-rhinois (soit 64,5% des nouveaux arrivants) et 42 haut-rhinois.

Concernant les 613 ménages sortant du Piémont mais restant dans la Région, 515 se sont installés dans un autre SCoT du Bas-Rhin (soit 69,1% des sortants) et 59 dans le département voisin du Haut-Rhin. Au sein du département, les échanges sont importants avec l'Eurométropole mais ils sont aussi déficitaires : 196 ménages sont venus habiter dans le Piémont alors que 260 ont fait le chemin inverse. Les mouvements sont également importants avec le SCoT de la Bruche (93 entrants et 90 sortants) et le SCoT de Sélestat et sa Région (66 entrants et 78 sortants). Les échanges sont en revanche moins significatifs avec le nord du Bas-Rhin.

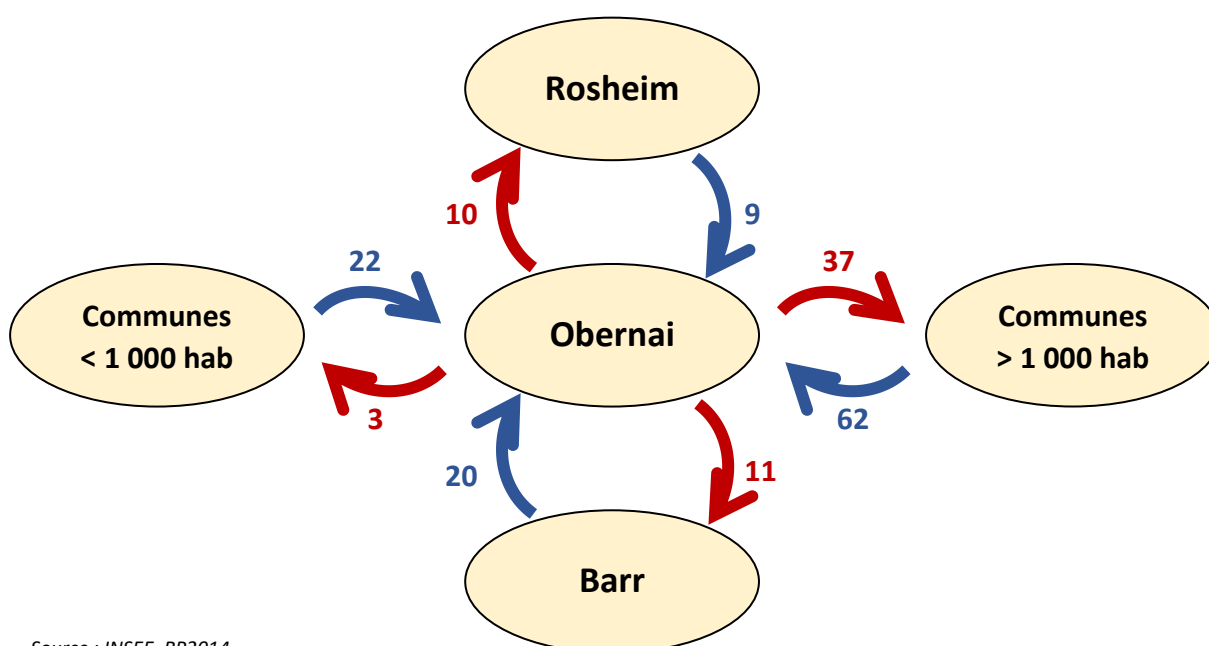


Au niveau des entrants, 64% des ménages s'installent dans les pôles de l'armature urbaine du SCoT : majoritairement au sein du pôle urbain principal qu'est Obernai (36,8%), au sein des pôles secondaires de Barr et Rosheim (17,2%) et du bi-pôle de Dambach-la-Ville et de Epfig (9,7%).

ARMATURE URBAINE	EFFECTIF (en nombre de ménages)
Obernai	265
Barr	70
Rosheim	54
Bi-pôle Dambach-la-Ville / Epfig	70
Communes > 1 000 habitants	198
Communes < 1 000 habitants	63
Total SCoT du Piémont des Vosges	720

Ménages entrant au sein de l'armature du SCoT en 2014 - Source : INSEE, RP2014

Les dynamiques migratoires internes au territoire sont aussi importantes. En effet, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, les ménages du SCoT ont tendance à quitter leur commune du Piémont pour s'installer au sein de la centralité, certainement pour trouver un niveau d'équipements ou un accès aux commerces et services dont ne disposeraient pas les autres communes.



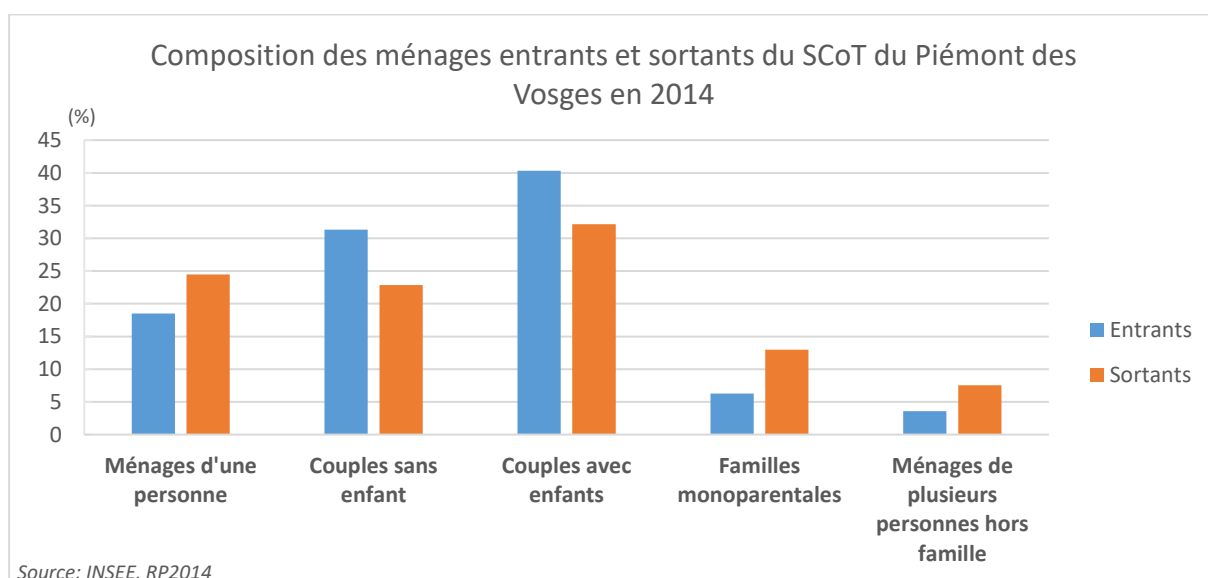
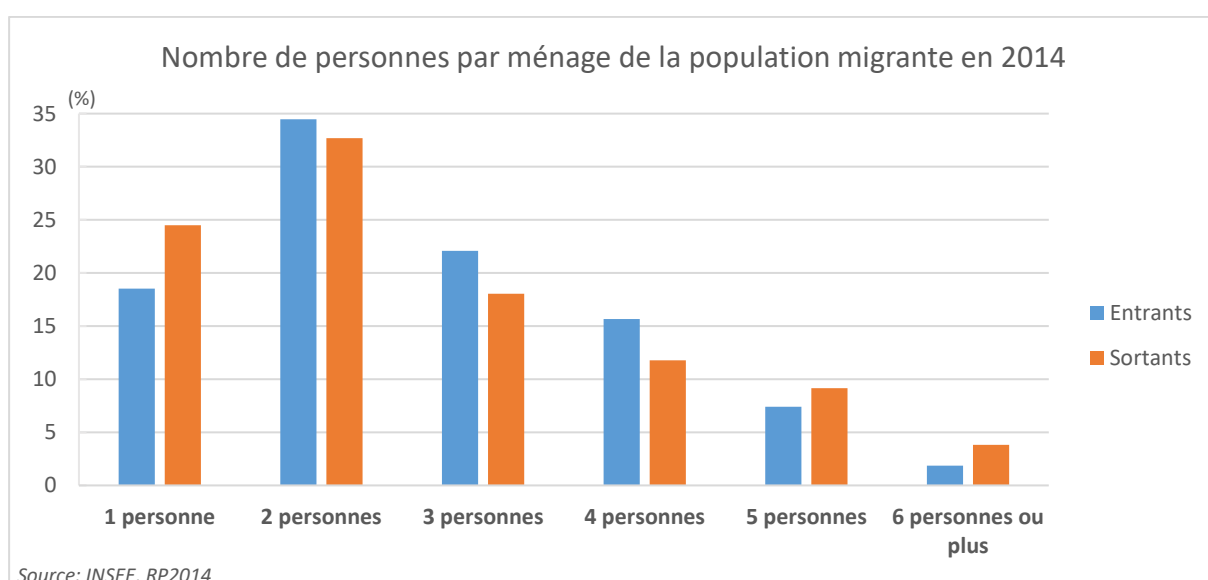
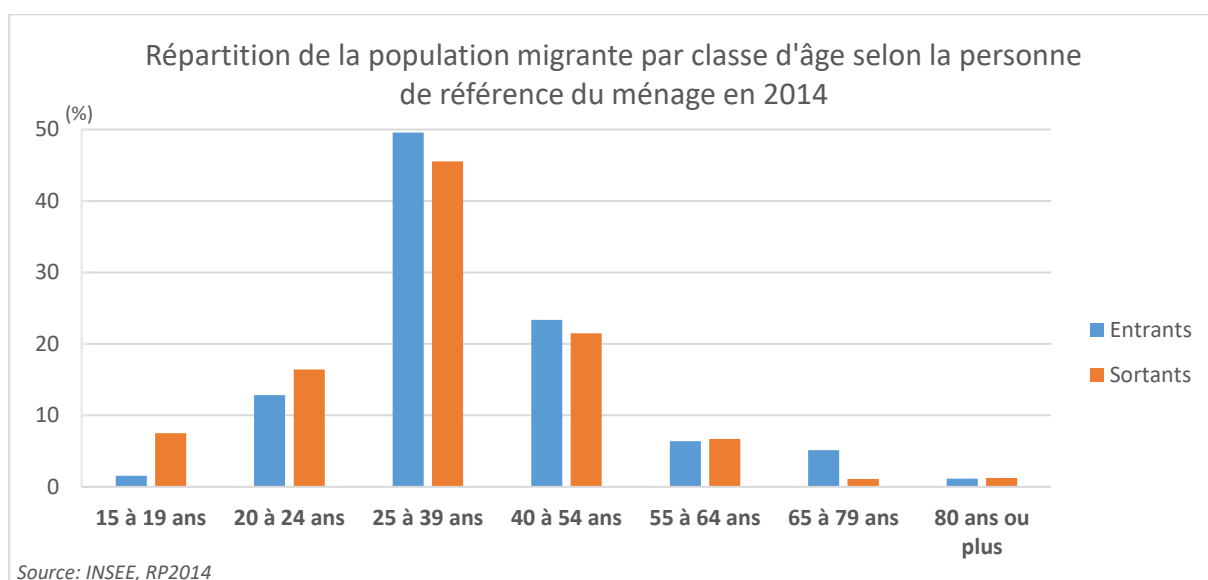
Source : INSEE, RP2014

Flux migratoire entre le Pôle urbain principal et les autres communes du SCoT en 2014 (en nombre de ménages)

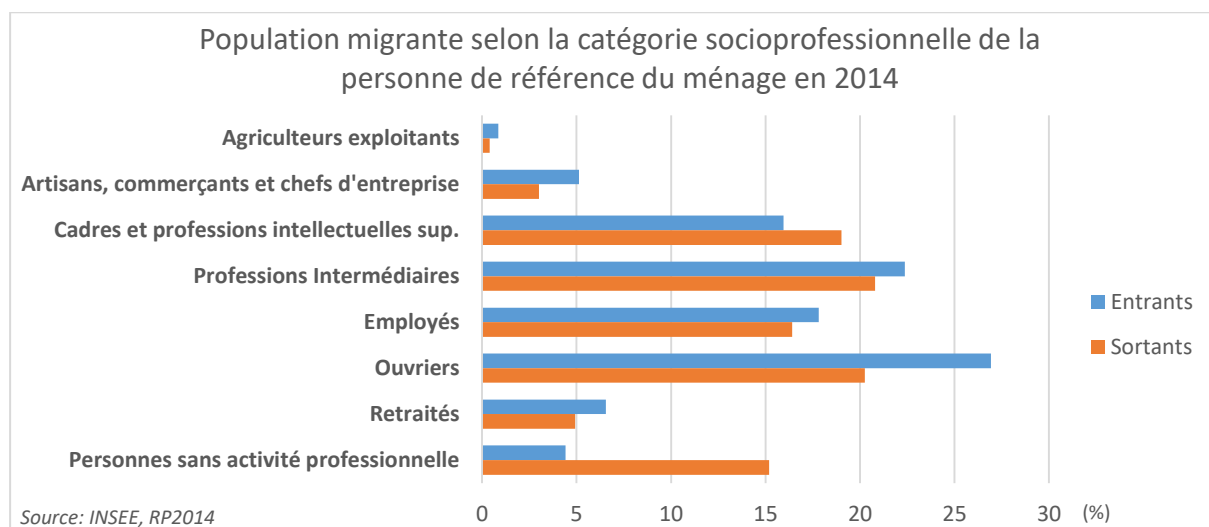
✓ Le profil de la population migrante :

Les pertes liées aux migrations sont importantes pour les classes d'âge entre 15 et 24 ans, notamment du fait de la poursuite des études dans les grandes agglomérations.

En revanche, le territoire du Piémont est attractif pour les jeunes ménages, âgés de 25 à 39 ans et principalement ceux en couple sans enfant ou en couple avec un ou plusieurs enfants. Tandis que les familles monoparentales, comme les ménages de plus de 5 personnes ont, en revanche, tendance à quitter le territoire, certainement eu égard au coût de l'habitat.



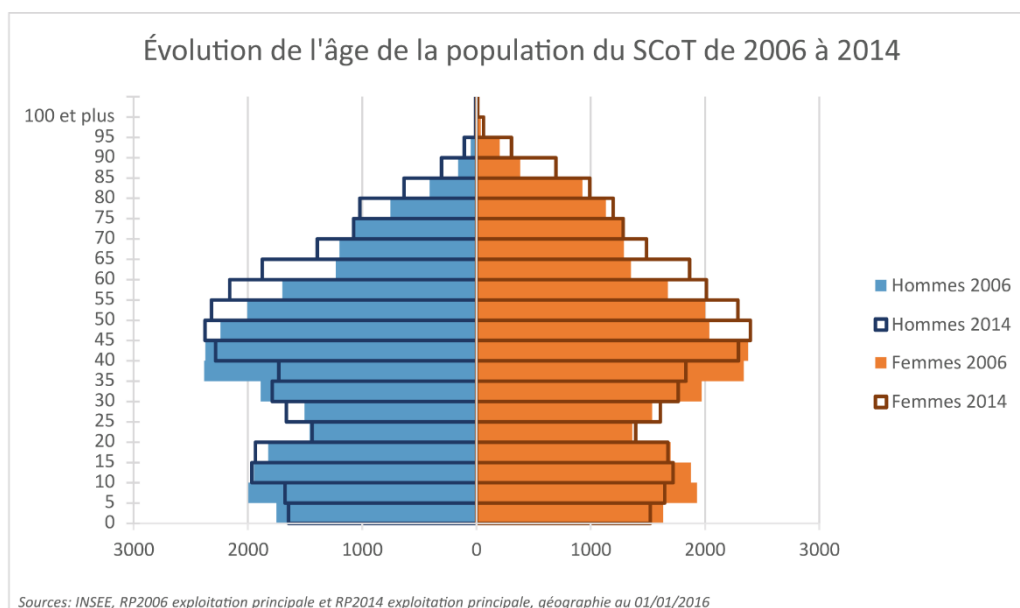
Si le territoire du SCoT attire globalement toutes les couches de population, c'est avec les ouvriers que le différentiel est le plus important. En effet, cette catégorie socioprofessionnelle est la plus représentée parmi les nouveaux arrivants avec 26,9% et un solde migratoire de 6,7%. La présence des fonctions productives, couplée à la diversité de l'habitat, importante au sein des pôles, explique en partie ce constat.



2. Les caractéristiques sociales des habitants du Piémont des Vosges :

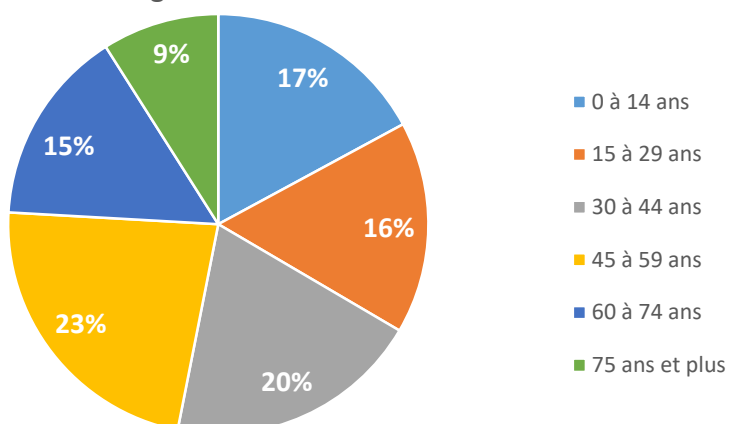
2.1 Une population vieillissante :

Le vieillissement de la population est un phénomène qui touche le Piémont des Vosges tout comme le reste de la population française. En analysant l'évolution de l'âge entre 2006 et 2014, on constate un creusement de la base de la pyramide au niveau de la classe d'âge des 20-30 ans. C'est une tendance qui va se poursuivre dans les années à venir puisque la classe d'âge inférieure des 0-15 ans est en baisse en 2014, tout comme la classe des 30-45 ans. En revanche les classes supérieures, de 45 à 100 ans et plus sont en augmentation.

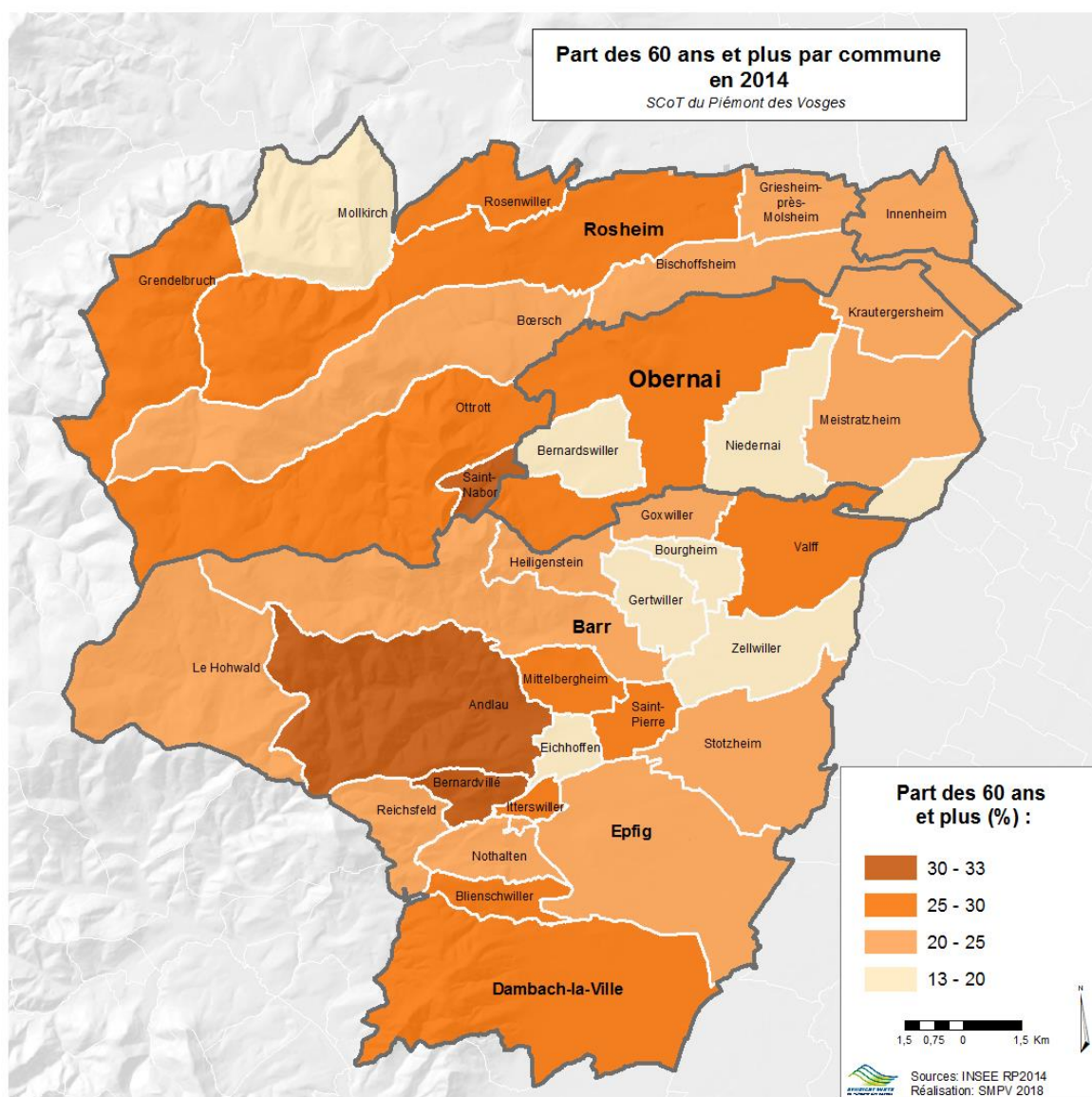


La population de 60 ans et plus représente presque un quart de la population totale du Piémont.

Répartition de la population du Piémont des Vosges selon la tranche d'âge en 2014



Source: INSEE, RP2014



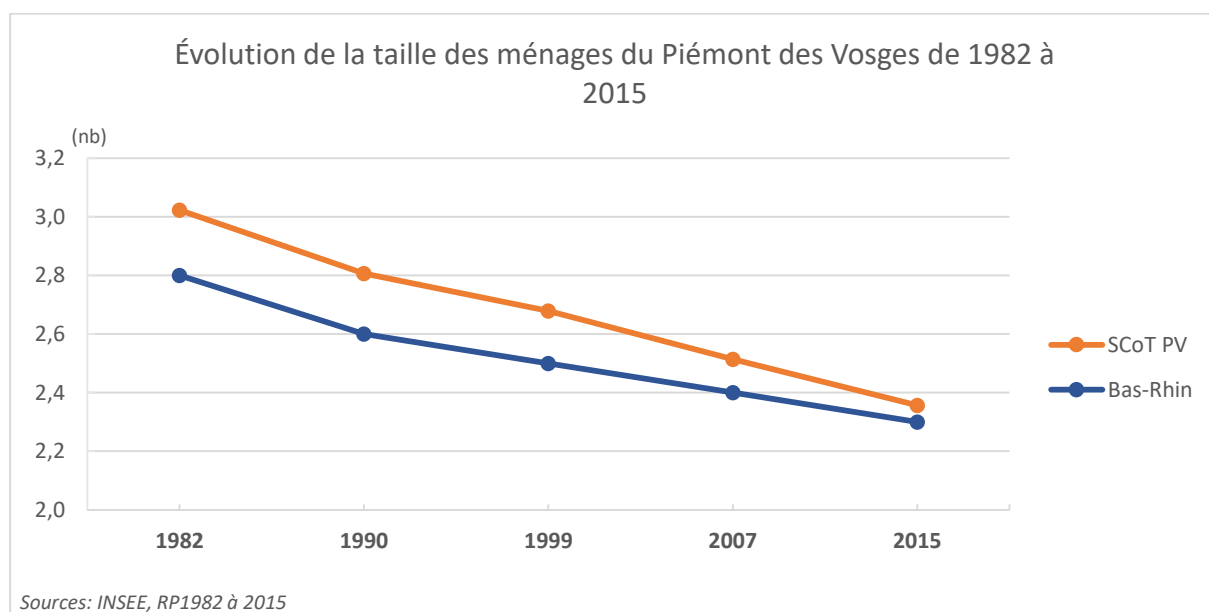
Même s'il n'y a pas véritablement de conclusions relatives à la géographie des personnes de plus de 60 ans, la carte ci-dessus semble néanmoins préciser qu'une part plus importante de cette catégorie se situe davantage dans les communes de vignoble et de montagne, communes où le prix du foncier est également plus élevé.

2.2 Un desserrement des ménages :

2.2.1 Des ménages de plus en plus petits, en augmentation et vieillissants :

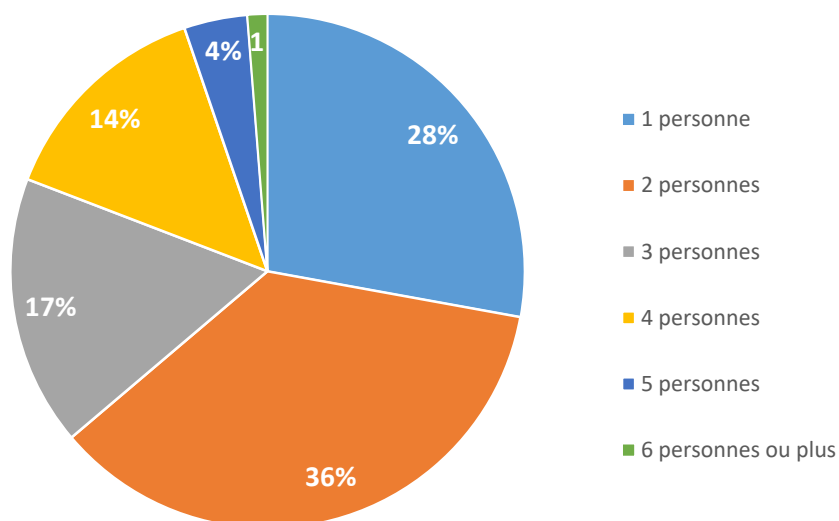
Depuis 1982 la taille des ménages diminue progressivement : en l'espace de 33 ans elle est passée de 3,02 personnes à 2,36. Ce phénomène est similaire à l'échelle du Bas-Rhin si bien d'ailleurs que le nombre de personnes dans le département et dans le Piémont des Vosges est pour la 1^{ère} fois très proche avec 2,3 personnes pour le Bas-Rhin. Cet indicateur constitue un facteur à prendre en considération lorsqu'il s'agira d'évaluer les besoins résidentiels de la population attendue.

Pour mémoire, le SCoT dans sa version en vigueur en 2007 avait estimé une baisse de la taille des ménages moins importante que la réalité observée lors de son suivi et du bilan. Effectivement, le SCoT visait 2,4 personnes par ménages en 2025 et le bilan pointait déjà 2,45 personnes en 2009.



Sur l'ensemble des ménages présents sur le territoire du Piémont des Vosges en 2014, on compte 28% de personnes vivant seules et 36% de ménages de deux personnes, ces deux catégories représentent environ les 2/3 de l'ensemble des foyers.

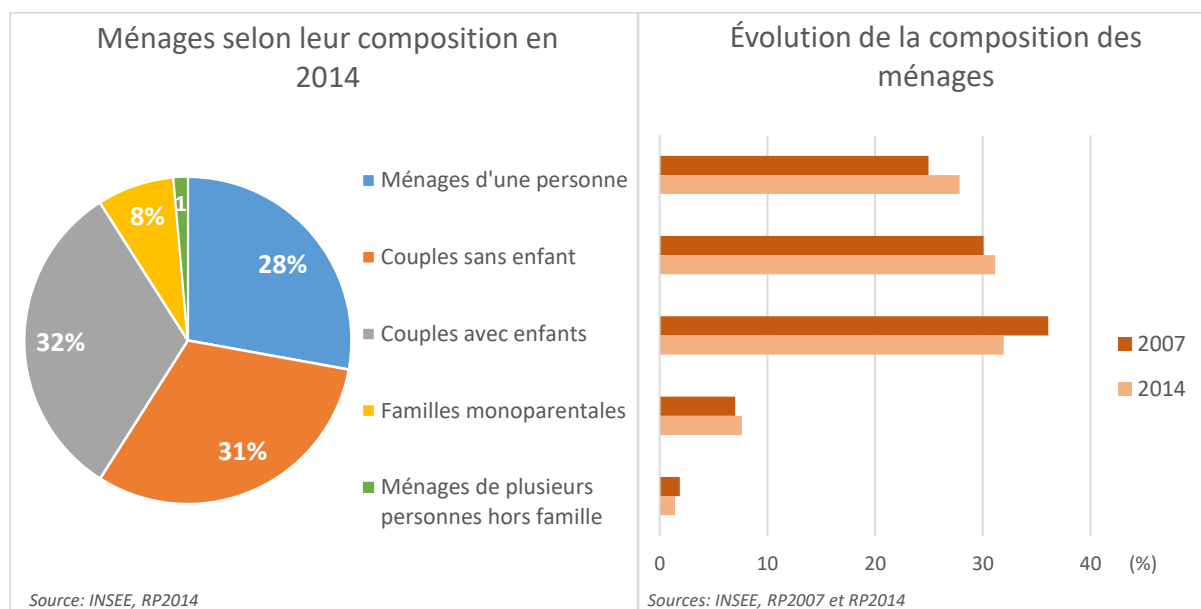
Part des ménages du SCoT selon leur taille en 2014



Source: INSEE, RP2014

Le nombre de personnes vivant seules, de couples sans enfant et de familles monoparentales est en augmentation depuis plusieurs années. En 2007 on comptait 1 587 familles monoparentales. Ce chiffre est passé à 1 906 familles en 2014 soit une augmentation de 19,3%.

La progression la plus importante concerne celle des ménages d'une personne dont la croissance atteint 22,2% sur la même période. Ce constat est évidemment à mettre en lien avec le vieillissement de la population.

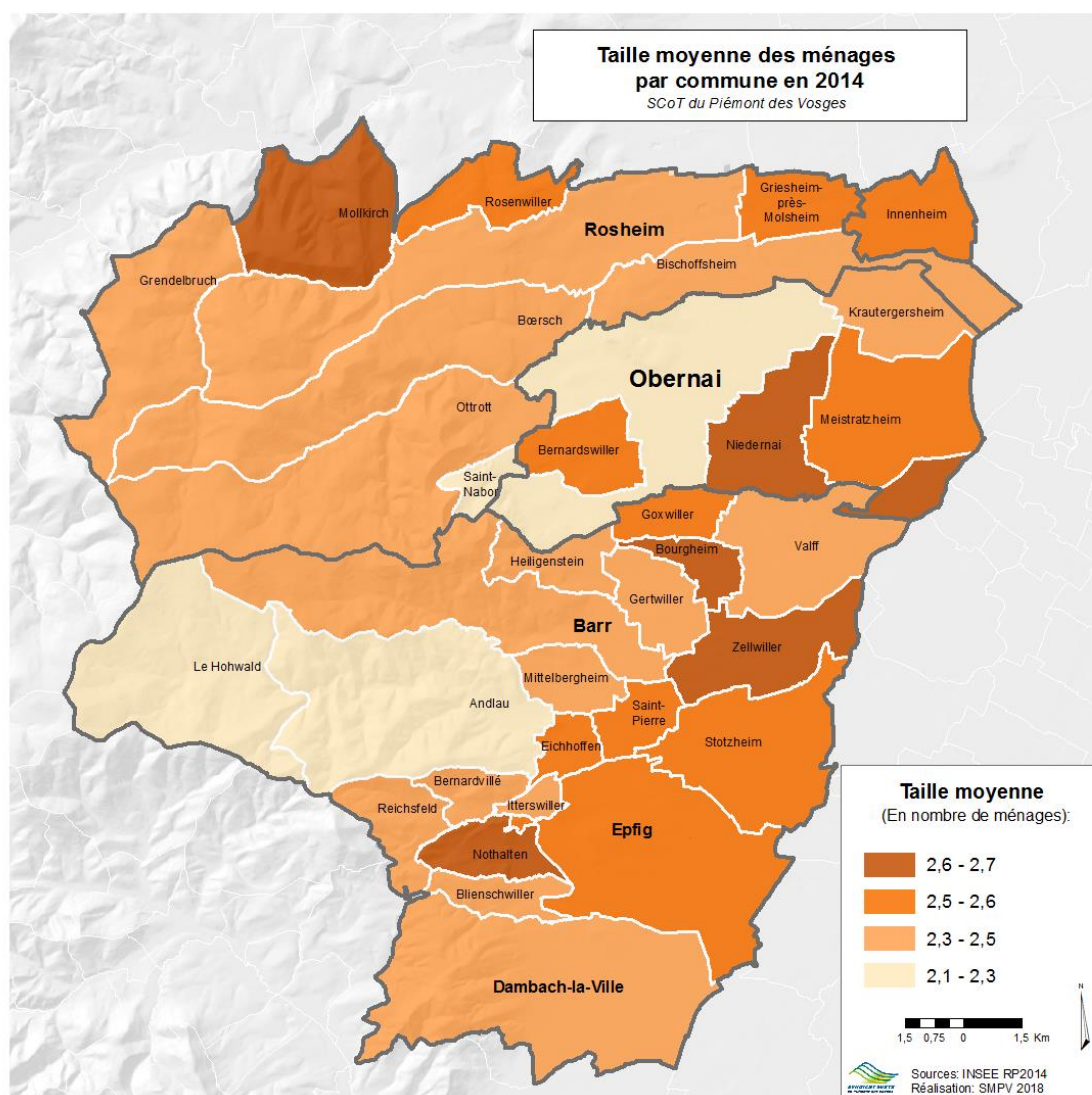


Source: INSEE, RP2014

Sources: INSEE, RP2007 et RP2014

Au niveau de la répartition des ménages, on constate notamment qu'Obernai comporte les ménages les plus petits, phénomène évidemment propre aux centralités qui disposent d'une offre de logements plus adaptée et plus importante.

Les ménages les plus grands sont principalement localisés sur les communes de plaine, là où le prix du foncier est moins élevé qu'ailleurs.



Les phénomènes de décohabitation (familles monoparentales, départ du foyer des jeunes) et l'importance des ménages d'une seule personne observés à l'échelle du SCoT seront à prendre en considération dans le cadre des politiques en matière d'habitat : localisation, diversité et taille des logements.

En effet, encore plus que l'augmentation tendancielle de la population, c'est bien l'augmentation des ménages, dont le taux d'accroissement est plus important que la population, qui sera à prendre en considération pour l'évaluation des besoins en logements.

Ainsi, même si l'augmentation de la population est nettement plus modérée, l'accroissement constant et rapide des ménages et leur structuration est déterminante pour porter les politiques d'habitat dans le cadre du SCoT.

	1999	2007	2014	Croissance 1999-2007	Croissance 2007-2014	Croissance 1999-2014
Population	53 194	57 417	59 452	7,9%	3,5%	11,8%
Nombre de ménages	19 855	22 837	25 004	15%	9,5%	25,9%

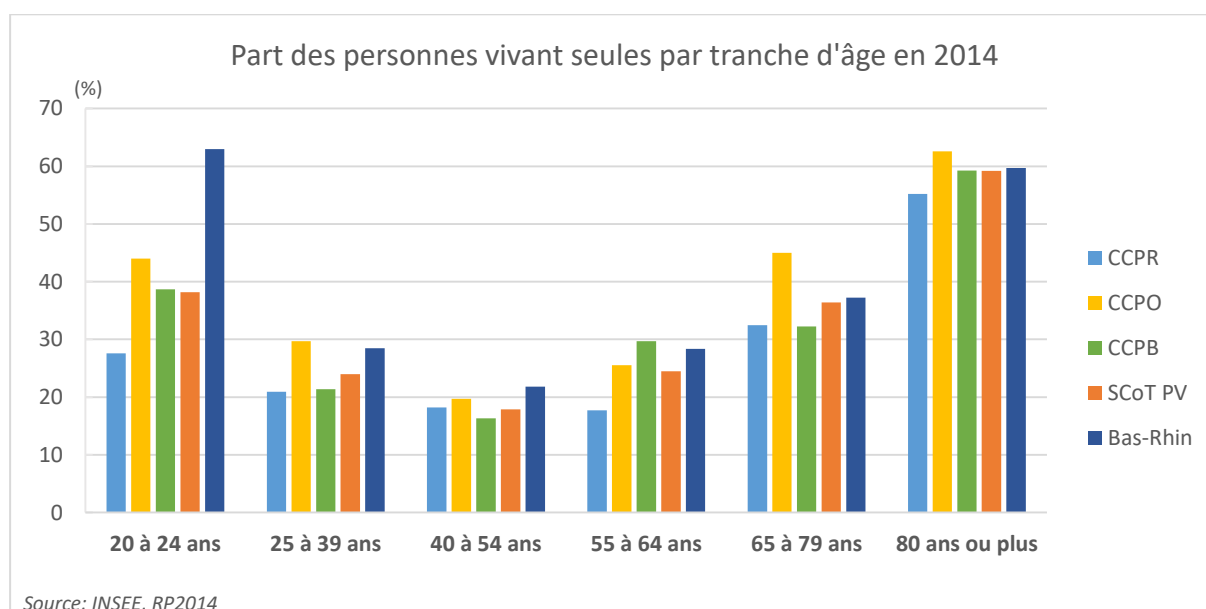
Comparaison de la croissance de la population et du nombre de ménages du SCoT entre 1999 et 2014
- Sources : INSEE, RP1999 à RP2014

2.2.2 Le cas des personnes vivant seules :

La baisse de la taille des ménages est fortement liée à l'augmentation des foyers les plus petits et plus particulièrement à ceux d'une personne. Au regard de la population totale de la classe d'âge, les ménages les plus jeunes et les plus vieux sont plus nombreux à vivre seuls.

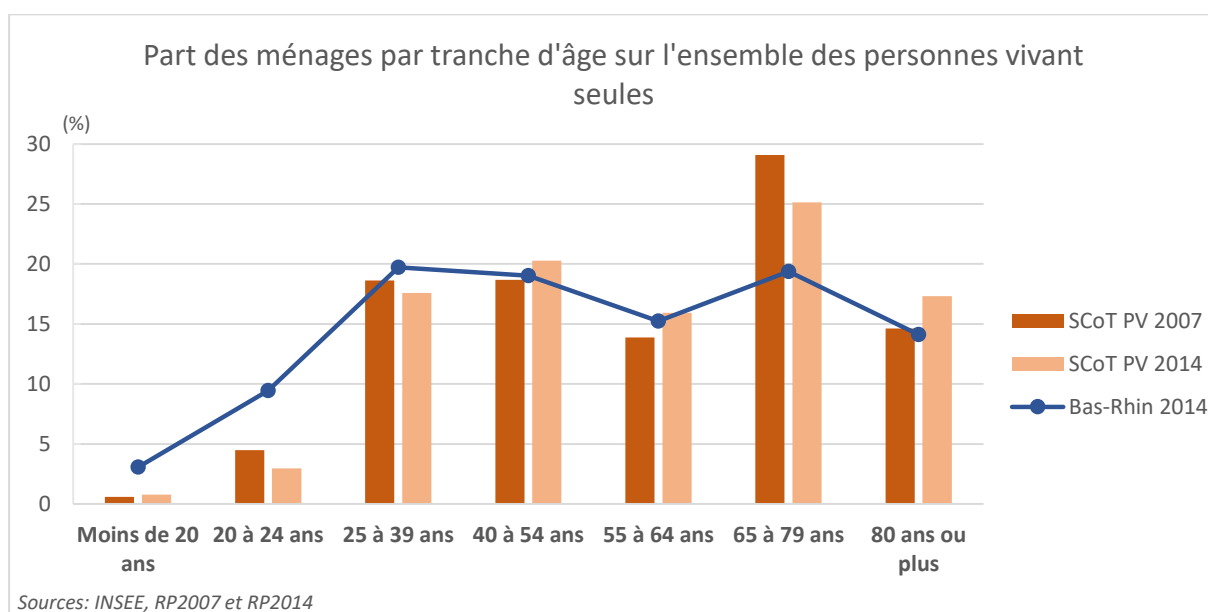
Au sein du territoire du Piémont des Vosges les 80 ans et plus sont 60% à vivre seuls, cette situation s'expliquant notamment par un nombre important de personnes veuves à cet âge. En revanche, comme cela a été vu, les personnes jeunes vivant seules sont plus importantes sur le département (population étudiante sur Strasbourg) que sur le Piémont, cette catégorie d'âge étant majoritairement en couple sur le SCoT.

Au sein des intercommunalités, la part des ménages d'une personne en fonction de la catégorie d'âge est assez homogène. Il convient cependant de noter que les personnes de plus de 65 ans représentent une part plus importante sur la CCPO qu'ailleurs, notamment en raison d'Obernai qui dispose d'une offre de logements plus adaptés et des services plus présents pour les personnes âgées.



En termes d'évolution sur une période allant de 2007 à 2014, la part des personnes vivant seules de 65 à 79 ans représentent 25% de cette classe mais tend, en revanche, à diminuer depuis 2007, alors que les personnes de 80 ans et plus ont tendance à augmenter en 2014.

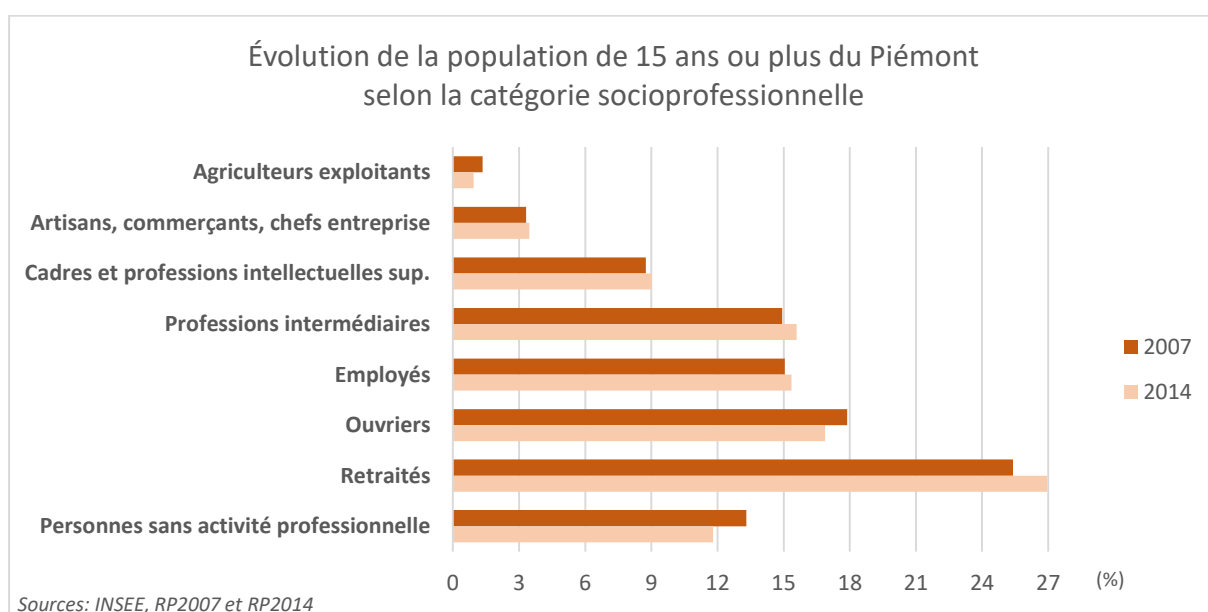
Par ailleurs cette dernière classe est majoritaire pour les communes d'Obernai (51,9%), Barr (49,7%) et Rosheim (45,7%). Ces chiffres sont au-dessus de ceux du Bas-Rhin notamment chez les 65 à 79 ans (19,4%).



Le cas des ménages d'une personne, corrélé à leur âge, appelle nécessairement une prise en compte de ces critères dans la définition de la typologie de l'habitat et de la proximité des équipements et des services.

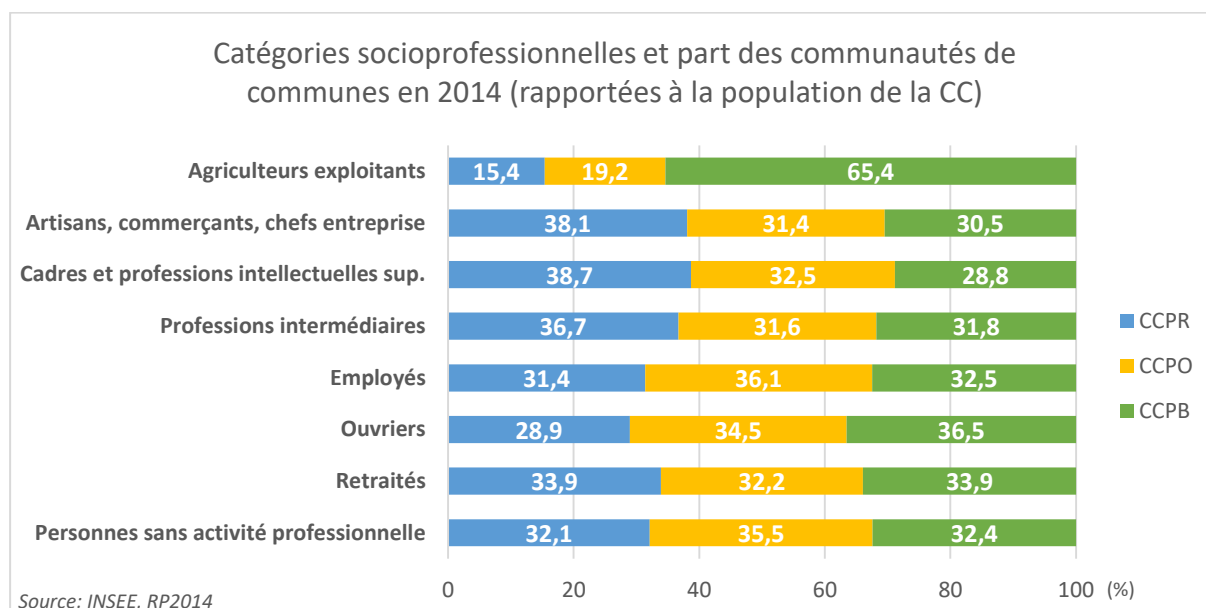
2.3 Une forte proportion de retraités :

Les retraités représentent une part importante de la population de plus de 15 ans du Piémont (27%), en progression depuis 2007. Cette catégorie est également majoritaire dans le Bas-Rhin avec 24,6%. Viennent ensuite les ouvriers (16,9%), les professions intermédiaires (15,6%) et les employés (15,4%).



La répartition sur le territoire de ces catégories socioprofessionnelles, hormis quelques cas particuliers, est plutôt homogène entre les trois intercommunalités du Piémont. Les agriculteurs, en revanche, sont

majoritaires sur la Communauté de Communes du Pays de Barr (65,4%), cette intercommunalité disposant de la majeure partie du vignoble. Les catégories des artisans, des cadres et les professions intermédiaires sont plus présentes sur la Communauté de Communes des Portes de Rosheim.



* Chiffres calculés d'après la part de chaque catégorie sur la population de la communauté de communes rapportée à l'ensemble de la catégorie du SCoT

Le nombre important de retraités est évidemment à corréliser avec le vieillissement de la population. Cela étant, il convient de préciser que le contexte concernant cette catégorie a considérablement évolué ces dernières années. En effet, alors que l'offre concernant les « seniors » se cantonnait aux produits médicalisés, qui soulignaient les problèmes de santé, ces derniers représentent aujourd'hui un marché en plein essor, dénommé la « silver economy ».

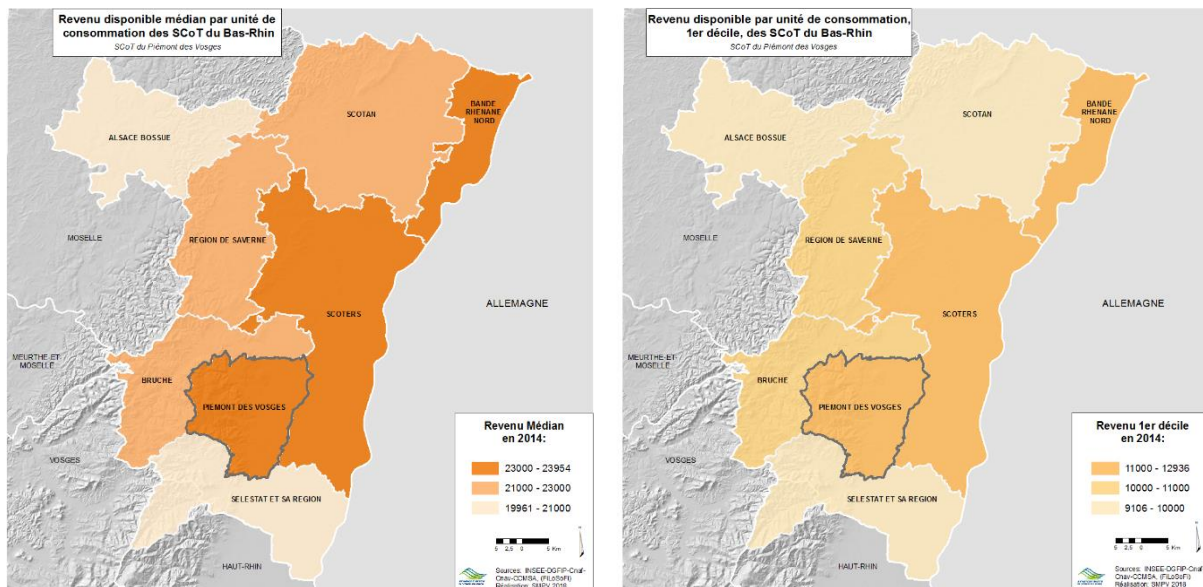
Ainsi, les retraités aujourd'hui sont des personnes mobiles, actives et dotées d'un pouvoir d'achat non négligeables si bien qu'ils représentent une source de croissance économique.

2.4 Un niveau de vie médian parmi les plus élevés du Bas-Rhin :

Définition INSEE :

« Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. »

Les habitants du Piémont des Vosges ont un niveau de vie médian parmi les plus élevés du Bas-Rhin. En 2014 le revenu disponible médian par unité de consommation est de 23 427€, ce qui est au-dessus du département avec 21 647€. Cela signifie que sur le territoire la moitié de la population a des revenus supérieurs à ce seuil et l'autre moitié est en dessous.



* Les contours des SCOT utilisés pour ces deux cartes sont ceux de 2014 avant la modification des périmètres de plusieurs SCOT et notamment la fusion de l'Alsace Bossue avec la Région de Saverne. Le calcul des taux de croissance se base sur les données de ces anciens périmètres.

Concernant le revenu disponible par unité de consommation du 1^{er} décile, c'est-à-dire la médiane des revenus les plus modestes, le Piémont se situe dans la tranche la plus haute par rapport aux autres SCOT du Bas-Rhin avec 11 471€. Pour le département les revenus sont légèrement en-dessous avec 11 352€.

En revanche l'écart avec les ménages les plus aisés (9^{ème} décile) est important, pour la même période la médiane de ces revenus est de 42 817€ soit une différence de 31 346€. Pour les habitants du Bas-Rhin les revenus du 9^{ème} décile sont de 38 423€ ce qui représente un écart de 27 071€ avec les ménages les plus modestes.

À l'échelle de l'Alsace, la Communauté de Communes des Portes de Rosheim présente un niveau de vie parmi les plus élevés. Le revenu disponible par unité de consommation est supérieur à celui des autres communautés de communes quels que soient le type de ménage, l'âge du référent fiscal, la taille du ménage ou le statut d'occupation. D'après l'INSEE, il s'agit aussi de l'intercommunalité ayant un taux de pauvreté deux fois moins élevé que les autres communautés de communes.

Au niveau du type de ménage, comme ailleurs, les populations ayant le plus faible niveau de vie sont les familles monoparentales, les femmes seules et les familles nombreuses. Toujours d'après l'INSEE, le taux de pauvreté des familles monoparentales est de 21% contre 6% chez les couples avec enfants dans le SCOT.

Même si les revenus sur le Piémont figurent parmi les plus importants, il convient néanmoins de tenir compte de ces éléments dans le cadre de la définition des politiques d'habitat et plus particulièrement dans la capacité du territoire à offrir des logements accessibles financièrement pour respecter les équilibres.

Synthèse :

Le territoire du Piémont des Vosges est attractif pour accueillir de nouvelles populations.

La population augmente de manière plus modérée ces dernières années contrairement aux ménages, dont la structuration appelle évidemment des leviers en matière d'habitat. Les tendances mettent en question le modèle traditionnel de développement local par l'accroissement du nombre de ménages et non plus du nombre d'habitants.

Les mutations structurelles des ménages et en particulier la décohabitation et le vieillissement de la population vont générer des nouveaux besoins en matière de logements, de services publics et privés, d'emplois, ...

Les échanges démographiques internes ou avec la périphérie doivent rester acceptables et contribuer à un bon équilibre socio-spatial. Il conviendra de vérifier si les flux migratoires du SCoT seront toujours déficitaires à l'avenir dans la mesure où les déficits migratoires sont un reflet de la capacité du territoire à équilibrer le brassage des entrants et des sortants.

Le maintien d'un solde naturel positif appelle la création d'équipements et de logements en nombre suffisants et variés, permettant le maintien des populations plus jeunes.

1. Composition et évolution du parc de logements :

1.1 Un nombre de résidences principales et de logements vacants en progression :

1.1.1 Un parc en pleine croissance :

Le nombre de logements est en constante progression depuis de nombreuses années dans le Piémont des Vosges. Ainsi, le territoire comptait 23 027 logements en 1999 pour atteindre 29 408 en 2015, soit une augmentation de 27,7%.

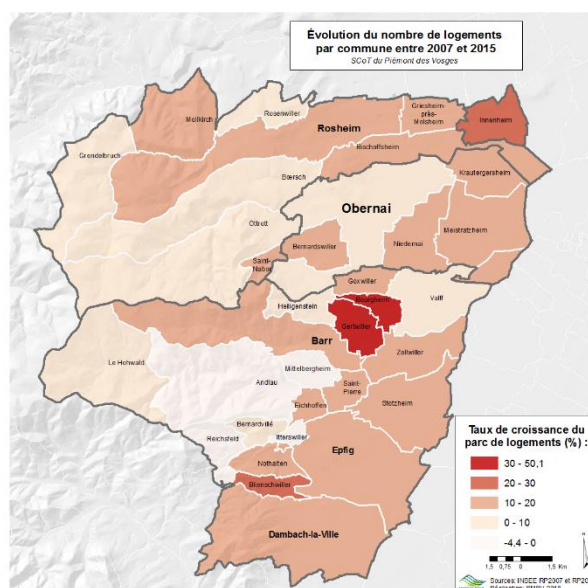
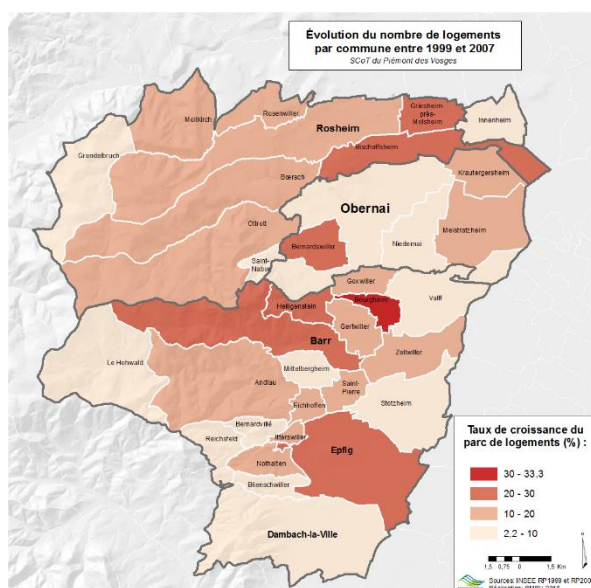
Le taux annuel moyen de production de logements depuis 1999 est de 1,54%, soit environ 400 logements par an, avec une croissance annuelle moyenne plus forte jusqu'en 2007 (1,63% par an) pour s'infléchir à compter de 2007, date d'entrée en crise du logement, à 1,45% par an.

Sur cette période 1999-2015, la croissance est positive dans toutes les communes du territoire mais elle est relativement hétérogène. Plus particulièrement, Bourgheim a quasiment doublé son parc de logements, passant de 141 à 272 logements sur la période, soit une croissance de 92,9%.

Cependant en analysant l'évolution du nombre de logements sur deux plus courtes périodes, 1999 à 2007 et 2007 à 2015, on constate que les évolutions sont encore plus variables en fonction des communes ou d'autres entités comme les unités paysagères. Globalement le nombre de logements a fortement augmenté dans les communes majoritairement de piémont viticole et massif vosgien entre 1999 et 2007 puis dans les communes principalement de plaine sur la période plus récente.

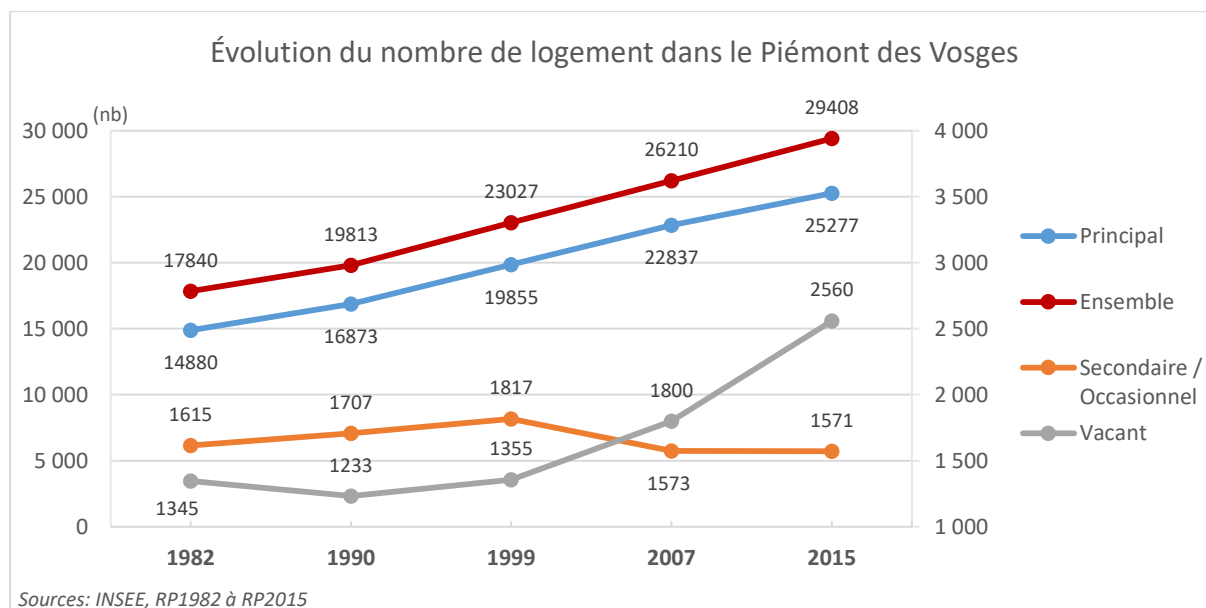
À l'échelle communale, Andlau, Mittelbergheim, Reichsfeld et Itterswiller ont connu une variation négative depuis 2007, alors que Bourgheim et Gertwiller sont respectivement à +44,7%, (requalification de la friche) et +50,1% (lotissement à proximité du Super U).

En 2015 les pôles d'Obernai, Barr et Rosheim représentent 40 % de l'offre en logements sur le territoire.

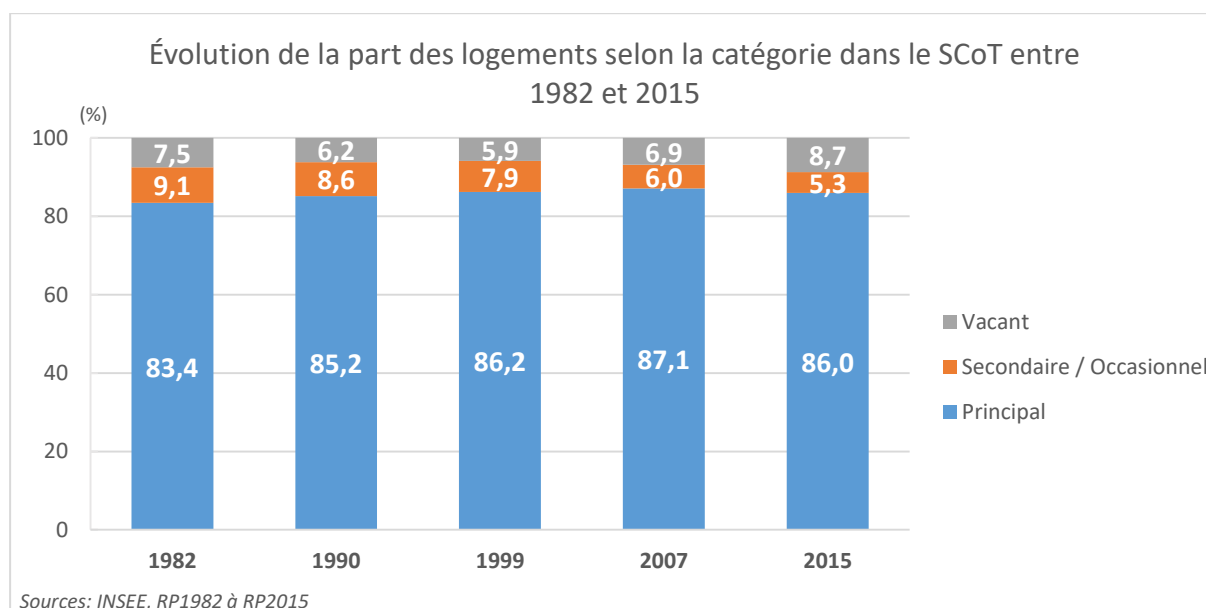


Concernant l'évolution par catégorie de logements sur le territoire, on note une baisse significative des résidences secondaires ou occasionnelles depuis 1999. Cette diminution s'explique en partie par la pression de la demande qui fait que de plus en plus de logements sont utilisés comme résidences principales par les ménages. Cette dernière catégorie est d'ailleurs en progression constante depuis 1982 et leur nombre a progressé de 10 400 unités en 33 ans, soit une augmentation de 70%.

L'accroissement des résidences principales provient principalement de deux facteurs sur le territoire : d'une part la mutation de résidences secondaires en résidences principales, d'autre part les constructions neuves. La réduction de la vacance aurait certainement pu expliquer ce phénomène mais ce n'est pas le cas en l'espèce, dans la mesure où leur nombre ne cesse de s'accroître depuis 1999, dépassant même en 2007 celui des résidences secondaires.



Si la part des résidences principales reste plutôt stable autour de 86% depuis 1999, la part des résidences secondaires et occasionnelles est passée de 9% du parc en 1990 à 5% en 2015, cédant du terrain sur la vacance qui a progressé de 6% à 9% du parc sur la même période.



1.1.2 Des logements vacants plus nombreux et anciens :

Définition :

D'après l'INSEE plusieurs situations rentrent en compte dans la comptabilisation des logements vacants :

« Un logement vacant est un logement inoccupé à la date du recensement se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...). »

Pour la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1^{er} janvier.

Le rôle de la vacance dans le fonctionnement d'un territoire, et notamment des marchés locaux de l'habitat, est multiple. Selon son ampleur et ses caractéristiques, la vacance peut traduire différentes situations territoriales.

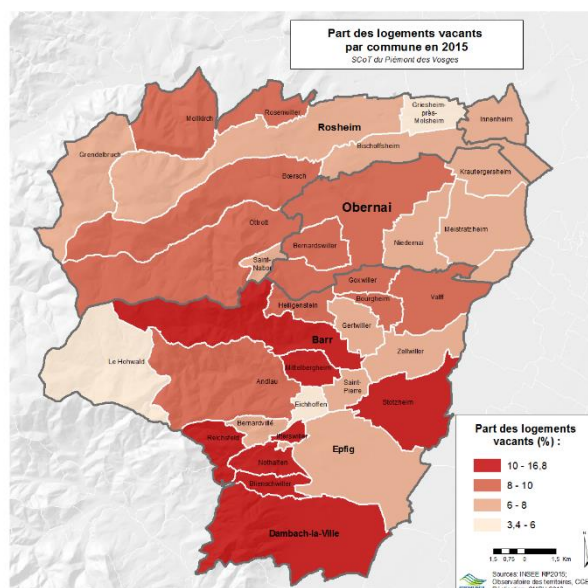
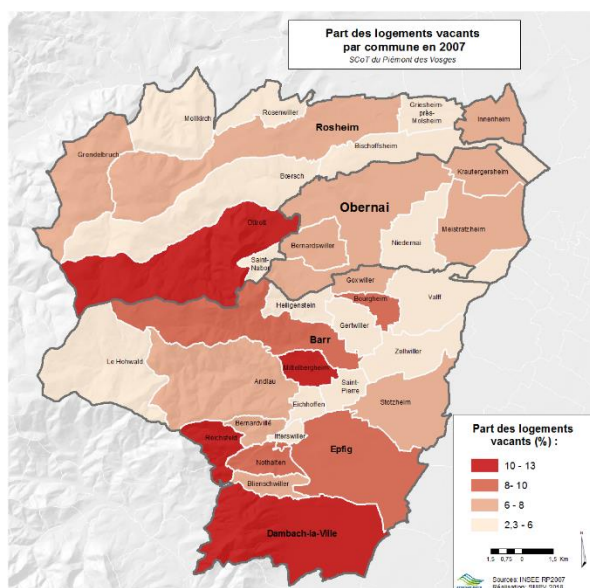
La vacance peut être d'abord considérée comme une variable d'ajustement de la tension du marché de l'habitat. Il est nécessaire d'avoir un stock de logements vides pour répondre à une évolution de la demande en logements. La vacance de certains types de logements peut aussi être la traduction d'une forme d'inadaptation entre l'offre de logements et la demande de la population. Elle apporte une certaine fluidité dans les parcours résidentiels et dans le renouvellement du parc existant.

Selon les professionnels de l'immobilier, il est admis qu'un taux de vacance « raisonnable » se situe autour de 6 à 7 %, seuil permettant à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements.

Globalement sur le Piémont des Vosges, la vacance se situait dans les taux raisonnables jusqu'en 2007. Depuis, elle a fortement augmenté pour être en 2015 à un taux record de 8,7%.

En 2007, 15 municipalités sont en dessous des 6%, contre 3 en 2015, dans un même temps 4 communes ont un taux au-dessus des 10% l'année d'approbation du SCoT, contre 8 en 2015.

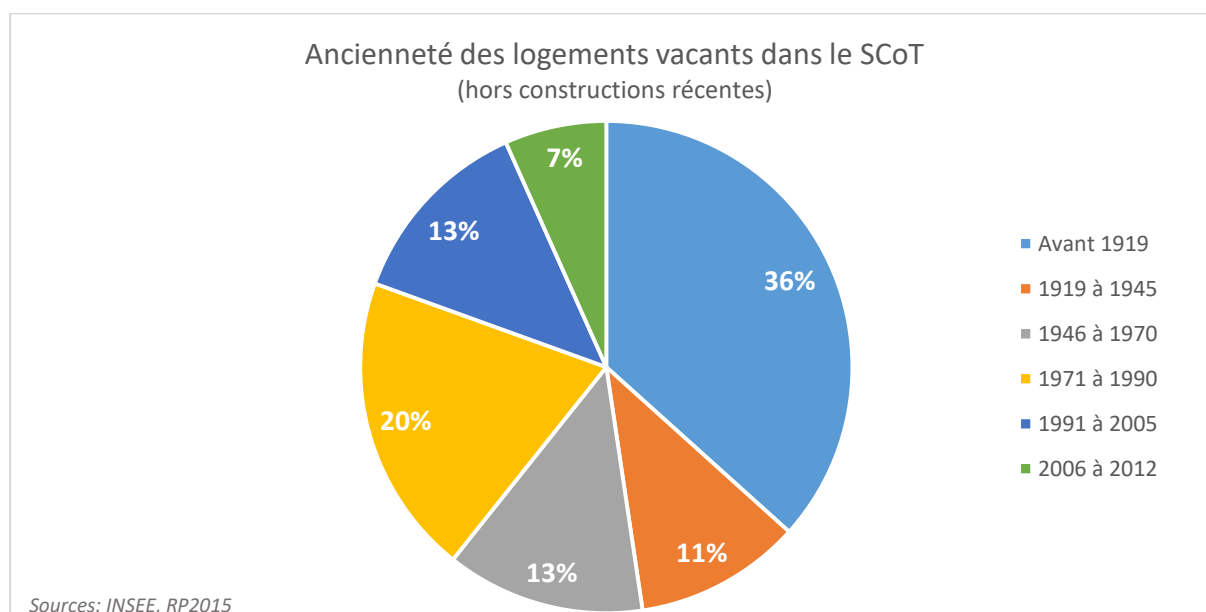
Concernant les pôles, seul Rosheim a un taux de vacance plutôt stable, autour des 7%, Barr a vu son nombre de logements vacants augmenter considérablement, passant de 8,5% à 12,8% alors qu'Obernai est passée de 6,6% à 8,2%.



Le parc immobilier alsacien est composé d'un patrimoine ancien, atypique et qui fait la renommée de l'ancienne région. Mais sur le marché, ce type d'habitat est de plus en plus délaissé par la population au profit de constructions plus récentes qui apportent un meilleur confort. Le coup de la rénovation et de l'entretien est, en effet, assez important pour les ménages qui doivent faire face à la vigilance des Architectes des Bâtiments de France concernant le respect de la qualité architecturale du logement et l'utilisation des matériaux.

Pour ces résidences, de même que celles antérieures à 1970, les performances énergétiques sont nettement moindres eu égard aux constructions neuves et la dépense énergétique constitue un critère pour un nombre toujours plus important de ménages. Tout ceci peut expliquer la part importante de la vacance sur ces logements anciens moins attractifs malgré leur charme.

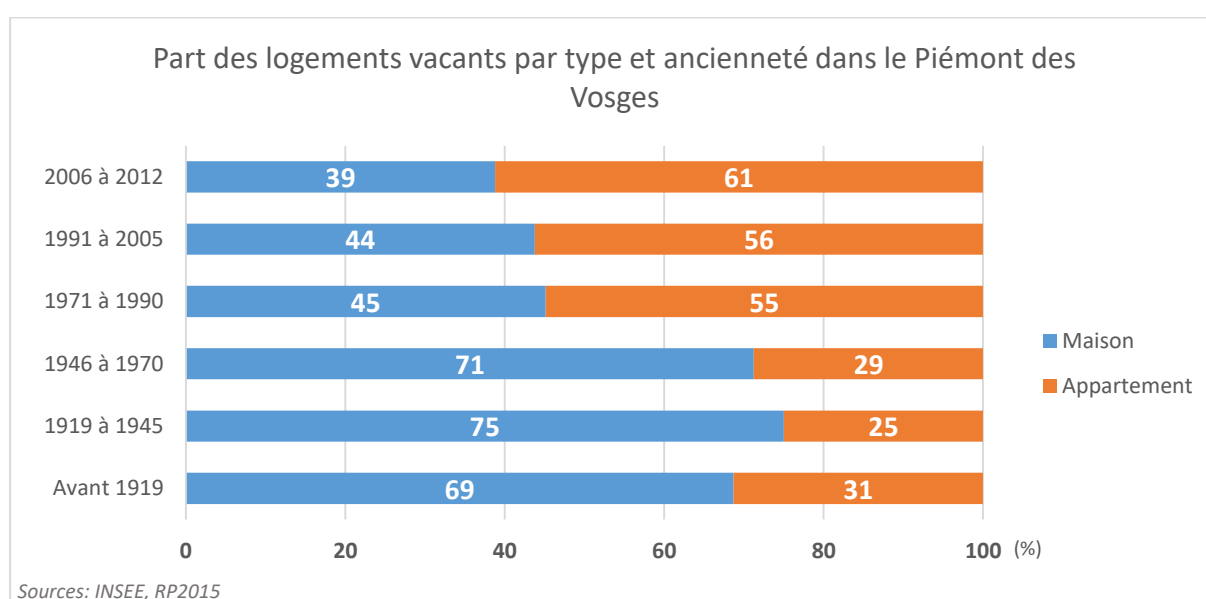
À l'échelle du SCoT, les logements vacants construits avant 1970 représentent 60%, ce qui est légèrement au-dessus du département avec 58% et de l'Eurométropole avec 53%.



La durée de la vacance permet de distinguer deux types : la première est dite « frictionnelle » ou « conjoncturelle » et est inférieure à 3 ans. Elle est nécessaire pour permettre à la fois la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. Elle correspond au temps nécessaire pour la revente ou la relocation du logement. Pour la seconde, l'inoccupation est plus longue et la vacance est dite « structurelle ». Il s'agit principalement des logements mis sur le marché mais inadaptés à la demande, soit des logements qui ne sont plus proposés sur le marché.

En l'absence de données sur la durée de la vacance, l'ancienneté du parc de logements vacants permet néanmoins de caractériser ces deux types, notamment en croisant l'ancienneté avec le type d'habitat vacant. En effet, la vacance est plus importante pour les maisons dans les réalisations antérieures à 1970 (maisons alsaciennes et énergivores). La tendance s'inverse entre 1971 et 2012 avec un taux de vacance supérieur pour les appartements.

De manière générale, sans se préoccuper de l'ancienneté, les habitations inoccupées concernent principalement les maisons avec 60%.



Ainsi, la vacance serait plus structurelle pour les maisons antérieures à 1970, notamment celles d'avant 1919 et concernerait des logements plus obsolètes ou inadaptés à la demande. Il pourrait aussi s'agir dans d'autres cas, de logements en situation de blocage : succession, indivision, personnes âgées en maison de retraite.

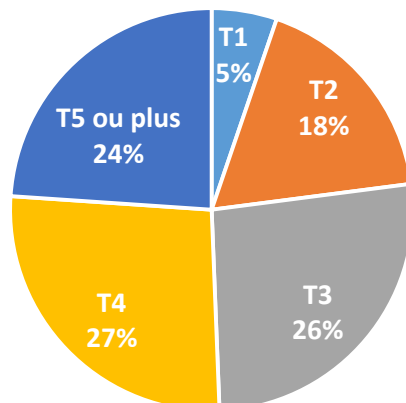
En revanche, la vacance pour les logements plus récents qui sont majoritairement des appartements, serait plus « conjoncturelle » et donc de durée plus courte favorisant la fluidité du marché. Ce point est d'ailleurs confirmé par la FNAIM qui précise que les logements nouvellement construits et aux dernières normes sont en principe rapidement occupés, ce qui contribue à une augmentation de la vacance dans le parc ancien.

Il est aussi confirmé que les aides fiscales des dispositifs d'investissement locatif ont contribué à la mise sur le marché d'une offre nouvelle de logements neufs qui a eu des effets sur le marché locatif ancien.

Enfin, la vacance concerne particulièrement les grands logements, 24% ont 5 pièces ou plus et 77% possèdent 3 pièces au minimum. En l'absence d'un observatoire dédié, ces résultats peuvent s'expliquer par le nombre important de maisons inoccupées, voire par une inadéquation entre la taille

du logement vacant, sa vétusté, sa localisation sur les 35 communes et les besoins ou critères des habitants. L'observatoire qui sera créé par le PETR à cet égard apportera une vision sur cette problématique et constituera une base solide pour mettre en œuvre des politiques publiques de nature à lutter efficacement contre ce phénomène.

Taille des logements vacants dans le SCoT en 2015



Source: INSEE, RP2015

Synthèse :

Le taux de vacance est important sur le Piémont des Vosges. Si une part de la vacance est plus conjoncturelle et de nature à fluidifier l'offre, il est apparent qu'une part importante est plus structurelle, induite notamment par l'obsolescence du parc ancien.

Cette obsolescence ne tient pas seulement à l'état d'entretien du parc, mais aussi à ses caractéristiques structurelles. Il s'agit de logements de conception ancienne dans des immeubles sans parkings ou stationnements réservés alors même que les moyens de transport ne sont pas assez performants pour que l'on puisse se passer d'une voiture.

Ce phénomène peut également avoir un impact sur les commerces et services dits de proximité s'ils ne disposent plus d'un certain seuil de population, même si sur le territoire, le tourisme contribue également à leur maintien.

En tout état de cause, la réhabilitation du parc vacant, notamment ancien, constitue un enjeu important.

Depuis 2006 (loi portant Engagement national pour le logement), la possibilité est donnée aux communes ou intercommunalités, d'appliquer la taxe d'habitation sur les logements vacants (cf. commune d'Obernai). Il existe également deux outils incontournables pour lutter, entre autre, contre la vacance des logements : les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) toutes échues sur le territoire, ainsi que les projets d'intérêt généraux (PIG) à savoir sur le département le PIG Rénov'Habitat porté par le Conseil Départemental.

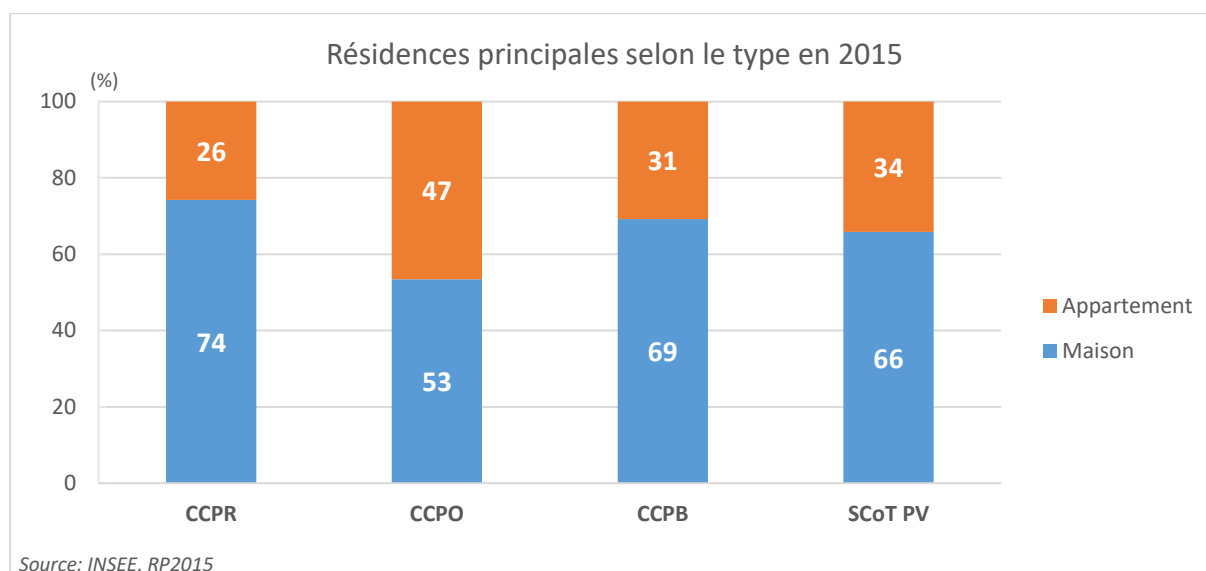
1.2 Typologie des résidences principales au sein du parc existant :

Les résidences principales sur le Piémont des Vosges représentaient 25 277 logements en 2015 selon le recensement de l'INSEE. C'est sur cette catégorie du parc existant que portera l'analyse. Une seconde analyse, plus fine, portera sur les constructions neuves en lien avec les données plus récentes obtenues par le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges.

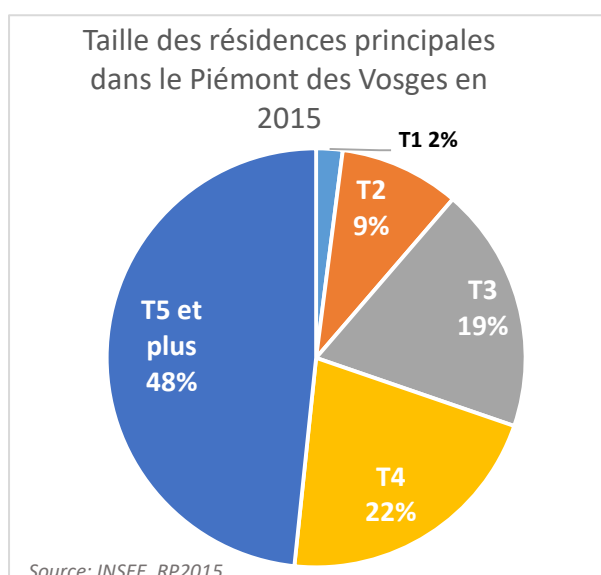
1.2.1 Une prédominance de la maison individuelle :

Les maisons individuelles représentent 66% des résidences principales au sein du SCoT du Piémont des Vosges, soit environ 16 500 unités. À l'échelle des intercommunalités, la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile (CCPO) possède la part la plus faible du Piémont avec 53% et se rapproche de la moyenne départementale (52%). À l'inverse, la Communauté de Communes des Portes de Rosheim possède le taux de maisons individuelles le plus important avec 74% du parc.

Cette tendance sur l'ensemble du parc existant sera nettement tempérée lorsqu'il s'agira d'analyser le parc de constructions neuves depuis 2008 (*infra*).

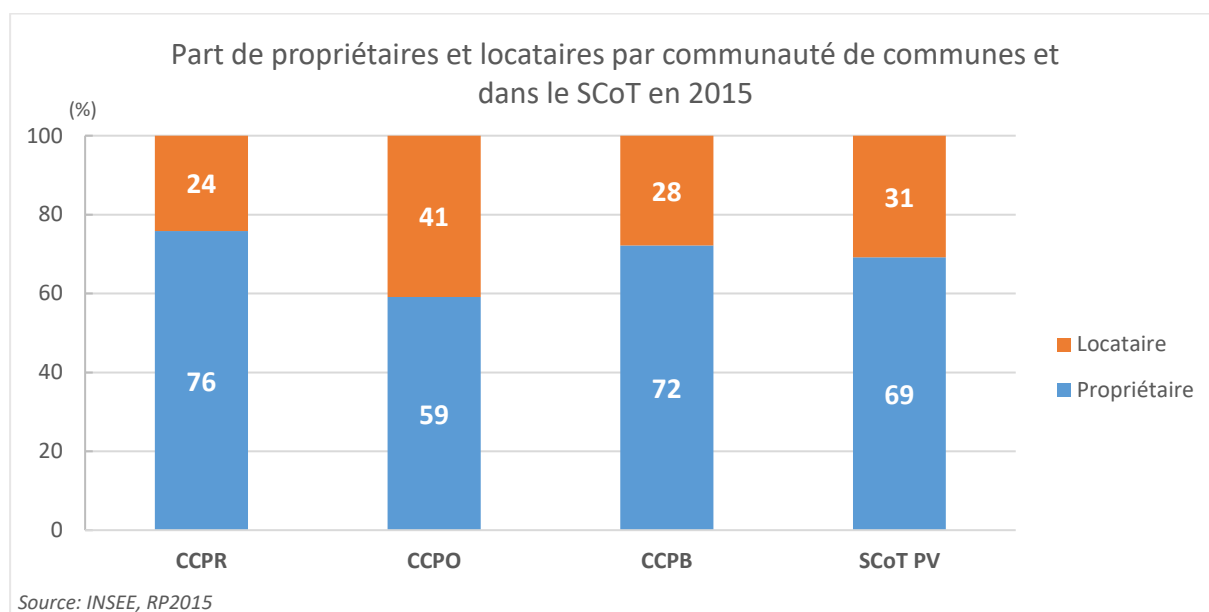


En corrélation avec la démographie, ce sont les grands logements qui dominent le paysage du Piémont des Vosges. En effet 70% des habitations du parc existant sont constituées au minimum de 4 pièces, contre 11% habitations d'1 ou 2 pièces. Pour le Bas-Rhin, la part des petits logements est beaucoup plus importante avec 17% de T1 + T2 et 61% de T4 ou plus. Ceci s'explique par le rôle joué par l'Eurométropole de Strasbourg et l'offre étudiante en petits logements. Obernai qui compte de nombreux appartements possède 22% de logements inférieurs à 2 pièces, Barr 16% et Rosheim 11%.



1.2.2 Le parcours résidentiel :

Devenir propriétaire de son logement est la finalité recherchée par de nombreux ménages. De plus, la présence importante de maisons individuelles implique une forte représentation de propriétaires. Le territoire du Piémont n'échappe pas à ce constat, si bien qu'on dénombre tout logiquement une part nettement plus importante de propriétaires (69%) que de locataires (31%). Avec le taux de maisons individuelles le plus important sur le Piémont, c'est naturellement la CCPR (76%) qui détient la part la plus importante de propriétaires, bien loin des 59% de la CCPO qui est proche des taux du Bas-Rhin (58%).



La tendance entre 2010 et 2015 est une légère augmentation du nombre de locataires. En effet, leur part en 2010 représentait 28% soit 6 526 locataires contre 7 597 en 2015. Les dispositifs successifs d'aides à l'investissement locatif peuvent expliquer en partie l'augmentation du parc locatif. L'évolution des modes de vie, plus particulièrement la mobilité qu'impose le marché du travail pourrait aussi expliquer que certains ménages privilégient ce mode d'occupation.

Enfin, la location est souvent une des premières étapes du parcours résidentiel, notamment pour les jeunes ménages. Les locataires restent peu de temps dans leur logement (6,3 ans en moyenne et 8,6 ans dans un logement HLM loué vide). L'accès à la propriété permet la stabilisation des ménages qui restent en moyenne 23 ans dans leur habitation.

STATUT D'OCCUPATION	PART	ANCIENNETE D'EMMENAGEMENT (ANNEES)
PROPRIETAIRE	68%	22,6
LOCATAIRE	30%	6,3
D'un HLM loué vide	4%	8,6
LOGÉ GRATUITEMENT	2%	15,2

Résidences principales selon le statut d'occupation - Source : INSEE, RP2015

1.2.3 Le parc locatif social :

✓ L'offre locative sociale stable et polarisée :

Le territoire du Piémont des Vosges compte 1 459 logements sociaux répartis sur 17 communes en 2015, soit 4% du parc. L'offre dite en « HLM loué vide » est stable depuis 2010 avec le même ratio de 4% et 979 unités à cette date. En revanche cette stabilité n'est pas en corrélation avec l'offre locative globale qui tend à augmenter sur la même période (*supra*). Ainsi l'effort de production entre 2010 et 2015 s'est reporté sur l'offre locative globale mais pas sur le locatif social.

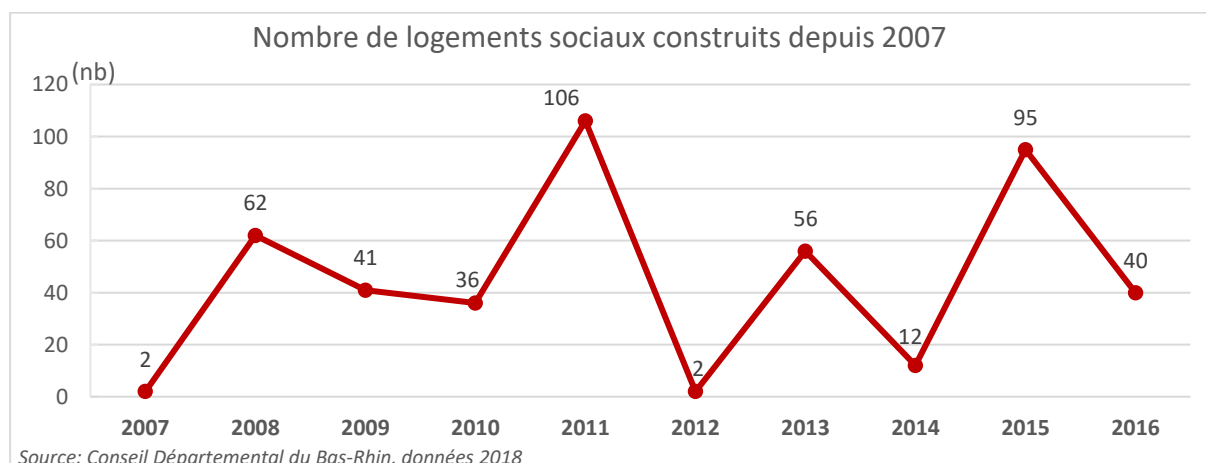
Au phénomène national constaté, le Piémont des Vosges n'échappe pas à ce principe : l'offre locative sociale est très nettement polarisée. En effet, les pôles d'Obernai, Barr et Rosheim représentent respectivement 60%, 15% et 7% du total des logements sociaux du SCoT, soit plus de 80%.

La part des bourgs intermédiaires est également importante avec 7% mais ne concerne que deux communes, Andlau ne disposant pas pour le moment de logements sociaux conventionnés. Bien qu'aucune commune ne soit soumise à l'obligation de la loi SRU d'ici 2025 d'atteindre 20 ou 25% de part de logements sociaux parmi les résidences principales, la production est par voie de conséquence volontaire et permet l'équilibre social. Ainsi, les pôles d'Obernai, Barr et Rosheim disposent respectivement de 17%, 7% et 5% de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales. Il convient de noter enfin que la commune de Boersch possède également une offre importante avec 6% sur le total de ses résidences principales.

ARMATURE URBAINE	LOGEMENTS SOCIAUX (nb)	RESIDENCES PRINCIPALES (nb)	PART LOGEMENTS SOCIAUX SUR RES. PRINCIPALES	PART LOGEMENTS SOCIAUX SUR TOTAL SCoT PV
Obernai	875	5 060	17%	60%
Barr	216	2 997	7%	15%
Rosheim	106	2 163	5%	7%
Bi-pôle	43	1 805	2%	3%
Bourgs intermédiaires	95	3 132	3%	7%

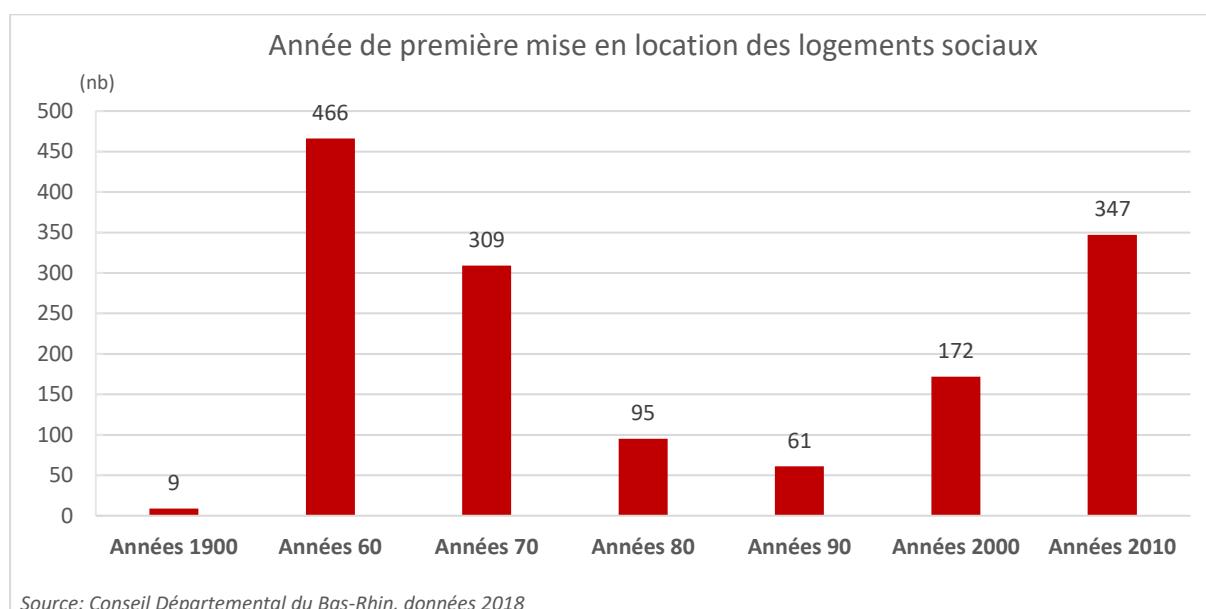
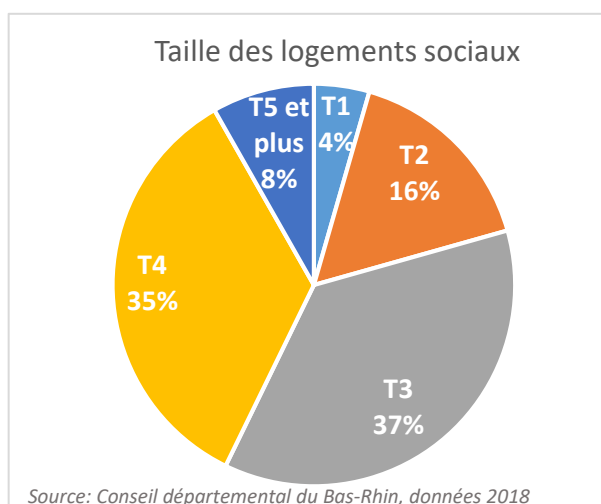
Nombre et part des logements sociaux par armature urbaine - Sources : CD67, données 2018 ; INSEE, RP2015

Concernant la période plus récente, post approbation du SCoT 2007, 452 logements ont été construits, soit en moyenne 45 logements par an et également environ 10% de la production annuelle (400 logements/ an). Les années les plus productives sont 2011 avec 106 logements dont 43 pour Barr, 30 pour Rosheim et aucun pour Obernai, puis 2015 avec 95 habitations dont 80 pour Obernai.



Parmi les logements sociaux sur le territoire, on trouve en majorité des 3 pièces (37%) et des 4 pièces (35%), qui correspondent principalement aux besoins des familles.

S'agissant de l'ancienneté, le parc de logements sociaux est assez vétuste, une part importante date des années 60 et 70, 54% du parc est antérieur à 1980. Ces logements sont situés principalement dans les 3 pôles et Boersch. Si la production de logements aidés tendait effectivement à décroître jusqu'à la fin des années 90, le parc tend néanmoins à se rajeunir, notamment par la création de 350 logements depuis 2010.

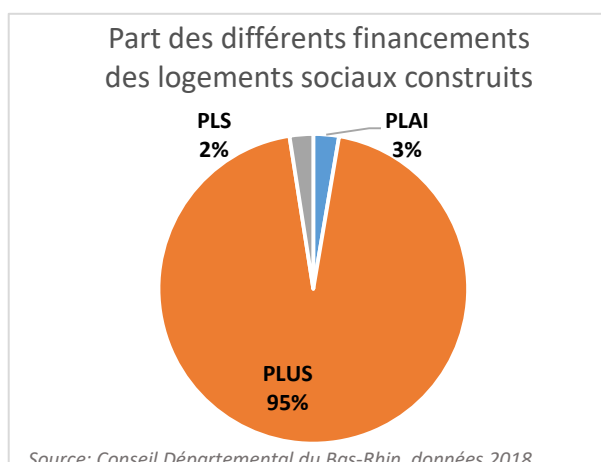


La planification de nouveaux logements se poursuit, sur l'année 2018, 50 logements sont en projet sur les communes de Grendelbruch, Griesheim-près-Molsheim et Obernai.

CC	COMMUNE	ADRESSE	NOMBRE DE LOGEMENTS	PLUS		PLAI		PLS		PSLA
				CN	AA	CN	AA	CN	AA	
CCPR	Grendelbruch	rue du Mont Sainte-Odile	3	3						
	Griesheim-près-Molsheim		24	15		9				
CCPO	Obernai	18, Général Leclerc	23							23
Total projet logements			50	18		9				23

Projets de construction de logements sociaux en 2018 et aides sollicitées pour le financement - Source : CD67, données 2018

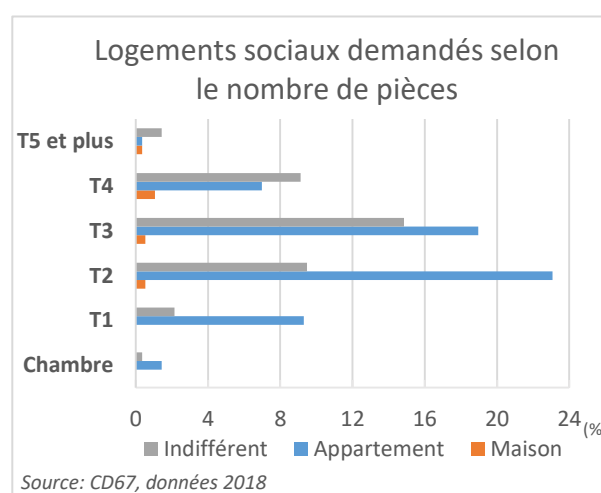
À propos du financement de ces logements, 95% l'ont été par le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 3 % des aides concernent les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), destinés aux ménages les plus en difficultés. Ces aides permettent l'encadrement des loyers et sont soumis à un plafond de ressources.



✓ Les sollicitations du parc locatif social :

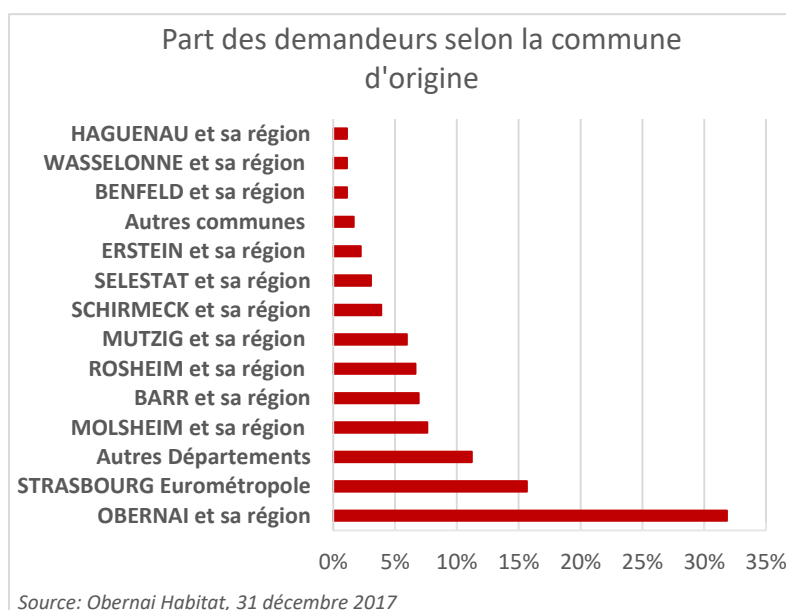
Concernant les demandes au 1er janvier 2018, elles sont plus nombreuses sur les T3 et les T2 avec 34% et 33%. Pour les T4 la demande est de 17%. Ces chiffres nous donnent des orientations sur les besoins des ménages et l'attrait important pour les 2 pièces dont l'offre n'est pas suffisante.

Pour ce qui est du type de logements, le plus apprécié par les demandeurs est l'appartement, plébiscité à hauteur de 60%. Une part importante des ménages n'ont pas de préférence sur le type de logement attribué (37% des demandes).

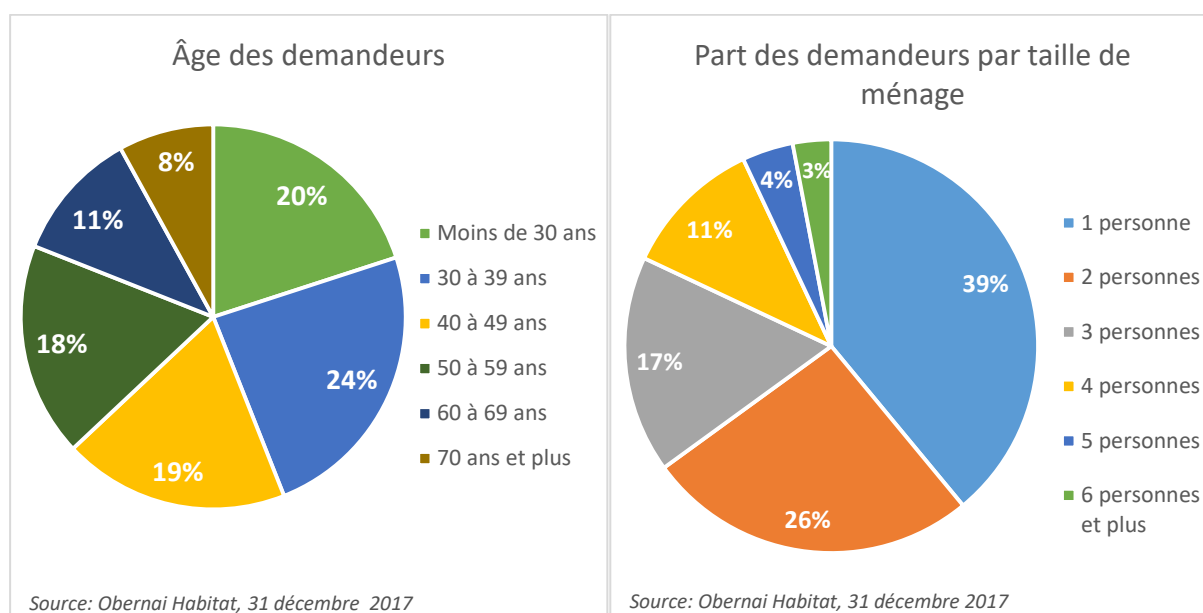


En sollicitant la SEM « Obernai Habitat » qui gère une partie du parc de logements sociaux sur la commune d'Obernai, il a été possible d'approfondir le profil des demandeurs.

Ainsi, au 31 décembre 2017, le fichier partagé de la demande totalise 722 dossiers déposés pour la commune d'Obernai. À noter que le nombre de demandeurs est important, mais que cette relative importance est à pondérer par le fait que les demandeurs peuvent choisir jusqu'à 8 localités.



S'agissant de l'âge des demandeurs, 45% d'entre eux ont moins de 40 ans et 65% des ménages sont composés d'une à deux personnes.



Les motifs des demandeurs sont quant à eux multiples. Les ménages qui n'avaient pas de logement ou étaient hébergés sont 16,62%, la seconde raison concerne le coût élevé de leur habitation actuelle.

MOTIVATION DES DEMANDEURS	PART DES DEMANDEURS
Sans logement ou hébergé	16,62 %
Logement actuel trop cher	15,51 %
Taille du logement	14,40 %
Raisons de santé / handicap	10,25 %
Divorce, séparation, décohabitation	9,97 %
Rapprochement du lieu de travail / mutation professionnelle	6,51 %
Rapprochement de la famille	5,26 %
Problèmes d'environnement ou de voisinage	4,57 %
Autre motif particulier	4,43 %
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	4,15 %
Logement non décent, insalubre	3,05 %
Rapprochement des équipements et services	1,39 %
En procédure d'expulsion	1,25 %
Futur mariage, concubinage, PACS	1,25 %
Violences familiales	0,69 %
Accédant à la propriété en difficulté	0,42 %
Assistant(e) maternel(le) ou familiale	0,28 %
Total	100 %

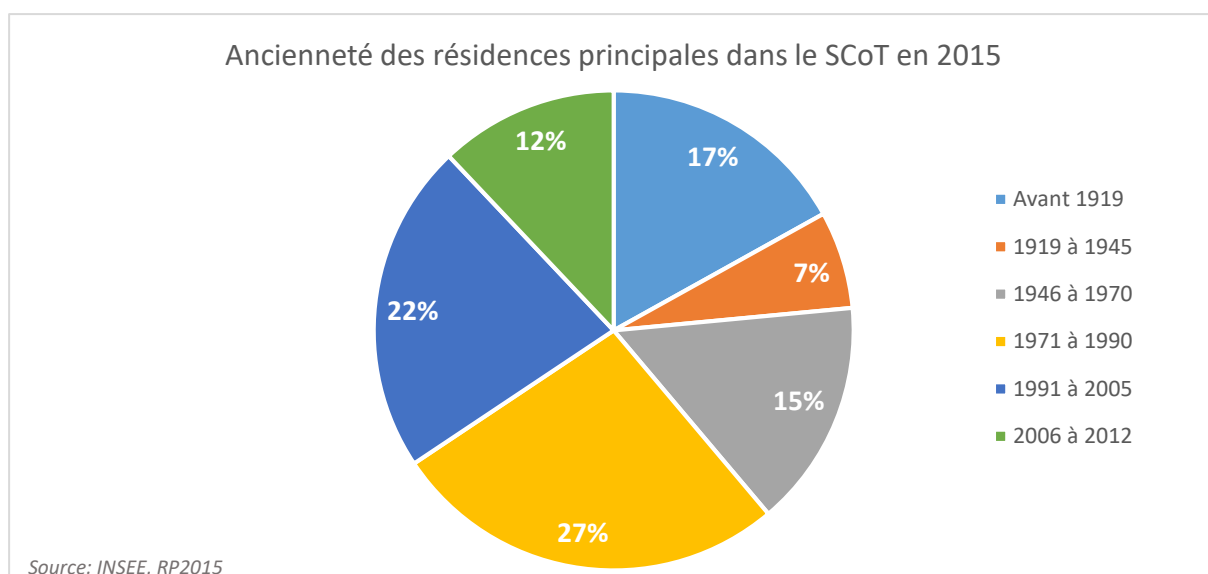
Principaux motifs de demandes de logements sociaux - Source : Obernai Habitat, 31 décembre 2017

1.3 Le parc de logements et les enjeux de réhabilitation :

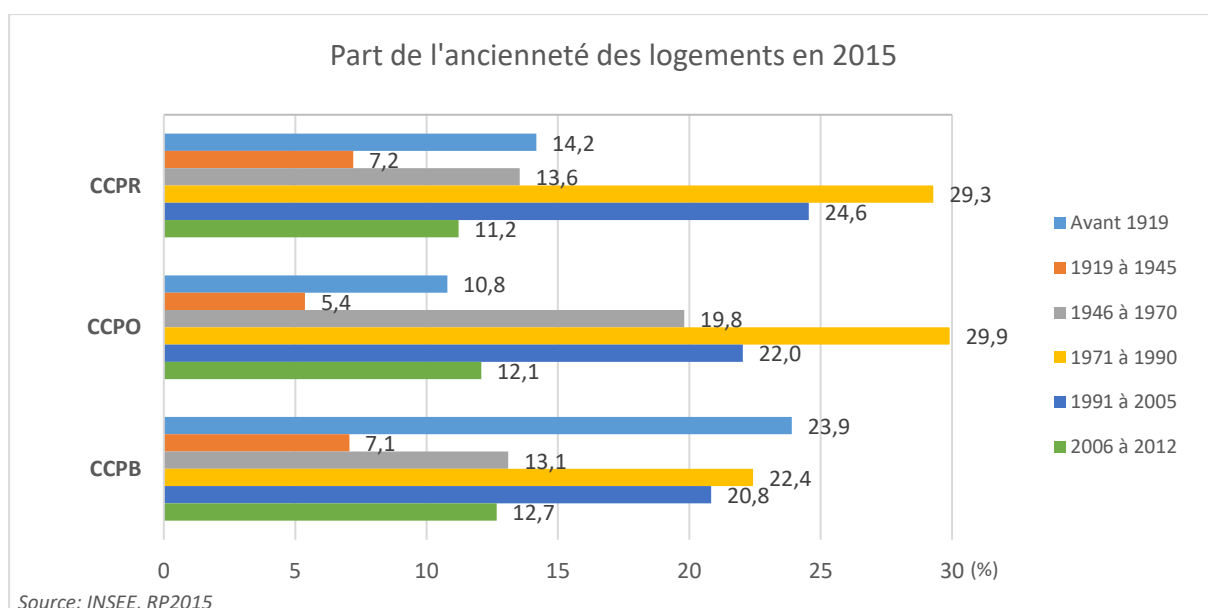
1.3.1 La caractérisation du parc :

Contrairement aux logements vacants, les résidences principales sont majoritairement plus récentes. En effet, la part des habitations construites avant 1970, date des premières réglementations thermiques, est de 39% (contre 60% pour les logements inoccupés, ce qui confirme le lien important entre l'ancienneté et la vacance).

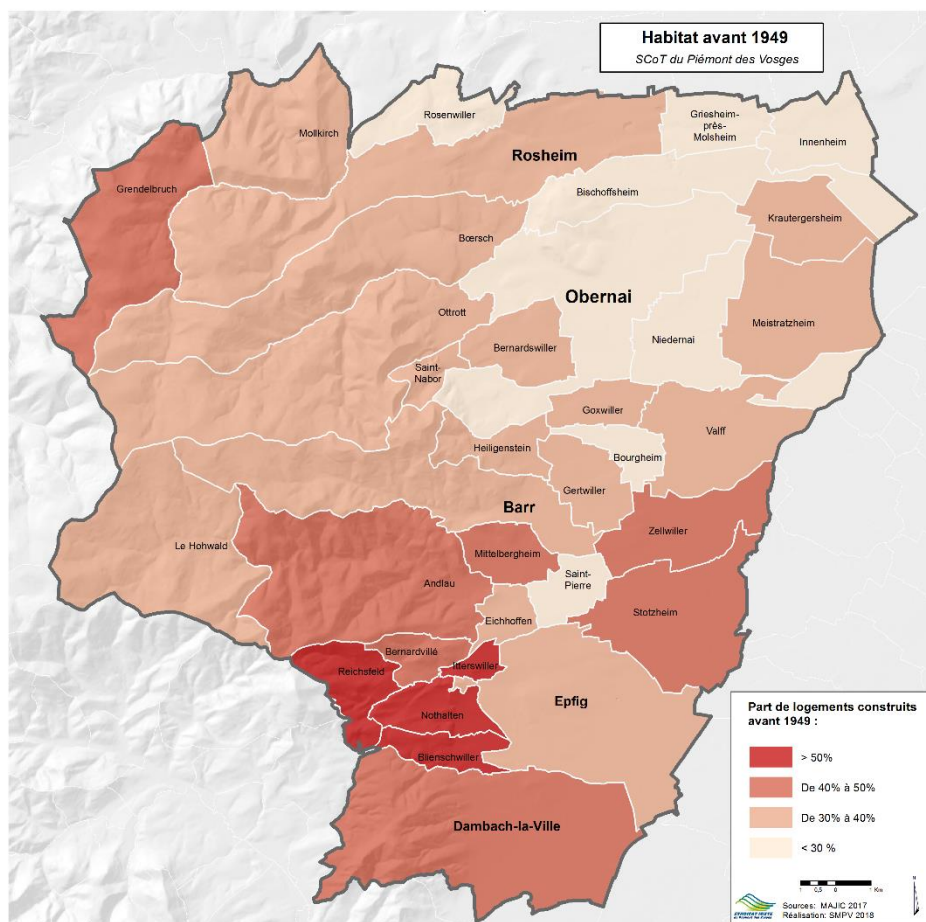
En ce qui concerne le rajeunissement du parc principal, la tendance s'accélère, 34% des logements ont été construits entre 1991 et 2012. Les données de l'INSEE ne tiennent pas compte des constructions plus récentes, dont le rythme a explosé après l'approbation du SCoT en 2007 et qui se poursuit encore aujourd'hui (cf. partie 2.).



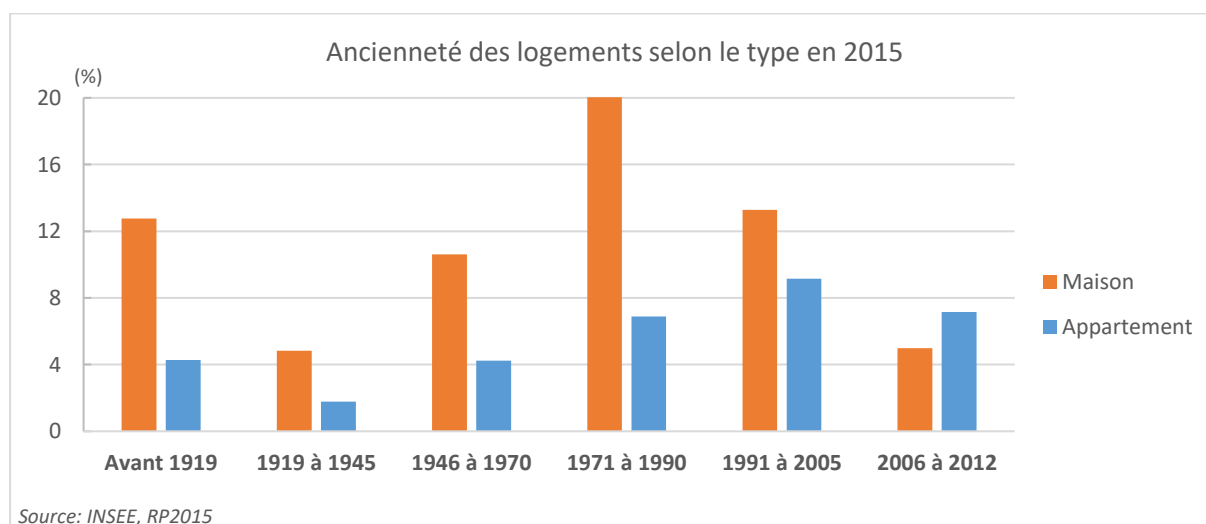
La CCPB présente une part importante d'habitations datant d'avant 1945, avec 31% des résidences principales.



Les communes les plus rurales présentent une part plus importante de logements antérieurs à 1949 avec cependant Dambach-la-Ville, seul pôle de l'armature urbaine du Piémont des Vosges avec plus de 40% du parc datant d'avant 1949.



L'habitat ancien est plutôt composé de maisons individuelles. Pour celles bâties avant 1945, il s'agit principalement de maisons traditionnelles alsaciennes, à colombages, qui sont situées en cœur de village. Si cet habitat présente des atouts incontestables en matière patrimoniale et d'attractivité touristique, il n'est en revanche plus adapté aujourd'hui aux normes de confort et d'isolation thermique, si bien que tout l'enjeu réside en la requalification et la réhabilitation de ce parc, même s'il n'est pas le plus énergivore.



L'habitat datant des années 1946 à 1990 est en effet plus énergivore. Les données de l'ADEME sur l'analyse des diagnostics de performances énergétiques (DPE) réalisés lors des ventes, locations et constructions de logements montrent que les constructions entre 1946 et 1990 consomment plus d'énergie.

	Avant 1919	Entre 1919 et 1945	Entre 1946 et 1970	Entre 1971 et 1990	Entre 1991 et 2006	Depuis 2007
Consommation médiane (kWh/m ² .an)	178	207	274	264	172	76
Catégorie	D	D	E	E	D	B

Analyse des performances énergétiques des habitations du SCoT selon l'année de construction - Source : ADEME, 2016

1.3.2 Réduire les dépenses énergétiques, lutter contre l'habitat indigne et la vacance par la rénovation et la réhabilitation urbaine :

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) consacre une large partie à l'énergie, la consommation et la précarité énergétique.

En France, le secteur du bâtiment représente 43% de la consommation énergétique totale et 20% des émissions de gaz à effet de serre. Les habitations construites entre 1949 et 1973 sont les plus énergivores (*supra*). Après la guerre notamment, il a fallu construire rapidement et à faible coût si bien que les matériaux qui ont été utilisés comme le béton sont des passoires énergétiques. C'est aussi après le début des années 70 que les premières réglementations thermiques ont été publiées. En revanche, les maisons alsaciennes bénéficient d'une meilleure isolation même si elles méritent également d'importants travaux de rénovation.

L'amélioration et la requalification du bâti existant sont des enjeux pris en compte et travaillés par l'ensemble des secteurs depuis de nombreuses années. En fonction des besoins et problématiques de chaque secteur, divers dispositifs locaux ont été déployés et le sont encore à l'heure actuelle.

Parmi ces aides, le Conseil Départemental du Bas-Rhin soutient financièrement à travers le Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 et son partenariat avec les collectivités et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) les projets de rénovation de l'habitat. Cette aide s'inscrit dans le programme national « Habiter Mieux » de l'Anah.

Ces subventions sont proposées aussi bien aux propriétaires occupants et bailleurs qu'aux syndicats de copropriété. Toutefois des conditions de ressources sont fixées par l'Anah afin de bénéficier des aides pour les propriétaires occupants. De plus les travaux doivent permettre une amélioration de la performance énergétique d'au moins 25%.

Secteurs et programmes	Logements subventionnés Anah	Dont Logements indignes	Dont Logements très dégradés	Montant des travaux subventionnés	Subvention Anah
PIG n°3 SCoT de la Bruche et SCoT du Piémont des Vosges	143	17	18	4 443 960 €	1 442 705 €

Bilan des aides Anah pour la rénovation et la réhabilitation sur le territoire en 2016 –

Source : CD67, Bulletin départemental d'information avril 2017

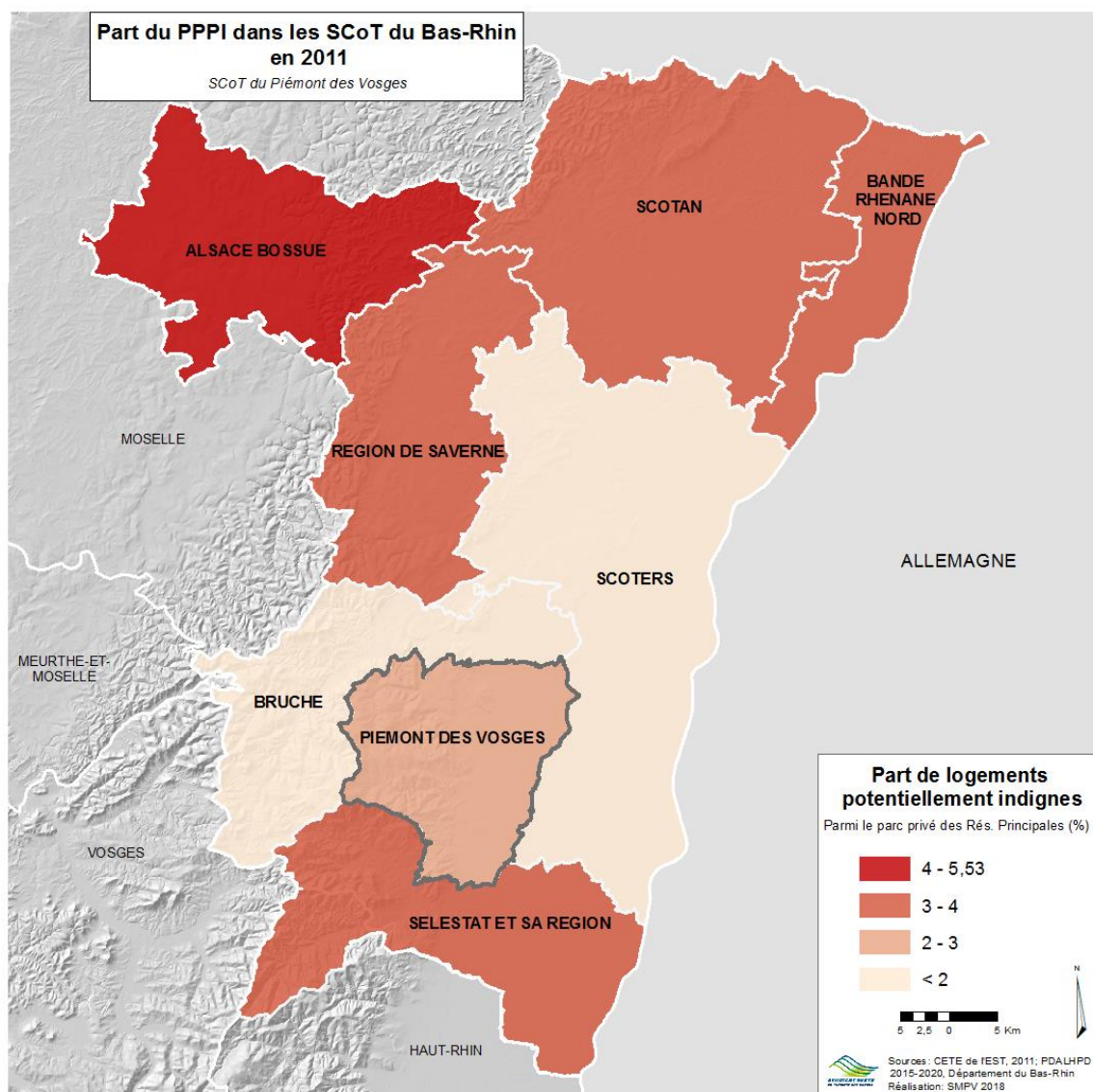
Ces programmes permettent d'agir conformément aux exigences de la loi Grenelle II, de soutenir les ménages face à la précarité énergétique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de lutter contre l'habitat indigne et la vacance des logements anciens par la réhabilitation.

1.3.3 Lutter contre l'habitat indigne :

Sont considérés comme des habitats indignes : les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.

Le Plan Départemental Action Logement Hébergement Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020 du Conseil Départemental vise un objectif global de maintien des personnes dans leur logement. Cet objectif passe notamment par la volonté des acteurs de lutter contre l'habitat indigne. Ce document se repose sur une étude relative à l'estimation du parc privé potentiellement indigne (PPPI) par le Centre d'Etudes Techniques de l'Est en 2011.

Selon cette étude, le territoire du SCoT présente un taux de logements potentiellement indignes de 2,6 %, égal à la moyenne départementale. Cependant, l'étude fait apparaître un taux plus élevé sur la Communauté de Communes du Pays de Barr et en particulier sur la commune de Barr (5,8 %).



L'ensemble des objectifs et des actions est coordonné par le Dispositif d'Éradication du Logement Insalubre ou Non Décent (DDELIND) qui assure la fonction de pôle départemental de lutte contre

l'habitat indigne. Cette instance rassemble l'ensemble des partenaires bas-rhinois impliqués sur le sujet pour un examen, une prise de décision et une intervention commune sur les dossiers signalés les plus complexes où une mutualisation des moyens s'avère nécessaire.

Synthèse :

La réhabilitation du parc existant constitue évidemment un enjeu fort. Même si le rôle du SCoT est quelque peu limité notamment sur les actions publiques en matière d'aides, l'amélioration du parc permet :

- de lutter contre la vacance ;
- de lutter contre la précarité énergétique des ménages, notamment des plus défavorisés ;
- d'adapter les logements à l'évolution des modes de vie ou aux cycles de vie ;
- la lutte contre les gaz à effet de serre (GES).

1.4 Le logement des publics spécifiques :

1.4.1 Le logement des personnes âgées :

L'ensemble de la partie consacrée au logement des personnes âgées se trouve au sein du chapitre relatif aux équipements publics.

1.4.2 Les aires d'accueil des gens du voyage :

La loi du 5 juillet 2000 définit les modalités d'accueil des gens du voyage à l'échelle départementale, par un compromis entre la liberté constitutionnelle d'aller et venir et la création d'aires d'accueil décentes afin d'éviter les stationnements illicites.

L'habitat mobile des gens du voyage repose sur des aires d'accueil qui sont de deux types : les aires d'accueil proprement dites et les aires de grand passage. Les aires d'accueil sont destinées aux gens du voyage itinérants dont les durées de séjour dans un même lieu sont variables et peuvent aller parfois jusqu'à plusieurs mois. Les aires de grand passage sont destinées à accueillir des groupes importants voyageant ensemble, ne dépassant pas généralement les 200 caravanes : elles sont prévues pour répondre aux besoins de déplacement en groupe des voyageurs à l'occasion d'événements familiaux ou traditionnels (voyages saisonniers, mariages, conventions religieuses...).

Les communes de plus de 5 000 habitants ont l'obligation d'aménager une aire permanente. Ces obligations sont inscrites au Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), créé par la loi n°90-449 du 31 mai 1990 et dont celui du Bas-Rhin est actuellement en révision.

Le territoire du Piémont des Vosges compte actuellement deux aires d'accueil des gens du voyage :

- À Obernai, une aire de 40 places de caravanes, ouverte depuis 2008, dont le taux d'occupation ne cesse d'augmenter depuis 2012 ;
- À Barr, une aire de 20 places, ouverte depuis 2013, avec un taux d'occupation en légère augmentation depuis 2014.

Taux d'occupation des aires d'accueil permanentes :

COMMUNES	2012	2013	2014	2015	2016
Obernai	48 %	50 %	63 %	71 %	73 %
Barr	-	-	18 %	17 %	24 %

Taux d'occupation des aires d'accueil permanentes des gens du voyage - Source : Conseil Départemental du Bas-Rhin

Il convient de noter que la révision du schéma prévoit la création d'une aire des gens du voyage sur la commune de Rosheim. Au stade de la révision de ce document, aucune aire de grand passage n'est programmée sur le territoire.

2. Une production dynamique de constructions neuves :

Précisions méthodologiques : l'Observatoire de l'Habitat du SMPV :

Suite à l'approbation du SCoT, le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges a mis en place un observatoire de l'habitat basé sur la collecte et l'analyse des autorisations d'urbanisme créant un nouveau logement à compter de juin 2007. Un partenariat avec les collectivités et les organismes instructeurs permet un recueil régulier des données afin d'avoir une analyse plus fine et récente du parc immobilier.

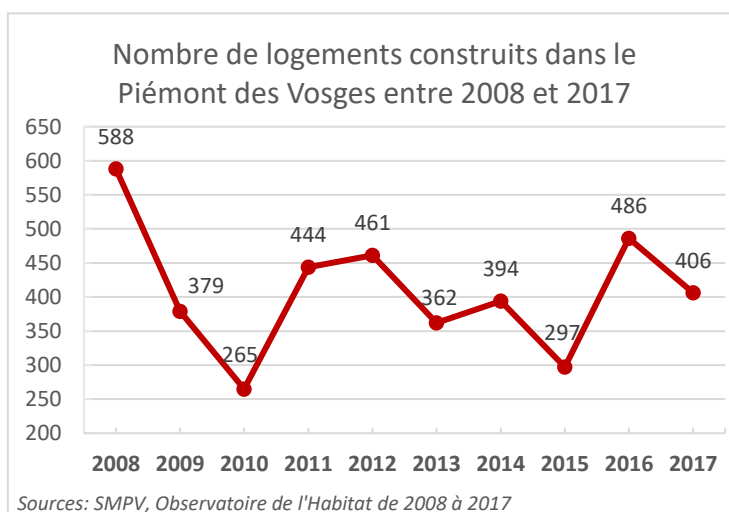
Cet observatoire permet de suivre le rythme de construction des logements, la localisation et d'apprécier la mise en œuvre des objectifs fixés initialement de 8 500 habitations à l'horizon 2025, soit 425 logements/an.

La saisie, depuis plus de 10 ans, permet de bénéficier d'une base de données solide avec plusieurs indicateurs comme par exemple la spécialisation à la parcelle de l'habitat, la typologie, la consommation foncière...

2.1 Un rythme de constructions soutenu et fortement polarisé :

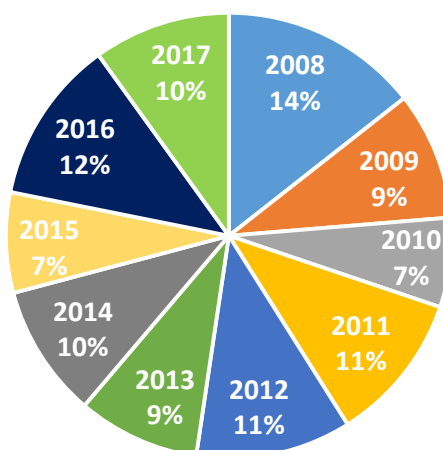
Le Piémont des Vosges est un territoire dynamique et attractif qui connaît une forte et constante production de logements afin d'accueillir de nouveaux habitants mais aussi de maintenir et répondre aux besoins des ménages présents sur le territoire.

Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2017, l'observatoire révèle une production de 4 082 logements, soit environ 410 logements par an. Ce rythme moyen annuel, en tenant compte des erreurs potentielles dans la chaîne de saisie de l'observatoire, est proche des objectifs fixés par le SCoT de 2007, soit environ 425 habitations sur la période 2005-2025, même s'il demeure légèrement en deçà.



Le pôle urbain principal d'Obernai réalise plus du tiers des nouvelles constructions du SCoT avec 37%, soit environ 150 logements par an en moyenne depuis 10 ans. Outre cette concentration au sein d'Obernai, les trois pôles (Obernai, Barr et Rosheim) comptabilisent 54% de la production de logements, 61% en y incluant le bi-pôle d'Epfig et Dambach-la-Ville, soit 250 logements/an.

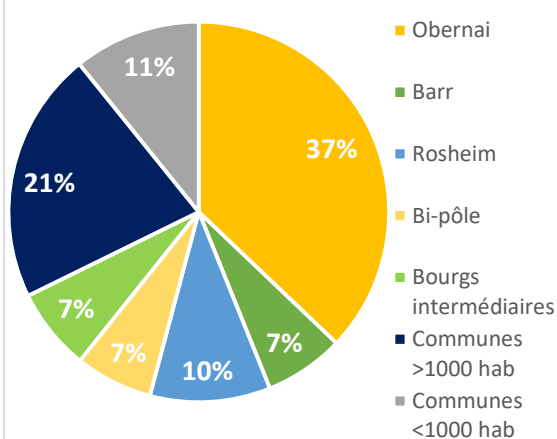
Part des logements construits par an



Sources: SMPV, Observatoire de l'Habitat, 2008 à 2017

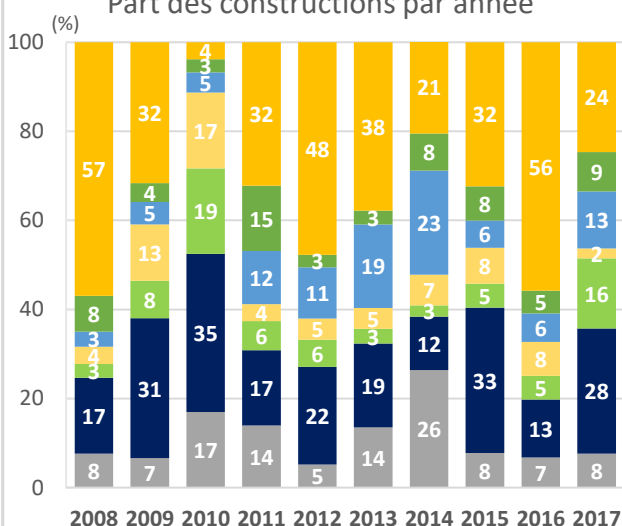
En observant la production annuelle au sein de l'armature urbaine du SCoT, on constate une certaine forme de « relais » entre les polarités. Ainsi, lorsqu'Obernai connaît un infléchissement de la création de nouveaux logements, ce sont les autres pôles qui assurent le « relais » sauf pour l'année 2010, seule année où les communes hors polarités ont réalisé plus de 50% de la production annuelle.

Part des logements réalisés par armature urbaine depuis 2008



Sources: SMPV, Observatoire de l'Habitat de 2008 à 2017

Part des constructions par année



Sources: SMPV, Observatoire de l'Habitat, 2008 à 2017

Synthèse :

Contrairement au phénomène souvent rencontré dans d'autres territoires, le développement récent de l'habitat sur le Piémont n'est pas diffus et se concentre essentiellement dans les pôles de l'armature urbaine, c'est-à-dire les villes du Piémont où sont présentes toutes les fonctions urbaines : commerces, services, équipements, emplois et desserte en transports en commun...

La production de logements au sein des polarités n'est pas le résultat d'une politique en particulier mais, plus certainement, de plusieurs « leviers ». Sans dresser une liste exhaustive, c'est d'abord le résultat d'une volonté décidée collectivement par les élus dans le cadre du SCoT de 2007. Parmi d'autres « leviers » c'est aussi le résultat de la mise en œuvre des dispositifs successifs d'aide à l'investissement locatif (Scellier, Duflot, Pinel) qui a « dopé » le marché sur les centralités.

Non seulement le développement de l'habitat est fortement centralisé dans le Piémont des Vosges mais c'est également dans ces pôles qu'il y est le plus diversifié.

2.2 Un habitat diversifié qui n'est plus dominé par la maison individuelle :

Définition :

La partie qui va suivre s'appuie sur les définitions du SCoT de 2007 qui ont été reprises pour tout ce qui concerne la mise en œuvre du schéma. Si l'habitat collectif et individuel n'appellent pas de définition particulière, le SCoT de 2007 a défini sa notion d'habitat intermédiaire comme étant :

- Les maisons jumelées ;
- Les maisons bi-familles (maisons divisées en deux logements) ;
- Les maisons construites sur une parcelle inférieure à 4 ares.

Les logements intermédiaires et collectifs sont dénommés habitat groupé.

2.2.1 Le logement intermédiaire : une solution entre individuel et collectif :

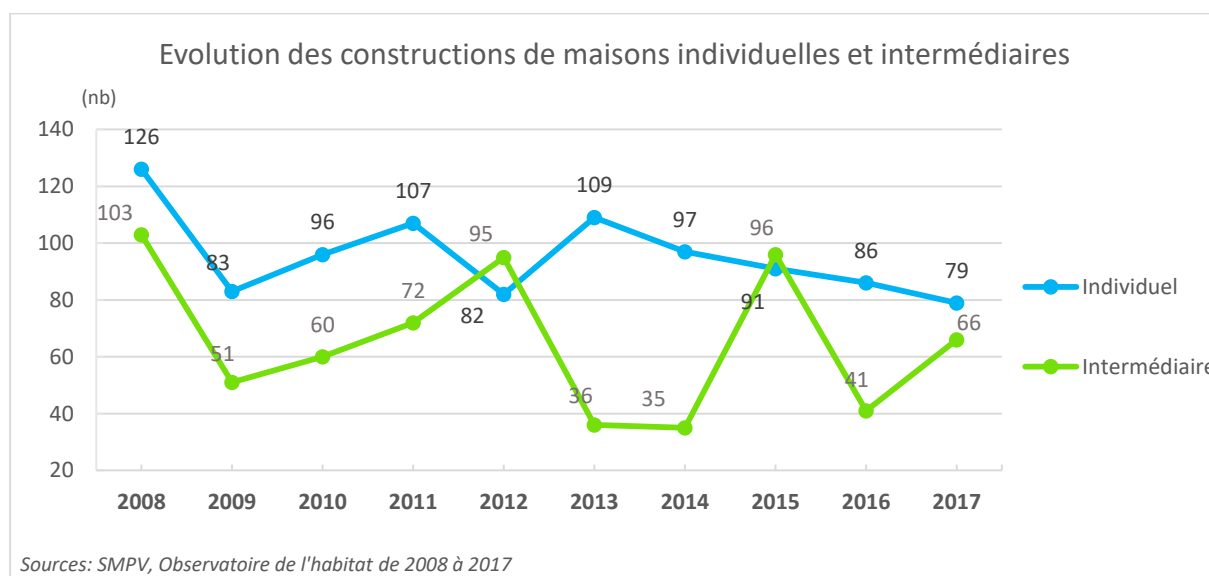
Depuis 2008 le nombre de maisons individuelles a tendance à baisser. Malgré quelques fluctuations, notamment en 2010 et 2013, le Piémont comptait 126 logements individuels bâtis en 2008 pour n'en comprendre que 79 en 2017, soit une baisse de 5% par an depuis 10 ans. Avec une production moyenne de 95 maisons par an, l'habitat individuel représente 22% de la production de logements sur le Piémont.

La logique binaire qui opposait habitat individuel et logement collectif étant définitivement révolue et la volonté d'occuper un logement avec un espace extérieur, une entrée privative en conservant une certaine intimité étant toujours fortement ancrée dans la population, de nouveaux « produits » dits logement ou habitat intermédiaire sont apparus.

Couplant les avantages d'un habitat individuel tout en répondant aux nouvelles exigences en matière d'aménagement du territoire, notamment du point de vue de la consommation foncière et des densités, l'habitat intermédiaire répond aux attentes d'individualisation du logement.

Le rythme de production de ce type d'habitat n'est pas encore aussi important que celui de la maison individuelle ou du collectif mais le territoire produit toutefois en moyenne 66 logements depuis 2008.

Cependant sur les années 2012 et 2015 la construction a été supérieure aux maisons individuelles. Au sein des multiples parcours résidentiels, ce type d'habitat permet à certains ménages aux revenus plus modestes d'accéder à la propriété pour un coût inférieur à une maison individuelle.



En matière de spécialisation, ce sont principalement les communes plus petites et situées sur le piémont viticole qui possèdent la part de logements intermédiaires la plus importante. Ce type d'habitat s'insère mieux dans le milieu environnant et le tissu bâti de ces communes.

Enfin le logement intermédiaire est un type d'habitat qui fonctionne plutôt correctement sur le territoire hors polarités. En effet, la moitié de ces logements sont construits dans les communes de plus et de moins de 1 000 habitants.

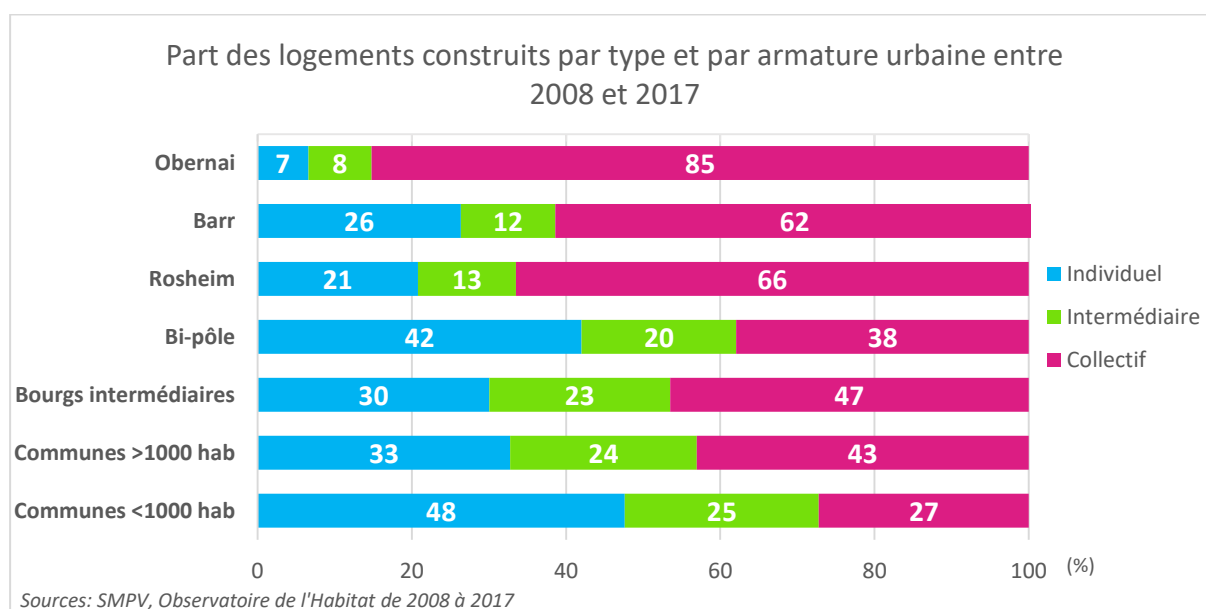
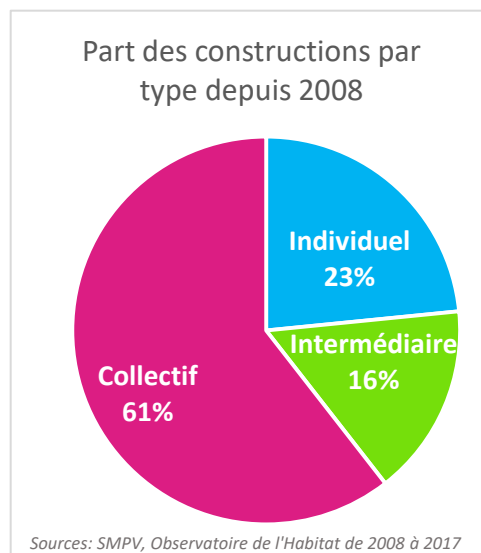
2.2.2 La primauté de la maison individuelle inversée :

Le SCoT approuvé en 2007 faisait état d'une primauté de la maison individuelle sur le territoire du Piémont des Vosges. En effet, le diagnostic rapportait que le parc de logements comportait 29% d'habitat collectif.

Dans ce contexte, le diagnostic prospectif de 2007 affirmait que la poursuite de l'évolution tendancielle était largement susceptible de générer des déséquilibres. Pour y remédier, le SCoT du Piémont des Vosges a développé une politique de l'habitat offrant certes sa place à la maison individuelle mais en complétant de manière ambitieuse une telle orientation par la mise en place d'objectifs et d'orientations de nature à inverser cette tendance. C'est ainsi que le SCoT impose de manière générale que 60% des nouveaux logements le seront sous forme d'habitat groupé. Cette orientation permet d'une part d'agir sur la consommation foncière et d'autre part, de garantir les équilibres sociologiques sur le territoire en garantissant une offre de logement répondant aux besoins de tous.

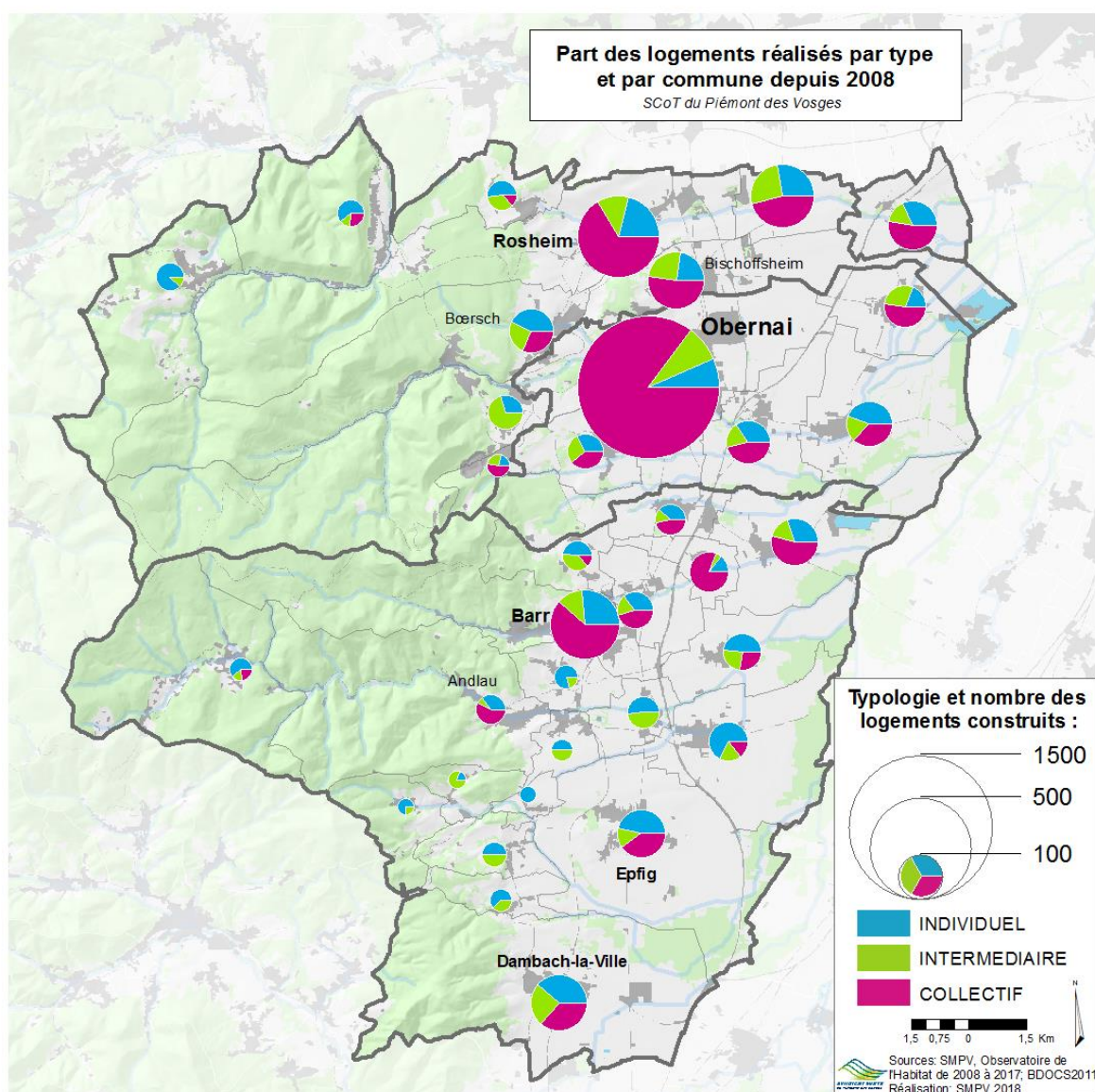
Si le bilan du SCoT pointait déjà en 2013 une inversion de la tendance avec 71% de logements groupés sur le territoire (dont 54% de logements collectifs, soit 2 471 logements), le résultat en 2018 s'est très nettement renforcé. Ainsi, depuis 2008, le territoire compte 77% d'habitat groupé dont 61% de logements collectifs.

Les programmes de construction d'ensembles immobiliers ne cessent de se développer depuis 2008 sur pratiquement tout le territoire. Plus de la moitié de l'habitat collectif construit l'a été à Obernai (52%) soit 1 291 logements. Rosheim et Barr concentrent également un nombre important de ce type de construction, alors que pour le reste des communes, l'habitat intermédiaire prend le relai.



Outre une production de logements collectifs plus importante que la maison individuelle, leur construction s'est essentiellement réalisée au sein des pôles de l'armature urbaine, dans une moindre mesure au sein du bi-pôle. En effet, 70% (1 739 logements) de la production des logements collectifs sur le Piémont s'est réalisée à Obernai, Barr et Rosheim, c'est-à-dire au sein des communes bien desservies par les transports en commun et qui disposent de toutes les aménités de proximité.

En matière de spatialisation, il est également important de souligner que chaque commune participe à cet effort de rééquilibrage du logement groupé et comme cela a été précisé, lorsqu'il n'y a pas de collectifs de réalisés c'est souvent le logement intermédiaire qui est créé. Cela vaut particulièrement pour les communes du piémont viticole où les bâtiments collectifs, cumulés avec les contraintes topographiques, peuvent avoir un impact paysager plus fort.



Le SCoT du Piémont des Vosges tient également une place importante dans la production de logements collectifs au sein du département et des SCoT limitrophes. Selon les données Sitadel2 du Ministère, en 2008, sa part est proche de la moyenne du Bas-Rhin avec 59% puis la dépasse en 2016 avec 72%. Seul le SCOTERS est largement au-dessus ce qui s'explique par la présence de l'Eurométropole dont la part est de 91% en 2016.

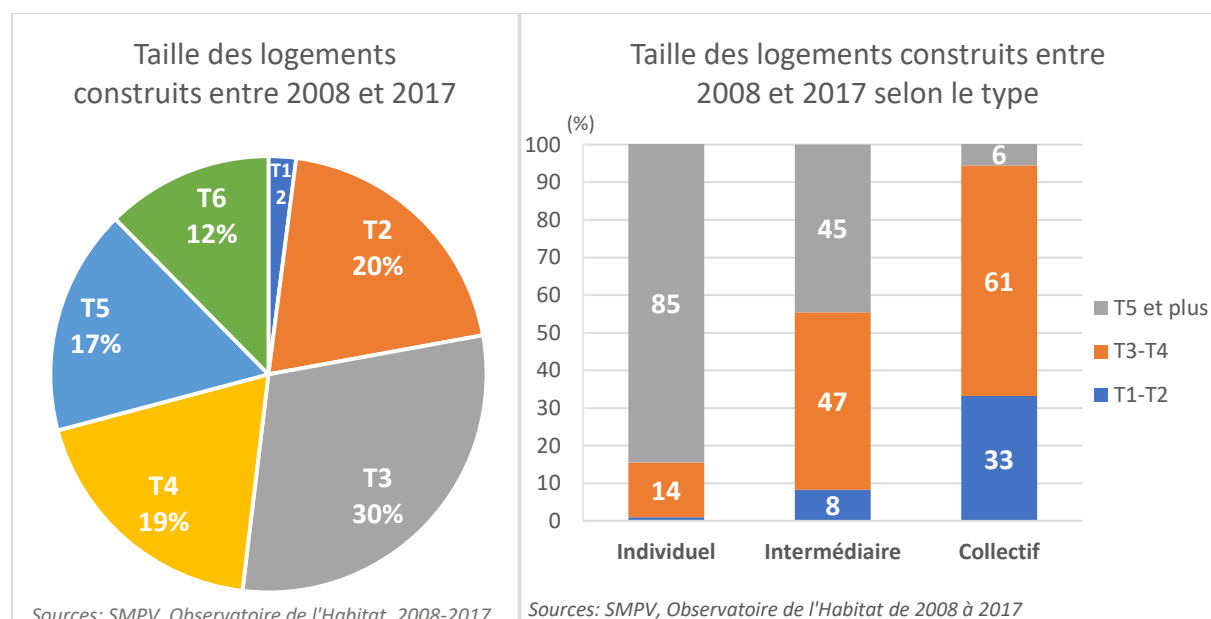
SCoT et DEPARTEMENT	2008	2016
SCOTERS	76%	84%
SCoT de la Bruche	41%	17%
SCoT de Sélestat et sa Région	34%	11%
SCoT du Piémont des Vosges	59%	72%
Bas-Rhin	60%	68%

Part du collectif dans les constructions neuves pour le SCoT du Piémont et les SCoT limitrophes - Source : DREAL, Ministère, Sit@del2

2.2.3 Une production de logements plus petits, « dopée » par le collectif :

Depuis 2008, les nouvelles constructions sur le territoire sont de plus en plus petites, en comparaison avec le parc existant de résidences principales qui compte pour rappel 11% de T2 ou moins et 48% de T5 ou plus. Entre 2008 et 2017, la part de ces petits logements dans le SCoT est de 22% tandis que celle des grands logements de 5 pièces ou plus tombe à 29%.

Concernant la taille des logements selon la typologie, logiquement les habitations les plus grandes sont les maisons individuelles avec 85% de T5 ou plus alors que les logements les plus petits sont majoritaires dans le collectif avec 33% de T1 + T2. Cependant les 3 et 4 pièces sont les plus répandus aussi bien pour les logements intermédiaires que pour les appartements.



Enfin, l'observatoire de l'habitat comporte l'indicateur relatif à la surface de plancher pour chaque autorisation d'urbanisme. Ainsi, la surface de plancher, proche de la surface habitable, est en moyenne de 103m² par logement.

En toute logique, les collectifs sont les logements ayant le moins de surface de plancher alors qu'à l'inverse, les maisons individuelles ne sont pas loin des 180m².

TYPE D'HABITAT	MOYENNE SURFACE PLANCHER (m ²)
Collectif	72
Intermédiaire	111
Individuel	176
Moyenne générale	103

Surface plancher moyenne par type de logements construits dans le SCoT –

Source : SMPV, Observatoire de l'Habitat de 2008 à 2017

Synthèse :

D'une forte tendance à la construction de la maison individuelle, constatée dans le SCoT de 2007, la période récente marque incontestablement un rééquilibrage au profit du collectif construit, de surcroît, au sein des polarités du Piémont des Vosges. En effet, au cours des 10 dernières années le territoire a construit 3 126 logements groupés (77%), contre 956 maisons individuelles (23%), dont 70% au sein des pôles d'Obernai, Barr et Rosheim.

Si le SCoT de 2007 prévoit des orientations fortes en matière d'habitat groupé, 60% des nouveaux logements sous cette forme, il n'est évidemment pas le seul responsable de ce rééquilibrage. En effet, le collectif a plutôt bien « résisté » à la crise, notamment grâce aux dispositions fiscales successives encourageant l'investissement locatif (Scellier, Duflot et Pinel), en particulier sur les centralités.

Une autre raison tient également à la valeur et la rareté du foncier. En effet, le collectif permet dans une large mesure de « compenser » la charge foncière des terrains acquis à des prix très élevés sur les territoires.

2.3 Une consommation foncière davantage maîtrisée et densifiée :

Rappel du SCoT 2007 :

Les analyses réalisées dans le cadre du SCoT faisaient état d'une consommation excessive de foncier, particulièrement s'agissant de l'habitat. Ainsi, pour réaliser les objectifs du SCoT de 425 logements par an, le diagnostic prévoyait un scénario « fil de l'eau » qui, sans politique volontariste, aurait nécessité 850 ha sur 20-25 ans, soit environ 38 ha par an pour une densité constatée d'environ 11 logements/ha.

Le SCoT approuvé a prévu une consommation foncière de 240 ha pour réaliser l'objectif de 425/an, soit environ 11 ha/an, en extension de l'enveloppe urbaine.

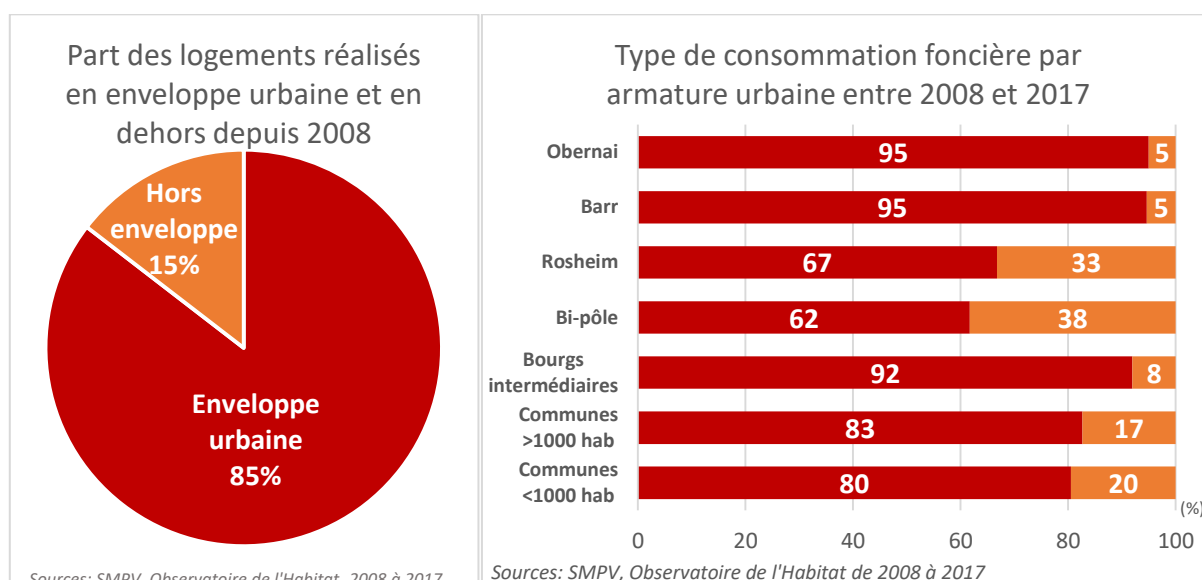
Rappel méthodologique :

L'aspect méthodologique est très largement repris au sein de l'Etat Initial de l'Environnement et détaillé précisément sur le site internet du SMPV.

2.3.1 Une consommation foncière en extension faible et une forte densification :

Lors de son élaboration, le SCoT 2007 a défini pour chaque commune une enveloppe urbaine basée sur les zones urbaines (zones U) des POS/PLU et les zones d'extensions (zone INA/IAU) déjà bâties ou celles bénéficiant d'un arrêté de lotir avant l'approbation du SCoT. Les enveloppes urbaines permettent de suivre l'évolution de la consommation foncière en lien avec les quotas du SCoT et d'observer les mutations en densification/renouvellement urbain à l'intérieur de l'enveloppe.

Ainsi, depuis 2008, 3 470 logements ont été construits en enveloppe urbaine du SCoT, soit 85% des logements réalisés. Si le présent diagnostic n'a pas vocation à constituer le bilan du SCoT à réaliser tous les 6 ans, force est de constater néanmoins que cette part est très largement supérieure à l'orientation du SCoT qui fixe à 40% pour les pôles et 30% pour les autres communes la production de logements au sein de l'enveloppe.



En 10 ans, ce sont 84,59 ha qui ont été consommés pour 4 082 logements dans le Piémont des Vosges, soit une consommation annuelle moyenne d'environ 410 logements pour 8,5 ha et, d'un autre point de vue, 48 logements par ha consommé. À ce stade, il convient de préciser que tous les logements n'ont pas forcément « consommé » du foncier dans la mesure où une certaine part d'entre eux a été réalisée par transformation du bâti existant.

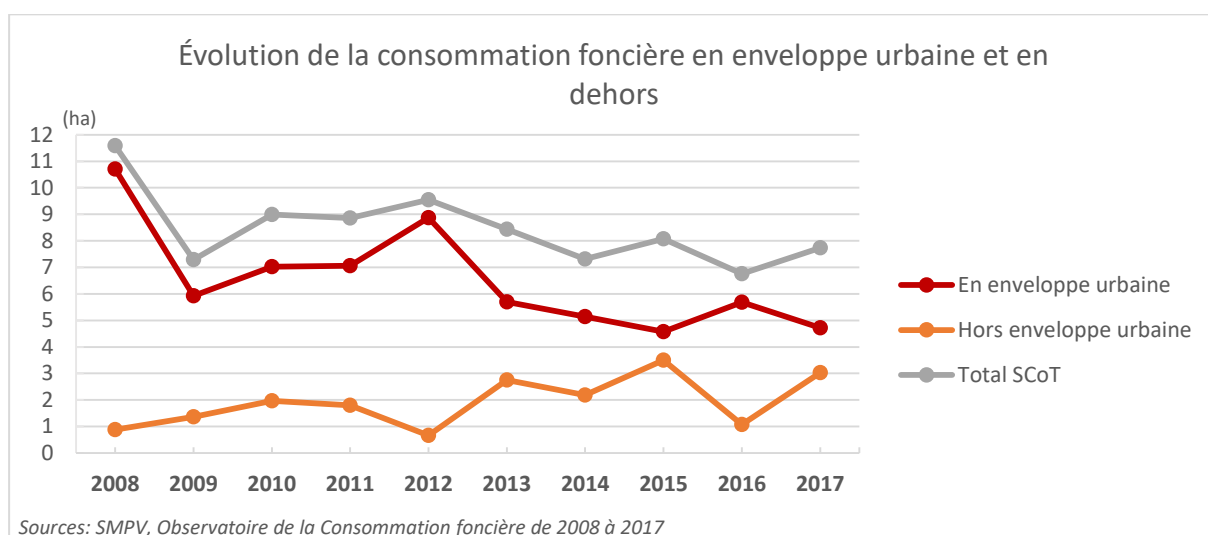
En matière de répartition, la consommation s'est principalement opérée au sein de l'enveloppe urbaine. En effet, 65,40 ha (77%) ont été consommés dans l'enveloppe urbaine et 19,20 ha hors enveloppe. Ainsi, 77% de la consommation foncière en enveloppe urbaine aura permis la construction de 85% des logements réalisés depuis 2008. En valeur réelle, 3 470 logements en enveloppe urbaine auront « nécessité » une mobilisation d'un peu plus de 65 ha, soit environ 53 logements par ha consommé.

ARMATURE URBAINE	SURFACES CONSOMMÉES (en ha)		
	ENVELOPPE URBAINE	HORS ENVELOPPE	TOTAL
Obernai	15,43	1,32	16,75
Barr	5,33	1,08	6,40
Rosheim	3,81	4,28	8,09
Bi-pôle	5,61	3,14	8,75
Bourgs intermédiaires	7,78	0,63	8,41
Communes >1000 hab	17,08	5,25	22,33
Communes <1000 hab	10,37	3,49	13,86
Total SCoT PV	65,40	19,20	84,59

*Surfaces nouvellement consommées en enveloppe urbaine et en dehors entre 2008 et 2017 –
Source : SMPV, Observatoire de la Consommation Foncière de 2008 à 2017*

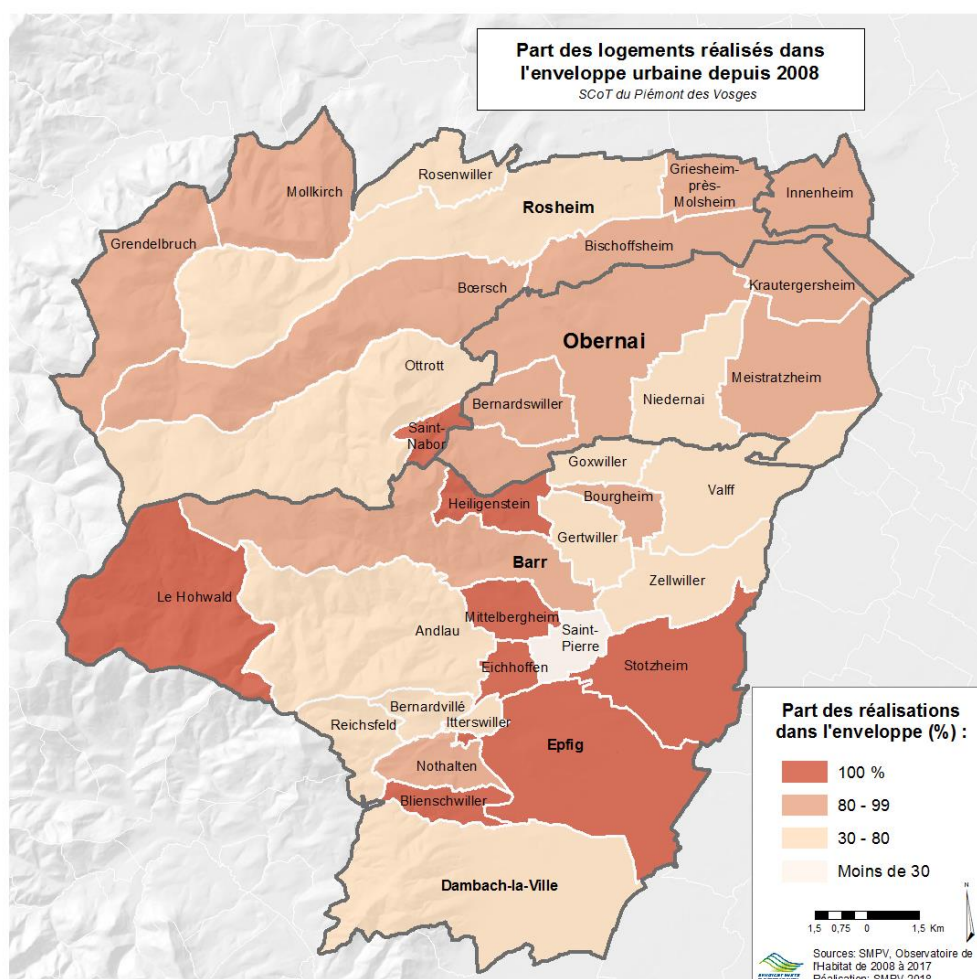
En croisant les résultats avec les orientations du SCoT de 2007 en matière d'habitat et de consommation foncière (420 logements/an pour une consommation hors enveloppe urbaine estimée à 11 ha/an), force est de constater que le territoire est très largement en deçà des prévisions. En effet, le Piémont produit annuellement 410 logements pour une consommation annuelle hors enveloppe urbaine, c'est-à-dire en extension pure, de l'ordre de 2 ha.

En croisant la production de logements avec la consommation foncière par niveau d'armature, les polarités ont consommé quasiment autant de foncier hors enveloppe urbaine (9,82 ha) que les bourgs intermédiaires et les autres communes (9,31 ha), mais pour une production de l'ordre de 60% des nouveaux logements.

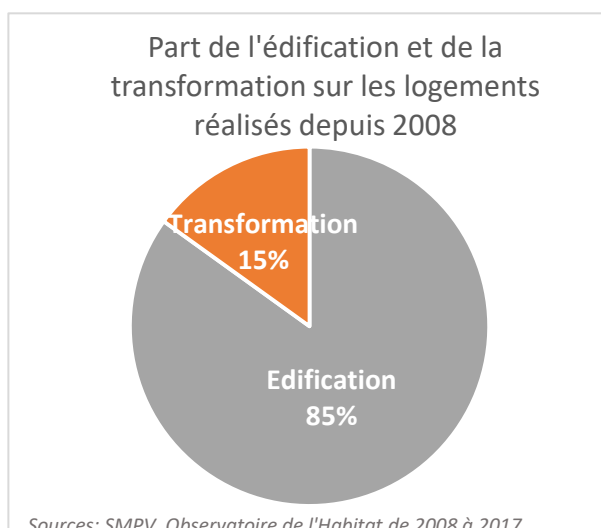


Pour ce qui concerne la densification en enveloppe urbaine, il convient de préciser que 8 communes sont à 100% de logements réalisés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, dont Epfig, et 13 sont entre 80 et 99% de logements réalisés au sein de l'enveloppe urbaine.

Seule la commune de Saint-Pierre est en-dessous des 30%, taux issu des orientations du SCoT de 2007, cela s'explique par la création hors enveloppe du lotissement « Les Acacias » en 2011, qui a permis la construction de 25 logements sur 0,85 ha, soit une moyenne de 3,4 ares par logement.



Depuis 2008 la part de la transformation est de 15%, elle était de 9% au début de la période puis a oscillé entre 13 et 19%. On entend par transformation toutes modifications d'un bâtiment existant déjà construit (extension, division, création d'appartements...). L'édification concerne les nouvelles constructions sur des terrains nus ou anciennement bâtis (suite à démolition). Ainsi, l'édification correspond à de la consommation foncière soit par comblement des dents creuses soit par extension alors que les transformations doivent être considérées comme des mutations ou des changements de destination sur de l'existant.



2.3.2 Vers des logements moins consommateurs de foncier :

Comme évoqué précédemment, la maison individuelle ne domine plus le parc des nouvelles constructions, au profit des logements collectifs qui permettent l'accueil de plusieurs familles sur une emprise au sol moins importante.

Sur la période 2008-2017, un logement dans le collectif représente une surface parcellaire de 234 m², contre 779 m² pour la maison. Quant au logement intermédiaire, il s'agit effectivement d'une alternative intéressante en termes de consommation foncière puisque la surface moyenne est plus proche de l'habitat collectif avec 379 m² que des maisons individuelles.

Les surfaces parcellaires moyennes consommées pour tous types de logements dans les pôles est logiquement plus faible que dans le reste de l'armature urbaine puisque la densité y est plus forte. Obernai est en moyenne à 501 m² et les communes de moins de 1000 habitants sont à 701 m². Les bourgs intermédiaires et les communes de plus de 1000 habitants ont une surface moyenne proche de Barr avec respectivement 610 et 614 m².

ARMATURE URBAINE	SURFACES MOYENNES PAR LOGEMENT (en m ²)			
	INDIVIDUEL	INTERMÉDIAIRE	COLLECTIF	MOYENNE GÉNÉRALE
Obernai	728	384	149	501
Barr	781	340	127	610
Rosheim	694	379	156	527
Bi-pôle	762	339	593	664
Bourgs intermédiaires	822	329	235	610
Communes >1000 hab	784	395	219	614
Communes <1000 hab	821	401	558	701
Moyenne Générale	779	379	234	614

Surfaces moyennes des parcelles par logement construit depuis 2008 –

Sources : SMPV, Observatoire de l'habitat de 2008 à 2017

2.4 Une production de logements proche des moyens de transport urbain :

Avec la saisie de l'ensemble des autorisations d'urbanisme créant un nouveau logement depuis 10 ans et la géolocalisation des arrêts (bus, transport interurbain Pass'O et gares), il est possible de croiser les données pour en analyser leur proximité. Ainsi, pour cette analyse, il est considéré qu'un logement est proche d'un moyen de transport lorsqu'il se situe dans un rayon de 500 m autour d'une gare (environ 6-7 minutes à pieds) et 200 m (2-3 minutes à pieds) d'un arrêt de bus ou du Pass'O. Evidemment, dans les résultats obtenus, un logement peut aussi bien se trouver à proximité d'une gare et d'un arrêt de bus.

Outre l'exigence réglementaire, la proximité des transports en commun peut être considérée comme un critère plus ou moins important pour certains ménages. Cette proximité constitue un moyen durable de déplacement et présente une véritable alternative à la voiture. La proximité d'une gare permet également aux nombreux habitants qui travaillent dans l'Eurométropole de s'y rendre plus aisément, en évitant les nombreux bouchons aux heures pendulaires.

Parmi les logements construits depuis 2008, 68% sont proches d'un moyen de transport. Au sein du pôle urbain principal, 98% des logements ont été construits à proximité des transports, dont presque la totalité à proximité d'un arrêt Pass'O. S'agissant d'un transport interurbain, la présence d'un arrêt, post urbanisation, est relativement aisée car l'action publique est essentiellement communale. Quelques logements sur Ottrott ont également été comptabilisés pour ce même réseau, car ils sont proches du lieu-dit Roedel sur la commune d'Obernai qui dispose d'un arrêt à la demande.

ARMATURE URBAINE	PROCHE BUS	PROCHE PASS'O	PROCHE GARE
Obernai	282	1477	251
Barr	47	0	101
Rosheim	203	0	0
Bi-pôle	85	0	53
Bourgs intermédiaires	150	0	69
Communes >1000 hab.	418	5	21
Communes <1000 hab.	228	0	12
Total	1413	1482	507

Nombre de logements construits par armature à proximité d'un arrêt de bus, Pass'o et Gare –

Sources : SMPV, Observatoire de l'Habitat de 2008 à 2017

ARMATURE URBAINE	PROCHE TRANSPORTS	ÉLOIGNÉ TRANSPORTS	TOTAL
Obernai	1487	28	1515
Barr	102	175	277
Rosheim	203	215	418
Bi-pôle	128	141	269
Bourgs intermédiaires	182	104	286
Communes >1000 hab.	439	437	876
Communes <1000 hab.	236	205	441
Total	2777	1305	4082

Nombre de logements construits par armature à proximité ou éloignés d'un transport en commun –

Sources : SMPV, Observatoire de l'Habitat de 2008 à 2017

Synthèse :

En 10 ans, le territoire du Piémont des Vosges a consommé 85 ha pour environ 4 100 logements, soit 2 ares par logement créé et donc une consommation annuelle de 8,5 ha pour 410 logements. Outre cette consommation foncière, la création de nouveaux logements s'est très majoritairement concentrée au sein des enveloppes urbaines des 35 communes, c'est-à-dire essentiellement en densification des zones urbaines des documents d'urbanisme. En effet, 65 ha ont été consommés dans les zones U des POS/PLU au cours des 10 dernières années.

Alors que le SCoT 2007 prévoyait une réduction de 70% de la consommation foncière pour l'habitat - 850 ha contre 240 ha en 20 ans en extension selon le scénario « fil de l'eau », soit 12 ha/an environ (eu égard aux périodes d'observation 1990-1999 et 1999-2004), le territoire a « consommé » en extension moins de 20 ha en 10 ans, soit 2 ha/an, équivalant à une réduction supplémentaire de 80% par rapport aux objectifs du SCoT.

Cette consommation, en-deçà des objectifs estimés, ne peut s'expliquer par la hausse moins importante que prévue de la démographie, puisque le territoire produit des nouveaux logements en corrélation avec les prévisions de 74 000 habitants en 2025. Au contraire, la consommation foncière est encore plus vertueuse car le SCoT 2007 prévoyait une baisse de la vacance (elle est en augmentation) et une baisse moins importante de la taille des ménages (voir partie Démographie).

Il est impossible de déterminer avec précision la cause de cette consommation foncière. Outre évidemment les orientations du SCoT de 2007, il semble d'abord vraisemblable que la crise de 2007 ait joué un rôle dans le domaine des extensions urbaines. Ensuite, les dispositifs successifs d'aide à l'investissement locatif ont, en toute vraisemblance évité une diffusion de la construction pour la concentrer très majoritairement sur les centralités. La primauté du collectif observée ces dernières années, type d'habitat moins consommateur d'espaces, figure enfin parmi les éléments permettant d'apprécier cette tendance de la consommation foncière de l'habitat.

3. Un marché de l'immobilier favorable aux ménages les plus aisés :

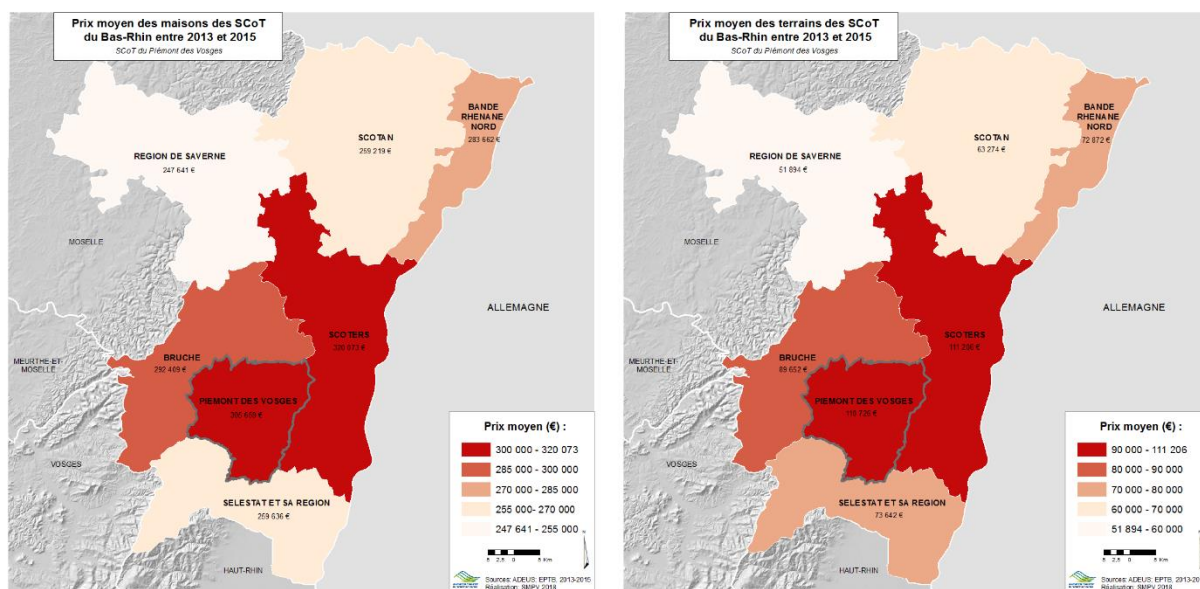
3.1 Prix moyen dans les SCoT du Bas-Rhin :

L'enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB) analysée ici entre 2013 et 2015 se base sur les permis de construire de maison individuelle, autorisés dans Sitadel, base de données administrée par la DREAL. Cette étude permet d'obtenir un prix moyen des maisons construites durant cette période et des terrains achetés pour ces constructions.

Le prix moyen prend en compte les valeurs extrêmes, il doit par conséquent être analysé avec précaution. Il permet cependant d'estimer une tendance globale des prix et de les comparer à une échelle Interscot.

Que ce soit pour le prix moyen des terrains à bâtir ou des maisons, le SCoT du Piémont des Vosges se situe dans la tranche la plus élevée des prix, juste en-dessous du SCOTERS. La pression foncière, la rareté du foncier, par voie de conséquence son coût, le cadre de vie et la proximité de la capitale européenne expliquent, de manière constante, les prix pratiqués sur le marché immobilier.

Le prix moyen des maisons dans l’Eurométropole est de 389 759€, bien au-dessus de la moyenne du département avec 279 144€.



3.2 Analyse des marchés fonciers et immobiliers dans le SCoT du Piémont :

Préalable méthodologique :

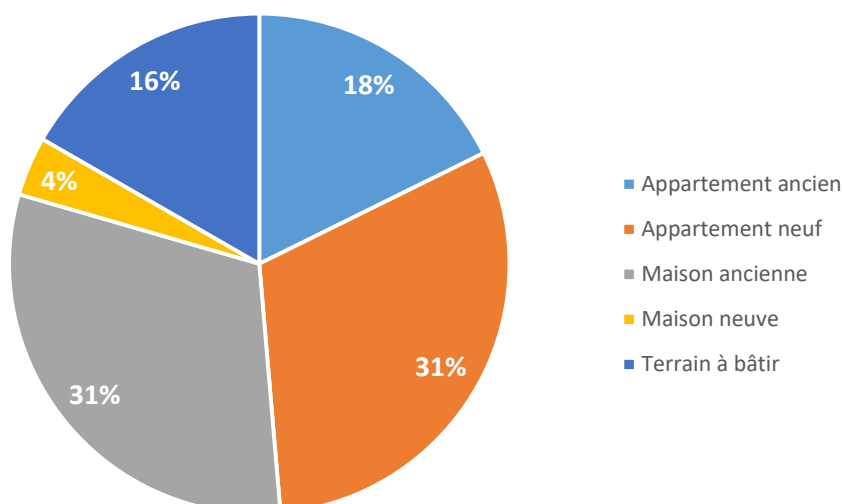
Les données qui vont suivre résultent d’une étude réalisée en 2012 par le syndicat mixte sur les marchés fonciers et immobiliers du territoire du SCoT. Cette étude a analysé toutes les transactions immobilières entre 2008 et 2010 sur la base des fichiers MAJIC et surtout du Livre Foncier. Grâce à ce dernier, le SMPV a obtenu tous les actes notariés des transactions et a réussi à dégager notamment, le profil des acquéreurs, la typologie des biens vendus et, évidemment leur prix. Les logements considérés comme neufs sont âgés de 10 ans ou moins.

3.2.1 Un marché dominé par la vente d’appartements neufs et de maisons anciennes :

Les appartements sont les biens qui se sont le plus vendus entre 2008 et 2009 avec 49% des ventes dont 31% dans le neuf. Cet attrait pour ces nouvelles constructions est à mettre en corrélation avec la production importante de collectifs, dopée par les programmes immobiliers, notamment à l’époque par la loi Scellier. Ce dispositif d’investissement locatif, a permis aux particuliers achetant un bien proposé à la location pour un loyer modéré, de bénéficier d’une réduction d’impôt. Il a concerné les communes d’Obernai et Bischoffsheim classées en B1 mais également Barr, Rosheim et Boersch classées en B2.

Les maisons neuves ne représentent que 4% des ventes, tandis que les maisons de plus de 10 ans à l’époque de l’étude, composent le premier marché immobilier à égalité avec les appartements neufs.

Part des ventes par marché immobilier entre 2008 et 2010



Sources: SMPV, Analyse marchés fonciers et immobilier, 2012

En matière de prix, le choix a été pris d'indiquer les prix moyens et médians. Le prix médian est la valeur centrale partageant l'ensemble des prix observés en groupe de même effectif. Il permet de minimiser l'impact des transactions atypiques dont les prix ne reflèteraient pas la réalité des marchés.

Si l'écart est indifférent sur le marché des appartements, il existe a priori moins de biens d'exception sur cette catégorie, l'écart est significatif sur le marché des terrains à bâtir. Sur la période, les terrains à bâtir vendus mesurent en moyenne 9,6 ares, dont 30% relèvent de l'habitat groupé, c'est-à-dire des parcelles inférieures à 4 ares.

MARCHÉ	TERRAIN À BÂTIR	MAISON ANCIENNE	MAISON NEUVE	APPARTEMENT ANCIEN	APPARTEMENT NEUF
Prix moyen	28 087 €/are	234 753 €	327 939 €	1 785 €/m ²	2 692 €/m ²
Prix médian	13 500 €/are	215 000 €	289 000 €	1 802 €/m ²	2 691 €/m ²

Prix moyens et médians par marché dans le SCoT entre 2008 et 2010 –

Sources : SMPV, Analyse marchés fonciers et immobilier, 2012

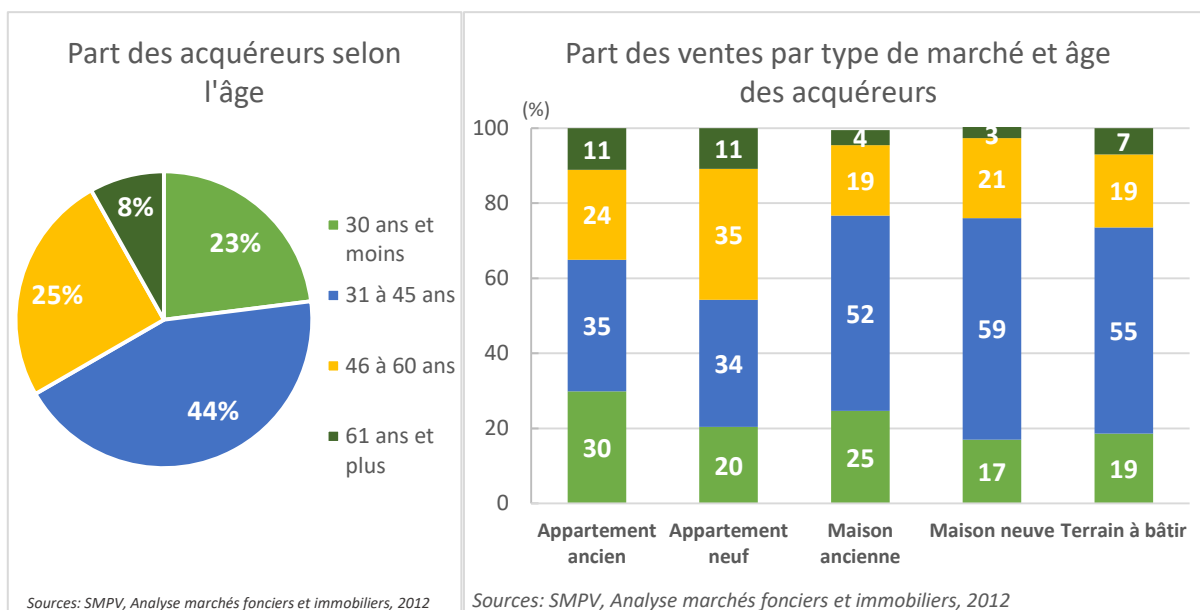
S'agissant des maisons, celles de plus de 10 ans se sont vendues sur des terrains de 10 ares en moyenne, alors que celles de 10 ans ou moins sur des terrains de 8,5 ares. En revanche, les maisons plus anciennes ont une taille moyenne de 117 m² alors que les plus récentes atteignent 129 m². Ainsi les maisons récentes se situent sur des parcelles plus petites mais sont de taille plus importante.

3.2.2 Le profil des acquéreurs :

La catégorie des 31 à 45 ans représente les premiers acheteurs du territoire avec 44% des accédants et sont présents sur tous les types de biens immobiliers, principalement les maisons et les terrains à bâtir. Dans le parcours résidentiel de la propriété, viennent ensuite les 46 à 60 ans, majoritairement présents dans l'acquisition d'appartements, neufs ou anciens.

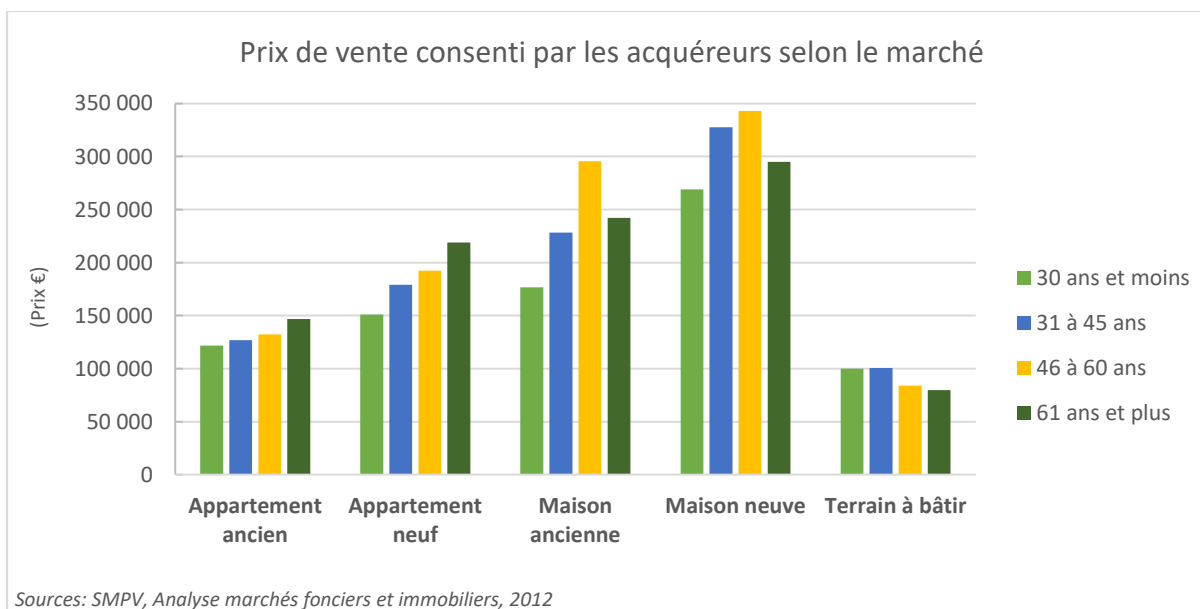
Les ménages les plus jeunes se tournent en premier lieu vers l'achat de logements anciens (maison et appartement), puis vers les appartements neufs et les terrains à bâtir.

Enfin les plus de 60 ans sont moins nombreux à acheter et préfèrent acquérir un appartement et dans une moindre mesure un terrain à bâtir.



Concernant le prix des biens, les ménages de plus de 45 ans sont davantage en mesure de consentir à une vente à prix élevé contrairement aux ménages les plus jeunes pour lesquels il s'agit souvent du premier achat.

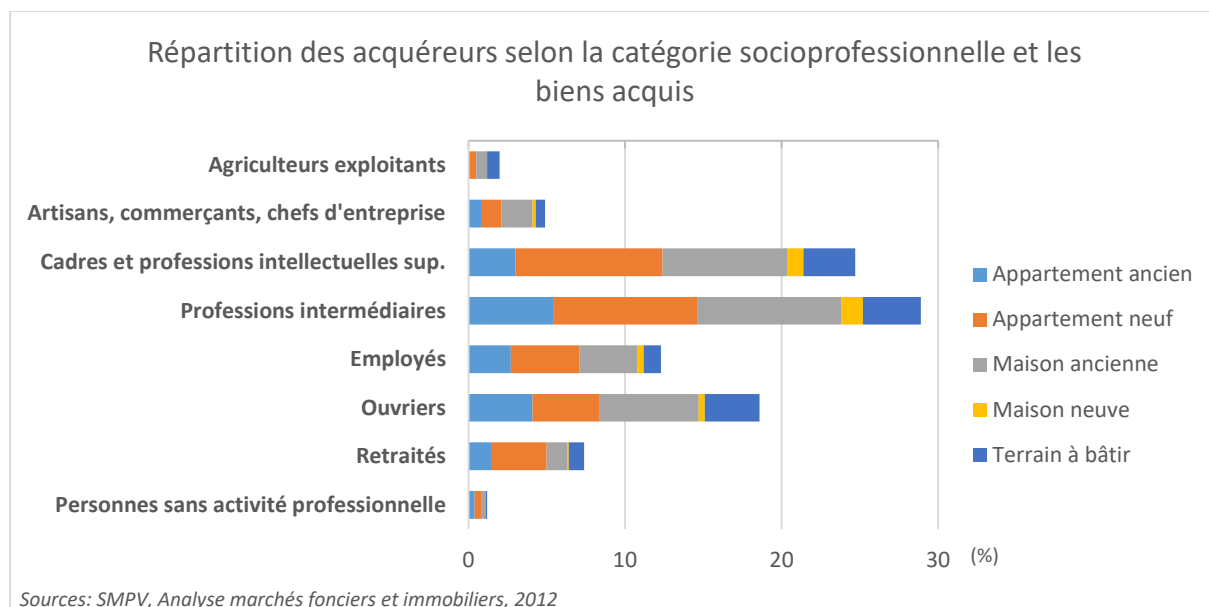
Selon le type de biens et l'âge des acquéreurs, l'effort financier est différent. En effet les plus de 60 ans sont prêts à déboursier plus dans l'achat d'un appartement neuf et ancien tandis que sur le marché des maisons anciennes et neuves les plus dépensiers, sont les 46 à 60 ans. Pour ce qui est des terrains à bâtir, les ménages les plus jeunes et les 31 à 45 ans achètent le plus cher.



Suivant la catégorie socioprofessionnelle, la part des ventes n'est pas la même. Durant la période étudiée, les agriculteurs et les personnes sans emploi n'ont pas investi dans les maisons neuves. Les cadres et les personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure ou intermédiaire sont les plus présents sur le marché. Ils achètent principalement des appartements neufs ou des maisons anciennes.

Les ouvriers, catégorie très représentée sur le territoire par l'emploi et dans la population, investissent majoritairement dans les maisons anciennes, puis les appartements neufs et anciens. Ils achètent généralement les biens aux prix les plus bas.

Les retraités, comme la catégorie des plus de 60 ans, achètent en premier lieu des appartements neufs et sont avec les agriculteurs ceux qui dépensent le plus pour ce type de bien.



Enfin, le livre foncier permet de connaître le lieu de résidence des acheteurs avant transfert de propriété. Ainsi, plus de la moitié des acquéreurs est originaire du SCoT. Le territoire attire les foyers venant du SCOTERS, 22% des acheteurs (dont 10% issus de l'Eurométropole et 7% de Strasbourg). Si 7% des acheteurs viennent du SCoT voisin de la Bruche, ceux du SCoT de Sélestat représentent uniquement 2% des acheteurs. Les acquéreurs d'autres départements représentent 6%.

Synthèse :

Le présent diagnostic fait état de plusieurs enjeux qui ont été mentionnés au gré des chapitres relatifs à l'habitat. Indépendamment des besoins en matière d'équilibre social de l'habitat (*infra*), il s'agira notamment pour le territoire :

- De poursuivre les politiques qui sont de nature à requalifier le bâti existant. Si le rôle du SCoT peut paraître limité à cet égard, la gouvernance et le pilotage d'actions à l'échelle du SCoT consolidera et favorisera ces politiques. La requalification du bâti permet notamment :
 - d'enrayer la forte vacance (9%) notamment celle des logements anciens ;
 - de limiter la consommation foncière, même si sur le territoire, elle est plutôt modérée ;
 - de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

Cette requalification devra également tenir compte de la morphologie du bâti existant et du respect du patrimoine.

- De maintenir une offre résidentielle importante au sein des pôles de l'armature urbaine du SCoT. Même si chaque commune du SCoT est amenée à participer à la production de logements, plus de 50% des nouveaux logements ont été construits à Obernai, Barr et Rosheim. Ces communes sont les mieux équipées et les mieux desservies, si bien qu'une offre polarisée contribue à permettre aux ménages de vivre « en proximité » avec leur pôle d'emploi, la présence de services et commerces... Cette polarisation et cette proximité sont de nature à s'inscrire dans le parcours résidentiel, notamment auprès de certains ménages, comme les personnes âgées, les ménages plus défavorisés....
- De poursuivre la diversité de l'habitat pour assurer et maintenir la mixité sociale en l'adaptant aux itinéraires résidentiels qu'il s'agisse de logements pour les jeunes ménages, de logements aidés en accession ou location sociale, pour les personnes âgées ou celles ayant un emploi à proximité.
- De promouvoir de nouvelles formes d'habitat qui concilient notamment cadre de vie, qualité de l'habitat, performances énergétiques, optimisation du foncier, déplacements et prix...
- De poursuivre les efforts en matière de consommation foncière. Les analyses ont montré des résultats très modérés en matière d'extension, moins de 20 ha en 10 ans. Cette forte densification devrait se poursuivre même s'il convient néanmoins de pouvoir en anticiper les difficultés : surdensité, dysfonctionnements à l'échelle des quartiers, accessibilités et stationnements...

1. Bilan des évolutions récentes de la démographie et de l'habitat :

Les analyses réalisées dans les parties démographie et habitat du présent diagnostic font état d'une croissance qui se poursuit mais pas de façon parallèle. En effet ces dernières années l'évolution démographique est plutôt modérée (0,46% entre 2007 et 2015), tandis que le nombre de logements a fortement progressé (1,28% pour les résidences principales entre 2007 et 2015). Ceci explique en partie l'augmentation de la vacance, qui concerne majoritairement les logements anciens dont la population se détourne au profit des nouvelles constructions.

Contrairement à la croissance démographique, le nombre de ménage progresse fortement et permet de combler le supplément de logement. Le desserrement des ménages se poursuit, renforcé par la décohabitation, le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de personnes vivant seules.

	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2015
Population supplémentaire	+ 2 383 hab.	+ 5 837 hab.	+ 4 223 hab.	+ 2 152 hab.
Taux de croissance annuel moyen de la population	0,65 %	1,30 %	0,96 %	0,46 %
Ménages supplémentaires	+ 1 993	+ 2 982	+ 2 982	+ 2 440
Taux de croissance annuel moyen des ménages	1,58 %	1,82 %	1,76 %	1,28 %
Taille moyenne des ménages	2,91	2,74	2,60	2,44

Comparaison des évolutions démographiques du SCoT à différentes périodes - Sources : INSEE, RP1982 à 2015

	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2015
Logements supplémentaires	+ 1 973	+ 3 214	+ 3 183	+ 3 198
Taux de croissance annuel moyen du parc de logements	1,32 %	1,68 %	1,63 %	1,45 %
résidences principales supplémentaires	+ 1 993	+ 2 982	+ 2 982	+ 2 440
Taux de croissance annuel moyen des résidences principales	1,58 %	1,82 %	1,76 %	1,28 %
Taux de croissance annuel moyen des logements vacants	-1,08 %	1,05 %	3,61 %	4,50 %
Taux de croissance annuel moyen des résidences secondaires et logements occasionnels	0,69 %	0,70 %	-1,79 %	-0,02 %

Comparaison des évolutions de l'habitat dans le SCoT à différentes périodes - Sources : INSEE, RP1982 à 2015

2. Une croissance démographique et un vieillissement de la population qui se poursuivent :

2.1 La Projection OMPHALE :

Afin d'évaluer les besoins futurs en logements à l'horizon 2040, il est tout d'abord nécessaire d'estimer la population attendue d'ici 25 ans.

Pour cela des projections ont été réalisées à partir du modèle OMPHALE, conçu par l'INSEE, qui permet de faire des estimations sur tout territoire de plus de 50 000 habitants, ce qui est le cas du Piémont.

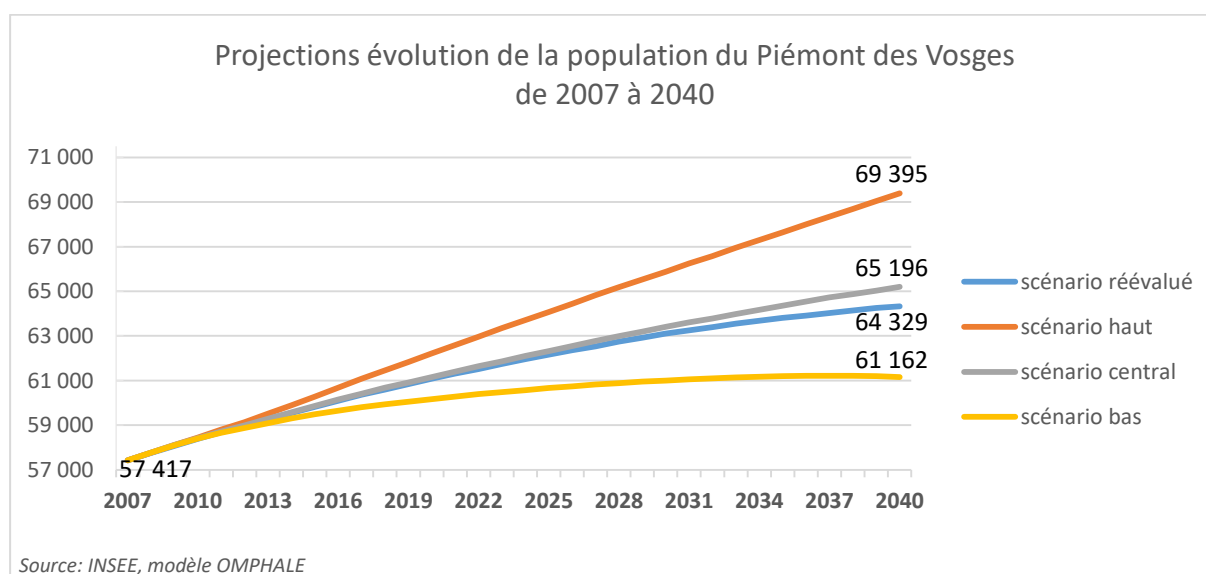
Le modèle s'appuie sur la population du SCoT du Piémont des Vosges au recensement de 2007, par sexe et âge. Il applique, pour chaque sexe et âge, des quotients migratoires entre zones de départ et zones d'arrivée, ainsi que des quotients de fécondité et de mortalité. Les divers quotients sont calculés à partir des tendances de fécondité, de mortalité et de migrations observées dans le passé récent. **Les hypothèses retenues n'étant pas probabilisées, ces projections ne peuvent donc s'assimiler à des prévisions.**

2.2 Les différentes hypothèses d'évolution :

L'analyse de toutes ces données permet d'établir trois projections s'appuyant sur trois scénarios:

- La projection « centrale » qui estime que la population devrait atteindre **65 196** habitants, a pour hypothèses :
 - Le maintien des taux de fécondité et des échanges migratoires ;
 - Une évolution de l'espérance de vie suivant les tendances actuelles ;
- La projection « basse » qui estime que la population devrait atteindre **61 162** habitants, a pour hypothèses :
 - Une baisse de la fécondité et du solde migratoire ;
 - Une hausse de l'espérance de vie inférieure aux tendances actuelles ;
- La projection « haute » qui estime que la population devrait atteindre **69 395** habitants, a pour hypothèses :
 - Une hausse de la fécondité et du solde migratoire ;
 - Une hausse de l'espérance de vie supérieure aux tendances actuelles.

Un quatrième scénario a été ajouté, intégrant les résultats plus récents du recensement de la population en 2012. Il estime que la population du SCoT devrait atteindre **64 329** habitants en 2040.



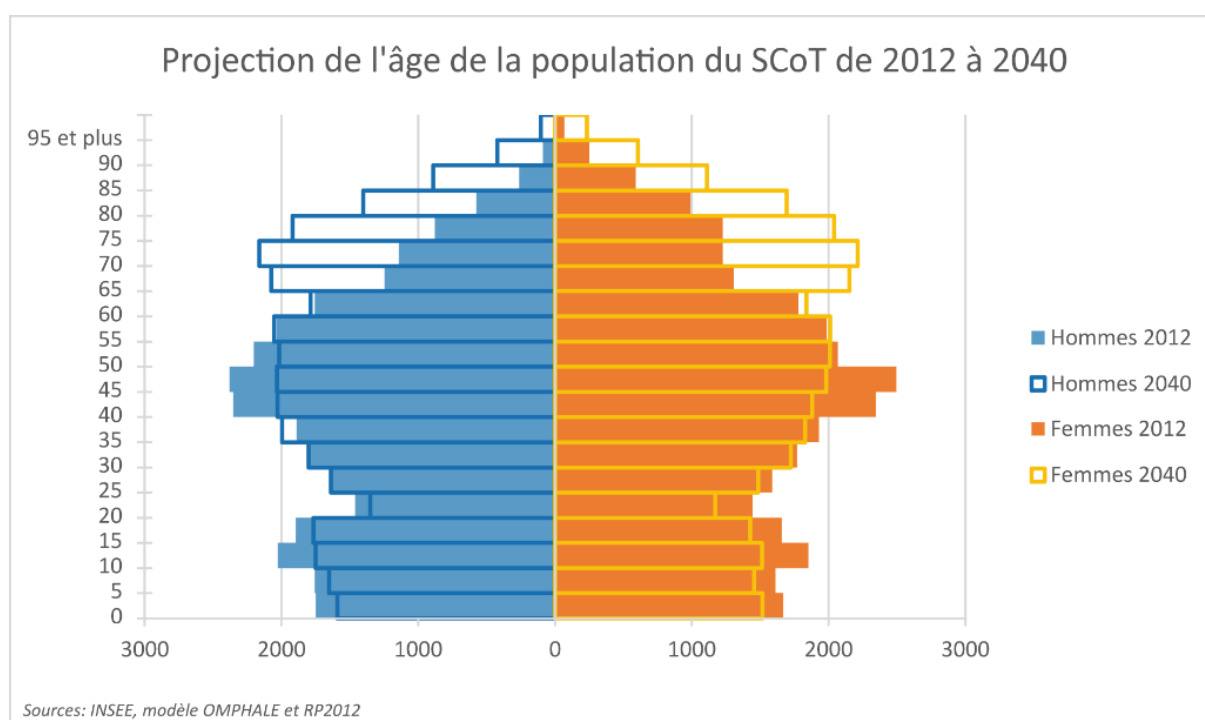
2.3 Portrait de la population à venir :

Au regard de l'analyse de l'évolution démographique actuelle présentée dans le diagnostic, des études du SCoT de 2007 et des différentes projections OMPHALE de l'INSEE, le scénario central a été privilégié. Il est donc considéré que les taux de fécondité ainsi que les échanges migratoires devraient se maintenir et que l'espérance de vie continuera d'augmenter en suivant les tendances actuelles. La population sur le territoire du Piémont des Vosges pourrait de ce fait atteindre 65 196 habitants à l'horizon 2040.

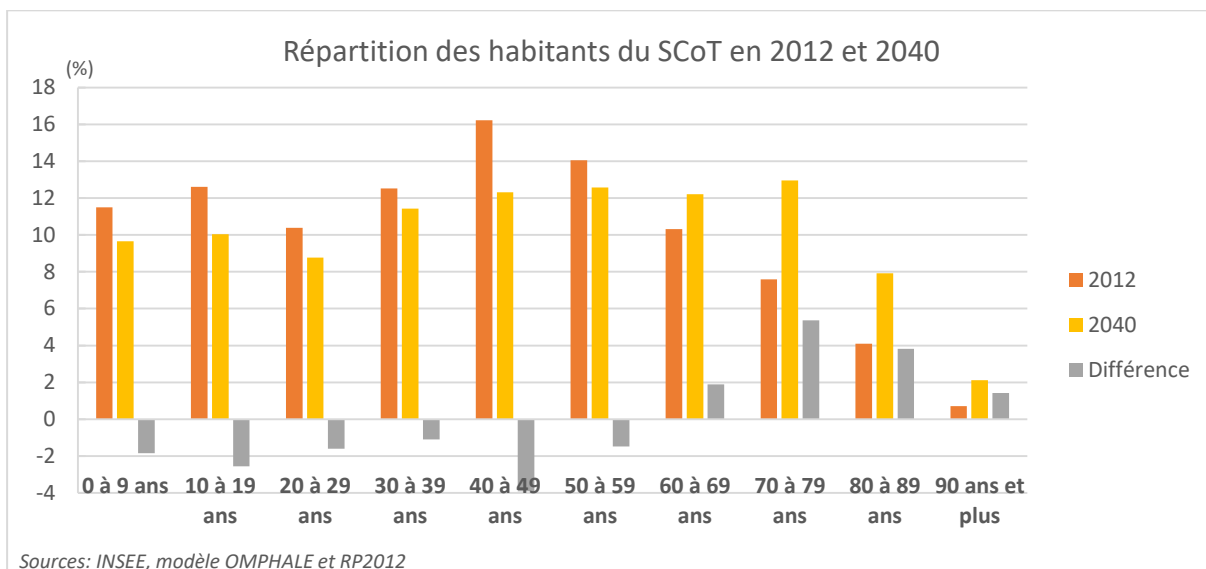
2.3.1 Une population vieillissante :

Avec une espérance de vie qui augmente et une baisse de la taille des familles, la moyenne d'âge de la population ne cesse d'augmenter. Pour le cas du SCoT du Piémont des Vosges, la tranche des plus de 60 ans augmenterait fortement. Cet accroissement serait encore plus flagrant à partir de 65 ans, aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Les habitants de moins de 55 ans seraient moins nombreux en 2040 qu'en 2012. Cette baisse serait particulièrement significative pour les classes d'âge des 40-55 ans et des moins de 25 ans.

En 2012, l'âge moyen dans le SCoT est de 40,4 ans, en 2040 il serait de 46,5 ans.



L'observation plus précise du différentiel par classe d'âge entre 2012 et 2040 permet de confirmer l'analyse de la pyramide des âges. Sur cette même période, la population de plus de 60 ans augmenterait de 1,90% par an, tandis que celle des 59 ans et moins diminuerait de -0,32% par an. La part des plus de 60 ans représenterait donc 35,2% en 2040, alors qu'en 2012 elle était de 22,7%.

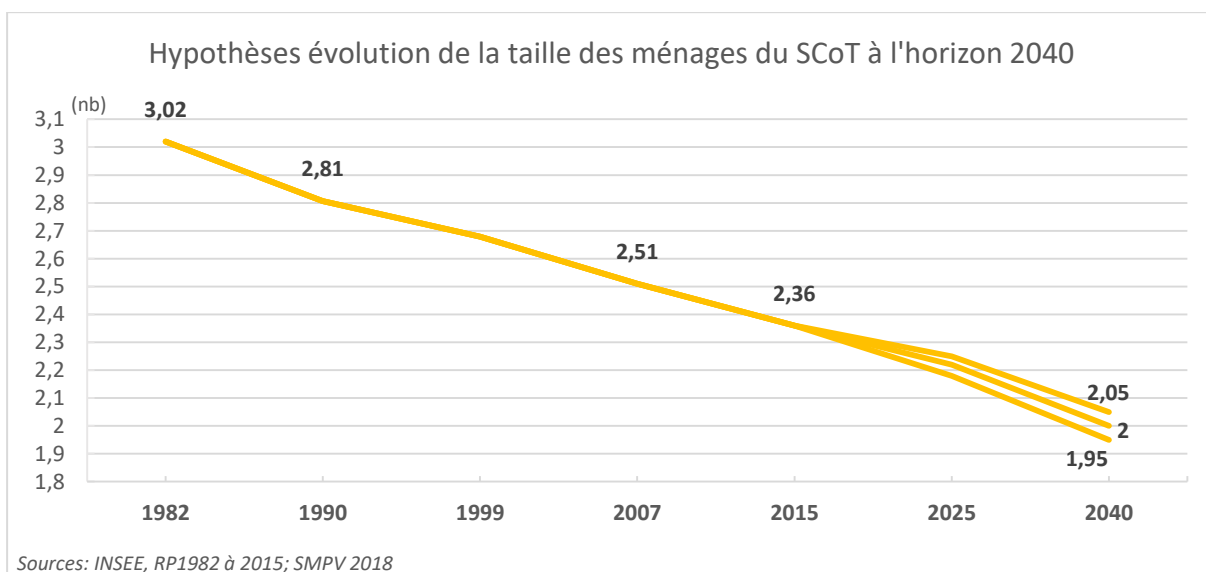


2.3.2 Des ménages de plus en plus petits mais plus nombreux :

La croissance du nombre de ménages et la baisse de leur taille observées depuis 1982 devraient se poursuivre en 2040, notamment par l'accentuation du desserrement de la population (décohabitation des jeunes, séparations, vieillissement de la population et augmentation du nombre de personnes vivant seules). Les estimations sont essentielles à l'évaluation des besoins en logements de la population attendue.

L'analyse de l'évolution passée du nombre de personnes par ménage permet d'établir 3 hypothèses :

- Une hypothèse 1 basse, issue du prolongement de la tendance sur la période 1982-2015 avec 1,95 personnes par ménage ;
- Une hypothèse 2 centrale, issue du prolongement de la tendance sur la période 1990-2015 avec 2 personnes par ménage ;
- Une hypothèse 3 plus haute, issue d'un ralentissement du desserrement avec 2,05 personnes par ménage.



3. Se préparer à accueillir cette population et ces ménages supplémentaires :

Afin d'estimer les besoins en production de logements pour 2040, la seule prise en compte de la population supplémentaire, autrement dit l'effet démographique ou besoins « externes » n'est pas suffisante. Les besoins « internes » correspondant à la population déjà présente et aux modifications de la composition des ménages, ainsi que les besoins de renouvellement et de rotation du parc doivent également être analysés. Ces derniers composent le calcul du « point mort », méthode qui sera utilisée pour déterminer le nombre de logements à produire (*Analyse des besoins en logements de la région Bretagne, Bruno LE GONIDEC, CETE OUEST, novembre 2011*).

3.1 Calcul du « point mort » :

Le calcul du « point mort » résulte de l'addition des besoins évoqués juste avant : le desserrement des ménages, le renouvellement du parc et la fluidité de celui-ci.

3.1.1 Le desserrement des ménages :

Tout d'abord il est important de noter qu'un ménage occupe une résidence principale. Autrement dit, le simple fait qu'un jeune quitte le foyer familial ou qu'un couple se sépare, multiplie le besoin en logement par deux.

Entre 2007 et 2015, le nombre de ménages est passé de 22 837 à 25 277, soit un besoin supplémentaire de 2 440 logements.

Le calcul ci-dessous permet d'identifier les nouveaux ménages « théoriquement » apparus durant cette période seulement par le desserrement. Ainsi la diminution de la taille des ménages aurait nécessité un besoin de 1 454 logements.

	2007	2015	DESSERREMENT DES MENAGES
Population	57 417	59 569	Pop 2007 Pop 2007 = ————— - ————— = 1 454
Taille des ménages	2,51	2,36	Ménage 2015 Ménage 2007

Calcul du desserrement des ménages du SCoT entre 2007 et 2015 - Sources : INSEE, RP2007 et 2015

3.1.2 Le renouvellement du parc :

Le renouvellement du parc provient de la différence entre les constructions neuves et la variation de l'ensemble du parc sur une même période. Cela correspond aux logements détruits et restructurés (changements d'usage, modification structurelle du bâti).

Pour le cas du SCoT du Piémont des Vosges, le renouvellement est de 359 sur la période 2007-2015.

	2007	2015	RENOUVELLEMENT DU PARC
Total parc	26 210	29 408	Logements neufs entre 2007 et 2015 - Variation parc entre 2007 et 2015 = 359
Variation du parc entre 2007 et 2015	3 198		
Nombre de logements commencés 2007-2015	3 557		

*Calcul du renouvellement du parc de logements du SCoT entre 2007 et 2015 –
Sources : INSEE, RP2007 et 2015 ; DREAL, Ministère, Sit@del2*

3.1.3 La rotation du parc :

Le calcul de la rotation du parc est nécessaire afin de mesurer la production minimum de logements pour garantir la fluidité du parc. Elle correspond à la variation entre deux années, des logements vacants, occasionnels et des résidences secondaires.

L'écart entre la période 2007-2015 s'élève à 758 logements dans le parc du SCoT.

	2007	2015	FLUIDITE DU PARC
Logements vacants, occasionnels et résidences secondaires	3 373	4 131	Logements vacants...2015
			-
			Logements vacants...2007 = 758

Calcul de la rotation du parc de logements du SCoT entre 2007 et 2015 - Sources : INSEE, RP2007 et 2015

3.1.4 Calcul final du « point mort » :

Le « point mort » est essentiel à l'évaluation des besoins futurs en logements. Il permet de mesurer l'évolution naturelle du parc et d'identifier le nombre de nouvelles constructions à produire sur une période donnée, en prolongeant la tendance actuelle, afin de conserver les habitants du territoire.

Ainsi le « point mort » calculé pour le Piémont sur la période 2007-2015 est de 2 571. En prolongeant la tendance sur la période 2015-2040, les besoins estimés pour maintenir la population seraient de 8 034 logements.

DESSERREMENT 2007-2015	RENOUVELLEMENT PARC 2007-2015	ROTATION PARC 2007-2015	POINT MORT 2007-2015	PROJECTION POINT MORT 2015-2040
1 454	359	758	2 571	(Point mort 2007-2015 / nb années période 2007-2015) x nb années période 2015-2040 = 8 034

Calcul du « point mort » sur la période 2007-2015 et projection 2015-2040

3.2 Calcul de l'effet démographique :

L'effet démographique correspond aux mouvements naturels issus du solde naturel et du solde migratoire. Sur la période 2007-2015, les besoins en logements pour l'accueil de cette nouvelle population sur le Piémont étaient de 912 habitations.

	2007	2015	EFFET DEMOGRAPHIQUE 2007-2015
Population	57 417	59 569	$\text{Variation pop 2007-2015} = \frac{\quad}{\text{Taille ménages 2015}} = \mathbf{912}$
Variation population 2007-2015	2 152		
Taille des ménages	2,51	2,36	

Calcul de l'effet démographique sur la période 2007-2015 - Sources : INSEE, RP2007 et 2015

Afin d'estimer les besoins de la population attendue à l'horizon 2040, il est nécessaire de calculer l'effet démographique sur la période 2015-2040. Ce calcul prend en compte le scénario central de la

projection de population établi par le modèle OMPHALE de l'INSEE, ainsi que les différentes hypothèses de taille de ménages en 2040 évoquées précédemment. Il est à noter que plus la taille des ménages diminue, plus le besoin en logements est élevé.

VARIATION POPULATION 2015-2040	EFFET DEMOGRAPHIQUE 2015-2040		
	Hypothèse 1 : 1,95 personnes/ménage	Hypothèse 2 : 2 personnes/ménage	Hypothèse 3 : 2,05 personnes/ménage
5 627	Variation pop 2015-2040 = $\frac{\text{Variation pop 2015-2040}}{\text{Taille ménages 2040 H1}}$ = 2 886	Variation pop 2015-2040 = $\frac{\text{Variation pop 2015-2040}}{\text{Taille ménages 2040 H2}}$ = 2 814	Variation pop 2015-2040 = $\frac{\text{Variation pop 2015-2040}}{\text{Taille ménages 2040 H3}}$ = 2 745

Calcul de l'effet démographique projeté sur la période 2015-2040 suivant les différentes hypothèses de taille des ménages –
Sources : INSEE, RP2015 et modèle OMPHALE ; SMPV 2018

3.3 Estimation finale des besoins en production de logements entre 2015 et 2040 :

Enfin l'estimation des besoins en logements à l'horizon 2040 se fait en additionnant le « point mort » 2015-2040, calculé juste avant et l'effet démographique sur la même période. Viennent également s'ajouter les besoins en logements non satisfaits sur la période 2007-2015. Pour le cas du Piémont, le nombre de logements construits durant cette période a été suffisant, voire légèrement excédentaire.

	2007-2015	BESOINS EN LOGEMENTS 2007-2015
Point mort	2 571	= Point mort 2007-2015 + Effet démographique 2007-2015 = 3 483
Effet démographique	912	

Estimation des besoins en logements entre 2007 et 2015

	2007-2015	BESOINS NON SATISFAITS 2007-2015
Besoins en logements	3 483	Besoins en logements entre 2007 et 2015 –
Nombre de logements commencés	3 557	Logements commencés entre 2007 et 2015 = - 74

Estimation des besoins en logements non satisfaits entre 2007 et 2015

BESOINS EN LOGEMENTS 2015-2040		
Hypothèse 1 : Effet démographique 2 886	Hypothèse 2 : Effet démographique 2 814	Hypothèse 3 : Effet démographique 2 745
Besoins non satisfaits 2007-2015 + Point mort 2015-2040 + Effet démo 2015-2040 H1 = 10 846 soit 434/an	Besoins non satisfaits 2007-2015 + Point mort 2015-2040 + Effet démo 2015-2040 H2 = 10 774 soit 431/an	Besoins non satisfaits 2007-2015 + Point mort 2015-2040 + Effet démo 2015-2040 H3 = 10 705 soit 428/an

Estimation des besoins en logements dans le SCoT sur la période 2015-2040

Le nombre de logements nécessaires afin de répondre aux évolutions démographiques entre 2015 et 2040 est donc compris entre 10 705 et 10 846, soit 428 à 434 logements à créer par an.

Synthèse :

Depuis la fin des années 90, la croissance démographique est plus modérée. Ceci est en partie dû à la baisse du solde naturel et migratoire et au vieillissement de la population.

La composition des ménages évolue, on observe une accélération des phénomènes de desserrement et de décohabitation. Ajouté à l'augmentation des personnes vivant seules, ces mutations participent à la baisse constatée de la taille des ménages.

Ces dernières années, suite à l'approbation du SCoT de 2007, basé sur une projection de 74 000 habitants en 2025, la production de logements a fortement progressé. Entre 2008 et 2017, 4 082 logements ont été construits, soit environ 410 /an. Les objectifs de l'époque étaient de 425 logements par an en 2005 et 2025, ce qui est proche de la production réalisée.

Afin de répondre à l'accueil d'une nouvelle population et aux besoins des habitants, la production de nouveaux logements doit se poursuivre. L'analyse des évolutions démographiques passées et futures permet d'estimer le nombre de logements nécessaires. Selon le scénario central calculé par l'INSEE, la population du Piémont des Vosges devrait atteindre 65 196 habitants en 2040. Les besoins en logements estimés seraient donc d'environ 10 800 logements, soit 432 logements par an.

Les besoins en logements entre 2015 et 2040 :



Estimation des besoins en logements dans le SCoT entre 2015 et 2040

Précisions méthodologiques :

L'observatoire des équipements du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges

Initié en 2009, cet observatoire des équipements a été mis en place suite à l'approbation du SCoT en 2007. Mis à jour périodiquement, en général tous les deux ans, cet observatoire répertorie et géolocalise l'ensemble des équipements publics présents dans chacune des 35 communes du Piémont des Vosges. Des campagnes d'actualisation, dont la dernière date de 2017, permettent avec la participation des élus d'avoir une connaissance du terrain la plus proche possible de la réalité. L'observatoire recense 65 types d'équipements répartis en neuf thématiques différentes : action sociale, culte, culture, éducation, environnement, santé, sécurité/secours, services publics administratifs et sport/loisirs.

La Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE (2015)

L'INSEE recense et géolocalise au sein de sa Base Permanente des Equipements (BPE) un large éventail d'équipements et de services communaux auxquels a accès la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services marchands ou non, des commerces, de la santé, de l'action sociale, de l'enseignement, du tourisme, du sport, de la culture et des transports. Au total, la base de données regroupe 87 types d'équipements et leur attribue un degré d'importance, des équipements de proximité en passant par les intermédiaires jusqu'aux supérieurs. L'INSEE se base sur différentes sources de données pour constituer sa BPE, dont entre autres le répertoire SIRENE, les données du ministère de l'éducation, du ministère de la santé, de la gendarmerie nationale et des enquêtes touristiques.

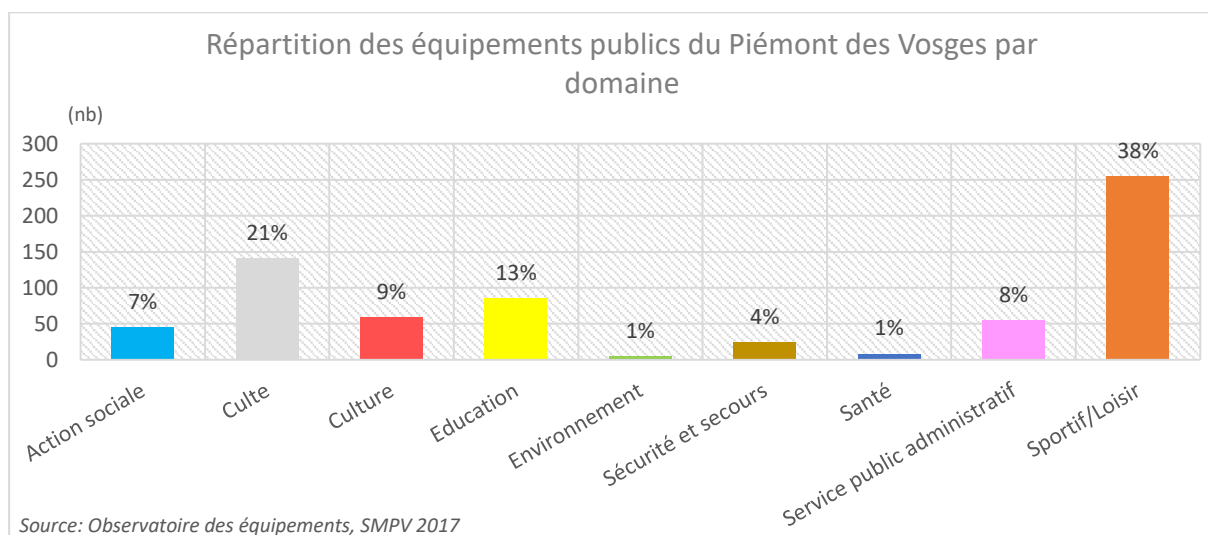
Pourquoi ces bases de données ?

Le croisement et l'analyse de ces bases de données permet d'effectuer un portrait du territoire à l'échelle du SCoT, de son fonctionnement et ainsi de pouvoir déterminer l'offre en services au niveau local et les éventuels besoins du territoire.

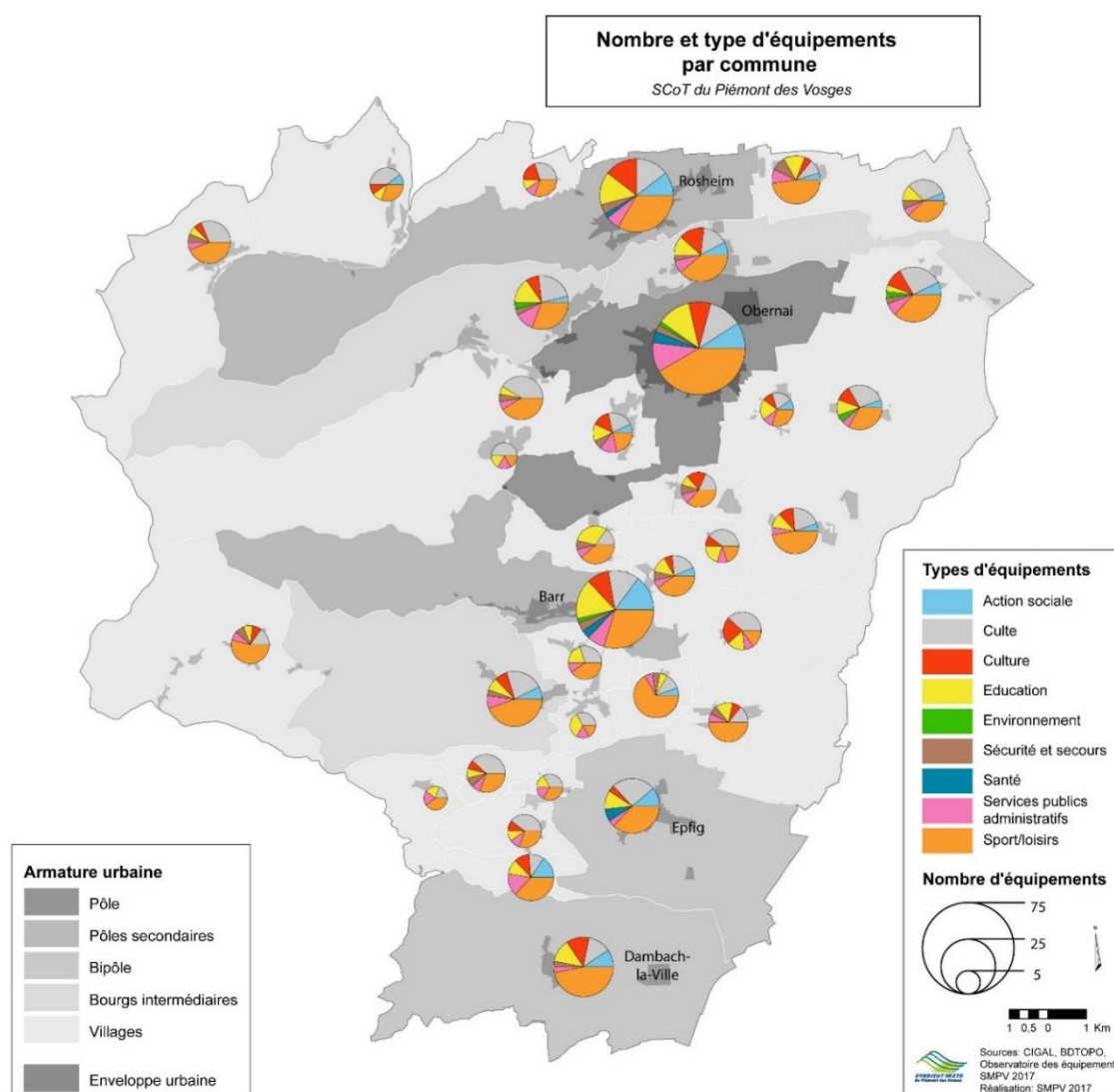
En ressortent de ce diagnostic les enjeux liés à la polarisation du territoire : celle-ci définit à la fois l'implantation et le maintien de la population et des dynamiques en lien avec la démographie, l'économie, la mobilité et permet de fixer les grandes orientations pour le futur et l'articulation avec les territoires voisins.

1. La diversité et l'abondance des équipements du Piémont des Vosges :

La localisation et la variété des équipements sont deux facteurs qui jouent un rôle déterminant en ce qui concerne l'attractivité d'un territoire. A contrario, la carence en infrastructures publiques est considérée comme un frein au développement. En effet, la qualité de vie est conditionnée par l'accessibilité aux services structurants et par ceux de proximité. Cette armature du territoire, au travers des équipements publics, influence la dynamique du Piémont des Vosges que ce soit en termes de résidence, d'emploi ou de tourisme. Cette localisation renvoie à la stratégie d'organisation de l'espace ainsi qu'aux besoins et perspectives de développement d'un territoire.

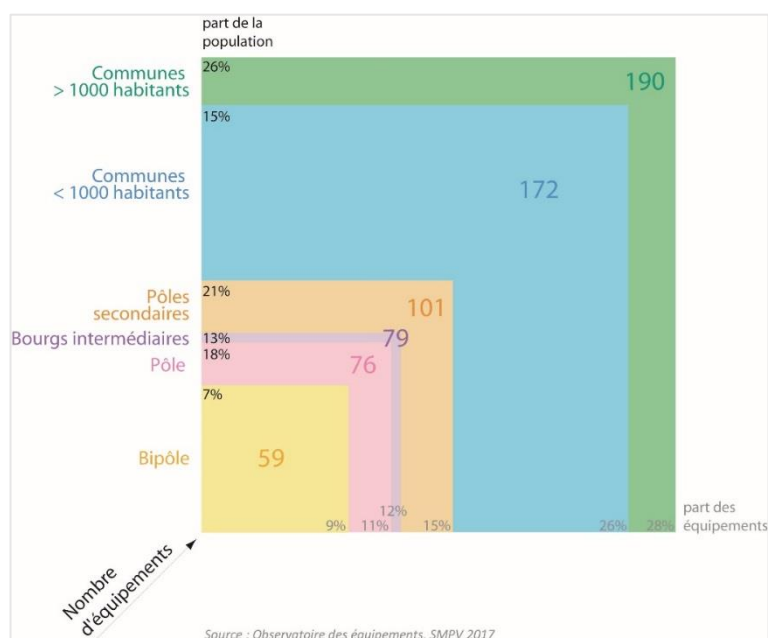


En tout, près de 700 équipements publics sont recensés sur l'ensemble des 35 communes du Piémont des Vosges. Les infrastructures de sports et de loisirs sont les plus répandues, elles représentent 38% des équipements publics, suivies des lieux de culte (21%) et des lieux d'éducation (13%).



Les équipements publics du territoire du SCoT sont hiérarchisés en fonction de leur vocation et de leur localisation. En effet, on peut classer ces équipements selon deux grandes catégories. On trouve tout d'abord les aménagements structurants à vocation supra-communale destinés à recevoir du public en provenance de la commune mais aussi à rayonner de manière plus large sur les localités alentour. Ces équipements sont généralement localisés dans les pôles de l'armature urbaine et remplissent des besoins supérieurs à ceux de la commune hôte sans nécessairement être portés par une intercommunalité. Parmi ces équipements à rayonnement supra-communal, on identifie notamment des équipements en relation avec la culture (cinémas, médiathèques...), la santé (centre hospitalier) ou les services de sécurité (SDIS, gendarmerie...). En revanche, les équipements dits de proximité ont quant à eux une vocation strictement destinée aux résidents. Parmi les équipements de proximité, on retrouve entre autres des salles polyvalentes ou des terrains de foot par exemple dont sont munies la quasi-totalité des communes. D'emblée, on constate que le domaine des sports/loisirs est largement présent sur l'ensemble du territoire et qu'il compose la plus grande part des équipements publics communaux.

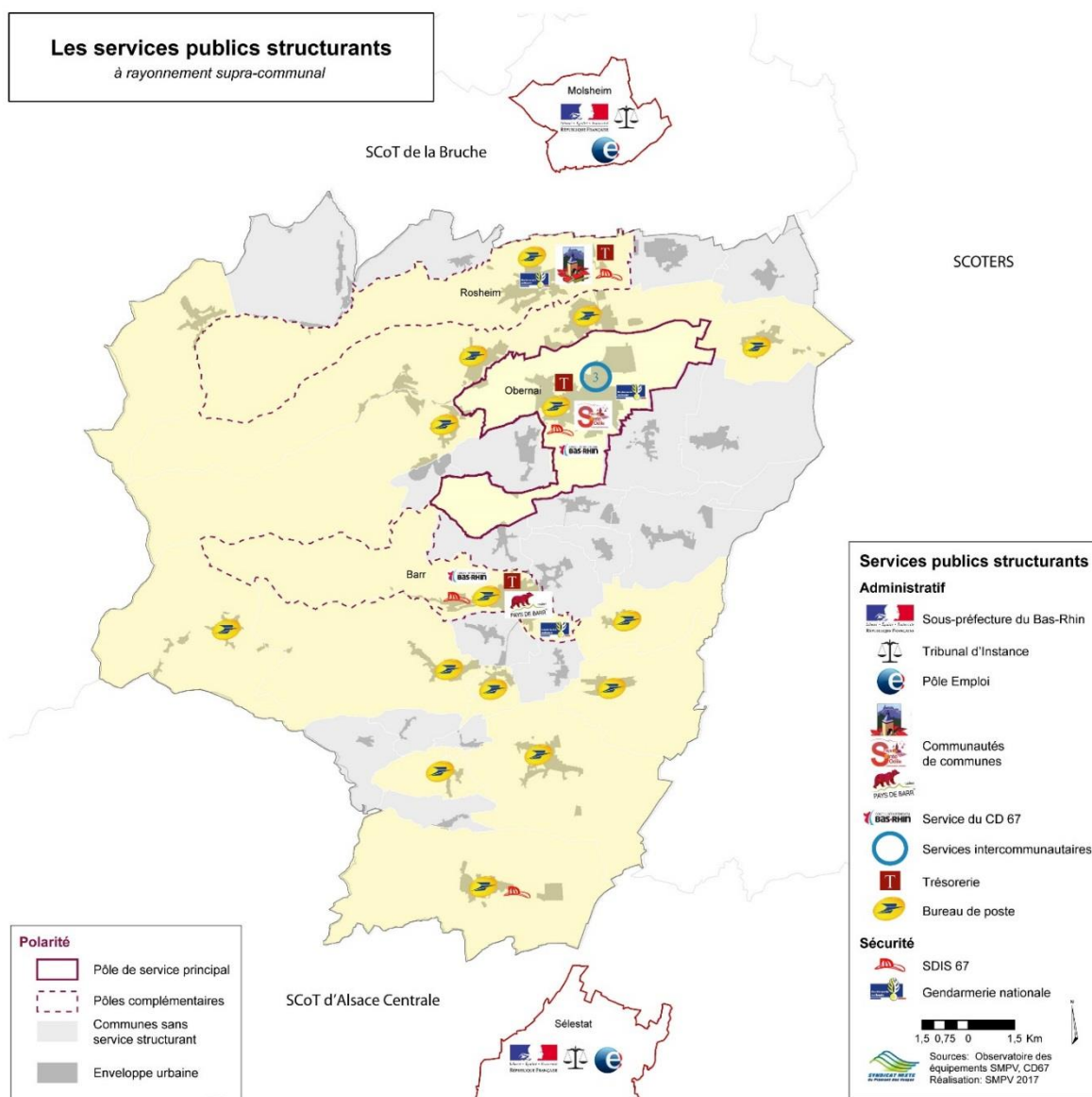
Que les équipements soient structurants ou non, leur répartition en fonction de l'armature urbaine du Piémont des Vosges montre que les petites communes ont un nombre conséquent d'infrastructures malgré le fait qu'elles ne soient pas nécessairement influentes sur le territoire. En effet, 54% des équipements du périmètre du SCoT sont localisés dans de petites communes. A contrario, les localités prépondérantes du Piémont des Vosges comptent moins d'équipements publics mais proportionnellement, les pôles structurants apparaissent bien équipés. Cette distribution des équipements en fonction de l'armature urbaine n'est pas forcément équitable entre la part de population que compte le niveau de l'armature urbaine et la part d'équipements recensés.



Répartition des équipements structurants en fonction de l'armature urbaine et part de la population par armature

2. Services publics administratifs du Piémont des Vosges :

Parmi les équipements importants d'un territoire, les services administratifs apparaissent incontournables. En effet, ils permettent aux habitants d'effectuer leurs démarches administratives considérées comme élémentaires. Leur présence au cœur de lieux de vies est jugée nécessaire pour garantir une qualité de vie optimale. Leur développement est en lien avec la densité de population et le rôle des centralités urbaines même si pour certains leur localisation obéit à des stratégies nationales non maîtrisables (telles que la carte judiciaire ou le découpage des arrondissements...).



Ces équipements d'intérêt communautaire sont dispersés sur l'ensemble du territoire du Piémont des Vosges, et se concentrent principalement dans les pôles de l'armature urbaine du SCOT, chaque pôle ayant un rayonnement sur les communes alentour. On distingue ici deux niveaux d'influence des équipements communaux.

2.1 La localisation des équipements structurants qui affirme la position de pôles urbains du territoire :

Les services publics supra-communaux s'organisent autour des trois pôles du territoire, avec une place privilégiée pour Obernai, pôle urbain principal du Piémont des Vosges qui regroupe une antenne du service du Conseil Départemental, des services intercommunaux ainsi que des équipements de sécurité et de secours. Toutefois, des services structurants de l'Etat sont absents du territoire, on ne trouve ni sous-préfecture, ni tribunal d'instance ou de pôle emploi au sein du Piémont des Vosges,

tandis que ces antennes délocalisées de l'Etat sont présentes dans les communes de Molsheim et Sélestat.

Barr et Rosheim viennent relayer Obernai sur le territoire du SCoT mais avec un degré de services structurants moindre. Néanmoins, la répartition géographique des équipements n'offre pas une couverture optimale sur l'ensemble du territoire, le sud du Piémont des Vosges apparaît relativement dépourvu de services structurants. Cela étant, la proximité avec le pôle de Sélestat complète l'offre en équipements structurants.

2.2 Des villages pourvus d'équipements de proximité :

A contrario des pôles, les communes plus rurales ne disposent pas, pour la plupart, de services structurants. Ainsi, 19 communes ne comptabilisent aucune antenne postale, occasionnant le déplacement de 28% de la population pour accéder à ce service. Le poids démographique des communes peut être un facteur explicatif. En effet, les trois communes structurantes de l'armature urbaine regroupent à elles seules 38% de la population tandis que les villages en comptabilisent une part nettement plus faible (Cf. diagnostic démographie). Il est donc indispensable de porter une attention toute particulière à la desserte par les transports en commun et en réseaux de communication de ces espaces pour que les usagers puissent être au plus près des services publics structurants. Toutefois, les services publics ne se cantonnent pas aux uniques fonctions administratives et bien d'autres équipements d'ordre éducatif, culturel ou sportif viennent enrichir la vie de la communauté. La localisation de ces équipements précis conditionne fortement le fonctionnement du territoire.

Synthèse et enjeux :

Les pôles du SCoT assurent l'essentiel de l'offre en équipements structurants sans pour autant disposer de certains services étatiques pour accomplir des formalités administratives. Cette offre induit principalement des déplacements vers les pôles et conditionne par voie de conséquence une articulation entre leur localisation et leur desserte, même s'il convient également de prendre en considération le développement croissant de l'e-administration avec l'accomplissement de certaines formalités depuis son domicile via Internet.

Le service public par excellence de La Poste participe au maintien du lien social et à la lutte contre l'exclusion, particulièrement l'exclusion bancaire même si sa présence doit faire face à une concurrence accrue malgré les innovations commerciales. Même si elle n'est pas présente dans toutes les communes, elle participe à un maillage territorial qu'il convient de conserver.

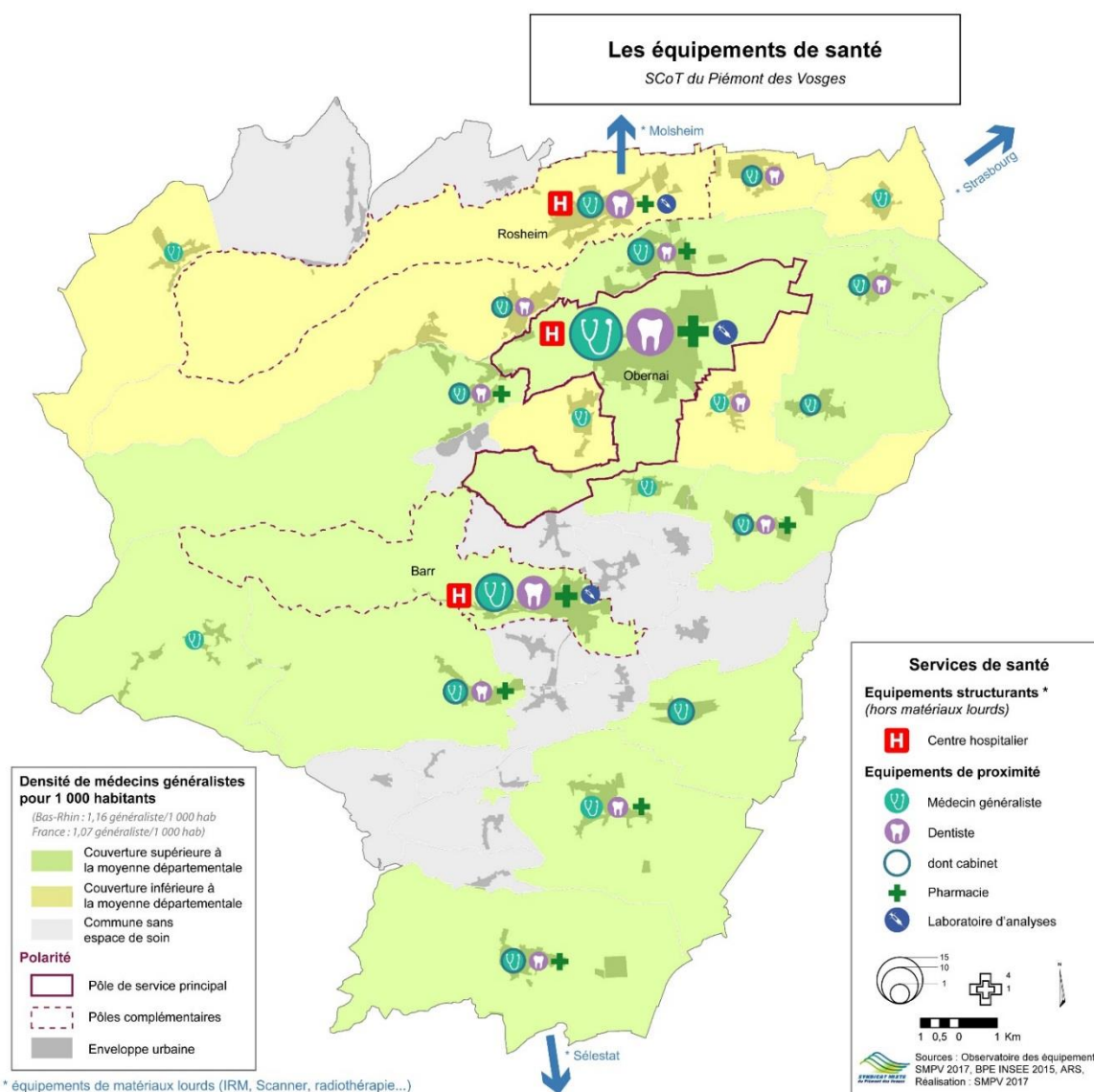
3. Une offre de soins contrastée :

La question sanitaire montre une organisation du territoire à plusieurs niveaux, selon que l'on se concentre sur la localisation des lieux de soin majeurs (hôpitaux, cliniques...) ou des équipements de proximité, plus nombreux et plus diffus sur un territoire. L'état des lieux des équipements de santé du

Piémont des Vosges est représentatif de la situation du territoire périurbain qu'il incarne, à l'interface entre deux pôles majeurs : Strasbourg et Sélestat.

3.1 Des équipements structurants à faible niveau de services :

Le territoire compte trois hôpitaux répartis dans le pôle urbain principal et les deux pôles secondaires du Piémont des Vosges. L'hôpital civil d'Obernai, d'une capacité de 146 lits, ne compte en réalité que 39 lits orientés vers des soins plutôt limités, dans la mesure où l'établissement est majoritairement tourné vers le service aux personnes âgées (105 lits EHPAD et/ou réadaptation). Les hôpitaux Marcel Krieg de Barr et Saint-Jacques de Rosheim sont également tournés vers le soin destiné aux séniors. De ce fait, les services publics structurants du Piémont des Vosges assurent une offre de soin relativement limitée à l'échelle du territoire dans la mesure où les équipements lourds tels que les IRM, scanners ou radiothérapie et services de soin spécifiques sont absents du territoire. Cela étant, les projets en cours ainsi que l'offre de santé dite de proximité s'insèrent parfaitement dans l'offre de soin plus globale à l'échelle du département.



L'actuel hôpital d'Obernai et l'EHPAD « Pavillon Saint Vincent », adjacent au centre hospitalier, situés dans le centre-ville de la commune, seront à terme déplacés dans le NHO -Nouvel Hôpital d'Obernai-, actuellement en construction au sud d'Obernai le long de la route départementale D422, lorsque ce dernier sera achevé courant 2019.

NHO : nouvel hôpital d'Obernai

Le centre hospitalier actuellement en cours de construction et dont les travaux ont débuté en octobre 2016, sera situé à proximité du Service Départemental d'Incendies et de Secours (SDIS) d'Obernai son emprise s'étendra sur 2,39 ha. L'ouverture de l'établissement, dont le coût est évalué à près de 26 millions d'euros, est prévue pour le mois de février 2019.



La création de ce nouvel hôpital s'inscrit dans un processus de fusion des centres hospitaliers d'Obernai et de Sélestat qui permettra de répondre aux besoins de santé et compléter l'offre de soins existant en centre Alsace. Il s'étendra sur une surface de 9 040 m² et accueillera une polyclinique et les consultations spécialisées associées, une unité d'imagerie, un l'hôpital de jour en soins, un centre de périnatalité de proximité ainsi qu'un centre d'accueil thérapeutique pour enfants mais aussi une unité gériatrique et un EHPAD doublé d'unités de réadaptation. Le parking extérieur, destiné à accueillir les visiteurs, possèdera d'une capacité de 60 places (www.obernai.fr).

3.2 Une offre médicale de proximité satisfaisante... :

L'offre médicale de proximité apparaît plus fournie que les équipements structurants. En effet, avec 1,12 médecins généralistes pour 1 000 habitants, l'offre est plus importante que sur le territoire national (1,07 médecin/1 000 hab) mais un peu moins abondante que dans le reste du département (1,16 généralistes/1 000 hab). En tout, on recense 65 médecins généralistes (www.cartosanté.fr), 45 dentistes et chirurgiens-dentistes (BPE INSEE, 2015) qui exercent sur le territoire et 15 pharmacies approvisionnent les patients en médicaments et fournitures de santé sur le Piémont des Vosges.

3.3 ...Mais insuffisante dans les petites communes :

Globalement, dans la Communauté de communes des Portes de Rosheim, la densité de médecins généralistes est inférieure à la moyenne départementale voire nulle dans les communes de Mollkirch, Rosenwiller et Saint-Nabor. Seules Bischoffsheim et Ottrott se situent au-dessus de la densité moyenne. Le pôle secondaire qu'est Rosheim possède de multiples équipements de soins avec une pharmacie, un laboratoire d'analyses, des médecins généralistes et dentistes ainsi qu'un hôpital. Toutefois, avec 0,81 généraliste pour 1 000 habitants, la commune affiche une densité plus faible que la moyenne départementale. Ce constat peut en partie s'expliquer par la proximité immédiate des pôles d'Obernai et Molsheim.

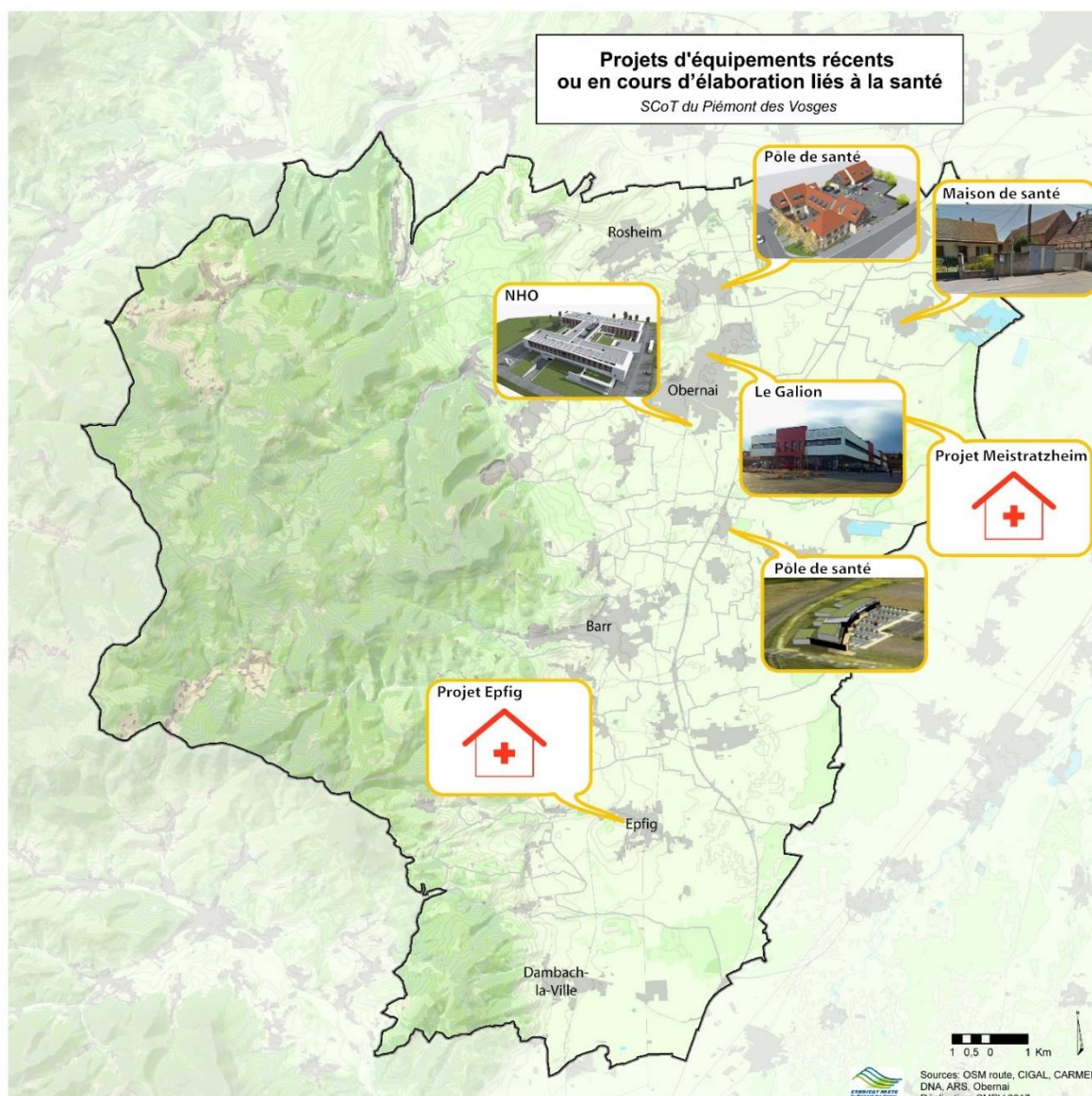
En ce qui concerne la Communauté de communes du Pays de Sainte Odile, trois communes - Bernardswiller, Innenheim et Niedernai- sur six offrent des services de soins inférieurs à la densité moyenne du département. En revanche, Obernai qui est le pôle principal du territoire, centralise l'ensemble des équipements de santé du Piémont des Vosges. L'ouverture du Nouvel Hôpital d'Obernai favorisera à termes le rayonnement du pôle urbain sur l'ensemble du territoire du SCoT.

Quant à la Communauté de communes du Pays de Barr, l'ensemble des communes ayant un ou plusieurs médecins implantés sur le ban communal ont un ratio de médecins/1 000 habitants supérieur au reste du département, avec parfois une couverture quatre fois supérieure à la moyenne. L'offre est abondante à l'image de Barr avec son réseau d'équipements de santé. Cependant, la majorité des communes (soit onze communes) ne proposent aucun service de soin notamment autour du ban d'Epfig, même s'il convient de préciser qu'il s'agit de petites localités faiblement peuplées et situées dans les collines sous-vosgiennes ou dans le massif.

3.4 Un réseau de pôles/maisons de santé se met en place sur le Piémont des Vosges... :

Alors que le mot proximité prend tout son sens dans une offre sanitaire assurant globalement la présence d'au moins un médecin généraliste par commune, il convient de constater également une offre plus concentrée induite par l'émergence de pôles/maisons de la santé.

Si leur présence permet incontestablement de fixer une offre pluridisciplinaire sur une même unité, avec une prise en charge globale et interprofessionnelle avec des locaux neufs et fonctionnels, leurs effets, non mesurés à l'heure actuelle, sont susceptibles d'occasionner des éloignements géographiques pouvant nécessiter l'intervention publique en matière de densité en transports en commun. Tout l'enjeu réside dans la recherche d'une localisation équilibrée entre centre urbain et périphérie pour tenter de conserver cette proximité. A ce jour, plusieurs projets se sont concrétisés ou sont en voie de l'être.



✓ *Le Galion : reconversion de friches :*



En mai 2016 a eu lieu l'ouverture du bâtiment du Galion à Obernai. Cette structure de 3 000 m² est le fruit de la reconversion de l'ancienne friche industrielle Zaegel Held consacrée aux services et aux activités des habitants de la commune. Cet équipement a entre autres été requalifié en centre médical et accueille aujourd'hui dix cabinets médicaux et paramédicaux et un laboratoire de biologie médicale en cœur de ville.

✓ *Pôle de santé du Bischenberg à Bischoffsheim : réhabilitation :*

Le projet de près de 1 000 m² fonctionnel depuis 2017 réunit tout un ensemble de professionnels de la santé : infirmiers, naturopathe, podologue, psychologue, sage-femme, généralistes, opticien ou pharmacien et d'autres professionnels de la santé viendront compléter cette liste dans le futur. Le pôle compte une quarantaine de places de parking. Le but affiché est d'avoir accès à l'ensemble des services au sein du même lieu et que les professionnels puissent travailler en synergie. Une extension du pôle de santé est d'ores et déjà en construction pour compléter l'offre suite à une forte demande des usagers et soignants.



✓ *Maison de santé à Krautergersheim : réhabilitation / construction :*



Au cœur du village de Krautergersheim devrait naître d'ici 2018 un pôle paramédical s'étendant sur 300 à 400 m² regroupant des professionnels de la santé dans la commune. Parmi des praticiens, kinésithérapeute, podologue, dentiste, infirmiers, orthophonistes occuperont les lieux. Cette structure mise en location par la mairie pourra accueillir un ou deux professionnels supplémentaires d'ici la concrétisation du projet.

✓ *Pôle de santé du Piémont : zone d'activités, extension urbaine :*

Projet initialement prévu pour juin 2016, ce pôle de santé se localise au niveau du parc d'activités du Piémont à proximité de l'A35. Projet d'envergure dédié à la santé, il devrait regrouper une soixantaine de spécialistes sur une surface de 8 000 à 10 000 m². Ce bâtiment, toujours au stade de projet, devrait toutefois regrouper des médecins spécialisés dans des disciplines médicales que l'on ne trouve au stade actuel que dans les établissements de soin strasbourgeois, élargissant ainsi les services de santé des habitants du territoire du SCoT.



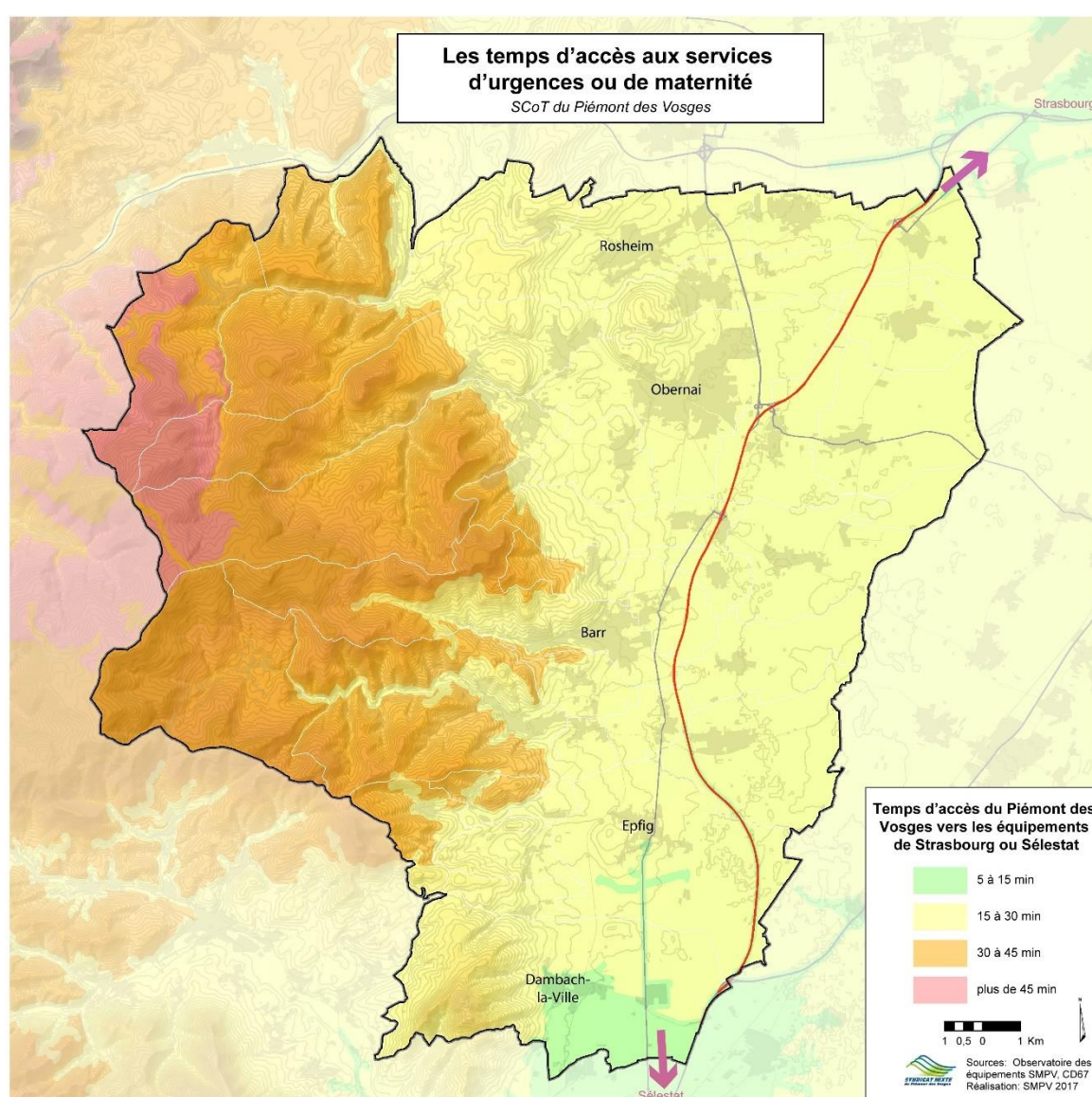
✓ *Projet à Epfig :*

Ce pôle n'est pour l'heure qu'au stade du projet mais il devrait en théorie accueillir de 1 à 3 professionnels dans ses locaux.

✓ *Projet à Meistratzheim : extension urbaine*

Ce pôle de santé n'est à l'heure actuelle qu'à l'état de projet, aucun permis de construire n'a encore été déposé mais la municipalité a émis la volonté de concrétiser ce projet prochainement.

3.5 ...Pour pallier l'accessibilité difficile aux soins :



A l'instar des soins médicaux proposés par les centres hospitaliers du Piémont des Vosges, les établissements sont dépourvus de services d'urgences générales ou de maternité. Les centres les plus proches se situent soit à Strasbourg, plus proche pour les habitants du nord du territoire du SCoT, ou

à Sélestat en ce qui concerne ceux résidant dans le sud du périmètre. La localisation de ces services d'urgences sont plutôt satisfaisants pour la partie piémont et plaine du territoire étant donné que dans des conditions normales de circulation les habitants peuvent atteindre les centres hospitaliers en moins de 30 minutes. En revanche, la situation est bien plus problématique dans la partie Massif du territoire du SCoT où les temps de trajets s'allongent considérablement passant à 30 voire 45 minutes et plus pour atteindre le but.

Synthèse et enjeux :

Les équipements structurants représentés par les centres hospitaliers, situés au sein des pôles de l'armature urbaine du SCoT, sont accessibles et offrent des soins davantage orientés vers les seniors. Cette offre s'insère au sein d'une échelle plus globale qui nécessite des déplacements vers les agglomérations de Sélestat ou Strasbourg pour accéder notamment aux soins d'urgences et de maternité. Le nouvel hôpital d'Obernai, dont les soins dispensés sont plus nombreux, constituera sans conteste un équipement dont le rayonnement sera supra-SCoT.

L'offre sanitaire en médecin généraliste est relativement équilibrée à l'égard des caractéristiques des communes mais l'offre émergente en maison/pôles de santé est susceptible de modifier cet équilibre. Cela étant, ce nouveau type d'équipement vise à améliorer l'offre sanitaire notamment en termes de pluridisciplinarité si bien qu'ils constituent un enjeu important pour fixer la diversité des soins sur le territoire du SCoT. Leur localisation nécessite une bonne articulation entre les centres urbains et la périphérie, équilibre entre pôles et villages et leur desserte en transports en commun.

4. Les équipements sociaux rendent service à la population :

Le territoire offre différents équipements en matière sociale pour combler des demandes émanant de la population, aussi bien en lien avec la petite enfance que les personnes âgées. Ces équipements qui peuvent être gérés soit par un acteur privé ou des collectivités, doivent pour les premiers s'attacher à satisfaire les nouvelles aspirations des ménages qui doivent concilier vie professionnelle et familiale et, pour les seconds, répondre à l'enjeu majeur représenté par le vieillissement de la population.

4.1 Petite enfance : répondre aux exigences familiales :

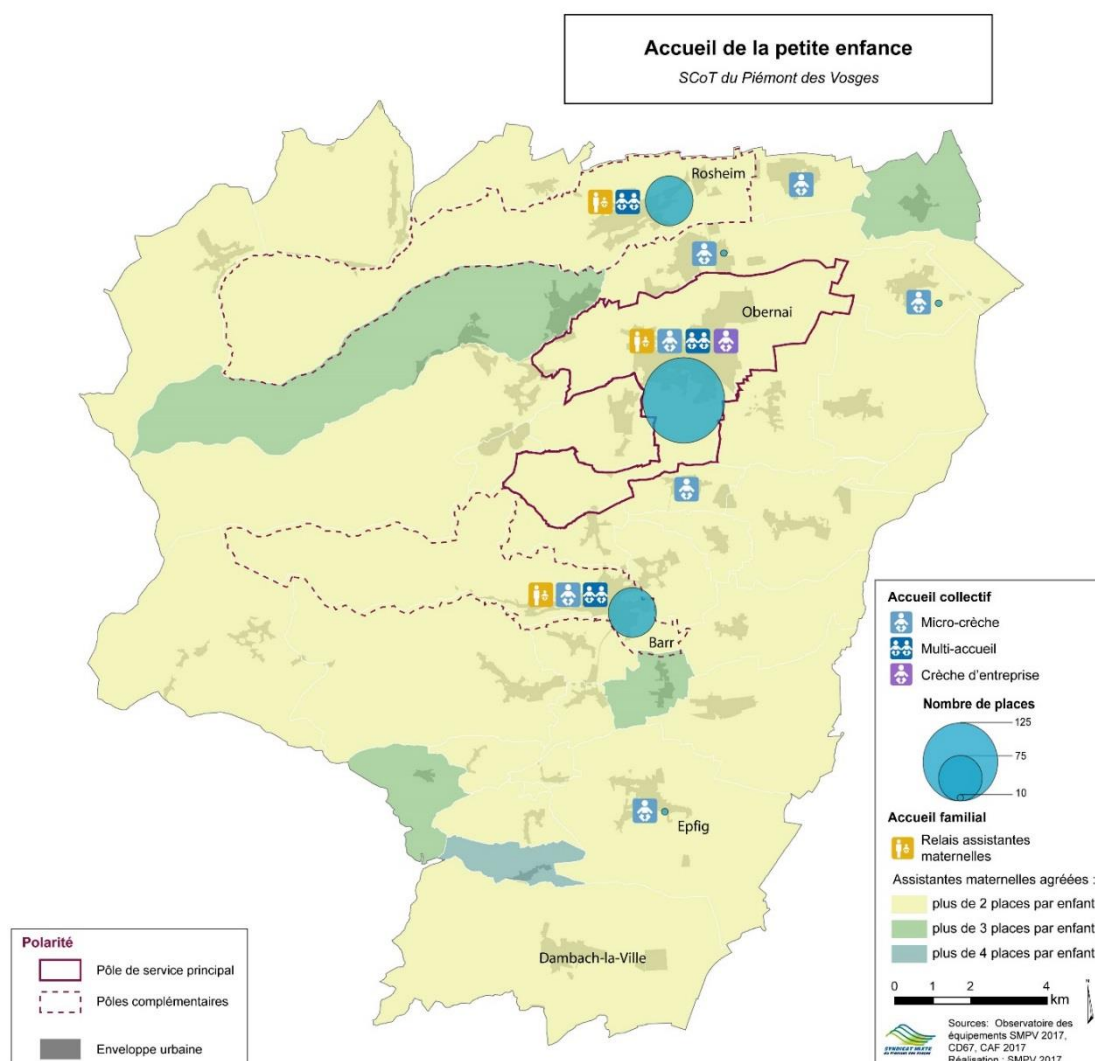
La localisation des points d'accueil destinés à la petite enfance joue un rôle central dans un contexte territorial où la croissance démographique est importante et où les deux parents occupent en majorité une activité professionnelle. Partant de ce constat, la présence d'un point d'accueil pour la garde des enfants constitue pour les jeunes ménages un critère essentiel dans le choix de domiciliation et pouvant également déterminer l'implantation de certaines entreprises. Du point de vue des collectivités territoriales, l'accueil de la petite enfance peut représenter un poste budgétaire non négligeable mais néanmoins irremplaçable tant l'accueil constitue un vecteur important du cadre de vie.

4.1.1 L'accueil de la petite enfance : un déficit de crèches comblé par les réseaux d'assistantes maternelles et les micro-crèches :

Du côté de l'offre publique, le réseau des crèches municipales est relativement étioilé. Effectivement, trois crèches sont présentes sur le Piémont des Vosges et localisées au sein des pôles d'Obernai, de Barr et de Rosheim. Elles accueillent 302 enfants.

Pour pallier le déficit de l'offre publique, le faible nombre de crèches est fortement compensé par un réseau professionnel agréé d'assistantes maternelles (AM). En effet, avec 630 AM sur le territoire (*source : CD 67*), toutes les communes comptabilisent au moins une assistante maternelle (jusqu'à 92 au maximum à Obernai). Ce système d'accueil familial est structuré par des relais assistants maternelles implantés dans les pôles urbains principaux du SCoT permettant de faire le lien entre les familles et les professionnels. Les AM, qui ont besoin d'une accréditation pour exercer, accueillent en moyenne de 1 à 4 enfants jusqu'à l'âge de 6 ans à leur domicile – sauf dérogation.

Dans le Piémont des Vosges, 1 037 enfants sont placés quotidiennement chez une AM. Toutefois, la capacité d'accueil d'enfants en bas âge dans le territoire du SCoT est bien plus importante puisqu'on estime qu'il y a entre 2 et 4 places par enfant et par commune soit au total 2247 places. Ainsi, avec une moyenne de 2,2 places par enfant dans le Piémont des Vosges, la demande pourrait s'accroître fortement avant d'atteindre les capacités d'accueil maximales du territoire. Bien que le SCoT n'ait pas de vocation en la matière, les services d'accueil des jeunes enfants comblent largement les besoins actuels et futurs de la population ne nécessitant pas d'action particulière.



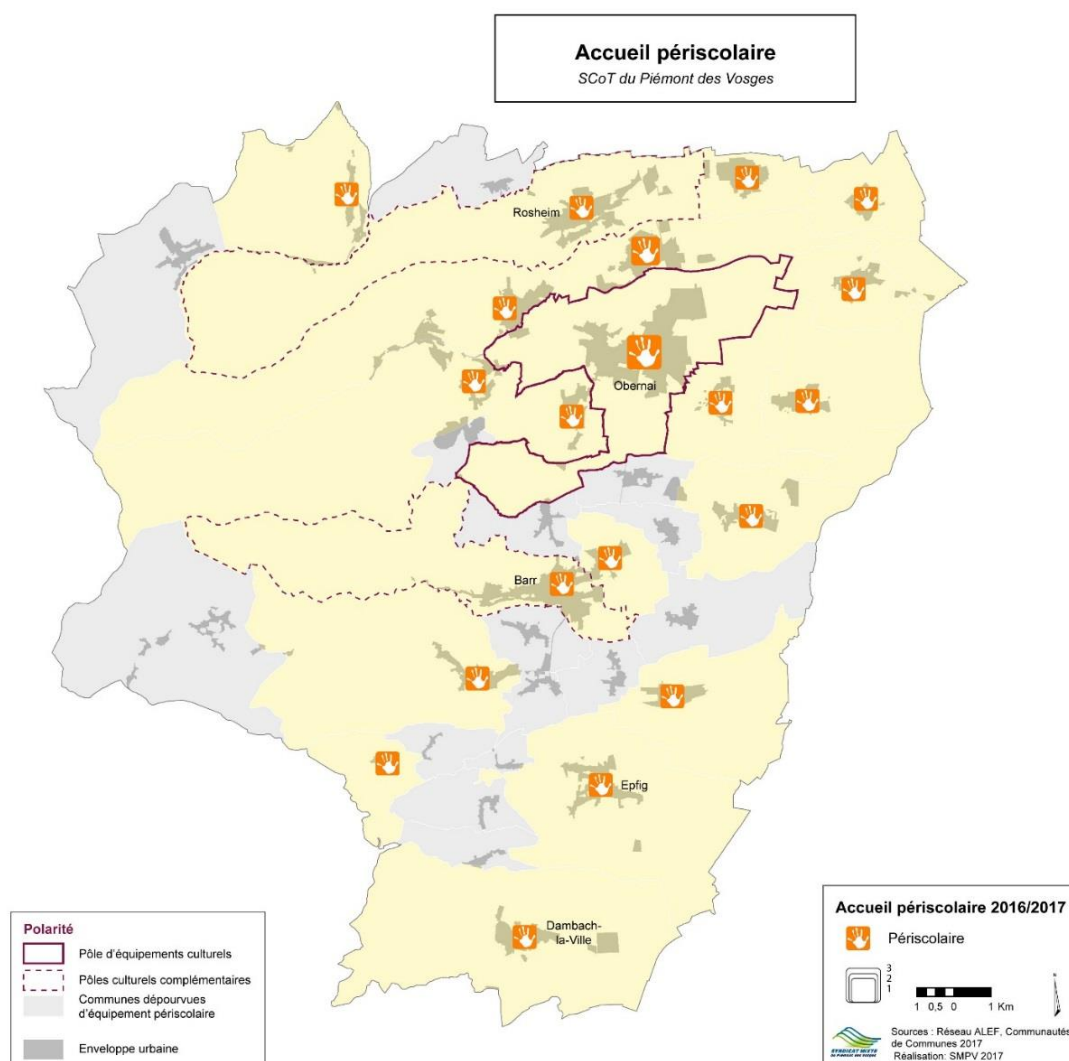
Par ailleurs, le phénomène récent des micro-crèches est également à relever pour rehausser l'offre publique. Elles sont au nombre de sept (bientôt huit) réparties sur les communes de Bischoffsheim, Griesheim-près-Molsheim, Obernai, Goxwiller, Krautergersheim, Barr et Epfig et peuvent accueillir jusqu'à 10 enfants par structure.

Enfin, il convient de noter la création récente d'une crèche d'entreprise à Obernai, « les Petits Chaperons Rouges » localisée au Galion et réservée aux enfants du personnel d'une entreprise donnée.

4.1.2 Le périscolaire :

Etant donné que l'accueil familial est le mode de garde majoritairement choisi par les parents, l'offre en accueil périscolaire n'est pas parfaitement répartie au sein du territoire du Piémont des Vosges. En effet, une quinzaine de communes ne possèdent aucune structure périscolaire.

Toutefois, le taux d'occupation des structures n'affiche jamais un taux de 100% dans la mesure où tous les enfants ne sont pas nécessairement inscrits tous les jours (du lundi au vendredi) et à l'ensemble des créneaux horaires (midi/soir/vacances scolaires) du périscolaire. Le besoin réel en places est basé sur un constat des communautés de communes, structures porteuses de la compétence périscolaire. En moyenne, 30% à 35% des enfants scolarisés des collectivités doivent être pris en charge par une structure périscolaire afin de trouver un équilibre entre besoins et frais engendrés pour la collectivité.



Globalement, les communautés de communes doivent faire face à une demande forte de la part de la population. En effet, le Pays de Sainte-Odile devrait disposer de 40 places supplémentaires dans les prochaines années dans la mesure où l'ensemble des structures sont saturées.

Au sein des Portes de Rosheim, les listes d'attente se résorbent du fait de la présence de nombreuses assistantes maternelles sur le périmètre de la communauté de communes. En revanche, certaines communes présentent régulièrement des listes d'attente, notamment les communes de Bischoffsheim, Boersch ou Rosheim. Néanmoins, à l'heure actuelle, aucun projet de maison de l'enfance ou d'accueil périscolaire supplémentaire n'est prévu.

En ce qui concerne la mise en place de potentiels nouveaux sites périscolaires au sein du Pays de Barr, leur localisation intégrera à la fois le positionnement de nouveaux lotissements (dans le cadre du PLUI à venir), l'existence des groupes scolaires et la mutualisation des moyens mis en œuvre à l'échelle du territoire. L'équipement devra répondre aux besoins de plusieurs communes. Actuellement, la réflexion s'oriente autour de trois pôles, Andlau, Barr et Dambach-la-Ville.

Communautés de Communes	Effectifs maximums en 2016	Coût aux CC par enfant
Pays de Barr	431	924€
Pays de Sainte Odile	442	1 046€
Portes de Rosheim	361	667€
Total	1 234	2 637€

Capacité d'accueil des périscolaire en 2016 par CC et coût aux CC par enfant -

Source : Communautés de Communes des Pays de Barr, Pays de Sainte-Odile et des Portes de Rosheim, rapports d'activités 2016.

La participation des communautés de communes est très hétérogène d'une structure à l'autre en fonction du territoire. Effectivement, le coût d'une place revient à la communauté de communes entre 667€ aux Portes de Rosheim et jusqu'à 1 046€ au Pays de Sainte-Odile.

Synthèse et enjeux :

L'accueil de la petite enfance et de l'enfance concourt à la qualité du cadre de vie en permettant notamment aux familles d'exercer leur activité professionnelle. Cette appréciation du cadre de vie s'exprime principalement auprès des familles mais également, de plus en plus, au sein des stratégies d'implantation des entreprises dont les critères dépassent à présent les seules notions de foncier et de desserte.

Ce vecteur d'attractivité nécessite néanmoins des postes budgétaires importants pour les collectivités dont les listes d'attentes tendent à s'allonger si bien que l'offre en petite enfance et périscolaire est à renforcer sur tout le territoire.

S'agissant des listes d'attente, l'accueil de la petite enfance n'est pas centralisé et les familles sollicitent l'ensemble des structures, publiques et privées, ce qui contribue à l'allongement de ces listes, si bien qu'*in fine*, certains parents portent leur choix sur un autre mode de garde comme les assistantes maternelles.

Si ces structures représentent un poids financier pour les collectivités, il est nécessaire de conforter également le développement de nouvelles formes de garde comme les micro-crèches, les crèches interentreprises ou encore les maisons d'assistantes maternelles qui visent à les regrouper au sein d'un même établissement.

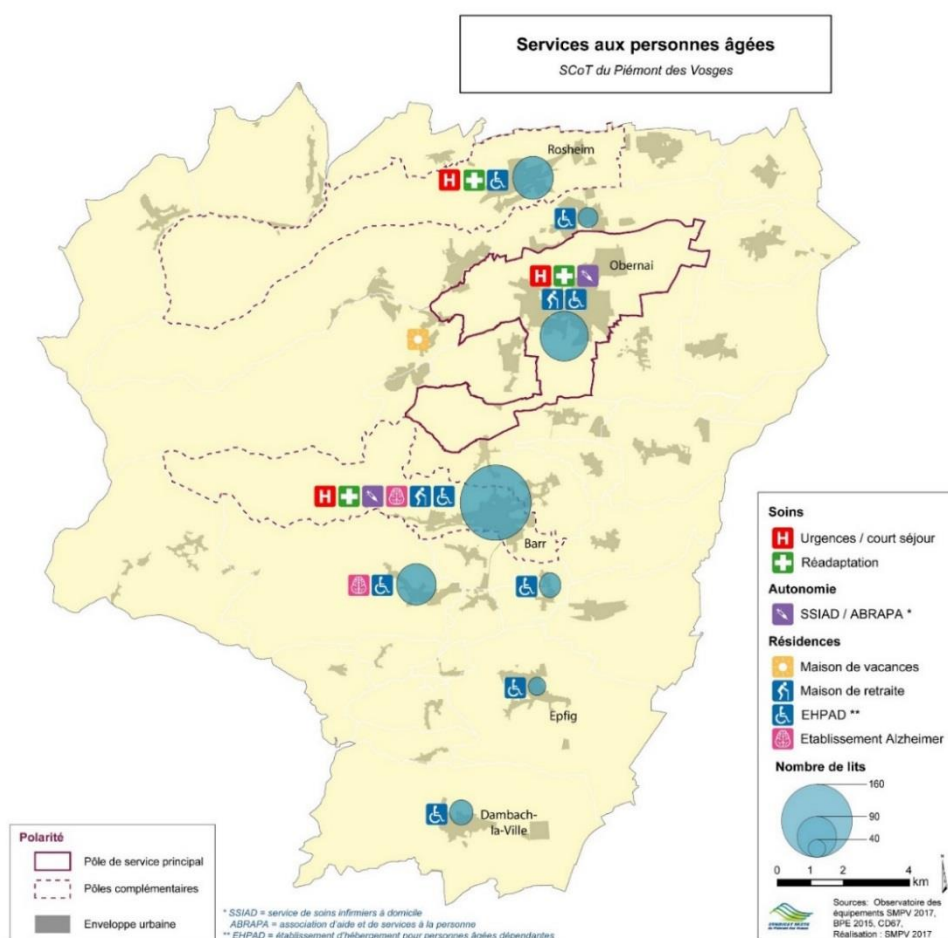
4.2 Personnes âgées : les infrastructures face aux enjeux du vieillissement de la population :

Le vieillissement de la population, une réalité :

Les perspectives de l'INSEE à l'horizon 2040 confirment la tendance observée. En effet, le vieillissement de la population se poursuivrait avec un âge moyen qui augmenterait de plus de 5 ans. Ce phénomène est donc une réalité observée qui tendra à s'accroître sur les prochaines années. Dès lors, tout l'enjeu réside dans la recherche d'un équilibre entre l'accueil adapté de ces personnes et le maintien au sein de leur domicile lorsque cela est possible. Bien évidemment, le vieillissement de la population induit des conséquences en termes d'organisation spatiale mais aussi sur l'économie et particulièrement sur les emplois générés par cette thématique.

4.2.1 Un taux d'équipements satisfaisant :

Sur le territoire existent trois lieux majeurs de soins pour personnes âgées représentés par l'hôpital civil d'Obernai, l'établissement Marcel Krieg de Barr et l'hôpital Saint Jacques de Rosheim. Ces structures sont des lieux de soin en cas d'urgence mais également des lieux de convalescence adaptés à un séjour court ou à une admission dans le cadre d'une réadaptation.



Dans le contexte d'un séjour prolongé, le Piémont des Vosges comptabilise 11 établissements d'accueil de personnes âgées à destination de lieu de résidence : 2 pour hébergement et 9 spécifiques pour personnes dépendantes, essentiellement répartis sur les centralités du territoire. Le Piémont des Vosges possède en outre deux établissements réservés à l'accueil des personnes atteintes de la

maladie d'Alzheimer, situés à l'hôpital de Barr avec 12 lits et à l'institution Stoltz Grimm d'Andlau avec 14 lits.

Au total, l'ensemble de ces hébergements regroupe 624 lits pour quelques 5 731 personnes âgées de 75 ans ou plus représentant 9,6% de la population du Piémont des Vosges. Le territoire du SCoT, avec 10,9 lits pour 100 personnes âgées, offre un taux d'équipement inférieur à la moyenne départementale, située à 11,9 lits mais légèrement supérieur à la moyenne nationale de 10,6 lits.

4.2.2 Entre le maintien à domicile et les établissements pour personnes âgées :

En outre, le territoire dispose de structures proposant des soins à domicile localisées à Barr et Obernai et rayonnant sur le territoire, permettant aux personnes âgées de pouvoir vivre, dans la mesure du possible, en autonomie. En dehors du Hohwald et de Mollkirch, l'ensemble des communes du territoire ont un accès rapide à un service d'infirmerie (*source : cartosanté.fr*).

Compte tenu du vieillissement de la population attendu, il est important que les politiques publiques trouvent un équilibre territorial entre le maintien à domicile des personnes âgées autonomes et la création de places en établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes. Pour les personnes autonomes, il convient de constater l'émergence d'une nouvelle offre entre le domicile, souvent non adapté, et l'hébergement en collectivité : les « résidences seniors ». Ce type de résidence propose des logements adaptés pour les personnes âgées valides ou semi-valides avec plusieurs services à la carte : salle commune, services administratifs, blanchisserie, soins...

La future résidence seniors :

Pour apporter des réponses à la problématique de vieillissement de la population, le Piémont des Vosges entreprend l'édification de nouvelles résidences pour personnes âgées. En effet, la société immobilière du Bas-Rhin (SIBAR) a achevé la démolition de l'ancienne gendarmerie d'Obernai et a pour projet de créer une nouvelle résidence seniors afin de répondre aux besoins croissants de la population de la commune et des alentours. Cet établissement proposera des logements spécifiques adaptés aux personnes âgées avec un certain nombre de services complémentaires.

Sur ce même principe, la commune de Rosheim proposera également à terme 51 logements pour personnes âgées actives dans la résidence du Meyerhof, projet porté par le promoteur ALFA en partenariat avec l'association d'aide et de services à la personne APRABA.

Pour les personnes âgées dépendantes, l'accueil, principalement en EHPAD, sera nécessaire et interroge par conséquent la création de ce type d'établissement pour combler les demandes qui seront croissantes à l'horizon 2020.

Synthèse et enjeux :

Le Piémont des Vosges dispose d'un taux d'équipement pour les seniors qui se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale mais en dessous de la moyenne bas-rhinoise. Les pôles et bourgs intermédiaires du territoire accueillent des structures de soin et d'hébergement pour les personnes âgées tandis que le secteur de plaine en est dépourvu.

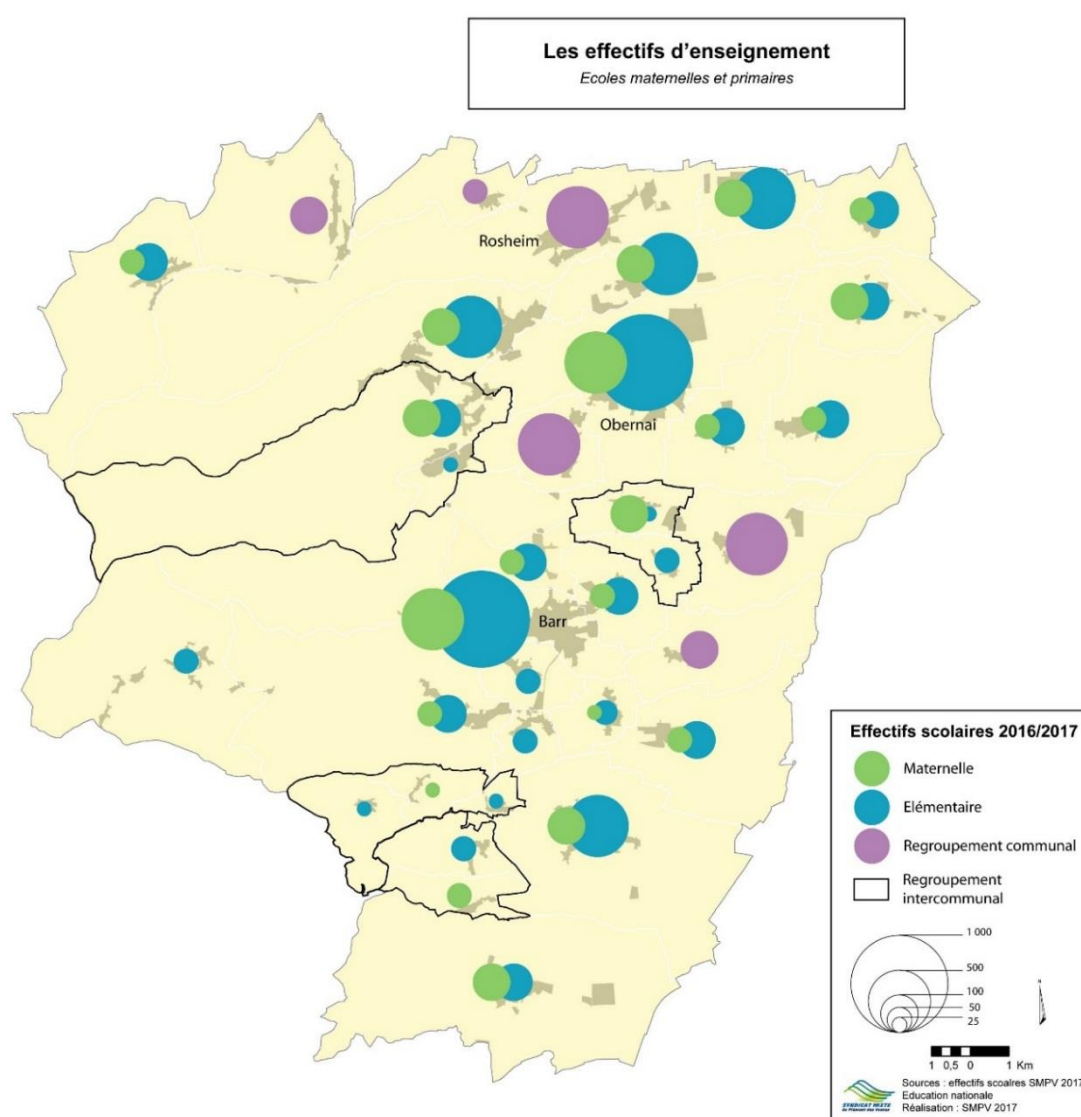
Le Piémont des Vosges n'apparaît pas dans l'immédiat spécifiquement en déficit d'équipements destinés aux personnes âgées. Néanmoins, dans un contexte de vieillissement de la population, il est nécessaire de s'interroger sur l'hébergement et le maintien à domicile des seniors dans l'avenir et pour cela il apparaît essentiel d'assurer des services de proximité en termes de transports, commerces ou services, surtout dans les lieux les plus isolés.

5. Les équipements d'enseignement, lieux d'apprentissage de la vie en société :

Un des équipements fondamentaux du territoire est le lieu d'éducation. Sa localisation est importante car elle participe à l'activité sociale et économique de la vie locale et son attractivité est à mettre en relation avec des services liés (cantine, garderie, périscolaire, réseau de transports...) destinés notamment aux ménages actifs qui travaillent sur le territoire ou aux alentours.

5.1 L'enseignement primaire omniprésent dans le Piémont des Vosges :

L'enseignement primaire est un service d'éducation considéré de proximité. Le maillage des écoles maternelles et primaires est généralement relativement fin pour faciliter le quotidien des parents, souvent tous deux actifs et qui connaissent une dissociation du lien domicile-travail.



La totalité des communes du Piémont des Vosges disposent d'une solution éducative : elles sont pourvues d'au moins une école maternelle et/ou élémentaire au sein de leur ban communal. Certaines regroupent les deux sections pour ne former qu'un seul établissement fonctionnel, c'est le cas de six

communes du périmètre. En outre, on comptabilise quatre Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) sur le territoire du SCoT : Ottrott/Saint-Nabor, Bourgheim/Goxwiller, Bernardvillé/Itterswiller/Reichsfeld ainsi que Blienschwiller/Nothalten. Cette mutualisation intercommunale permet avant tout d’allier efficacité et proximité du service public avec le meilleur niveau de prestation possible.

En somme, près de 5 400 écoliers fréquentent quotidiennement l’ensemble des écoles du territoire sur l’année scolaire 2016/2017. Ce chiffre peut connaître des fluctuations annuelles mais globalement il reste relativement stable. Selon les communes, la capacité d’accueil est en général satisfaisante.

5.2 Une architecture territoriale qui concentre les équipements d’enseignement secondaire dans les pôles urbains :

La carte scolaire déterminée par le Conseil Départemental (L213-1 du code de l’éducation) consiste à affecter les élèves à un collège en fonction de leur lieu de résidence. Le Piémont des Vosges se divise en 6 secteurs d’affectation. On en compte 3 répartis sur les Communautés de Communes des Portes de Rosheim et du Pays de Sainte-Odile et 3 autres sur la Communauté de Communes du Pays de Barr.



Sur le périmètre du SCoT, l'enseignement du second degré se retrouve dans les principaux pôles urbains avec la présence de 6 collèges et 4 lycées. Les communes de Barr et Obernai possèdent toutes deux des collèges et lycées. L'architecture des collèges a été renforcée ces dernières années avec l'ouverture du collège d'Heiligenstein à la rentrée 2008 qui a permis de désengorger le collège de Barr, à l'époque en surcharge. Ainsi, la bonne couverture en établissements d'enseignement et le découpage sectorisé permettent d'accéder aux collèges et lycées en un temps raisonnable. Avec le fonctionnement de 27 lignes au sein du territoire du SCoT, les réseaux de transports en commun et les fréquences de passage facilitent l'acheminement des élèves vers leur établissement (cf. diagnostic mobilité).

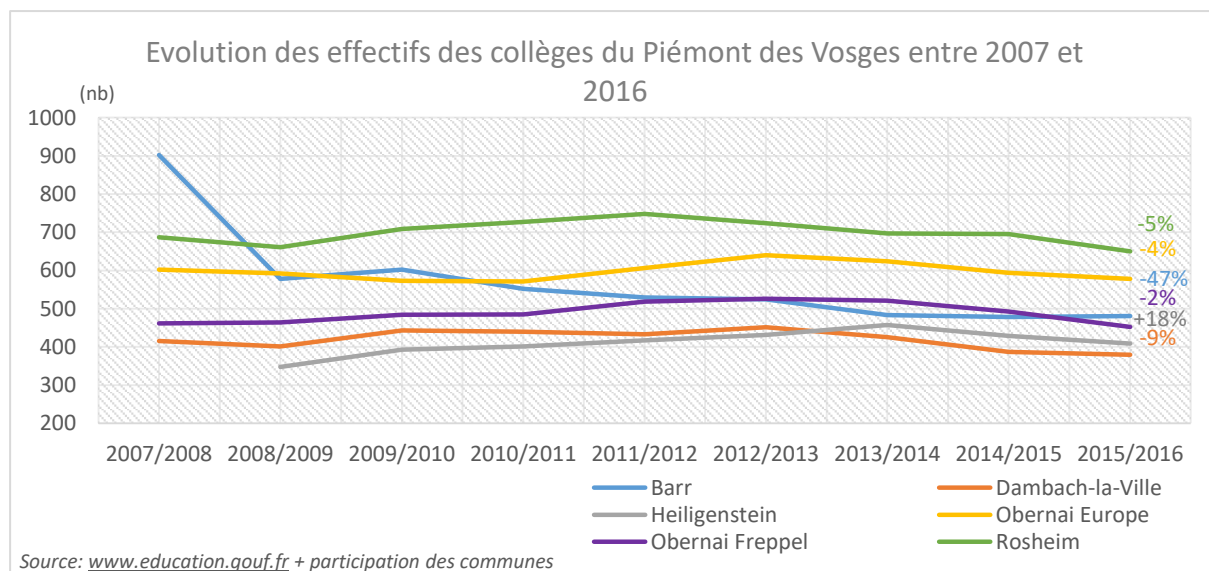
Le Piémont des Vosges abrite près de 2 950 collégiens et 1 950 lycéens, soit 4 900 élèves accueillis par les établissements du secteur secondaire du territoire. Ces jeunes qui fréquentent les institutions, âgés de 11 à 18 ans, représentent 9% de la population du Piémont des Vosges, le secteur géographique le plus jeune étant la Communauté de Communes des Portes de Rosheim en proportion (source : INSEE RP2013).

✓ Collèges :

Commune	Nom du collège	Nombre d'élèves	Filières SEGPA	Capacité de l'établissement	Taux d'occupation
Barr	Barr	465		800	78%
Dambach-la-Ville	Bernstein	360		400	90%
Heiligenstein	Heiligenstein	353	+33	400	88%
Obernai	Europe	521	+36	700	74%
	Freppel	459		600	77%
Rosheim	Herrade de Landsberg	656		700	94%

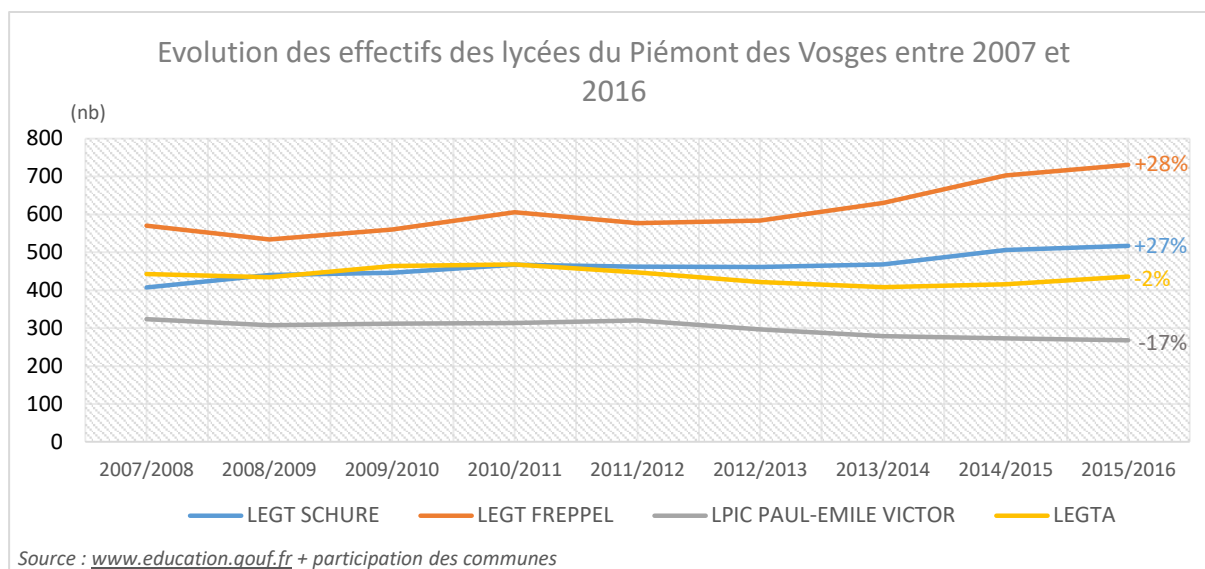
Effectifs et capacité d'accueil des collèges du territoire -

Source : Conseil Départemental du Bas-Rhin, Service Missions Opérationnelles des Collèges, 2017



On constate que les collèges du Piémont des Vosges se rapprochent, pour certains, de leur taux d'occupation maximale notamment en ce qui concerne les établissements de Rosheim et Dambach-la-Ville dont le taux de remplissage dépasse les 90%. Néanmoins, entre 2007 et 2016, on enregistre une baisse globalement des effectifs de l'ordre de -4%, soit environ 120 élèves en moins entre le début et la fin de la période sur l'ensemble du territoire.

✓ Lycées :



Deux des quatre lycées du territoire marquent une hausse de leurs effectifs de manière significative, les lycées Freppel et Schuré, tandis que les deux autres affichent une baisse du nombre d'élèves sur la période. Mais, globalement le nombre de lycéens a augmenté de 12% sur le Piémont des Vosges entre 2007 et 2016 (soit +200 élèves).

Enseignement et énergie : les chaufferies bois dans les lycées :

L'implantation d'une chaufferie nécessite un site suffisamment grand d'une part et d'une bonne accessibilité pour assurer l'approvisionnement. Parmi les 73 lycées du territoire alsacien, 27 sont concernés dont les lycées Paul Emile Victor et le lycée agricole d'Obernai qui sont déjà équipés. Par ailleurs, l'implantation d'un tel système de chauffage pourrait être envisagée dans le lycée Schuré à Barr.

5.3 L'enseignement supérieur : l'offre du pôle d'Obernai :

Le territoire ne dispose que de deux cursus professionnels post-bac. Ces formations dispensées dans le périmètre du SCoT sont les BTS (Brevet Technicien Supérieur), CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) et Licence professionnelle du lycée agricole et lycée professionnel Paul Emile Victor d'Obernai dans les domaines de gestion de l'eau, d'agronomie, de paysage et d'agriculture biologique ainsi que de maintenance des matériels et véhicules. Elles représentent un atout d'attractivité du territoire notamment si l'établissement bénéficie d'une notoriété s'étendant au-delà des frontières communales.

Le lycée agricole du Bas-Rhin qui se situe à Obernai compte environ 450 élèves. Sa fréquentation est relativement constante sur les 10 dernières années (-1,6% sur la période). Toutefois, le lycée Paul Emile Victor, qui est un centre de formation d'apprentis, recense environ 270 élèves à la rentrée 2016/2017 contre 324 en 2007/2008. Cela représente une baisse d'effectif de l'ordre de -17% sur la période.

Hors de ces formations post-bac, les étudiants doivent quitter le Piémont des Vosges et notamment se tourner vers l'agglomération strasbourgeoise, qui concentre de nombreuses écoles, universités, lieux de recherche et d'apprentissage.

Synthèse et enjeux :

L'offre éducative de 1^{er} cycle, qui correspond aux services de proximité, est bien développée sur le territoire et ne devrait pas connaître de difficultés particulières dans les années à venir aux vues des places disponibles et de la dynamique démographique du Piémont des Vosges. Par ailleurs, les regroupements communaux et intercommunaux sont une réponse qui permet de mutualiser les moyens.

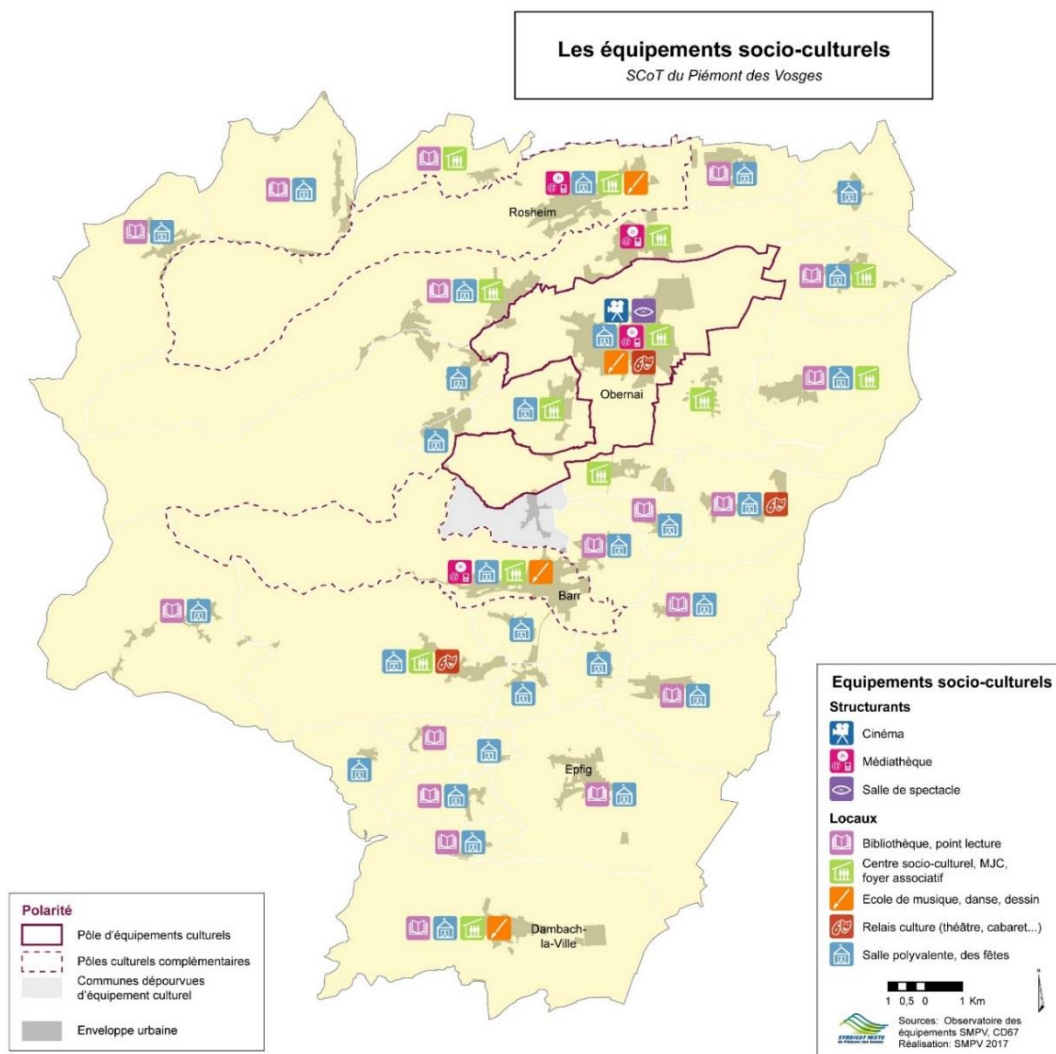
Globalement, les institutions secondaires se localisent dans les pôles structurants de l'armature urbaine et le réseau de transport en commun favorise l'acheminement des élèves vers leur établissement. Obernai conserve la place centrale en ce qui concerne les établissements d'enseignement secondaire avec deux collèges, un lycée ainsi que deux lycées professionnels et les seules formations post-bac que compte le territoire.

Le développement de filières post-bac peut constituer une opportunité à saisir pour le territoire afin de maintenir une partie de la population étudiante qui quitte le Piémont pour la métropole strasbourgeoise.

6. Des équipements socio-culturels nombreux et diversifiés :

La vie de la communauté est bâtie autour d'un certain nombre d'infrastructures qui peuvent avoir soit un rayonnement local réservé à l'usage des résidents de la commune ou alors une influence plus élargie à une échelle supra-communale. La localisation de ces équipements conditionne la vie culturelle, sociale et associative du territoire d'autant plus que le Piémont des Vosges célèbre de nombreuses fêtes populaires ou à dimension historique, expression de l'histoire locale et de son identité.

En tant que pôle urbain du SCoT, Obernai constitue le pôle culturel majeur du territoire dont les équipements ont un rayonnement supra-communal. Cependant, la culture ne peut se cantonner aux limites administratives du territoire, si bien que l'offre culturelle du Piémont subit également l'attractivité d'autres pôles comme Molsheim et Sélestat mais surtout Strasbourg, pôle culturel régional.



6.1 Les équipements structurants :

Le Piémont des Vosges comptabilise 6 équipements au rayonnement supra-communal. En ce qui concerne l'activité culturelle, on retrouve l'ensemble de l'offre que ce soit cinéma, salle de spectacle ou médiathèque à Obernai tandis que Barr et Rosheim s'inscrivent comme pôles culturels secondaires avec leur médiathèque. Le cinéma Adalric d'Obernai, qui d'autre part est le seul lieu de projection du territoire, possède 158 places. En dehors d'Obernai, les cinémas les plus proches sont ceux de Molsheim (le Trèfle), Mutzig, Sélestat, Benfeld ou Erstein.

Ainsi, Obernai est la seule ville du Piémont des Vosges à bénéficier du statut de « pôle de deuxième ordre » au sein du périmètre du SCoT. En effet, le rang de premier ordre est réservé aux agglomérations telles que Strasbourg, Colmar ou Mulhouse, qui offrent un panel culturel à la population beaucoup plus développé que celui présent dans la ville d'Obernai. Les pôles de deuxième ordre existent à une échelle qui permet d'irriguer plus finement le territoire dont fait partie Obernai. A ce titre, Obernai possède une salle de spectacle, l'espace Athic, qui n'appartient pas à un réseau de grandes salles de spectacles et qui est plutôt vouée à une programmation locale. Cet espace culturel d'une capacité de 163 places accueille du théâtre, des opéras et des ballets et possède le label « relais culturel ».

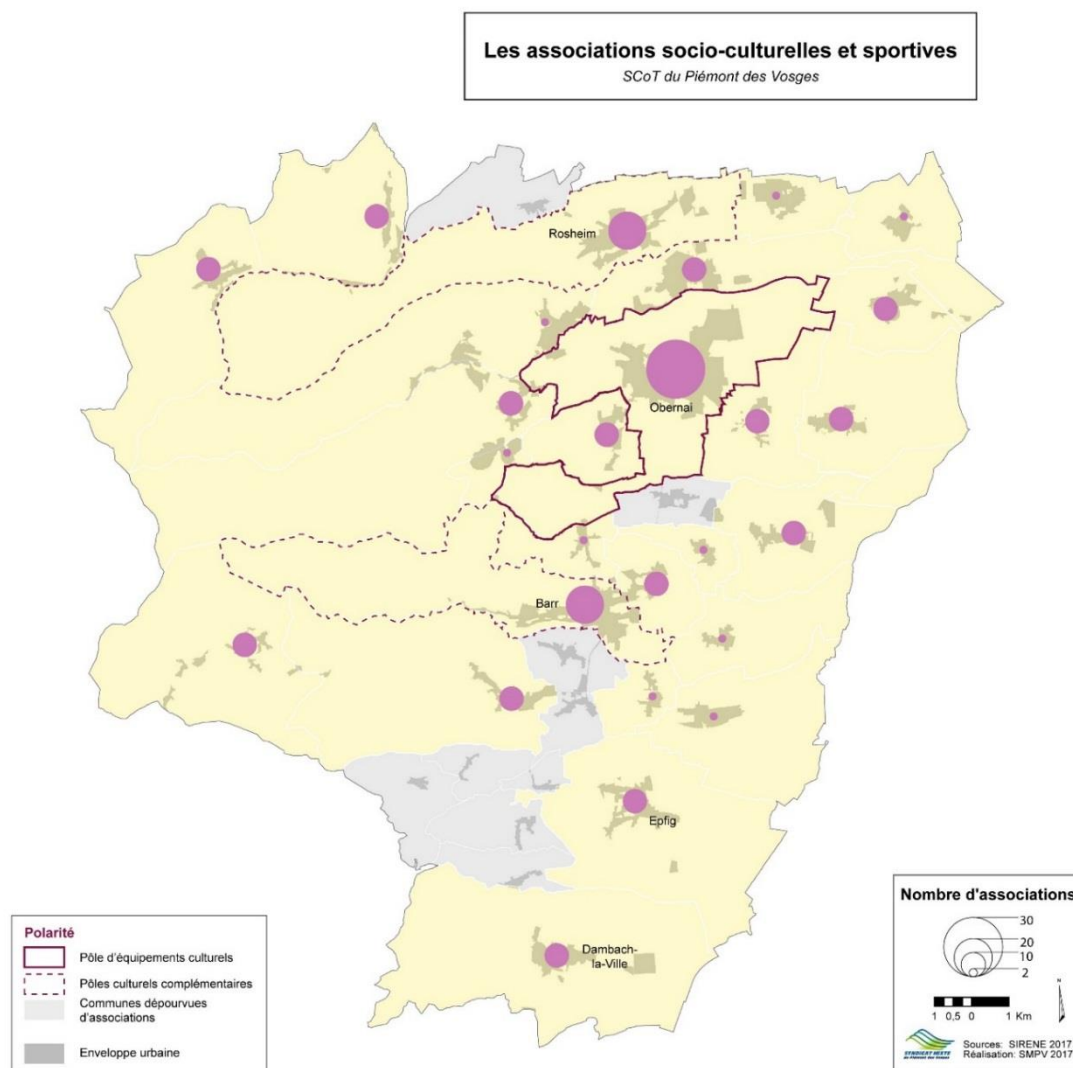
6.2 Un bon niveau en équipements locaux :

De nombreuses communes du Piémont des Vosges disposent d'un lieu de rencontre des habitants incarné à minima par une salle polyvalente, une salle des fêtes, un centre culturel ou un foyer associatif. Ces lieux sont destinés à la location pour un événement privé ou à des manifestations souvent organisées par le tissu associatif de la commune. En dehors d'Heiligenstein, toutes les communes du territoire sont dotées de ce type d'équipement, même dans le massif vosgien et ceci est représentatif d'une vie culturelle et associative riche au sein du Piémont des Vosges. D'autre part, les équipements donnant accès à la lecture sont très facilement abordables sur le territoire, de nombreuses communes possèdent une bibliothèque ou un point de lecture.

Quant aux écoles de musique, danse, dessin, elles sont localisées dans les communes plutôt structurantes de l'armature urbaine. Par ailleurs, des villages comme Andlau par exemple ont une forte vocation historique et conservent une certaine activité culturelle.

6.3 Equipements culturels, animations culturelles et associations :

L'occupation des équipements culturels tient en grande partie au rôle joué par les associations qui participent à l'animation culturelle sur l'ensemble du territoire.



Cette animation culturelle et sportive est assurée par 139 associations à travers le territoire du Piémont des Vosges. Elle est également à mettre en corrélation avec l'attractivité touristique, la première participant largement à la seconde. Le nombre d'associations participe dans une large mesure à la répartition et à la densité d'équipements culturels.

Synthèse et enjeux :

Le Piémont des Vosges, au travers des équipements culturels qu'il propose, offre un panel d'activités socio-culturelles varié et plutôt bien réparti sur le territoire. Ainsi, la plupart des communes disposent à minima d'une salle polyvalente ou d'une salle des fêtes. De nombreux points de lecture existent également. Néanmoins, le Piémont des Vosges ne dispose que de peu de lieux à rayonnement supra-communal et les équipements structurants du territoire apparaissent de second ordre. Le territoire se révèle faiblement pourvu en lieux de projection et plusieurs cinémas extérieurs au périmètre du SCoT viennent très largement concurrencer l'espace Athic d'Obernai (comme le multiplexe du Trèfle à Dorlisheim).

La présence d'équipements socio-culturels structurants est étroitement liée à la hiérarchisation de l'armature urbaine du territoire. Au-delà du niveau d'équipement, il est essentiel de favoriser l'offre socio-culturelle afin d'accroître l'attractivité du territoire. Par ailleurs, l'implantation des infrastructures au cœur du tissu urbain permet d'encourager la vie culturelle et associative des communes.

7. La diversité des offres en sport et loisirs du Piémont des Vosges :

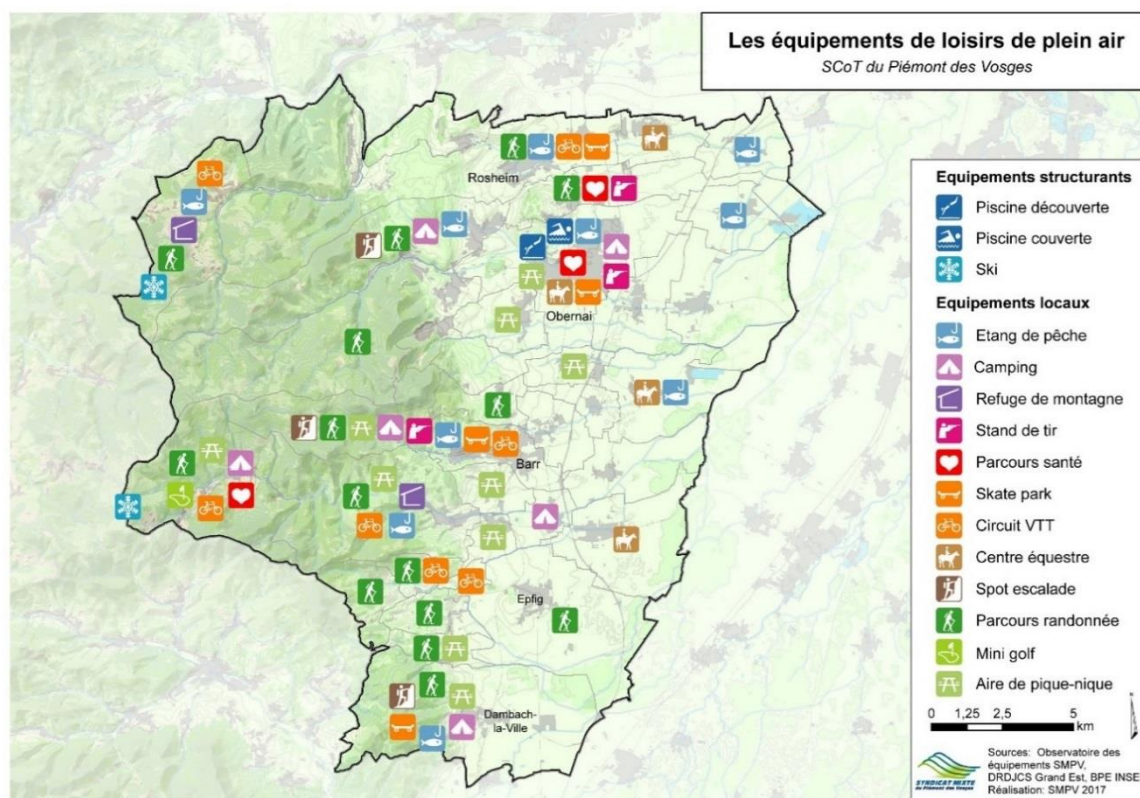
La manière dont se répartissent les équipements constitue un élément clé de l'architecture du territoire. Les habitants du Piémont des Vosges se fédèrent dans un environnement naturel très riche et diversifié qui propose aussi bien des paysages de montagne et les activités qui y sont associées que des loisirs de plaine. La population peut aussi bien s'épanouir à l'aide d'équipements structurants à rayonnement supra-SCoT que par le biais d'infrastructures de proximité dont disposent la majorité des communes et qui sont des lieux de rencontres et d'échanges. Le territoire est globalement bien fourni en équipements de sport et loisirs. On recense plus de 250 infrastructures sur l'ensemble des 35 communes.

7.1 De nombreuses activités de plein air qui traduisent la richesse du patrimoine naturel du territoire :

Le territoire du SCoT est pourvu de nombreux sites favorables à la pratique de loisirs de plein air. Parmi les équipements inventoriés sur le Piémont des Vosges, certains apparaissent structurants. Les piscines d'Obernai en font partie et également la station de ski du Champ du Feu dont le cœur de station est implanté dans le territoire du SCoT de la Bruche mais dont certaines pistes s'étendent sur le périmètre du Piémont des Vosges. La commune du Hohwald accueille une partie du domaine alpin tandis que celles d'Ottrott et Grendelbruch abritent une partie du domaine nordique. On retrouve aussi des activités connexes à la station de ski comme des pistes de luge ou des circuits de raquettes et des

activités de montagne comme des boucles de randonnées, des circuits de VTT et la présence d'infrastructures associées tels que des refuges de montagne ou des aires de pique-nique.

Le relief offre de nombreuses possibilités d'activités de plein air. En effet, l'escalade appartient entre autres aux disciplines prisées et notamment les sites du rocher du Falkenstein à Dambach-la-Ville, le Neuntelstein à Barr et la carrière de Klingenthal à Boersch, particulièrement fréquentés des amateurs d'escalade. Le massif est également un lieu privilégié en ce qui concerne la pratique du VTT, on y trouve de nombreux circuits pour la pratique de cette activité.



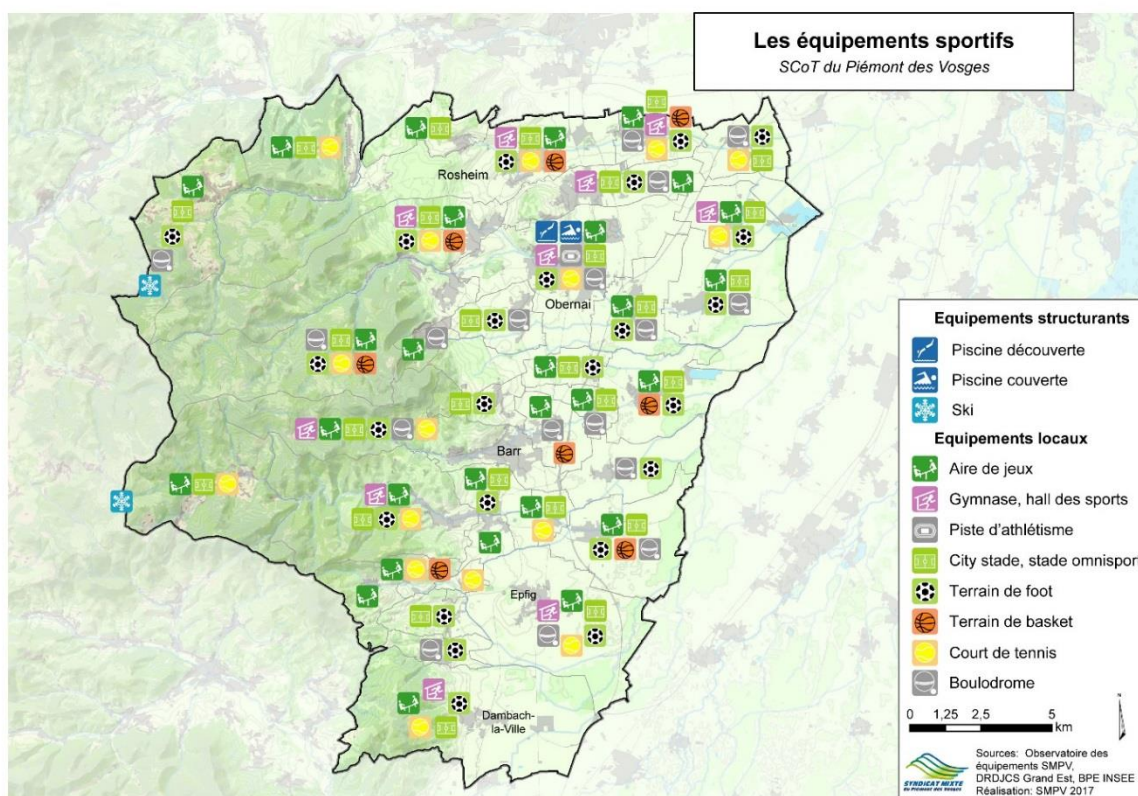
Les animations de plein air favorisent l'activité touristique du territoire et doivent être intégrées à la stratégie de développement du secteur touristique. Dans cet esprit, le réseau de pistes cyclables qui a été développé sur les collines sous-vosgiennes est un facteur de propagation du cyclotourisme le long de la route des vins.

Certaines activités sont accessibles aux habitants du Piémont des Vosges et adaptées à un environnement spécifique. En plaine, on retrouve en particulier des loisirs tels que la pêche ou des activités équestres, plus adaptés à des terrains plats. Les parcours de santé, les skate-parks ou les stands de tir sont quant à elles des activités plus localisées dans les milieux urbains.

7.2 L'abondance des équipements sportifs :

L'offre de loisirs de plein air est complétée par un panel d'équipements sportifs traditionnels. La multitude des infrastructures permet de favoriser la pratique du sport sur le territoire.

Le recensement des équipements sportifs témoigne d'une grande diversité de l'offre sportive sur l'ensemble du territoire du SCoT. En effet, la plupart des communes sont équipées d'aires de jeux à destination des enfants, de stades omnisport, de boulodromes ou de terrains de foot ou basket.



De par sa position de pôle principal, la ville d'Obernai propose toutefois un panel plus diversifié encore avec la présence de piste d'athlétisme mais surtout de deux piscines, l'une couverte et l'autre de plein air. L'O espace aquatique dispose de bassins sportifs, d'espaces extérieurs avec bassins de loisirs et d'un espace bien-être tandis que la piscine Plein Air est un lieu historique réhabilité en juin 2016 qui est équipé d'un bassin de 600 m² dans un cadre naturel.

Cependant, le Piémont des Vosges souffre d'un déficit en termes d'aires de baignade, surveillées ou non, et d'équipements nautiques en dehors des piscines. Des points d'eau extérieurs au périmètre du SCoT possèdent une attractivité particulière notamment ceux situés dans le Val de Villé et à proximité d'Erstein.

Les 35 communes du Piémont des Vosges dénombrent 144 clubs de sports, toutes disciplines confondues, répartis sur les trois intercommunalités ce qui représente en termes de pratiquants près de 14 500 sportifs réguliers. La part moyenne de licenciés du Piémont des Vosges est légèrement plus faible qu'à l'échelle alsacienne mais supérieure à la valeur nationale.

Commune	Nombre clubs sportifs	Nombre licenciés	Ratio équipements/ 10 000 hab	Commune	Nombre clubs sportifs	Nombre licenciés	Ratio équipements/ 10 000 hab
CC du Pays de Barr	57	5722	62,54	CC des Portes de Rosheim	39	4172	43,03
Andlau	6	404	92,29	Bischoffsheim	8	781	24,45
Barr	23	1942	68,81	Boersch	6	570	32,83
Bernardvillé	0	28	135,75	Grendelbruch	3	283	79,49
Blienschwiller	0	64	59,00	Griesheim-près-Molsheim	2	404	49,12
Bourgheim	0	122	52,26	Mollkirch	1	240	20,79
Dambach-la-Ville	6	613	81,26	Ottrott	3	380	55,08
Eichhoffen	1	118	35,65	Rosenwiller	3	126	29,67
Epfing	6	555	36,90	Rosheim	10	1274	53,79
Gertwiller	0	258	19,25	Saint-Nabor	3	114	42,02
Goxwiller	1	191	36,50	CC du Pays de Sainte Odile	48	4645	55,90
Heiligenstein	4	258	51,76	Bernardswiller	3	302	112,52
Le Hohwald	0	78	159,68	Innenheim	4	286	53,81
Itterswiller	0	51	74,91	Krautergersheim	4	376	47,37
Mittelbergheim	2	166	30,63	Meistratzheim	3	273	35,44
Nothalten	1	87	86,21	Niedernai	4	285	40,58
Reichsfeld	0	63	32,89	Obernai	30	3123	45,66
Saint-Pierre	2	128	68,14	Total général	144	14539	56,39
Stotzheim	1	195	55,56				
Valff	2	230	31,90	Piémont des Vosges		24,9%	56,39
Zellwiller	2	171	41,55	Alsace		25,7%	44,64
				France		23,9%	49,54

Nombre de clubs sportifs, de licenciés et ratio équipements pour 10 000 habitants, par commune -
Sources : Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, 2012

Parmi les 14 500 sportifs licenciés du territoire, les deux tiers sont des hommes. La Communauté de Communes du Pays de Barr en comptabilise le plus mais elle possède également le plus de communes. Toujours dans la CCPB, sans surprise, le pôle de Barr regroupe le plus de clubs et de sportifs et le ratio d'équipements pour 10 000 habitants est également élevé, cependant le ratio le plus élevé du territoire étant celui de la commune du Hohwald.

Parallèlement, Obernai concentre le plus de clubs de sport du périmètre mais le ratio d'équipements n'est pas très élevé. Le sport le plus pratiqué en club est le football (on recense 22 clubs sur le territoire du SCoT), suivi du tennis, du cyclotourisme et du basket.

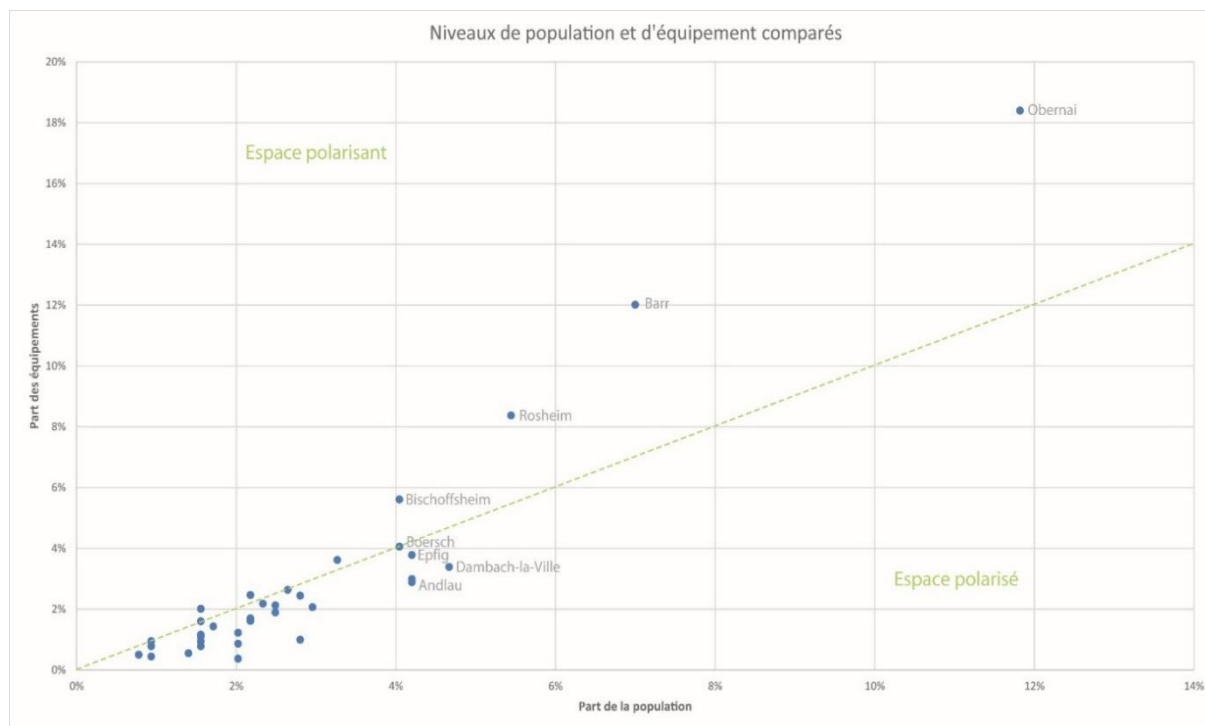
Synthèse et enjeux :

La qualité de vie des habitants du Piémont des Vosges repose sur une architecture territoriale de proximité qui offre au territoire le meilleur niveau de prestation possible dans un équilibre entre efficacité et proximité. Ainsi, au travers de ses équipements sportifs et de loisirs et de la vitalité de ses associations, le territoire propose une palette très vaste d'activités qu'elles soient d'intérieur ou d'extérieur et l'ensemble du Piémont des Vosges en bénéficie. Des équipements tels que les piscines d'Obernai, le domaine skiable du Champ du Feu ou des spots d'escalade comme le rocher du Falkenstein sont très prisés des sportifs. Il appartiendra aux collectivités territoriales de compléter l'offre en équipements sportifs pour répondre aux besoins des habitants et des visiteurs.

8. Synthèse des équipements :

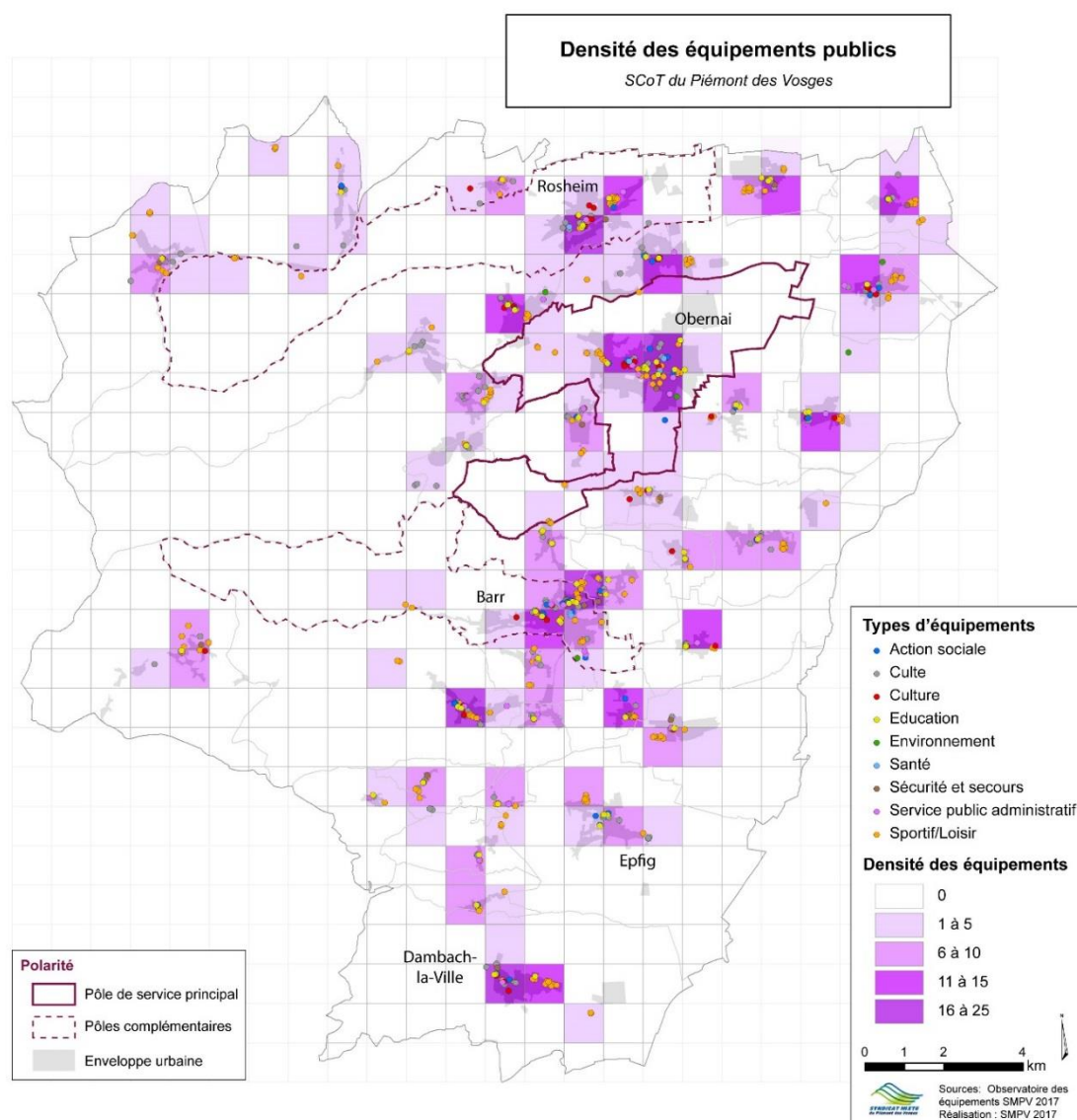
Niveaux de population et d'équipement comparés :

Le graphique permet de comparer la part des équipements et la part de la population du territoire du SCoT. Lorsque la part des équipements est supérieure, la commune s'avère polarisante. Dans le cas où les parts d'équipements et de population sont équilibrées, la situation ne permet pas de révéler une tendance marquée de polarisation alors que quand la part d'équipements est inférieure, la commune tend à être plus polarisée que polarisante.



Source : INSEE RP2013 et Observatoire des équipements SMPV 2017

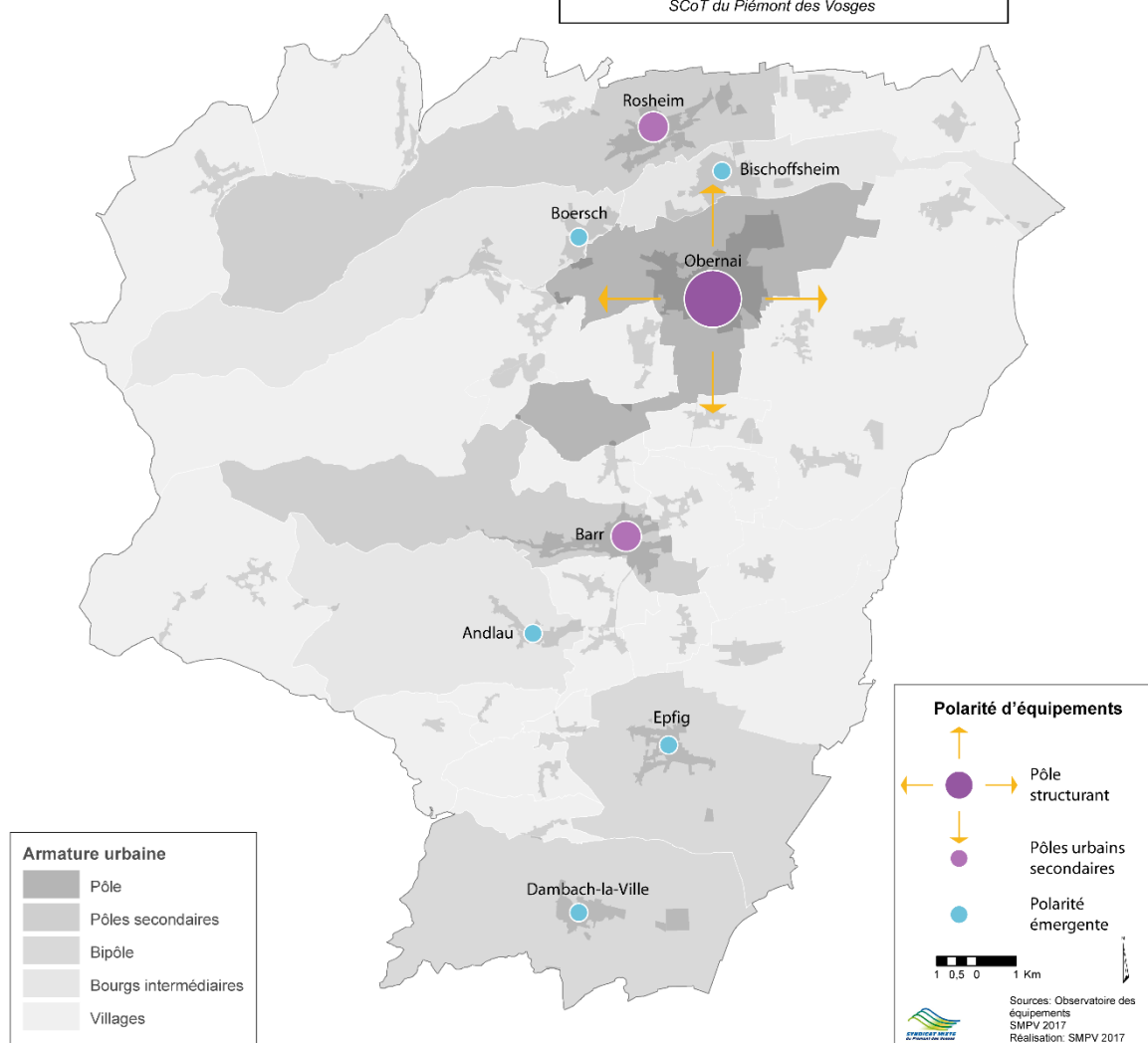
En comparant les niveaux de population et d'équipements, on constate que les pôles urbains principaux se détachent largement et apparaissent comme espaces polarisants du territoire, avec en premier lieu Obernai, pôle principal, suivi de Barr et Rosheim, pôles secondaires du territoire du SCoT du Piémont des Vosges. Bischoffsheim, considérée comme un bourg intermédiaire du périmètre, est également une commune polarisante.



La superposition des différents équipements souligne la polarisation du Piémont des Vosges autour d'Obernai, soutenue par les pôles urbains secondaires de Barr et Rosheim. Le bi-pôle et les bourgs intermédiaires respectivement Dambach-la-Ville – Epfig et Andlau, Bischoffsheim et Boersch affichent une densité d'équipements, tous domaines confondus, relativement importante (supérieure à 16 infrastructures sur une superficie de 1 km²). Les équipements du Piémont des Vosges sont notamment localisés le long des collines sous-vosgiennes et en plaine, avec un degré de densité moindre. Dans le massif vosgien, les densités d'équipements sont faibles en dehors de la commune du Hohwald qui se détache, cette dernière possède un ratio d'équipements pour 10 000 habitants le plus élevé du territoire du SCoT, notamment en raison du nombre d'équipements de plein air implantés dans la commune. En termes de domaine d'équipement, le secteur des sports/loisirs est le plus largement établi sur le territoire du Piémont des Vosges, il apparaît même surreprésenté.

Synthèse des enjeux d'équipements

SCoT du Piémont des Vosges



Synthèse et enjeux :

La présence des équipements, de toute nature, participe à la qualité du cadre de vie de la population. Leur densité conforte l'armature urbaine du SCoT : un pôle urbain principal relayé par des pôles secondaires et des bourgs intermédiaires garantissant un accès relativement équilibré à l'échelle du SCoT, mais aussi en tenant compte des polarités extérieures comme notamment Molsheim et Sélestat.

En fonction de leur nature, certains équipements possèdent un rayonnement communal, destiné à assurer une fonctionnalité à l'échelle de la commune ou celles limitrophes. En revanche, d'autres assurent un rayonnement intercommunal ou encore plus structurant. Ces derniers sont majoritairement localisés au sein des pôles qui doivent assurer cette fonction supra-communale.

La structuration des équipements pose la question du développement de l'urbanisation afin d'assurer une répartition équilibrée sur tout le territoire et garantir leur accès dans des conditions optimales pour répondre aux besoins des populations.

Dès lors, la question de certains équipements existants se pose en termes de capacité d'accueil ou de saturation, notamment ceux destinés à la petite enfance et aux personnes âgées, alors que la création de nouveaux équipements est nécessairement à mettre en lien avec certaines carences et la croissance démographique observée sur le territoire.

Si les équipements participent à la qualité de vie des habitants du Piémont, il est nécessaire également de tenir compte de l'activité touristique qui concourt à l'usage de certains équipements, en particulier ceux relatifs aux activités culturelles et sportives. En effet, certains équipements participent à l'attractivité et à la dynamique touristique notamment en proposant des activités à réaliser au sein du territoire. Ainsi, les équipements apparaissent comme déterminants et spécifiquement au regard des nouvelles formes de tourisme.

En conclusion, l'action publique est au cœur du développement ou de la consolidation des équipements. Il convient d'évaluer les opportunités tant pour répondre aux besoins des habitants du Piémont que pour participer à l'attractivité du territoire dans le but de renforcer l'action touristique. La présence d'équipements a bien évidemment un coût pour les collectivités, qui nécessitera de plus en plus de réflexions intercommunales ou intercommunautaires pour une structuration équilibrée garantissant un accès optimal.

Définitions :

- **Débit** : quantité de données numériques transmises pendant une unité de temps. On l'exprime généralement en bit/s. Un débit de 2 Mbit/s signifie que 2 millions de signaux sous forme de 0 ou de 1 sont transmis en une seconde.
- **Haut débit** : à partir de 2 Mbit/s.
- **Très haut débit (THD)** : 30 Mbit/s et plus
- **Fibre optique** : guide d'ondes optiques permettant de transporter des signaux sur de grandes distances avec de faibles pertes et à très haut débit.
- **FttX (Fiber to the...)** : littéralement, « fibre jusqu'à... ». Le FttX désigne les technologies utilisant la fibre optique comme support physique, en comparaison aux réseaux cuivre pour le réseau téléphonique, ou aux réseaux radioélectriques pour les réseaux sans fil (Wi-Fi, WiMax, téléphonie mobile). La lettre X désigne le point de terminaison de la partie optique, les derniers mètres pouvant être réalisés en cuivre. On trouve : FttH (fiber to the home = domicile), FttB (building = immeuble c'est-à-dire en pied d'immeuble), FttC (curb = trottoir), FttN (neighbourhood = quartier), FttLA (last amplifier = dernier amplificateur) et FttO (office = bureau).
- **Triple play** : offre des opérateurs qui regroupe le téléphone, la télévision, l'internet.

Source : Aménagement numérique et document d'urbanisme, Ministère de l'égalité des territoires et du logement.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 renforce le code de l'urbanisme en tant qu'outil de développement et d'aménagement numérique des territoires, en introduisant un volet aménagement numérique dans les divers documents d'urbanisme.

Ainsi le PADD du SCoT est amené à fixer « *les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques...* » (art. L.141-4 du code de l'urbanisme).

Le DOO du SCoT « *peut définir des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à l'obligation pour les constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des critères de qualité renforcés en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques.* » (art. L.141-21 du code de l'urbanisme).

L'enjeu de l'aménagement numérique du territoire se traduit notamment par un besoin d'implication renforcée des pouvoirs publics si bien que plusieurs réglementations se sont succédées pour engendrer une dynamique dans ce secteur, notamment par la mise en place de Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique.

1. Les équipements numériques du Piémont des Vosges :

L'Alsace paraît particulièrement bien placée pour permettre le développement d'infrastructures numériques en raison de l'existence de nombreuses « autoroutes de l'information » qui viennent traverser ce territoire, créant des axes européens qui relient l'Europe du Sud à celle du Nord. De ce fait, les nouvelles technologies occasionnent un affranchissement des distances en mettant en connexion différents lieux relativement éloignés.

1.1 Un débit ADSL insuffisant pour satisfaire tous les usages :

Les réseaux câblés permettant des débits jusqu'à 30 Mbits sont inexistantes sur le territoire du SCOT. La DSL (Digital Subscriber Line) constitue l'unique technologie internet utilisée dans le Piémont des Vosges. Elle fournit le haut débit via le réseau cuivre utilisé pour la desserte téléphonique. Les débits peuvent atteindre jusqu'à 18 Mbits mais cela dépend de la longueur de la ligne entre le domicile et l'autocommutateur public, de la qualité de la ligne téléphonique, de la taille du fil de cuivre et des interférences extérieures.

Outre ces limites techniques, les débits constatés sur le territoire du Piémont des Vosges sont inégalement répartis entre les communes et peuvent s'avérer insuffisants pour assurer notamment les fonctionnalités de « Triple Play » qui permettent à la fois d'accéder au téléphone, à la télévision haute définition, à internet et nécessitent un débit de 5 Mbit/s.

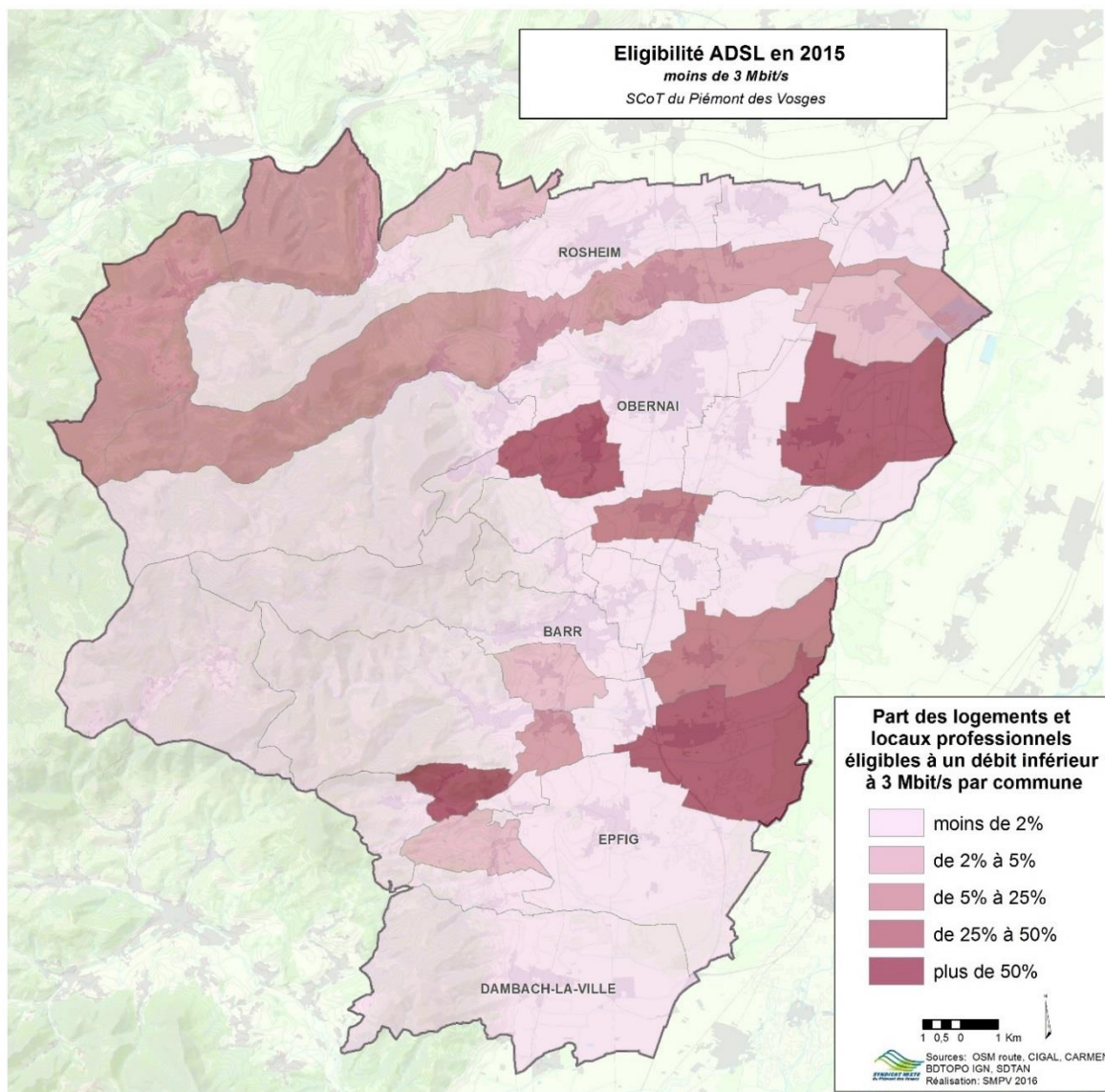
Pour les nouveaux usages tels que la visioconférence, l'échange de fichiers lourds, la sauvegarde à distance des données, la formation à distance..., les débits ne sont clairement pas assez puissants pour couvrir et satisfaire la totalité des besoins si bien que les performances de l'ADSL ont atteint leurs limites et ne peuvent pas s'inscrire durablement dans une perspective d'aménagement numérique.

Concrètement, en ce qui concerne le réseau ADSL, les situations restent très inégales d'une commune à l'autre, en raison des disparités dans les débits réels, consécutives aux contraintes physiques des réseaux cuivre.

Les situations les plus préoccupantes sont celles des communes de Bernardswiller, Bernardvillé, Meistratzheim et Stotzheim, dont la grande majorité de logements et de locaux professionnels sont uniquement éligibles à un débit inférieur à 3 Mbit/s en DSL. Ce débit ne permet plus, actuellement, de répondre aux besoins.

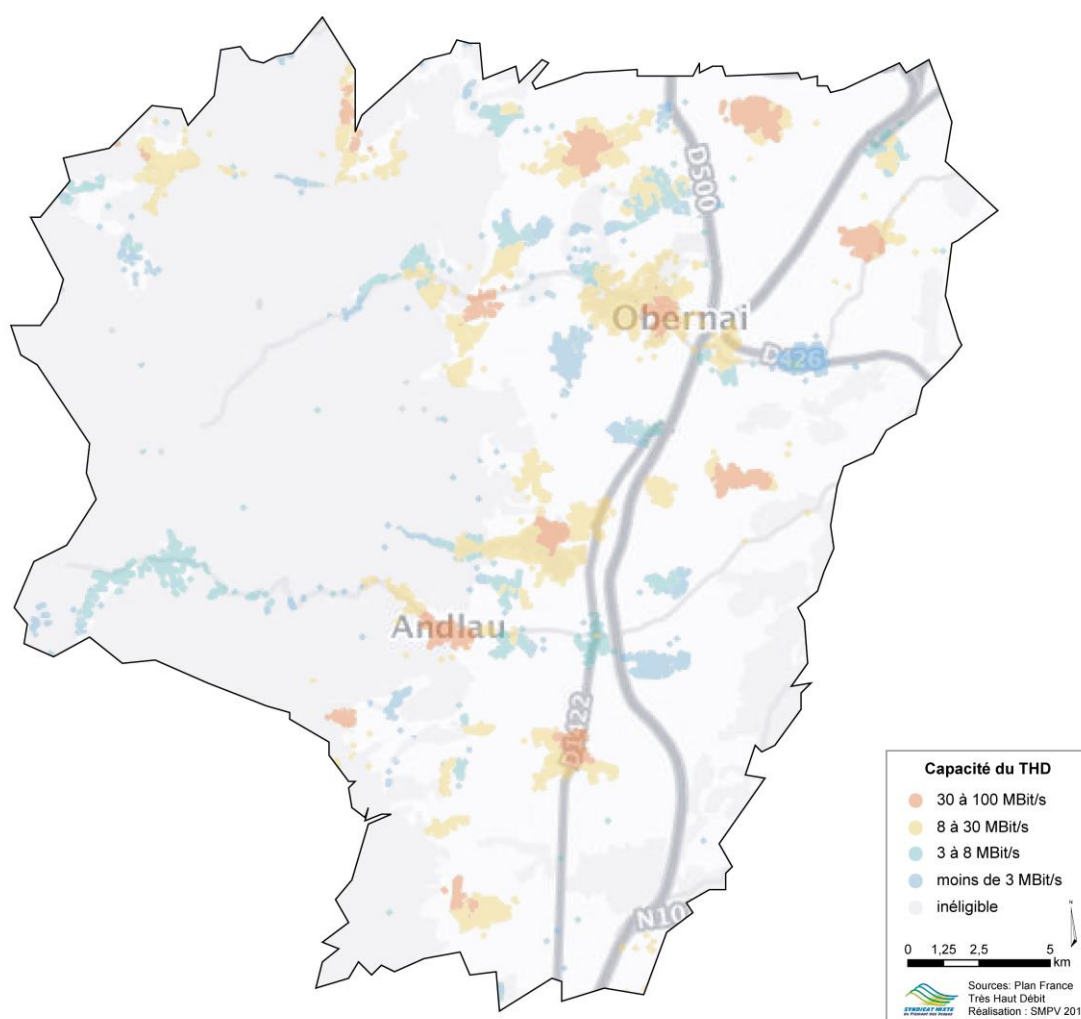
Communes	Part éligibles à un débit de moins 3 Mbit/s
Bernardswiller	91,9%
Bernardvillé	98,3%
Meistratzheim	82,4%
Stotzheim	100%

Part des logements et locaux professionnels éligibles à un débit de moins de 3 Mbit/s



Outre ces communes dont le débit est nettement insuffisant, la majeure partie des autres communes ont moins de 5 % de logements et locaux professionnels éligibles à un débit inférieur à 3Mbit/s. Ces secteurs se situent principalement à des distances éloignées de l'autocommutateur public.

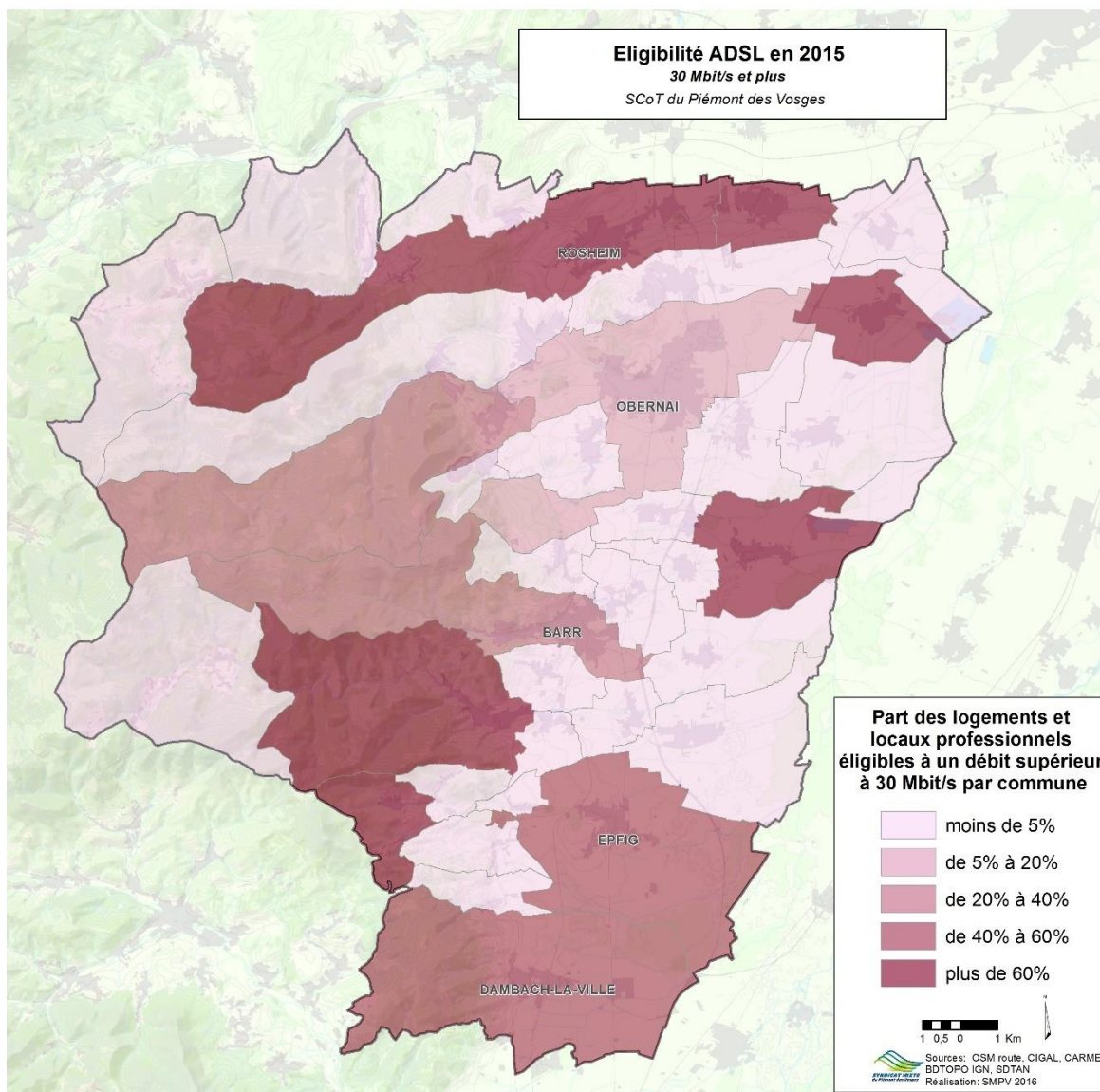
**Déploiement du Très Haut Débit
au deuxième trimestre 2016**
SCoT du Piémont des Vosges



Le territoire du SCoT compte 23 communes qui n'ont pas accès au THD (30 Mbit/s). Ce ne sont pas nécessairement les pôles qui sont les mieux dotés en débit. Plusieurs communes, telles qu'Andlau, Griesheim-près-Molsheim, Krautergersheim, Reichsfeld ou Valff, sont bien desservies en THD.

D'ailleurs, certaines d'entre elles se sont données les moyens d'offrir à leur population un débit satisfaisant. La commune d'Andlau, pour obtenir ce débit, a réalisé un déploiement de montée en débit DSL en 2014 grâce à une action publique, le coût de l'opération s'élevant à 250 000€. Au printemps 2015, la commune de Reichsfeld a suivi le même exemple à l'issue d'une convention avec le Département, pour un coût d'investissement de 25 000€.

A l'inverse, très peu de communes disposent d'un débit supérieur à 30Mbit/s pour les logements et locaux professionnels.

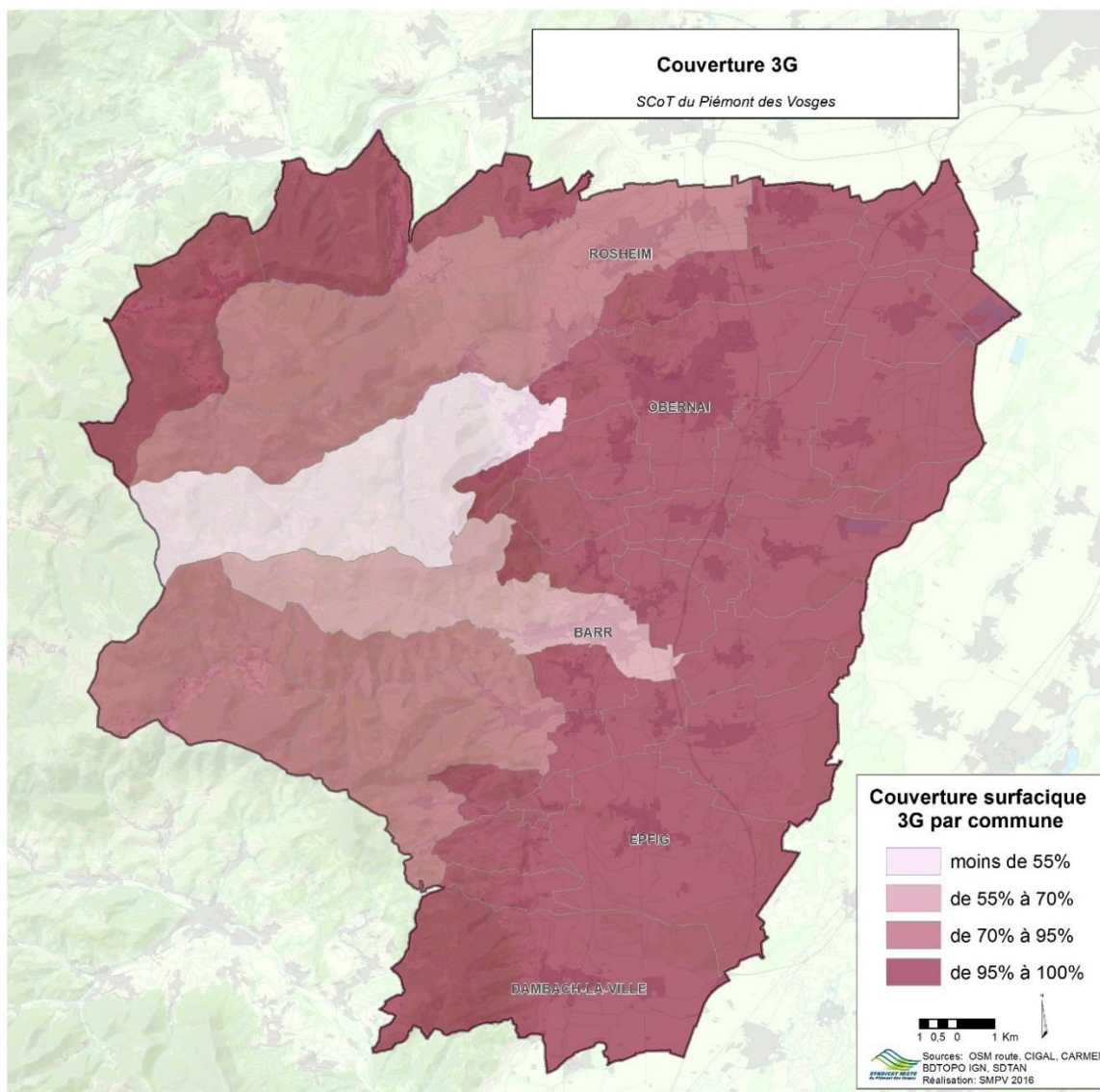


1.2 La couverture des réseaux mobiles :

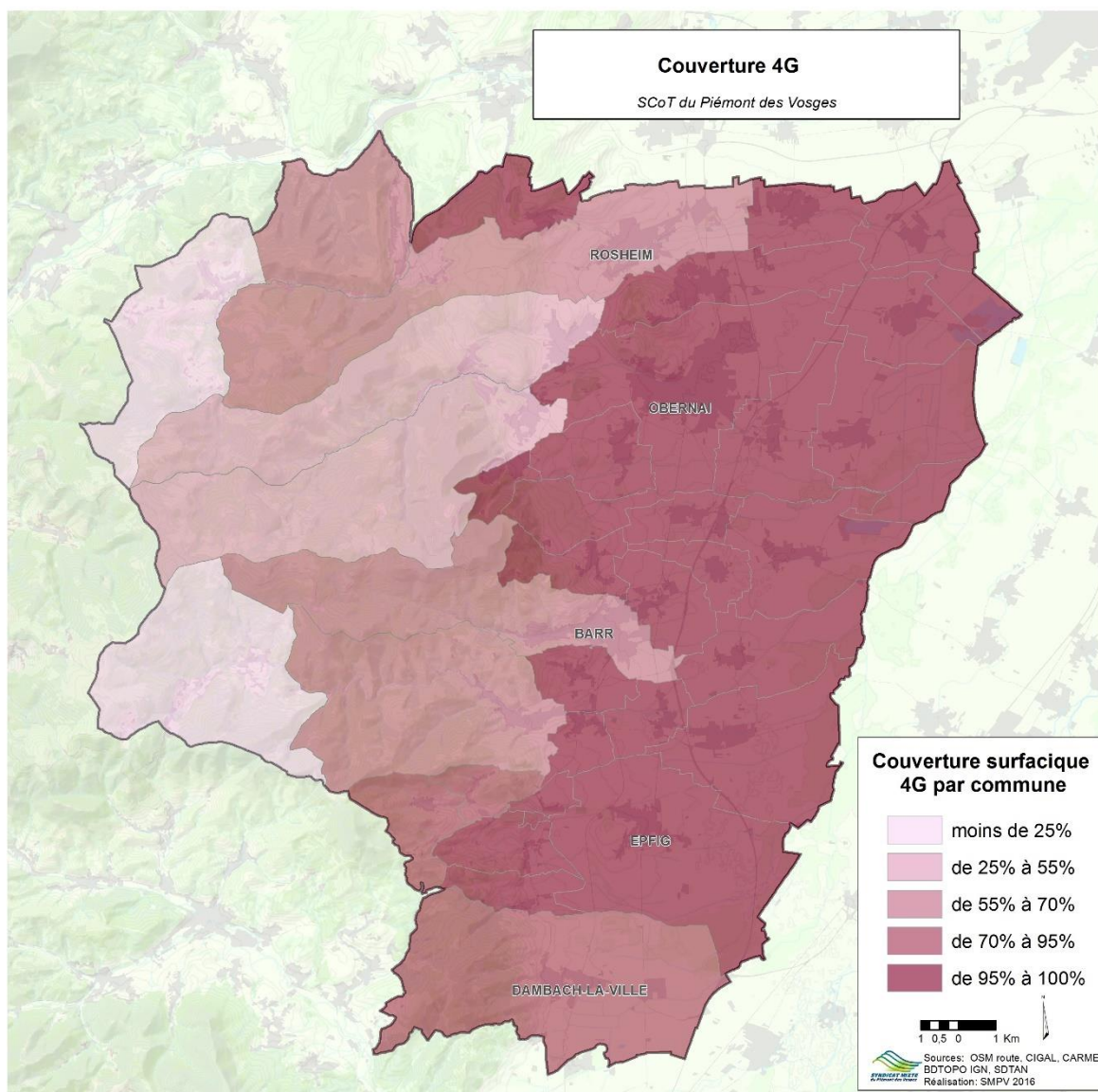
Le développement des réseaux mobiles vers le haut et le très haut débit constitue un enjeu économique, sociétal et culturel considérable au regard des évolutions des modes de vie.

Il existe des réseaux d'accès mobile de différentes générations aux performances de plus en plus importantes, la 4e génération étant la plus récente (4G). La téléphonie mobile 2nd génération (GSM) couvre aujourd'hui toute l'Alsace grâce au plan de couverture des « zones blanches en téléphonie mobile » mis en place par l'Etat en 2003. Cependant, les débits ne sont plus adaptés aux besoins actuels.

Le réseau de téléphonie mobile 3ème génération (3G-UMTS) correspond à du haut débit avec un débit maximum de 384 kbit/s. Aujourd'hui, le taux de couverture en 3G est satisfaisant sur l'ensemble du territoire et notamment au sein des zones urbaines. Toutefois, des pertes de signal apparaissent dans certains secteurs et principalement dans le massif vosgien.



La t l phonie mobile 4 me g n ration (4G-LTE) dispose d’un d bit de 40 Mbit/s qui est susceptible d’augmenter dans le futur. Aujourd’hui, tous les nouveaux smartphones sont capables de r ceptionner la 4G m me si le taux de couverture n’est pas encore optimal, notamment au sein du massif vosgien. En outre, les collectivit s territoriales ne peuvent pas agir directement sur le d veloppement des r seaux d’acc s mobiles qui d pend de l’initiative des op rateurs priv s, m me si un pyl ne a  t  install  en 2017 par l’Etat et le D partement du Bas-Rhin   Bernardvill , pour le d ploiement de la t l phonie mobile 4G.



2. Les enjeux pour le Piémont des Vosges :

L'aménagement numérique constitue un enjeu majeur dans l'attractivité et la compétitivité d'un territoire qui doit nécessairement tenir compte des évolutions des modes de vie, qu'ils soient résidentiels ou économiques.

Cet aménagement numérique passe nécessairement par l'évolution vers le Très Haut Débit qui conduira à imaginer un territoire connecté et innovant au service de toutes les populations et de tous les secteurs d'activités.

2.1 Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique : l'investissement public :

L'ancienne Région Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont pleinement pris conscience de l'importance du haut débit et du très haut débit pour l'attractivité et la compétitivité de leur territoire.

Ils ont lancé un schéma directeur qui a été déclaré, conformément à la loi de décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique (loi « Pintat »), en tant que Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) auprès de l'ARCEP, de l'Etat, et des communes et groupements de communes alsaciennes.

Cet objectif ambitieux s'est traduit le 30 mars 2012 par l'adoption du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), qui poursuit les objectifs suivants :

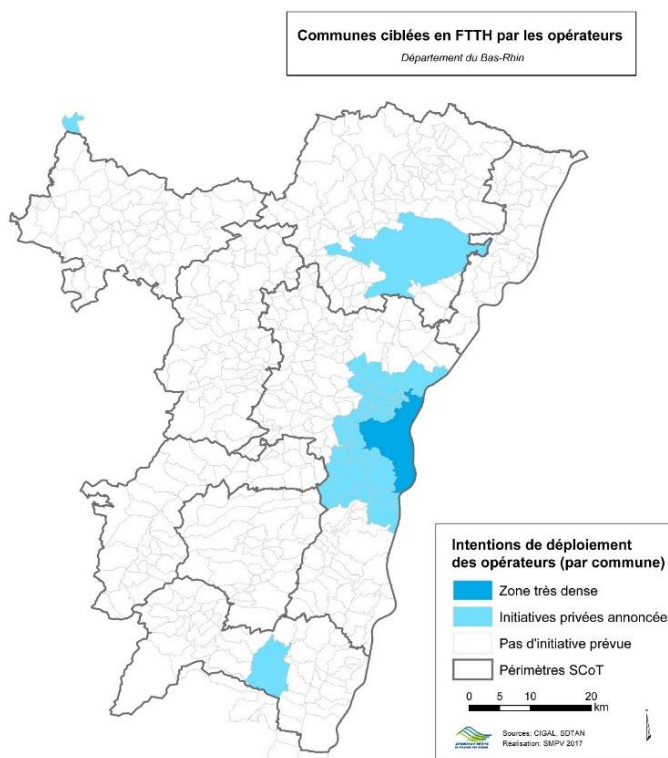
- Définir un cadre opérationnel à atteindre en matière de couverture numérique de la région ;
- Favoriser le déploiement du THD, en complément des investissements des opérateurs privés ;
- Arrêter des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour éviter la fracture numérique.

2.1.1 Les constats du SDTAN :

La concomitance de la croissance des besoins en débits et du développement des usages constituent désormais des faits reconnus suite au retour d'expérience acquis depuis le début du développement des offres internet forfaitisées (avec l'ADSL en particulier).

Le territoire alsacien est au stade où le développement des usages est limité par la capacité physique des réseaux et force est de constater que la couverture alsacienne en très haut débit ne pourra être effectuée par le seul investissement des opérateurs privés. En effet, il n'existe pour les opérateurs aucune obligation en termes d'aménagement du territoire à l'égard du haut débit et encore moins pour le très haut débit.

Ainsi, sur le territoire régional, les opérateurs concentreront leurs déploiements sur seulement 73 communes, pour lesquelles les coûts d'investissement sont les plus faibles. Sans une intervention publique forte, plus de la moitié de la population alsacienne serait à l'écart du THD.



2.1.2 L'ambition du SDTAN : la fibre optique pour tous :

Avec l'ADSL, les situations restent très inégales, en raison des disparités dans les débits réels consécutives aux contraintes physiques des réseaux cuivre.

La fibre optique, en revanche, est la technologie la plus performante : elle permet d'acheminer dès à présent des débits garantis et symétriques de 100 Mbit/s pour l'utilisateur final. Puis, en fonction de l'évolution attendue des équipements actifs mis en œuvre chez les clients et dans le réseau, des débits supérieurs seront accessibles dans le futur.

Ainsi, l'ambition du SDTAN est de généraliser le territoire alsacien en fibre optique pour tous les usages (FTTH) en déployant des moyens financiers selon un programme défini dans le temps et en fonction des priorités.

Il est à noter par ailleurs que la mise en place d'un réseau THD sur fibre optique est indispensable pour l'avènement du très haut débit sur mobile.

2.1.3 L'investissement public dans les infrastructures numérique :

Consécutivement à l'adoption du SDTAN, les collectivités porteuses du SDTAN ont décidé conjointement de lancer une délégation de service public de type concessif. Cette délégation concerne la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau très haut débit FttH (Fiber to the Home).

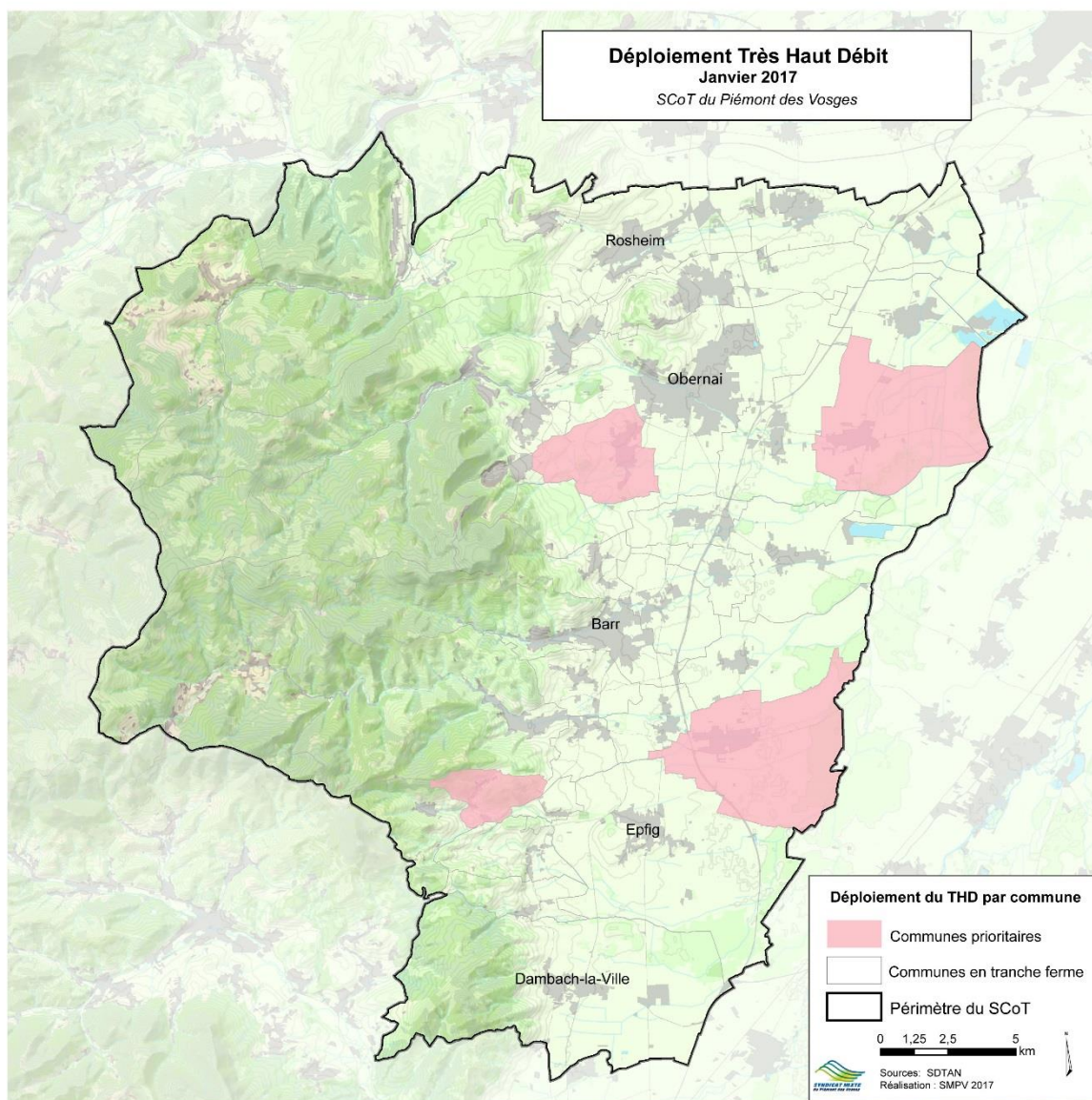
Elle prévoit :

- Une tranche ferme concernant environ 700 communes, dont toutes celles du Piémont des Vosges, et 380 000 prises ;
- Une tranche conditionnelle concernant des communes déjà couvertes par un réseau câblé modernisé, soit une centaine de communes et environ 98 000 prises.

Après mise en concurrence de trois offres, la Région a attribué et signé le contrat le 5 décembre 2015 pour une durée de trente ans avec le groupement d'entreprises NGE Concessions (mandataire), Altitude Infrastructure, Miranda et Callisto ; groupement substitué par la Société ROSACE le 5 avril 2016.

Le contrat prévoit notamment de :

- Desservir les 129 communes prioritaires dans un délai de 3 ans maximum ;
- Desservir toutes les communes restantes de la tranche ferme dans un délai maximum de 6 ans ;
- D'implanter 47 nouveaux nœuds de raccordement optique du Nord au Sud de l'Alsace.



Le montant de la part publique s'élève à 164 M€. Il est préfinancé par la Région qui se chargera de récupérer les différentes subventions :

- Europe (FEDER Alsace 2014-2020) ;
- Etat (FSN) ;
- Collectivités locales alsaciennes ;
- EPCI et/ou communes (selon compétence) :
 - Contribution forfaitaire par prise ;
 - Solde supporté par la Région (58%) et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (respectivement 22% et 20%).

Pour les communautés de communes, les montants s'élèvent à 175€ par prise :

- Communauté de Communes des Portes de Rosheim : 8 645 prises soit environ 1 471 000€ ;
- Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile : 10 675 prises soit environ 1 880 000€ ;
- Communauté de Communes du Pays de Barr : 14 826 prises soit environ 2 595 000€.

2.2 La consolidation et l'émergence de services et nouveaux usages :

L'objectif du Très Haut Débit pour le Piémont des Vosges est de doter d'un accès internet performant l'ensemble des particuliers, des entreprises et des administrations pour leur permettre un usage efficace des technologies de l'information et de la communication.

Ainsi, l'arrivée du Très Haut Débit sur le territoire permettra de consolider et développer certains usages ou services existants dont les besoins en débit sont croissants, sans compter également l'ensemble des innovations à venir.

2.2.1 La consolidation de certains enjeux en répondant aux besoins croissants en débit :

✓ *Un enjeu économique pour le territoire :*

Les entreprises, ainsi que les services publics, ont besoin, afin de se développer, de services de plus en plus gourmands en bande passante, pour notamment échanger des fichiers lourds, travailler et collaborer en réseau (interconnecter des réseaux, visioconférences...), sauvegarder des données à distance, répondre aux besoins sous forme dématérialisée, utiliser des logiciels partagés sur des serveurs (« *cloud computing* ») ...

A ce titre, la connexion à internet au THD, devient une nécessité pour la compétitivité et le développement des entreprises en réseau globalisé, ou pour la mise en réseau des PME disséminées sur l'ensemble du territoire, d'autant plus qu'un débit limité a déjà pu occasionner des déplacements d'entreprises au sein du Piémont des Vosges. On peut citer comme exemple la commune de Bernardswiller qui a déjà connu cette situation de délocalisation d'entreprise, celle-ci ayant quitté la ZA par manque de débit. C'est également le cas de l'entreprise Vélum, qui a délaissé la commune de Griesheim-près-Molsheim pour s'installer à Bischoffsheim où la fibre optique se trouve à proximité.

✓ *Un outil de désenclavement et d'égalité du territoire au service des personnes :*

Au-delà des entreprises, la généralisation du Très Haut Débit est une nécessité pour accompagner le développement des usages numériques au sein des foyers dans une société du tout-numérique. Pour les territoires où le débit est faible, le THD permettra de « briser » les distances en dotant les populations éloignées des principales zones urbaines d'un véritable outil de désenclavement.

De même que pour les entreprises, on constate que la desserte en débit constitue de plus en plus un critère déterminant dans le choix du domicile, notamment pour les populations jeune dont les besoins sont exponentiels : TV en Haute Définition, réseaux sociaux, smartphone...

Ainsi, la desserte numérique ne sera plus discriminante pour le territoire et l'ensemble des communes pourront répondre aux besoins des internautes.

✓ *La consolidation de l'accès aux services publics pour l'attractivité territoriale :*

L'aménagement numérique par le déploiement de la fibre optique, le déploiement des réseaux intelligents et l'introduction des Techniques de l'Information et de la Communication (TIC) induisent d'autres manières de gérer, de gouverner et vivre au sein du territoire.

Équiper les institutions publiques en infrastructures numériques performantes permettra d'améliorer l'efficacité de la gestion publique et la qualité des services aux citoyens dans de nombreux domaines :

services web, plateformes d'échanges, utilisation des systèmes d'information géographique qui vont petit à petit intégrer la 3D, etc.

Les collectivités ont l'opportunité de se moderniser grâce au réseau très haut débit, et par la même occasion, de renforcer l'attractivité de leur territoire, notamment par des outils performants de communication.

✓ *Les technologies, support de la promotion touristique des territoires :*

Pour un territoire touristique comme le Piémont des Vosges, le THD constitue un enjeu important pour l'attractivité. Les acteurs du tourisme peuvent déjà, grâce au numérique, diffuser de l'information aux touristes notamment par le biais de cartes interactives de plus en plus complexes et riches en données et informations.

Le THD permettra d'imaginer d'autres innovations en matière de communication et de déployer davantage de services connectés en faveur de la promotion touristique, comme les visites virtuelles de musées, sites emblématiques, monuments ou villes.

2.2.2 L'émergence de nouveaux services ou usages :

Il est clairement impossible d'envisager et lister l'ensemble des nouveaux usages qui seront liés à la desserte en THS, tant les innovations dans ce domaine sont en évolutions permanentes. Toutefois, de nouvelles formes d'usages émergent et impliqueront des changements notables dans tous les domaines et pour toutes les personnes.

✓ *Les services de santé connectés et l'enjeu du maintien à domicile :*

Le secteur de la santé alsacien bénéficie d'atouts importants grâce à son environnement universitaire (CHU de Strasbourg), à ses laboratoires de recherches de réputation mondiale, à ses investissements sur la télésanté. Le très haut débit est un élément moteur du développement de l'E-santé et son évolution accompagnera les acteurs de la santé avec pour objectif partagé de construire un système de santé connecté.

Le numérique permettra également des innovations pour tout ce qui concerne la prévention et les services de maintien à domicile des personnes dépendantes tout en tentant de maintenir une certaine autonomie.

ZOOM : La maison ADORHA à Obernai :

La maison Adorha est un projet porté par un centre de ressources, le CEP-CICAT, et soutenu par le Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre de l'appel à projets " TIC & Santé " lancé en 2010.

Cette maison témoin située à Obernai repose sur l'intégration de solutions domotiques quel que soit le type d'habitat (logements neufs ou existants, individuels ou collectifs) afin d'utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour sécuriser les personnes âgées dans leur environnement et faciliter leur quotidien.

Il est ainsi possible de gérer à distance les différentes fonctions de la maison par l'automatisation de certaines fonctions d'aide destinées à éviter les oublis, à supprimer certains efforts ou à assister les déplacements dans la maison.

L'habitation est équipée d'une interface tactile qui rend le système accessible en multipliant les points de commande. Déclinée sur dalles tactiles, cette application rend l'utilisation des fonctions domotiques intuitive et ergonomique. Gérer le chauffage, ouvrir les stores et les volets, répondre à l'interphone, commander les éclairages deviennent possible sans se déplacer. En cas d'oubli ou de chute, l'inactivité électrique dans l'habitat peut générer une alerte à distance.

✓ *Le numérique, un outil au service de l'éducation, du divertissement et de la culture :*

Concernant l'éducation, le portail de l'Environnement Numérique de Travail est à présent mis en place dans tous les établissements scolaires. C'est un service dédié aux élèves, aux parents d'élèves et enseignants pour la consultation des notes, l'accès à l'emploi du temps, les échanges entre le corps enseignant, les parents et les élèves... Ce service nécessite un débit important et rend nécessaire de connecter les écoles à la fibre optique. D'autre part, le concept de formation à distance tend à se développer et n'est envisageable qu'avec des débits suffisamment importants. De ce fait, le numérique est un outil indispensable d'accès à la connaissance.

Des projets innovants dans le domaine de la culture et du divertissement se multiplient : de la compétition de jeux en ligne, aux visites virtuelles de musées ou de sites historiques, le très haut débit rapproche la population au patrimoine historique et architectural.

3. Le maillage numérique du Piémont des Vosges :

Compte tenu des enjeux territoriaux avec l'arrivée progressive du THD, ses implications et ses mutations dans les modes de vie tant résidentielles qu'économiques, la question de la création de nouvelles infrastructures dédiées aux TIC et de leur maillage territorial se pose, notamment du point de vue de l'action que peuvent porter les collectivités.

Ainsi, la réflexion du maillage numérique du territoire peut porter sur deux types d'infrastructures : les Espaces Publics Numériques (EPN) et les télécentres ou espaces de « *coworking* ».

Ouvert à tous, un Espace Public Numérique (EPN) permet d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique dans le cadre d'actions diversifiées : rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, médiations individuelles, libre consultation, etc.

Les EPN sont des centres de ressources pour le développement numérique des territoires. Ils mettent à disposition des équipements et proposent des méthodes d'accompagnement de projets coopératifs. Ils organisent des ateliers et des parcours d'initiation accessibles à l'ensemble des citoyens.

Les réflexions autour du télétravail vont également se multiplier et permettront aux territoires de capter des actifs qui chaque jour se déplacent pour travailler. L'enjeu est double, à la fois limiter les trajets domicile-travail mais aussi proposer des emplois à proximité, ce qui permettra de rendre le territoire plus attractif pour de nouvelles populations.

Le télécentre est une ressource immobilière et logistique composée de bureaux disposant d'équipements informatiques et de télécommunications, conçus, réalisés et gérés par un opérateur public ou privé, et mis à la disposition de télétravailleurs. Ceux-ci peuvent être des salariés d'entreprises ou d'administrations distantes, qui réalisent leurs tâches en restant en liaison permanente avec leurs organisations (dans ce cas, on parle de bureaux satellites), des travailleurs indépendants ou des professions libérales. A l'heure actuelle, il n'existe aucune espace de ce type sur le territoire du Piémont.

Synthèse :

Certaines communes du SCoT sont encore mal desservies par l'ADSL si bien que le débit, pour tous les usages, ne peut combler les besoins croissants des secteurs d'activités économiques et des populations.

Le réseau mobile 3G et 4G couvre l'ensemble du territoire, notamment les secteurs bâtis, même si certaines zones, particulièrement le massif vosgien, connaissent des pertes de signal, limitant ainsi certains usages, comme par exemple les applications destinées aux randonnées.

Ces déficits vont être progressivement comblés grâce à l'arrivée de la fibre optique pour tous et les investissements publics consentis à cet égard.

Ce comblement constitue un enjeu majeur pour le territoire, tant en termes d'attractivité économique et résidentielle que d'égalité du territoire.

Le territoire doit cependant accompagner l'arrivée de ces nouvelles technologies. En effet, le fonctionnement territorial est un champ immense où des progrès sont attendus : gestion de la mobilité, télétravail, bases de données géographiques, enseignement, commerce, information locale, réseaux sociaux locaux et sociabilité, économie sociale et solidaire, sécurité, santé...

CHAPITRE 1 : LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU PIÉMONT DES VOSGES

Préalable méthodologique :

Au stade de la rédaction du diagnostic économique relatif à l'emploi, les données issues de l'INSEE relèvent du recensement de la population pour l'année 2012. Pour mesurer les évolutions, les recensements utilisés sont ceux de 1999, dernier recensement utilisé pour l'élaboration du SCoT et 2007, qui correspond à l'approbation du SCoT.

Afin de distinguer ce qui est spécifique au Piémont des Vosges, une comparaison à un **territoire de référence** est utilisée par l'INSEE.

Celui-ci se compose de neuf SCoT choisis pour leur caractère périurbain et pour leurs similitudes avec le SCoT du Piémont des Vosges en termes de nombre d'habitants et de degré d'urbanisation.

Les SCoT retenus comme référence sont les suivants : Pays des Vallons de Vilaine (Ille-et-Vilaine), Pays de Thelle (Oise), Albanaise (Haute-Savoie), Pays du Valois (Oise), Pays d'Aunis (Charente-Maritime), Bruche (Bas-Rhin), Pays Forêt d'Orléans Val de Loire (Loiret), Pays Loire Beauce (Loiret) et Pays de Brocéliande.

1. La réalité économique du Piémont des Vosges :

1.1 L'analyse fonctionnelle de l'emploi :

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements.

L'analyse fonctionnelle des emplois permet ainsi de discriminer les territoires selon les fonctions qui y sont représentées :

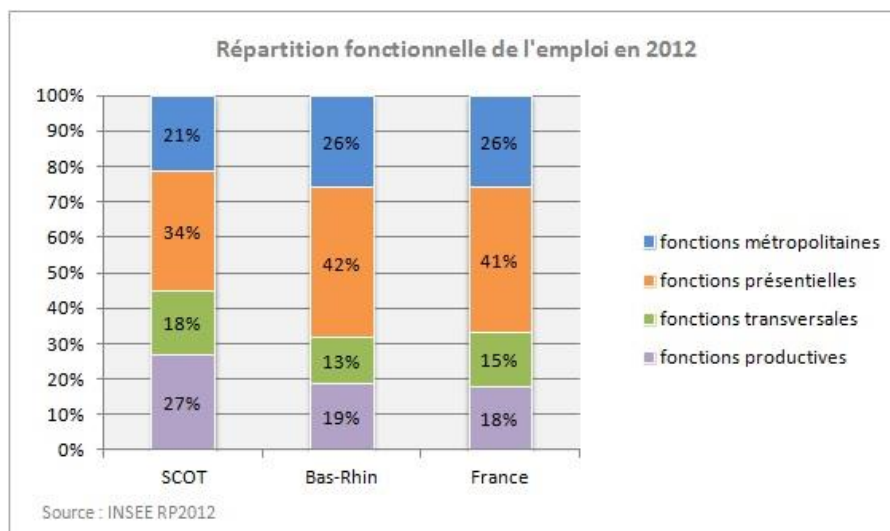
- **Fonctions de « production concrète »** : elles concourent directement à la production de biens matériels ou mettent en œuvre, concrètement, des processus techniques. L'agriculture (y compris les métiers de la pêche et de l'exploitation forestière), la fabrication (dans la production industrielle ou artisanale) et le BTP sont des fonctions dites de « production concrète » ;

- **Fonctions dites « présentes »** : il s'agit principalement des services liés à la population du territoire : L'administration publique, qui regroupe les emplois liés aux activités de l'État et des collectivités locales ; la distribution, qui concerne les professionnels de la vente aux particuliers ; les services de proximité, qui rassemblent des métiers assurant des prestations de la vie courante ; la santé et l'action sociale et enfin l'éducation et la formation ;

- **Fonctions dites « métropolitaines »** : elles sont davantage présentes dans les territoires urbains ou périurbains. Il s'agit de la gestion, qui rassemble les professions liées à l'administration des entreprises et les métiers de la banque et de l'assurance ainsi que le commerce inter-entreprises. La conception-recherche, les prestations intellectuelles, à savoir le conseil, l'analyse et l'expertise et enfin la culture et les loisirs font également partie de cette fonction ;

- **fonctions dites « transversales »** : il s'agit des professions en relation directe aussi bien avec les entreprises qu'avec les ménages. L'entretien-réparation, les transports et la logistique sont des fonctions très « transversales » aux secteurs d'activité.

L'analyse de la structure fonctionnelle de l'emploi permet de mettre en exergue la particularité du Piémont des Vosges au regard des données à l'échelle départementale et nationale.

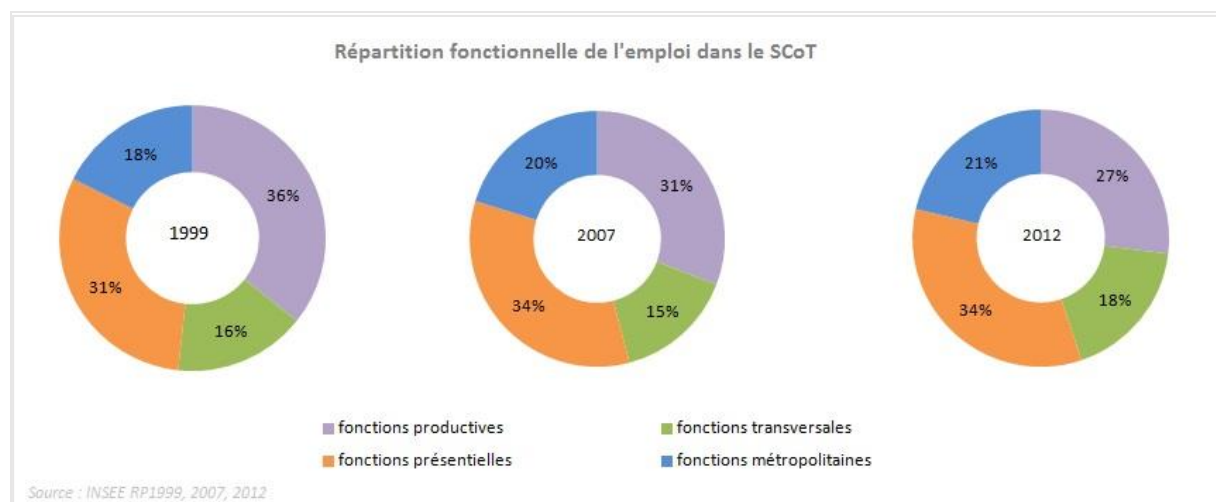


1.1.1 Une fonction présentesielle dominante :

Les emplois liés à la fonction présentesielle sont prépondérants, tout comme dans le Bas-Rhin ainsi qu'à l'échelle nationale, même si ces professions occupent une place moins importante qu'à l'échelle bas-rhinoise et nationale.

Cette part majoritaire sur le territoire du SCoT tient surtout à la représentation marquée des services de proximité, c'est-à-dire aux professions des services de la vie courante.

Cette fonction connaît un taux d'évolution de 28% entre 1999 et 2012. Elle s'est notamment développée entre 1999 et 2007 pour se maintenir jusqu'en 2012. Elle occupe depuis cette date 34% des emplois, soit la majorité par rapport aux autres fonctions.

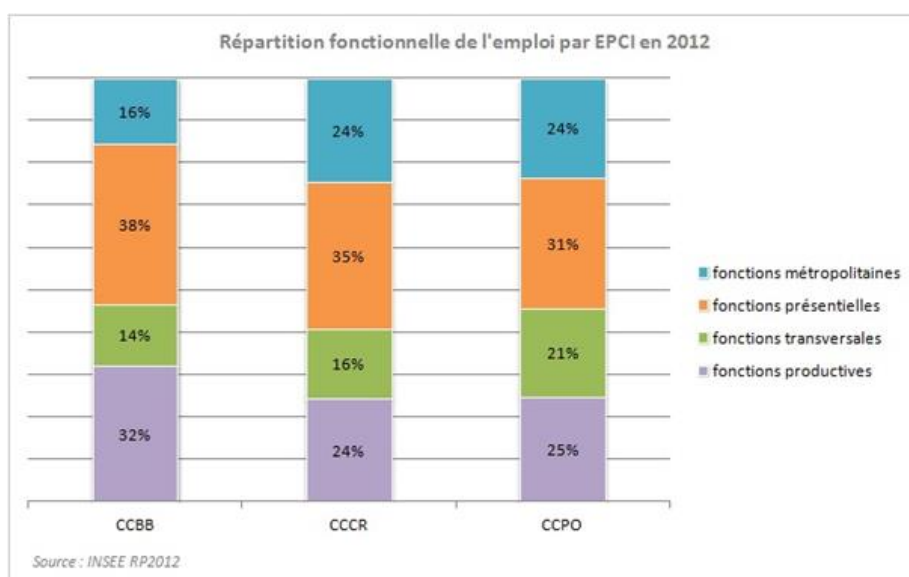
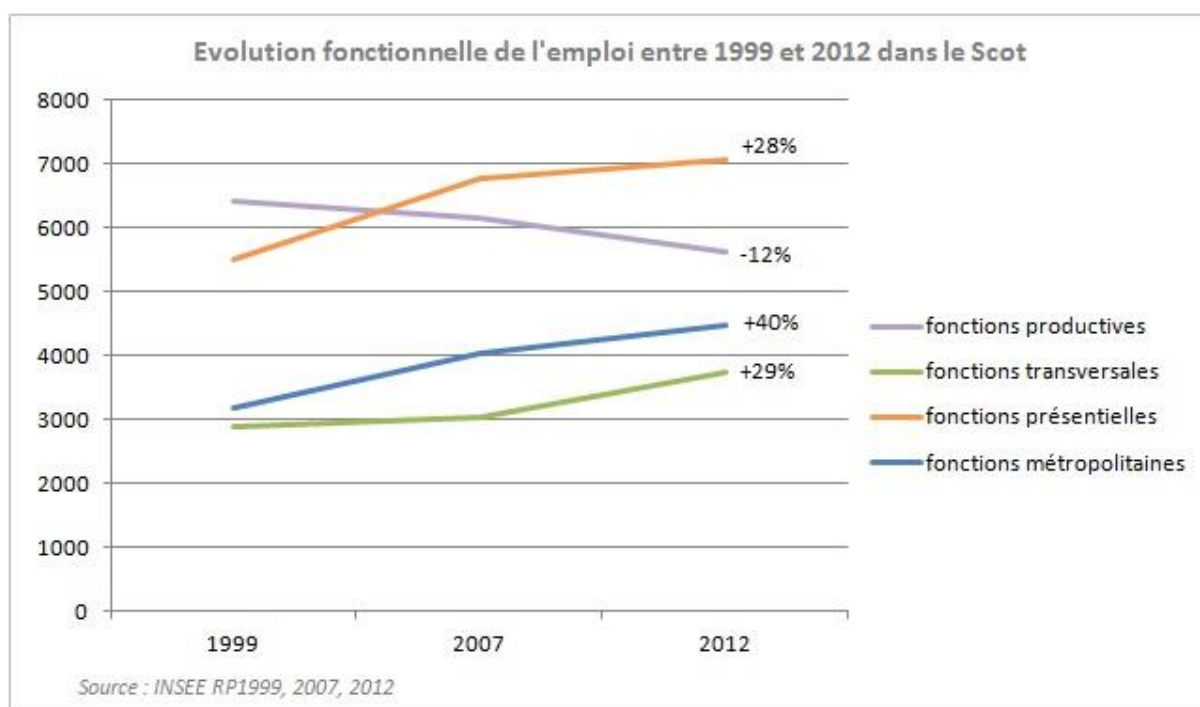


1.1.2 Un modèle productif bien ancré mais qui est en constante baisse :

Le Piémont des Vosges est marqué par une forte spécificité des fonctions productives, ce qui en fait sa particularité. Au sein même de cette fonction, c'est l'ensemble des emplois liés à la fabrication qui occupe une place prépondérante, c'est-à-dire l'ensemble des professions consistant à mettre en œuvre des matériels ou des processus techniques.

Cette spécificité tient également, dans une moindre mesure, aux emplois occupés par la viticulture.

Les fonctions « productives » connaissent cependant une baisse constante des emplois depuis 1999, avec un taux d'évolution de -12% sur la période 1999-2012. Ainsi, si les emplois de la fonction productive représentaient la part majoritaire des emplois en 1999 avec un taux de 36%, ils n'en représentent plus que 27% en 2012.



1.1.3 L'émergence des fonctions « métropolitaines » : le poids des cadres :

L'évolution des fonctions sur une période longue permet d'étudier les mutations du système économique du Piémont des Vosges. L'analyse de cette fonction métropolitaine est considérée comme un indicateur du développement et de l'attractivité économiques.

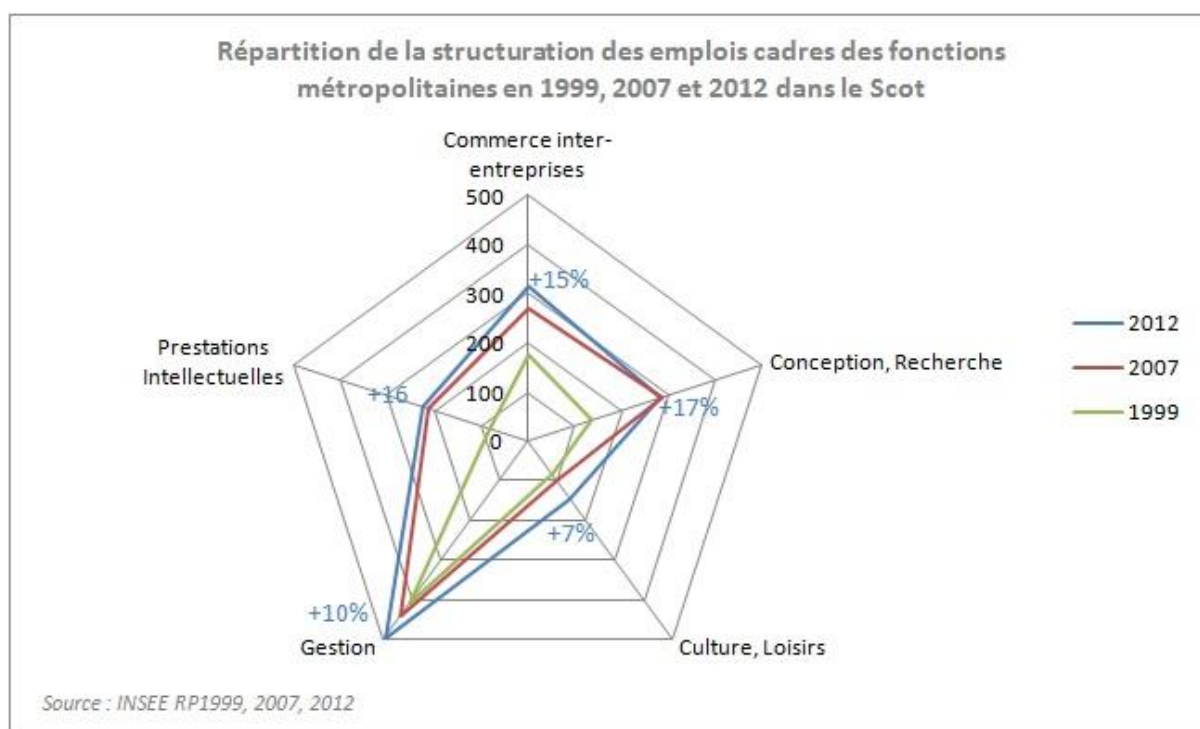
Ainsi, la fonction métropolitaine est en constante évolution sur le territoire du Piémont des Vosges et connaît la plus forte évolution depuis 1999 : + 40%.

Plus particulièrement, au sein de cette fonction, ce sont principalement les emplois liés à la gestion qui occupent une place prépondérante, c'est-à-dire les professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance.

1.1.4 Une prépondérance des emplois-cadres en gestion :

Le concept de "cadres des fonctions métropolitaines" vise à offrir une notion proche d'emplois "stratégiques", en assurant la cohérence avec les fonctions.

La présence d'emplois "stratégiques" est utilisée dans l'approche du rayonnement ou de l'attractivité d'un territoire. Ces emplois sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus des 5 fonctions métropolitaines.



L'analyse de la répartition des cadres au sein de la fonction métropolitaine sur le territoire du Piémont des Vosges révèle une prépondérance des cadres dans les activités de gestion, c'est-à-dire les professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance. Cette profession représente en 2012, 34% des emplois cadres du Piémont des Vosges.

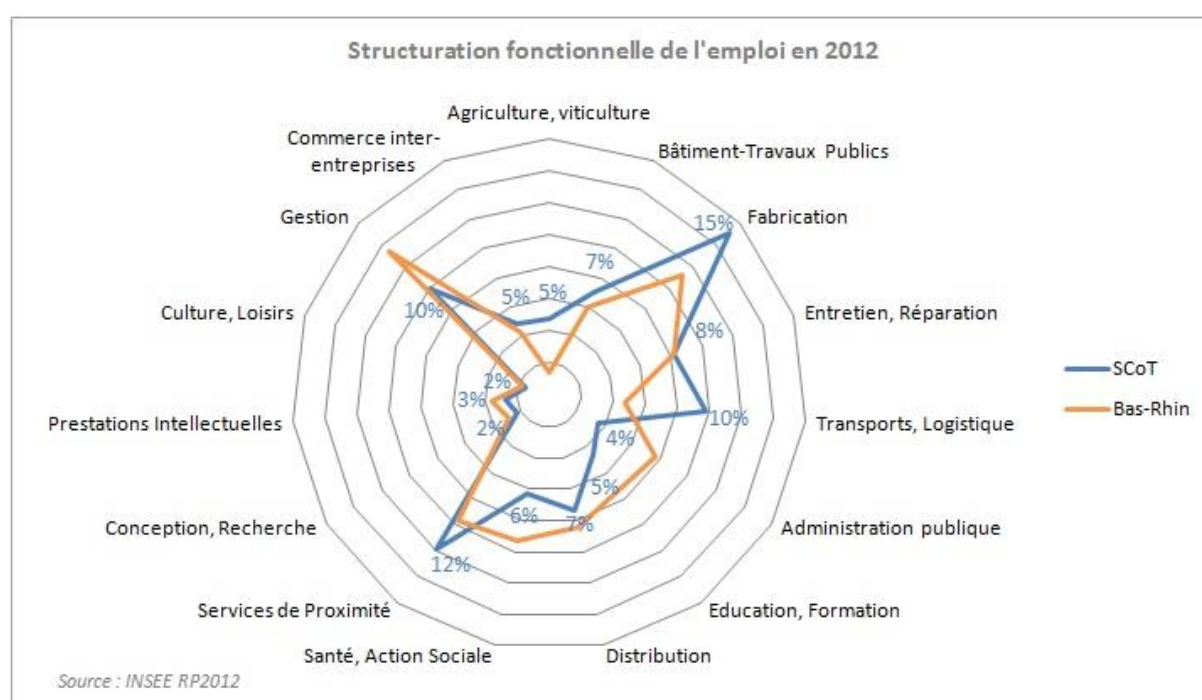
1.1.5 L'émergence des cadres dans les prestations intellectuelles et la conception/recherche :

Si l'emploi cadre en gestion représente la part majoritaire en volume d'emploi, il convient également de relever une forte évolution de ces emplois dans les autres fonctions métropolitaines et notamment celles de la conception et de la recherche (+17% entre 1999 et 2012) et des prestations intellectuelles (+16% sur la même période), même si cette analyse révèle également une tendance à la stabilisation depuis 2007.

La forte progression des emplois cadres dans la conception recherche sont à mettre en lien avec la forte représentation de la sphère productive au sein du SCoT dans la mesure où ces emplois sont des professions d'innovation qui recouvrent dans l'industrie les phases préliminaires à la fabrication.

1.2 Une économie diversifiée, spécialisée et dynamique :

1.2.1 Un bassin d'emploi diversifié :



Avec environ 21 000 emplois recensés sur le Piémont des Vosges, l'ensemble des secteurs d'activités sont bien représentés et témoignent d'une diversité économique importante.

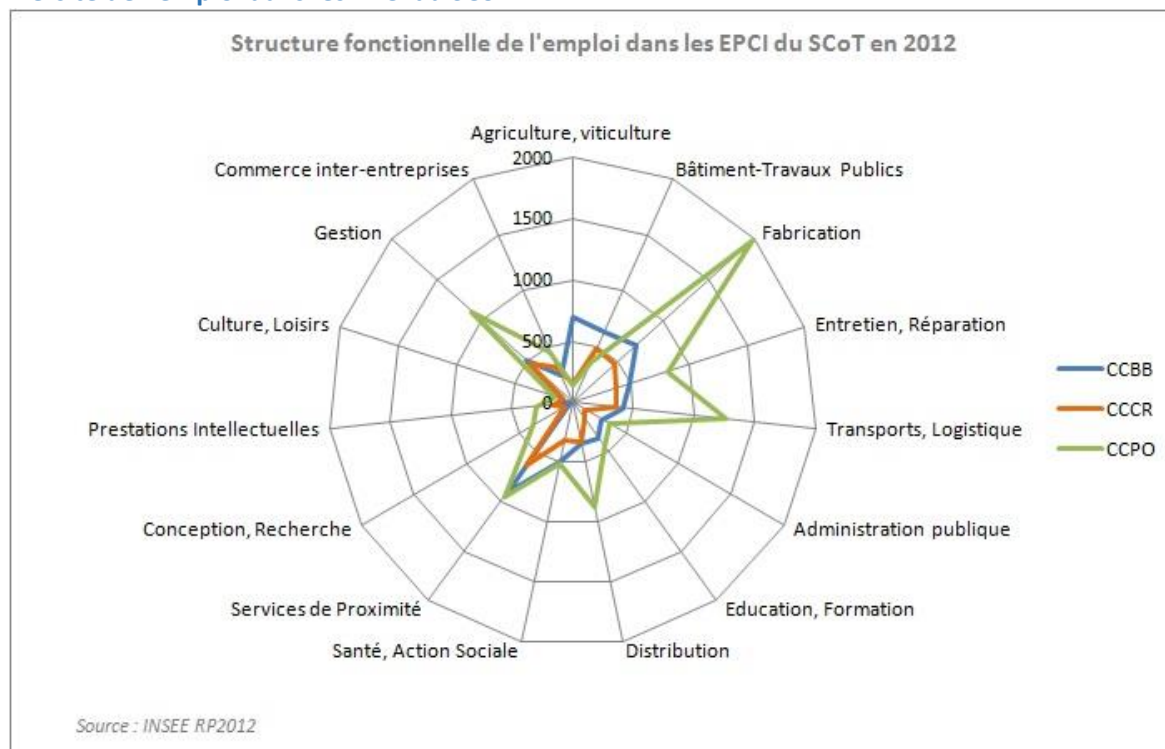
Les secteurs de la gestion, des services de proximité, des transports et logistique ainsi que le domaine de la fabrication concentrent un peu de moins de 50% des emplois du Piémont des Vosges.

Outre cette forte concentration et même si certaines spécialisations émergent, le modèle économique du Piémont des Vosges demeure toutefois capable de conserver des emplois au sein de l'ensemble des secteurs d'activités avec des écarts relativement faibles avec le Bas-Rhin pour les domaines du BTP, de l'entretien et la réparation, de la distribution, de la conception, recherche et enfin des prestations intellectuelles.

Les distorsions observées entre le Piémont des Vosges et le Bas-Rhin sont très ciblées. Ainsi, les secteurs d'activités relatifs à l'administration publique, la gestion et l'éducation/formation sont à relativiser compte tenu du poids représenté par l'Eurométropole sur ces secteurs : concentration des sièges bancaires et d'assurance, présence des professions universitaires et des services régaliens de l'Etat.

Pour ce qui concerne les distorsions représentant un détachement du Piémont des Vosges par rapport au Bas-Rhin, il s'agit principalement des secteurs de la fabrication (présence d'industries comme Hager ou Kronenbourg), de l'agriculture et viticulture (voir diagnostic agricole) et des transports et logistique.

Diversité de l'emploi dans les EPCI du SCoT :



1.2.2 Les spécificités économiques :

NOTA : L'indice de spécificité sectorielle exprime ici la surreprésentation ou la sous-représentation d'un secteur d'activité du territoire du SCoT par rapport à la moyenne bas-rhinoise. Un indice est supérieur à 1 dès lors que la part des emplois de ce secteur est supérieure à celle de la moyenne de ce secteur au sein du Bas-Rhin.

Il convient également au préalable de préciser que ces indices de spécificités doivent être interprétés en tenant compte du poids économique représenté par l'Eurométropole dans la moyenne bas-rhinoise.

✓ La viticulture, la fabrication et le tourisme :

Avec les 2/3 de la Route des Vins du Bas-Rhin, l'agriculture mais surtout la viticulture enregistre l'indice de spécificité maximum du Piémont des Vosges. Même si les emplois au sein de ces activités ne représentent que 5% du volume d'emploi, le Piémont accueille ainsi près de 3,4 fois plus d'emplois dans ce secteur que le Bas-Rhin.

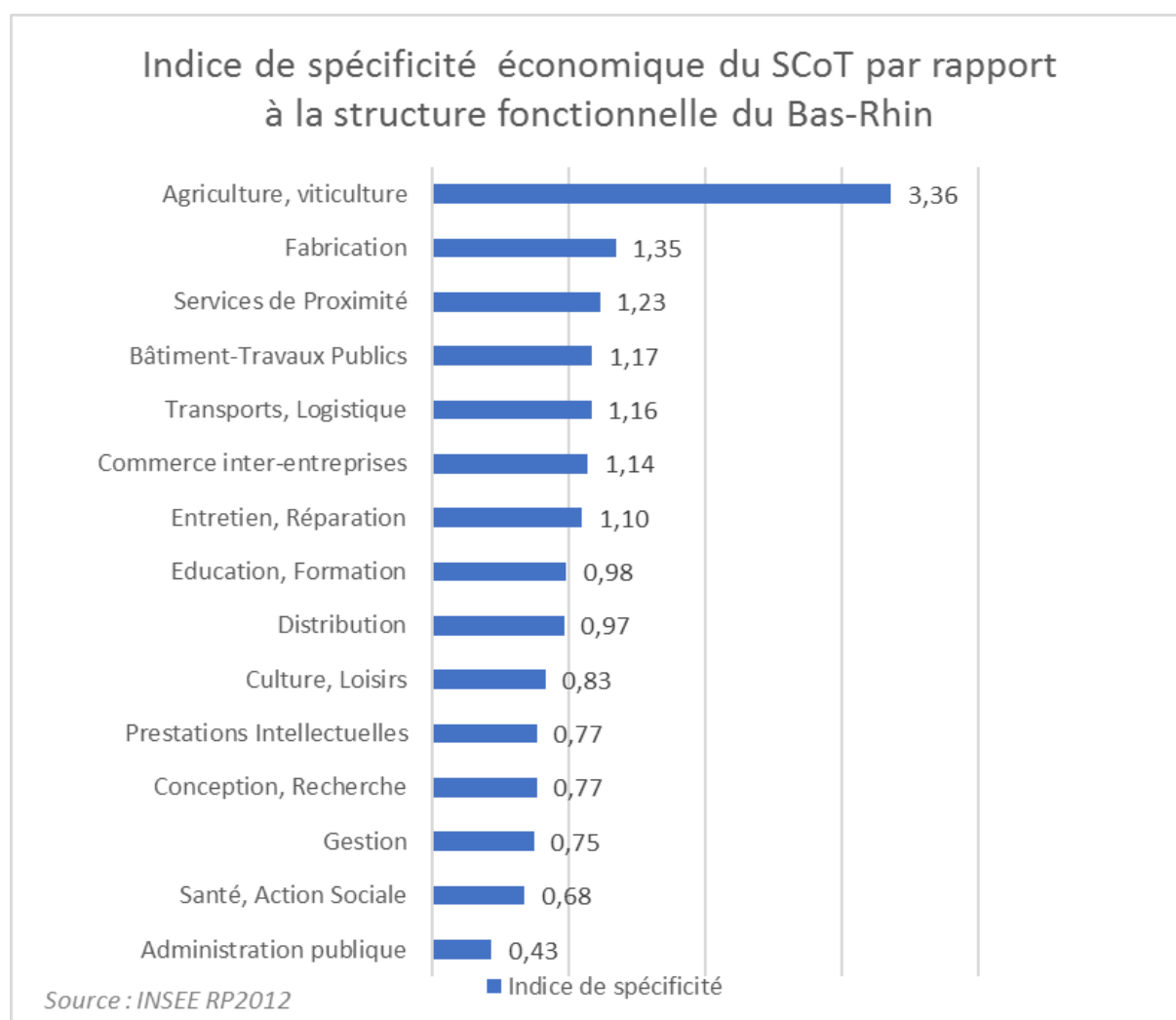
Comme cela a été évoqué pour l'analyse fonctionnelle de l'emploi, la fabrication ainsi que la logistique s'inscrivent dans la même lignée que l'agriculture avec une forte spécificité du territoire par rapport au Bas-Rhin.

Enfin, l'ensemble des professions liées aux services de la vie courante sont également surreprésentés dans le SCoT par rapport à la distribution de ces emplois au niveau départemental notamment du fait d'un poids plus important de l'économie présentielle que dans d'autres territoires moins résidentiels et moins touristiques.

Les branches de l'administration publique et de la santé sont le moins bien représentées. Comme précisé par ailleurs, ces spécificités « par défaut » sont induites par la concentration de ces emplois au sein de l'Eurométropole.

Pour le premier secteur, il s'agit des emplois liés aux activités régaliennes et d'administration de l'État et des collectivités locales. Ceci tient notamment au pôle strasbourgeois qui concentre évidemment une part importante des métiers d'administration mais aussi à l'absence de sous-préfecture ou de services étatiques déconcentrés au sein du Piémont.

De même, les emplois relatifs à l'éducation et la formation comprennent les métiers de l'enseignement universitaire. La captation de ces emplois au sein du pôle strasbourgeois explique également la proportion plus importante de ces professions à l'échelle bas-rhinoise.



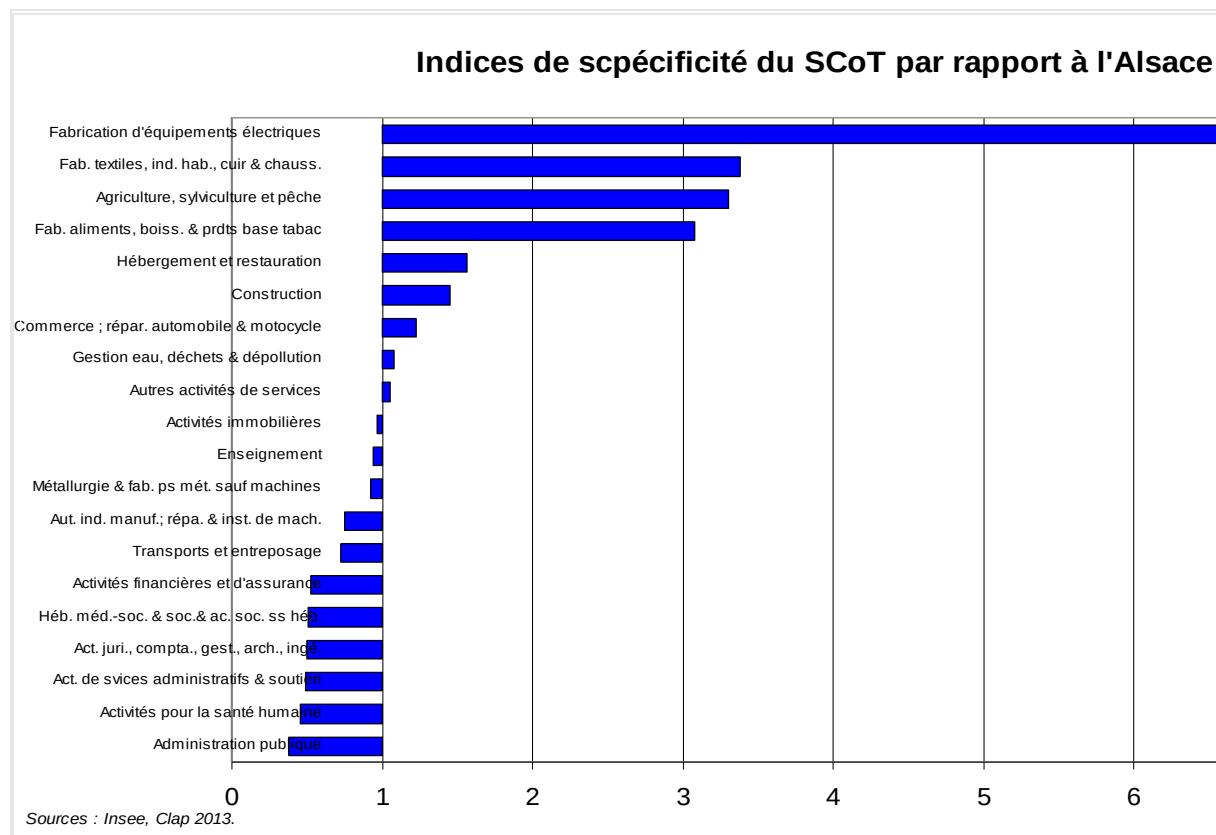
	CCPB	CCPR	CCPO	SCoT
Administration publique				
Agriculture, viticulture				
Bâtiment-Travaux Publics				
Commerce inter-entreprises				
Conception, Recherche				
Culture, Loisirs				
Distribution				
Education, Formation				
Entretien, Réparation				
Fabrication				
Gestion				
Transports, Logistique				
Prestations Intellectuelles				
Santé, Action Sociale				
Services de Proximité				

Mosaïque des indices de spécificité – Source : INSEE, RP2012

	Forte spécificité (indice > 1,5)
	Spécificité (1,1 < indice < 1,5)
	Situation à la moyenne (0,9 < indice < 1,1)
	Carence (0,5 < indice < 0,9)
	Forte carence (indice < 0,5)

Pour aller plus loin dans la compréhension des spécificités du territoire du SCoT, d'autres données avec davantage de domaines d'activités ont également été traitées afin de mieux appréhender les activités de fabrication et de services de proximité.

L'indice de spécificité a été obtenu cette fois en comparaison à l'Alsace.



Les nouveaux indices confirment une forte spécificité dans la fabrication et particulièrement dans les domaines :

- Des équipements électriques : présence en particulier de l'entreprise HAGER située à Obernai, plus gros employeur du SCoT, qui concentre 12% des emplois du Piémont des Vosges ;
- De la fabrication textile, de l'habillement, du cuir et des chaussures ;
- Et de la fabrication d'aliments et de boissons : présence de STOEFLER, KRONENBOURG...

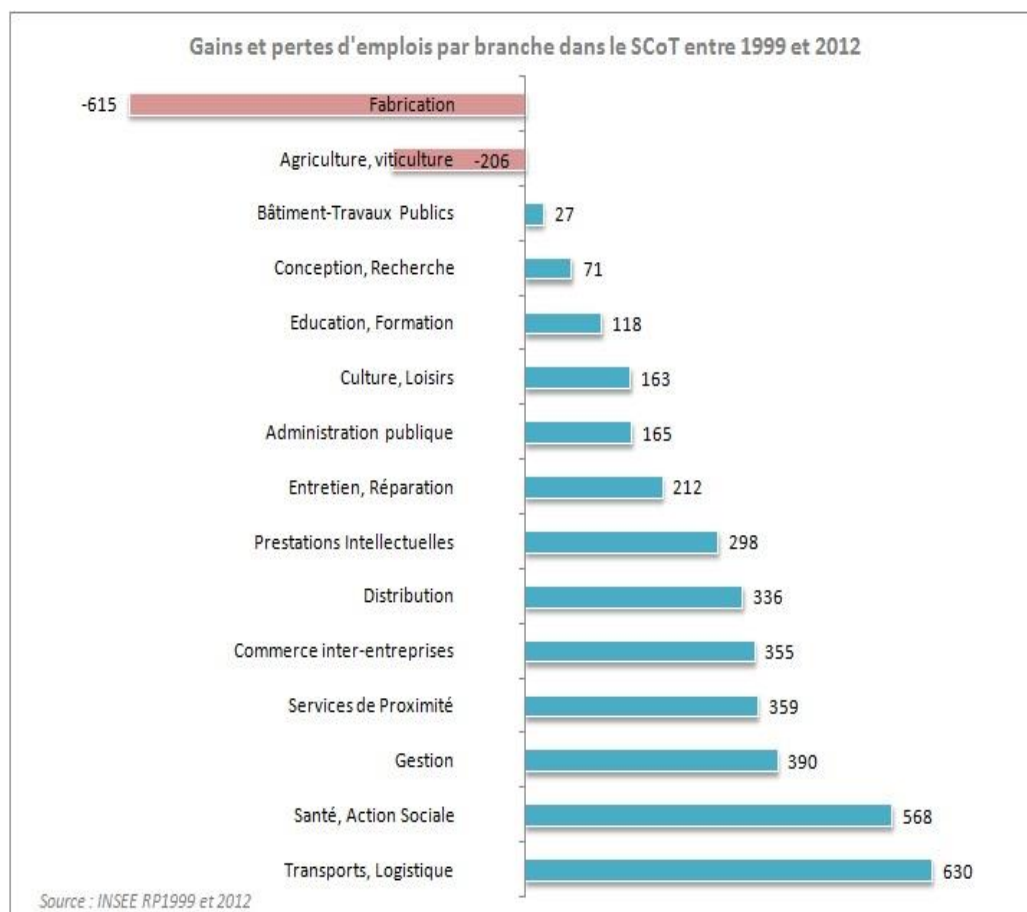
Pour ce qui concerne le domaine des services de proximité, cette spécificité est fortement induite par les activités d'hébergement et de restauration. Ce constat confirme une forte spécificité du territoire dans les activités touristiques.

✓ *Des spécificités en perte de vitesse ou simple rééquilibrage de la diversité économique ?*

L'analyse en termes de solde des gains et pertes sur les fonctions économiques permet de constater les mouvements d'emplois entre 1999 et 2012.

Le graphique ci-dessous apporte des nuances aux dynamiques observées et révèle un certain paradoxe du profil économique du Piémont des Vosges. En effet, les deux principales fonctions économiques spécifiques au Piémont des Vosges, l'agriculture/viticulture et la fabrication sont les deux seules fonctions qui perdent des emplois entre 1999 et 2012.

Ces pertes d'emplois sur ces secteurs d'activités soulignent un recul net de la fonction productive du Piémont des Vosges comme cela a été évoqué précédemment : 36% des emplois en 1999 et 27% en 2012.



En revanche, les gains d'emplois s'observent sur l'ensemble des trois fonctions : transversales, présentielle et métropolitaines. Ainsi, les services de proximité demeurent la seule spécificité importante à enregistrer un gain d'emplois entre 1999 et 2007.

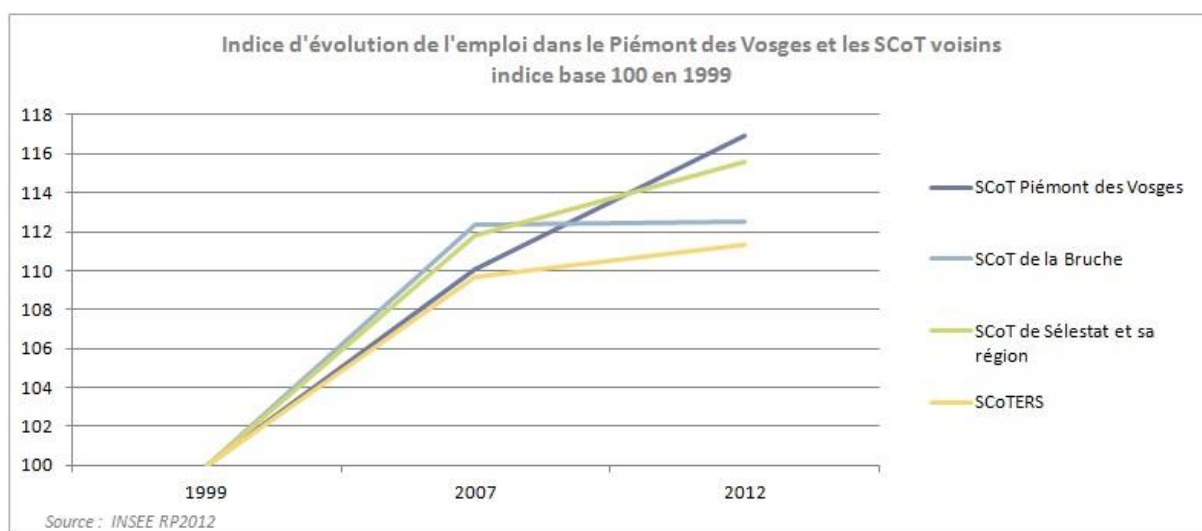
Ces gains et pertes d'emploi permettent de mettre en exergue plusieurs phénomènes :

- Les spécialisations du Piémont des Vosges issues du système productif connaissent une mutation et induisent un glissement progressif vers un modèle économique réparti sur les trois autres fonctions : métropolitaines, présentielle et transversales ;
- Une tertiairisation de l'économie du Piémont des Vosges avec un gain d'un peu moins de la moitié des emplois (42%).

En conclusion, le SCoT est très spécialisé. À l'image des autres SCoT de type périurbain, le secteur de l'agriculture, plus particulièrement de la viticulture, est important dans le Piémont des Vosges. Ce secteur concentre 3 % des emplois salariés, trois fois plus qu'en Alsace.

1.2.3 Une économie dynamique et plus résistante aux « effets » de crise :

✓ *Une croissance soutenue de l'emploi :*



Comparaison de l'indice d'évolution de l'emploi sur la période 1999-2012 avec les SCoT limitrophes

Entre 1999 et 2007 : une évolution du nombre d'emplois dans le SCoT du Piémont des Vosges légèrement au-dessus des tendances départementale et régionale mais en-dessous de celles observées au sein du SCoT de la Bruche et celui de Sélestat et sa Région.

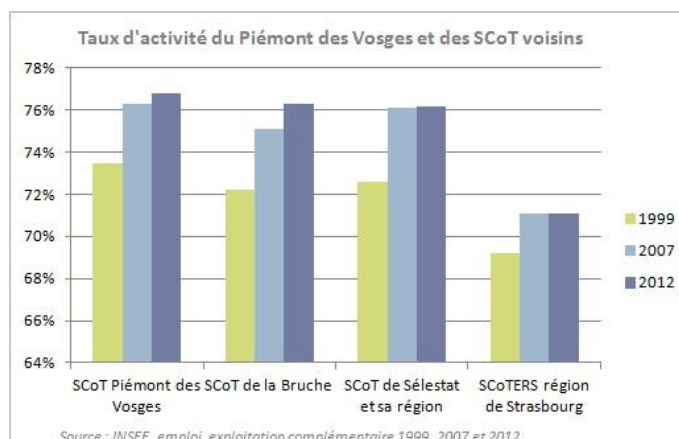
Entre 2007 et 2012, le ralentissement économique fait effet et s'installe également en Alsace et dans le Piémont des Vosges qui connaît malgré tout la hausse la plus importante du nombre d'emplois (+5,8%) par rapport aux territoires voisins.

Entre 1999 et 2012, le Piémont des Vosges connaît une évolution du nombre d'emplois quasiment deux fois plus importante qu'en Alsace et pratiquement identique à celle qu'a connu le SCoT de Sélestat et sa Région.

✓ *Un taux d'activité important :*

En 2012, sur le territoire du Piémont des Vosges, près de 26 900 habitants occupent un emploi. Le taux d'activité des 15-64 ans s'élève ainsi à 76,8% et se situe au-dessus de celui observé au niveau départemental (73,6%), régional (73,8%) et même national (72,5%).

Depuis 1999, le taux d'activité du SCoT du Piémont des Vosges se situe au-dessus du niveau observé dans les 3 SCoT voisins.



✓ *Un chômage plus faible qu'ailleurs :*

NOTA : pour respecter la corrélation entre l'emploi et le chômage, les éléments comparatifs entre les différents SCoT qui suivent sont basés sur le recensement INSEE de 2012. Des données plus actuelles seront utilisées à l'échelle infra-SCoT en utilisant les sources Pôle Emploi. Aucune corrélation entre ces données n'est possible dans la mesure où les définitions ne sont pas identiques.

Aujourd'hui, le territoire du Piémont reste économiquement fort avec un taux de chômage contenu d'environ 8,9% contre 11,7% à l'échelle du département et 12,4% pour l'Alsace.

Le taux de chômage reste plus élevé dans les SCoT voisins comme celui de la Bruche ou de Sélestat et sa région. Quant au SCoTERS, il accuse un taux de chômage de 12,7%, du fait que le taux de chômage reste plus élevé dans les zones urbaines plus denses.

Cette résistance à l'effet de « crise » s'explique en partie par une bonne proportion de l'emploi présentiel induit directement par une économie présentielle orientée vers les activités touristiques et vecteur de richesse.

Taux de chômage en 2012

Alsace	12,4%
Bas-Rhin	11,7%
Piémont des Vosges	8,9%
Bruche	9,4%
Sélestat et sa région	11,3%
Région de Strasbourg	13,2%

Source : INSEE RP2012

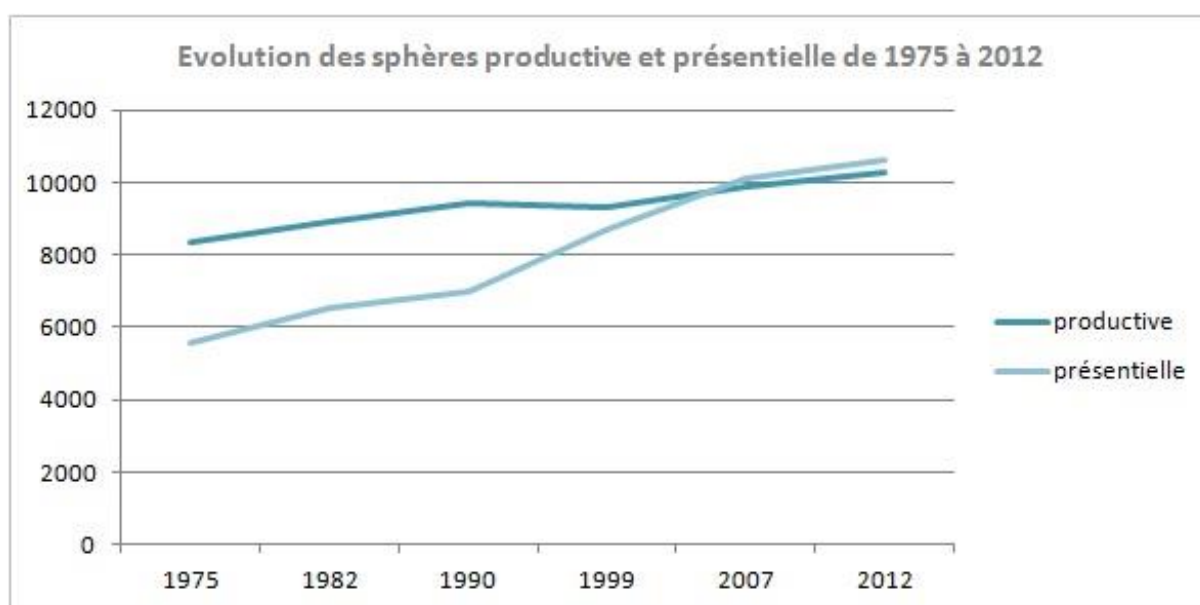
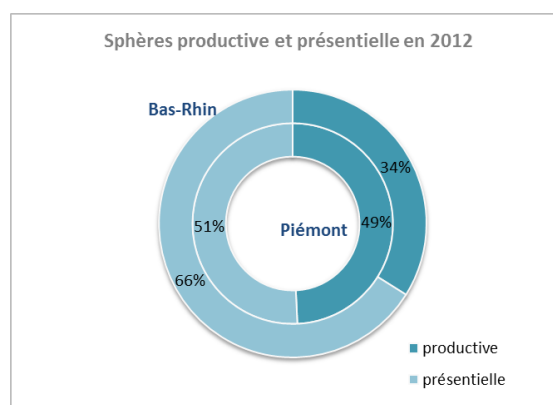
✓ *L'emploi présentiel : un facteur de stabilité pour le Piémont des Vosges :*

NOTA : La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les zones touristiques sont en effet particulièrement dotées en emploi présentiel.

Les activités productives sont des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Le graphique ci-contre révèle une adéquation quasi parfaite entre la sphère présentielle (51%) et la sphère productive (49%). Ces deux sphères ne sont pas à opposer puisqu'elles constituent le moteur économique d'un territoire. Au contraire, un développement économique équilibré doit intégrer la gestion des aménités résidentielles, culturelles, l'entretien d'un cadre de vie, etc., tout en maintenant et en développant une offre productive.



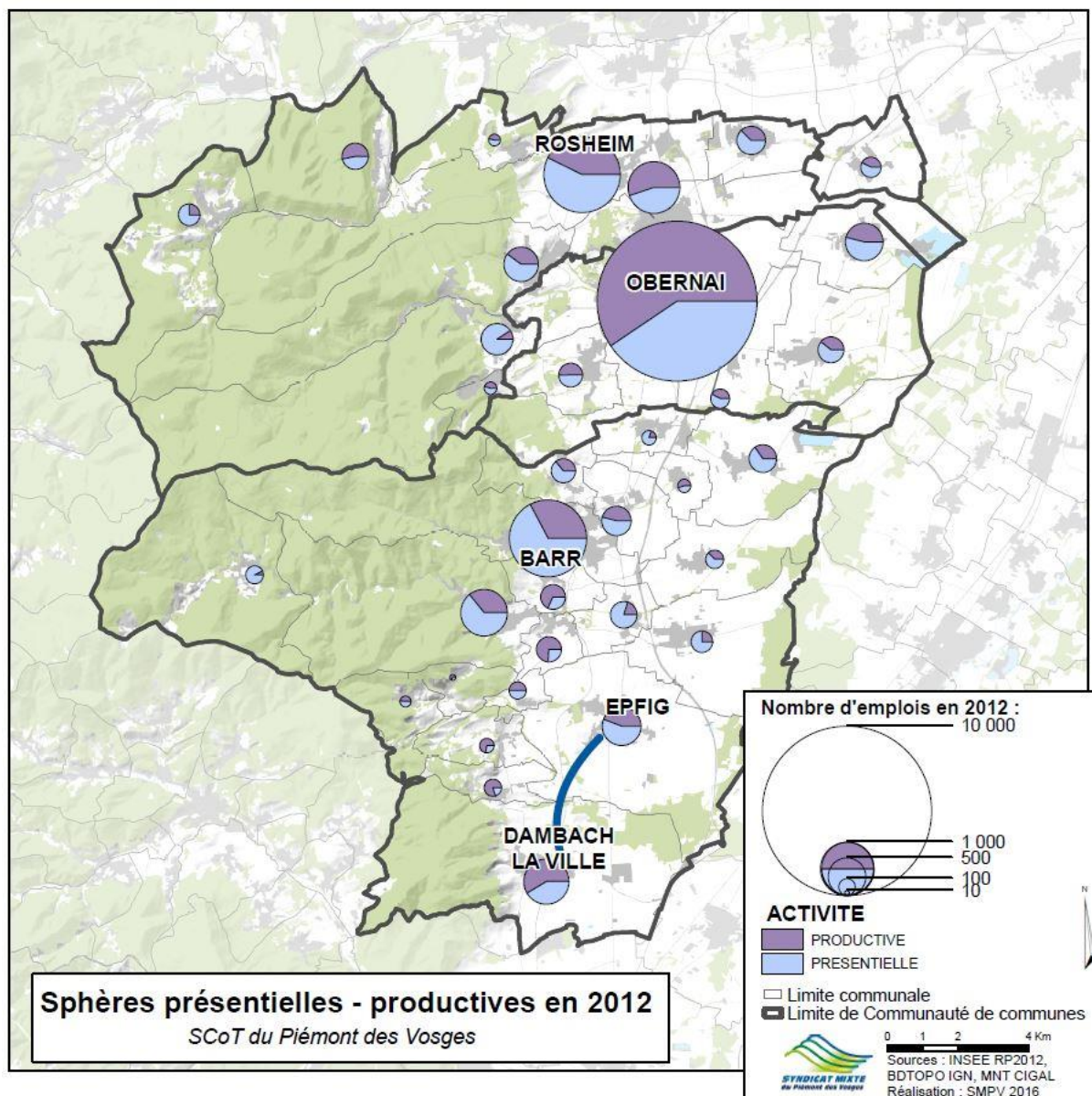
Depuis 2007, le territoire semble avoir résisté pour partie à la crise économique, probablement du fait de cette répartition équilibrée entre activités présentesielles et productives, cumulée avec la spécificité des activités productives présentes sur le territoire, activités que l'on peut considérer également comme non « délocalisables » pour ce qui concerne les caractéristiques liées à la viticulture et plus particulièrement le « terroir » qui confère aux vins leurs typicités.

✓ *L'emploi présentiel : des emplois moins rémunérateurs car moins qualifiés :*

Si les emplois présentsiels peuvent constituer une force dans le modèle économique du Piémont des Vosges, car notamment moins soumis aux effets de « crise », il convient également de tempérer en précisant que ces emplois sont principalement moins rémunérés (car moins qualifiés) que les revenus générés par les emplois productifs.

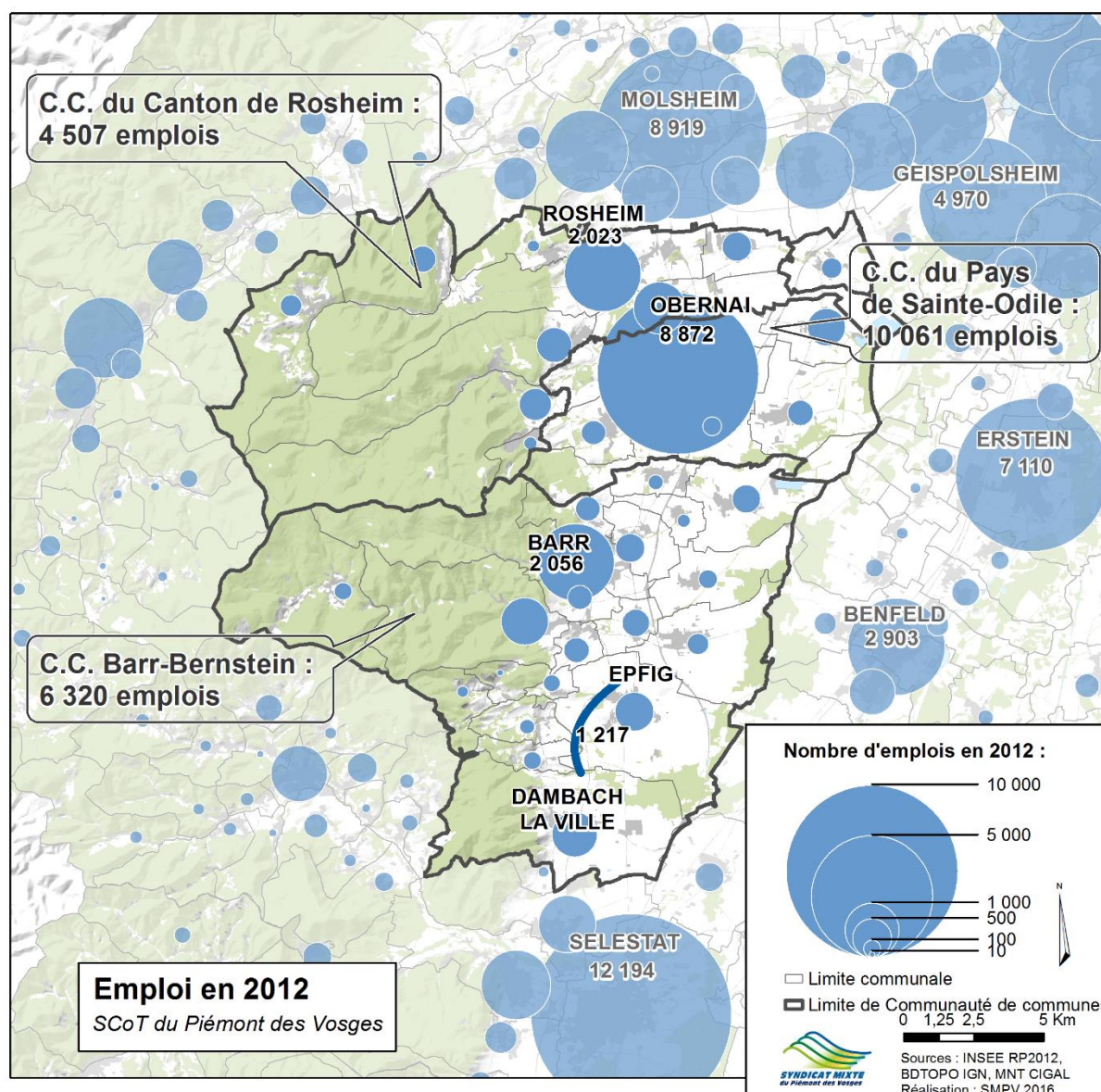
Ainsi, d'après les données de l'URSAFF au 4^{ème} trimestre 2014, le salaire moyen par tête brut (calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre) pour les emplois salariés de la fonction hébergement et restauration est de 1 772€, celui de l'éducation et la santé/action sociale est de 1 679€.

En revanche, le salaire moyen par tête brut des emplois productifs, comme par exemple ceux de l'industrie agro-alimentaire, est de 3 461€, tandis qu'il est de 3 366€ pour ceux des équipements électriques, électroniques, informatiques.



2. Des territoires économiques multiples :

2.1 Un bassin d'emploi fortement polarisé et concentré au Nord du territoire :



Sur les 21 000 emplois recensés en 2012 sur le territoire du Piémont des Vosges, près de 68% sont concentrés dans les pôles de l'armature urbaine du SCoT. Obernai rassemble 42% de ces emplois et constitue le pôle économique majeur du SCoT en offrant un volume d'emploi supérieur aux besoins quantitatifs avec un ratio emplois / actifs résidents de 1,6, soit 16 emplois pour 10 actifs résidant dans la zone.

Outre ces emplois fortement polarisés, leur concentration est nettement marquée sur la région nord du Piémont et de la Communauté de Communes de Molsheim-Mutzig. La desserte de ces territoires par les infrastructures routières et ferroviaires et la réduction des temps de déplacement, depuis la création de la VRPV vers l'Eurométropole, en font des territoires attractifs pour les entreprises.

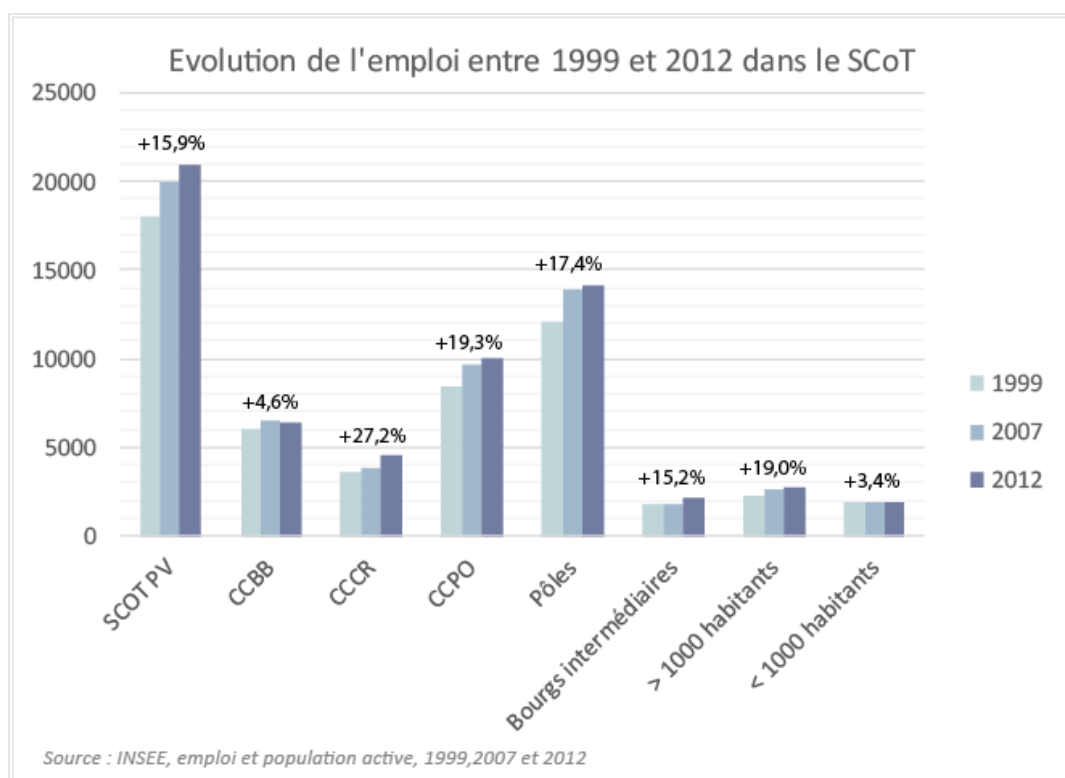
Au second plan, on retrouve d'une part, le secteur Barr-Andlau qui concentre 13,4 % de l'emploi du Piémont, ce qui en fait le secteur majeur de l'intercommunalité et d'autre part, le bi-pôle Dambach-la-Ville / Epfig, à proximité du pôle de Sélestat, qui représente 5,8 % du Piémont des Vosges.

COMMUNES	PART DE L'EMPLOI DANS LE SCOT	POURCENTAGE CUMULE
Obernai	42,5%	42,5%
Barr	9,8%	52,3%
Rosheim	9,7%	62%
Bischoffsheim	4,5%	66,5%
Andlau	3,6%	70,1%
Dambach-la-Ville	3,3%	73,4%
Epfing	2,5%	75,9%
Krautergersheim	2,4%	78,3%
Boersch	2%	80,2%
Ottrott	1,7%	81,9%
Gertwiller	1,4%	83,3%
Griesheim-près-Molsheim	1,4%	84,7%
Valff	1,3%	85,9%
Saint-Pierre	1,2%	87,1%
Mollkirch	1,2%	88,3%
Meistratzheim	1,1%	89,4%
Eichhoffen	1%	90,4%
Mittelbergheim	1%	91,4%
Bernardswiller	1%	92,4%
Heiligenstein	1%	93,4%
Stotzheim	0,8%	94,1%
Grendelbruch	0,8%	94,9%
Innenheim	0,7%	95,6%
Niedernai	0,6%	96,2%
Zellwiller	0,6%	96,8%
Le Hohwald	0,5%	97,3%
Blienschwiller	0,5%	97,8%
Itterswiller	0,5%	98,3%
Nothalten	0,4%	98,6%
Goxwiller	0,3%	99%
Bourgheim	0,3%	99,3%
Saint-Nabor	0,3%	99,5%
Rosenwiller	0,2%	99,7%
Reichsfeld	0,2%	99,9%
Bernardvillé	0,1%	100%

Poids relatif et cumulé de l'emploi dans les communes du SCoT en 2012 - Source : INSEE, RP1999 et 2012

2.2 Une croissance de l'emploi contrastée :

L'analyse des évolutions de l'emploi entre 1999 et 2012 révèle des disparités territoriales au sein du SCoT en termes de dynamiques économiques. Ainsi, les pôles urbains, que ce soit Obernai ou les pôles secondaires, enregistrent une relative stabilité du nombre d'emplois sur leur territoire. Au niveau des intercommunalités, c'est la CCPR qui a connu une forte progression de l'emploi depuis 1999.



2.2.1 Une croissance constante des pôles et de la CCPO :

Avec un peu moins de la moitié des emplois (48%), la CCPO suit une évolution sensiblement supérieure (+19%) à celle du SCoT (+16%) sur la période 1999-2012, de même que les pôles de l'armature urbaine (+14%).

Le maintien de la vitalité des commerces, croisé à l'activité touristique, l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à vocation économique au cours de ces 10 dernières années expliquent notamment cette croissance depuis 2006.

2.2.2 Une mutation de la CCPR et des communes supérieures à 1 000 habitants :

La CCPR enregistre une évolution de l'emploi de 27,2% entre 1999 et 2012, passant de 3 543 à 4 507 emplois. Là où la CCPO enregistre un taux de 3% de croissance et la CCPB une baisse de l'ordre d'environ 3% entre 2007 et 2012, la CCPR poursuit sa croissance avec un taux de 16% (+ 618 emplois).

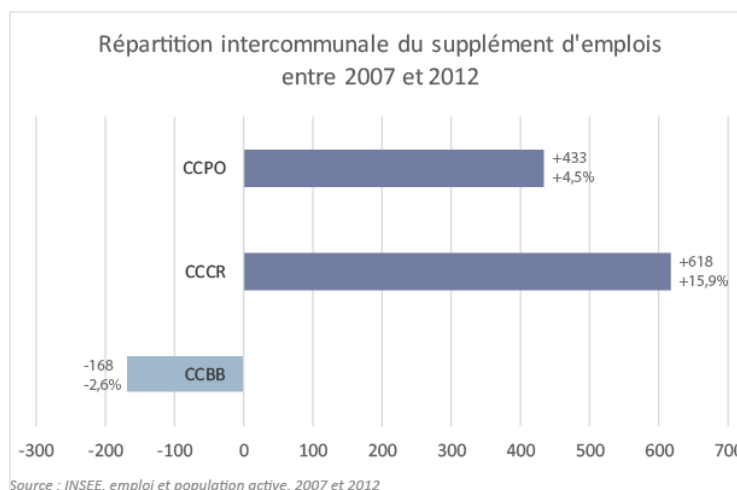
Sur la même période, le gain de l'emploi pour la CCPR constitue plus de la moitié (59%) des emplois créés sur le Piémont des Vosges ce qui en fait un territoire de développement économique soutenu avec 4 507 emplois en 2012, même s'il convient également de préciser que cette croissance s'apparente à un « rattrapage » économique dans la mesure où la CCPR était l'intercommunalité la plus résidentielle du Piémont.

Enfin, si les bourgs intermédiaires ont connu une évolution de l'emploi entre 1999 et 2012 équivalente à celle du SCoT (15,2%), les communes dont la population est supérieure à 1 000 habitants connaissaient dans le même intervalle une croissance de 19%.

2.2.3 Une dynamique plus faible sur la CCPB :

L'emploi sur le territoire de la CCPB connaît une dynamique moins soutenue que les autres territoires avec une évolution de l'ordre de 4,5% depuis 1999. Si Barr connaît une relative stabilité depuis 1999 ce sont surtout les autres communes et notamment le bi-pôle qui enregistrent des pertes. C'est en particulier Andlau qui connaît une croissance des emplois et qui présente un volume d'emploi supérieur au bi-pôle. Malgré cette dynamique plus faible, Barr constitue toujours le 2^{ème} pôle d'emploi du Piémont (9,8% des emplois), juste derrière Rosheim (9,7%), comme cela était le cas lors du SCOT 2007.

En conclusion, l'emploi connaît une dynamique positive à l'échelle de la CCPO, la CCPR, quant à elle, a vu une forte croissance de l'emploi ces dernières années, « rattrapant » l'image résidentielle qu'elle pouvait évoquer au regard des autres communautés de communes et enfin, la CCPB est dans une situation de perte d'emplois depuis 2007.



Pour autant, la situation de la CCPB n'apparaît pas forcément préoccupante dans la mesure où des espaces économiques sont en cours de développement (*infra* : Espaces Economiques). L'ouverture de la Zone d'Activités Intercommunale du Fehrel à Rosheim sera un des leviers pour poursuivre la dynamique initiée depuis 2007 même si l'ouverture de zones ne peut apporter une réponse globale au maintien ou au développement d'emplois. En effet, les zones d'activités ne représentent que 40% des emplois du Piémont des Vosges (*infra* : Espaces Economiques).

2.3 Des gains/pertes d'emplois différenciés :

L'analyse communale des gains/pertes d'emplois sur une période longue (1999-2012) et sur une période plus courte (2007-2012) révèle plusieurs constats :

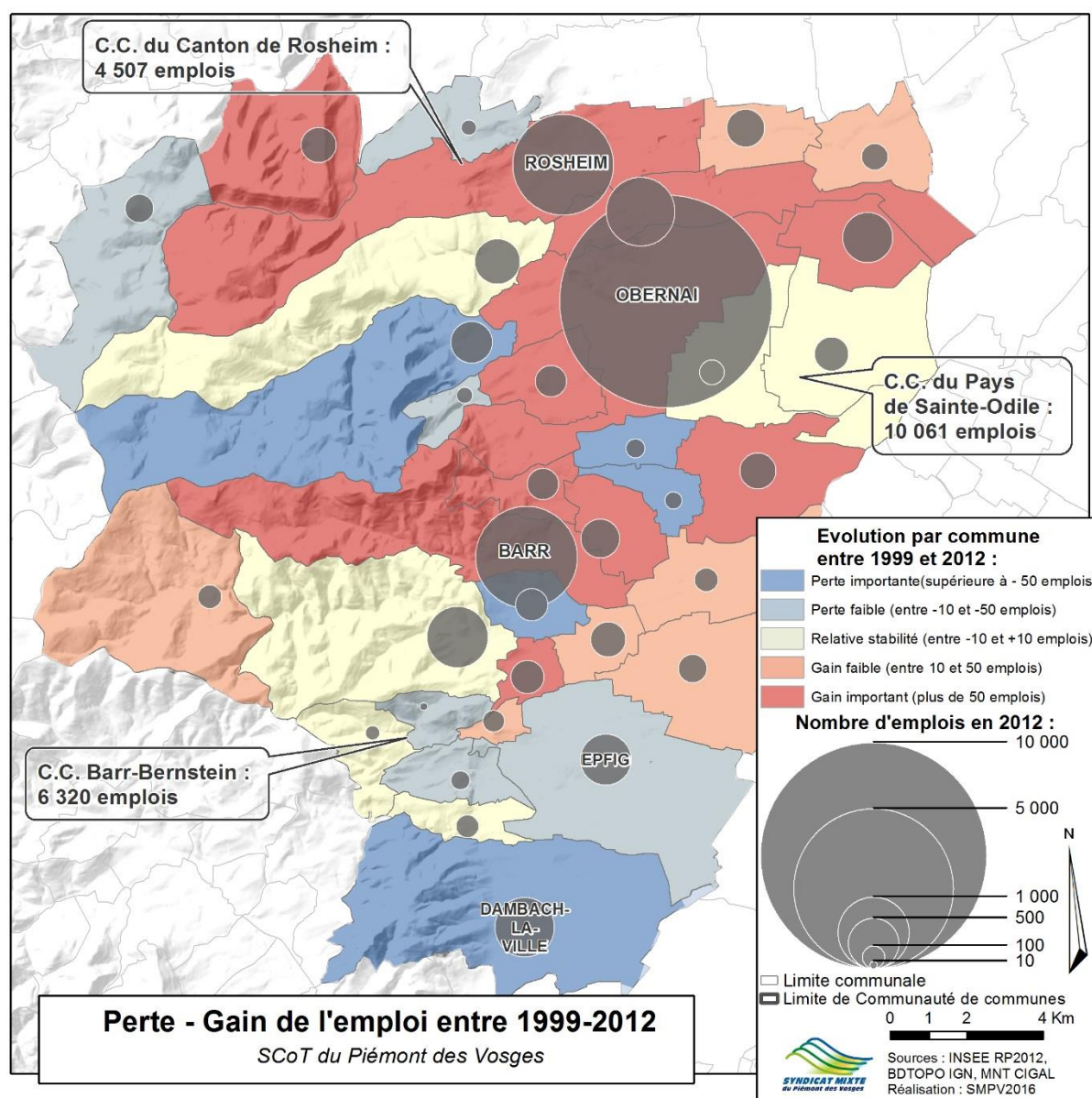
2.3.1 Une vitalité économique des pôles hétérogène :

Si les pôles d'Obernai, Rosheim et Barr concentrent 62% des emplois du Piémont des Vosges, les gains et pertes sur les différentes périodes sont clairement à différencier. Si ces trois communes enregistrent des gains importants entre 1999 et 2012, Barr est la seule à accuser une faible perte d'emplois depuis 2007. En revanche, Rosheim et Obernai poursuivent leur dynamique depuis 2007.

Le bi-pôle représenté par Dambach-la-Ville et Epfig enregistre une perte constante d'emplois depuis 1999.

Plusieurs éléments d'explications peuvent être avancés pour comprendre cette situation de « décrochage » des polarités au Sud. En effet, le choix opéré dans la spatialisation des zones d'activités intercommunales, vectrices d'emplois, est différent selon les intercommunalités : si celles de la CCPO et de la CCPR sont ciblées dans leur pôle respectif, la zone d'activités du Piémont est située à

Goxwiller/Valff (ces dernières enregistrant d'ailleurs des hausses d'emplois). La Plateforme d'Activités d'Alsace Centrale n'a pas eu les effets attendus en termes d'emplois (voir Partie sur les Activités Economiques). Enfin, le bi-pôle est fortement soumis à la « pression » du pôle de Sélestat et du foncier disponible sur ce territoire (infra : Espaces économiques).



2.3.2 Un phénomène de déconcentration à proximité des pôles :

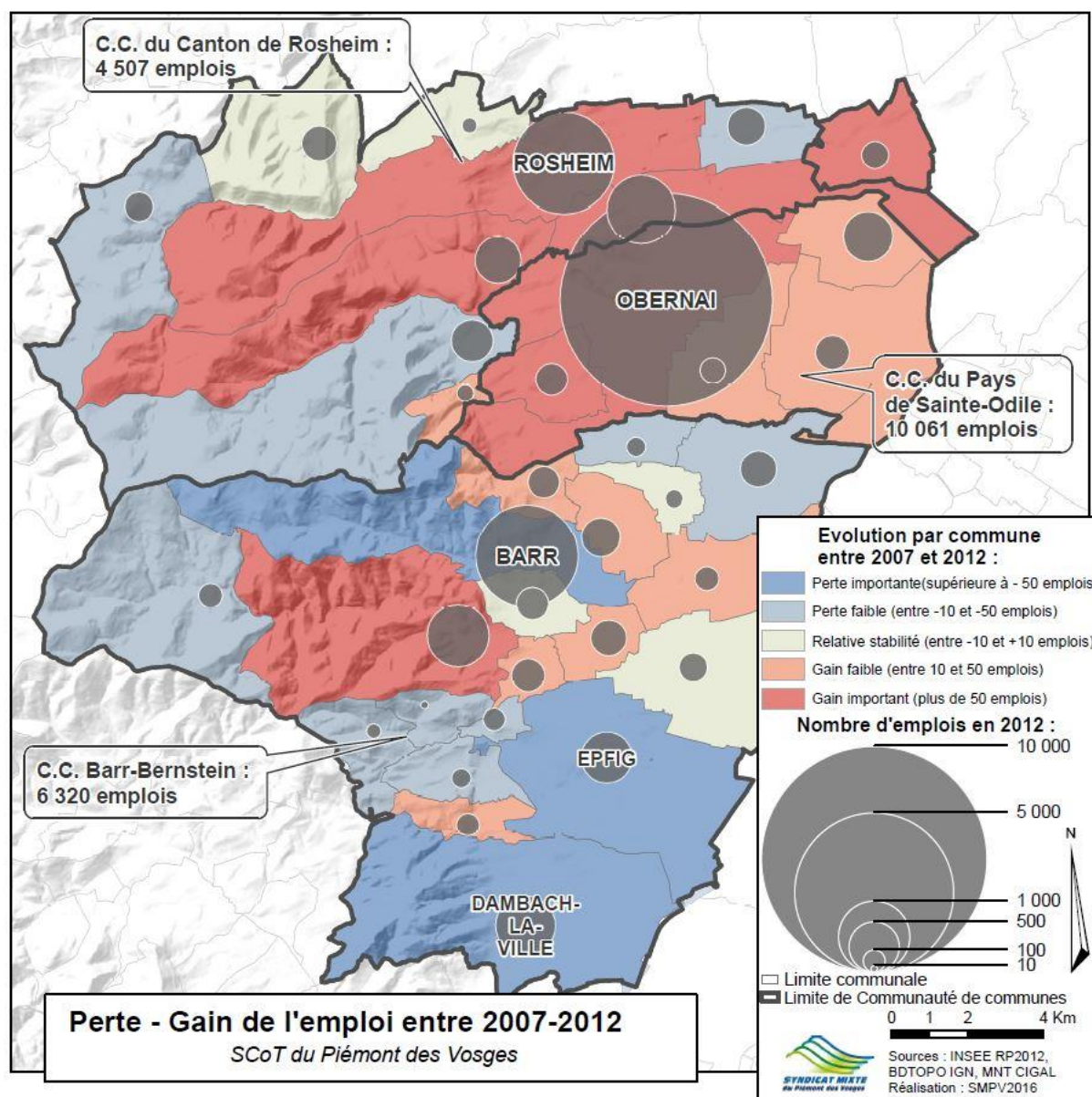
Les bourgs intermédiaires de Boersch et Bischoffsheim profitent de la vitalité de Rosheim et Obernai en conservant une relative stabilité depuis 1999. En revanche, ils ont enregistré des gains d'emplois importants sur une courte période, allant de 2007 à 2012, rejoints d'ailleurs par Andlau qui pourrait profiter des pertes du pôle de Barr.

Outre les bourgs intermédiaires, ce sont globalement toutes les communes limitrophes aux pôles qui voient le nombre d'emplois augmenter, opérant ainsi une sorte de 1^{ère} couronne de l'emploi assez dense autour des pôles.

2.3.3 Une perte d'emplois importante sur la CCPB :

La perte des emplois sur Barr depuis 2007 a vu en parallèle une sorte de « compensation » économique par les communes limitrophes qui enregistrent sur la même période des gains d'emplois. Ceci explique également en partie la baisse des emplois de la fonction productive, généralement localisée dans les pôles, pour le développement d'emplois de la fonction résidentielle.

En revanche, les communes à proximité du bi-pôle ne profitent pas de la même situation et accusent également des pertes mais dans une moindre mesure.

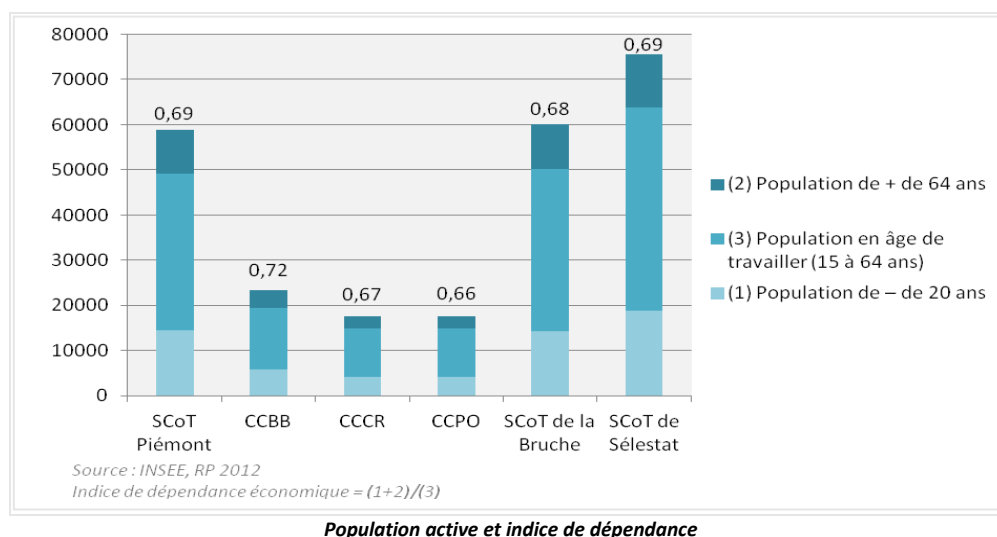


3. La population active :

3.1 Le profil de la population active du Piémont des Vosges :

3.1.1 Taux de dépendance économique : un indice favorable pour le Piémont des Vosges :

Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (- de 20 ans et + de 60 ans) et la population en âge de travailler (20 à 64 ans). Il est considéré comme défavorable lorsqu'il est supérieur à 1 (ou « fort »), c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler.

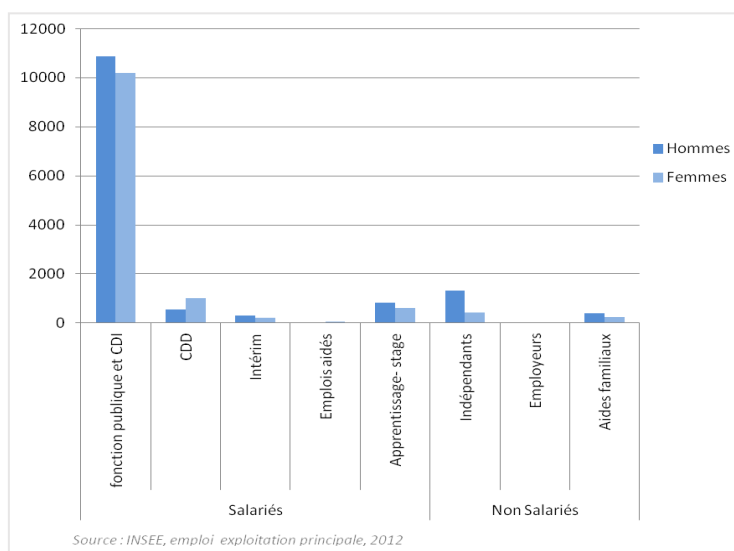


- Comparaison régionale et départementale : Le SCoT du Piémont des Vosges présente un taux de dépendance économique légèrement moins favorable qu'au niveau régional (0,67) ou départemental (0,65). La proportion de jeunes et de personnes âgées par rapport à celle en âge de travailler est plus forte sur le territoire du Piémont qu'aux niveaux départemental et régional.
- Au sein même du SCoT, un classement s'effectue à l'échelle des communautés de communes faisant de la CCPO le territoire le moins « dépendant » d'une population en âge de travailler. La CCPR présente un taux similaire à celui de la CCPO. Quant à la CCPB, elle présente un taux de dépendance économique plus fort que celui à l'échelle du Piémont, c'est-à-dire que la proportion de jeunes et de personnes âgées par rapport à celle en âge de travailler y est plus forte que dans les autres communautés de communes.

3.1.2 Le statut et les conditions d'emploi :

La majorité des salariés du Piémont des Vosges sont en CDI ou titulaires de la fonction publique, ce qui signifie que le territoire accueille peu d'emplois dits précaires. A noter que la part d'emplois intérimaires est non négligeable. Ceci s'explique notamment par les activités saisonnières liées au tourisme.

Concernant la catégorie des non salariés, elle se compose d'une part importante d'indépendants avec plus d'entrepreneurs hommes que femmes.

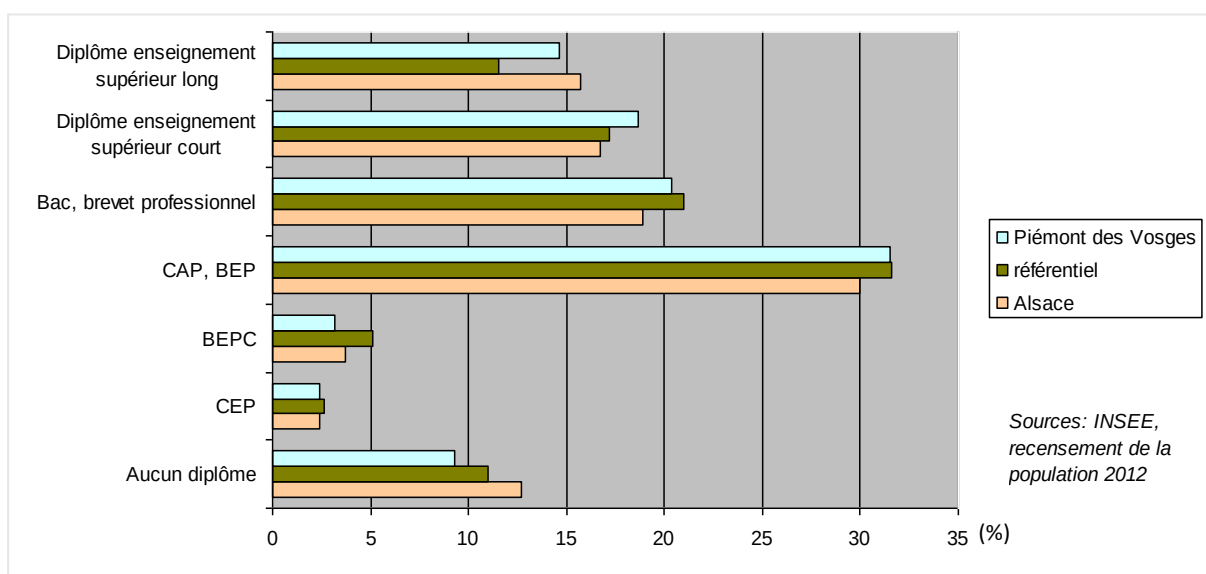


Statut et condition d'emploi des 15 ans et plus selon le sexe

3.1.3 Population active et diplômes : des actifs plus diplômés :

Les actifs du Piémont des Vosges sont plus diplômés que ceux du référentiel : 54 % ont au moins le baccalauréat pour 50 % dans le référentiel et 51% en Alsace.

Le territoire présente également un faible taux d'actifs ne possédant aucun diplôme (9,3%) contre 12,7% en Alsace et 11% pour le référentiel.



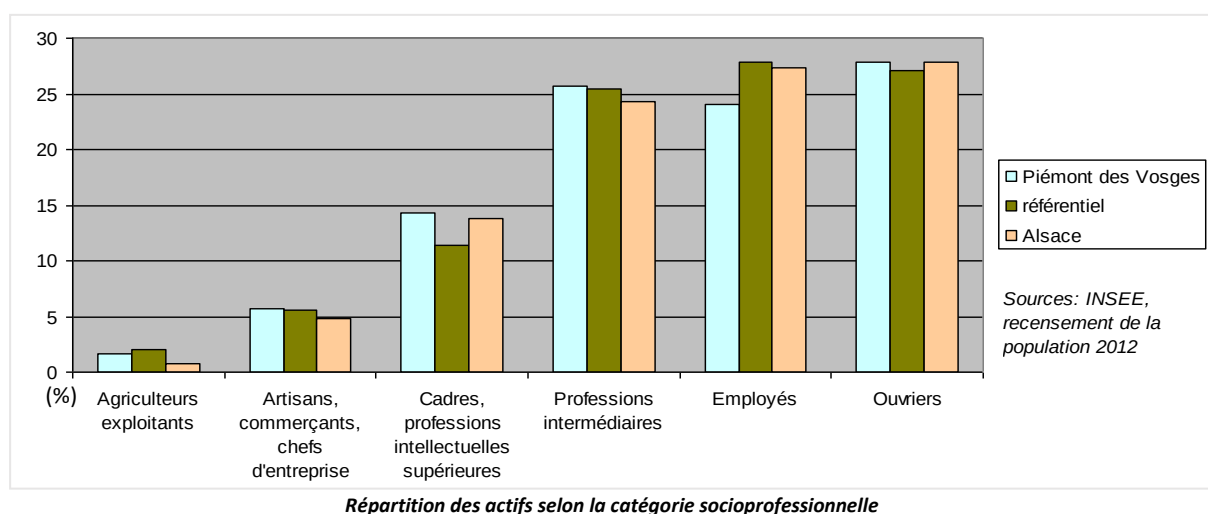
Répartition des actifs selon le diplôme

Au sein des intercommunalités, la CCPR possède le taux d'actifs diplômés le plus important : 58,3% contre 52,8% pour la CCPO et 51% pour la CCPB. La CCPR possède également le taux le plus faible des actifs ne possédant aucun diplôme : 6,3% contre 10,2% pour la CCPO et 10,8% pour la CCPB.

3.1.4 La population active et les catégories socioprofessionnelles : davantage de cadres :

Le territoire du SCoT possède un taux de cadres et de professions intellectuelles supérieures plus important (14,3%) que le territoire pris pour référence (11,4%) et que l'Alsace (13,8). Cette donnée est bien évidemment à mettre en corrélation avec l'émergence des emplois-cadres de la fonction métropolitaine décrite précédemment.

Si les cadres sont davantage représentés au sein du territoire, c'est la catégorie des ouvriers qui demeure la plus importante : 27,9%. En revanche, elle n'est pas surreprésentée comme dans d'autres territoire et correspond à la répartition alsacienne (27,8%) et du référentiel (27,1%). Il convient également de noter que les professions intermédiaires sont bien représentées avec 25,7% des actifs du Piémont.



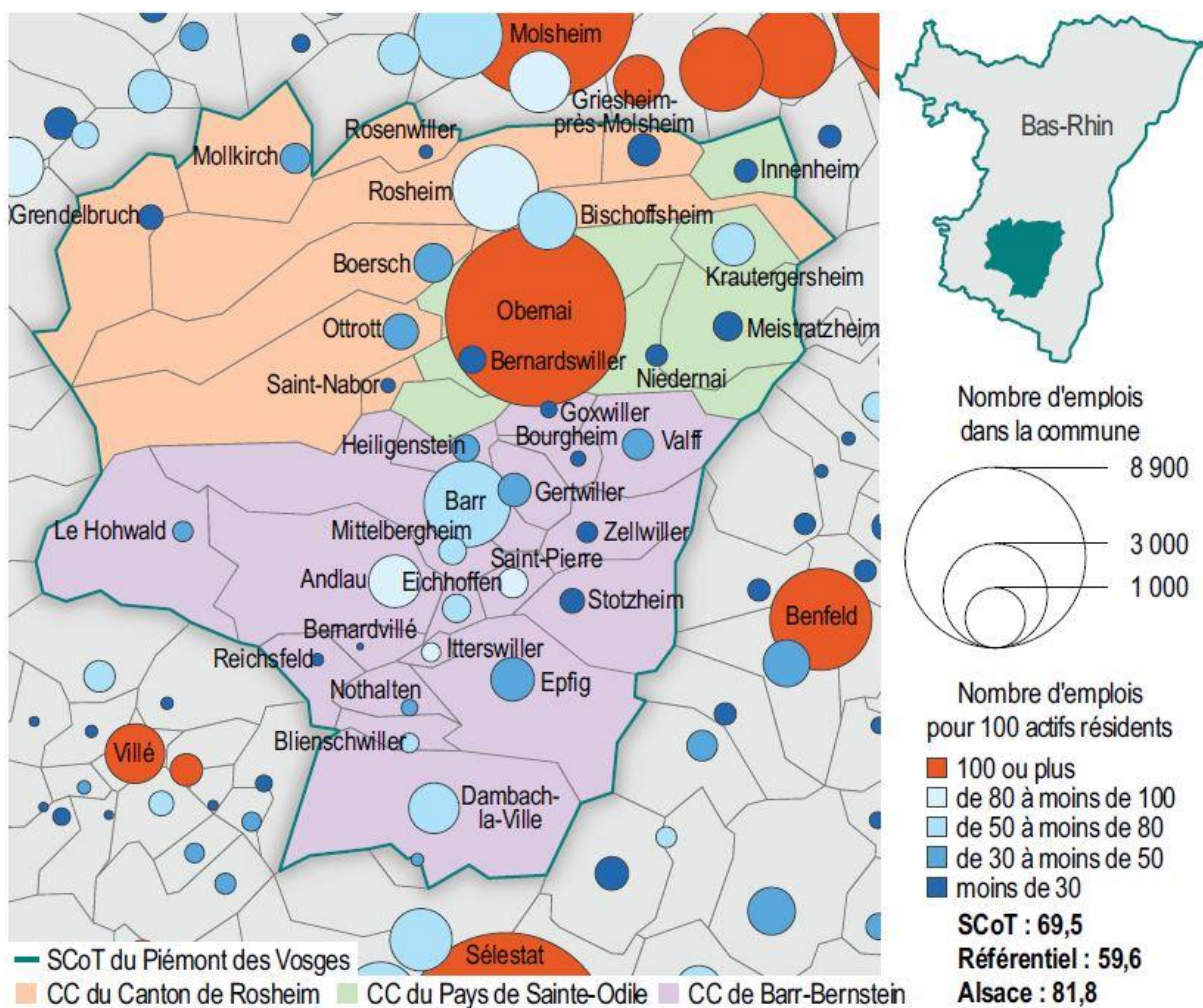
Au sein des intercommunalités, les profils socioprofessionnels sont très hétérogènes et s'expliquent d'une part par le niveau de diplôme de la population active et d'autre part par les fonctions productives/présentielles des profils économiques présentés.

Ainsi, les cadres et professions intermédiaires sont surreprésentés au sein de la CCPR par rapport au Piémont, alors que les ouvriers le sont pour ce qui concerne la CCPB. A relever également que les exploitants agricoles/viticoles sont clairement majoritaires au sein de la CCPB du fait notamment de la surface occupée par l'AOC par rapport aux autres intercommunalités.

Les employés sont surreprésentés pour la CCPO qui possède un tissu de commerces et services de proximité plus important que le reste des intercommunalités.

3.1.5 Emplois et actifs occupés : un territoire résidentiel :

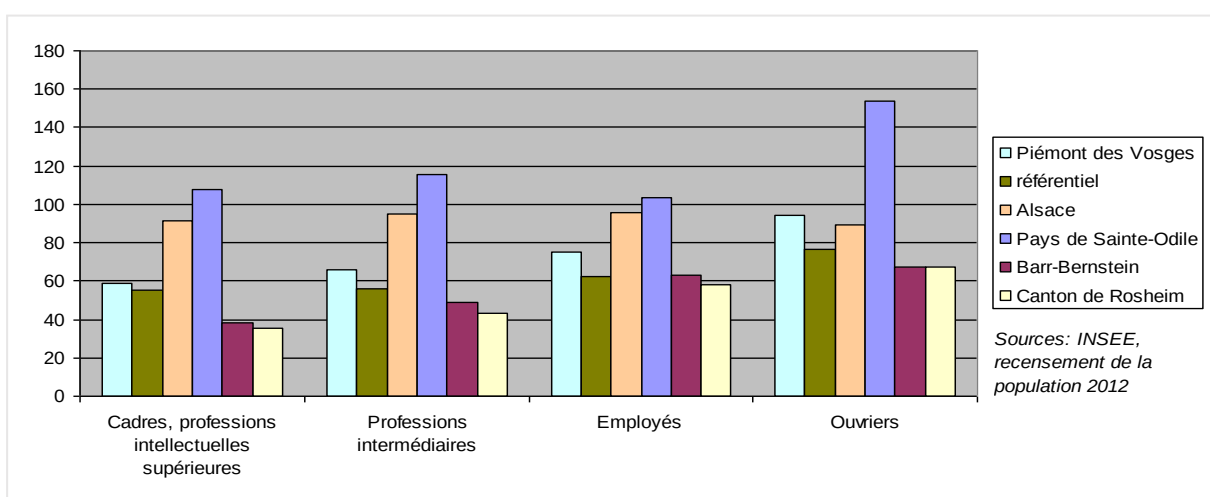
Avec plus de la moitié des actifs qui occupent un emploi à l'extérieur du SCoT, à Strasbourg notamment, le Piémont des Vosges peut être qualifié de résidentiel. La proximité du territoire du pôle régional d'emplois que représentent l'Eurométropole ainsi que les pôles de Sélestat et de Molsheim explique en partie que le territoire du Piémont se situe dans un bassin d'emplois nettement plus large que le périmètre administratif du SCoT. Ce constat se vérifie d'ailleurs par les migrations alternantes domicile-travail (*infra*).



© IGN - Insee 2016

Source : Insee, recensement de la population 2012.

Nombre d'emplois pour 100 actifs résidents par commune



Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés

Nota : Depuis l'approbation du SCoT en 2007, le ratio emplois/actifs résidents (et non actifs occupés) se maintient à environ 70 emplois pour 100 actifs qui résident dans le Piémont des Vosges. Cet

indicateur est vérifié annuellement car il permet de suivre dans le temps la dynamique de l'emploi créé sur le territoire et la croissance des actifs s'étant installés dans le SCoT (voir 4. Bilan depuis le SCoT 2007).

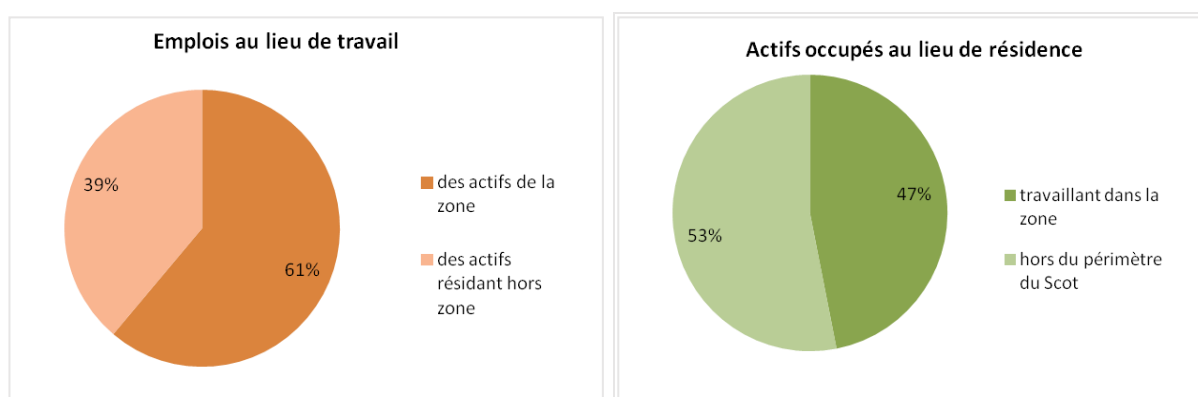
3.2 Les migrations alternantes :

3.2.1 De nombreux échanges domicile-travail avec l'extérieur :

Pour une zone périurbaine, le Piémont des Vosges se caractérise par l'importance des emplois localisés sur son territoire, en regard de sa population active occupée. En 2012, le SCoT compte 21 000 emplois, ce qui représente 76,5 emplois pour 100 actifs occupés résidant sur le territoire. Parmi ces emplois, 46,7 sont occupés par des personnes résidant dans le SCoT et 29,8 sont occupés par des personnes résidant en dehors.

	Piémont des Vosges	
	Effectifs	%
Actifs occupés au lieu de résidence	27 424	100
Travaillant dans la zone	12 862	46,9
Travaillant hors de la zone	14 562	53,1
Emplois au lieu de travail	21 041	100
Des actifs résidant dans la zone	12 862	61,1
Des actifs résidant hors de la zone	8 178	38,9

*Part des actifs résidents travaillant dans le SCoT et en dehors et provenance des employés du territoire –
Source : INSEE 2012*



Les trajets domicile-travail sont nombreux dans les deux sens, mais plus du Piémont des Vosges vers l'extérieur. Plus de la moitié des actifs résidents travaillent en dehors du SCoT, principalement à Strasbourg (15 % de l'ensemble des sortants), à Molsheim (6 %) et à Sélestat (3 %). Ces déplacements reflètent le caractère périurbain du territoire. Les actifs occupent cinq fois moins souvent un emploi hors d'Alsace (2,3 %) que dans l'ensemble de la région (10,0 %), la situation géographique du SCoT étant moins propice au travail frontalier.

À l'inverse les personnes occupant un emploi dans le SCoT et résident à l'extérieur habitent principalement à Strasbourg (10 % de l'ensemble des entrants), à Molsheim (4 %) et à Sélestat (4 %).

	Résident dans la commune, travaillant dans le SCoT		Résident dans le SCoT, travaillant dans la commune	
	En effectif	En % des personnes travaillant dans le SCoT	En effectif	En % des personnes résident dans le SCoT
Strasbourg	853	4	4 068	15
Molsheim	350	2	1 558	6
Sélestat	302	1	866	3
Illkirch-Graffenstaden	136	1	661	2
Erstein	200	1	558	2
Schiltigheim	138	1	425	2
Mutzig	233	1	223	1
Benfeld	163	1	282	1

Actifs résident hors SCoT travaillant dans le SCoT/ Actifs résident dans le SCoT travaillant hors SCoT -

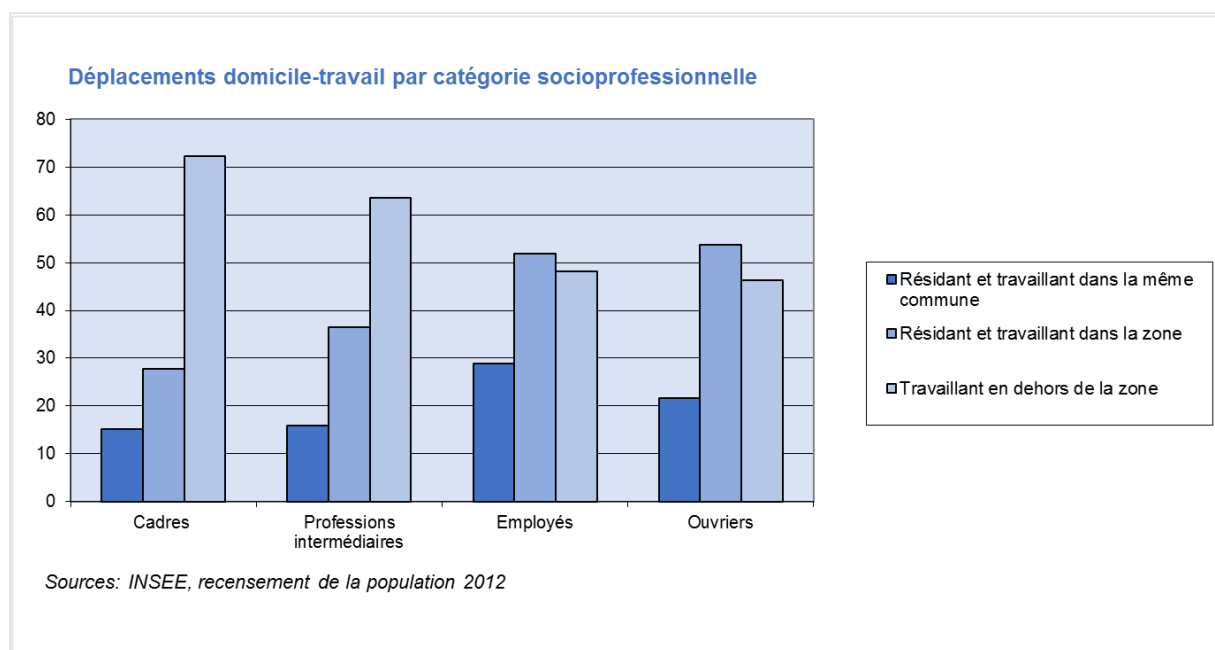
Source : INSEE, recensement de la population 2012

3.2.2 Les cadres et les professions intermédiaires davantage mobiles :

Les cadres sont les plus mobiles : 72 % d'entre eux travaillent hors du territoire, pour 74 % dans le référentiel.

Comme pour les professions intermédiaires, la principale destination est Strasbourg. En revanche, la majorité des employés et des ouvriers habitant dans le SCoT y travaillent, principalement à Obernai.

Entre 2007 et 2012, les échanges domicile-travail se sont intensifiés dans les deux sens. En cinq ans, le nombre d'emplois du SCoT a augmenté de 5 %. Ces nouveaux emplois sont essentiellement occupés par des actifs résident à l'extérieur. À l'inverse, le nombre d'actifs en emploi résident dans le Piémont des Vosges a dans le même temps progressé de 3 %. Leurs emplois sont principalement situés en dehors du territoire.



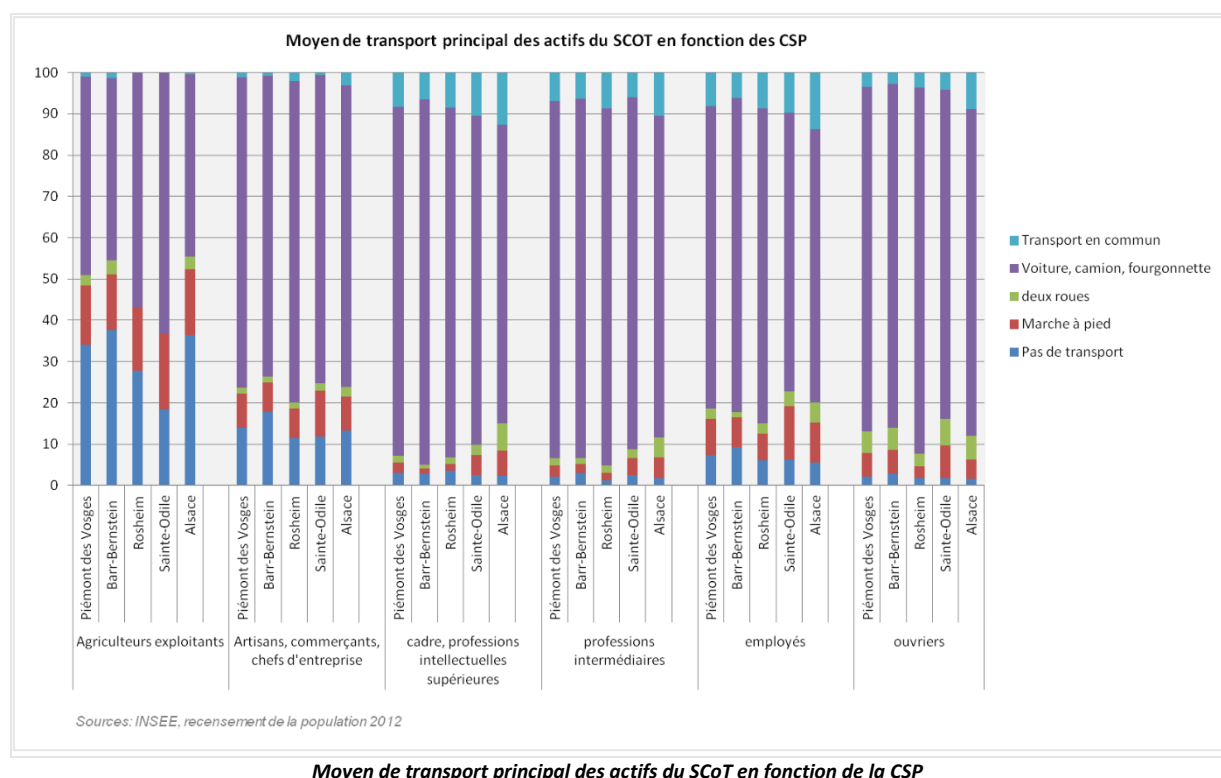
En termes de salaires, les échanges domicile-travail sont favorables au SCoT du Piémont des Vosges. Les salaires captés (380 millions d'euros), salaires des résidents travaillant à l'extérieur, sont nettement supérieurs aux salaires évadés (177 millions), salaires des travailleurs entrants dans le SCoT. Plus de la moitié des salaires captés proviennent de la zone d'emploi de Strasbourg. Les salaires conservés, de ceux qui résident et travaillent dans le territoire, s'élèvent à 194 millions.

	Actifs résidant et travaillant dans le SCoT (salaires conservés) (1)	Actifs résidant dans le SCoT et travaillant en dehors (salaires captés) (2)	Actifs travaillant dans le SCoT et résidant en dehors (salaires évadés) (3)	Solde entre salaires captés et salaires évadés (4)=(2)-(3)
Salaires nets (en milliers d'euros)	193 868	380 231	176 824	203 407

Salaires nets de l'ensemble des actifs résidant dans le SCoT et des actifs hors SCoT travaillant dans le territoire

3.2.3 Les moyens de transport des actifs : primauté de la voiture :

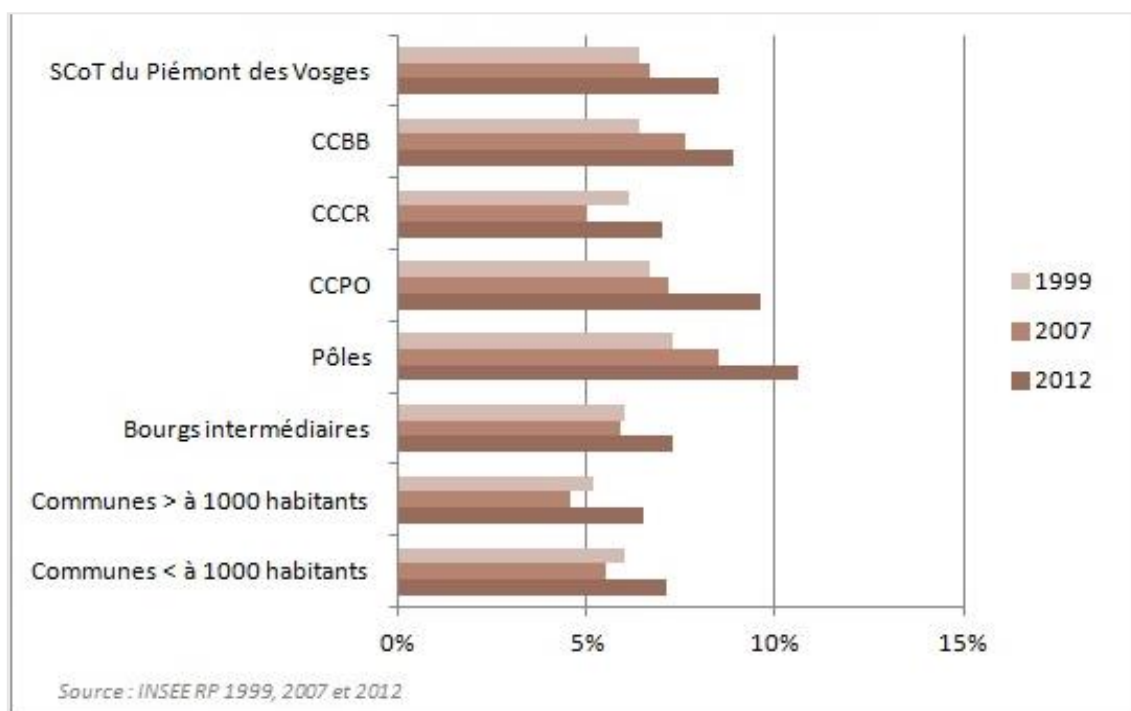
Le nombre important de déplacements des actifs, principalement ceux qui résident au sein du territoire, en utilisant très majoritairement l'automobile, pose nécessairement la question du lien entre la nécessité de maintenir un bon niveau d'emplois sur le SCoT afin de contenir ces migrations et l'impact de ces trajets sur l'environnement. Dès lors, il apparaît important de poursuivre la dynamique de création d'emplois sur le Piémont des Vosges, notamment pour ne pas aggraver les flux induits par les trajets domicile-travail (voir partie Mobilité).



3.3 Demandeurs d'emplois, chômage et indice de pauvreté :

3.3.1 Le chômage : de l'infléchissement à la baisse :

Le SCoT compte 2 800 chômeurs d'au moins 15 ans en 2012, soit un taux de chômage de 9 %.

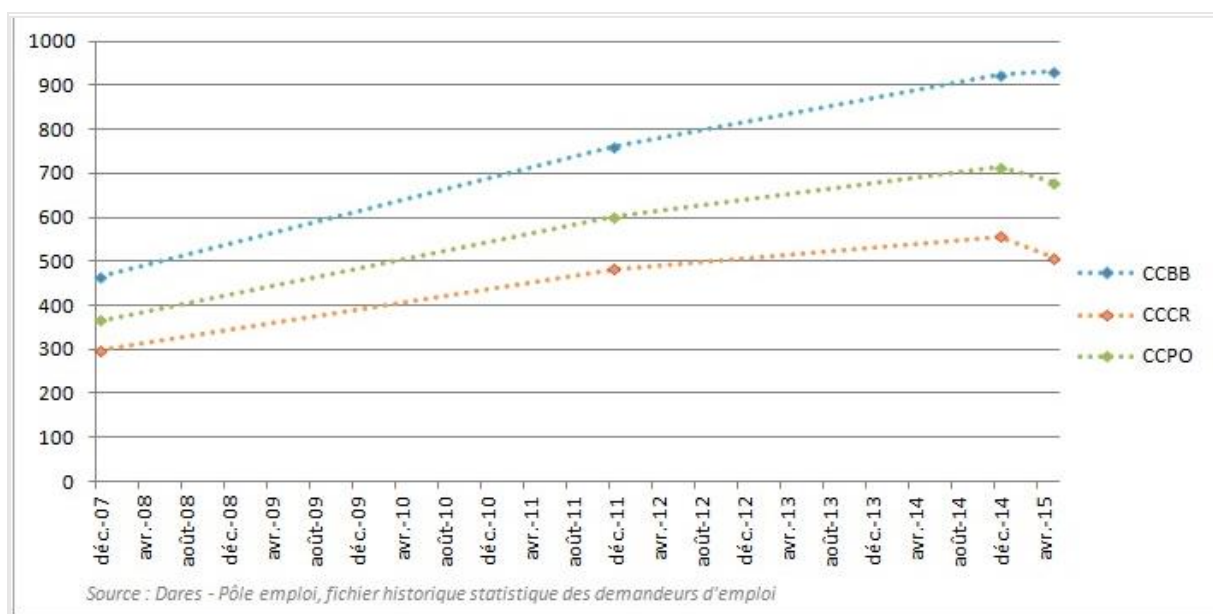


Taux de chômage dans le SCoT entre 1999 et 2012

Depuis 1999, le taux de chômage ne cesse de grimper dans le territoire du Piémont des Vosges même s'il reste inférieur à celui du département, de la région et des SCoT voisins.

La CCCR reste l'intercommunalité qui subit le taux de chômage le moins élevé du SCoT et ce, depuis 1999. En même temps, elle est l'intercommunalité du SCoT la moins pourvue en emplois.

En 2012, la CCPO est le territoire accusant le taux de chômage le plus élevé du Piémont des Vosges, d'un point au-dessus de celui du SCoT lui-même. Obernai étant le pôle principal du SCoT et de la CCPO, il représente le bassin d'emplois le plus fourni et donc concentre forcément un nombre de chômeurs plus important. Il en est de même d'ailleurs pour l'ensemble des pôles.

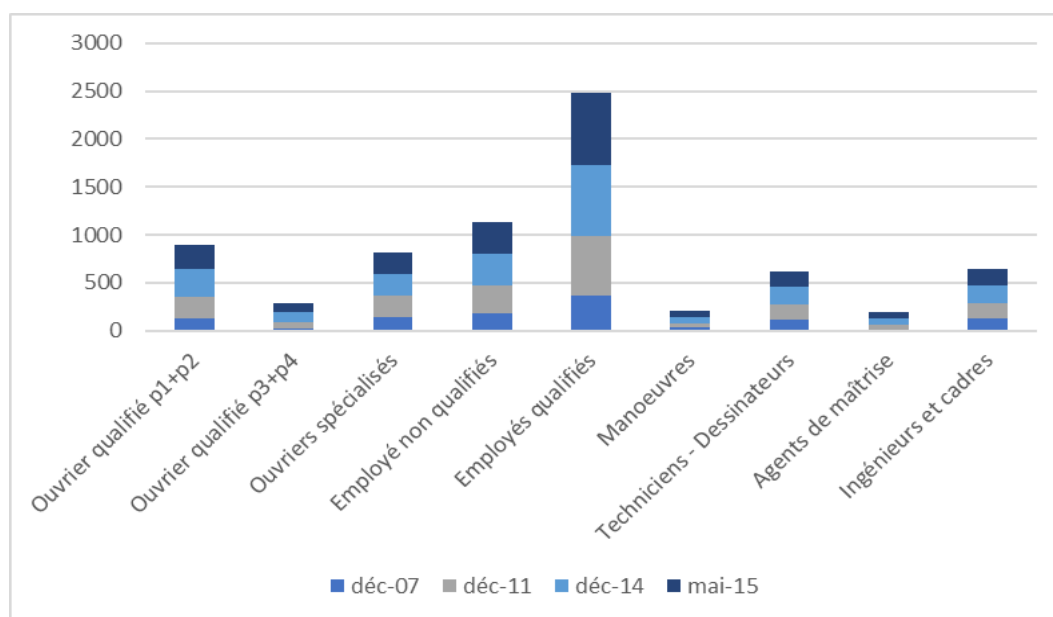


Evolution du nombre de chômeurs par EPCI entre décembre 2007 et mai 2015

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) a doublé pour les trois intercommunalités entre décembre 2007 et avril 2015 : CCPR +102%, CCPO +110% et CCPB +125%. Toutefois, le nombre de demandeurs d'emplois s'infléchit pour la CCPB et est même en baisse pour la CCPO et CCPR depuis avril 2015.

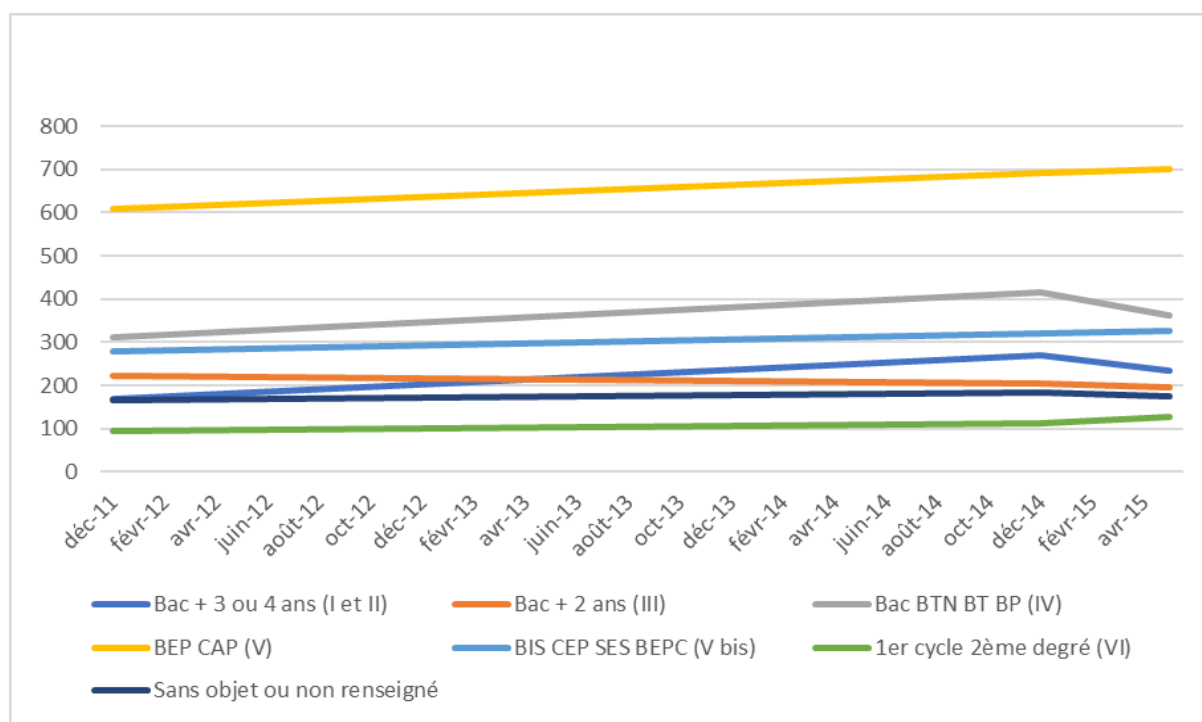
3.3.2 Répartition des chômeurs (source DARE) :

✓ Par CSP :



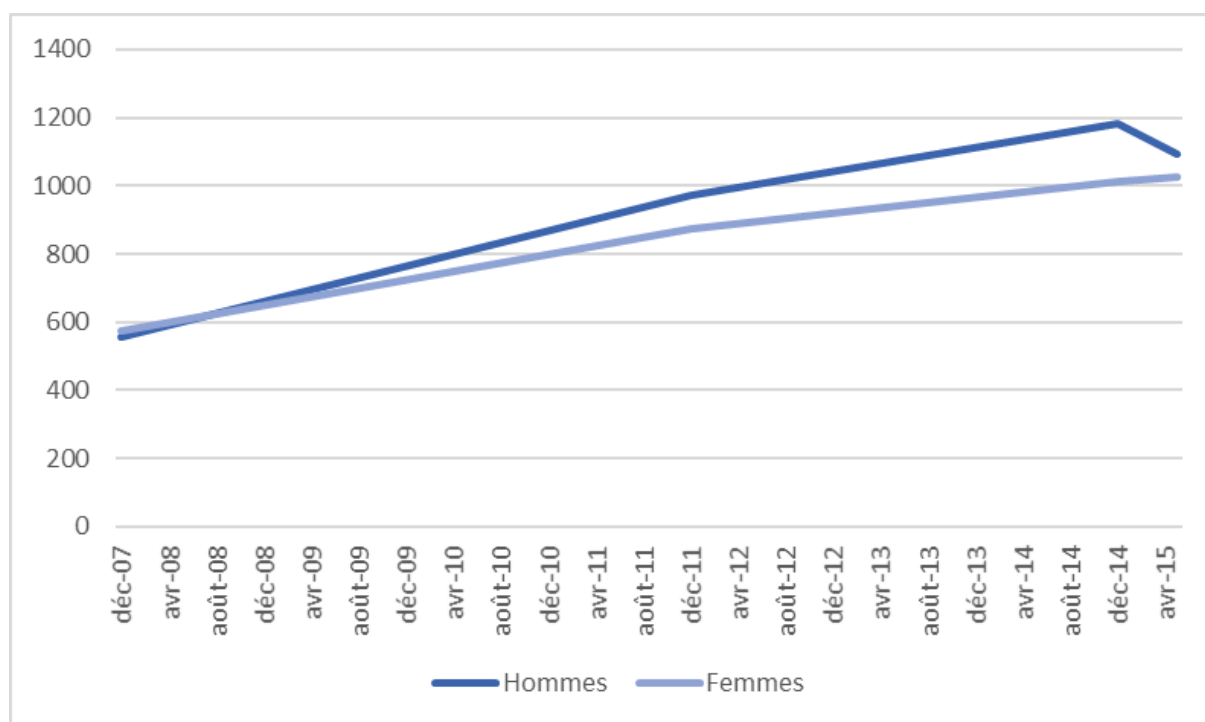
Répartition des chômeurs par CSP entre décembre 2007 et mai 2015 – Source : DARE

✓ Par niveau de formation :



Répartition des chômeurs par niveau de formation – Source : DARE

✓ Par sexe :



Evolution du nombre de chômeurs par sexe – Source : DARE

4. Bilan depuis le SCoT 2007 et perspectives :

4.1 Depuis le SCoT de 2007 :

Les éléments de diagnostic du SCoT 2007 font ressortir un territoire dynamique du point de vue des activités économiques.

Toutefois, la situation du Piémont des Vosges par rapport aux territoires voisins implique de mettre en place des orientations stratégiques pour favoriser tous les secteurs économiques vecteurs d'emplois.

En effet, si Strasbourg et sa région mais aussi les pôles de Sélestat et Molsheim sont des bassins d'emplois importants, il est fondamental que le Piémont des Vosges maintienne et développe des activités économiques sur le territoire afin notamment :

- D'offrir un emploi aux nouveaux arrivants et limiter les trajets domicile-travail,
- D'éviter que le territoire se transforme en « cité dortoir »,
- De conserver l'attractivité en maintenant une captation des richesses.

Le PADD du SCoT, dans son objectif n°4 relatif au soutien de l'économie, vise deux éléments qui ont fait l'objet d'un suivi particulier : la création d'emplois et le maintien d'un ratio emplois/actifs résidents de 0,7.

En effet, le PADD fixe comme objectif :

- Le maintien du ratio actuel de 7 emplois pour 10 actifs résidant dans le Piémont des Vosges constitue un enjeu majeur.

Le Scot fixe pour objectifs de mettre en place les conditions favorables à :

- La création d'au moins 3 500 emplois supplémentaires d'ici 2015 et de 4 200 emplois à l'horizon 2025 ;
- Au remplacement des emplois qui seront supprimés dans le même intervalle pour raisons conjoncturelles.

4.1.1 Un ratio emplois / actifs résidents maintenu :

En 1999, le Piémont des Vosges comptait 17 995 emplois pour une population active de 25 722, soit un ratio de 0,7 emplois / actifs résidents.

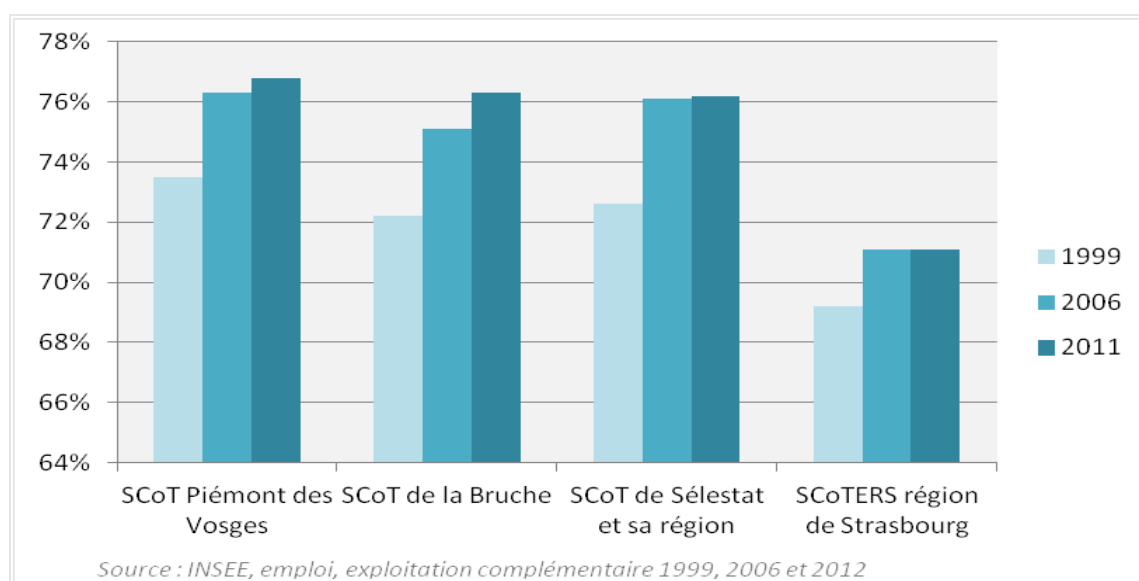
Cet indicateur a été réinterrogé lors du bilan du SCoT : en 2009, le SCoT comptait 20 797 emplois pour 28 896 actifs, soit un ratio de 0,72 emploi/actifs résidents. Dans le même intervalle, le département du Bas-Rhin est passé de 0,85 à 0,87.

En 2012, date du dernier recensement, le territoire du SCoT comptait 21 041 emplois pour une population active de 29 806 habitants, soit un 0,70.

Cet indicateur est donc stable depuis 1999 et confirme la bonne vitalité du territoire eu égard notamment aux effets de crises.

4.1.2 Le taux d'activité :

En 2012, sur le territoire du Piémont des Vosges, près de 26 900 (26 897 exactement) habitants occupent un emploi alors que 2 512 sont au chômage. Le taux d'activité des 15-64 ans s'élève ainsi à 76,8% et se situe au-dessus de celui observé au niveau départemental (73,6%), régional (73,8%) et même national (72,5%).



Taux d'activités du Piémont des Vosges et des SCOT voisins

4.1.3 Création d'emplois :

Le nombre d'emplois dans le SCoT est passé de 20 000 à 21 000 entre 2007 (date d'approbation du SCoT) et 2012, soit une augmentation de 5 % et un taux de croissance annuel moyen de 0,98%.

Le point de départ pour observer la création d'emplois est donc celle issue du diagnostic du SCoT qui reposait sur les chiffres de 1999, soit 18 000 emplois. Ainsi le territoire a créé environ 3 000 emplois depuis cette date.

L'objectif visé par le PADD approuvé en 2007, de créer 3 500 emplois à l'horizon 2015 en maintenant le taux d'activité de 7 emplois pour 10 actifs résidents, est par voie de conséquence cohérent et pertinent pour l'estimation des emplois à créer.

4.2 Perspectives d'évolution, besoins en emplois et incidences : au moins 2 300 emplois à créer :

Le territoire du Piémont des Vosges pourrait accueillir, selon les hypothèses développées (voir Partie Démographie), environ 5 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040. Si on considère, en retenant néanmoins une certaine prudence eu égard à la complexité des perspectives démographiques et aux fluctuations économiques non maîtrisables, que le taux d'activité demeure le même, il conviendrait de créer pour cette nouvelle population au moins 2 300 emplois à l'horizon 2040, soit une croissance de 9,5%.

Cette hypothèse constitue un seuil minimal en s'affranchissant d'un certain nombre de paramètres non maîtrisables et difficiles à anticiper comme les effets de crise, la restructuration ou l'intensification des zones économiques, la tertiarisation de l'économie ou les déplacements et leurs incidences.

En tout état de cause, la croissance de l'emploi est intimement liée aux déplacements pendulaires et à la capacité de répondre à une mobilité durable.

Ainsi, si le SCoT ne prévoyait pas et n'anticipait pas la création d'emplois sur son territoire, la stagnation, voire l'infléchissement des paramètres socio-économiques aurait un impact négatif se traduisant par une stagnation du nombre de déplacements pendulaires intra-communaux et intercommunaux à l'intérieur du Piémont, et donc par une croissance d'autant plus marquée du nombre de déplacements pendulaires en échange (vers l'Eurométropole, la région de Molsheim et Sélestat).

En l'absence d'une mobilité durable et en poursuivant l'usage de la voiture, voire en l'intensifiant, les relations vers l'extérieur du Piémont se traduiraient par une explosion du trafic autoroutier généré par le Piémont qui serait amené à croître à un rythme plus rapide que celui de la croissance socio-économique. Ceci résulte bien-sûr du fait qu'avec une stagnation de l'emploi dans le Piémont, les actifs venant s'établir sur le territoire devraient trouver un emploi hors du Piémont, donc loin de leur domicile.

1. Démographie des entreprises et établissements du Piémont des Vosges :

La démographie des entreprises et des établissements concerne les mouvements affectant les populations d'entreprises et d'établissements. Elle observe également leur renouvellement, par le biais des créations et des disparitions, et les principaux événements au cours de leur existence.

Le REE (Répertoire des entreprises et des établissements) - Sirene (Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises et de leurs Établissements) est en France le point de départ du dispositif d'études de la démographie des entreprises et des établissements.

Précision méthodologique et définitions :

L'appellation « champ des activités marchandes hors agriculture » désigne le champ économique retenu depuis le 1er janvier 2007 pour la démographie des entreprises et des établissements. Il comprend l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. L'agriculture est, actuellement, exclue du champ.

La démographie des établissements concerne les établissements, ayant une activité marchande non agricole. Sont donc exclues de la démographie des entreprises et des établissements : l'agriculture, la sylviculture et la pêche (divisions « 01 » à « 03 » de la nomenclature NAF rév. 2, 2008).

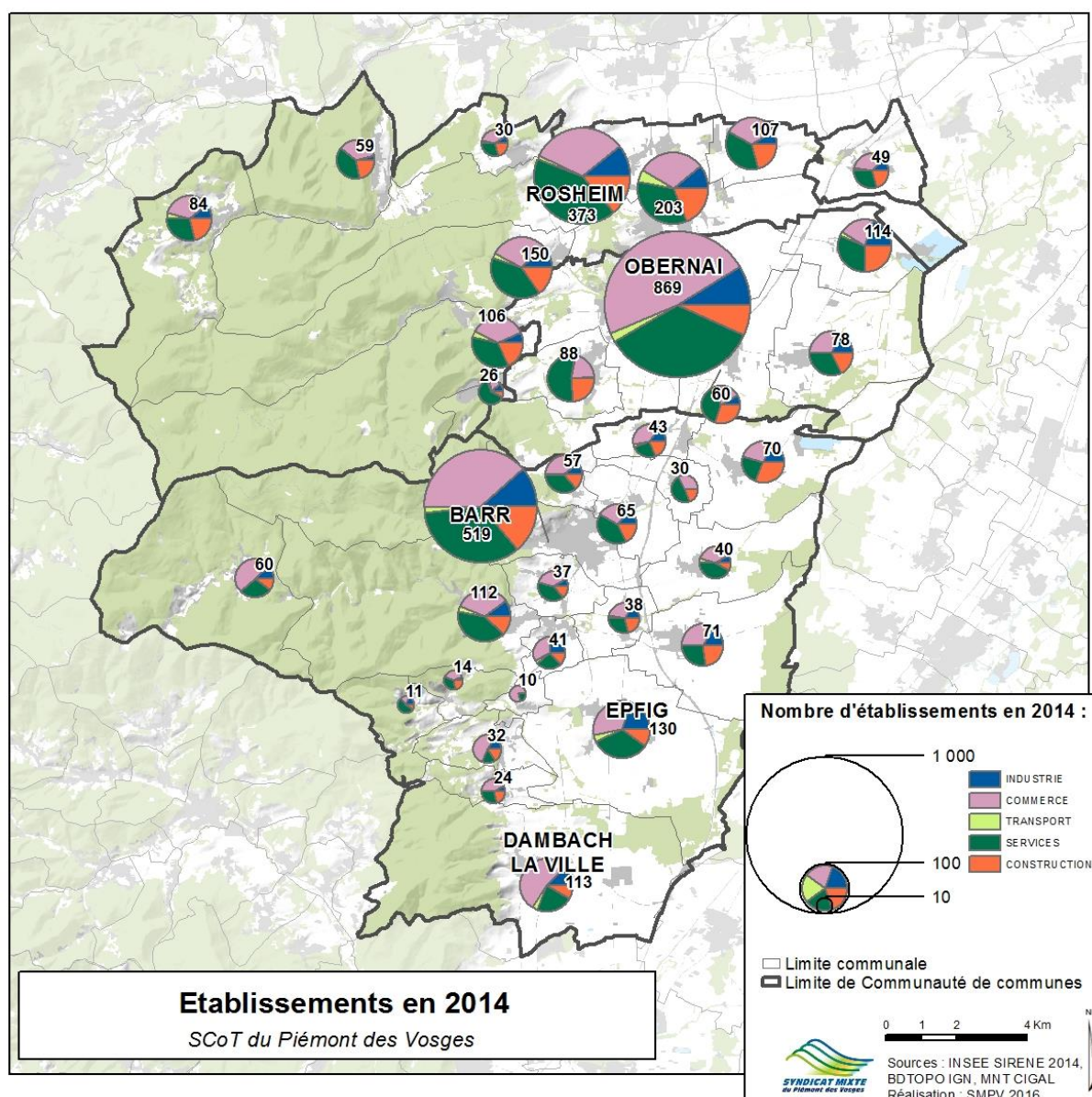
L'entreprise : La statistique de démographie économique s'appuie sur la définition de l'entreprise retenue par l'office statistique de l'Union européenne, Eurostat, selon laquelle une entreprise est « *une unité organisationnelle de production de biens et services marchands jouissant d'une autonomie de décision* ».

L'établissement : Une personne juridique, physique ou morale, est « **matérialisée** » par un ou plusieurs lieux d'implantation géographique. Chacun de ces lieux géographiques est une unité légale locale, rattachée à l'unité légale. Dans le REE-Sirene, l'unité légale locale est appelée « unité Siret » ou « Siret ». Dans le langage courant, on parle d'« établissement ».

En 2014, le territoire du SCoT du Piémont des Vosges compte 6 500 établissements toutes activités confondues, autoentrepreneurs et exploitations agricoles inclus.

Sur le secteur marchand non agricole, le territoire du SCoT compte 3 900 établissements répartis sur les grands secteurs d'activité : industrie, commerce, transports, services et construction.

1.1 Répartition spatiale : 51% des établissements dans les pôles :



L'activité dominante des établissements présents sur le territoire du Piémont des Vosges est le commerce, qui comprend le commerce de détail, de gros y compris les activités liées à la réparation automobile.

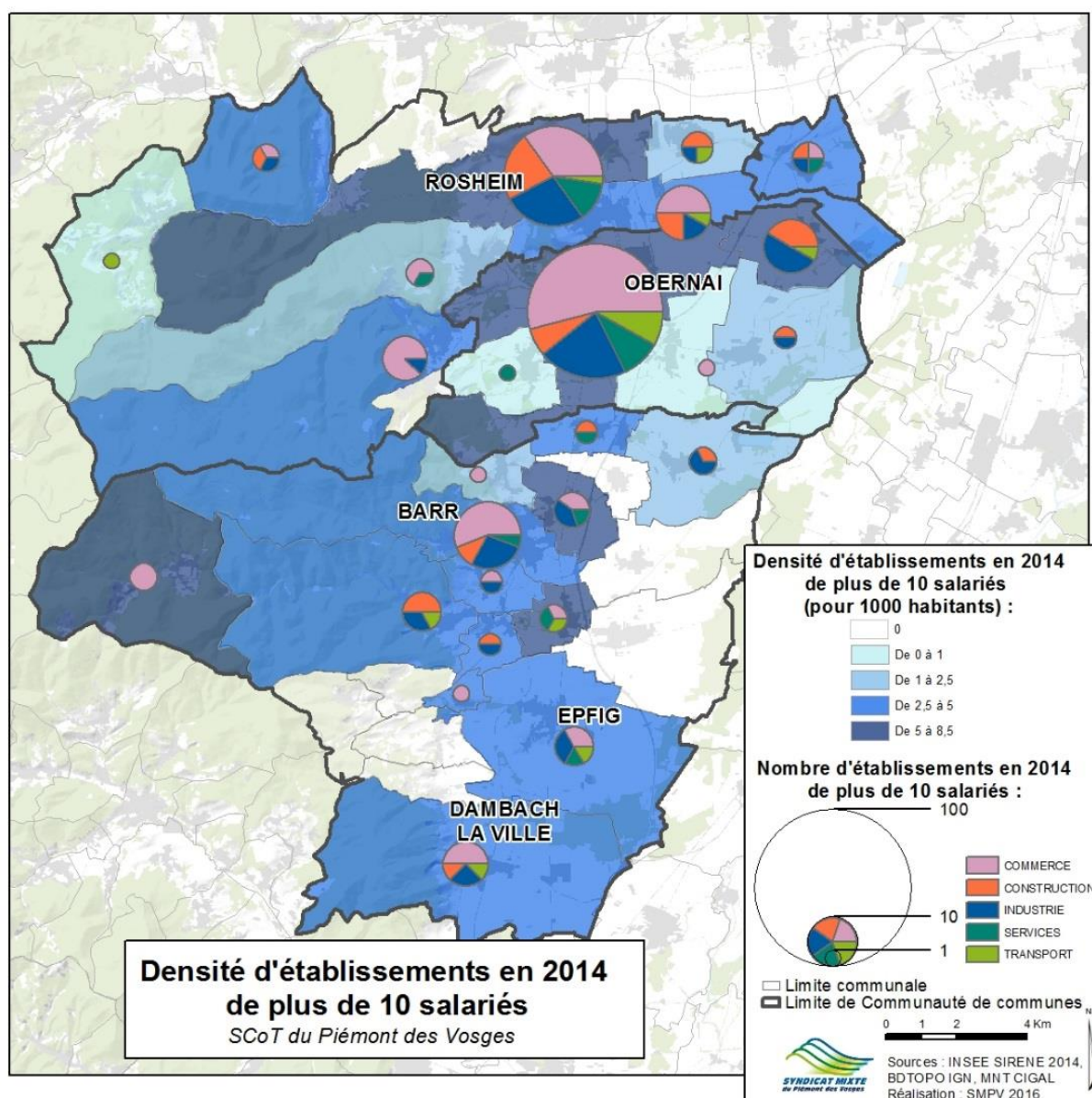
En lien avec l'analyse des emplois, ce sont les pôles de l'armature urbaine qui comptent le plus grand nombre d'établissements : environ 2 000 établissements, soit 51%.

1.2 Un tissu important de petites et moyennes entreprises :

Le tissu économique du Piémont des Vosges est très majoritairement constitué d'établissements de petites et moyennes entreprises. Parmi les établissements du secteur marchand non agricole, 65 % des établissements n'ont aucun salarié, et 94 % en ont moins de 10.

TRANCHE D'EFFECTIFS	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	PART
0*	2591	66,22%
1 à 9 employés	1097	28,03%
10 à 19 employés	109	2,79%
20 à 49 employés	87	2,22%
50 à 249 employés	25	0,64%
250 employés et plus	4	0,10%
Total général	3913	100%

* Etablissements non employeurs ou ayant eu des salariés au cours de l'année de référence mais plus d'effectif au 31/12
Nombre d'établissements dans le SCoT en fonction du nombre de salariés



1.3 Les centres de décision des établissements :

La dépendance économique des emplois à des centres de décision locaux ou extérieurs, dans un monde de plus en plus globalisé, représente un enjeu important pour un territoire.

Un ancrage local implique une plus grande prise en compte du territoire dans l'impact des décisions (fermeture, délocalisation par exemple). Cet ancrage peut aussi entraîner une capacité plus importante de l'action publique. Mais cette indépendance peut également être le signe d'une difficulté à attirer les capitaux mobiles des plus grandes entreprises.

A contrario, l'appartenance d'un établissement à une plus grande organisation peut favoriser l'accès à des marchés ou améliorer sa capacité d'innovation ou de développement.

La tête de groupe est une entreprise qui contrôle au moins une autre entreprise et qui n'est elle-même contrôlée par aucune autre entreprise. Le contrôle est défini par la détention de plus de 50 % des voix en assemblée d'actionnaires.

Ainsi, la part des entreprises dont la tête de groupe est située dans le territoire du SCoT représente 88% des entreprises mais ne concerne, en revanche, que 56% des emplois. Lorsque la tête de groupe se situe en Alsace, seuls sont concernés 6% des entreprises du SCoT et 7% des emplois du Piémont.

	TETE DE GROUPE DANS LE SCOT	TETE DE GROUPE EN ALSACE	TETE DE GROUPE EN FRANCE
En % des entreprises	87,92	6,37	1,99
En % des salariés	55,91	7,07	8,25

Part des établissements/emplois dont la tête de groupe se trouve dans le SCoT ou en Alsace –

Source : Insee, Clap 2012, Lifi 2012.

Pour ce qui concerne les centres de décisions dont la tête de groupe se trouve à l'étranger, seuls 3,7% des établissements du SCoT sont concernés. En revanche, 29% des emplois dépendent directement d'un centre de décision situé à l'étranger et 18% d'un centre basé en Allemagne.

EN % DES ENTREPRISES	TETE DE GROUPE A L'ETRANGER	DONT TETE DE GROUPE EN ALLEMAGNE
SCoT	3,72	1,66
Alsace	10,56	5,72
Référentiel	2,97	0,6

Part des établissements dont la tête de groupe se trouve à l'étranger - Source : Insee, Clap 2012, Lifi 2012.

EN % DES SALAIRES	TETE DE GROUPE A L'ETRANGER	DONT TETE DE GROUPE EN ALLEMAGNE
SCoT	28,77	18,13
Alsace	24,66	11,43
Référentiel	15,97	4,16

Part des emplois dont la tête de groupe se trouve à l'étranger - Source : Insee, Clap 2012, Lifi 2012.

Si la part des entreprises et des emplois dépendent largement d'une tête de groupe basée sur le territoire du SCoT du Piémont, du fait notamment du nombre important de PME, force est de constater également les liens importants des têtes de groupe basées à l'étranger et particulièrement en Allemagne.

Pour aller plus loin dans la compréhension des phénomènes de dépendances des entreprises avec d'autres territoires, les économistes et statisticiens parlent des taux de contrôle et de dépendance.

Ainsi, le taux de contrôle est le rapport entre les postes hors SCoT contrôlés par des centres de décision internes au Piémont et le total des postes contrôlés par les centres internes au SCoT.

A l'inverse, le taux de dépendance est le rapport entre les postes des établissements implantés dans le SCoT dépendant de centres de décision extérieurs au Piémont et le total des postes du SCoT.

Un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements correspond à deux postes.

	Taux de contrôle (en %)		Taux de dépendance (en %)	
	Piémont des Vosges	Alsace	Piémont des Vosges	Alsace
Agriculture, sylviculture et pêche	0	4,8	2,5	13,5
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	36,7	3,7	31,7	68,9
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2,5	8,1	58,9	39,8
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	54,1	6,5	99,3	80,7
Fabrication de matériels de transport	38,2	2,2	0	90,3
Fabrication d'autres produits industriels	7,4	19,7	12,5	59,4
Construction	5,3	7,1	6,7	20,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6,4	18,2	57,1	45,4
Transports et entreposage	0,3	18,1	52,5	64,2
Hébergement et restauration	2,2	3,1	11,5	20,5
Information et communication	5,6	9,9	15	66
Activités financières et d'assurance	0	8,9	82,7	80,9
Activités immobilières	0	3,4	30	22,2
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	12,4	11	30,6	45,4
Autres activités de services	3,4	4,4	1,7	19,1
Ensemble	6,2	12	47,7	49,8

Centres de décisions économiques - Source : Insee, Clap 2012, Lifi 2012.

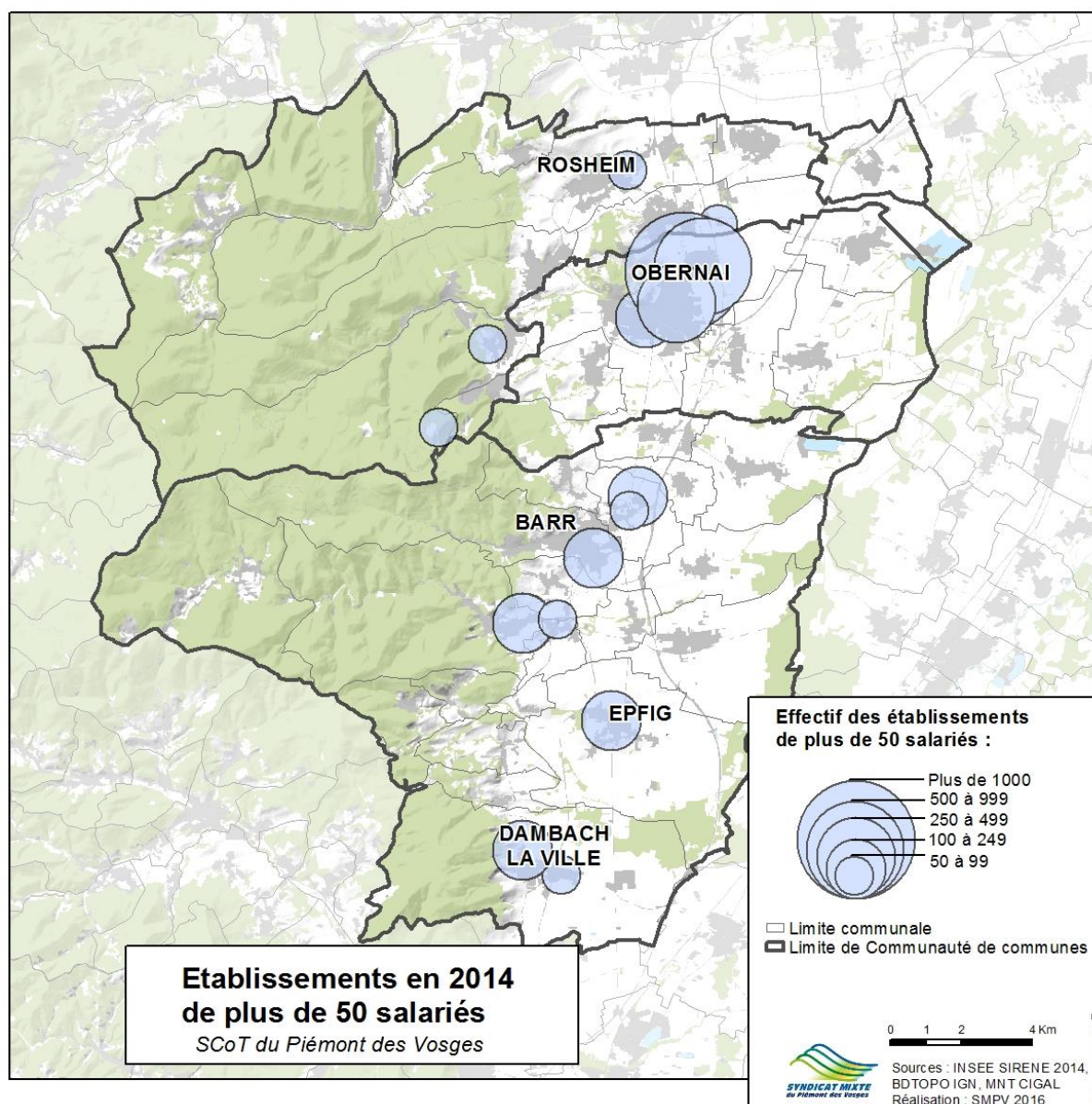
Le taux de contrôle par la zone peut traduire la propension des entreprises locales à se développer hors de leur zone, et ainsi refléter un certain dynamisme entrepreneurial, présent ou passé. Un taux élevé peut aussi être le signe de l'attractivité spécifique de la zone pour la localisation des sièges sociaux d'entreprises ou de groupes.

Un taux de dépendance élevé dans une zone peut être vu comme l'indice d'une certaine fragilité en cas de difficultés économiques, si l'on admet que les établissements dépendant de centres de décision éloignés sont moins ancrés dans le territoire, car davantage intégrés dans des stratégies globales d'entreprises ou de groupes extérieurs.

Il faut toutefois se garder d'une interprétation unilatérale de cet indicateur. Un taux de dépendance élevé peut aussi résulter d'une forte attractivité du territoire pour des investissements extérieurs, notamment de grands groupes étrangers. Et rien ne prouve qu'à l'inverse, un fort taux d'autonomie soit le gage d'un système productif plus performant ou plus pérenne : par exemple, l'indicateur de dépendance « décisionnelle » ne tient pas compte des situations de dépendance économique dans lesquelles se trouvent les fournisseurs et sous-traitants d'une zone à l'égard de leurs grands donneurs d'ordres.

1.4 Les établissements les plus importants :

Si le territoire du Piémont des Vosges contient une très grande majorité de petites et moyennes entreprises, il accueille également près d'une trentaine d'établissements de plus de 50 salariés.



1.5 Les 10 plus gros établissements :

Les établissements les plus importants en termes d'emplois sont :

Etablissements	Localité	Nombre d'emplois	Poids/emploi Piémont	Poids cumulé
HAGER Electro SAS	Obernai	1 873	8,9%	8,9%
KRONENBOURG	Obernai	685	3,3%	12,2%
KRONENBOURG SUPPLY COMPANY	Obernai	596	2,8%	15,0%
TRIUMPH INTERNATIONAL	Obernai	401	1,9%	16,9%
STOEFLER	Obernai	313	1,5%	18,4%
SUPRA SA	Obernai	204	1,0%	19,4%
STOCKO CONTACT (STE)	Andlau	195	0,9%	20,3%
LECLERC	Obernai	174	0,8%	21,1%
HAGER SAS	Obernai	142	0,7%	21,8%
ECHELLES FORTAL	Barr	125	0,6%	22,4%

Etablissements les plus importants en termes d'emplois dans le SCoT - Sources : INSEE, SIREN 2014

Parmi les 10 plus gros établissements du Piémont des Vosges, 8 se situent dans le pôle d'Obernai, les 2 autres étant situés dans la CCPB et plus particulièrement à Andlau et Barr.

Ces 10 établissements pèsent plus de 22% de l'emploi du SCoT, soit 4 700 emplois.

De surcroît, les 4 plus gros établissements représentent quant à eux 17% de l'emploi (3 555 emplois). Ces établissements dépendent tous de centres de décisions situés à l'étranger : HAGER (Allemagne) ; KRONENBOURG (Groupe CARLSBERG - Danemark) et TRIUMPH (Suisse).

La première question qui peut légitimement se poser est évidemment de savoir qu'advierait-il si ces 4 plus gros établissements venaient à quitter le territoire du SCoT ? Se pose ainsi la question d'une certaine forme de dépendance à l'égard de ces établissements et des centres de décisions mais aussi de la capacité, notamment pour les collectivités, de palier ce déficit d'emplois, sans quoi tout l'équilibre socio-économique en serait bouleversé.

Si le scénario « catastrophe » peut effectivement se poser, force est de constater que ces établissements ont cherché davantage à consolider leur présence sur le Piémont des Vosges plutôt qu'à amputer certaines unités pour les implanter ailleurs sur le territoire.

En effet, ces établissements ont réalisé des investissements majeurs pour asseoir leurs activités sur le Piémont des Vosges.

- **Kronenbourg :**

Cette entreprise a transféré son centre administratif situé à Strasbourg sur Obernai. Afin d'accueillir l'ensemble de ses cadres, le groupe a réalisé :

- Un bâtiment administratif, achevé en février 2013 pour une surface de plancher de 5 100m² ;
- Un bâtiment correspondant au centre de recherche et de développement dit « Zénith », achevé en mai 2014 pour une surface de plancher de 9 400m².

En août 2018, le groupe a annoncé vouloir investir 100M€ sur l'établissement d'Obernai, investissement destiné à moderniser la brasserie qui fêtera ses 50 ans en 2019, à accroître ses capacités, à renforcer sa performance environnementale ainsi qu'à améliorer les conditions de travail et la sécurité de ses salariés.

- **HAGER :**

Le groupe HAGER a également investi pour consolider ses activités en créant un nouveau bâtiment correspondant au « Forum », achevé en octobre 2015 et qui représente 6 400 m² de surface de plancher ainsi qu'un nouveau bâtiment administratif.

- **TRIUMPH :**

L'entreprise a procédé à l'agrandissement et au réaménagement de son magasin d'usine en 2013 pour passer de 150m² à 430m².

2. Les espaces économiques existants:

Le Syndicat Mixte pour le SCoT du Piémont des Vosges distingue trois types d'espaces susceptibles d'accueillir l'implantation d'activités économiques et commerciales :

- Le tissu urbain diffus de chaque commune, à même d'accueillir des activités économiques, notamment commerciales et de services qui sont compatibles avec le caractère résidentiel environnant ;
- Les zones d'activités dédiées et stratégiques à l'échelle du SCoT qui peuvent avoir une vocation dominante et un rayonnement communal, intercommunal voir départemental ;
- Les espaces agricoles mobilisés pour devenir des zones d'urbanisation future et qui permettent de définir le potentiel.

Cette partie traitera des espaces économiques existants, en développement et potentiels.

Précisions méthodologiques :

Pour les analyses qui suivent, seront étudiés les espaces économiques du Piémont des Vosges en opérant les distinctions suivantes :

La temporalité des sites économiques : sites existants, sites en développement, c'est-à-dire ceux qui sont équipés et qui font l'objet d'une commercialisation des lots pour accueillir des entreprises, les sites potentiels, c'est-à-dire ceux actuellement classés en zone d'urbanisation future à court et long terme ;

Rayonnement des espaces : il sera opéré une distinction entre les espaces économiques communaux et intercommunaux. La plateforme d'activités d'Alsace Centrale de Dambach-la-Ville fera l'objet d'un zoom particulier.

Pour parvenir à ces analyses, le SMPV utilise deux bases de données :

- L'atlas des zones d'activités, réalisé et actualisé par le Syndicat Mixte (pour des informations complémentaires : <https://www.piemont-vosges.fr/>): il s'agit de tous les espaces économiques significatifs existants et supérieurs à 3 ha ;
- La base POS/PLU à jour, constituée par le SMPV depuis 2007.

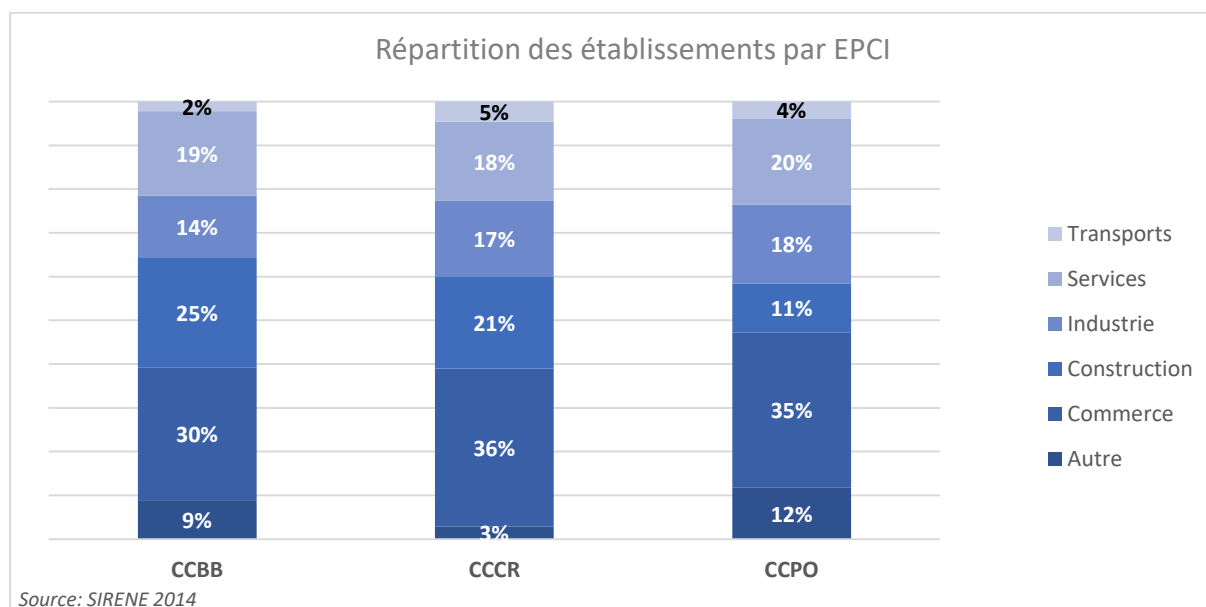
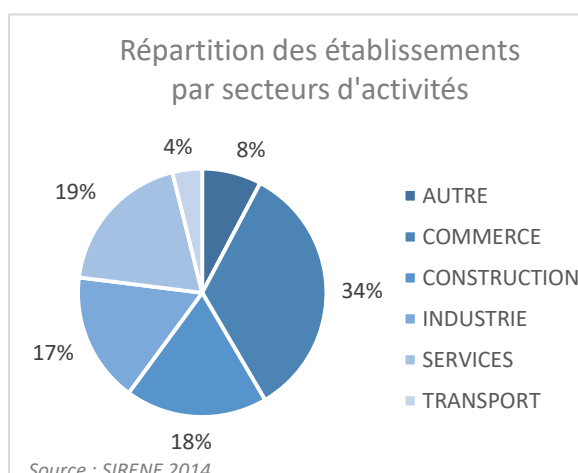
L'atlas des zones des espaces économiques du SMPV regroupe 30 sites existants, répartis sur 16 communes. Ces espaces sont tous communaux dans la mesure où les zones intercommunales sont actuellement en développement.

2.1 Les établissements au sein des espaces économiques : 540 établissements répertoriés :

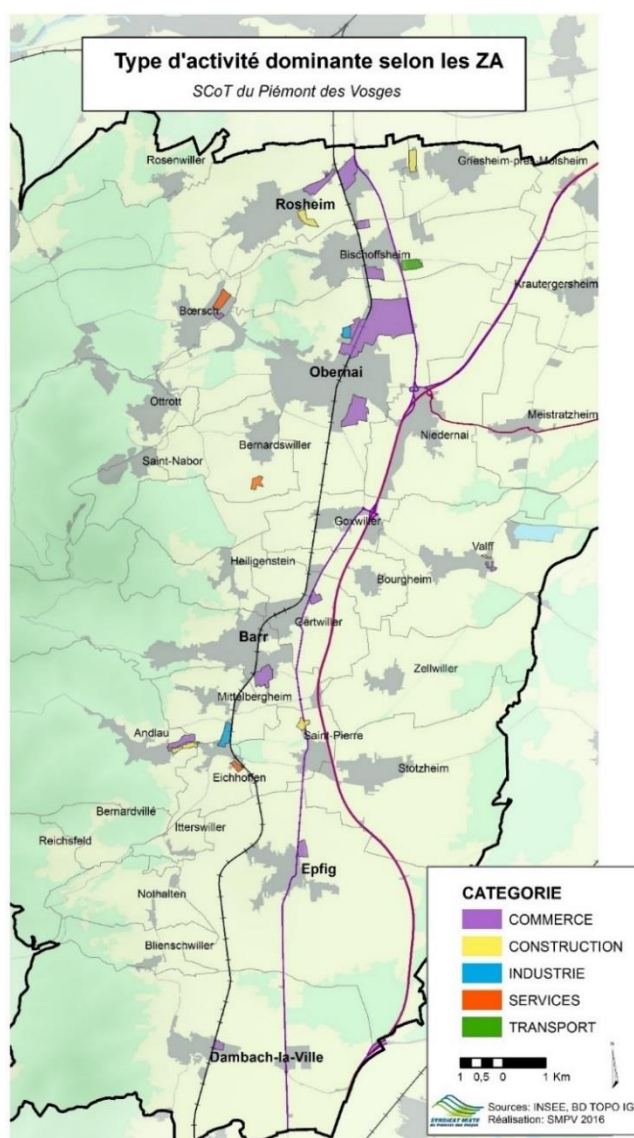
Sur les 30 sites identifiés sur le territoire du SCoT, environ 540 établissements ont été répertoriés.

La majorité de ces établissements ont une vocation commerciale (34%), suivie du secteur des services, tandis que le domaine des transports est le moins représenté dans l'ensemble du Piémont des Vosges avec 3% des établissements qui assurent cette activité. Si l'activité commerciale est dominante, il s'agit bien du commerce tel qu'il est analysé par les fichiers SIRENE : commerce de détail, de gros mais aussi la réparation automobile. Ainsi, sur le commerce, la part du commerce de gros représente 56%, 23% pour les commerces de détail et 21% pour les garages et réparations automobiles.

L'activité commerciale est dominante dans les trois communautés de communes : près d'un établissement sur trois du territoire y est consacré. La Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile possède une vocation de services plus développée que dans les deux autres territoires qui composent le SCoT, un établissement sur quatre étant destiné à cette vocation, tandis que le secteur de la construction est moins présent que sur le reste du Piémont des Vosges. Par ailleurs, le domaine de l'industrie est le plus développé dans la Communauté de Communes du Pays de Barr.



2.2 Dominante des activités :



2.3 Répartition spatiale de l'emploi : 39 % des emplois dans les espaces économiques :

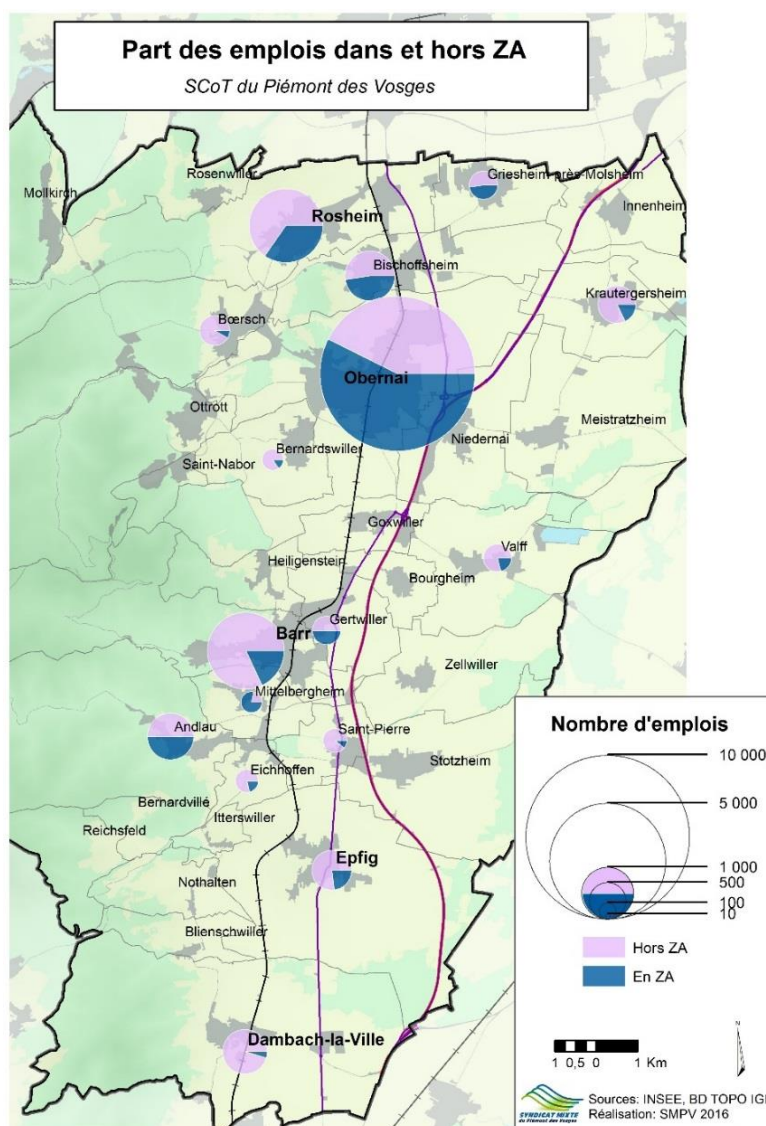
Les espaces économiques regroupent environ 8 100 emplois, soit 38,6 % des emplois du Piémont des Vosges. Cette part est proche de celle observée à l'échelle du Bas-Rhin dans la mesure où les espaces économiques concentrent 34% des emplois (*source : atlas des ZA 2011 – ADEUS/CD67*).

Les 10 plus gros établissements du Piémont sont tous localisés en zone d'activités : les emplois occupés par ces établissements représentent 58 % des postes occupés au sein des espaces économiques. Il convient par voie de conséquence de relativiser ces chiffres notamment du fait d'une concentration importante des emplois au sein des espaces économiques sur la ville d'Obernai. En effet, Obernai est la seule commune du Piémont à posséder un taux plus important des emplois au sein des espaces économiques que ceux générés par le tissu urbain diffus.

L'analyse de ce phénomène à l'échelle de l'ensemble des territoires du SCoT révèle une classique dualité de mixité urbaine, observée entre tissu diffus et secteurs périphériques. Ainsi, le tissu urbain parvient à concentrer près de 60% de son emploi au sein même du tissu urbain, limitant d'autant le foncier mobilisé strictement par l'activité économique.

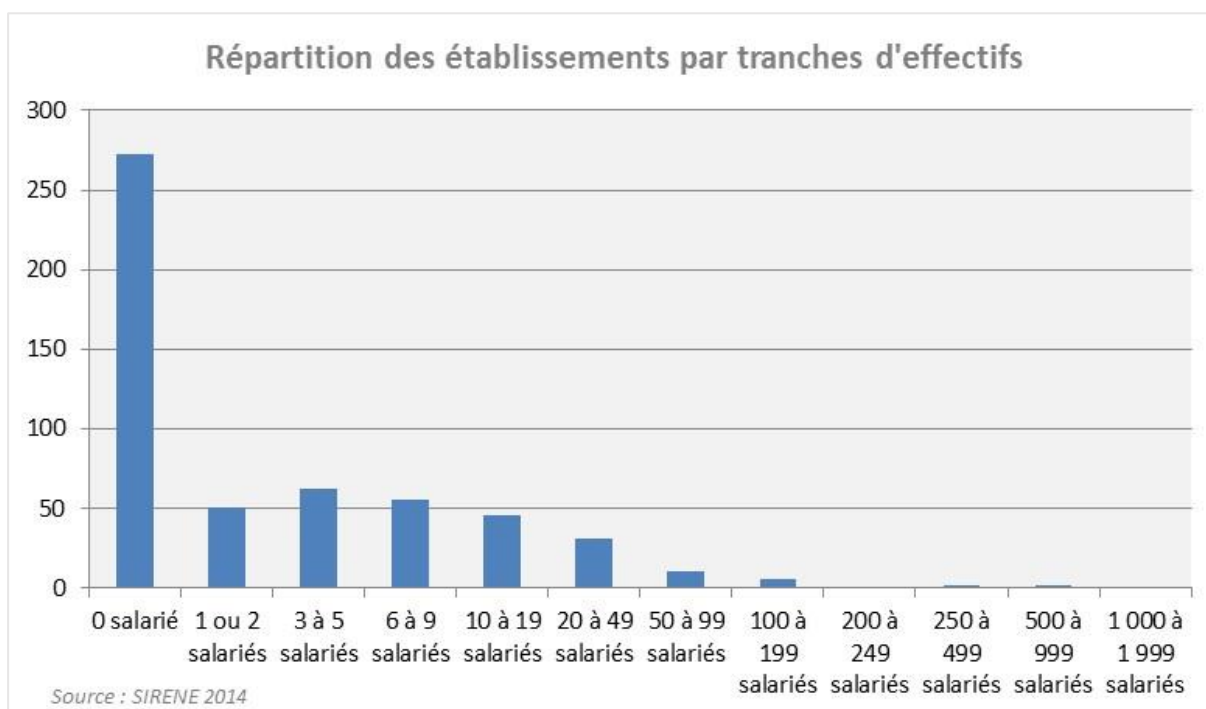
Cette analyse permet également de faire le lien avec les spécificités du territoire et l'emploi présentiel généré notamment par les services de proximité, qui présentent une plus grande prédisposition à s'insérer dans le tissu diffus.

Ainsi, la répartition des emplois entre secteurs économiques, situés en périphérie, et tissus diffus ne peut trouver de corrélation dans la mesure où les implantations d'établissements ne procèdent pas nécessairement de la même logique ou des mêmes besoins.



En effet, si les emplois générés par l'économie présentielle sont plus à même de s'installer dans le tissu diffus, en revanche, les sites économiques présentent quant à eux un foncier à moindre coût, avec une desserte optimale à proximité des grandes infrastructures et susceptibles d'accueillir des activités incompatibles avec le milieu résidentiel du tissu diffus.

La majorité des entreprises ne compte très peu voire pas de salariés. En effet, un établissement sur trois ne comptabilise aucun salarié, l'entrepreneur travaillant seul ou en cogérance. Parallèlement, deux établissements du Piémont des Vosges regroupent à eux seuls environ 40% des effectifs des espaces économiques du territoire : il s'agit des entreprises Hager et des brasseries Kronenbourg, toutes deux situées dans la commune d'Obernai.



2.4 La question de la densité : le ratio emploi / hectare

La problématique de l'aménagement économique qui revient de manière récurrente est celle de la notion d'intensité. Reposant sur l'analyse du ratio emploi / hectare, cet indicateur devrait permettre de mesurer la bonne utilisation de l'espace économique par rapport au nombre d'emplois générés sur un même site. Ce ratio est souvent utilisé, à tort lorsqu'il ne s'adosse pas à une analyse fine, dans le cadre de l'observation de la consommation foncière et la justification de l'efficacité ou non d'une zone d'activités.

Pour autant, cet indicateur ne doit pas constituer un objectif à décliner au sein des sites au risque de ne plus répondre aux exigences et impératifs de certaines entreprises. En effet, il convient seulement de citer l'exemple des entreprises logistiques, généralement peu pourvoyeuse d'emplois et fortement consommatrices de surfaces, comme c'est d'ailleurs actuellement le cas sur la plateforme de Dambach-la-Ville. En toutes hypothèses, la densité ne peut donc s'apprécier à la lumière exclusive du nombre d'emplois à l'hectare. Au contraire cela pourrait même engendrer des « effets pervers », contradictoires avec un objectif de création d'emplois.

Néanmoins, l'atlas des espaces économiques du SMPV a intégré cet indicateur qui mérite d'être considéré comme une information complémentaire pour chaque espace plutôt qu'en densité à atteindre dans l'aménagement économique.

Ainsi, en 2014, la moyenne au sein des espaces économiques comprend 21 emplois/ ha soit le même résultat qu'en 2008.

3. Le foncier et l'occupation du sol des espaces économiques existants :

3.1 Les espaces économiques existants sur le territoire du Piémont :

Les espaces économiques existants sur le Piémont des Vosges sont tous communaux. En effet, les zones d'activités intercommunales sont, au stade de la rédaction, en développement à des degrés plus ou moins avancés.

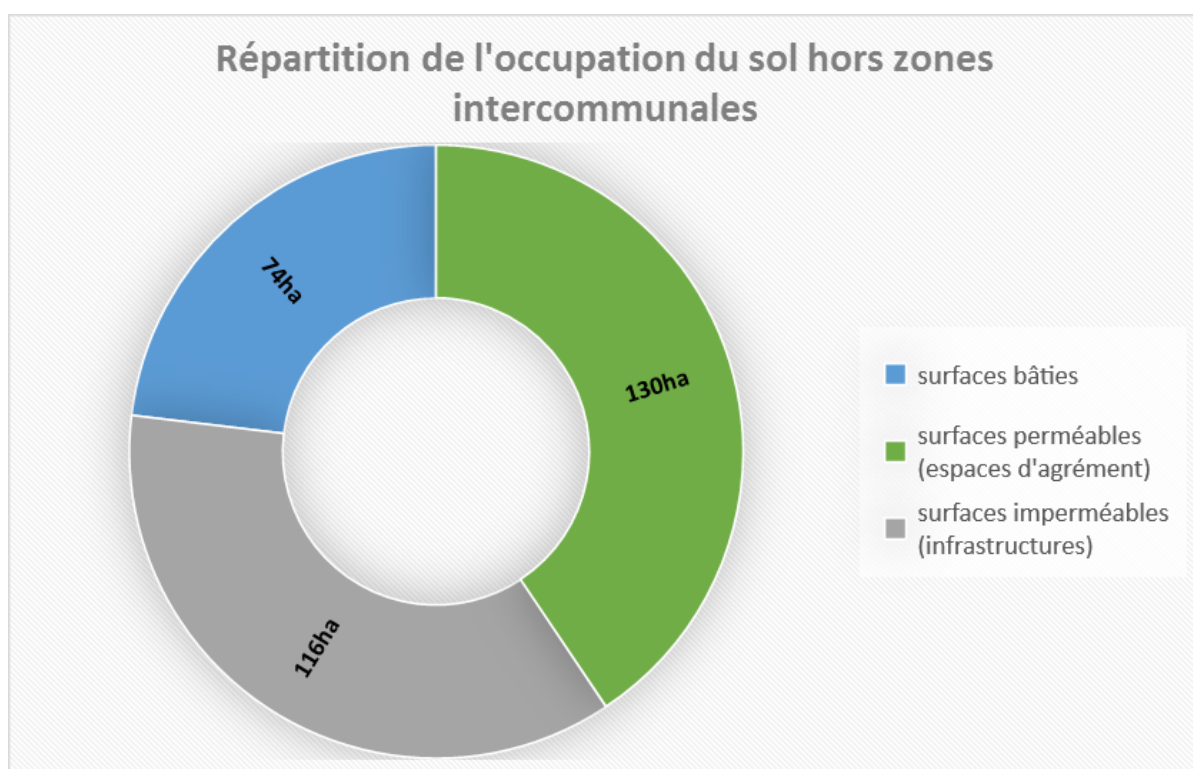
NB : au stade de la rédaction, les zones d'activités ne relevaient pas de la compétence intercommunale. Pour une meilleure compréhension, il a été décidé de maintenir le terme « communal » car ces zones répondaient à des critères et des enjeux communaux.

3.1.1 L'occupation des sols : 320 ha d'emprise dont 70% dans les pôles :

Les 30 espaces économiques répertoriés au sein de l'atlas du SMPV représentent 320 ha d'emprise.

Dans le Piémont des Vosges, les espaces économiques sont composés à 23% par du bâti accueillant les établissements implantés dans la zone. Les surfaces imperméables, telles que les infrastructures comme le réseau viaire ou les parkings, composent quant à elles 36% des surfaces des zones d'activités du SCoT.

Les surfaces les plus répandues sont des surfaces perméables considérées comme des zones d'agrément. Elles recouvrent 41% des surfaces totales des zones d'activités du Piémont des Vosges. Pour autant, ces surfaces ne constituent pas forcément un potentiel de densification au sein des zones d'activités pour de nouvelles entreprises. En effet, il ne s'agit pas de parcelles perméables, libres et disponibles mais principalement d'espaces verts au sein d'une parcelle accueillant un bâtiment et des stationnements. En définitive, ces surfaces résultent souvent des dispositions des documents d'urbanisme locaux imposant des emprises au sol ou des surfaces minimales en espace vert. Au mieux, ces surfaces peuvent éventuellement constituer une possibilité de développement du site existant.



Méthode et définition :

- **Bâti** : les surfaces de bâti ont pu être renseignées de deux manières différentes. D'une part, l'information a pu être obtenue à partir du cadastre mais elle figure également dans l'observatoire des zones d'activités mis en place par le Syndicat Mixte du Piémont des Vosges.

- **Perméable** : l'identification des surfaces perméables a été réalisée par photo-interprétation au sein de la zone d'activités sans tenir compte du périmètre des parcelles cadastrales. Cette étape n'a pas pu être automatisée mais elle garantit un résultat au plus proche de la réalité.

- **Imperméable** : les surfaces imperméables sont la résultante d'une manipulation géographique. L'opération consiste à soustraire de la superficie de la zone d'activités, l'emprise du bâti et les surfaces perméables repérées par photo-interprétation.

Les emprises dans les pôles de l'armature urbaine représentent 71% des surfaces des espaces économiques, soit 228 ha. Ainsi, les espaces économiques sont clairement corrélés par l'armature urbaine du SCoT : Obernai étant le pôle économique principal du SCoT, relayé par Rosheim ainsi que Barr et le bi-pôle Dambach-la-Ville / Epfig.

POLES	EMPRISE	RAPPORT A LA TOTALITE DES EMPRISES SCOT
Obernai	153,3	48%
Rosheim	47,1	15%
Barr	16,1	5%
Epfig	7,6	2%
Dambach-la-Ville	4,2	1%
TOTAL	228,3	71%

Emprises des espaces économiques dans le SCoT

3.1.2 Les surfaces libres : des espaces économiques denses :

Le territoire du SCoT enregistre 42 ha de surfaces libres potentiellement mobilisables ce qui équivaut à 12% de la surface totale des zones d'activités du périmètre.

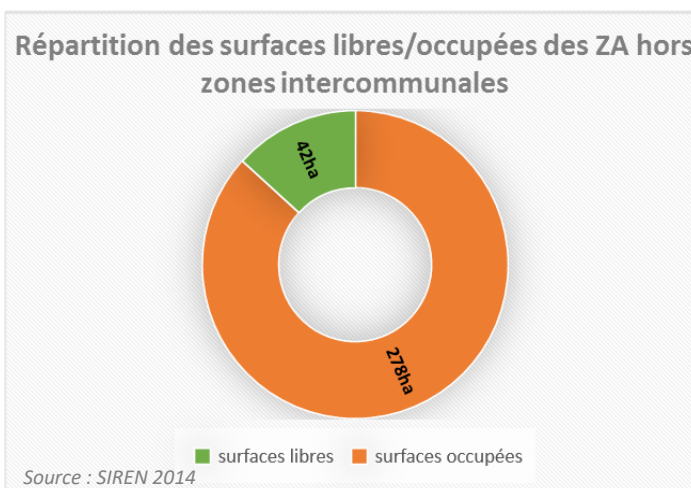
Il convient de préciser que l'identification des surfaces libres et le résultat obtenu constituent une enveloppe maximale. Les parcelles sont considérées comme libres dès lors qu'il n'y pas de bâti. Toutes les parcelles ou îlots de parcelles inférieures à 250m² n'ont pas été retenus. De même, et c'est la raison pour laquelle il s'agit d'un potentiel maximal, la méthode ne tient pas compte de l'identité des propriétaires : ainsi, une parcelle est libre mais peut très bien appartenir à une unité foncière de l'entreprise existante qui la réserve pour une quelconque vocation future. La méthode s'affranchit également de la desserte aux voies publiques. Enfin, certaines parcelles libres de constructions sont destinées à des usages ou utilisations propres à l'établissement, comme par exemple les parcelles destinées à l'entreposage, au stockage ou encore à des fins de stationnement.

Ainsi, les surfaces libres ne peuvent pas toutes être considérées comme des surfaces cessibles pour les besoins de nouvelles entreprises en vue de densifier une zone d'activités.

En conclusion, le territoire du SCoT possède en réalité peu de potentiel de densification au sein des zones d'activités existantes.

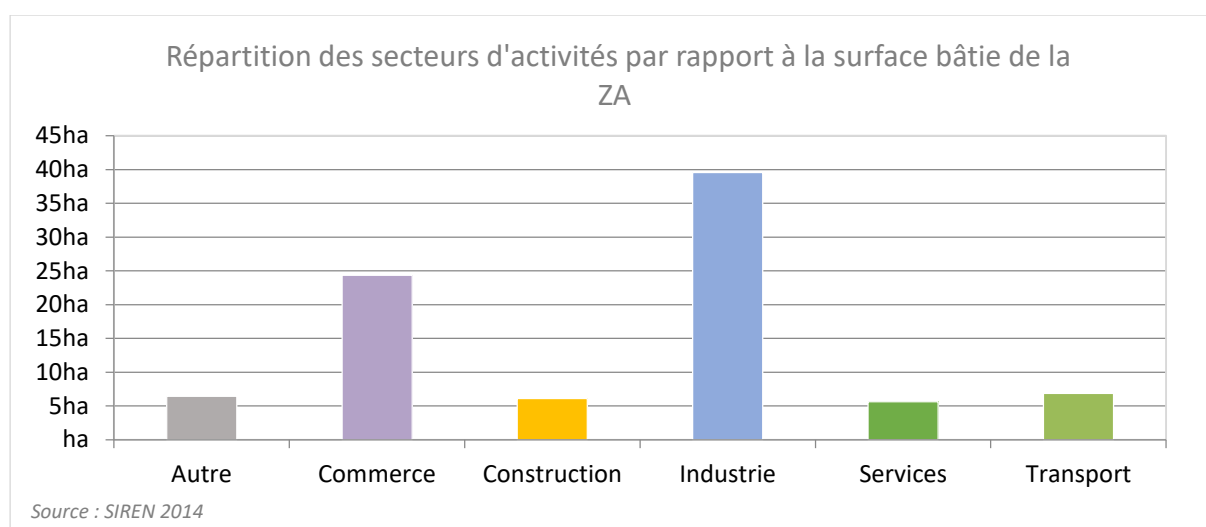
Les surfaces libres au sein des espaces économiques ne peuvent pas être réellement considérées comme ayant une capacité à accueillir de nouveaux établissements mais plutôt comme un potentiel pour les extensions des entreprises existantes.

Le potentiel de développement des activités économiques, à court terme, se situe dorénavant au sein des zones d'activités intercommunales.



3.1.3 Répartition des secteurs d'activités par rapport à la surface bâtie :

Bien que les commerces soient les plus représentés en termes de nombre d'établissements, c'est le secteur de l'industrie qui possède la plus grande empreise au sol sur le territoire avec près de 40 ha de surface bâtie, suivi des surfaces commerciales qui mobilisent pas loin de 25 ha de bâti.



3.1.4 Les secteurs de zones à vocation économiques issus des POS/PLU :

L'extraction de l'ensemble des secteurs de zones à vocation économique dans les POS/PLU n'apporte pas réellement de changements majeurs par rapport à l'atlas des espaces économiques. Cette extraction révèle 10 zones à vocation économique supplémentaires par rapport à l'atlas des zones d'activités et représentant 25 ha, soit en moyenne 2,5 ha par zone.

Il s'agit majoritairement de petites zones, dites de desserrement, qui accueillent très peu d'établissements et principalement à vocation artisanale pour répondre à des besoins communaux.

NB : l'extraction n'intègre pas les zonages à vocation économique spécifique, relevant d'une activité particulière, tels que par exemple ceux relatifs aux activités d'extraction (carrières, gravières...) ou agricoles.

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES EXISTANTES	SURFACE EN HECTARES	ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES EXISTANTES	SURFACE EN HECTARES
ZONE NA2 - ANDLAU	3,51	ZA DU LUTZENFELD - GRIESHEIM	8,18
ZONE UX - ANDLAU	11,3	ZA COMMUNALE - INNENHEIM	2,14
ZA LE MUCKENTHAL - BARR	15,22	ZA DE L'EHN - KRAUTERGERSHEIM	5,38
ZA DU STADE - BERNARDSWILLER	5,46	ZA - MITTELBERGHEIM	8,8
PA EUROPE 2000 - BISCHOFFSHEIM	5,09	ZONE UX - MOLLKIRCH	2,24
ZA DU STADE - BISCHOFFSHEIM	10,21	ZA DU THAL - OBERNAI	10,64
ZA LES ACCACIAS - BISCHOFFSHEIM	10,01	ZA SUD (1AUxa) - OBERNAI	0,26
ZONE UX2 - BISCHOFFSHEIM	1,06	ZI NORD - OBERNAI	115,12
ZA NORD - BOERSCH	9,14	ZI SUD - OBERNAI	26,97
ZA SUD - BOERSCH	2,26	ZONE UXb - OBERNAI	4,53
ZONE UX - BOURGHEIM	1,23	ZONE UX - ROSENWILLER	0,38
ZA DU WASEN (UXc) - DAMBACH LA VILLE	2,14	ZA DU NEULAND - ROSHEIM	13,48
ZA DU WASENMATTEN - DAMBACH LA VILLE	4,16	ZA DU RAPPENHOFFEN - ROSHEIM	7,83
ZONE UXa - DAMBACH LA VILLE	2,15	ZA DU ROSENMEER - ROSHEIM	20,85
ZA - EICHHOFFEN	3,58	ZONE UX - ROSHEIM	2,38
ZONE INA2 - EICHHOFFEN	0,81	ZONE UXa - SAINT-PIERRE	5,19
ZA - EPFIG	7,64	ZONE UXb - SAINT-PIERRE	2,66
ZA - GERTWILLER	5,23	ZA NORD - VALFF	0,84
ZONE UXa - GERTWILLER	1,5	ZA SUD - VALFF	2,23
ZONE UX - GOXWILLER	1,67	ZONE Ux2 - VALFF	0,72
40 zones dédiées à l'activité économique			
Surface totale d'environ 345 hectares			

Superficie des zones d'activités existantes du SCoT

3.2 Les espaces économiques en développement : le relais des intercommunalités :

Si les espaces économiques communaux existants sont majoritairement denses, avec un potentiel d'accueil faible pour de nouvelles entreprises, la poursuite de la dynamique économique a été relevée d'un échelon par la constitution de zones intercommunales, induite notamment par le SCoT de 2007 et relayée ensuite par le domaine réglementaire.

3.2.1 Des zones en développement dans un contexte périurbain et eurométropolitain :

L'aménagement de la Voie Rapide du Piémont des Vosges (VRPV) et de la RD500 a fortement bousculé le territoire du SCoT. Ces liaisons routières ont constitué une opportunité incontestable notamment d'un point de vue économique, opportunité qui peut se transformer en inconvénient majeur si le développement n'est pas anticipé et planifié. En effet, si les voies de communication améliorent l'accessibilité et attirent ainsi activités et habitants, il est possible d'assister à un phénomène de « métropolisation » du Piémont des Vosges.

Ce phénomène est constaté au sein même de l'agglomération strasbourgeoise, pôle économique régional, où des communes à tendance rurale de seconde couronne assistent à des transformations majeures : multiplication de zones commerciales ou industrielles, implantations anarchiques d'activités et de bâtiments, friches, aménagement de lotissements d'ortoirs, etc. pouvant fragiliser l'économie locale et bouleverser les paysages.

Le rôle du SCoT en 2007 était de favoriser l'implantation de zones économiques plus importantes et structurantes mais à un échelon intercommunal dans l'objectif de passer d'une logique purement foncière, fiscale et communale, dans laquelle le coût du foncier et l'accessibilité étaient considérés comme constituant la valeur ajoutée d'une zone d'activités, à une « logique de site d'accueil », qui implique une réflexion sur les fonctionnalités de la zone à poursuivre au-delà de l'étape de commercialisation.

3.2.2 Les sites économiques intercommunaux en développement :

Depuis l'approbation du SCoT, le Piémont des Vosges possède trois zones intercommunales à des stades différents d'avancement.

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES INTERCOMMUNALES EN DEVELOPPEMENT	SURFACE EN HECTARES	SURFACE CESSIBLE EN HECTARES
PAEI - Obernai	15	0
Parc Piémont – Valff / Goxwiller	25	14,1
ZAC du Fehrel	19	15,9 en 2020
3 zones dédiées à l'activité économique Surface totale : 59 ha dont 14 ha cessibles + 16 à l'horizon 2017/2018		

Sites économiques intercommunaux en développement

✓ Le Parc d'Activités Economiques Intercommunal (PAEI) à Obernai :

Le PAEI, encore récemment, disposait d'un lot cessible de 1,8 ha. Aujourd'hui (2018), cet espace économique mérite de passer du statut « en développement » à « existant ». Le PAEI a une vocation plutôt industrielle et est, par voie de conséquence, composé de parcelles avec une emprise importante pour accueillir ce type d'activité.

Le PAIE est accessible par le réseau interurbain PASS'O ou par piste cyclable. Idéalement positionné, il se situe à 23 mn de l'aéroport d'Entzheim, 7 mn du 1er échangeur routier et à 12 mn à pieds du centre-ville. Le trafic engendré par les activités ne traverse pas de zones résidentielles puisque l'échangeur se situe au nord du Parc.

✓ Le Parc d'Activités du Piémont des Vosges à Goxwiller/Valff : en commercialisation :

D'une emprise de 26 ha, le Parc d'Activités se réalise en plusieurs tranches. Orienté davantage vers la recherche d'entreprises artisanales et les PME, les parcelles sont de taille moyenne et adaptables en fonction des besoins des entreprises.

La commercialisation des lots s'avère plus complexe et la recherche d'entrepreneurs pas si évidente. La première difficulté tient à l'historique de la zone, marqué par une multitude de recours juridiques lors des étapes préalables, occasionnant un retard d'une dizaine d'années, si bien que les contacts pris

avec les entrepreneurs de l'époque n'ont plus abouti, ces derniers ayant préféré s'implanter sur des zones dont le foncier était immédiatement disponible.

L'ADIRA (l'Agence de Développement d'Alsace) pointe également d'autres difficultés eu égard à son expertise sur l'ensemble du département. A ce titre, il est apparent que les zones d'activités intercommunales se situent quasiment toutes sur le bourg-centre comme c'est le cas à Sélestat, Erstein, Benfeld et d'ailleurs même sur le Piémont comme Obernai et Rosheim. Ces bourg-centres offrent des aménités en termes de lien social, de proximité de services et d'équipement que ne possèdent pas les communes de Valff et Goxwiller. Cette non proximité explique en partie la frilosité de certains entrepreneurs qui ne seraient pas du territoire notamment.

Une dernière raison est certainement l'absence d'une « locomotive » qui puisse déterminer d'autres entrepreneurs à privilégier sur ce site économique et renforcer son attrait.

Cela étant, cette « locomotive » pourrait bien être le Pôle Santé prévu sur une emprise de 1,2ha et dont le permis de construire a été délivré en 2017. Ce pôle regroupera plusieurs médecins spécialistes en angiologie, cardiologie, dermatologie, neurologie, gastro-entérologie, pneumologie, gynécologie, biologie, radiologie, dentisterie, urologie, gériatrie, chirurgie, ophtalmologie.... Pas moins de 50 professionnels sont attendus dans des bâtiments de plain-pied.

Dès lors, il convient à ce stade d'attendre encore quelques années pour tirer toutes les conséquences sur ce site économique.

✓ *La Zone d'Activités Intercommunale (ZAI) du Fehrel à Rosheim : post déclaration d'utilité publique :*

La ZAI du Fehrel, portée par la CCPR, porte sur une emprise de 18 ha dont les lots seront destinés à être cédés pour l'accueil de PME/PMI, d'entreprises artisanales et de commerces. Certains lots seront adaptables en fonction des besoins des entreprises.

L'objectif poursuivi par cet aménagement se justifie notamment par la nécessité de rationaliser le foncier à l'échelle intercommunale afin d'offrir des emplois localisés sur le secteur, les zones d'activités existantes situées sur le pôle de Rosheim étant « saturées », notamment celle du Rosenmeer (moins de 6% de surface libre).

L'emprise de la ZAI jouit d'une bonne accessibilité : elle se situe à proximité immédiate de la gare (3mn à pieds, 22 mn en train depuis/vers Strasbourg) et de la RD.500, l'échangeur vers l'A352 se situant à 3 mn. L'aéroport d'Entzheim se situe à 20 mn en voiture.

3.2.3 Les sites économiques communaux en développement : 50 ares cessibles :

Deux sites sont actuellement au stade du remplissage : il s'agit de la 2ème tranche de la ZAC du Muckenthal à Barr et de la ZA du Wasen à Dambach-la-Ville.

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMMUNALES EN DEVELOPPEMENT	SURFACE EN HECTARES	SURFACE CESSIBLE EN HECTARES
ZA LE MUCKENTHAL (INA2) - BARR	7,90	0
ZA DU WASEN (INA2) - DAMBACH LA VILLE	4,21	0,50
2 zones dédiées à l'activité économique Surface totale : 16,53 ha dont 50 ares cessibles		

Sites économiques communaux en développement

Au stade de la rédaction, tous les lots de la zone du Muckenthal ont trouvé un acquéreur mais la commune va délibérer pour les redécouper afin qu'ils correspondent au mieux aux besoins de chacun si bien que le « reliquat » constituera quelques autres parcelles cessibles. Les premières constructions sont attendues prochainement et une fois bâties, cette zone sera considérée comme existante. Les lots ont été principalement vendus à des entrepreneurs locaux.

Pour Dambach-la-Ville, il reste actuellement deux lots en vente.

3.3 La Plateforme Départementale d'Alsace Centrale : quel avenir ?

L'ADIRA, sous l'impulsion du Conseil Général du Bas-Rhin, a élaboré en 1997 un schéma d'organisation des zones d'activités basé sur les besoins des entreprises et les caractéristiques des territoires.

Pour favoriser le développement économique, en évitant la dispersion des zones d'activités, le mitage des paysages, et en préservant l'environnement, le Conseil Général du Bas-Rhin a pris l'initiative de développer des Plateformes Départementales d'Activités.

Elles permettent, sur une zone bien située en termes d'infrastructures de transport, d'accueillir des activités mixtes et complémentaires : des entreprises industrielles, logistiques à valeur ajoutée et tertiaires.

Ce dispositif permet la rationalisation d'une offre foncière de qualité aux entreprises et une plus grande solidarité, par la répartition du produit fiscal généré.

3.3.1 Un positionnement idéal pour des entreprises ayant des besoins importants en foncier :

Le positionnement des plateformes à l'échelle du Bas-Rhin est le résultat de la prise en compte de plusieurs critères pertinents pour les localiser de manière optimale sur le département et répondre favorablement aux besoins des entreprises en termes de foncier et de desserte, notamment pour celles ayant des activités industrielles ou logistiques.

Celle d'Alsace Centrale, située à l'est du banc de Dambach-la-Ville répond à ces besoins en procurant aux entreprises un environnement économique favorable et un réseau de communication dense. En effet, idéalement située au centre de l'Alsace, la Plateforme d'activités d'Alsace Centrale se situe au carrefour des principaux axes de communication :

- Accès direct sur l'A35,
- Accès aux aéroports internationaux de Strasbourg (40 km), Bâle-Mulhouse (90 km), Zurich (180 km) et Francfort (260 km),
- Accès au port Autonome de Strasbourg et ses deux terminaux conteneurs à 60 km et port de Colmar Neuf-Brisach à 50 km.

3.3.2 Les constats de la 1^{ère} tranche :

Il y a 10 ans, la 1^{ère} tranche, soit 30 ha, était ouverte à l'urbanisation pour accueillir les premières entreprises. Ainsi, 5 établissements se sont implantés sur la 1^{ère} tranche pour développer notamment des activités logistiques. Considérée à l'époque comme un pôle structurant vecteur d'emplois en Centre Alsace, la 1^{ère} tranche n'a pas rempli toutes ces promesses, au contraire.

Alors qu'un objectif d'environ 20 emplois/ha était annoncé, cette tranche possède actuellement moins d'1 emploi/ha. Par ailleurs, les activités logistiques sont considérées comme des activités « instables », notamment lorsqu'elles sont portées par des logisticiens nationaux ou internationaux, et sont dépendantes des marchés offerts et de leur fluctuation.

Au regard de ce constat, il est nécessaire de repositionner cette plateforme pour les 60 ha qui seront ouverts à l'urbanisation. Si ce type d'activités n'est plus pressenti, il est nécessaire de mener des réflexions sur un changement de vocation de la zone.

3.4 Les friches économiques :

Même si les secteurs d'activités industriels sont plus emblématiques, ils ne sont pas les seuls à produire des friches. L'habitat, les équipements, le commerce produisent également des friches mais dans une moindre mesure. En somme, les friches recensées sur le territoire ne présentent pas toutes les mêmes enjeux de reconversion, en fonction de leur localisation et de leur accessibilité, de leur taille, des contraintes techniques de renouvellement ou de leur niveau de pollution.

Les friches économiques représentent des enjeux plus importants que d'autres friches présentes sur le territoire. D'une part parce qu'elles constituent des emprises nettement plus importantes qu'il convient de réhabiliter pour limiter la consommation foncière, d'autre part parce qu'elles reposent sur des contraintes multiples : pollution des terrains, réaménagement coûteux, difficultés de négociation avec des entrepreneurs fantômes et des entreprises en liquidation, etc..

Sur le Piémont des Vosges, les friches économiques sont toutes résorbées ou en voie de l'être.

- **La friche « Zaegel-Held » à Obernai : 3,35 ha reconvertis :**

La friche industrielle avait déjà fait l'objet de réflexions dans le cadre de la révision du PLU aujourd'hui en vigueur, mais sans qu'un choix définitif d'aménagement ait pu être effectué.

C'est aujourd'hui chose faite puisque la friche est totalement résorbée. Après dépollution du site, une zone mixant habitat collectif et activité tertiaire (3 bâtiments dont un hôtel) s'est récemment achevée.

- **La friche « Heywang » à Bourgheim : 4,3 ha reconvertis :**

« Verrue » emblématique du Piémont des Vosges, visible depuis l'A35, la friche « Heywang » constituait un enjeu majeur. L'entreprise Heywang a joué un rôle majeur et très spécifique dans l'évolution du tissu urbain de Bourgheim. Cette entreprise de construction mécanique (machines agricoles) s'est installée à Bourgheim en 1954, au nord du vieux village. Les bâtiments d'exploitation ont peu à peu occupé des emprises très importantes puisqu'elles représentaient au final une surface équivalente à la surface du village d'origine.

La zone comprend maintenant une partie dédiée à l'habitat ainsi qu'une seconde pour de l'activité.

- **La friche « Teinturerie centre Alsace » dite TCA à Dambach-la-Ville :**

A proximité immédiate de la plateforme départementale de Dambach-la-Ville, la teinturerie servant à teindre les fils de coton de l'usine LABONAL est fermée depuis une quinzaine d'année.

Aujourd'hui, le groupe viticole WOLFBERGER a racheté le site. Son projet consiste à construire un site de réception et de pressurage de raisins en vue de rationaliser les temps de trajet des viticulteurs de la zone.

Par voie de conséquence, cette friche est amenée à disparaître à court terme.

3.5 Le potentiel économique : 68 ha inscrits aux POS/PLU :

Outre les secteurs en développement qui permettront de répondre aux besoins des entreprises sur du court terme, l'analyse des zones d'urbanisation future à vocation économique, qui ne font l'objet d'aucune phase d'aménagement ou réflexions préalables, fait ressortir un potentiel relativement faible. En effet, les secteurs dédiés à un développement économique à court terme représentent environ 37 ha, ceux pour un développement à plus long terme 31 ha.

Cette offre foncière est d'autant plus faible qu'elle est diffuse sur l'ensemble des communes ayant inscrit des zones économiques dans leur document d'urbanisme. Ainsi, un peu plus de 50% de ces zones à court terme sont inférieures à deux hectares et correspondent davantage à des sites de desserrement pour des entreprises existantes qu'un réel site économique fortement créateur d'emplois.

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES COURT TERME	SURFACE EN HECTARES
ZONE IAUx - BOERSCH	0,96
ZONE INA2 - EICHHOFFEN	1,25
ZONE NAX - INNENHEIM	3,24
ZONE IAUx - KRAUTERGERSCHEIM	1,90
ZA DU BRUCH (IAUx) - MEISTRATZHEIM	4,66
ZONE IAUx - MITTELBERGHEIM	1,59
ZA DU THAL (1AUxa) - OBERNAI	2,47
ZA SUD (1AUxa) - OBERNAI	6,44
ZONE IAUx - ROSHEIM	8,43
Zone IAUx – SAINT-PIERRE	0,49
ZONE IAUx - STOTZHEIM	2,31
ZONE IAUx1 - VALFF	1,72
ZONE INAX - ZELLWILLER	1,80
13 zones dédiées à l'activité économique à court terme Surface totale à court terme : environ 37hectares	

Zones dédiées à l'activité économique à court terme

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES MOYEN/LONG TERME	SURFACE EN HECTARES
ZONE IIAUx - BOERSCH	0,49
ZONE IINA2 - DAMBACH-LA-VILLE	7,40
ZONE IIAUx - EPFIG	2,09
ZONE IIAUx - KRAUTERGERSCHEIM	3,08
ZONE IIAUx - MITTELBERGHEIM	1,70
ZA NORD (2AUx) - OBERNAI	16,03
ZONE 2AUx - SAINT-PIERRE	0,59
7 zones dédiées à l'activité économique à long terme Surface totale à long terme : environ 31 hectares dont 16 ha réservés en cas de développement de Kronenbourg	

Zones dédiées à l'activité économique à long terme

Si la simple extraction des documents d'urbanisme permet de conclure à un potentiel à long terme de 31 ha, il convient néanmoins de relativiser dans la mesure où la zone d'Obernai est destinée uniquement en cas de développement de la Brasserie Kronenbourg. En effet, ces 16 ha sont à l'arrière de l'établissement et ne sont accessibles que depuis le site.

Ainsi, le potentiel foncier mobilisable à long terme est de l'ordre de 15 ha uniquement et l'ensemble du potentiel foncier à court et long terme représente par voie de conséquence 53 ha.

Evidemment, toutes ces surfaces ont fait l'objet de déduction sur les quotas alloués par le SCoT aux communes ou intercommunalités au titre des orientations en matière de consommation foncière, dès lors qu'elles sont localisées hors enveloppe urbaine.

4. Les besoins des entreprises et le positionnement du territoire :

4.1 Les critères d'attractivité :

Comment se donner les moyens d'accueillir de nouveaux établissements et répondre à leurs besoins en termes de type de foncier, de prix, d'accessibilité, d'aménités... ?

Ces questions ont été posées par le SMPV aux porteurs et acteurs de projets tels que les Communautés de Communes qui sont chargées d'aménager et vendre les parcelles, les professionnels et la CCI.

Il ressort que la performance et l'attractivité d'un territoire dépendent de façon schématique de la qualité des environnements :

- **Economique** : qualité du marché, concentration d'agents économiques (critère d'autant plus prégnant que l'entreprise externalisera un certain nombre de fonctions), environnements administratif et financier... ;
- **Physique** : infrastructures de communication, y compris numériques, équipements publics, qualité et cadre de vie et aménités du territoire. Le cadre de vie paraît devenir un critère de plus en plus important pour certaines entreprises qui cherchent à se développer sur les territoires ;
- **Relationnel** : réseaux d'acteurs économiques, relations acteurs privés/acteurs publics... ce facteur semble avoir aujourd'hui un poids accru tant sous l'angle de la qualité des réseaux d'acteurs que des risques de conflits avec les populations locales.

Selon les développeurs économiques, plusieurs critères guident le choix d'implantation des entreprises et l'un des plus importants reste toujours la proximité des infrastructures de transport.

Les autres critères principalement évoqués sont :

- Une réponse à la stratégie de l'entreprise (proximité des clients, des fournisseurs, des sous-traitants) : à ce titre certaines entreprises peuvent constituer une « locomotive » si bien que leur présence sur le territoire constitue un facteur important. Inversement, la présence de sous-traitants représentés peut déterminer l'implantation d'établissements plus importants.
- Une offre immobilière et/ou foncière : terrains de taille adaptée en fonction des besoins, zones d'activités de qualité (espaces verts, intégration paysagère, etc.) et offrant des possibilités d'extension ;
- Un prix cohérent par rapport au marché ;
- Une main-d'œuvre disponible et qualifiée ainsi qu'une concentration suffisante de services aux entreprises et aux salariés ;

- La proximité d'organismes de formation professionnelle, d'universités, de structures de recherche scientifique et de transfert de technologies permettant la mise en place de réseaux ;
- Les aménités locales contribuant à la qualité de vie : climat, environnement naturel, habitat, loisirs, vie culturelle, éducation.

4.2 Le positionnement infra-SCoT :

Tout comme cela a été évoqué sur le marché de l'emploi et l'analyse des modèles économiques, le territoire du SCoT peut se décomposer en deux sous-territoires distincts.

D'une part, l'attractivité et la dynamique du Nord du Piémont est incontestable. Idéalement positionné, le Nord du territoire est constitué d'un réseau de transport optimal du fait de la proximité de l'autoroute, de l'aéroport et du réseau ferré. Le secteur d'Obernai, dont le tissu économique est constitué d'une présence industrielle forte, composé de « locomotives » d'entreprises de renommée internationale capables de faire fonctionner tout un réseau de sous-traitants, est clairement un vecteur d'attractivité et peut conforter les entrepreneurs dans leur choix d'implantation. Le secteur de Rosheim, situé entre Obernai et Molsheim, jouit également de ce réseau de transport et tire son épingle du jeu du fait notamment de la proximité de ces deux pôles majeurs.

D'autre part, le Sud du territoire, dont les sites en développement sont situés soit à proximité d'Obernai soit à proximité de Sélestat, ne dispose pas de ce passé industriel et ce maillage ou réseau d'entreprises, ou tout du moins, dans une moindre mesure. Ce territoire est pourtant doté d'un réseau de transport optimal, capable de répondre à certains critères d'entrepreneurs mais ne dispose pas en revanche de la « crédibilité » économique à l'extérieur du SCoT, faute notamment de la présence de « locomotives » qui, on l'a vu, sont en voie de s'implanter.

Ainsi, si le Nord du Piémont est davantage un territoire économique à consolider, notamment par une offre foncière cohérente et répondant aux besoins, le Sud doit devenir quant à lui une zone économique à créer et à constituer. Les sites de Dambach-la-Ville et la Parc d'Activités du Piémont doivent accueillir des entreprises capables de dynamiser le territoire, non seulement en termes de créations d'emplois, mais surtout en termes de rayonnement économique de nature à en capter d'autres.

Le rôle du SCoT n'est pas d'opposer ces territoires et l'idée de « geler » ou réguler le développement des espaces économiques de l'un pour donner de l'attractivité à un autre n'est pas une solution. Au contraire, il s'agit collectivement à l'échelle du SCoT de porter un projet économique s'appuyant sur les qualités et les défauts des territoires qui le composent.

4.3 Le positionnement supra-SCoT :

Le territoire du Piémont des Vosges bénéficie d'un positionnement stratégique du point de vue économique qui participe à son attractivité sur le plan départemental et régional. Cette attractivité est induite par les multiples interrelations entre le territoire du SCoT et ses voisins.

4.3.1 Le Piémont des Vosges sur l'axe « économique » alsacien :

Le territoire du SCoT est situé à équidistance des pôles représentés par l'Eurométropole et l'agglomération colmarienne, l'axe principal étant l'A.35 et positionnant le Piémont à moins de 30 mn de chacun d'eux.

Outre ces deux pôles majeurs, le territoire s'imbrique également dans un maillage économique constitué de villes moyennes comme Molsheim, Sélestat, et dans une moindre mesure Erstein, qui disposent aussi d'un tissu économique attractif.

La présence de ces pôles est articulée sur un axe Nord-Sud, véritable « corridor économique » au sein duquel le Piémont constitue un trait d'union.

4.3.2 La proximité d'équipements de transports structurants :

La présence d'équipements structurants hors du territoire participe également à l'attractivité du Piémont des Vosges. Bien évidemment la proximité immédiate de l'aéroport d'Entzheim et dans une moindre mesure celle de l'EuroAirport, des gares TGV de Strasbourg et Sélestat/Colmar constituent des atouts incontestables qui contribuent au rayonnement du territoire alsacien tout entier et facilitent les interactions. Il en est de même de l'A.35 qui constitue « l'épine dorsale économique alsacienne ».

La présence de tels équipements de transports, couplée à l'évolution des modes de vie, favorise les flux et les échanges entre les territoires et renforce l'attractivité du territoire.

4.3.3 Quel rôle du Piémont des Vosges dans le système métropolitain ? :

La relation entre Strasbourg métropole et le territoire a longtemps été ramenée à une relation duale nourrie par l'image des embouteillages du matin ou du soir qui serait l'illustration de la ville qui polarise et concentre les emplois au détriment du reste du territoire.

Or, cette image, même si elle contient encore une part de vérité, est devenue nettement plus complexe compte tenu des situations observées. En effet, la tertiarisation de l'emploi, l'émergence des fonctions métropolitaines sur le territoire du SCoT par l'implantation de nouveaux établissements, la multiplicité des flux qui dépassent dorénavant les migrations pendulaires, conduisent nécessairement à une vision qui dépasse les limites administratives et territoriales du SCoT.

La métropole strasbourgeoise dispose d'activités à rayonnement externe, qui dépassent le simple effet des forces d'attraction exercées sur une zone d'influence régionale. Il est nécessaire de porter une attention particulière aux activités motrices qui permettent à Strasbourg de s'inscrire dans des réseaux plus amples : français, européens, internationaux.

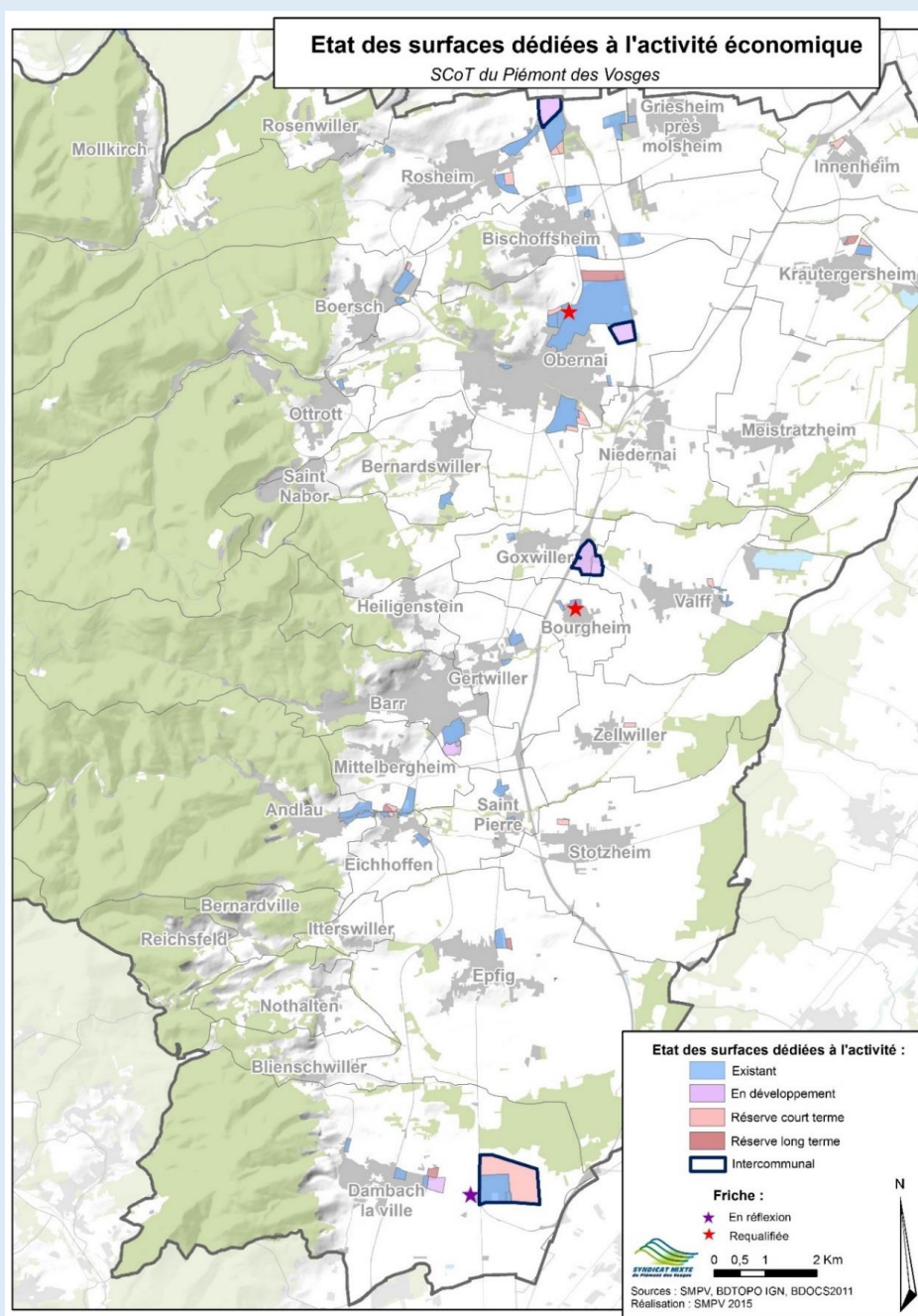
Ces activités font vivre directement ou indirectement tout le territoire influencé par la métropole et dont le rayonnement global est amené à tirer la dynamique de tout un système territorial au sein duquel ces forces motrices doivent, non pas s'additionner ou s'accoler, mais, au contraire multiplier leurs interfaces, les synergies et leurs forces respectives pour construire un développement compétitif, « durable » (aux divers sens du terme : dans une continuité temporelle, mais aussi soutenable socialement et écologiquement) et solidaire.

Ainsi, les territoires périurbains, dont le Piémont des Vosges fait partie, ne doivent pas entrer dans une logique de concurrence à l'égard de la métropole. Au contraire, il y a lieu de percevoir la métropole

comme un intérêt, tant du point de vue de la politique d'aménagement que de la mise en place d'une stratégie de développement économique en jouant la complémentarité territoriale.

Cette complémentarité doit s'analyser comme le besoin d'étoffer la dynamique métropolitaine en impliquant tous les territoires dans une recherche de « cohérence » et d'un modèle métropolitain liant cœur et marge en vue d'amplifier la connaissance des facteurs d'attractivité et de compétitivité de l'Alsace mais aussi le réajustement des niveaux de centralité par la mise en place d'une logique de « réseau métropolitain ».

Synthèse cartographique :



Synthèse :

L'analyse des espaces économiques permet de révéler les activités économiques sur les espaces économiques existants. Le territoire du SCoT possède également du foncier disponible, notamment au sein d'espaces intercommunaux, qui sont tous connectés aux grands axes de transport. La ZAC du Fehrel, à un stade moins avancé, permettra une poursuite de l'offre foncière disponible.

La Plateforme d'Activités d'Alsace Centrale, qui offre un foncier de 60 ha, mérite clairement que les constats passés (locaux à louer, faibles créations d'emplois...) ne se reproduisent plus à l'avenir : une réflexion plus poussée sur la recherche d'entreprises, à haute valeur ajoutée et certainement aussi sans rechercher de spécialisation, mérite d'être engagée. Une offre foncière de 60 ha, mobilisable directement, doit nécessairement constituer une opportunité d'envergure. Cet atout économique mérite un renforcement en termes de promotion et de marketing territorial qui dépend de l'ensemble des acteurs alsaciens.

Si l'objet de cette partie ne traite pas de la consommation foncière et des surfaces allouées par le SCoT 2007 pour développer l'économie de manière générale, force est de constater, qu'outre la Plateforme et le comblement progressif des zones en développement, très peu de foncier est inscrit dans les documents d'urbanisme locaux. Ce constat est d'autant plus marqué en considérant des hypothèses de développement à des horizons 2035-2040, le phénomène de rétention foncière, le poids des « contraintes » environnementales, la technicité des démarches.

Par ailleurs, ces phénomènes appellent aussi la question de la gouvernance et du portage de la zone. C'est dans ce sens que le SCoT 2007 a favorisé le développement de zones intercommunales, relayant néanmoins aux communes la possibilité de créer de petits espaces pour des besoins de desserrement. Aujourd'hui d'ailleurs, la réflexion intercommunale est devenue incontournable dans le positionnement des zones ou sites à vocation économique dans la mesure de la loi NOTRe. En effet, les Communautés de Communes exercent de plein droit en lieu et place des communes membres, les compétences d'actions de développement économique ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Ainsi, la réflexion des zones d'activités et de leur implantation se situe désormais à une autre échelle que la commune et visera sans conteste à mener une politique économique plus structurée territorialement.

Enfin, offrir du foncier n'apparaît plus aujourd'hui suffisant pour attirer des entreprises. Assurer une promotion de la zone, aménager durablement l'espace, tisser des réseaux d'acteurs, développer un marketing territorial constituent dorénavant des phases nécessaires pour garantir l'attractivité économique d'un territoire.

Introduction : L'instabilité législative et l'ambivalence urbanisme/activité commerciale :

Entre activité artisanale et commerciale : quelle définition ?

En préambule, il faut souligner que dans le langage courant, le terme de « commerce » englobe à la fois le commerce de détail au sens de la statistique publique (achat de produits pour les revendre à des particuliers) et des activités qui relèvent de l'artisanat (vente de produits ou de services que l'artisan fabrique lui-même). L'exemple le plus significatif étant les activités de boulangerie ou de boucherie qui constituent une activité commerciale de détail produite par des artisans.

En fonction d'une approche en termes de proximité, se pose également la question de l'intégration de certains services à la personne (esthéticiennes, coiffeurs...) qui peuvent constituer également une certaine forme d'activité commerciale.

Par conséquent, le diagnostic traitera du commerce comprenant :

- Le commerce de détail (soit toutes les activités commerciales destinées à la vente directe à un particulier) ;
- L'activité artisanale dans certaines de ses composantes (alimentaire et services) qui comprend un établissement destiné à la vente directe à un particulier. Une partie spécifique sur l'ensemble des activités artisanales sera également abordée.

De la même manière, certaines activités n'ont pas été prises en compte. Il s'agit notamment des activités non destinées à la vente aux particuliers (commerce de gros, commerce inter-entreprises...) et de certains services tels que les banques, assurances, professions libérales...

Enfin, le diagnostic opérera une distinction entre les petits commerces (moins de 300m² de surface) et les grandes et moyennes surfaces (GMS : supérieures à 300m²).

Activité commerciale et SCoT : la problématique :

Le commerce constitue un enjeu majeur de l'aménagement du territoire et joue un rôle moteur dans :

- L'organisation d'un territoire ;
- La structure des déplacements ;
- La vie quotidienne des habitants ;
- L'économie locale en tant que vecteur de création d'emplois notamment.

Traiter du commerce au sein d'un SCoT pose nécessairement des questions en termes de rôles et de leviers d'actions pour concilier des exigences souvent contradictoires ?

- Satisfaction des consommateurs et évolution constante de leurs modes de vie ;
- Développement des entreprises ;
- Équité des conditions de concurrence ;
- Animation des centres-villes, préservation des entrées de villes...

De même, pour aborder l'urbanisme commercial, se posent des questions en termes de gouvernance et de périmètre institutionnel. Si le SCoT apparaît en effet comme l'outil de régulation des implantations commerciales, son périmètre est arrêté selon des critères et considérations qui ne sont pas forcément en rapport avec ceux pris en compte par le commerce et notamment avec la détermination de la zone de chalandise. Dès lors, une vision extra-SCoT apparaît nécessaire dans

l'approche du développement de l'activité commerciale et la prise en considération des pôles extérieurs au Piémont des Vosges. Elle mérite ainsi d'être posée pour favoriser des synergies positives et éviter le « jeu de la concurrence territoriale ».

Enfin, il apparaît également délicat en pratique de dissocier des facteurs réglementaires qui incombent aux SCoT des facteurs économiques. Dès lors plusieurs questions peuvent demeurer complexes à aborder :

- Comment concilier une logique de marché, de concurrence et une logique d'aménagement durable des territoires ?
- Est-ce la concurrence qui dicte les politiques d'urbanisme ou l'urbanisme qui commande le commerce ?
- Comment établir une planification qui a des effets sur une activité économique en se fondant exclusivement sur des critères d'aménagement du territoire ?

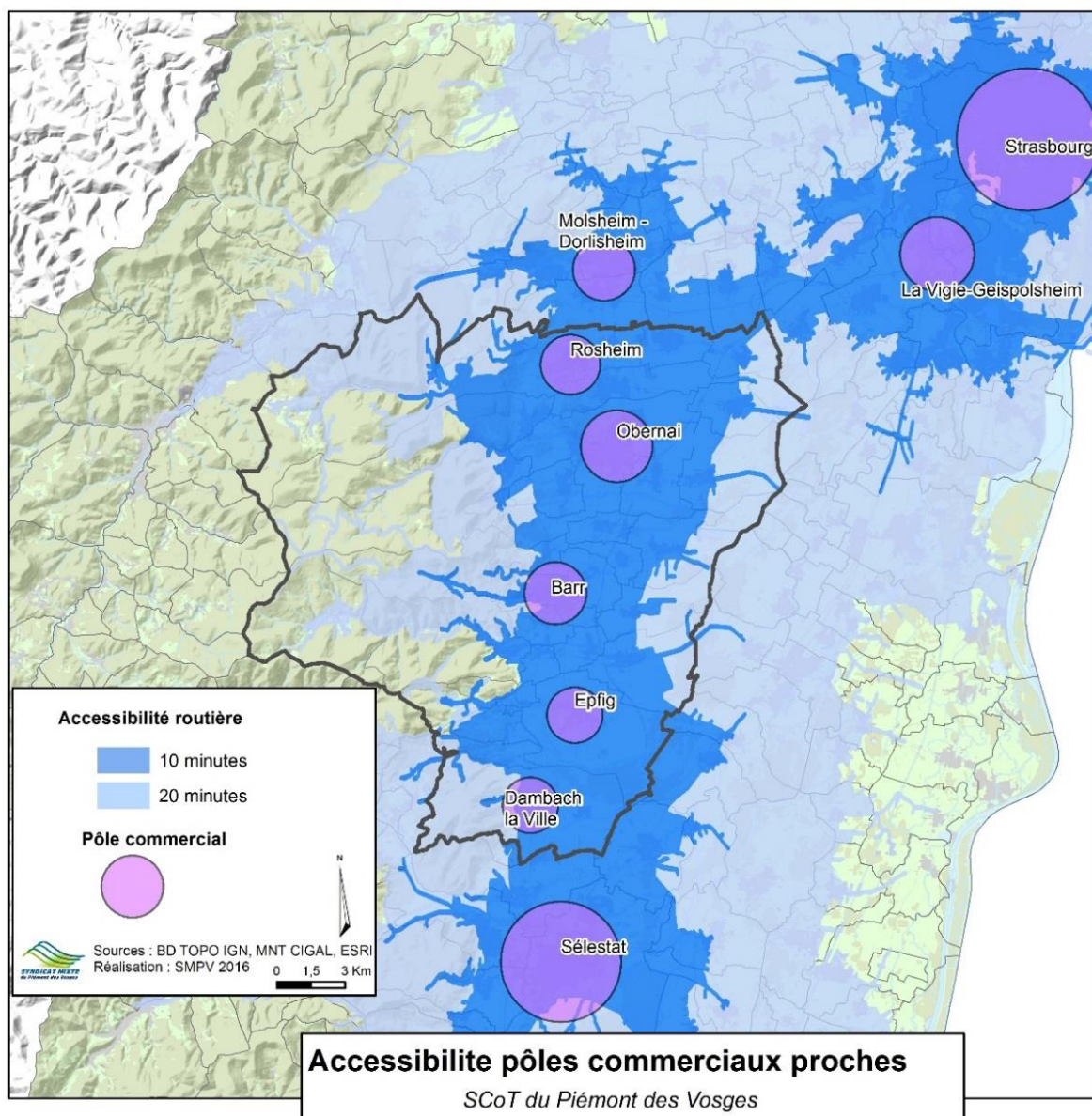
1. L'équipement commercial du Piémont des Vosges :

1.1 Le Piémont des Vosges dans son environnement commercial :

Le Piémont des Vosges est situé à proximité de plusieurs pôles commerciaux localisés en limite de son territoire.

Bien évidemment, il convient en premier lieu de citer l'Eurométropole avec les activités commerciales situées au sein du centre-ville de Strasbourg et dans sa périphérie, en particulier la Vigie à Geispolsheim. En second lieu, le territoire du SCoT, principalement le Sud, est également à proximité immédiate du pôle d'agglomération de Sélestat et de Molsheim-Dorlisheim-Mutzig pour la partie Nord. Dans une moindre mesure et en troisième lieu, les pôles de Benfeld et d'Erstein assurent une complémentarité relative aux autres, principalement sur un axe Est-Ouest. Toutefois, les échanges avec ces pôles sont relativement faibles, les consommateurs privilégiant les axes Nord-Sud plus structurants, accessibles et rapides.

L'introduction du facteur « d'accès » donne une vision plus dynamique pour évoquer les relations entre pôles. Les courbes isochrones routières de 10 et 20 minutes autour des pôles urbains démontrent très clairement l'existence d'un « bassin commercial continu » de Sélestat à Strasbourg qui dépasse très largement le territoire du SCoT. Cette accessibilité aux pôles commerciaux est un facteur important mais il convient aussi de souligner le « relai » joué par tout le tissu de commerces dits « de proximité », présent hors de ces polarités et qui accentue cet accès aux biens et services.



1.2 Evaluation et caractérisation de l'offre commerciale :

1.2.1 L'offre en Grande et Moyenne Surface (GMS) :

✓ Approche de l'offre du Piémont au regard des territoires voisins :

Avec 873m² de surfaces commerciales de GMS pour 1 000 habitants en 2014 (hors concessions et commerces automobiles), le territoire du Piémont des Vosges possède une densité commerciale légèrement supérieure à celle du Bas-Rhin (870m² de grandes et moyennes surfaces pour 1 000 habitants).

En comparant les densités commerciales (m²/1 000 habitants) des SCoT voisins (hors SCOTERS non évaluable) et du Bas-Rhin, il ressort notamment que l'offre alimentaire du Piémont se situe dans la moyenne. Les activités de bricolage, jardinage et fleurs sont surreprésentées, même si Sélestat et sa région sont dans des proportions équivalentes.

En revanche, le SCoT du Piémont présente quelques déficits d'enseignes de GMS pour ce qui concerne la culture et les loisirs, l'équipement de la maison et l'équipement de la personne. Toutefois, pour ce qui concerne cette dernière activité, il convient de souligner le « relais » des petits commerces (moins de 300m²) de centre-ville qui sont très largement représentés, notamment à Obernai.

	SURFACE M ²	DENSITE POUR 1000 HABITANTS			
		SCOT PIEMONTE	SCOT BRUCHE	SCOT SELESTAT	BAS-RHIN
Alimentaire	22 354	381	388	404	342
Equipement de la personne	1 421	24	90	67	70
Equipement de la maison	5 410	92	71	147	133
Culture et loisirs	2 200	38	25	93	53
Bricolage, jardinage, fleurs	18 769	320	203	334	226
Divers	996	17	/	72	47
Non alimentaire	28 796	491	/	713	528

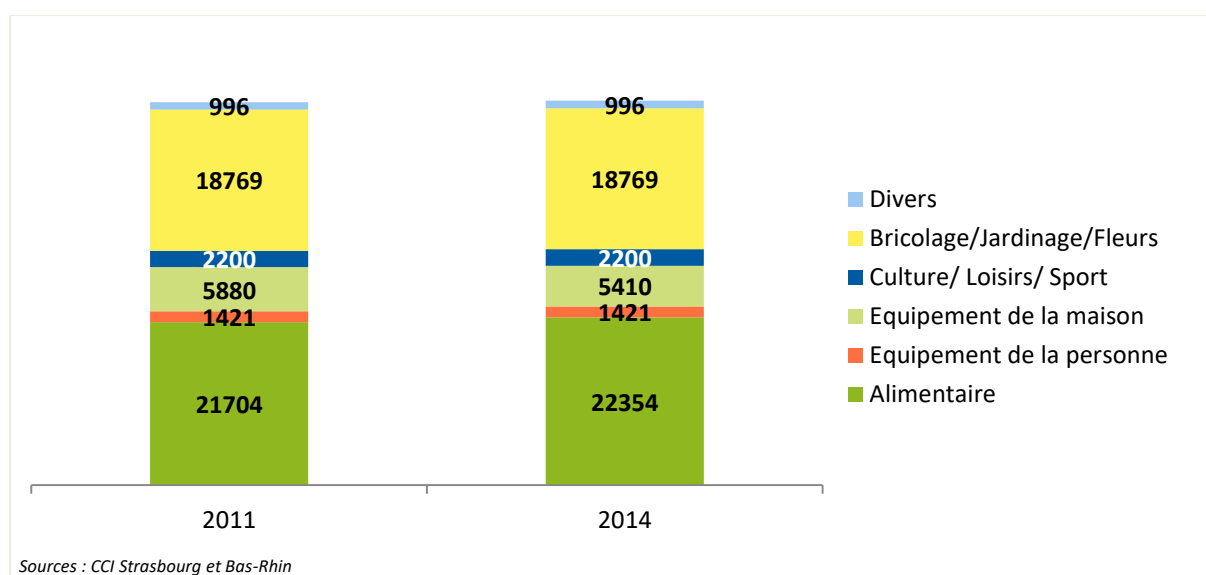
Type d'offre commerciale dans le SCoT, le département et les SCoT voisins - Source : CCI 2015

✓ Evolution de l'offre en GMS :

L'étude réalisée par la CCI dans le cadre de la révision du SCoT montre une relative stabilité des GMS du Piémont des Vosges depuis 2011, notamment pour l'ensemble des activités non alimentaires. En effet, seule une enseigne a fermé depuis 2011 pour ce qui concerne l'équipement de la maison : les Galeries du Décor à Barr.

En revanche, l'offre commerciale alimentaire s'est renforcée depuis l'approbation du SCoT 2007 en termes de surface de vente. Il convient toutefois d'observer que les surfaces alimentaires étaient plus importantes en 2013, année du bilan du SCoT, qu'actuellement. En effet, le supermarché MATCH a fermé depuis 2015 à Obernai.

Ainsi, l'offre alimentaire sur le Piémont des Vosges est constituée de 4 hypermarchés et de 7 supermarchés dont 5 hard-discounts. Ces tendances sont identiques à celles constatées dans le département où l'on trouve plus de supermarchés que d'hypermarchés.



Evolution de l'offre commerciale des plus de 300m² en 2011 et 2014

LOCALISATION	DENOMINATION	ENSEIGNE	SURFACE DE VENTE EN M ² EN 2007	SURFACE DE VENTE EN M ² EN 2013	SURFACE DE VENTE EN M ² EN 2016
OBERNAI	Hypermarché	LECLERC	5 197	6 258	6 258
	Hypermarché	SIMPLY MARKET	2 700	2 700	2 700
	Supermarché	MATCH	2 276	2 276	Fermeture
	Hard discount	NORMA	600	600	600
	Hard discount	LIDL	-	998	1 269
ROSHEIM	Hypermarché	SIMPLY MARKET	1 800	2 532	2 532
	Hard discount	LIDL	900	Fermeture	Fermeture
	Hard discount	NORMA	300	300	300
GERTWILLER	Hypermarché	SUPER U	3 620	4 820	4 820
BARR	Supermarché	MATCH	759	759	759
	Supermarché	COOP > CARREFOUR MARKET	698	698	698
	Hard discount	ED > DIA	1 198	1 198	1 198
	Hard discount	LIDL	653	653	653
TOTAL			20 701	23 792	21 787

Evolution des surfaces alimentaires : SCoT 2007, bilan SCoT 2013 et 2016 - Source : CDAC, Préfecture du Bas-Rhin

Il convient de préciser que, consécutivement à la fermeture de l'enseigne MATCH et pour éviter la création d'une friche commerciale en plein cœur historique, la ville d'Obernai procède actuellement à un projet de requalification du site qui comprendra notamment la création de 1 000m² de surfaces commerciales en lien avec les commerces de proximité existants.

Seules deux enseignes sont équipées de « drive » : LECLERC à Obernai et SUPER U à Gertwiller. Ces drives sont adossés au bâtiment existant de l'enseigne.

On ne dénombre qu'une seule galerie marchande à Leclerc Obernai qui propose des boutiques en lien avec l'équipement de la personne, de la maison et des activités de culture-loisirs.

Définitions :

L'hypermarché est un établissement de vente au détail en libre-service qui réalise plus des deux-tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2500m².

Un supermarché est un établissement de vente au détail en libre-service réalisant plus des deux-tiers de son chiffre d'affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2500m².

Un hard-discount est un magasin de libre-service à prédominance alimentaire qui se caractérise par des prix de vente en dessous de la moyenne, une petite surface de vente et un assortiment de produits restreint.

Un drive est une plateforme de préparation de commandes de détail, équipée de pistes pour véhicules motorisés sur lesquelles les clients prennent possession d'une commande (effectuée sur internet ou directement sur le site du magasin) grâce à une borne. Le drive peut-être soit accolé au magasin, soit isolé soit en bordure d'un axe de flux ou à proximité d'un magasin concurrent.

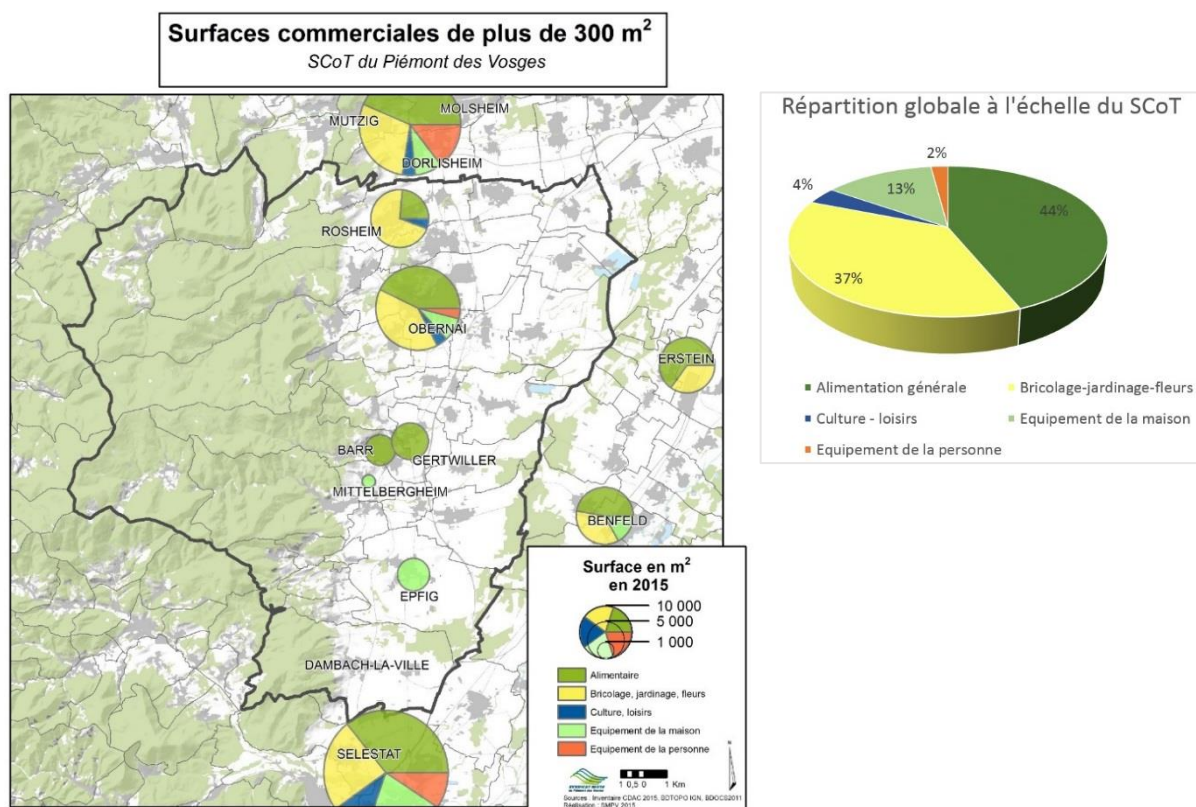
✓ *Répartition géographique des GMS : une offre polarisée :*

Au niveau départemental, on constate que le niveau d'équipement en GMS suit globalement la hiérarchie des fonctions administratives des communes et de leur poids démographique.

Il en est exactement de même pour ce qui concerne le Piémont et, par voie de conséquence, des communes de Rosheim, Barr et Obernai qui concentrent la majorité des GMS.

La répartition géographique des GMS du Piémont des Vosges appelle les constats suivants :

- Le Nord du Piémont possède une offre complète en GMS, toutes les activités commerciales y étant bien représentées ;
- Au sud d'Obernai, l'offre est moindre : l'offre alimentaire est représentée à Barr et Gertwiller et un établissement propose des équipements de la maison : Meubles HERTRICH à Epfig (les Meubles SELTZ à Mittelbergheim ont depuis lors fermés). Il est aussi à noter un projet de supermarché à Epfig en 2018 qui renforcera l'offre alimentaire dans ce secteur géographique. L'offre du pôle de Sélestat, tant par les types d'activités commerciales qu'en termes de surfaces mais aussi d'accessibilité, constituent de toute évidence un point de captation de la clientèle Sud du Piémont. Le projet à Epfig contribuera, dans une certaine mesure, à limiter les déplacements vers Sélestat.
- Il existe un déficit de l'offre pour tout ce qui concerne les équipements de la personne. En effet, seul le pôle d'Obernai propose ce type d'activité commerciale. Toutefois, comme cela a été évoqué précédemment, le tissu de commerce de proximité apporte une large « compensation » dans cette branche d'activité.
- L'offre en bricolage, jardinage et fleurs représente avec l'offre alimentaire 81% des surfaces commerciales du Piémont des Vosges.



Constat :

L'offre commerciale en grande et moyenne surface s'appuie dans une large mesure sur l'armature urbaine du SCoT. Majoritairement implantées dans la moitié Nord du Piémont, il n'existe pas d'offre complète représentant l'ensemble des familles de produits au Sud : Barr et Gertwiller assurant uniquement l'offre alimentaire même si un projet est en cours à Epfig.

Cela étant, les habitants jouissent de la proximité de Sélestat pour privilégier les offres complémentaires ou vers le Nord du territoire, de celles d'Obernai et de Molsheim notamment. Les familles de produits en alimentaire et bricolage sont majoritairement représentées, alors que l'offre en équipement de la personne et en culture sont peu présentes, même si LECLERC a adossé à son site un espace culturel.

Consolider l'offre commerciale des grandes et moyennes surfaces au sein des pôles appelle nécessairement des questionnements sur les effets de cette offre consolidée par rapport aux flux de transports et son accessibilité par les transports collectifs et les modes de déplacement les plus économes en CO2.

1.2.2 Les commerces et services de proximité :

Précisions méthodologiques :

Les GMS (grandes et moyennes surfaces -plus de 300m² de surface de vente) font l'objet d'un suivi par la direction régionale de la concurrence et des fraudes (DGCCRF) ce qui permet de disposer d'une base de données relativement fiable des surfaces de vente en GMS par secteur d'activité.

Les petits commerces (moins de 300 m² de surface de vente) ne font pas l'objet d'un suivi en termes de surface. Pour traiter de cette partie, le SMPV se basera sur l'étude réalisée par la CCI mais aussi sur les fichiers SIRENE qui permettent d'aller plus finement dans l'analyse.

✓ *L'offre en commerces et services de proximité :*

Par extension, on distingue généralement l'offre qui s'est développée en périphérie des villes dans des centres commerciaux « classiques », des polarités commerciales implantées au cœur des quartiers et des villages, répondant à une vocation de proximité ou de quotidienneté. Cela étant, et de manière générale, nombreux sont les équipements qui se sont fait « rattraper » par la ville, si bien qu'opposer centre-ville et périphérie n'est plus forcément opportun tant les frontières sont brouillées.

En outre, l'analyse de la proximité ne doit pas se réduire à la seule épicerie du quartier ou du village. Autrement dit, la proximité n'est pas simplement un format de magasin, mais c'est aussi un usage, un mode de consommation qui peut faciliter l'accès et la rapidité à certaines offres.

Les commerces de proximité sont donc à la croisée de plusieurs problématiques actuelles et apportent des solutions pertinentes : ils participent au lien social, offrent une opportunité de développement économique et de création d'emplois et peuvent répondre aux difficultés liées à certaines catégories de personnes comme celles non motorisées ou les personnes âgées.

Le Piémont des Vosges dispose d'un tissu de commerces et services de proximité dynamique et varié qu'il convient de conforter et de soutenir car ces commerces contribuent au maintien du lien social des villes, bourgs et villages, en organisant et animant la vie quotidienne des habitants.

Ainsi le Piémont des Vosges possède environ 350 commerces et services qui animent le territoire (hors offre alimentaire), soit une augmentation de 8% depuis 2010.

L'offre proposée par les commerces apporte une certaine complémentarité à l'égard de l'offre des grandes et moyennes surfaces, notamment pour ce qui concerne les équipements de la personne, l'habillement en particulier.

En revanche, sur certaines catégories et compte tenu des évolutions constatées, dès lors qu'une offre est disponible au sein d'une GMS et d'un commerce de proximité, des mutations peuvent être observées en défaveur de ces derniers : c'est particulièrement le cas des offres culturelles et de loisirs, qui sont développées au sein des super et hypermarchés.

	2010	2014	%
CULTURE ET LOISIRS	49	45	-8%
COMMERCE DE DETAIL D'ARTICLES DE SPORT	8	8	0%
COMMERCE DE DETAIL DE FLEURS	12	12	0%
COMMERCE DE DETAIL DE JEUX ET JOUETS	3	3	0%
COMMERCE DE DETAIL DE JOURNAUX ET PAPETERIE	5	3	-40%
COMMERCE DE DETAIL D'HORLOGERIE OU DE BIJOUTERIE	4	4	0%
LIBRAIRIE	3	2	-33%
TABAC	14	13	-7%
EQUIPEMENT DE LA PERSONNE	60	70	17%
COMMERCE DE DETAIL DE LA CHAUSSURE	9	9	0%
COMMERCE DE DETAIL DE PARFUM ET PRODUITS DE BEAUTE	6	9	50%
COMMERCE DE DETAIL ET D'HABILLEMENT	45	52	16%
EQUIPEMENT DU FOYER	36	32	-11%
PHARMACIE	15	15	0%
SERVICES	168	191	14%
COIFFEUR	63	79	25%
OPTICIEN	9	8	-11%
PRESSING	8	8	0%
REPARATION DE BIENS PERSONNELS ET DOMESTIQUES	17	19	12%
SOINS DE BEAUTE	71	77	8%
Total général	328	353	8%

Evolution du tissu commercial entre 2010 et 2014 dans le SCoT - Source : SIRENE 2010 ; 2014

✓ Répartition géographique des commerces et services de proximité :

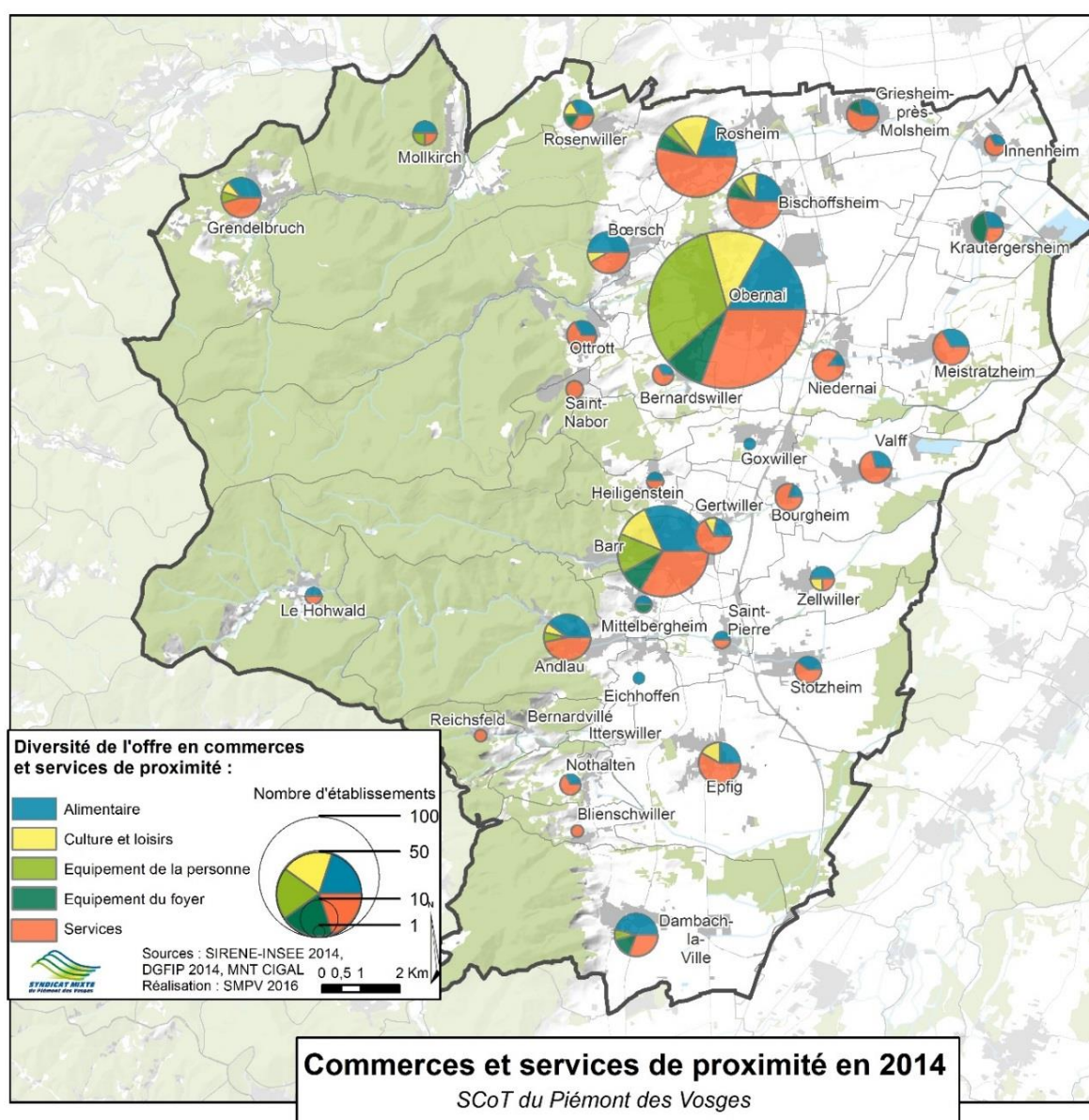
Le Piémont des Vosges accueille aujourd'hui encore un tissu fourni et diversifié de petits commerces, en évolution constante et principalement composé de boulangeries-pâtisseries, de coiffeurs, de magasins de vêtements, de boucheries-charcuteries, de pharmacies, etc.

Malgré l'évolution constatée des GMS, les commerces traditionnels dits de proximité sont présents dans la quasi-totalité des communes du Piémont des Vosges, permettant de conserver une forme

d'animation, de lien social, même s'il convient également de relever une forte concentration de ces commerces dans les pôles.

COMMERCES (HORS ALIMENTAIRES) DANS LES POLES DE L'ARMATURE URBAINE		
COMMUNES	2010	2014
Barr	41	41
Dambach-la-Ville	8	8
Epfig	14	10
Obernai	132	147
Rosheim	34	37
TOTAL	229	243

Nombre de commerces non alimentaire dans les pôles de l'Armature urbaine du SCoT



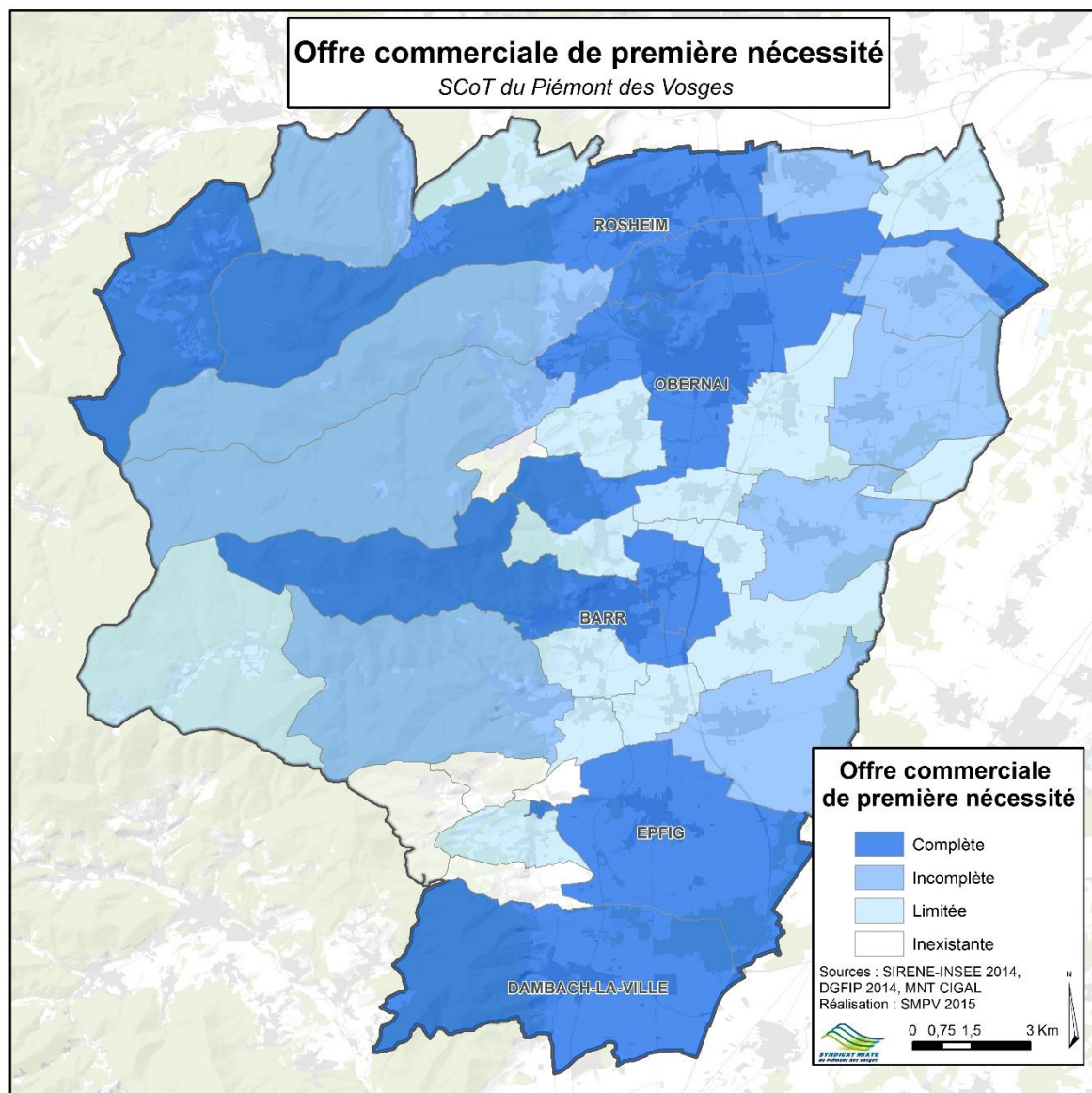
✓ *L'offre commerciale dite de première nécessité : une implantation forte :*

L'implantation des commerces sur le territoire dépend notamment de la localisation de la population et des flux de circulation. Les magasins qui vendent des produits de première nécessité, consommés et renouvelés fréquemment par les ménages, maillent plus finement le territoire. Ils peuvent en effet réaliser un volume d'affaires suffisant même dans des zones un peu moins densément peuplées.

Ainsi, les communes du SCoT bénéficient en grande majorité d'un commerce alimentaire de base même s'il convient de constater des fermetures de certaines « COOP » qui maillaient naguère le territoire. Ces commerces jouent un rôle majeur dans les petites communes du Piémont en participant à l'animation du territoire et en préservant le lien social des habitants.

Précisions méthodologiques relatives à la carte ci-dessous :

L'offre est complète lorsqu'il y a la présence d'un supermarché ou des 3 commerces de base = alimentation générale ou supérette, boulangerie-pâtisserie et boucherie-charcuterie. Elle est incomplète lorsqu'il y en a deux, et elle est limitée lorsqu'il n'en existe qu'une. Elle est inexistante lorsqu'il n'y en a aucune.



Cette offre alimentaire est complétée également par la présence de circuits courts dans plusieurs communes du Piémont.

La présence de ce type de commerce est importante car elle participe à une certaine limitation des flux et des déplacements vers les pôles. Elle apporte également une solution pour les personnes ayant une mobilité réduite : personnes non motorisées, personnes âgées...

L'enjeu pour le SCoT est donc de maintenir et développer ce type de commerce.

✓ *Les centres-villes : entre vitalité et revitalisation :*

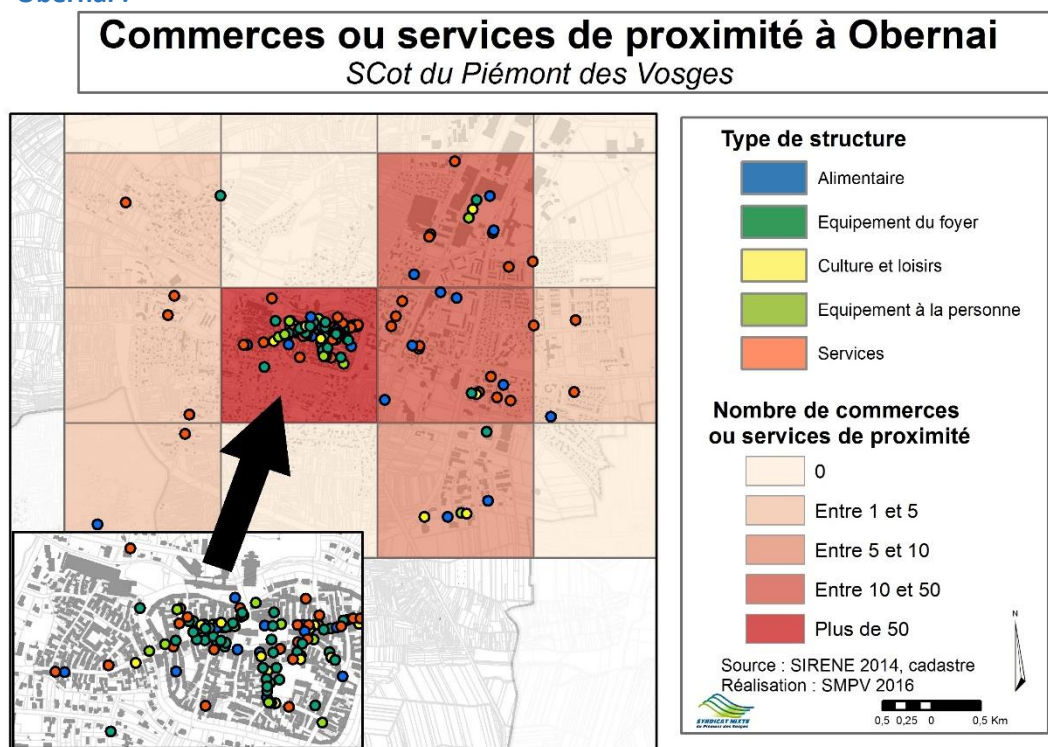
Si le territoire du SCoT possède un tissu de commerce et de services de proximité important, la dynamique commerciale des centres-villes des pôles de l'armature urbaine constitue « le poumon » de leur activité économique dès lors qu'il s'agit d'animer la commune, créer du lien social et favoriser l'attractivité.

La revitalisation des centralités historiques n'est pas de nature à justifier une intervention par la seule limitation des développements du commerce en périphérie, en particulier sur un territoire comme le Piémont des Vosges qui possède une activité et attractivité touristiques fortes. Habitat, équipements publics, espaces publics de qualité et promotion touristique sont autant de facteurs qui participent à la vitalité ou revitalisation d'un centre-ville.

L'étude de l'intensité commerciale et des services présents en centre-ville permet de mettre en exergue la vitalité économique des pôles et le rôle joué par leur centre historique.

Ainsi, l'ensemble des commerces et services de proximité ont été localisés et une maille a été appliquée sur chaque pôle afin de mesurer l'intensité commerciale.

• **Obernai :**

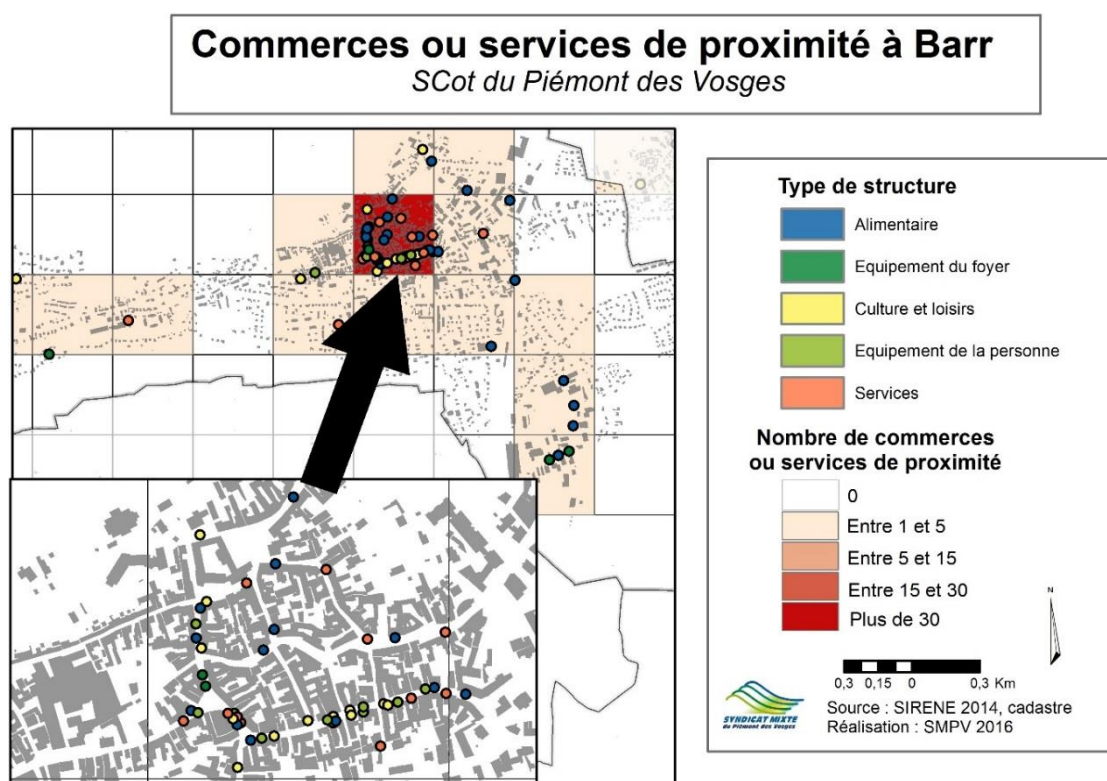


La commune d'Obernai présente une intensité commerciale particulièrement importante en son centre. Elle constitue le pôle commercial principal du SCoT si bien que la préservation de l'équilibre entre centre-ville et zone périphérique constitue un enjeu fort, notamment pour la seconde ville touristique du Bas-Rhin.

Le centre bénéficie du passage de nombreux flux bénéfiques au commerce et notamment certaines rues localisées sur l'axe menant du parking des Remparts au centre-ville. Il est évident que ce parking participe à l'accessibilité aisée du centre-ville.

L'implantation commerciale en centre-ville est attractive et se renforce du fait de l'activité touristique si bien que le nombre de commerces et de services est en augmentation.

- **Barr :**



Au niveau commerce alimentaire, Barr fonctionne avec la commune de Gertwiller dans la mesure où le seul hypermarché y est situé. Il s'agit d'un bi-pôle commercial où seul le centre-ville de Barr assure la complémentarité ou le relai avec les zones périphériques.

Le centre-ville de Barr est en stagnation, la commune n'enregistrant pas d'implantation commerciale nouvelle, même si la rubrique des « Cafés, Hôtels et Restaurants (CHR) » s'y est développée.

En cheminant les rues du centre-ville, même si certains locaux commerciaux sont vides et cherchent une reprise, la présence de commerces anime le parcours du cœur historique et favorise la déambulation. L'ensemble du tissu commercial reste néanmoins fragile.

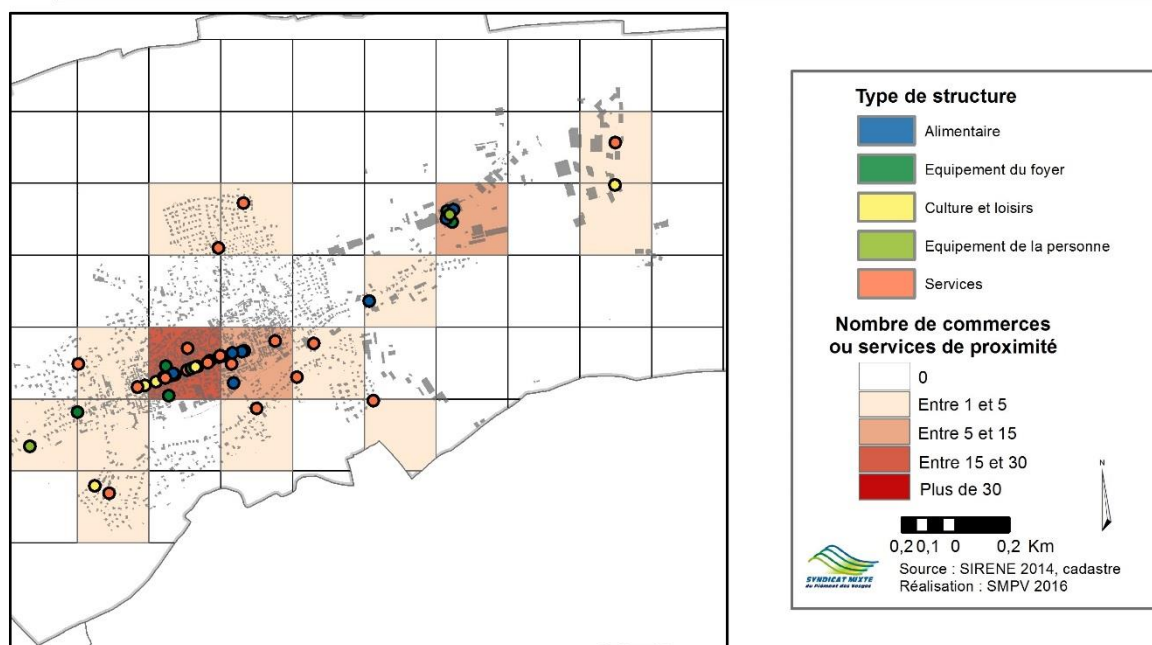
Certains problèmes d'orientation et d'accessibilité, de cheminements complexes, de repères, de signalisation pour circuler dans Barr sont encore présents malgré le changement du plan de circulation

initié il y a quelques années. La ville mène également des réflexions pour créer des places de stationnement complémentaires afin de favoriser l'accessibilité de son centre-ville.

- **Rosheim :**

Commerces ou services de proximité à Rosheim

SCot du Piémont des Vosges



Rosheim est une commune qui ne subit pas de mutations spécifiques de son appareil commercial. Même si ce dernier reste fragile, il continue de s'étoffer. La grande majorité des commerces et services se situent sur l'axe principal assurant un bon effet « vitrine ».

Rosheim offre une bonne accessibilité aux commerces du centre et possède de bonnes capacités de stationnement. La présence de monuments historiques le long de la rue principale ponctue la déambulation.

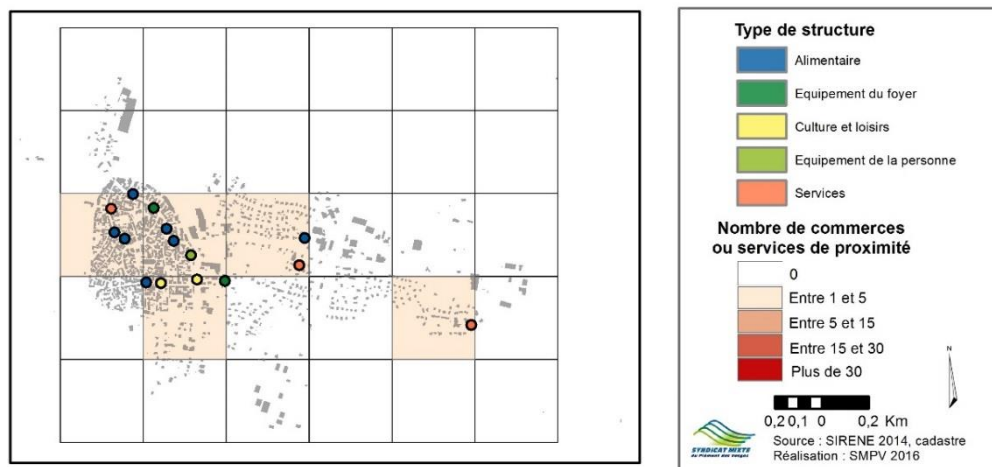
L'ouverture de la ZAC du Fehrel, où seront prévues des activités commerciales, ne devra pas fragiliser ou déstabiliser l'équilibre du centre-ville.

- **Dambach-la-Ville et Epfig :**

Pour Dambach-la-Ville, les commerces et services de proximité sont peu présents en centre-ville, même si l'offre alimentaire et de 1^{ère} nécessité (*supra*) sont bien réelles. La commune ne connaît pas d'évolution de son appareil commercial alors même que le centre-ville de Dambach-la-Ville est touristique.

Commerces ou services de proximité à Dambach-la-Ville

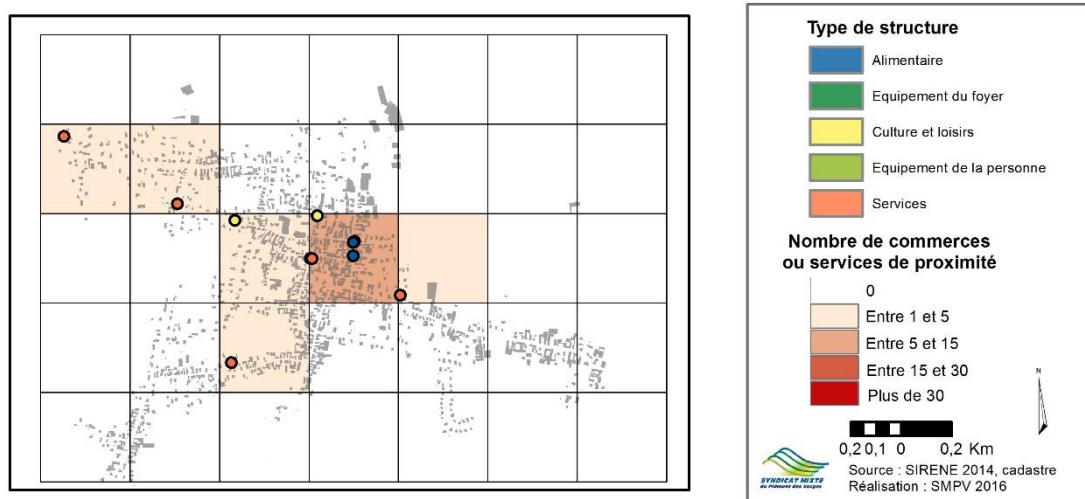
SCot du Piémont des Vosges



L'offre en commerces et services de proximité d'Epfig est plus diffuse. Par ailleurs, la commune est la seule parmi les pôles à enregistrer une baisse du nombre de commerce depuis 2010 alors même qu'un projet de commerce alimentaire est en cours de réalisation en entrée nord de la commune. Tout comme Dambach-la-Ville, le maintien de l'offre existante est importante et il paraît également nécessaire de poursuivre un objectif de revitalisation du centre urbain.

Commerces ou services de proximité à Epfig

SCot du Piémont des Vosges



✓ *Tourisme et commerces de proximité :*

La vocation touristique du Piémont des Vosges joue un rôle incontestable dans le maintien et le renforcement des commerces de proximité. La préservation du patrimoine naturel et bâti concourt à

l'attrait touristique du territoire : qu'il s'agisse de touristes en court/long séjour ou de simples excursionnistes passant une journée sur le territoire.

A cet égard, le rôle joué par les cafés, hôtels et restaurants (CHR) participe bien évidemment à l'impact touristique. En effet, avec 320 CHR en 2014, ce secteur d'activité est représenté sur tout le territoire qu'il s'agisse de cafés, salons de thé pour se reposer après les balades dans les Vosges ou par la recherche d'authenticité gastronomique avec des restaurants proposant les spécialités gastronomiques alsaciennes.

Outre les CHR, la clientèle touristique qui est fixée dans d'autres types d'hébergements que les hôtels comme par exemple les meublés, les hébergements touristiques collectifs ou les campings participe à la consommation de certaines familles de produits, notamment alimentaires, proposées par les commerces et services de proximité.

Il est également reconnu que la présence de commerces liés à l'équipement de la personne favorise la déambulation au sein des centres-villes qu'il s'agisse de touristes, excursionnistes ou même de personnes qui résident dans le Piémont.

Dès lors, une interaction ou une synergie entre tourisme et commerces de proximité semble évidente pour assoir l'appareil commercial du Piémont des Vosges. Ces interactions dépassent dans une large mesure le rôle joué par le SCoT comme par exemple :

- Les plages d'ouvertures, notamment entre midi et deux, et la question de l'ouverture des dimanches ;
- L'intégration de la dimension « shopping » dans les outils de promotion touristique ;
- La coordination des différents acteurs : associations de commerçants, collectivités et acteurs du tourisme dans l'animation et l'évènementiel...

Toutefois, certaines réflexions en termes d'aménagement urbain peuvent être évoquées pour améliorer ces synergies et capitaliser l'atout touristique du territoire : ces réflexions constituant davantage un socle préalable indispensable à la dynamisation de la fréquentation commerciale et touristique, en favorisant la déambulation urbaine. Ces réflexions sont également au stade d'actions concrètes sur le terrain pour certaines des communes du Piémont :

- Réhabilitation urbaine générale du centre-ville : rénovation des façades urbaines et des monuments, réfection des voiries, harmonisation du mobilier urbain... ;
- Au-delà de la rénovation urbaine générale, mener des réflexions sur les cheminements des habitants et des visiteurs : existe-t-il un cheminement commercial et touristique ? Existe-t-il des ruptures dans ce cheminement (portions sans commerces, locaux vacants...) ?
- Favoriser voire renforcer l'accessibilité aux centres-villes :
 - Intégration de l'offre touristique (monuments, musées, hôtels, ...) et commerciale dans la signalétique urbaine ; améliorer la lisibilité en termes de stationnement... ;
 - Garder un contact visuel avec l'environnement urbain et commercial traversé par les circulations, y compris les circulations dites « propres » ou « douces ».

✓ *Les difficultés rencontrées par les commerces et services de proximité :*

Même si le commerce de proximité est fortement présent dans plusieurs communes du Piémont des Vosges, particulièrement dans les pôles et bourgs intermédiaires de l'armature urbaine, certaines difficultés, récurrentes pour quelques-unes, apparaissent.

En lien avec les constats relatifs à l'emploi (*supra*), le système économique tend à se « tertiariser ». L'essor constaté des emplois liés à la gestion, les métiers de la banque et de l'assurance ainsi que les prestations intellectuelles et le commerce inter-entreprises apportent des mutations au sein des centres-villes, centres-bourgs dans la mesure où ce type d'activités s'y développe pour constituer un maillage de proximité. Ainsi, le changement de destination des locaux commerciaux vacants ou en vente en faveur d'une activité tertiaire est une réalité. Cette tendance influe directement sur l'animation urbaine que procure un centre-bourg ou centre-ville.

L'accessibilité et l'offre en stationnement des centres-villes et centres-bourgs figurent parmi les difficultés pouvant être rencontrées par les commerçants. Comme cela a été évoqué précédemment pour le tourisme, la capacité en stationnement et la signalétique sont primordiales pour l'organisation des centres urbains.

Constat :

Le Piémont des Vosges dispose d'un appareil de commerces et services de proximité principalement situé au cœur des centres urbains dans la mesure où y existe un seuil de population plus important que dans certains petits villages.

Même si les commerces et services de proximité sont majoritairement localisés au sein des pôles d'Obernai, Rosheim et Barr, les bourgs intermédiaires disposent d'une offre complète et la majeure partie des autres communes possèdent encore un accès à un commerce de première nécessité.

Pour autant, les commerces et services de proximité rencontrent certaines difficultés et l'équilibre apparaît dans certain cas fragile.

Le Sud du territoire, au regard du déficit en termes de GMS, ne trouve pas de « relais » du fait de l'offre de proximité. En effet, si la vitalité des pôles d'Obernai et Rosheim poursuit une certaine dynamique, l'appareil commercial de Barr est plus fragile alors que la question de la revitalisation des centres urbains d'Epfig et Dambach-la-Ville est clairement posée.

Aujourd'hui il convient de réunir les conditions pour maintenir et favoriser le développement de l'offre en commerces et services de proximité pour répondre non seulement aux besoins de la population mais aussi renforcer l'attractivité du territoire en conservant l'animation urbaine et le lien social.

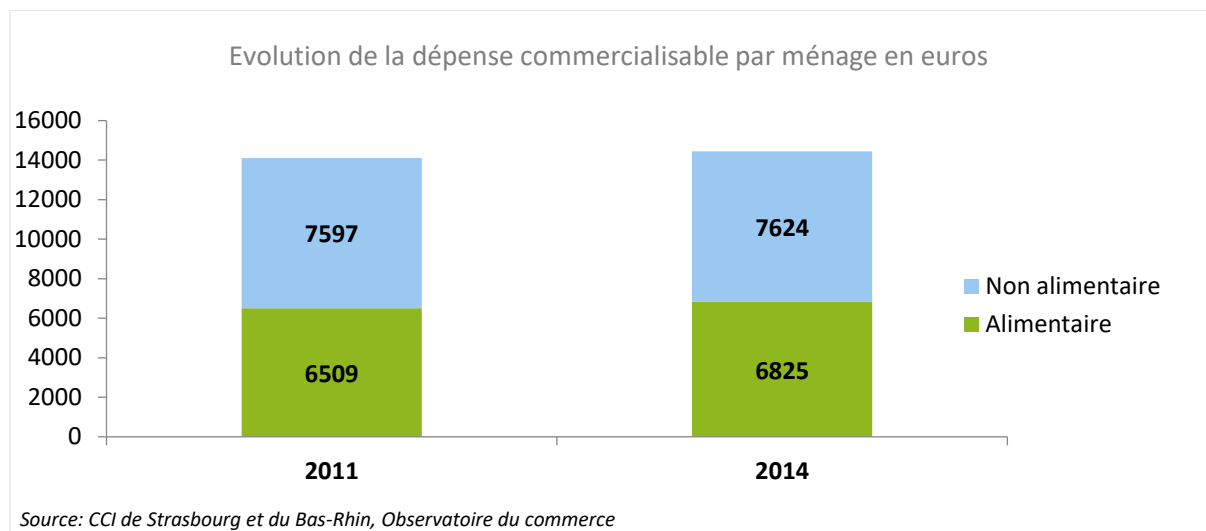
Evidemment, le maintien des commerces de proximité dépend également d'un certain seuil de population et/ou de la présence d'un flux de circulation ou d'un site fortement fréquenté, si bien que la condition du maintien de ces commerces appelle la mobilisation croisée de plusieurs politiques d'aménagement : préservation de la qualité urbaine, création de logements, accessibilité et mobilité comme pilier complémentaire à la stratégie commerciale....

2. Les comportements d'achats des ménages du SCoT :

2.1 Une dépense commercialisable moyenne par ménage supérieure au Bas-Rhin:

L'enquête sur les comportements d'achats des ménages bas-rhinois réalisée en 2015 par la CCI fait apparaître une dépense commercialisable par ménage de 14 449€, en augmentation de 2,4% par rapport à 2011.

Ces dépenses sont analysées dans les domaines alimentaires et non alimentaires, soit sur environ 29% des dépenses des ménages. Elles n'intègrent pas les dépenses de logement, chauffage, éclairage, santé, transport, communication, éducation, hôtels, cafés, restaurants, assurances, etc.



- **Concernant le domaine alimentaire :**

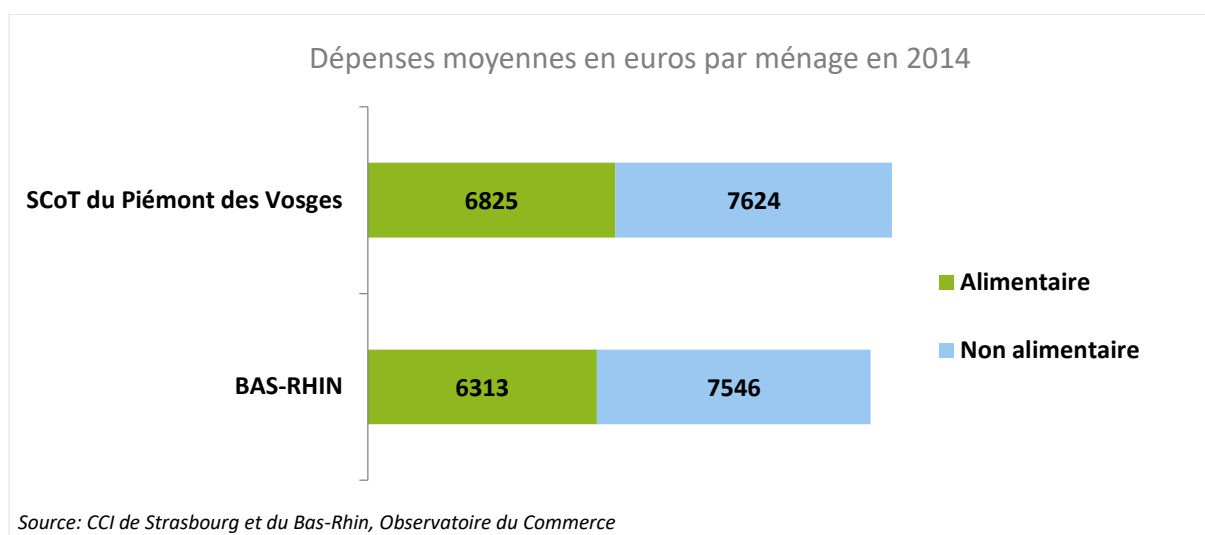
La dépense commercialisable est de 6 825€ en 2014, en augmentation de 4,9% par rapport à 2011 où elle n'était que de 6 509€.

C'est aussi 47% des dépenses qui sont réalisées dans le domaine alimentaire contre 46% en 2011. Cette augmentation s'est d'ailleurs faite au détriment du domaine non alimentaire, mettant en lumière le fait que les ménages n'ont pas plus de pouvoir d'achat mais définissent de nouvelles priorités d'achat.

- **Concernant le domaine non alimentaire :**

La dépense commercialisable est de 7 624€ en 2014, en légère augmentation (0,4%) également par rapport à 2011 où elle était de 7 597€ notamment dans le domaine du bricolage/ jardinage/ fleurs (3,2%). En revanche, dans le domaine de la culture/ loisirs, une baisse de 4% s'observe.

La dépense moyenne par ménage constatée est supérieure de 4% à la moyenne départementale et de plus de 11% à la moyenne nationale.



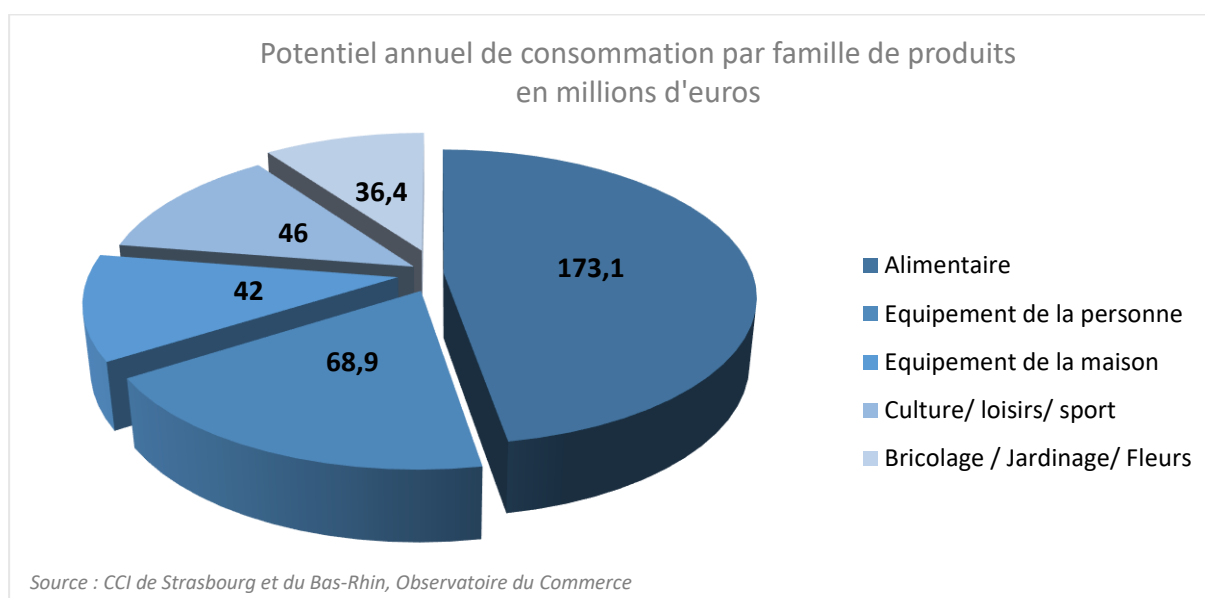
2.2 Le potentiel annuel de consommation par famille de produits : 366M d'€ :

Le potentiel de consommation correspond à la dépense commercialisable d'un secteur d'activité multipliée par le nombre de ménages (base : 25 357 ménages en 2014).

Pour 2014, le potentiel de consommation pour le SCoT du Piémont des Vosges (ou dépense commercialisable) est estimé à 366,4 Millions d'euros alors qu'il était de 353,4 Millions d'euros en 2011, soit une augmentation de plus de 3,5%.

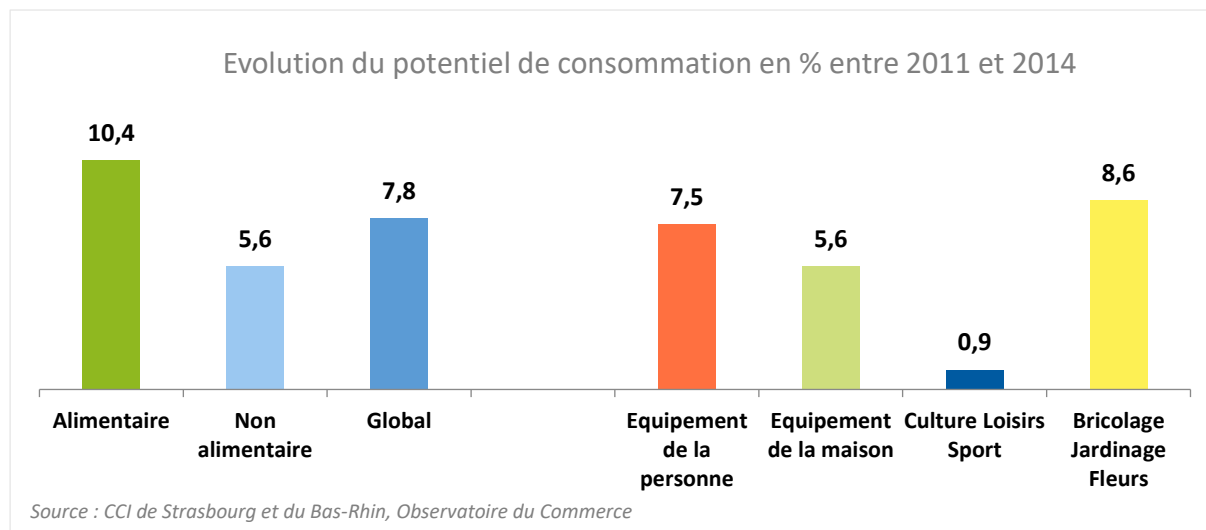
A ce titre, une augmentation de 9,6% avait été constatée entre 2008 et 2011 due à l'augmentation importante du nombre de ménages durant cette période et à un IDC (Indice de Disparité de Consommation) favorable.

NB : les IDC permettent de mesurer les principales dépenses de consommation des ménages sur des communes ou départements français afin d'apprécier les particularités locales et sociales.



Entre 2011 et 2014, la dépense commercialisable du SCoT progresse en euros courants de 7,8% contre 7% à l'échelle départementale. Dans l'ensemble des familles de produits, l'augmentation est supérieure à celle du département du Bas-Rhin :

- 10,4% en alimentaire contre 9% pour le département
- 5,6% en non alimentaire contre 4% pour le département



Les évolutions du potentiel de consommation entre 2011 et 2014 semblent suivre l'offre, c'est-à-dire que plus l'offre existe, se renforce et se développe sur le territoire, plus les ménages y sont sensibles et consomment car leurs besoins sont comblés sur place ou à proximité.

La catégorie « Culture, Loisirs, Sport » est celle qui connaît une augmentation de consommation la moins importante probablement du fait que les ménages ne trouvent pas d'offre correspondante sur le territoire ou d'une manière marginale au sein des hypermarchés et supermarchés.

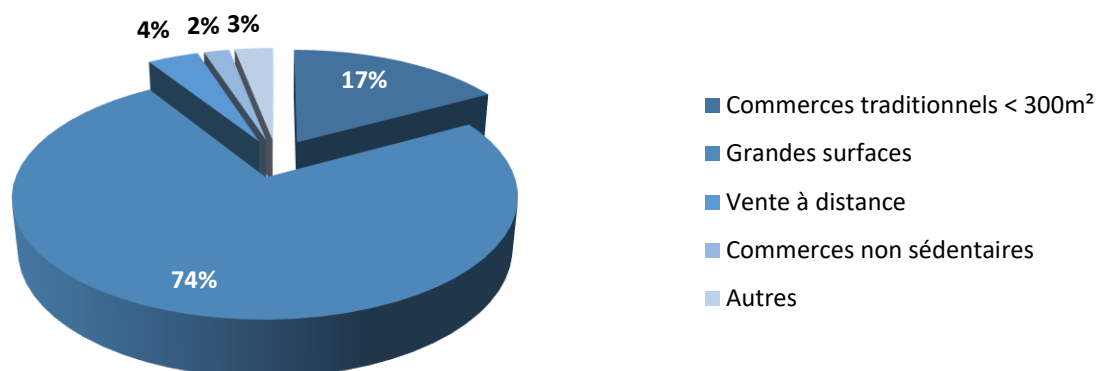
2.3 La destination de la consommation : une captation des grandes surfaces :

Quel que soit le lieu d'achat en 2014, la part du potentiel de consommation captée par les grandes surfaces est de 74% (72% en 2011 et 2008). L'ouverture et l'agrandissement des grandes surfaces alimentaires ont entraîné une baisse significative des parts de marché des commerces de moins de 300m² de ce secteur. Par contre, le commerce traditionnel non alimentaire, notamment dans les bourgs-centres, conserve des parts de marché importantes avec 17% de la dépense commercialisable en 2014.

Les parts de marchés captées par la grande distribution, le commerce traditionnel et la vente à distance vis-à-vis des ménages du SCoT sont identiques à celles constatées dans le département.

La part de marché de la grande distribution observée dans le département est supérieure à la moyenne nationale (74% contre 70%). A l'inverse, la part du commerce de moins de 300 m² est plus faible qu'à l'échelle nationale (17% contre 21%).

Répartition de la dépense commercialisable par typologie de commerce en 2014



Source : CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, Observatoire du Commerce

	ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		TOUS PRODUITS		EQUIPEMENT DE LA PERSONNE		EQUIPEMENT DE LA MAISON		CULTURE LOISIRS SPORT		BRICOLAGE JARDINAGE FLEURS	
	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014
Grandes surfaces	79%	80%	68%	69%	72%	74%	78%	82%	65%	63%	85%	89%	68%	69%
Commerces traditionnels	12%	13%	22%	20%	17%	17%	11%	9%	20%	17%	10%	9%	22%	20%
Vente à distance	0%	0%	7%	7%	4%	4%	7%	5%	13%	17%	0%	2%	7%	7%
Autres formes de vente	1%	2%	2%	3%	1%	3%	3%	1%	0%	0%	2%	0%	2%	1%
Commerces non sédentaires	8%	4%	2%	1%	5%	2%	1%	3%	2%	4%	2%	1%	2%	3%

Part de marché des différents types de commerce par catégories de produits

Constat :

La part de marché de la grande distribution observée dans le SCoT est supérieure à la moyenne nationale (74% contre 70%). A l'inverse, la part du commerce traditionnel est plus faible qu'à l'échelle nationale (17% contre 21%).

Malgré un tissu dense de commerces traditionnels au sein des pôles notamment, la part de marché observe une diminution sur quasiment tous les secteurs non alimentaires. Plus particulièrement, l'équipement de la personne, pourtant bien représenté, observe une diminution de la dépense au profit des grandes surfaces et des commerces non sédentaires.

Dans le domaine de l'équipement de la maison, une dépense captée par le commerce traditionnel et les grandes surfaces en diminution au profit principalement de la vente à distance.

La principale conséquence est le risque potentiel de perdre une certaine concentration dans les centres-villes et l'animation qui y est occasionnée.

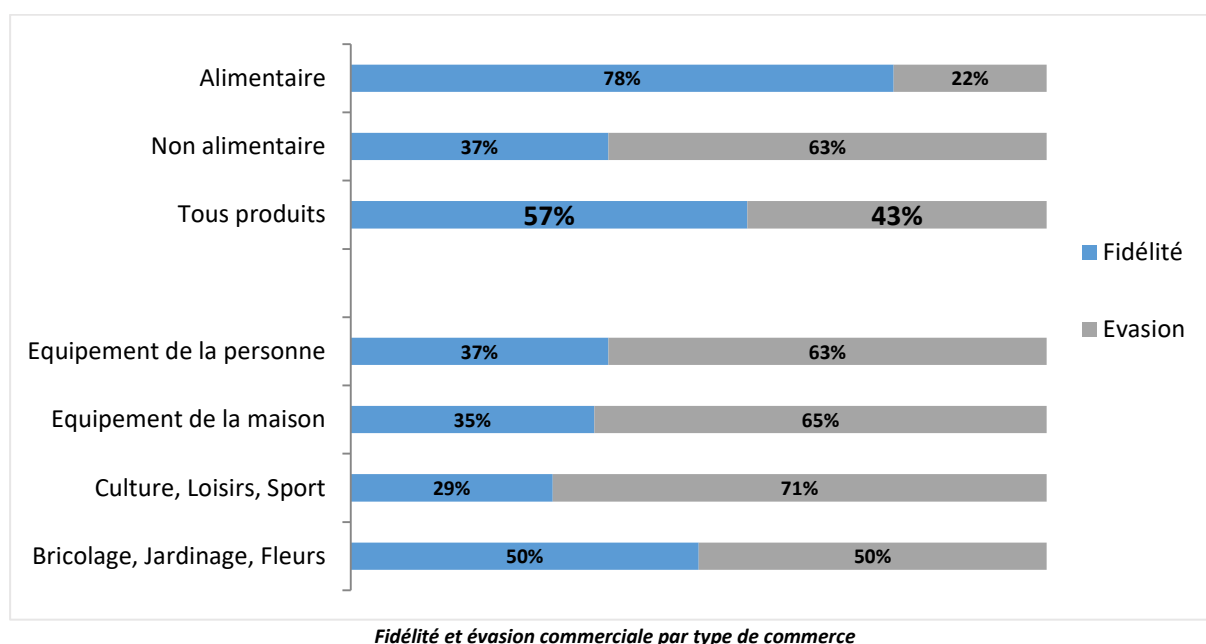
2.4 Fidélité et évasion commerciale :

2.4.1 Etat des lieux :

La fidélité est la part du potentiel de consommation qui est retenue à l'intérieur du SCoT tandis que l'évasion est la part du potentiel de consommation captée à l'extérieur du SCoT et par la vente à distance.

En 2014, les ménages du SCoT sont fidèles au commerce du Piémont des Vosges à hauteur de 57% uniquement de leurs dépenses (soit 207M€), toutes formes de commerce confondues (en augmentation puisque ce taux était de 51% en 2008 et 53% en 2011).

Quant au taux d'évasion global, il s'élève à 43% (soit 159M€) du potentiel de consommation des ménages résidant dans le SCoT.



Les secteurs de l'équipement de la personne, de la maison et de la culture/loisirs/sports connaissent un phénomène d'évasion commerciale : les grandes enseignes n'étant pas présentes sur le Piémont des Vosges, les consommateurs privilégient des zones commerciales au sein desquelles ces secteurs sont bien représentés comme la Vigie, la zone Nord de Sélestat, voire la zone du Trèfle à Molsheim.

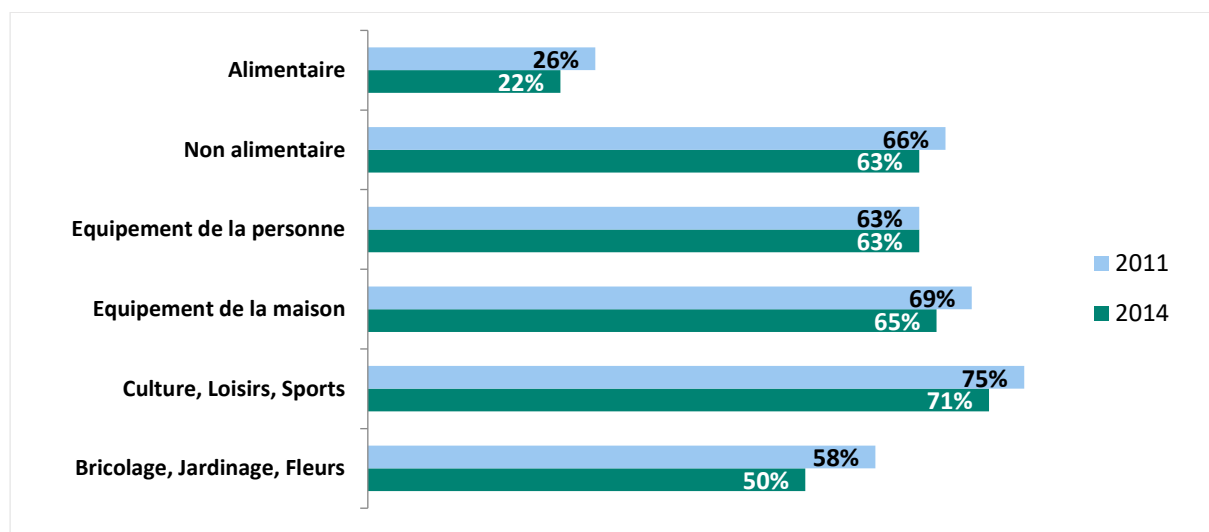
2.4.2 Les évolutions constatées :

Le phénomène de concentration des actes d'achat s'est renforcé sur le secteur du SCoT par le jeu des hypermarchés qui tendent d'ailleurs à renforcer leur offre sur ces segments d'évasion. Ainsi, sur l'ensemble du SCoT du Piémont des Vosges, les ménages privilégient les hypermarchés (+5 points) au détriment des supermarchés (-21 points) et des commerces traditionnels (-2 points).

	ALIMENTAIRE		EQUIPEMENT DE LA PERSONNE		EQUIPEMENT DE LA MAISON		CULTURE LOISIRS SPORT		BRICOLAGE JARDINAGE FLEURS		TOUS PRODUITS	
FORMES DE COMMERCE	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014	2011	2014
Petit hypermarché	26%	35%	18%	18%	21%	25%	24%	15%	4%	6%	23%	28%
Grand hypermarché		20%	-	13%	-	24%	-	35%	-	5%	-	19%
Supermarchés	36%	11%	18%	2%	25%	3%	11%	2%	4%	2%	28%	7%
Hard discount	13%	11%	3%	2%	4%	2%	2%	1%	4%	2%	10%	8%
Grandes surfaces spécialisées	-	-	13%	15%	29%	24%	19%	19%	69%	71%	11%	12%
Commerce traditionnel <300m²	13%	13%	41%	36%	15%	14%	40%	25%	13%	13%	19%	17%
Commerce non sédentaire	11%	5%	5%	3%	4%	3%	1%	2%	5%	-	8%	4%
Autres formes de commerce	1%	3%	3%	11%	3%	4%	4%	1%	1%	2%	-	4%

Part des achats par type d'enseigne et type de commerce en 2011 et 2014 – Source : CCI 2015

Même s'il y a lieu de constater une évasion commerciale, il convient également de noter une certaine tendance à la réduction de ce phénomène sur toutes les familles de produits.



Evolution de l'évasion par famille de produits en 2011 et 2014 –
Source : CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, Observatoire du Commerce

Globalement, l'évasion des dépenses des ménages du Piémont est moindre en 2014 qu'en 2011 prouvant le regain d'attractivité du territoire d'un point de vue de l'offre commerciale.

DESTINATION DE L'EVASION DES DEPENSES DES MENAGES DU SCOT DU PIEMONT DES VOSGES	POTENTIEL DE CONSOMMATION DE 366M€
SCoTERS	16%
SCoT de la Bruche	11%
SCoT de Sélestat et sa région	8%
Vente à distance	4%
Allemagne	2%
Haut-Rhin	1%

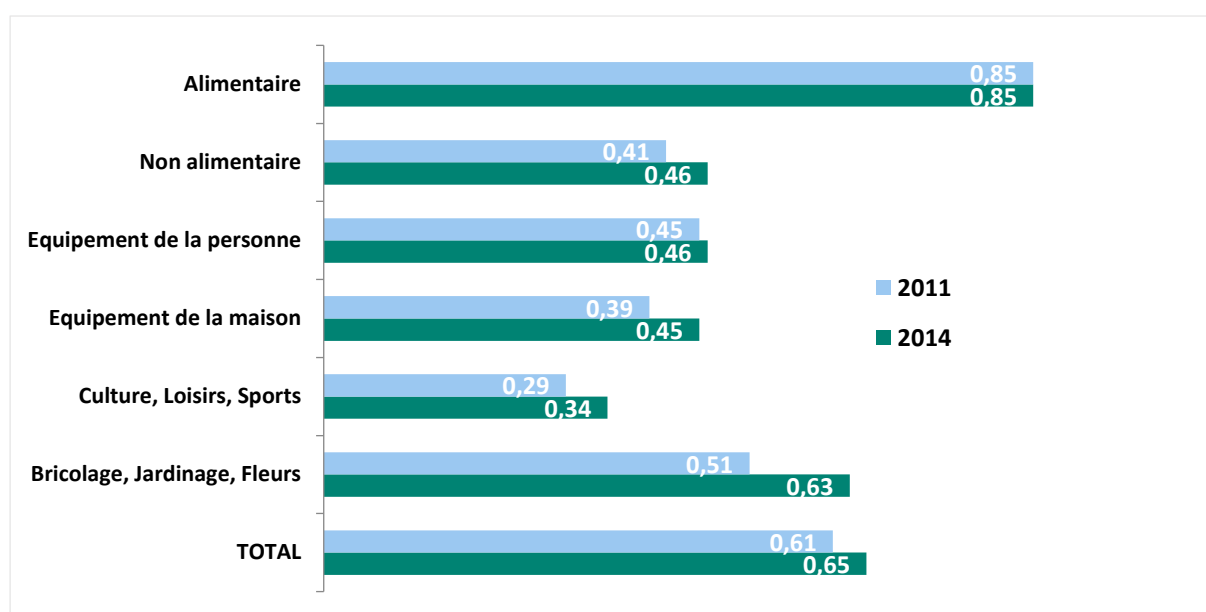
Les principales destinations de l'évasion des ménages du SCoT

2.4.3 L'attraction du SCoT par la confrontation de l'offre et de la demande :

Le fonctionnement du commerce d'un secteur géographique précis est approché par 2 grandeurs : la dépense commercialisable (DC) et le chiffre d'affaires (CA) réalisé par les commerces.

Le ratio CA/DC mesure l'équilibre ou le déséquilibre local, il doit être mis en relation avec l'évasion et la fidélité des ménages du territoire mais aussi avec l'offre commerciale développée sur les territoires limitrophes :

- **Très inférieur à 1** -> armature commerciale fragile, situation d'évasion, le commerce trouve son marché à proximité et une part des dépenses s'évade à l'extérieur du territoire d'implantation ;
- **De 0.9 à 1** -> situation d'équilibre relatif, le commerce trouve son marché à proximité immédiate ;
- **Très supérieur à 1** -> tissu commercial dense ayant une influence sur les territoires voisins.



Ratio Chiffre d'affaires/ dépense commercialisable par type de commerce
Source : CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, Observatoire du commerce

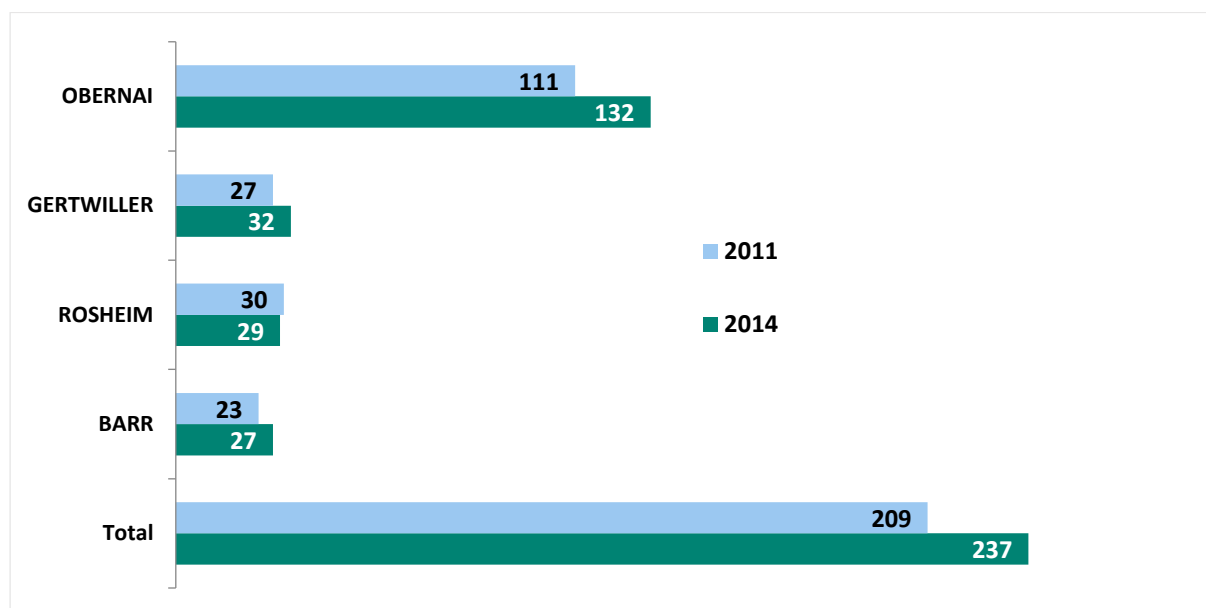
Une situation d'équilibre s'observe concernant le domaine alimentaire. Le commerce trouve son marché à proximité immédiate. La part de chiffre d'affaires générée par les ménages hors SCoT a diminué de 5 millions d'euros (de 18 M€ en 2011 à 13M€ en 2014).

Dans le domaine non alimentaire, une situation d'évasion s'observe. En effet, les dépenses s'évadent à l'extérieur du SCoT du fait d'un tissu commercial dense à proximité (Molsheim, Dorlisheim, Sélestat voire Strasbourg) qui a une influence certaine sur les ménages du territoire.

En confrontant l'offre et la demande entre 2011 et 2014, le pouvoir d'attraction du commerce du SCoT sur les ménages qui y résident est en augmentation. La part de chiffre d'affaires générée par les ménages hors SCoT a également augmenté, + 4 millions d'euros (de 13M€ en 2011 à 17M€ en 2014).

Le chiffre d'affaires présenté ci-dessous pour chaque commune est lié à la dépense des ménages et ne tient pas compte des apports éventuels générés par les achats des consommateurs non bas-rhinois mais uniquement ceux des ménages locaux. Ainsi, malgré l'attraction touristique du territoire, les dépenses effectuées sur le territoire par les touristes ou visiteurs ne sont pas comptabilisées ici.

Le chiffre d'affaires des commerces du SCoT est estimé à 222 millions d'euros pour 2011 et 237 millions pour 2014. Ce chiffre d'affaires connaît la plus forte hausse relevée dans le département par rapport à 2008 (+20%). Le CA du SCoT est capté principalement par le pôle de vente d'Obernai. Dans le domaine alimentaire, les pôles de vente de Rosheim, Gertwiller et Barr sont jugés dynamiques.



Chiffre d'affaires des principaux pôles commerciaux du SCoT, en millions d'euros -

Source : CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin, Observatoire du Commerce

Ainsi, les principaux pôles de l'armature urbaine sont représentés au sein de cette armature commerciale basée sur les surfaces de vente en m², à l'exception du bi-pôle Dambach-Epfig qui n'est pas considéré comme un pôle commercial car seuls quelques commerces de proximité sont présents sur ces communes. Par contre, Gertwiller est considéré comme un pôle commercial en raison de la présence d'un hypermarché.

Constat :

Le Piémont des Vosges est certes un territoire qui vit en interaction forte avec les territoires limitrophes et doit faire face à l'attrait d'importants pôles commerciaux voisins en raison d'une offre de produits et de services plus importante et diversifiée.

Cette interaction explique en grande partie l'évasion commerciale constatée non seulement à l'échelle du SCoT mais aussi, de manière plus fine, à l'échelle des intercommunalités (la CCI ayant réalisé des zooms intercommunaux).

Même si l'évasion tend à se réduire, il convient de poursuivre sur cette dynamique en consolidant l'offre commerciale, particulièrement au sein des pôles. Limiter cette évasion, c'est favoriser l'attractivité du territoire mais aussi limiter les déplacements, générateurs d'émissions de gaz à effet de serre.

3. Quels défis pour le SCoT du Piémont des Vosges en matière commerciale?

Les modes de vie et l'offre commerciale sont en interrelation, d'où une forte mobilité de l'activité commerciale. Les évolutions récentes vont dans le sens d'une demande de gain de temps, de pouvoir d'achat, de différenciation et d'individualisation des produits, de qualité des produits et de leurs points de vente.

En réponse à ces tendances, des formules s'affirment : le e-commerce, les points de livraison, les drive et offres alternatives (de type magasins d'usine, vrac, flash)

L'évolution de ces modes de vie pose nécessairement la question de la planification de l'urbanisme commercial et l'intégration des mutations de l'appareil commercial qui pourraient affecter sa territorialisation.

3.1 L'évolution des modes de vie : la tendance à la segmentation des achats :

De plus en plus, le consommateur segmente ses achats et reprend la main sur ses modes de consommation dans le sens où ses achats ne sont plus dictés par les grandes enseignes de la distribution alimentaire.

Parmi ces tendances, le Piémont des Vosges connaît une croissance des circuits courts de proximité qui rendent le producteur plus visible. Même si ces circuits méritent encore une meilleure lisibilité (voir chapitre Agriculture), ils véhiculent l'image d'un produit local « authentique » sans intermédiaires si bien que le consommateur n'hésite plus dorénavant à segmenter ses achats alimentaires en fonction des produits proposés par le producteur.

L'essor de ce type d'offre renforce le maillage « alimentaire » sur le Piémont des Vosges et complète également l'offre en première nécessité.

Ce type de commerce peut poser des difficultés pour certains points de vente qui se situent en zone agricole en termes d'accessibilité, de stationnement et de normes à respecter.

Pour pallier ce type de difficultés et offrir une gamme de produits plus importante, certains producteurs se réunissent pour développer des points de vente plus lisibles et accessibles, comme par exemple des drive-fermiers ou des « ruches ».

3.2 La question d'équilibre et de régulation : l'armature commerciale :

Aujourd'hui, avec l'évolution des mentalités, « les supermarchés sont les nouvelles épiceries des villages » et la « guerre entre le commerce de centre-ville et le commerce de périphérie » n'a plus lieu d'être. L'exemple des pôles qui conservent un tissu commercial actif et dynamique est significatif si bien qu'il y a lieu de parler de complémentarité de l'offre.

Ainsi, le Piémont des Vosges doit-il tenter de préserver les commerces de proximité qui sont des éléments essentiels de la vitalité des communes. Mais, l'outil SCoT ne peut pas régler l'ensemble des problèmes et il faut mettre en avant l'importance des acteurs du territoire au premier rang desquels se trouvent les associations de commerçants et professionnels dans la dynamique économique.

Les élus et les commerçants dialoguent aujourd'hui les uns avec les autres pour construire ensemble une architecture équilibrée du développement commercial du Piémont des Vosges.

Aujourd'hui il convient de conserver, voire même de consolider l'équilibre et la complémentarité existante entre l'offre en tissu urbain et celle des zones périphériques situées dans les pôles de l'armature urbaine du SCoT.

Le changement de stratégie des grandes enseignes qui vise actuellement à « reconquérir » les centres-villes en proposant des formats de petits supermarchés, avec de larges amplitudes d'horaires d'ouverture, implantés à l'intérieur des espaces urbains plus denses appelle également à s'interroger dorénavant sur un équilibre intra-urbain.

Par conséquent, certains objectifs se dégagent du diagnostic :

- Consolider et renforcer l'offre commerciale en centre urbain car elle participe incontestablement à l'attractivité des communes et à l'animation du lien social : ce principe est d'autant plus important que le Piémont des Vosges est un territoire touristique si bien que les commerces de proximité contribuent à l'attractivité. Cette consolidation ou ce renforcement appellera des réflexions en matière d'accessibilité et de stationnement ;
- Le développement de zones périphériques doit s'asseoir sur l'armature urbaine du SCoT qui est, par voie de conséquence l'armature commerciale : leur implantation et leur développement est nécessaire pour limiter les déplacements hors territoire. Même s'il existe peu de zones périphériques à vocation purement ou à dominante commerciale dans le Piémont, les nouvelles implantations commerciales en zones d'activités doivent être appréciées en fonction bien évidemment de la croissance démographique et résidentielle. Tout ceci en tenant compte également du patrimoine naturel, urbain et architectural qui est une force du territoire.

Ainsi l'enjeu pour le SCoT est de consolider l'armature commerciale existante au sein du tissu urbain et de renforcer le développement commercial des pôles commerciaux et des bourgs intermédiaires qui assurent un rôle de proximité. Tout ceci en garantissant l'accessibilité d'une part et la présence d'un seuil de population d'autre part par le « levier » habitat.

De manière plus fine, ces objectifs peuvent se décliner en fonction de l'armature urbaine :

- Soutenir la dynamique actuelle d'installation de commerces de proximité qui participent à la dynamisation des villages et des centres-villes en créant du lien social et qui renforcent l'attractivité du Piémont, notamment touristique ;
- D'étoffer la petite, moyenne et grande distribution en lien avec l'évolution démographique et l'armature urbaine. Cet objectif consiste notamment à renforcer l'offre commerciale dans les pôles.
- De veiller au respect du patrimoine naturel, architectural et urbain du territoire qui participe à la pérennité du cadre de vie qui constitue une force du Piémont. L'intégration urbaine des commerces dynamise les espaces de vie et concourt à l'attractivité du territoire.

4. La dynamique artisanale :

Comme cela a été évoqué en préambule, le lien entre activités commerciale et artisanale est incontestable. Ainsi cette activité a été traitée en partie au sein du diagnostic commercial, notamment lorsqu'il était question des commerces et services de proximité.

4.1 La force de l'artisanat dans le SCoT du Piémont des Vosges :

4.1.1 Le poids de l'artisanat :

Au 1^{er} janvier 2015, en Alsace, région considérée comme l'une des plus artisanales à l'échelle nationale (avec la Corse et la Lorraine : 19% et + du total d'actifs), l'artisanat comptait plus de 29 000 entreprises dont une majorité d'entreprises individuelles ou de moins de 5 salariés et employant près de 161 000 actifs, représentant près de 20% de l'emploi régional.

La place de l'artisanat dans le tissu économique est relativement importante et représente le fer de lance du développement local du Piémont des Vosges, territoire de tradition artisanale, comptant plus de 1 100 établissements considérés comme artisanaux en 2015, soit 6,1% des établissements artisanaux du Bas-Rhin.

- Sur le territoire, près de 30% des emplois occupés sont considérés comme artisanaux.
- Le Piémont des Vosges accueille 1168 établissements artisanaux en 2015 qui génèrent plus de 6100 emplois, soit un effectif moyen de 5 salariés par établissements.

Les chiffres de la Chambre des Métiers d'Alsace montrent bien que les établissements artisanaux sont répartis sur l'ensemble du SCoT de manière assez équilibrée, la CCPB (la plus grande des communautés de communes du SCoT) bénéficiant d'une activité plus importante.

Quelques données générales...	SCoT 2012	SCoT 2015	CCPB 2015	CCPR 2015	CCPO 2015
Nombre d'entreprises	1016	1096	397	355	344
Nombre d'établissements secondaires	72	72	23	19	30
Nombre total d'établissements	1088	1168	420	374	374
dont nombre d'auto-entrepreneurs	62	113	48	33	32
% des entreprises/établissements artisanaux du département	6,2%	6,1%	2,2%	1,9%	1,9%
Estimation de la population active occupée dans l'artisanat	6473	6127	1865	1977	2285
Nombre d'habitants	57417	58346	23163	17583	17600
% des habitants de la région		5,3%	2,1%	1,6%	1,6%
Population active ayant un emploi	26332	26773	10432	8350	7991
% d'actifs occupés dans l'artisanat	24,6%	22,9%	17,9%	23,7%	28,6%
Nombre d'emplois proposés dans la zone	19932	20669	6421	4265	9983
% d'emplois artisanaux dans la zone	32,5%	29,7%	29%	46,4%	22,9%

Poids de l'artisanat dans le SCoT et par EPCI en 2015 -

Source : Chambre de Métiers d'Alsace - Registre des Entreprises 2015

- Dans la CCPB :

Une augmentation importante du nombre d'établissements artisanaux s'observe puisque l'on en comptabilise près de 420 aujourd'hui créant 1 865 emplois (soit un peu plus de 4 personnes par établissement). Il faut souligner que même les communes des collines viticoles conservent un tissu artisanal dense même si ce sont de plus petites unités, voire des artisans indépendants.

- Dans la CCPR :

Il existe 374 établissements dits artisanaux qui génèrent 1 977 emplois (soit un peu plus de 5 personnes par entreprise) représentant plus de 46% des emplois artisanaux de l'intercommunalité.

L'augmentation du nombre d'établissements dans la CCPR corrobore pour partie l'augmentation du nombre d'emplois entre 2006 et 2011 dans le secteur de la construction.

De plus, ce secteur couvrant de multiples prestations différentes mais complémentaires (assainissement, peinture, décoration, structure bois, couverture-zinguerie, menuiserie, ...), il semble que ces entreprises artisanales ont su développer des synergies et des partenariats afin de mieux pérenniser leur activité.

- Dans la CCPO :

La présence de 374 établissements artisanaux offre 2 285 emplois soit près de 23% d'emplois artisanaux de l'intercommunalité, soit un effectif moyen de plus de 6 salariés par entreprise. La CCPO semble donc accueillir plus de grandes entreprises artisanales que d'entreprises individuelles ou d'auto-entrepreneurs.

	MOINS DE 2000 HABITANTS	DE 2000 A 10 000 HABITANTS	10 000 HABITANTS ET +	TOTAL
Alimentation	53	45	33	131
Production	88	98	47	233
Bâtiment	247	190	53	490
Services	110	119	85	314
TOTAL	498	452	218	1168
Nombre de communes	28	6	1	35

Implantation communale des entreprises et établissements artisanaux -

Source : Chambre de Métiers d'Alsace, Registre des Entreprises 2015

4.1.2 La répartition territoriale de l'artisanat :

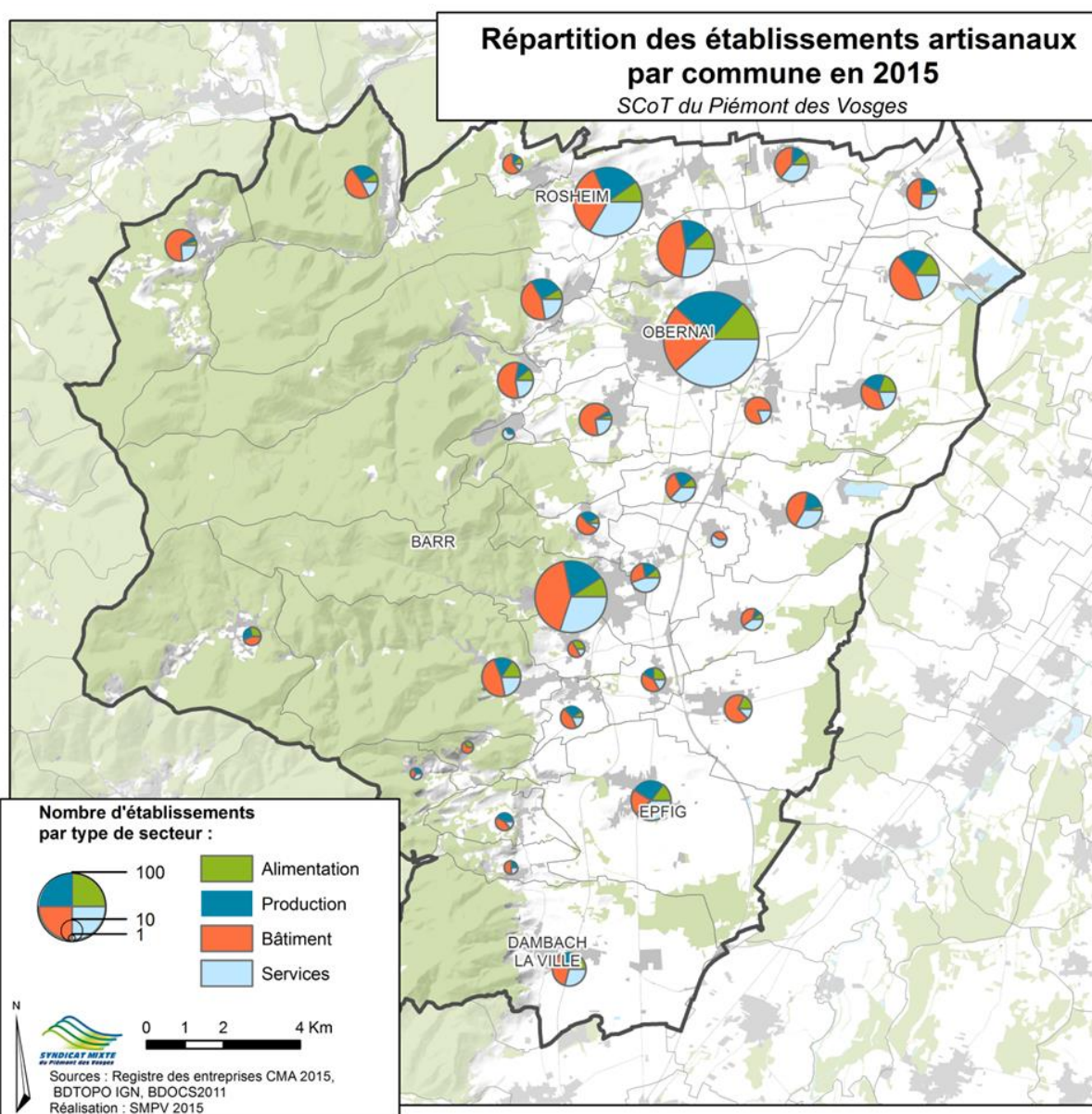
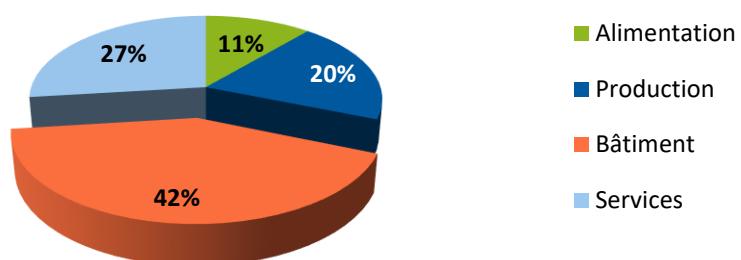
Eu égard à la moyenne du département, on constate que le territoire du SCoT accueille une activité artisanale structurée principalement dans le secteur du bâtiment et présente une bonne répartition dans les secteurs de l'artisanat de production et de services.

La répartition des entreprises démontre le rôle moteur de l'artisanat du bâtiment, même si l'artisanat de services et l'artisanat de production sont des secteurs qui se sont fortement développés.

La densité artisanale (nombre d'entreprises / établissements pour 10 000 habitants) du SCoT du Piémont des Vosges est de 200,2 entreprises /établissements pour 10 000 habitants. En comparaison, en 2013, le Bas-Rhin compte 16 906 entreprises artisanales pour une densité de 153 entreprises pour 10 000 habitants, tandis que le Haut-Rhin compte 10 768 entreprises pour une densité de 142.

En somme, le Piémont des Vosges accueille une part non négligeable d'entreprises artisanales et peut être qualifié de territoire dont l'artisanat fait pleinement partie.

Répartition des entreprises et établissements artisanaux par secteur d'activité du Piémont des Vosges



4.1.3 L'artisanat et l'attractivité touristique :

La richesse du savoir-faire artisanal concourt à une attractivité touristique sur le territoire du Piémont des Vosges. Ainsi, les artisans du Piémont réalisent des activités qui enrichissent l'histoire des arts populaires en Alsace et qui participent à la fréquentation et à l'animation touristique du territoire.

Il existe un véritable « Made in Piémont » dans les métiers d'art et d'artisanat que les visiteurs ou touristes peuvent découvrir : du pain d'épice à son palais ou musée en passant par la marqueterie, de la brasserie artisanale au tailleur de pierre, ce sont autant d'activités proposées dans le territoire qui complètent et enrichissent l'offre touristique existante.

4.2 Des « handicaps » structurels qui peuvent freiner son développement :

4.2.1 La formation et la main d'œuvre :

Dans le Piémont des Vosges, comme ailleurs, le secteur de l'artisanat, et notamment celui du bâtiment, a subi des ralentissements notamment lors de la crise du logement. Si certaines mesures n'ont pas été en faveur du développement de l'artisanat, il faut également tenir compte du « dumping social », c'est-à-dire l'émergence d'entreprises originaires de pays où la main-d'œuvre est moins chère et qui pratiquent des tarifs impossibles à tenir pour les artisans alsaciens.

D'autres difficultés apparaissent également au niveau local même si elles ne peuvent être réglées par l'aménagement du territoire : les entreprises éprouvent des difficultés pour trouver les spécialités professionnelles dont elles ont besoin, alors même que l'artisanat jouit aujourd'hui d'une bonne image, le savoir-faire est valorisé et les conditions de travail améliorées.

NOMBRE DE FORMATIONS INITIALES EN ALSACE	
Bâtiment, Construction, Aménagement	26
Métiers d'art et autres métiers	26
Automobile	19
Alimentation	19
Energie, Climatique, Sanitaire, Thermique	14
Electricité, Electrotechnique	14
Mécanique, Métallerie	13
Beauté, Santé	12
Métiers du bois	10
BTP	7

A ce titre, il existe en Alsace des centaines de formation accessibles par l'apprentissage dont plus de 200 concernant les métiers de l'artisanat.

Néanmoins 50 000 : c'est le nombre annuel de postes à pourvoir dans l'artisanat au niveau national (Donnée extraite du « Pacte pour l'artisanat » : 23/01/2013) dont l'objectif est de répondre aux besoins d'emploi du secteur et de le préparer aux mutations à venir.

Nombre de formations initiales dans l'artisanat en Alsace

Quelques pistes d'explications sont avancées : l'incapacité du système de l'orientation à présenter les carrières de l'artisanat, le déficit d'image des métiers dans leur modernité et l'inadéquation entre les politiques et programmes de formation et la réalité économique des entreprises.

Aujourd'hui, et ce malgré la crise, l'artisanat est face à un véritable risque de pénurie de main-d'œuvre et de perte de compétences engendré par des départs à la retraite non compensés. Pourtant l'artisanat offre un grand choix de carrières possibles et de réelles opportunités de devenir son propre patron.

Les problématiques de la formation professionnelle et de reprise d'entreprise ne pourront pas être résolues au seul niveau du SCoT du Piémont des Vosges et nécessitent une mobilisation globale des acteurs du monde de l'artisanat.

4.2.2 Des chefs d'entreprises vieillissants : la reprise des activités :

Le développement de l'artisanat repose pour partie sur des artisans indépendants mais essentiellement sur de petites entreprises, individuelles ou familiales (au niveau national, près de 60% d'entre elles n'ont aucun salarié et environ 30% en ont de 1 à 5), portées à bout de bras par des chefs d'entreprise dynamiques et actifs.

Pourtant une problématique se précise : celle du départ à la retraite de ces chefs d'entreprises et artisans et de la reprise éventuelle ou de la disparition de leur activité, car 24,7% des chefs d'entreprises artisanales situées dans le Piémont des Vosges en 2015 ont plus de 55 ans aujourd'hui (contre 22,7% en 2012).

Le secteur d'activité le plus marqué par ce phénomène est celui de la production (33,9% contre 27.1% en 2012) c'est-à-dire la fabrication d'outillage mécanique, d'objets divers en bois, de meubles, de charpentes, ... alors qu'en 2012 c'était le secteur de l'alimentation avec 30.6%.

	ALIMENTATION		PRODUCTION		BATIMENT		SERVICES		TOTAL	
	55 ans et +	%	55 ans et +	%	55 ans et +	%	55 ans et +	%	55 ans et +	%
CCBB	16	38,1	26	24,4	34	19,5	23	21,9	99	23,8
CCCR	7	20	23	34,3	42	23,1	22	23,7	94	24,9
CCPO	9	20,5	30	42,9	30	21,1	25	22,3	94	25,5
SCoT Piémont des Vosges	32	26,2	79	33,9	106	21,2	70	22,6	287	24,7

Proposition des chefs d'entreprises de 55 ans et plus – Source : Chambre de Métiers d'Alsace

Ainsi, dans l'objectif de maintenir le tissu artisanal, l'enjeu est de réussir à mobiliser l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques afin d'anticiper et d'accompagner la reprise des entreprises artisanales qui sont susceptibles d'être transmises dans les prochaines années.

A cet effet, une sensibilisation des chefs d'entreprises de plus de 55 ans pourrait être envisagée afin de préparer très en amont la cession de leur entreprise. Elle pourrait s'accompagner de la mise en place d'outils comme un guide méthodologique de la cession d'entreprise ou des bourses à la reprise par exemple. Un travail de sensibilisation auprès des jeunes s'avèrerait aussi nécessaire. En tout état de cause, le Chambre des Métiers d'Alsace dispose de conseillers spécialisés dans la cession/transmission mais aussi d'outils permettant de détecter et d'accompagner les entreprises qui devraient cesser leur activité à moyen terme.

4.3 Les défis du SCoT pour maintenir et développer l'artisanat : une offre foncière adaptée :

L'artisanat est intimement lié à son territoire et participe d'une façon significative à son rayonnement économique, à l'attractivité des communes ainsi qu'au développement de l'emploi et de l'apprentissage.

Afin de pérenniser l'activité artisanale, il est nécessaire d'offrir des possibilités d'implantation ou de modernisation de l'activité existante au sein des communes du territoire et en fonction de leur place dans l'armature urbaine du SCoT.

Malgré le dynamisme des chefs d'entreprises, le tissu artisanal reste fragile et très fortement dépendant de la conjoncture économique mise à mal ces dernières années. Il faut donc favoriser une stratégie de développement économique qui réponde de manière opportune aux besoins de l'artisanat local.

En effet, pour renforcer son attractivité économique, fixer une partie de sa population active et ainsi limiter les flux migratoires quotidiens, le SCoT doit faciliter le développement des entreprises artisanales déjà présentes sur son territoire et créer une offre foncière adéquate pour en attirer de nouvelles.

Le SCoT doit prendre en compte la nécessité de doter le territoire d'une offre foncière pertinente tant pour l'accueil des entreprises extérieures que pour le développement, la relocalisation ou la modernisation d'entreprises locales. Il faut donc prendre en considération l'existence, au niveau de chaque commune ou presque, d'un tissu économique artisanal, majoritairement lié au secteur du bâtiment.

Ces établissements s'insèrent le plus souvent sans difficulté dans l'espace bâti mais peuvent également être amenés à rechercher de nouveaux locaux ou à se rapprocher d'autres établissements du même secteur.

Dans ce cas, le souci légitime de chaque commune est d'avoir la possibilité de proposer une solution locale, afin de ne pas perdre d'entreprises, d'emplois, de dynamisme économique.

La gestion des zones d'activités par les intercommunalités est de nature à reposer la question du desserrement des activités artisanales à une autre échelle, plus pertinente et rationnelle.

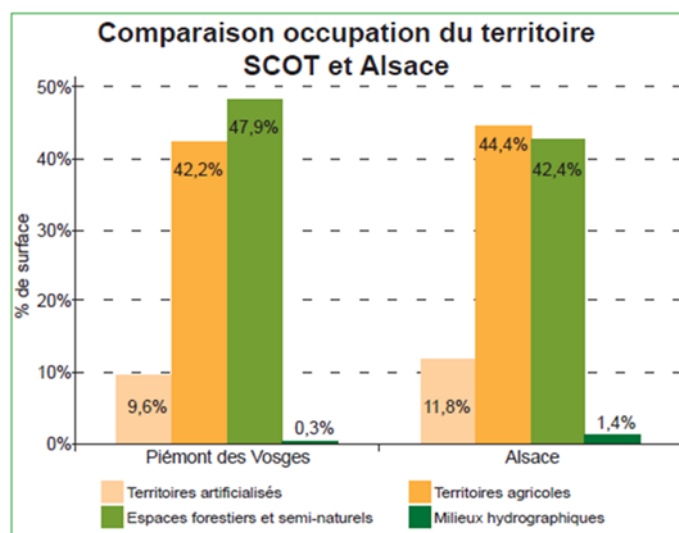
CHAPITRE 4 : LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE EN TANT QUE COMPOSANTE ECONOMIQUE

1. Une agriculture spécifique qui participe à l'identité et l'attractivité du territoire :

Le développement tertiaire et industriel de l'Alsace est souvent mis en avant par le profil urbain, voire naturel, du territoire. Les espaces agricoles ont souvent été perçus comme des réserves foncières pour assurer le développement urbain des territoires. Depuis quelques années, la vision sur ces espaces a changé pour aujourd'hui constituer un patrimoine commun aux multiples fonctions, souvent fragile, qu'il convient de préserver.



Sur le territoire du Piémont des Vosges, les activités agricoles demeurent très présentes puisqu'elles couvrent 42% de l'occupation du sol du territoire et constituent de toute évidence un vecteur économique et touristique d'importance, notamment avec la route des vins qui parcourt le SCoT du nord au sud. Du point de vue paysager, l'activité agricole joue incontestablement un rôle et participe à l'identité forte du territoire.



Source : BdOcs 2012

NB : En termes de méthodologie, le diagnostic agricole, faute d'inventaire plus récent, se reposera en grande partie sur le recensement général de l'agriculture (RGA) de 2010. Lorsque des données plus récentes étaient mobilisables, elles ont été utilisées.

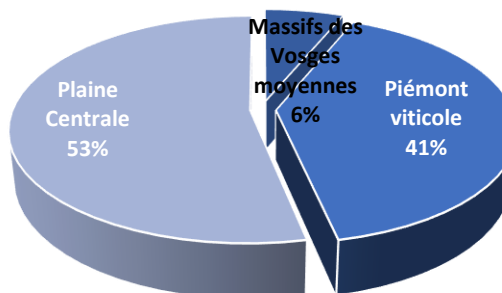
1.1 Approche générale relative au sol :

Définition : la Surface Agricole Utile (SAU) est un instrument statistique destiné à évaluer les surfaces consacrées à la production agricole. La SAU comprend les terres arables, les surfaces en herbe, les cultures pérennes, les surfaces en jachère et les jardins et verger familiaux ; en sont exclus les bois et forêts.

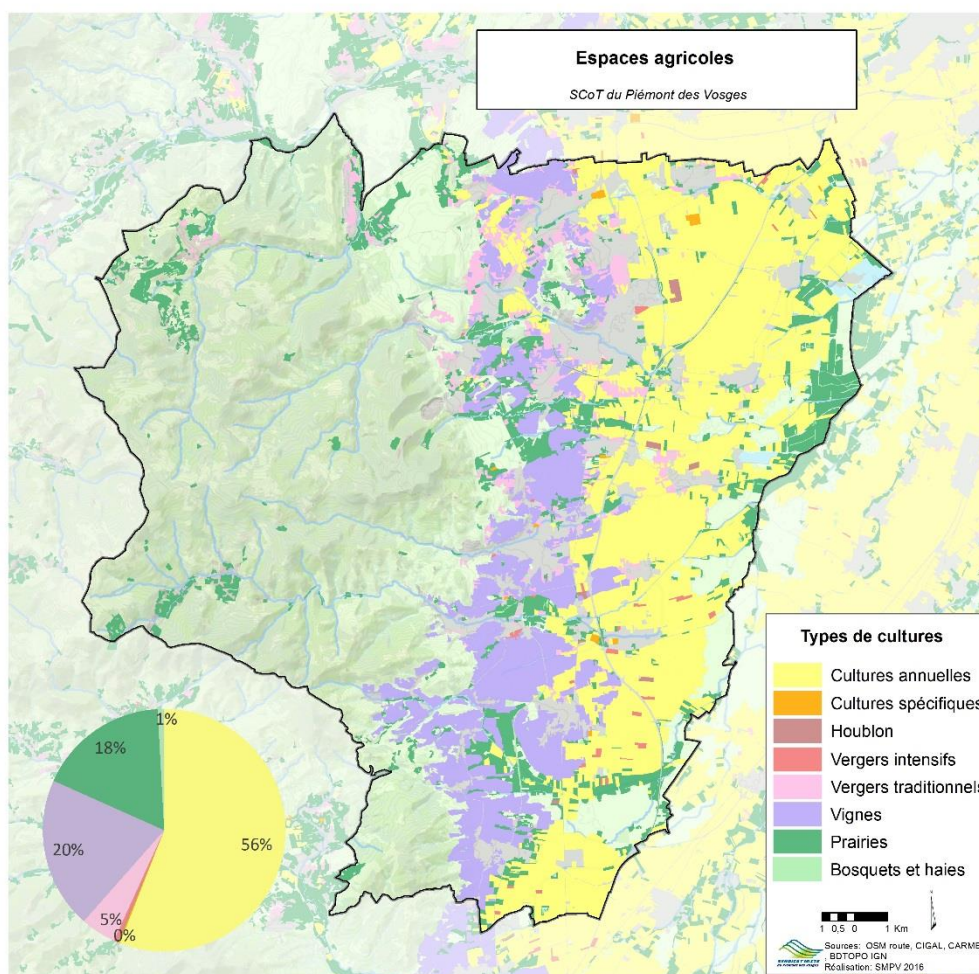
Les surfaces agricoles du SCoT s'étendent de la plaine d'Alsace à l'Est au massif vosgien à l'Ouest en passant par le piémont viticole.

Chaque unité paysagère est caractérisée par un type d'activité qui lui est propre. En effet, on retrouve les grandes cultures céréalières en plaine, elles couvrent 53% des terres agricoles du territoire tandis que l'activité viticole se concentre sur les collines sous-vosgiennes et s'étend sur 41% des surfaces agricoles. La montagne accueille quant à elle l'activité agropastorale sur les 6% de territoire restants.

Répartition des surfaces agricoles du SCoT par unité paysagère



Source : analyse à partir de la BdOCS-CIGAL2011/2012 et des unités paysagères du Profil Environnemental de la Région Alsace 2011



Au niveau de l'utilisation de la SAU, l'étude du RGA 2010 indique 3 grands types de cultures représentant 88% de l'utilisation de la SAU au sein du SCoT :

- Les terres labourables dédiées aux céréales : 48%
- La vigne : 28%
- Les fourrages et surfaces toujours en herbes : 15%

Du fait d'une qualité des sols hétérogène et d'une présence faible de l'irrigation, les cultures comme les pommes de terre, les betteraves ou les oignons sont peu présentes par rapport à d'autres territoires du département.

Alors que certaines zones de l'Alsace ont été aménagées par l'homme au cours des dernières décennies, le territoire du SCoT est marqué par des taux de surfaces irriguées relativement faibles et en léger recul. En effet, tandis que les surfaces irriguées du SCoT passent de 765 ha en 2007 à 741 ha en 2010, représentant 1,3% des surfaces en Alsace, celles-ci augmentent dans l'ancienne région, passant de 58 582 à 59 025 ha sur la même période.

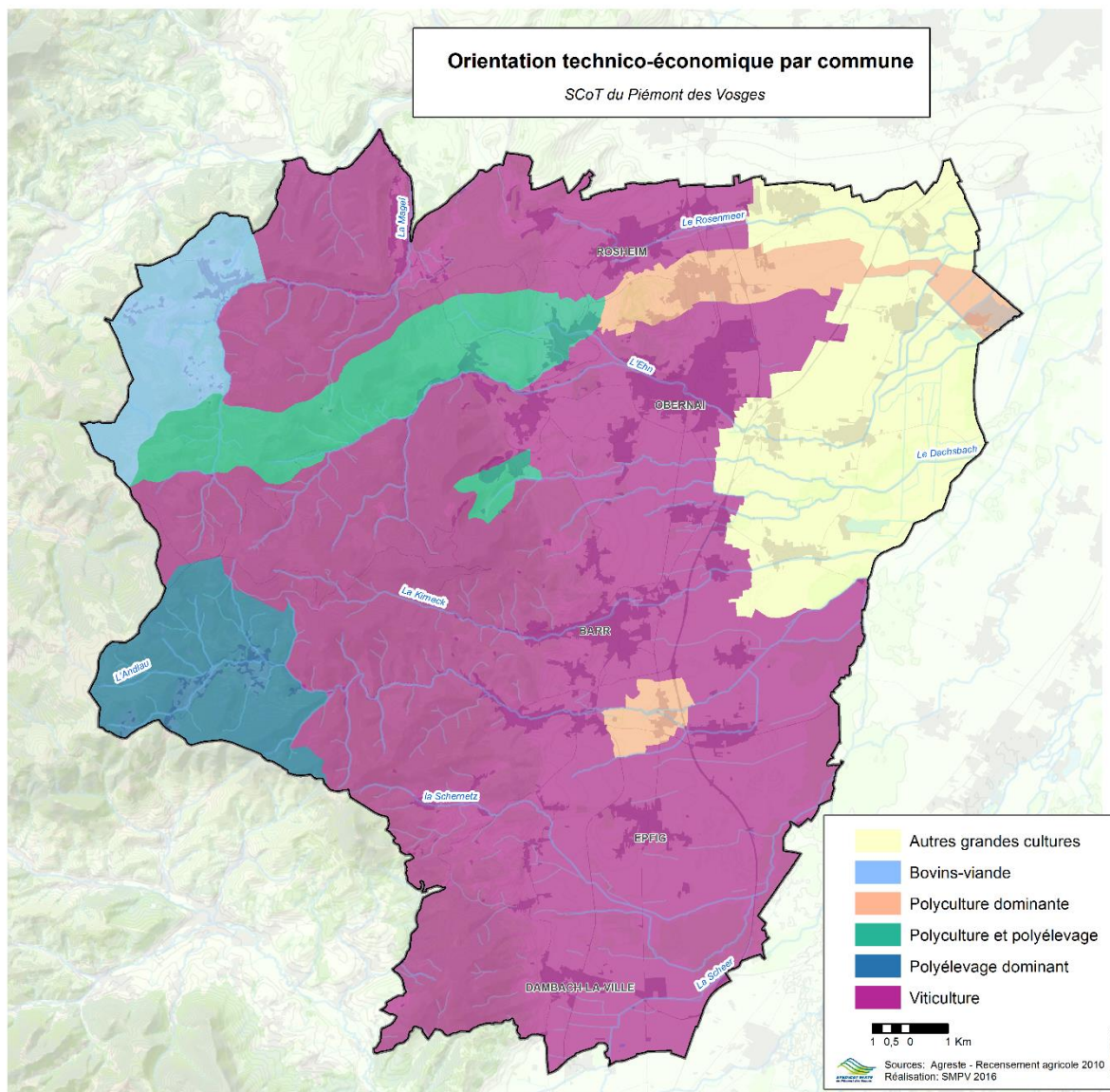
1.2 Le poids économique de l'activité agricole : la prédominance de la viticulture :

Bien qu'en termes de surfaces, les cultures céréalières soient prédominantes dans le SCoT, ce ne sont pas elles qui représentent la majorité de l'activité économique du Piémont des Vosges. En effet, la production viticole contribue très nettement à l'économie agricole du territoire.

L'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) de la commune est déterminée à partir de la contribution des filières à la Production Brute Standard (PBS) qui décrit, à partir d'un coefficient, le potentiel de production de l'exploitation en tenant compte des surfaces cultivées ou du volume des cheptels.

L'activité viticole du Piémont des Vosges représente 22% de l'activité alsacienne et apparaît comme la principale orientation technico-économique pour 23 des 35 communes du périmètre. En effet, en 2010, le potentiel de production de la filière viticole était évalué à plus de 103 000 k€ sur le territoire du Piémont des Vosges. Les communes du nord-est de la plaine se consacrent davantage aux grandes cultures tandis que les communes de montagne sont orientées vers l'activité d'élevage ou de polyélevage.

Si le poids économique de la production agricole du Piémont des Vosges pèse près de 124 000 k€, la filière viticole du Piémont des Vosges représente 84% du poids économique du secteur agricole du SCoT.



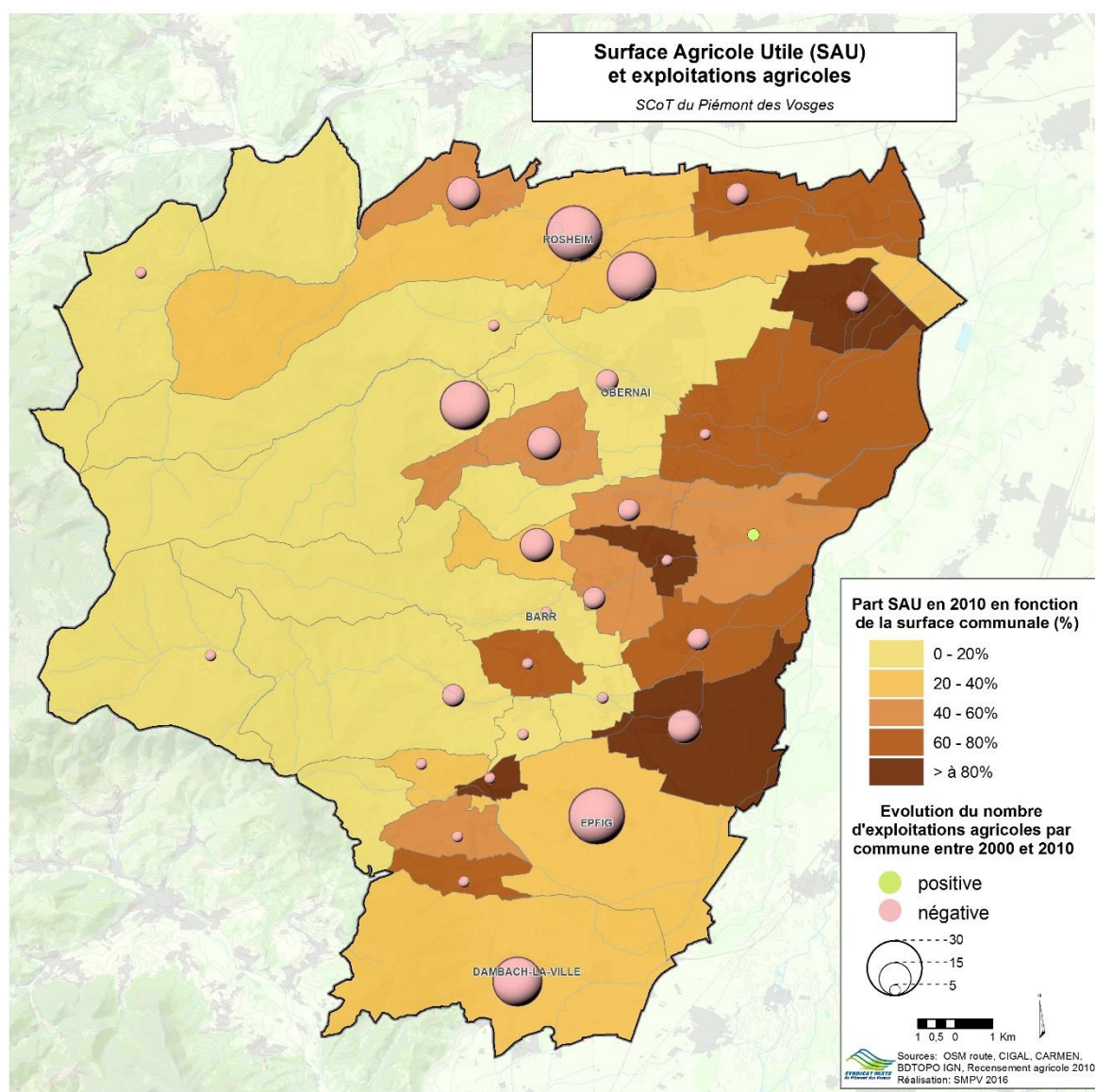
PRODUCTION BRUTE STANDARD (PBS) PAR OTEX EN K€	SCoT	ALSACE	SCoT / ALSACE
Grandes cultures	6 846	225 390	3%
Maraîchage et horticulture	3 952	38 577	10,2%
Viticulture	103 332	471 022	21,9%
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	1 270	9 534	13,3%
Bovins spécialisés – orientation lait	531	85 404	0,6%
Bovins spécialisés – orientation élevage et viande	121	10 140	1,2%
Bovins – lait, élevage et viande combinés	58	6 122	0,9%
Ovins, caprins et autres herbivores	300	10 655	2,8%
Élevage hors sol	1 446	52 782	2,7%
Polyculture et polyélevage	5 716	131 164	4,4%
Total	123 571	1 040 789	11,9%

Les différents types de production brute agricole dans le SCoT et en Alsace - Source : Recensement agricole 2010

1.3 Analyse du tissu agricole du Piémont des Vosges :

1.3.1 Une baisse du nombre des exploitations :

En 2010, le Piémont des Vosges recense 978 exploitations (dont le siège social se situe dans le périmètre du SCoT, indépendamment du lieu d'exploitation des terres) et les territoires agricoles s'étendent sur une surface de 16 696 ha. La Surface Agricole Utile (SAU) occupe 31,7% de la superficie du territoire (contre 40,7% en moyenne en Alsace). Le Piémont des Vosges compte ainsi 8% des exploitations agricoles et 4% de la SAU alsacienne.



Entre 2000 et 2010, 21% des exploitations du territoire ont disparu (soit 253 en moins) et cette baisse touche toutes les communes du territoire à l'exception de Valff qui accueille 3 exploitants supplémentaires sur la période.

Cette baisse concerne essentiellement les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), avec une baisse de 69% - quasi inexistants aujourd'hui dans le SCoT- et les exploitations individuelles

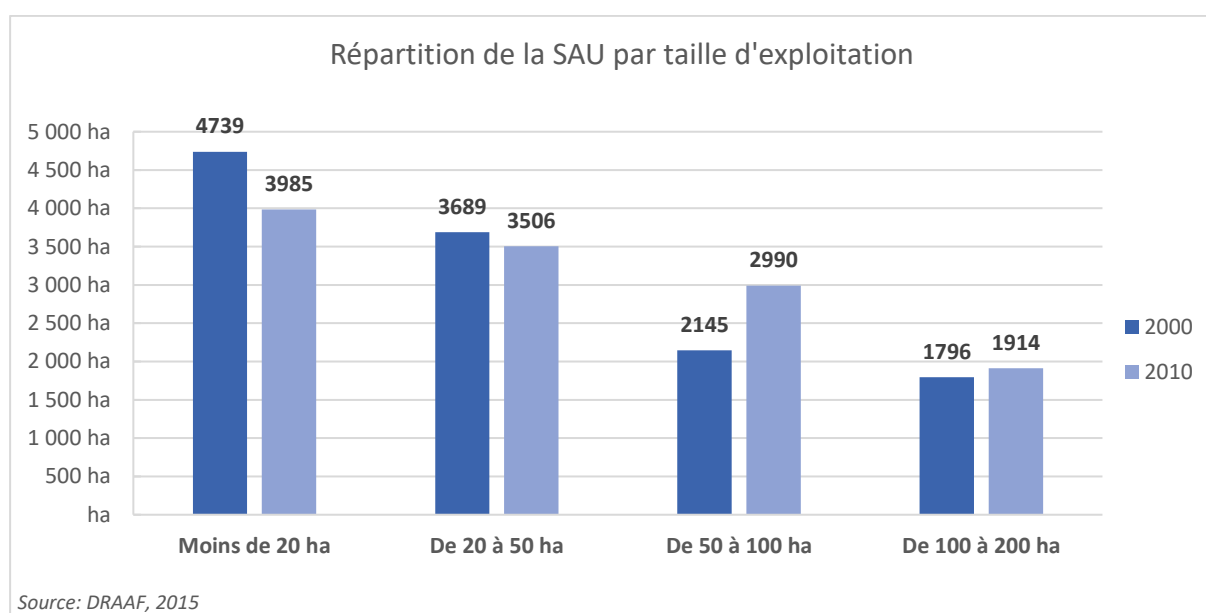
(-32%) même si elles demeurent majoritaires avec 645 exploitations encore en activité sur le Piémont des Vosges.

Si le nombre d'exploitations enregistre une baisse depuis 10 ans, les exploitations encore présentes sur le territoire exploitent de plus en plus de surfaces. En effet, les exploitations agricoles cultivant entre 50 et 100 ha ont augmenté de 36%.

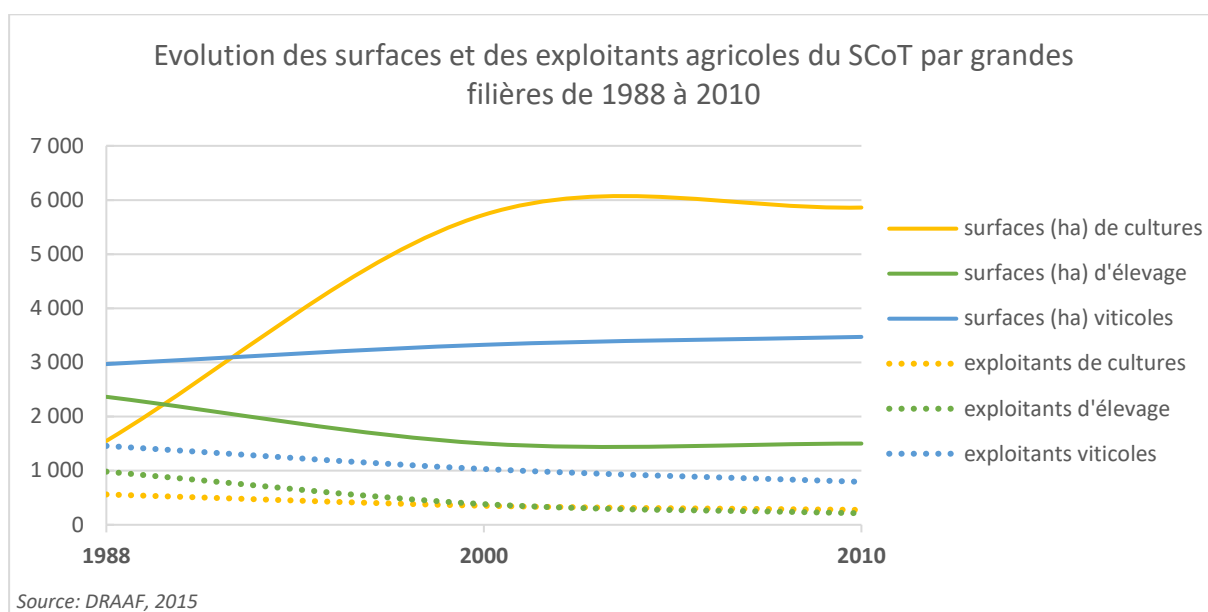
SCoT	2000	2010	EVOLUTION (%)
moins de 20 ha	1 073	813	-24%
de 20 à 50 ha	111	106	-4%
de 50 à 100 ha	33	45	+36%
de 100 à 200 ha	14	14	0%

Evolution nombre d'exploitations dans le SCoT entre 2000 et 2010, selon la taille – Source : DRAAF, 2015

Globalement, le nombre d'exploitations diminue au profit d'une hausse de leurs surfaces agricoles. En effet, si le nombre d'exploitations a diminué de 21%, la SAU totale a, en revanche, augmenté sur la même période (+0,2%). On observe que 16% des exploitants (158) détiennent 8 410 ha de terres, soit 68% de la SAU du SCoT. La SAU moyenne de l'ensemble des exploitations passe de 10 ha en 2000 à 13 ha en 2010, soit une croissance de 33%. L'agrandissement des exploitations permet ainsi de maintenir le revenu des agriculteurs sur certaines communes.



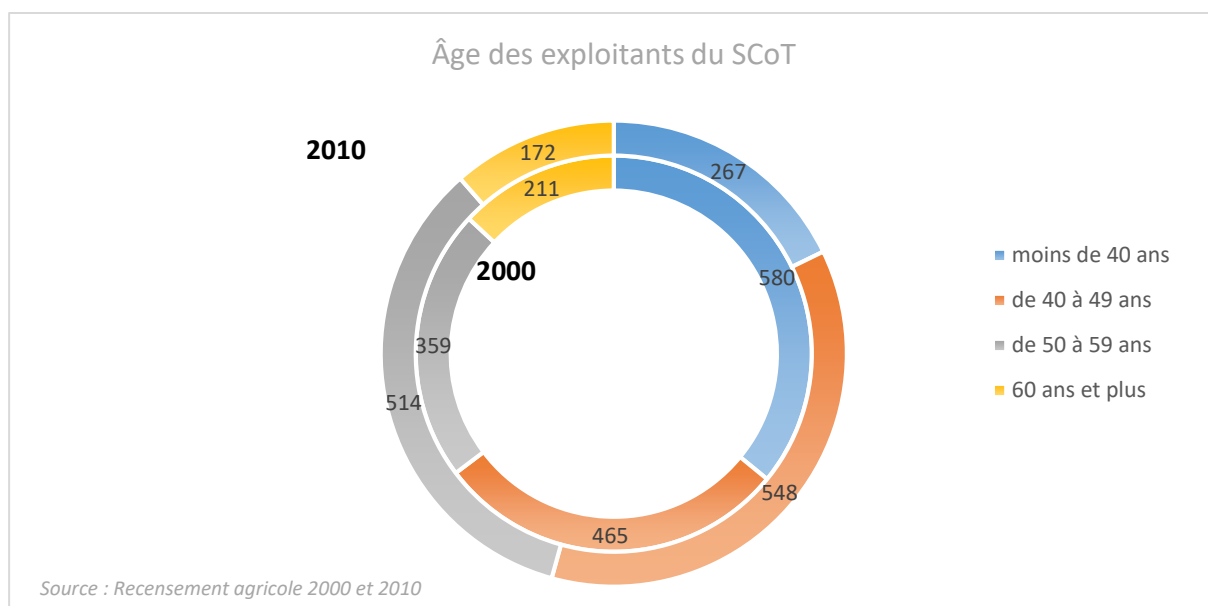
De manière générale, on constate que depuis 1988, les surfaces en lien avec l'activité agricole ont bondi de +57% sur le territoire et plus particulièrement durant la période comprise entre 1988 et 2000. Cette hausse concerne avant tout les surfaces en cultures (et notamment les cultures céréalières) qui ont connu un accroissement de leurs surfaces de +270% puis ont stagné à partir des années 2000. En parallèle, le nombre d'exploitants du secteur a été divisé par deux en deux décennies.



1.3.2 Les exploitants agricoles :

✓ L'âge des exploitants et les successions :

L'âge moyen des chefs d'exploitation tend à vieillir. En effet, 45% des exploitations sont tenues par des personnes âgées de 50 ans ou plus, contre 55% dans le département. En 2010, 11% des exploitants du Piémont des Vosges ont 60 ans ou plus contre 21% dans le Bas-Rhin. La succession d'un exploitant sur dix n'est pas assurée pour les prochaines années. Néanmoins, cette fragilité de l'activité liée au vieillissement n'est pas aussi marquée que dans le reste du Bas-Rhin.



Sur le Piémont des Vosges, 40% des exploitations agricoles sont concernées par une absence de successeur et de reprise de l'exploitation. Ces exploitations représentent 23% de la SAU. De 2000 à 2010, il n'y a eu que 40 bénéficiaires de la dotation jeunes agriculteurs (416 en Alsace).

	NOMBRE D'EXPLOITATIONS			SUPERFICIE AGRICOLE UTILISEE (SAU) EN HA		
	2000	2010	PART PAR RAPPORT AU NOMBRE D'EXPLOITATIONS DU SCoT EN 2010	2000	2010	PART PAR RAPPORT AU NOMBRE D'EXPLOITATIONS DU SCoT EN 2010
Ensemble des exploitations	1 231	978		12 370	12 395	
Exploitations avec chef seul – non concerné par la question succession	567	309	31,6%	6 032	3 805	30,7%
Exploitations avec plusieurs co-exploitants – non concerné	107	57	5,8%	2 690	1 531	12,4%
Exploitations avec chef seul – avec successeur	164	127	13%	1 295	1 128	9,1%
Exploitations avec plusieurs co-exploitants – avec successeur	22	101	10,3%	393	3 094	25%
Exploitations avec chef seul – pas de successeur ou ne sait pas	358	351	35,9%	1 832	2 019	16,3%
Exploitations avec plusieurs co-exploitants – pas de successeur ou ne sait pas	13	33	3,4%	126	818	6,6%

Nombre d'exploitations ayant un successeur ou un repreneur dans le SCoT - Sources : Recensements agricoles 2000 et 2010

Il convient de relever un enjeu sur la pérennité des exploitations dans les 10 ans à venir. Néanmoins, cette caractéristique relative au vieillissement global des chefs d'exploitation n'est pas récente et n'est pas propre au territoire du SCoT.

De manière générale, les exploitations viticoles sont moins touchées par des difficultés de transmissions. La problématique relative à la transmission sur ce secteur est davantage liée à la grande taille de certaines exploitations qui nécessitent, pour être transmissibles notamment à des jeunes désirant poursuivre en double activité, d'être démembrées. Par ailleurs, cette difficulté peut également être tempérée dans la mesure où sur le territoire près de 73,5 % de la SAU est louée.

✓ *Une majorité d'exploitants à titre principal :*

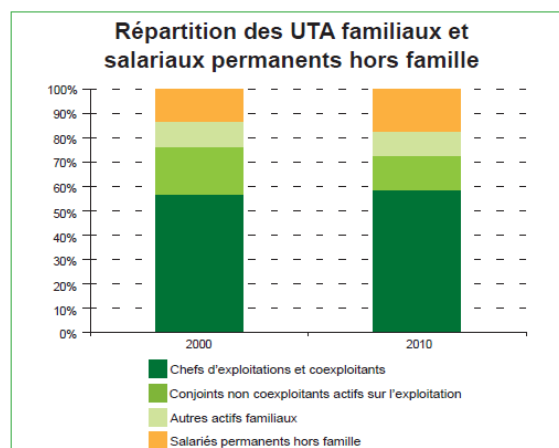
EXPLOITANTS A TITRE EXCLUSIF OU PRINCIPAL / SECONDAIRE ET TYPE D'ACTIVITE	HOMMES NON SALARIES COTISANT EN 2015	FEMMES NON SALARIEES COTISANT EN 2015
Exploitants à titre exclusif ou principal exerçant dans l'activité « grandes cultures »	49	29
Exploitants à titre secondaire exerçant dans l'activité « grandes cultures »	21	7
Exploitants à titre exclusif ou principal exerçant dans l'activité « polyculture-polyélevage »	S*	S*
Exploitants à titre secondaire exerçant dans l'activité « polyculture-polyélevage »	0	0
Exploitants à titre exclusif ou principal exerçant dans l'activité « viticole »	0	83
Exploitants à titre secondaire exerçant dans l'activité « viticole »	266	15
Exploitants à titre exclusif ou principal exerçant dans l'activité « autres cultures spécialisées »	48	S*
Exploitants à titre secondaire exerçant dans l'activité « autres cultures spécialisées »	13	0
Exploitants à titre exclusif ou principal exerçant dans l'activité « élevage bovins »	0	S*
Exploitants à titre secondaire exerçant dans l'activité « élevage bovins »	S*	0
Exploitants à titre exclusif ou principal exerçant dans l'activité « autre élevage »	S*	S*
Exploitants à titre secondaire exerçant dans l'activité « autre élevage »	0	S*

Nombre d'exploitants exerçant leur activité à titre principal dans le SCoT en 2015 – Source : Mutualité Sociale Agricole 2015 – s : secret statistique*

Les données issues de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en 2015 font état d'une grande majorité de chefs d'exploitation exerçant leur activité à titre principal, particulièrement dans la viticulture, qu'il s'agisse d'hommes ou femmes.

✓ L'emploi agricole :

Les effectifs de la population agricole tendent à diminuer principalement en lien avec le gain important en productivité observé dans le secteur ces dernières décennies et qui induisent une baisse du recours à l'emploi agricole. En effet, le travail agricole a diminué, sauf pour l'emploi salarié hors famille qui lui a progressé de 19,2 % en UTA (Unité de Travail Annuel) entre 2000 et 2010. Cependant, l'emploi salarié hors famille ne représente que 17,2 % des UTA en 2010.



Sources : Recensements agricoles 2000 et 2010

UNITE DE TRAVAIL ANNUEL (UTA)	SCoT	ALSACE	SCoT/ALSACE
Chefs d'exploitation ou premier co-exploitant	570	6 802	8,4%
Conjointes non co-exploitants	173	1 965	8,8%
Co-exploitants (hors chefs)	146	1 698	8,6%
Autres actifs de la main-œuvre familiale	123	1 629	7,6%
Salariés permanents hors MO familiale	211	2 348	9%
CUMA	1	7	17,5%
Entreprise de travail agricole (ETA)	10	205	4,8%
Saisonniers, occasionnels	266	2 113	12,6%
UTA totales	1 501	16 767	9%

Répartition des UTA dans le SCoT et Alsace - Source : Recensement agricole 2010

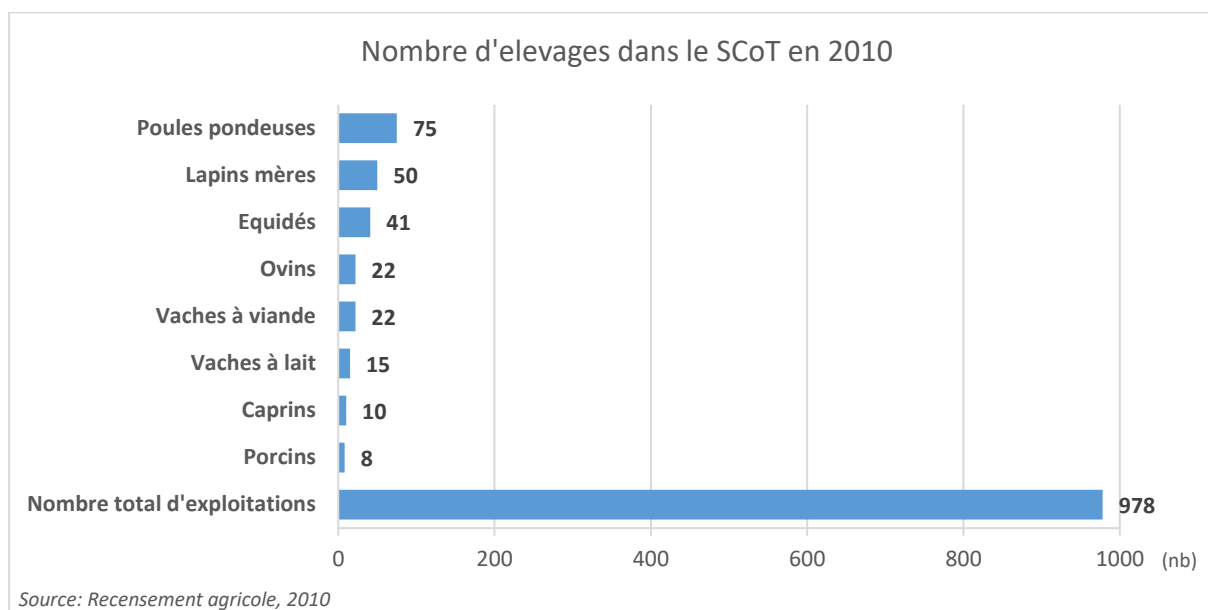
Les données issues de la MSA en 2015, qui ne peuvent être croisées avec celles du RGA, indiquent que les effectifs salariés sur le Piémont des Vosges représentent 767 ETP (équivalent temps plein), dont 339 occupés par des femmes (44%). La viticulture représente 55% des ETP du Piémont et 45 % des contrats sont saisonniers.

1.4 Les productions locales :

1.4.1 Les productions animales :

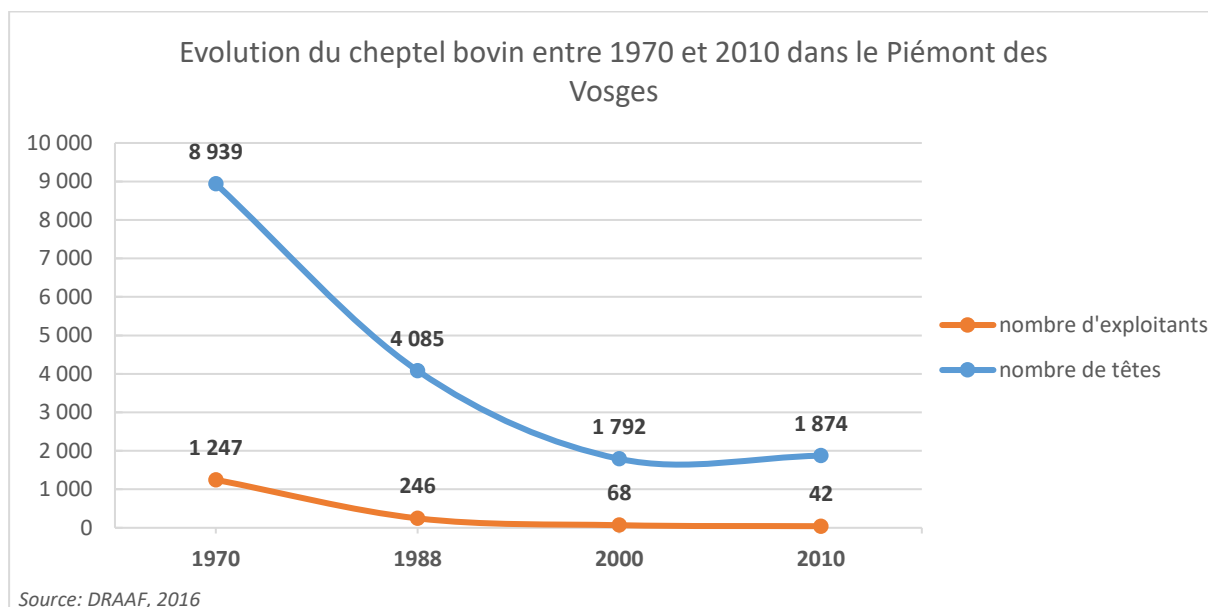
Sur le territoire du Piémont des Vosges, une exploitation sur quatre est dédiée à l'élevage en 2010. Cette activité est dominée par l'élevage de volailles qui représente près de 50% des exploitations d'élevage, suivent ensuite les exploitations bovines (17%).

Néanmoins, bien qu'un quart des exploitants travaille dans cette filière, le poids économique de l'élevage demeure minime comparé à la viticulture ; il s'élève à 0,8% de la PBS du SCoT.



Sur la période 2000-2010, comme pour les exploitations de manière générale, le nombre des exploitations d'élevage diminue dans toutes les filières animales. En revanche, les effectifs (nombre de têtes) ne sont pas à mettre forcément en corrélation, marquant la spécialisation de certaines filières.

En effet, les effectifs de volailles ont doublé en 10 ans, passant de 63 981 têtes à 127 453. Il en est de même pour les bovins, mais dans une moindre mesure : 1 792 têtes en 2000 à 1 874 en 2010. Cela étant, sur une période plus longue, l'élevage bovin était nettement plus important : entre 1970 et 2010, le territoire s'est vidé de 97% de ses producteurs spécialisés dans l'élevage et enregistre une baisse de 79% des troupeaux.



1.4.2 Les productions végétales :

Le secteur des grandes cultures annuelles est dominant sur le Piémont des Vosges. Les cultures céréalières sont majoritaires avec 47% de la SAU dont, au sein de cette catégorie, une forte proportion de maïs, représentant 76% des cultures céréalières et 36% de la SAU. Le blé tendre occupe 22% des cultures céréalières alors que les oléagineux représentent à peine 1%.

Il convient de préciser que, même si le maïs est prédominant, les surfaces occupées par cette culture ont baissé de 7% entre 2000 et 2010 alors que le blé tendre augmente sur la même période de 58% (816 ha à 1 288ha).

Des chiffres plus récents, mais issus d'une autre base de données (base ISIS déclarants PAC 2015) confirment la baisse des surfaces de maïs avec 5 067 ha de maïs grains déclarés en 2014 et 4 837ha en 2015. Les données pour ce qui concerne le blé tendre confirment également la hausse des surfaces analysées entre 2000 et 2010.

Les surfaces en fourrages et surfaces toujours en herbe représentent 15% de la SAU, elles ont augmenté de 8,5% entre 2000 et 2010.

CULTURES	EXPLOITATIONS (nb) EN 2000	EXPLOITATIONS (nb) EN 2010	EVOL. 2000-2010	SUPERFICIE (ha) EN 2000	SUPERFICIE (ha) EN 2010	EVOL. 2000-2010	PART DE SURFACE (1)
Superficie agricole utilisée (SAU)	1 231	977	-20,6%	12 370	12 395	0,2%	
SAU de moins de 20 hectares	1 073	812	-24,3%	4 739	3 985	-15,9%	32,2%
SAU de 20 hectares ou plus	158	165	4,4%	7 631	8 410	10,2%	67,8%
Terres labourables	506	306	-39,5%	7 313	7 226	-1,2%	58,3%
Céréales	351	275	-21,7%	5 726	5 860	2,3%	47,3%
Blé tendre	238	238	0%	816	1 288	57,8%	10,4%
Maïs grain et maïs semence	325	263	-19,1%	4 780	4 434	-7,2%	35,8%
Oléagineux	10	17	70%	44	70	59,1%	0,6%
Colza	10	16	60%	44	69	56,8%	0,6%
Fourrages et surfaces toujours en herbe	390	244	-37,4%	1 682	1 825	8,5%	14,7%
Superficie toujours en herbe	382	213	-44,2%	1 502	1 500	-0,1%	12,1%
Vignes	1 030	793	-23%	3 325	3 470	4,4%	28%
Jachères	305	153	-49,8%	615	283	-54%	2,3%

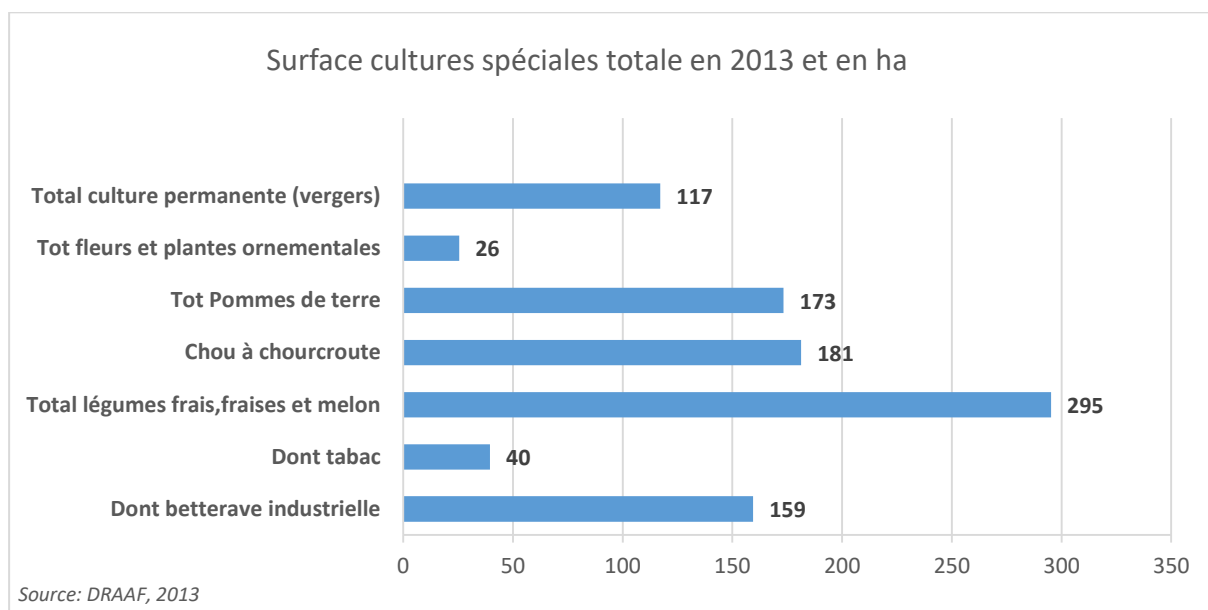
Evolution du nombre d'exploitations agricoles en 2000 et 2010 suivant le type de culture –

Sources : Recensements agricoles, 2000 et 2010 – (1) Surface / SAU SCoT en 2010

Si les espaces du Piémont des Vosges sont largement dédiés aux grandes cultures, les cultures spéciales sont également présentes sur le SCoT.

Outre la présence de la viticulture, le Piémont des Vosges possède des cultures spéciales avec notamment une augmentation de la catégorie « légumes frais, fraises et melon » en constante évolution surfacique depuis 1988, passant de 298 ha à cette date à 382 ha en 2013 (source DRAAF).

Cette augmentation est à mettre en lien avec l'évolution des modes de vie comme la vente directe.



Le chou à choucroute est évidemment aussi très présent sur le Piémont avec 181 ha ainsi que les cultures permanentes, comme les vergers, avec 139 ha dont 1/3 sont des cerisiers.



1.4.3 Zoom sur l'activité spécifique du Piémont des Vosges : la viticulture :

Le Piémont des Vosges évoque par excellence l'image de la campagne alsacienne avec ses trois unités paysagères caractéristiques que sont la montagne, ses collines sous-vosgiennes ou piémont, essentiellement occupées par la vigne et la plaine.

L'histoire du Piémont des Vosges est intimement liée au développement de la viticulture. Le vignoble constitue non seulement une composante essentielle du paysage mais aussi de l'activité économique locale. Et pour cause, sur les 35 communes qui composent le Piémont des Vosges, 26 sont des communes viticoles.

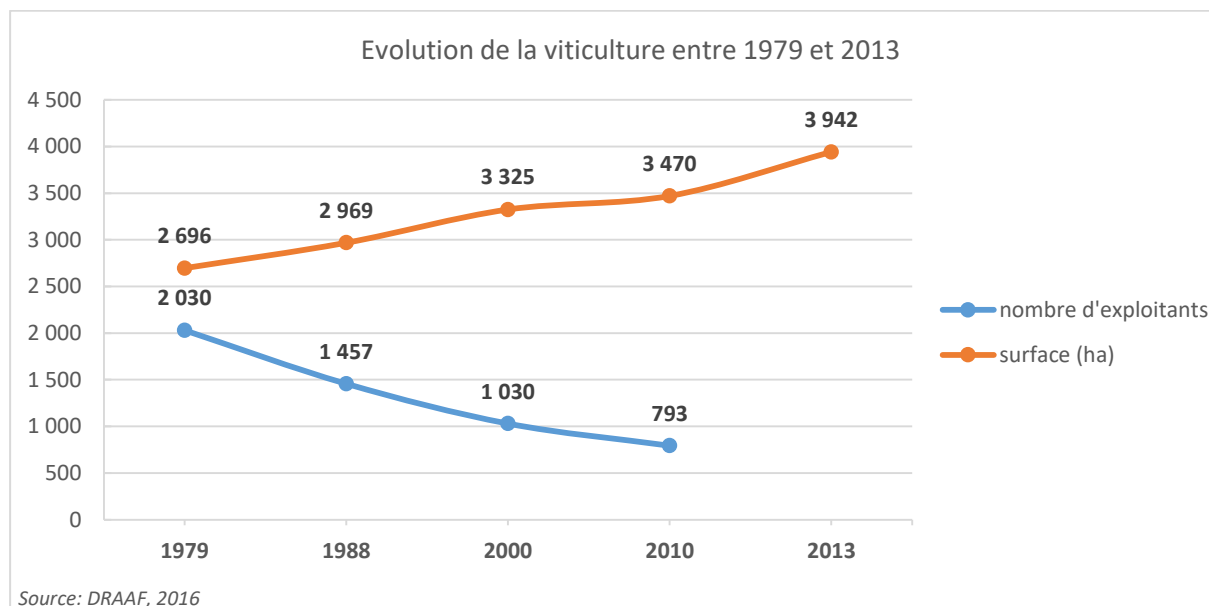


En 2013, la viticulture du Piémont des Vosges représentait un peu moins de 4 000 ha, soit environ ¼ des surfaces alsaciennes.

Depuis 1978, les surfaces cultivées en vigne ne cessent d'augmenter au sein du périmètre AOC. Cela démontre une certaine forme de pression viticole sur les parcelles bénéficiant de l'appellation d'origine. En effet, le périmètre AOC, fixé par décret en 1962, n'est pas extensible par principe. Ainsi,

pour augmenter les volumes, la profession viticole a planté des vignes sur des parcelles ayant une autre vocation (souvent du pré-verger). Ce phénomène de pression viticole, causant notamment une uniformisation d'un paysage en mosaïque et diminuant les surfaces de pelouses sèches et de vergers, est à l'origine du classement de la colline du Bischenberg en Espace Naturel Sensible dans les années 2005.

Si les surfaces plantées en vigne ont tendance à augmenter, les exploitations viticoles, en revanche, n'ont cessé de baisser depuis plusieurs années.



Le Pays de Barr est une terre de tradition viticole où la majorité des exploitations sont présentes. D'ailleurs, la ville de Barr est la capitale bas-rhinoise de la viticulture. Si la viticulture est une spécificité à l'échelle du Piémont, elle l'est encore nettement plus sur le Pays de Barr.

Outre l'AOC générique « Alsace », le Piémont possède également des appellations « Grand Cru » sur les communes d'Andlau (Kastelberg, Wiebelsberg et Moenchberg), Barr (Kirchberg), Blienschwiller (Winzenberg), Dambach-la-Ville (Frankstein), Eichhoffen (Moenchberg), Mittelbergheim (Zotzenberg) ou Nothalten (Muenchberg) bénéficiant de l'AOC Alsace Grand Cru.

Il existe également deux appellations dites communales : le rouge d'Ottrott et le Klevener d'Heiligenstein.



Enfin, la viticulture est incontestablement au service du tourisme dans le Piémont des Vosges. En effet, la route des Vins d'Alsace, véritable support de l'activité viticole, s'étend sur 170 km le long du versant Est des Vosges, et participe à l'attractivité touristique du territoire.

Cette route dessinée sur les collines, qui ondule entre les vignes et les villages fleuris typiques aux ruelles étroites, contribue à la célébrité de l'Alsace et traverse tout le territoire du Piémont. Aussi, la renommée de la route des Vins participe depuis plus de 60 ans à l'attrait pour l'Alsace de la part des visiteurs français et étrangers et les viticulteurs en ont bien pris conscience.

La promotion, dégustation et commercialisation des produits viticoles sont vecteurs d'emplois sur le territoire du Piémont des Vosges car elles favorisent largement le tourisme. Route des Vins, parcours initiatiques, marchés gourmandes ou gastronomie alsacienne sont autant d'arguments plaçant en faveur de l'attractivité touristique du territoire.

La route des vins et les perspectives qu'elle offre en termes d'attractivité constituent un enjeu majeur pour le territoire.

Le SCoT de 2007 protège 90% de l'aire AOC en dehors des zones déjà urbanisées (zone U) et des zones fléchées à l'époque pour un développement urbain (zone AU). Malgré l'absence de protection des zones U et AU par le SCoT, les communes du Piémont ont volontairement réduit ces emprises, les rétrocédant à l'activité viticole.

	2005	2008	2018
Zones U (en ha)	269	258	252
Zones AU (en ha)	153	121	153

Evolution de la superficie des Zones U et AU du SCoT en 2005, 2008 et 2018

1.5 La diversification, signe de qualité et débouchés :

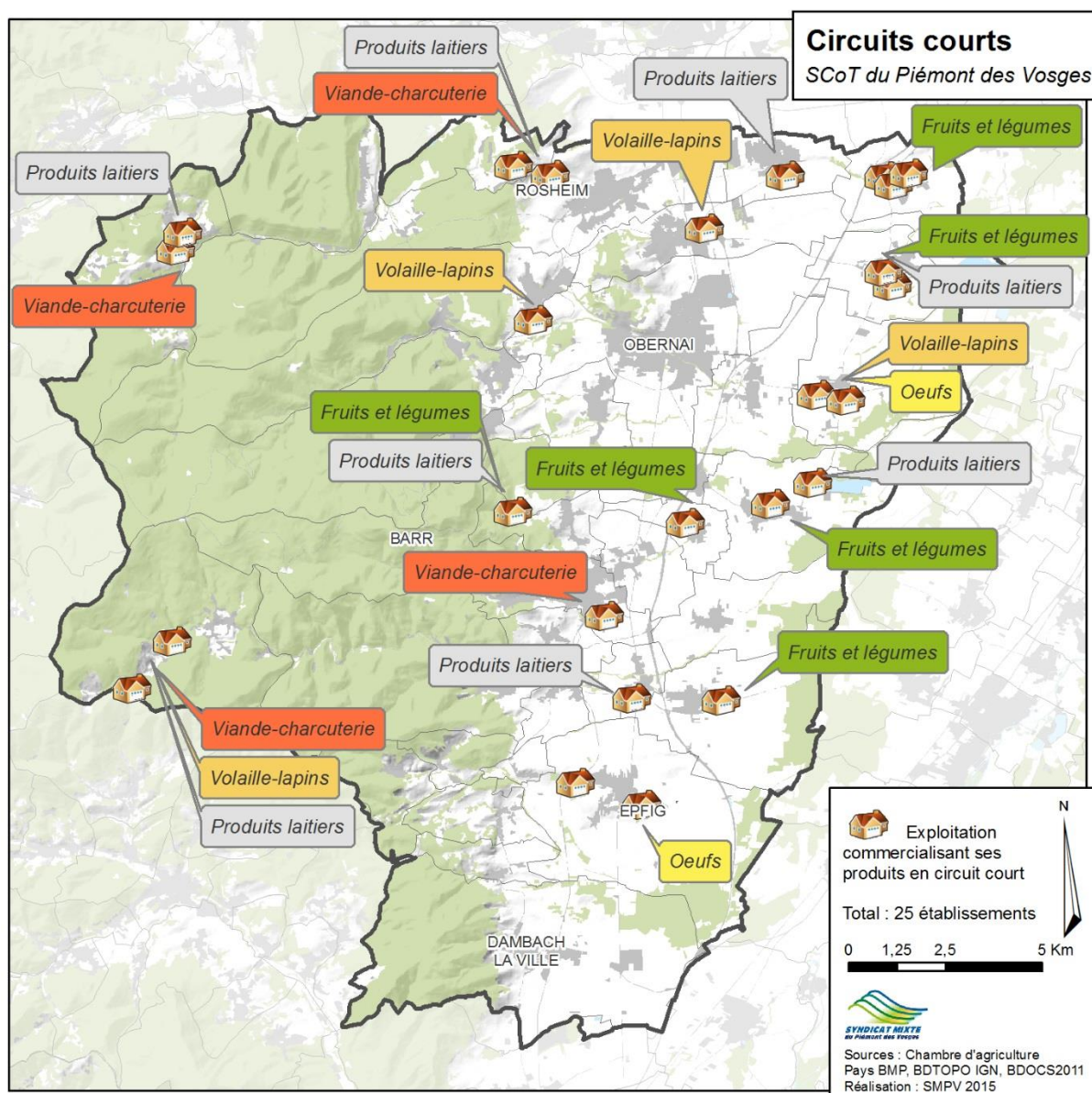
1.5.1 Les circuits courts :

Les circuits courts sont selon le Ministère de l'agriculture, « un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire ».

En la matière, du fait de l'orientation en grandes cultures en Alsace et sur le Piémont, naturellement la production de produits fermiers vendue en circuit court est une activité secondaire même si elle tend durablement à se développer avec l'évolution des modes de vie qui conduisent les consommateurs à acheter « local », « sans intermédiaire »

En 2015, on relevait la présence de 25 producteurs qui effectuaient la commercialisation d'au moins un de leurs produits en circuits courts (hors vin) à l'échelle du Piémont des Vosges.

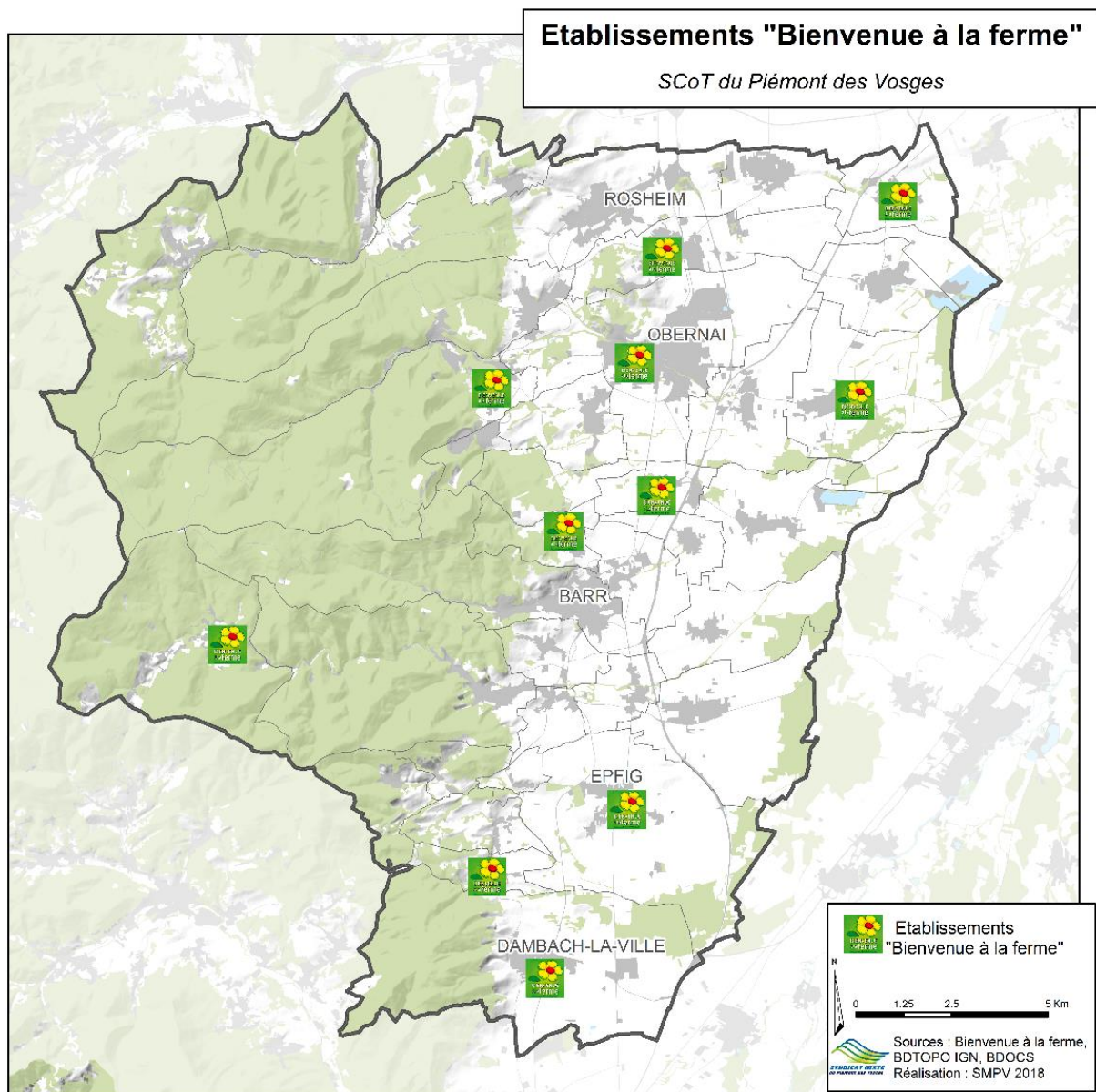
Si les circuits courts sont bien présents sur le territoire du Piémont des Vosges et offrent une palette de produits variés, il est impossible de bénéficier d'une offre regroupée sur un seul site. Il existe néanmoins, le système de la « Ruche qui dit oui » qui rassemble les agriculteurs locaux en permettant aux clients de commander leurs produits et les chercher au sein d'un point de retrait. Il en existe actuellement 3 sur le Piémont : Ottrott, Barr et Rosheim. Ce système permet, outre de bénéficier de produits locaux et de qualité, de limiter les déplacements sur le Piémont. D'autres regroupements, avec peut-être l'aide ou la coopération des collectivités, constitueraient une piste de réflexion intéressante pour répondre à cette évolution du mode de vie qu'est le « manger local ».



1.5.2 Le réseau « Bienvenue à la ferme » :

Bienvenue à la ferme, est un réseau de fermes organisé par les Chambres d'agriculture. L'offre des agriculteurs Bienvenue à la ferme est vaste : produits fermiers ou produits du terroir, hébergement ou loisirs à la ferme. Les agriculteurs du réseau Bienvenue à la ferme s'engagent à proposer des produits fermiers de qualité, à offrir à leurs hôtes un accueil personnalisé et professionnel dans un environnement soigné, et à être ambassadeur d'une agriculture durable et responsable, enracinée dans les terroirs.

Ce type de label montre combien l'enjeu de la diversification de l'activité agricole est important sur ce territoire fortement marqué par la spécialisation en culture de céréales. Quelle que soit sa forme, elle offre un revenu complémentaire qui permet d'apporter un meilleur équilibre financier aux exploitations agricoles. Ce label constitue un gage de qualité pour le consommateur.



1.5.3 L'agriculture biologique :

L'agriculture biologique (AB) est l'un des cinq signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine d'un produit agricole. L'agriculture biologique garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

Sur le territoire du SCoT, ce mode de production est en constante évolution tant au niveau des surfaces que du nombre d'exploitations car il correspond à l'évolution des modes de vie.

Certaines exploitations en agriculture biologique ont créé des magasins de ventes directes. Couplée à l'envie émergente de manger « local », elles s'inscrivent comme une alternative aux facilités offertes par les supermarchés.

GROUPE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Autres	19	22	12	12	11	15	10	13
Fruits	2	3	3	1	3	3	4	7
Grandes cultures	26	c	c	c	93	89	91	121
Légumes frais	c	c	12	c	17	29	26	24
PPAM*	c	c	c	c	c	c	c	c
Surfaces fourragères	98	112	60	61	95	103	180	164
Surfaces hors SAU	c	c	c	c	c	c	c	c
Vigne	320	411	416	465	441	454	472	502
TOUTES PV	504	638	585	633	721	764	860	918

Evolution des surfaces en bio dans le SCoT entre 2010 et 2017 –

*Source : Agence Bio /OC données 2017 - * plantes à parfum, aromatiques et médicinales*

GROUPE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Autres	18	30	30	34	29	36	30	34
Fruits	4	5	6	5	8	9	11	12
Grandes cultures	5	4	4	5	7	7	7	7
Légumes frais	4	5	6	5	7	9	9	9
PPAM*	1	c	1	1	1	2	2	2
Surfaces fourragères	6	9	8	9	12	16	17	15
Surfaces hors SAU	c	c	c	c	2	2	1	1
Vigne	32	43	47	50	46	49	51	53
TOUTES PV	37	49	52	54	52	56	59	61

Evolution du nombre d'exploitations dans le SCoT entre 2010 et 2017 -

*Source : Agence Bio /OC données 2017 - * plantes à parfum, aromatiques et médicinales*

1.5.4 Les identifications et appellations géographiques :

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) se caractérise par un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même emprise géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un sigle européen qui protège à la fois le nom et la méthode de fabrication du produit dans toute l'Union Européenne. Les vins d'Alsace, le crémant d'Alsace et le munster sont des produits du territoire du Piémont des Vosges qui sont concernés par cette appellation de qualité.

L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination du produit sur le territoire français.

Enfin, l'Indication Géographique Protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Sur le Piémont des Vosges, on peut ainsi citer la crème fraîche fluide, le miel, les pâtes et les volailles d'Alsace ayant cette indication.

Outre les vins, il convient de noter les appellations suivantes sur le SCoT : le miel d'Alsace (IGP), la crème fraîche fluide d'Alsace (IGP), le munster (AOP-AOC), les pâtes et volailles d'Alsace (IGP).

Synthèse :

L'agriculture sur le Piémont des Vosges est dynamique et constitue un vecteur économique important qui en fait une spécificité du territoire, notamment par la présence de l'activité viticole.

Cette dernière est le reflet de l'identité du territoire et un facteur d'attractivité, notamment touristique.

La tendance de forte diminution du nombre d'exploitations s'est poursuivie depuis les années 2000. La plupart du temps, cette baisse est en partie compensée par l'agrandissement des surfaces moyennes d'exploitations. Si certaines difficultés demeurent dans la reprise de l'exploitation par un successeur, le rôle du SCoT est d'assurer la pérennité des exploitations en leur permettant de se moderniser (aux PLU de déterminer les zones agricoles constructibles) mais aussi d'assurer la préservation de leur outil principal en maîtrisant la consommation foncière.

Outre un secteur basé sur la viticulture et les grandes cultures céréalières, les circuits courts et les cultures spécifiques sont néanmoins bien présents. Une cohérence globale des politiques publiques serait toutefois à rechercher au-delà du rôle du SCoT pour valoriser tous les produits du Piémont sur un ou plusieurs sites. Les points de vente méritent également de s'adapter : si les consommateurs sont prêts à renoncer aux facilités des supermarchés, les exploitants quant à eux doivent adapter leur magasin en élargissant notamment les gammes et leurs amplitudes. L'évolution constante et rapide des modes de vie impose aujourd'hui une agriculture compétitive, moderne mais néanmoins capable de répondre aux nouvelles habitudes de consommation.

Outre la fonction nourricière et l'approche économique de l'activité agricole, le SCoT doit poursuivre sa politique en matière de consommation foncière et jouer un rôle dans la nécessité de préserver des zones agricoles dites régulatrices, c'est-à-dire notamment les vergers et prairies qui sont les premiers touchés par la pression foncière et agricole.

La gestion de ces espaces ne fait pas forcément l'objet de réflexion et d'actions, même si le SCoT peut jouer un rôle important dans le maintien ou la recréation de ces espaces qui jouent un rôle en matière agricole, paysagère et urbaine.

Enfin, les exploitants agricoles doivent poursuivre l'insertion paysagère de leurs bâtiments d'exploitation qui peuvent avoir un impact hors agglomération non négligeable. Le paysage est support d'attractivité du territoire et il est évident que l'agriculture doit jouer un rôle dans ce facteur d'attractivité.

2. Le tourisme : une véritable force économique à faire valoir :

La loi ENE a introduit en 2010 dans le contenu du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des SCoT l'obligation de fixer les objectifs des politiques publiques de développement touristique.

Le développement touristique est un sujet éminemment transversal. Il s'agit d'un vecteur économique générant des retombées directes ou indirectes sur le territoire, si bien que sa place au sein du diagnostic économique est toute justifiée. Cela étant, traiter du développement touristique appelle plusieurs thématiques du rapport de présentation. En effet, lorsqu'il s'agit de traiter de la valorisation des espaces naturels ou d'aménager des équipements touristiques et culturels ou encore mener des réflexions sur la mobilité ou la gouvernance touristique, plusieurs éléments du diagnostic peuvent être mobilisés pour réaliser cette stratégie de développement.

Ainsi, une partie exclusive dédiée au tourisme paraît délicate à appréhender tant ce sujet nécessiterait de croiser les thématiques, au risque d'ailleurs d'émettre des répétitions.

Néanmoins, l'attractivité touristique du Piémont des Vosges, par sa richesse patrimoniale, ses entités paysagères, son activité viticole, la diversité de ses loisirs... en fait une spécificité économique à part entière avec un poids économique incontestable sur le territoire et des atouts à faire valoir et renforcer.

2.1 Le poids économique du tourisme dans le Piémont des Vosges :

Méthode : l'essentiel des éléments relatifs à cette partie a été réalisé par l'Observatoire Régional du Tourisme en Alsace (ORTAL) en 2016 en concertation avec les offices de tourisme du territoire et les trois intercommunalités. Certaines analyses concerneront aussi la destination Alsace, faute de données plus précises.

Quelques définitions :

- Un touriste est une personne qui passe au moins une nuit en dehors de son domicile, pour motif personnel (loisirs, visites parents amis, santé...) ou professionnel (affaires, réunions...);
- Un excursionniste est une personne qui réalise une visite à la journée (pas de nuit en Alsace);
- Un visiteur est la somme des deux.
- Nuitées : il s'agit du nombre total de nuits passées par les clients dans un hébergement (hôtel, hébergement collectif, hébergement locatif, camping...); deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

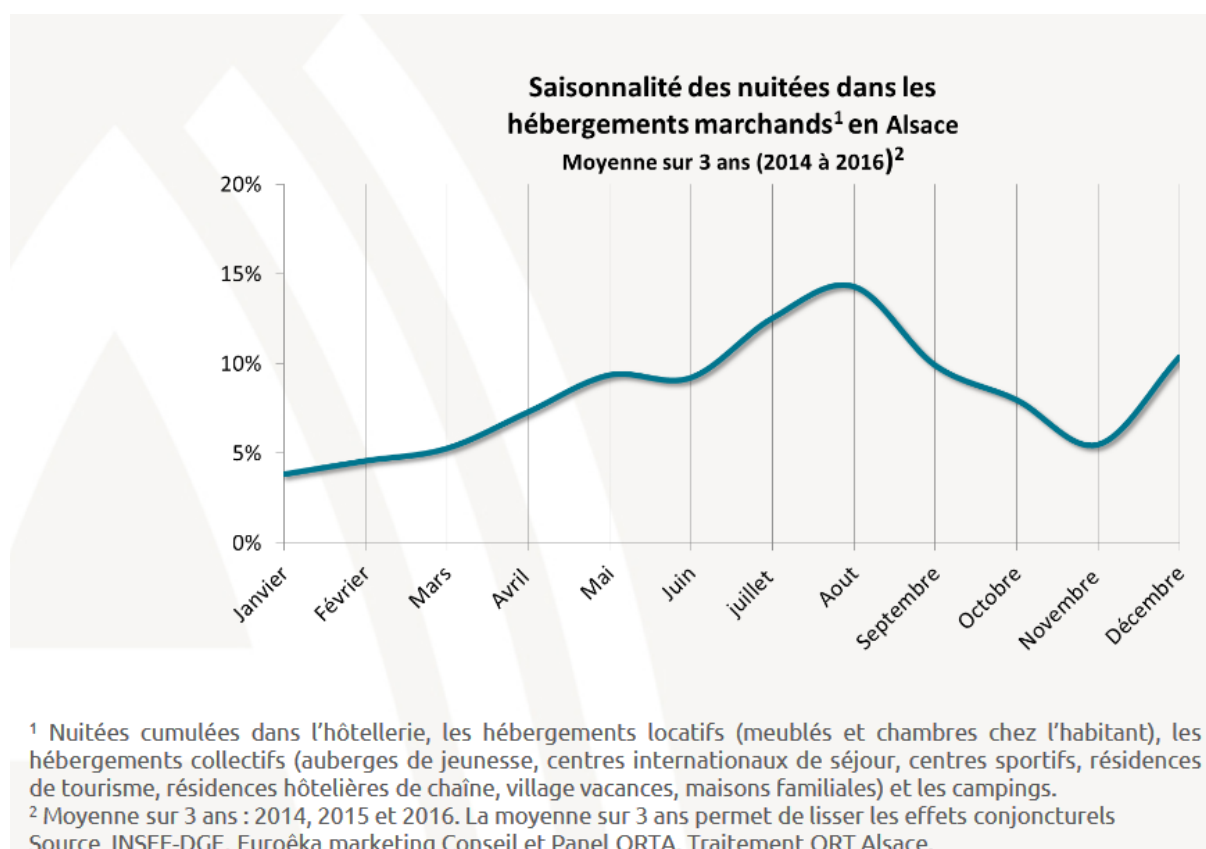
2.1.1 Clientèle et fréquentation :

Les résultats de l'étude de l'ORTAL font état de 760 000 touristes sur le Piémont des Vosges en 2016 pour un total de 1,96M de nuitées touristiques, soit une moyenne de 2,5 nuitées par touristes.

Evidemment, il ne s'agit que du nombre de touristes, c'est-à-dire de personnes qui passent au moins une nuit en dehors de leur domicile. Il est en revanche impossible de mesurer le poids des

excursionnistes et donc de l'ensemble des visiteurs sur le territoire, alors même que cette part n'est pas à négliger eu égard notamment aux activités de loisirs proposées sur le territoire.

En matière de fréquentation, comme pour toute l'Alsace, la fréquentation touristique est assez diffuse sur une année, contrairement aux régions littorales plus estivales ou celles montagnardes, plus hivernales. En effet, la saison touristique démarre au début du printemps, souvent avec Pâques et ses animations sur le territoire pour se poursuivre en été avec un pic de fréquentation en juillet-août et un second à Noël à l'occasion de ses marchés. L'automne est également une saison intéressante car elle coïncide avec les vendanges et les belles couleurs offertes par les vignes.



Dans l'hôtellerie et à l'échelle de l'Alsace, l'origine des touristes est majoritairement française. En effet, 59% des nuitées sont d'origine française et 41% d'origine étrangère. Parmi les étrangers, ce sont les allemands qui détiennent la majorité des parts de nuitées (26%), puis suivent les belges (17%) et les suisses (11%).

L'Europe fournit l'essentiel des clientèles étrangères (85%) des nuitées alsaciennes, alors que les marchés dits lointains ne représentent que 15% des nuitées : 9% pour l'Asie, 5% pour l'Amérique et 0,5% pour l'Océanie et l'Afrique.

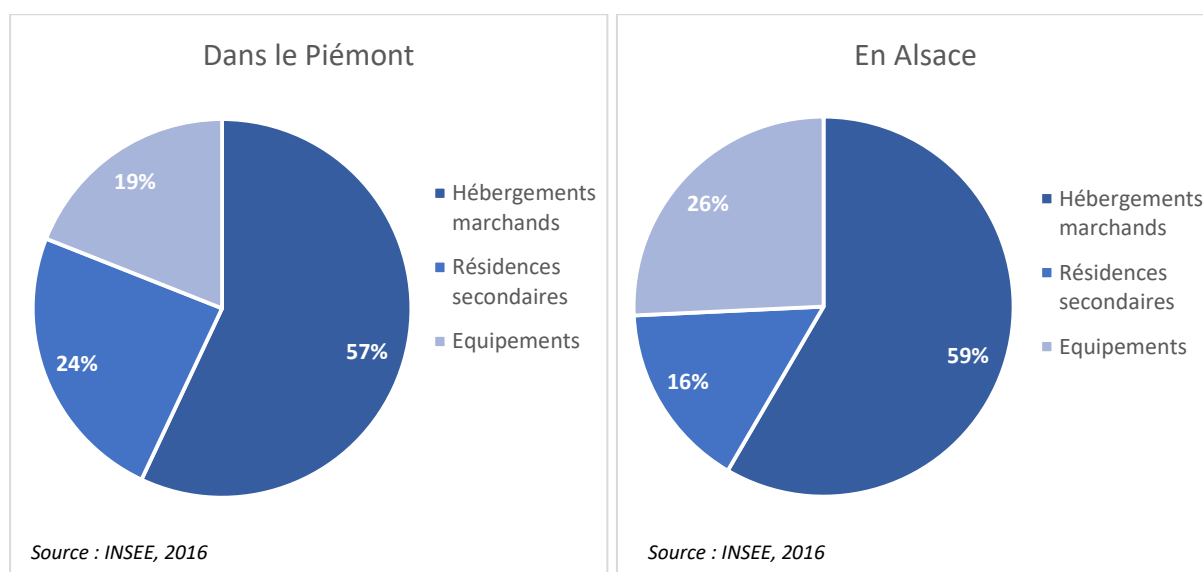
Dans les hébergements locatifs et collectifs, les français sont encore plus majoritaires avec 76% des nuitées.

A l'inverse, dans les campings, les personnes d'origine étrangère occupent 56% des nuitées. L'Allemagne et les Pays-Bas sont les deux premiers marchés étrangers en représentant respectivement 37% et 29% des nuitées étrangères. A noter que les Hollandais sont les seuls avec les Danois à être plus nombreux dans les campings que dans les hôtels alsaciens.

2.1.1 La contribution du tourisme à l'économie du Piémont des Vosges :

L'activité touristique est un vecteur important de développement économique sur le Piémont des Vosges. Comme cela a été abordé au sein des différentes parties du diagnostic économique, le tourisme est créateur d'emplois présents, c'est-à-dire non délocalisables. Mais il participe également à l'animation du territoire par le maintien de la dynamique commerciale, artisanale et viticole notamment. Ces facteurs constituent des enjeux majeurs dans l'économie des territoires, dans un contexte où il existe de plus en plus de concurrence en lien avec les nouveaux modes de vie, le développement des outils, notamment numériques et digitaux, relatifs au marketing et à la promotion territoriale.

Tout d'abord, l'investissement touristique sur le Piémont des Vosges représente en moyenne 7,8M€ par an. Ces investissements sont ventilés de la manière suivante :



Part et répartition de l'investissement touristique dans le SCoT et en Alsace

Ensuite, les dépenses des touristes sur le Piémont des Vosges sont évaluées en 2016 à 103M€. Parmi cette somme, 67,8M€ sont déboursés par les touristes logés en hébergements marchands, ce qui est le double des dépenses de ceux logés en hébergements non marchands avec 35,2M€. Ce constat est plutôt logique dans la mesure où la dépense comprend le coût de l'hébergement.

En 2016, les entreprises du Piémont des Vosges, comprenant une activité touristique au sens de l'ORTAL, ont généré 71,6M€ HT de chiffre d'affaire.

Enfin, et comme cela a été plus finement analysé dans le cadre de la partie relative à l'emploi sur le Piémont, le tourisme génère des emplois directs ou indirects sur le territoire, dits emplois présents. L'ORTAL estime ces emplois en 2016 à 1 570, soit environ 8% des emplois du Piémont.

2.1.2 Les hébergements touristiques du Piémont :

L'accueil et l'hébergement touristiques prennent une place importante lorsqu'il s'agit d'étudier le poids économique du tourisme dans l'économie.

✓ Les hébergements marchands :

Les hébergements marchands sont des hébergements payants (hôtels, campings, meublés...) par opposition aux hébergements non marchands (hébergement en famille, chez des amis ou dans sa résidence secondaire).

Le Piémont des Vosges compte en 2018 environ 8 400 lits marchands répartis de la manière suivante :

- 28% en hôtels ;
- 24% en locations de meublés ;
- 18% en campings (hors aires pour camping-cars) ;
- 11% en hébergements collectifs.

Les hébergements marchands représentent environ 643 établissements dont une majorité se trouve au sein de l'unité paysagère du piémont viticole alors que les 3 unités paysagères comportent chacune environ un tiers des lits.

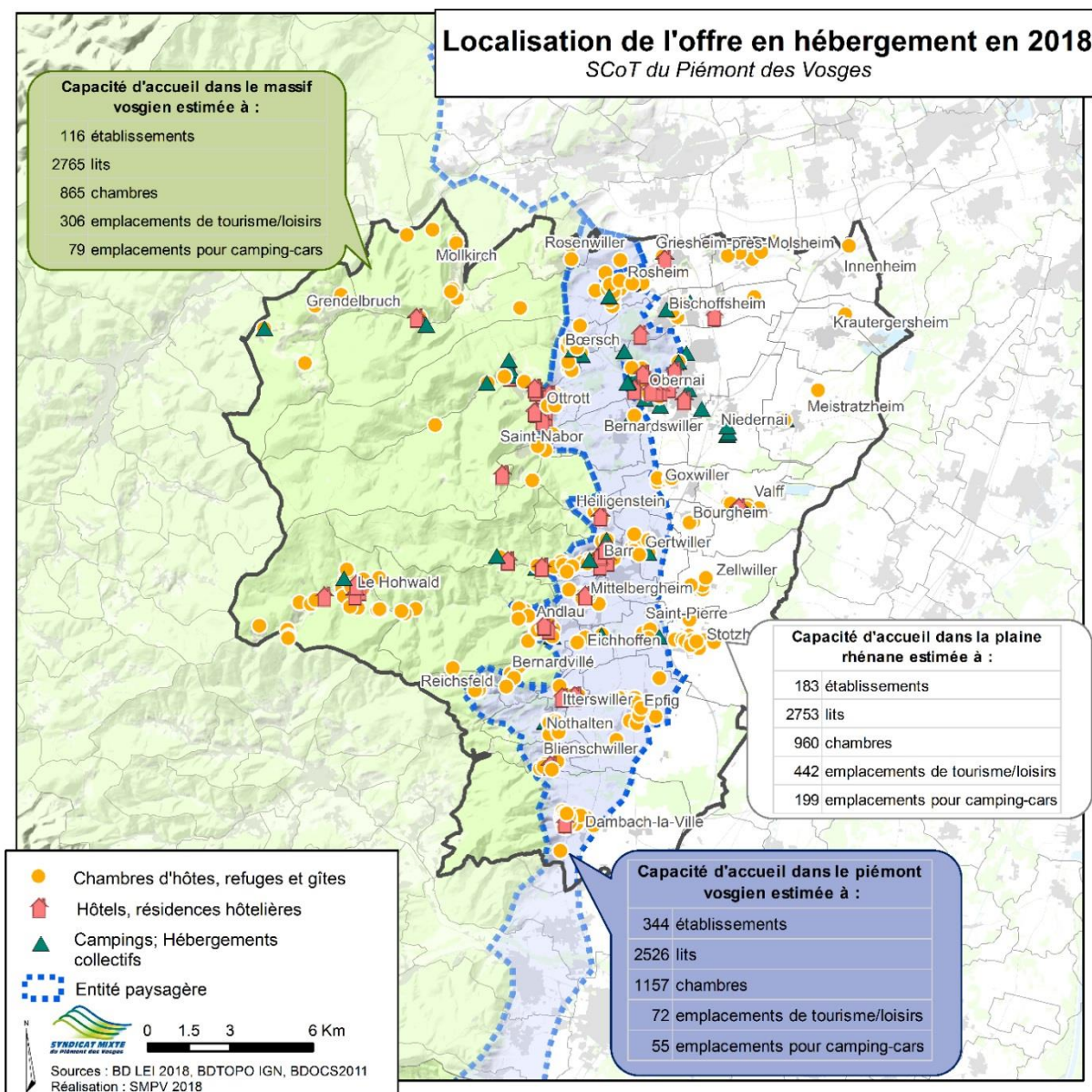
Les nuitées marchandes sont au nombre de 1 015 000, soit 51% des nuitées totales sur le SCoT en 2016, pour 420 000 touristes, soit une moyenne de 2,4 nuitées par touriste.

L'offre hôtelière du Piémont des Vosges se localise nettement dans les pôles et les accès au massif vosgien (Boersch, Andlau), elle est quasiment absente en plaine, absence accentuée depuis la fermeture récente d'un hôtel à Innenheim. Elle est également plutôt équilibrée en matière de gamme, même s'il convient de noter une part plus importante de 3 et 4 étoiles en termes d'établissements (et non de lits).

Il n'y a quasiment pas de grands groupes hôteliers sur le territoire. Le reste de l'offre concerne plutôt une hôtellerie familiale, qui de son côté doit faire face à un enjeu de mise aux normes et d'adaptation à de nouveaux standards de qualité, d'accessibilité et de sécurité.

CLASSEMENT	2 ETOILES	3 ETOILES	4 ETOILES	NON CLASSE	TOTAL
Massif vosgien	2	4	2	6	14
Piémont vosgien	3	6	1	8	18
Plaine rhénane	5	4	3	4	16
Total	10	14	6	18	48
CCPR	5	6	1	9	21
CCPO	4	4	3	2	13
CCPB	1	4	2	7	14
Total	10	14	6	18	48

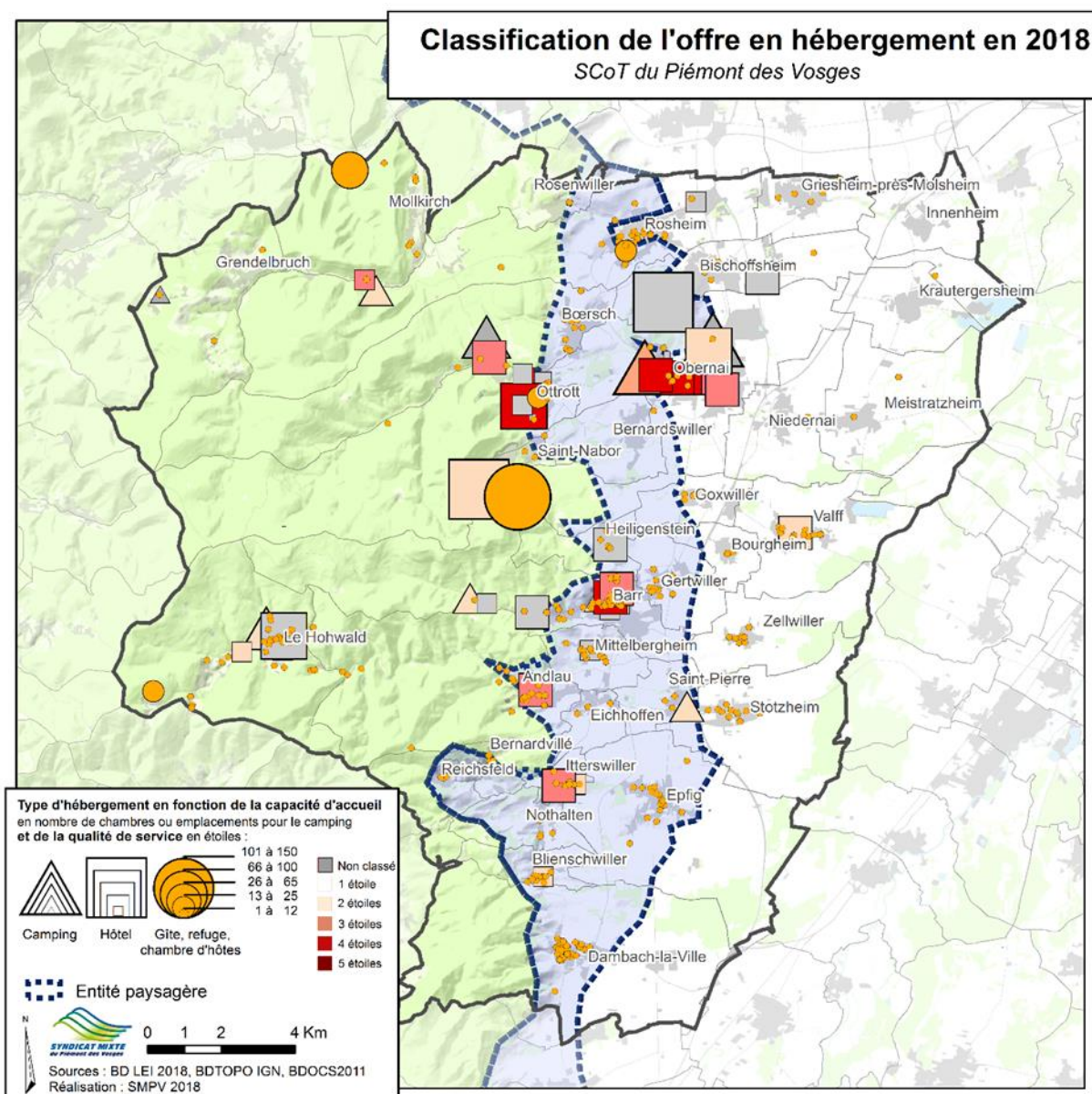
Nombre d'hébergements touristiques selon le classement par unité paysagère et CC - Source : Base LEI 2018



L'offre en hébergements touristiques dans le SCoT en 2018

Les campings représentent environ 18% de la capacité d'accueil marchande du Piémont des Vosges auxquels il convient d'ajouter les 330 emplacements pour camping-cars. Les campings sont également soumis à la nécessité d'adapter l'offre en fonction des évolutions des modes de vie et de consommer les hébergements touristiques. Ainsi l'offre comprend de moins en moins d'emplacements nus aménagés et de plus en plus d'hébergements de type habitation légère de loisirs, mobil-home ainsi qu'hébergements insolites (huttes, cabanes, tipis et yourtes...).

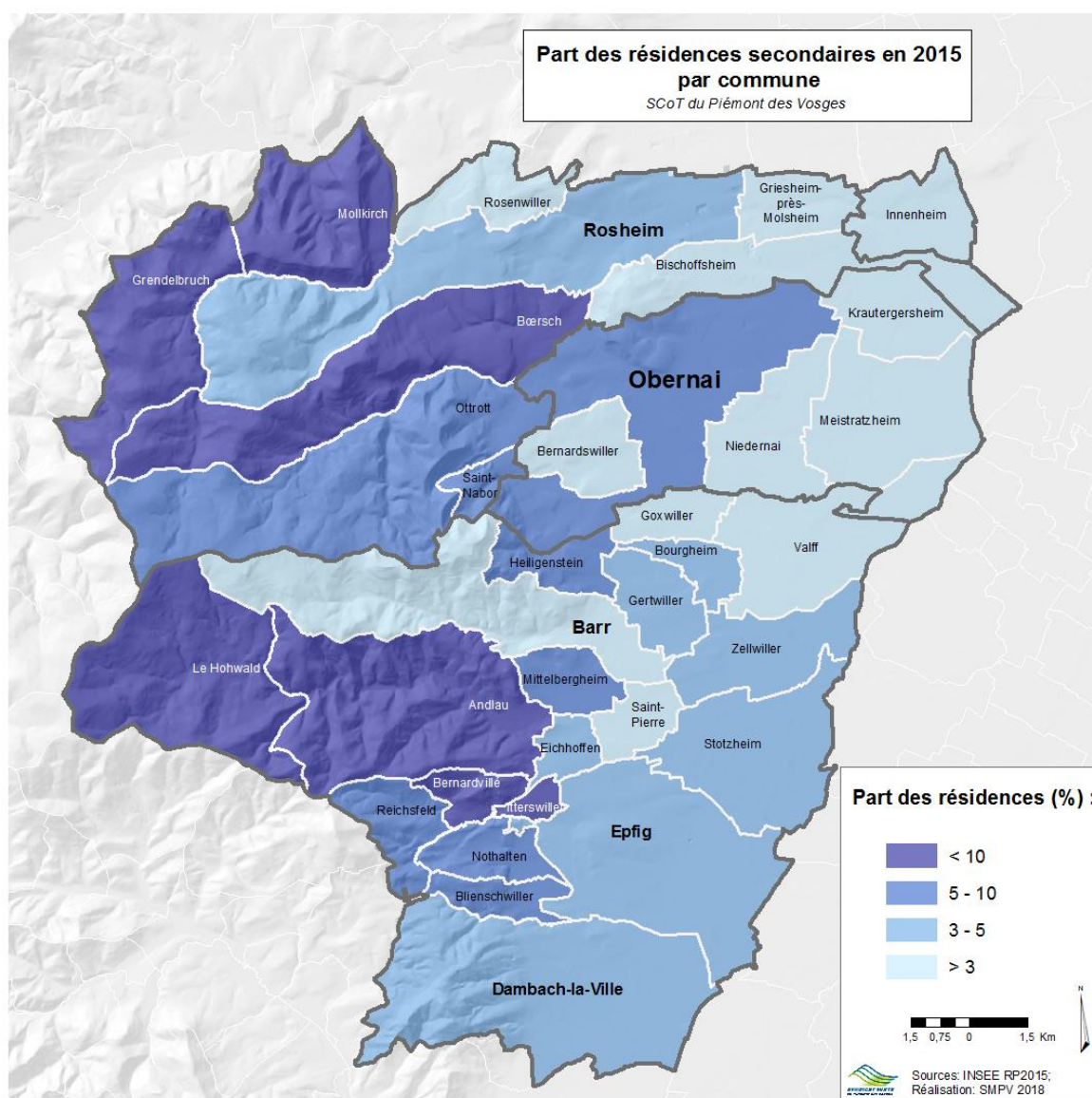
Enfin, les gîtes, les meublés sont plus difficiles à analyser en raison de leur nombre et de leur référencement. L'enjeu majeur de ce type d'hébergement est leur capacité à résister ou à évoluer en fonction des nouvelles formes d'hébergements chez le propriétaire comme le airbnb.



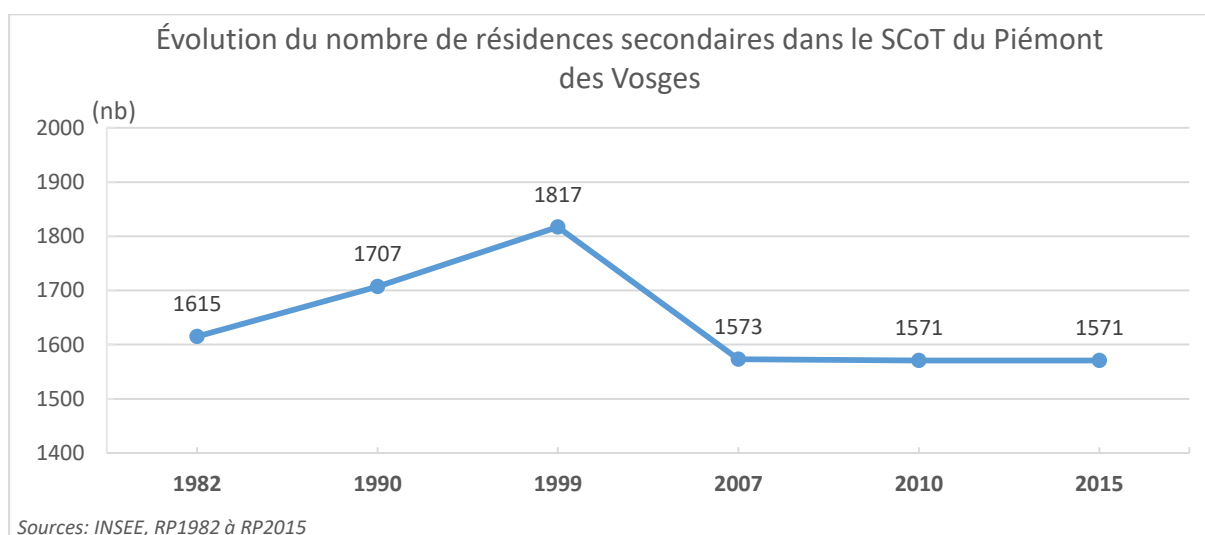
✓ *Le poids des résidences secondaires :*

Si l'hébergement en famille ou chez des amis relève des hébergements dits non marchands, ils sont difficilement mesurables faute de données. En revanche, parmi les hébergements non marchands figurent également le rôle joué par les résidences secondaires.

Outre les éléments analysés dans la partie relatives à l'habitat, le Piémont des Vosges compte 1 570 résidences secondaires en 2015, soit 6,2% des logements, soit une capacité estimée à 5 600 lits. La part de résidences secondaires est quasiment supérieure à 10% pour les 3 communes de montagne avec la moitié du parc en résidences secondaires pour Le Hohwald (52,8%) mais aussi pour les communes présentes en débouché de vallée qui constituent les accès à la montagne : Boersch (Klingenthal notamment) avec 15% et Andlau avec 10%. La ville d'Obernai compte 260 résidences secondaires, seule la commune du Hohwald en détient davantage avec 297.



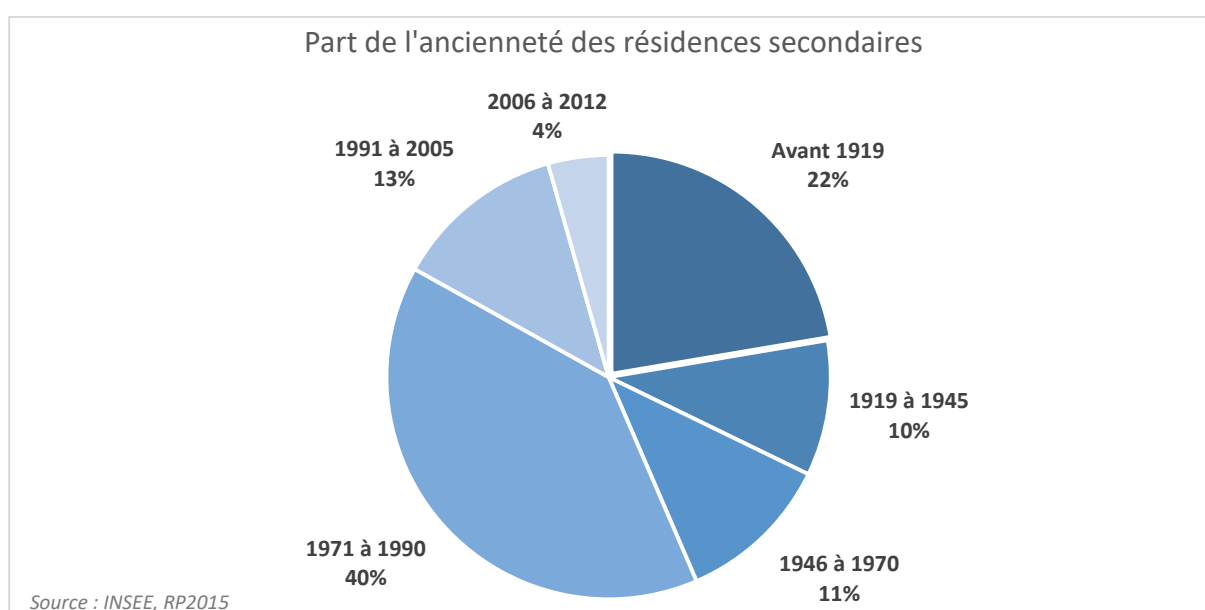
Si les résidences secondaires occupent en moyenne 6% du parc de logement, il convient également de constater que leur nombre a globalement baissé entre 1999 et 2007 pour rester stable depuis cette date.



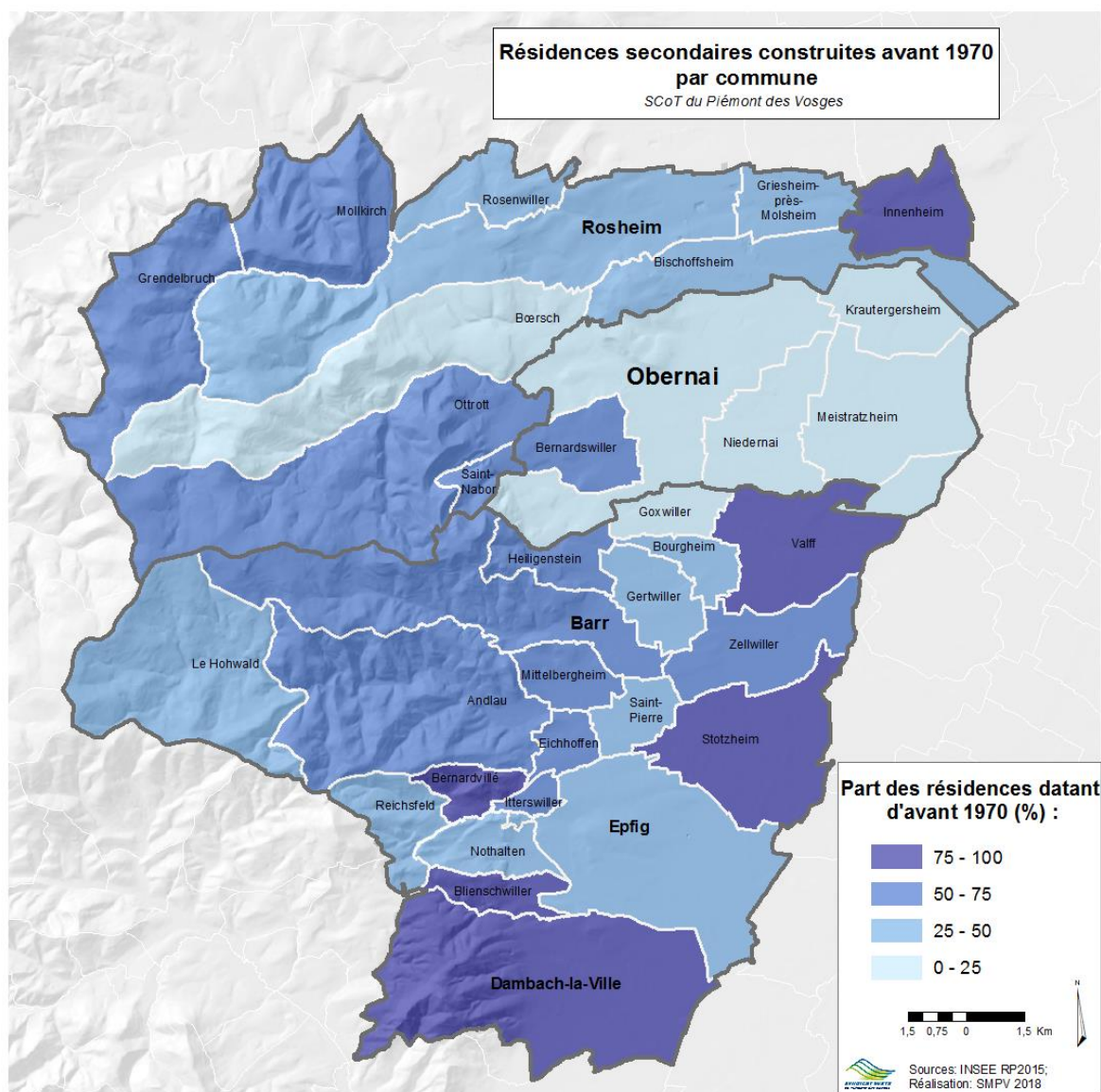
Le diagnostic habitat précise qu'un nombre non négligeable de résidences secondaires sont devenues des résidences principales durant cette période. C'est également à compter de 1999 que le nombre de logements vacants a très nettement augmenté même s'il est impossible de corréler l'augmentation de la vacance avec la baisse des résidences secondaires.

Pour ce qui concerne la stabilisation du nombre de résidences secondaires depuis 2007, plusieurs explications peuvent être avancées. L'attrait de la résidence secondaire et son marché s'est renforcé ailleurs, notamment sur les façades littorales et en zone de haute montagne, les mobilités et l'augmentation des temps de loisirs peuvent expliquer ce fait. Enfin, l'évolution des modes de vie, l'entrée du tourisme numérique et de la mondialisation touristique peuvent aussi confirmer le manque d'attrait pour ces biens, sans compter, évidemment, la disponibilité foncière et le coût du foncier sur le Piémont pour construire une résidence secondaire.

L'ancienneté du parc de résidences secondaires est assez hétérogène. Tout d'abord, le parc de résidences secondaires est plus ancien que celui des résidences principales : 44% de résidences secondaires ont été construites avant 1970 contre 39% pour les principales.



Le taux de 44% est relativement faible dans la mesure où un nombre important d'appartements à vocation de résidences secondaires a été construit après 1970 sur la commune d'Obernai. Toutefois, à l'échelle communale, il est apparent qu'un grand nombre de communes possèdent un parc de résidences secondaires dont la moitié est construits avant 1970.



2.2. L'attractivité touristique du Piémont des Vosges :

L'activité touristique du Piémont des Vosges s'inscrit à la fois dans l'histoire, le patrimoine naturel et culturel, le vignoble et la gastronomie. Il convient aussi d'y préciser la multiplicité de l'offre en loisirs, offre destinée évidemment aux habitants du Piémont mais également à ses visiteurs. L'ensemble de ces éléments constituent incontestablement un des leviers en termes de développement local et d'attractivité.

Il est évidemment impossible de dresser un portrait exhaustif de tous les atouts touristiques du Piémont des Vosges. Comme cela a été également précisé, beaucoup d'éléments figurent dans

d'autres parties du SCoT et particulièrement au sein de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE) pour tous les aspects relatifs au patrimoine historique, urbain et naturel ou encore au sein des équipements pour les rubriques dédiées aux loisirs.

Il apparaît toutefois important, au regard notamment de l'intérêt territorial, de synthétiser ce phénomène d'attractivité touristique au sein du développement économique. Le paysage, les saisons, l'histoire et la culture ont façonné cette attractivité et constituent aujourd'hui des supports touristiques incontestables.

2.2.1 Le tourisme de plein-air et les activités de pleine nature :

Comme l'EIE l'a montré, les espaces naturels, le massif vosgien en tête, constituent des supports importants pour les activités touristiques et jouent un rôle socio-récréatif non négligeable sur le territoire.

A proximité du tissu urbain ou sur les massifs du Piémont, les espaces naturels représentent de véritables lieux de loisirs, de détente et de sports dont la fonction récréative correspond aussi bien au public local ou avoisinant qu'aux touristes.

Les espaces qui correspondent le mieux aux activités touristiques ou de loisirs sont sans conteste le massif vosgien et les vallons du piémont viticole.



Comme l'EIE l'a précisé pour le massif vosgien, le territoire du Piémont ne peut pas s'appuyer sur des parties sommitales à forte attractivité comme les hautes-chaumes ou la présence de lacs en contrebas comme on en trouve beaucoup dans le Haut-Rhin. Le SCoT ne bénéficie pas non plus de larges vallées comme ses voisins de la Bruche ou du Val de Villé.

En revanche, la force du Piémont s'appuie davantage sur la façade Est du massif vosgien qui est constituée notamment d'un patrimoine castral remarquable et du Mont Sainte-Odile. Cette façade offre de nombreux points de vue remarquables sur la plaine d'Alsace lors du cheminement des multiples sentiers de randonnées sur le territoire.

La randonnée est une activité très largement pratiquée, grâce notamment à l'exceptionnel réseau de sentiers entretenus et balisés par le Club Vosgien. Le randonneur est principalement un public local, issu du territoire, ou un public alsacien venant notamment de l'Eurométropole, mais c'est aussi quelques touristes, même si ces derniers préfèrent visiter des sites patrimoniaux, des villes et villages.

Il est impossible de recenser et faire état des centaines de kilomètres que représentent les sentiers du territoire. Le Piémont est néanmoins traversé par quelques sentiers remarquables comme le chemin de Saint-Jacques de Compostelle ou GR n°5.

Une autre activité en plein essor et qui s'exerce aussi bien par les locaux que les touristes est le géocaching. Ce loisir qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite (GPS) pour rechercher ou dissimuler des « caches » ou des « géocaches », dans divers endroits à travers les territoires. Sur le Piémont des Vosges, plusieurs géocaches sont présentes et cet outil est aussi utilisé par les offices de tourisme pour promouvoir certaines balades.



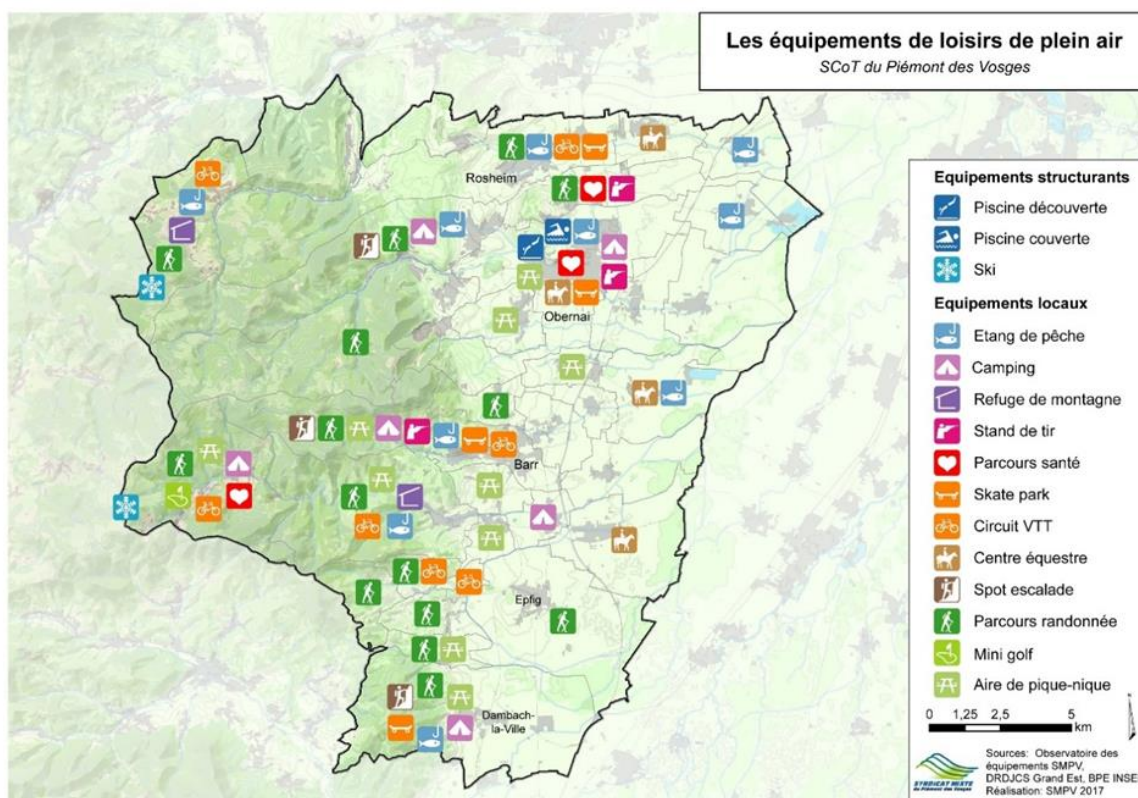
L'EIE a mis en exergue certains enjeux liés à la randonnée et plus particulièrement aux sentiers ou chemins permettant d'accéder à certains sites à forte fréquentation comme par exemple le Mont Sainte-Odile. En effet, la fréquentation, notamment lorsqu'elle s'accroît peut favoriser la création de sentiers sauvages et porter atteinte à certains biotopes.

Les autres formes de randonnée, comme la pratique du vélo ou du VTT sont aussi des activités bien présentes sur le massif ou le piémont viticole. Le maillage des pistes cyclables permet une accessibilité aux sites et aux villes/villages optimales. Si la pratique du VTT dans les Vosges est plutôt locale et alsacienne, les balades à vélo sur le piémont et la plaine demeurent des activités touristiques en croissance, notamment par l'engouement pour les vélos électriques qui permettent d'accéder plus aisément et rapidement aux sites emblématiques. Pour ce type d'activité, se pose la question de la compatibilité des différents usages sur les chemins.



Enfin, parmi les activités touristiques, il convient de préciser que le territoire abrite aussi des sites d'escalade comme le rocher du Falkenstein à Dambach-la-Ville, le Neuntelstein à Barr et la carrière de Klingenthal à Ottrott.

Les deux piscines d'Obernai, les randonnées équestres et les activités de pêche sont aussi des activités exercées aussi bien par les habitants du Piémont que ses visiteurs.



2.2.2 Le tourisme blanc : zoom sur le Champ du Feu :

La station du Champ du Feu se situe entre les vallées de la Bruche et de Villé à l'Ouest et le Piémont des Vosges à l'Est. Si la gamme des prestations offertes en station, et par voie de conséquence les sources d'emplois et d'attractivité, se situent majoritairement sur le versant Bruche (Serva : cœur de station), il n'en demeure pas moins qu'une partie non négligeable des activités, notamment les pistes de ski nordique, se situent sur les communes du Hohwald (domaine des Myrtilles) et d'Ottrott (domaine de la Rothlach).

Le domaine du Champ du Feu est le plus grand domaine nordique gratuit de France. C'est aussi le seul domaine du Bas-Rhin si bien que le potentiel de population est important : 1M d'habitants à moins d'une heure de route.

S'agissant d'ailleurs de l'accessibilité au site, il existe 3 accès au domaine avec le principal : l'axe Strasbourg – Champ du Feu via Obernai (RD214). Les capacités offertes par le stationnement en période hivernale et de forte affluence (8 500 personnes/jour) sont relativement contraintes malgré les 2 000 places environ recensées de la Rothlach à la Charbonnière.

Pour pallier cette difficulté et pour offrir une découverte des activités de montagne à un public qui ne serait pas équipé d'automobiles, le Conseil Départemental a mis en place les « Navettes des Neiges » durant la période hivernale en garantissant un service flexible et économique au départ de Strasbourg, d'Obernai, de Barr, de Sélestat et de Schirmeck.

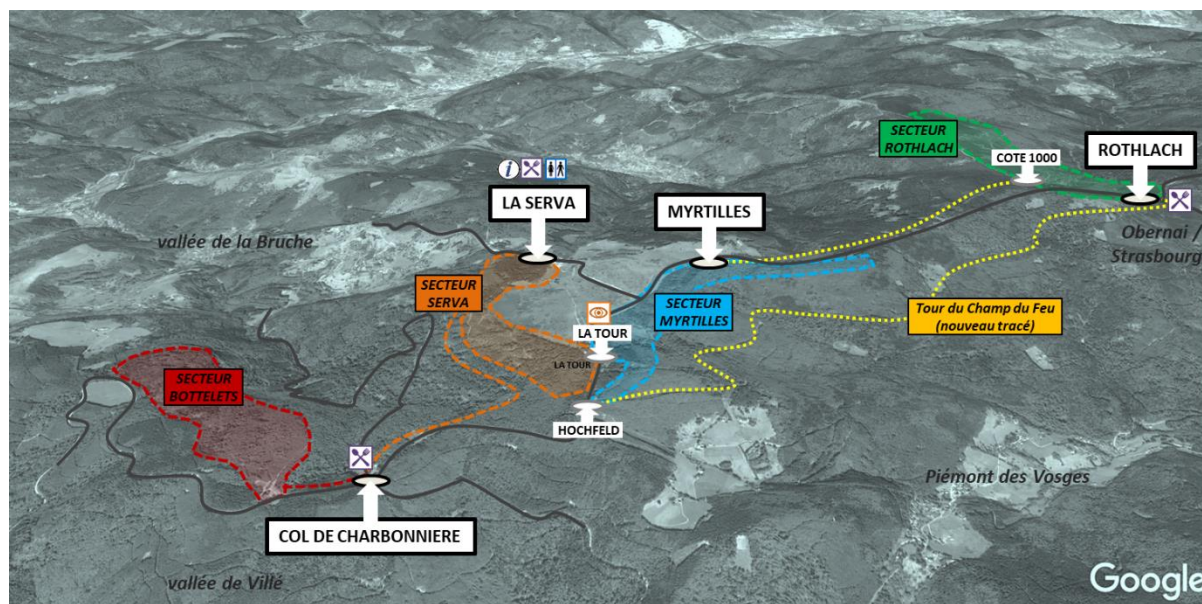
Les fréquentations sont multiples tout comme les activités proposées. En effet, il s'agit principalement d'un public bas-rhinois, composé de sportifs, de familles ou de scolaires, venus exercer les activités de ski alpin ou nordique ou plus simplement prendre un bol d'air en raquettes ou en pratiquant de la luge.

Pour le ski nordique, le site comprend 17 pistes pour 57 km de pistes damées (soit 80 km commerciaux), réparties en plusieurs boucles toutes accessibles via des liaisons. C'est le domaine des Myrtilles qui bénéficie du meilleur enneigement naturel du fait de son exposition (versant Est du massif) qui le protège des vents océaniques et des rayons du soleil comme l'a précisé l'EIE par ailleurs.



Une étude récente menée par le Conseil Départemental analyse plus finement les deux sites présents sur le Piémont des Vosges. Celui dit des Myrtilles comporte les meilleures pistes nordiques du domaine car elles ont été récemment réaménagées et forment des boucles accessibles pour tous les niveaux. En revanche, le manque de stationnement, de structure d'accueil ainsi que les conflits d'usage avec les piétons constituent des inconvénients récurrents. S'agissant du site de la Rothlach, c'est tout l'inverse : une très bonne accessibilité et une grande capacité de places de parking mais des pistes peu entretenues et un enneigement plus aléatoire suffisent à « brouder » ce secteur.

Pour terminer ce zoom, il convient de préciser que parmi les actions et les réflexions sur le développement et la modernisation du site, le Conseil Départemental souhaite, en accord avec les acteurs locaux, réaliser un stade nordique de niveau régional, équipé d'un pas de tir biathlon sur le secteur des Myrtilles au Hohwald. Il existe déjà un pas de tir aux Bottelets (Charbonnière) mais cet équipement n'a jamais été achevé et se trouve excentré du cœur du Champ du Feu. La réalisation de ce projet imposera de prendre les éléments environnementaux en considération : ZNIEFF, site inscrit du Massif des Vosges, Natura 2000, Réserve Biologique Domaniale...



Plan du Domaine du Champ du Feu - Source : CDG 67

Si le Champ du Feu se limite durant la période hivernale aux secteurs les mieux enneigés, de la Rothlach à la Charbonnière, le reste de l'année, il s'étend à l'échelle de son massif, intégrant les versants vers la vallée de Villé et de la Bruche et du Piémont des Vosges. De nombreuses activités sont déjà recensées sur ce même périmètre. Néanmoins, la structuration d'une offre d'activités reste à assurer en dehors de l'hiver, en s'appuyant sur les spécificités du massif : course d'orientation, biathlon, randonnée et découverte du patrimoine scientifique et naturel.

2.2.3 Le tourisme patrimonial et culturel :

La visite de villes/villages et de sites est la première activité des touristes en Alsace d'après les enquêtes de l'ORTAL. Il s'agit donc du premier facteur d'attractivité.

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) a montré à bien des égards la diversité de la richesse patrimoniale du Piémont des Vosges, notamment au sein du diagnostic relatif aux paysages. Ces derniers ont été traités également en tant que supports incontestables de l'attractivité touristique du territoire.

Ainsi, chaque unité paysagère regorge d'une richesse patrimoniale qui attire le public, qu'il s'agisse de touristes ou d'excursionnistes.

La façade Est du massif des Vosges comporte notamment un patrimoine castral de 12 châteaux, lesquels sont plus ou moins en bon état et plus ou moins fréquentés. Outre les châteaux, le territoire compte surtout le Mont Sainte-Odile avec ses 700 000 visiteurs par an. Il convient de noter que tous ces sites sont gratuits.

Evidemment, le piémont viticole est l'unité paysagère touristique par excellence. Elle comporte un « condensé » de l'Alsace ou, autrement dit, une carte postale comportant l'ensemble des éléments représentatifs et caractéristiques de la région : la route des vins et ses vignes et points de vue, les villages en balcon, un patrimoine architectural médiéval et préservé dans les villages avec les maisons à colombages, les places, le fleurissement et les rues pavées favorisant la déambulation touristique.

C'est également au sein de cette unité paysagère que l'on retrouve la majeure partie du patrimoine religieux (églises et abbayes) et des sites touristiques à entrées payantes. Sur ce point, le Piémont des Vosges ne dispose que de peu de sites à entrées payantes. Parmi les sites touristiques payants, permettant par voie de conséquence de mesurer facilement la fréquentation touristique, on peut citer :

- Le Palais du pain d'épice à Gertwiller : 54 000 entrées en 2015 ;
- Le petit train touristique d'Obernai : 19 000 entrées en 2017 ;
- Les ateliers de la Seigneurie à Andlau : 14 000 entrées en 2017.



Il convient de relever que les labels constituent également des supports d'attractivité touristique. Mittelbergheim bénéficie du label « Les plus beaux villages de France » et Obernai celui de « Les plus beaux détours de France ». Le label « Village Fleuri » est attribué aux communes qui réservent une place prépondérante au végétal dans l'aménagement de leurs espaces publics et participe à la valorisation du patrimoine. Itterswiller bénéficie de 4 fleurs avec seulement 7 autres communes bas-rhinoises.

Outre le patrimoine, l'activité touristique du Piémont des Vosges se caractérise enfin par la multitude d'animations culturelles qui se déroulent chaque année au gré des saisons. Ces animations permettent d'attirer les touristes désirant découvrir la culture alsacienne, sa gastronomie et son folklore.

Les animations culturelles relèvent moins du rôle du SCoT. Cela étant, les rendez-vous festifs sur le Piémont sont nombreux et participent dans une très large mesure à accroître les flux de visiteurs. Qu'il s'agisse de fêtes folkloriques, des vendanges, de la choucroute ou des vins, les saisons sont aussi ponctuées par des marchés, qu'ils soient de Noël pour les plus connus et attractifs mais aussi ceux du terroir ou du printemps.

2.3 La mobilité et les déplacements touristiques :

La mobilité est, avec la valorisation de certains sites, sans aucun doute le sujet de synergie entre SCoT et stratégies touristiques, le touriste étant par définition une personne qui voyage, qui se déplace. Derrière ce terme, on entend autant les questions d'accessibilité et de desserte à toutes les échelles, que celles de déplacements, de transports, d'intermodalité, de mobilité douce, d'itinéraires (motorisés ou non). Il s'agit aussi de s'assurer de l'adéquation entre les projets de développement (hébergements et équipements) avec les possibilités de desserte future (enjeu de la vulnérabilité énergétique).

Les déplacements en cars touristiques sont présents sur le territoire et correspondent à une certaine catégorie de touristes qui privilégie davantage les grandes boucles touristiques si bien qu'il s'agit plutôt d'excursions en journée, incluant une ou plusieurs visites à durée limitée, pour rejoindre ensuite des hébergements touristiques en capacité de les accueillir.

Les transports collectifs représentent une part assez faible des déplacements touristiques même s'il convient de noter la ligne régulière et historique du Conseil Départemental, reprise par le Conseil Régional, qui permet de relier Strasbourg jusqu'au Mont Sainte-Odile et le Champ du Feu. Le diagnostic du SCoT en matière de déplacements fait également état du réseau TER qui traverse le Piémont des Vosges sur un axe Nord-Sud avec les difficultés évoquées après la gare de Barr jusqu'à Sélestat et le manque d'accueil et lisibilité touristique aux gares.

Il convient également de préciser que le Piémont des Vosges bénéficie d'un réseau pistes cyclables important, dont l'Eurovélo n°5, permettant de parcourir tout le territoire à vélo (voir diagnostic mobilité) et que l'essor des vélos électriques ouvre de nouvelles perspectives d'attractivité touristique.

Lors de certaines animations touristiques, certains transports de rabattement peuvent être ponctuellement réalisés. C'est surtout le cas d'Obernai lors du marché de Noël qui permet des navettes gratuites pour accéder aux parkings en périphérie. Le Conseil Départemental a également mis en place la « Navette des Neiges » en hiver pour accéder au Champ du Feu depuis Strasbourg via Obernai.



Ainsi, la grande majorité des déplacements touristiques se font en voiture, notamment parce qu'elle offre une totale liberté pour accéder aux sites.

L'enjeu majeur sur le territoire demeure l'accessibilité aux sites à forte fréquentation comme le Mont Sainte-Odile ou les centres urbains de certaines villes ou villages typiques ainsi que le stationnement à proximité de ces lieux à forte fréquentation. S'agissant des parkings, les équilibres sont parfois délicats à trouver car la fréquentation est variable en fonction des saisons, des week-ends, de la météo...

✓ *Zoom sur le Mont Sainte-Odile :*

L'Etat Initial de l'Environnement (EIE) a très largement précisé l'aspect patrimonial du site. Il s'agit ici de revenir plus finement sur les difficultés rencontrées en matière d'accessibilité et de stationnement.

Haut site touristique avec plus de 700 000 visiteurs par an, l'accès au couvent est rendu difficile, notamment en période de forte affluence et pose des difficultés en termes de sécurité, de gestion du stationnement et de lisibilité.

Il existe trois parkings pour une contenance approximative de 400 places. Lors des jours de grande affluence, les parkings ne suffisent pas et les voitures se garent le long des routes (RD 426 et RD 526) jusqu'à 1 km depuis le site.

Depuis les parkings 2 et 3, l'accès à pied au sanctuaire est difficile. Une signalétique a été mise en place afin de privilégier le passage à l'intérieur du parking 2, puis le chemin du jardin des Sœurs longeant le P1 (voir la carte ci-dessus, le tracé en violet).

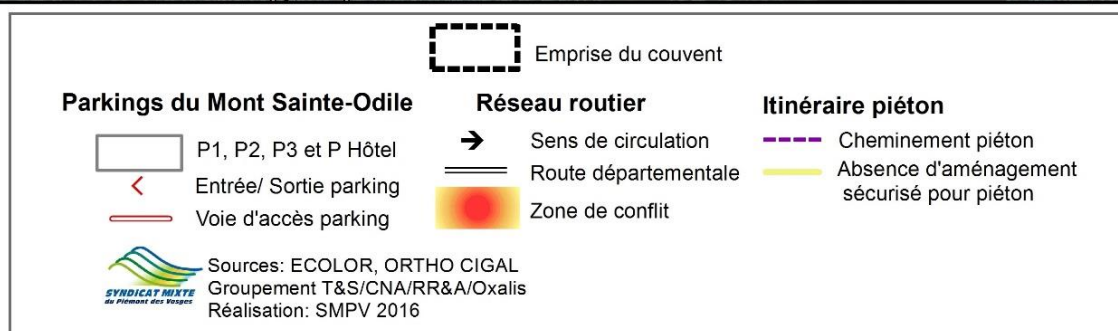
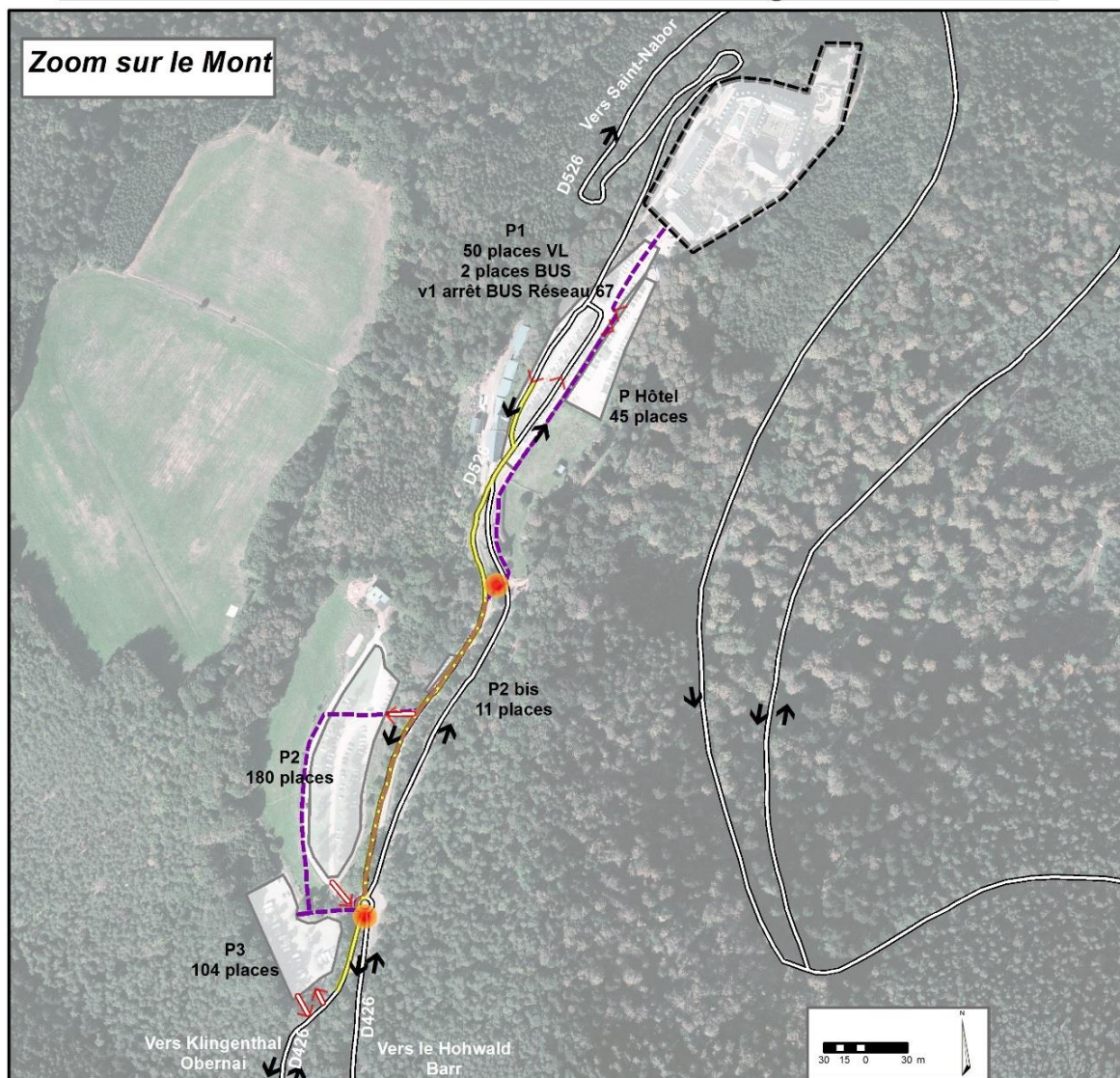
Cependant, la traversée de la route n'est pas sécurisée pour les piétons et la visibilité des automobilistes est limitée. Un accès au chemin du jardin des Sœurs est assuré par des escaliers qui se dégradent et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il convient également de constater sur le site qu'un certain nombre de visiteurs marchent le long de la route sur la chaussée.

Très concrètement, la valorisation du site passera inmanquablement par l'amélioration de l'accessibilité et le cheminement piéton en favorisant la sécurité.

Mont Sainte-Odile : accessibilité

SCoT du Piémont des Vosges



2.4 L'accueil, les acteurs et le « promotion » territoriale :

Le développement touristique du Piémont des Vosges repose sur la vitalité des acteurs du territoire qui en assurent la promotion à toutes les échelles. Cette promotion n'est cependant pas suffisante s'il n'existe pas, en corrélation, une stratégie de développement touristique partagée.

Le développement touristique s'appuie sur de nombreux acteurs et notamment, à l'échelle des intercommunalités, les offices de tourisme. D'autres structures touristiques existent également à l'échelle départementale, alsacienne et régionale. Toutes ces structures ont vocation à animer, accueillir et promouvoir les territoires.

La diversité des périmètres « d'organisation du tourisme », cumulée avec les orientations qui incombent désormais aux SCoT, ne favorise pas toujours la mutualisation et la transversalité des projets, ni une stratégie touristique à des échelles plus larges et plus cohérentes.

On constate une grande disparité entre les missions et les moyens des offices de tourisme : certains ont su développer une habitude de travail collaboratif autour de projets particuliers ou d'animation du territoire mais sans s'inscrire dans une véritable stratégie globale et partagée. L'évolution rapide des comportements touristiques, notamment avec les NTIC, et la globalisation internationale du tourisme, impose certainement aujourd'hui de se diriger vers de nouveaux outils de collaboration, de nouveaux métiers et, surtout, de nouvelles échelles.

L'enjeu réside dans la définition d'une politique commune permettant d'améliorer la lisibilité de l'offre globale et dans la construction d'une stratégie commune de développement touristique à l'échelle du Piémont des Vosges.

Si le SCoT permet une mise en commun des projets touristiques des territoires qui le composent, pour pouvoir travailler sur leur cohérence d'ensemble, l'émergence d'une stratégie touristique à son échelle peut s'inscrire dans le projet de territoire du futur Pôle d'Equilibre Territoriale et Rural qui aura vocation à exercer des missions pour le compte des trois intercommunalités.

Synthèse :

Bénéficiant de la proximité de pôles touristiques majeurs comme Strasbourg et notamment Colmar, le Piémont des Vosges jouit d'une position centrale, à proximité de l'aéroport ainsi que d'une desserte efficace (voie rapide, autoroute, gares). Cette situation géographique permet au territoire de développer un dynamisme économique fortement orienté dans le domaine touristique.

L'attractivité touristique du Piémont des Vosges est fondée sur un patrimoine particulièrement varié et remarquable tels que les châteaux, les ensembles urbains et architecturaux remarquables, les monuments classés, les vestiges, les éléments naturels et paysagers, ... mais aussi sur un accueil et des animations riches.

Cela étant, le territoire fait également face à des difficultés de plusieurs ordres :

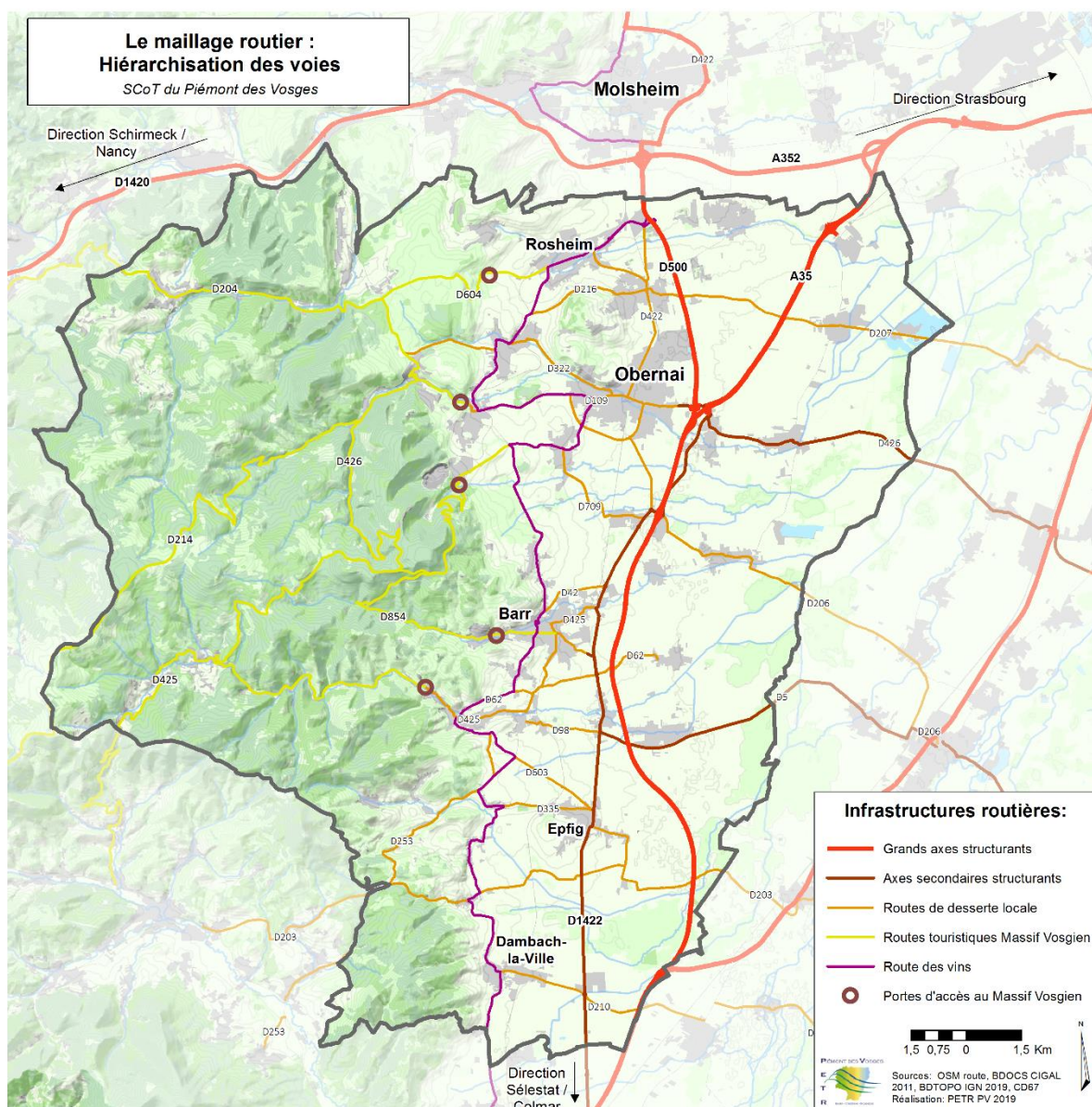
- la gestion des accès et des déplacements sur les sites les plus fréquentés : l'utilisation de la voiture nécessite effectivement de mener des réflexions sur des modes de transports différents et attrayants pour qu'ils constituent une alternative crédible à l'automobile. Cet enjeu est évidemment à mettre en lien avec les perspectives du réchauffement climatique.
- la nécessité d'anticiper l'évolution des modes de vie mais aussi de renouveler l'offre touristique en fonction de ces évolutions. De ce point de vue, l'offre en hébergements marchands est à renouveler, voire à consolider, de même que certaines activités ou équipements touristiques. Certains segments touristiques mériteraient de mener des réflexions comme par exemple favoriser davantage le tourisme familial ou anticiper le vieillissement de la population.
- l'obligation de conjuguer préservation de l'environnement et plus particulièrement de certains sites, en tant que support d'attractivité, et les usages touristiques. Les actions de valorisation de certains sites naturels ou patrimoniaux nécessiteront de respecter ces équilibres.
- il s'agira enfin de dépasser le cadre réglementaire du SCoT pour définir une véritable stratégie touristique. Le tourisme est un domaine transversal. Toutes les composantes du territoire (l'économie, les paysages, l'habitat, l'environnement, la mobilité...) y contribuent.

Le SCoT quant à lui, est un outil d'intégration des politiques publiques. SCoT et stratégies touristiques traitent du même sujet : comment renforcer l'attractivité de ce territoire. C'est donc une véritable gouvernance à mettre en place afin d'assurer et renforcer l'attractivité touristique du Piémont des Vosges.

1. L'offre en réseau de transport :

1.1 Les infrastructures routières : un bon maillage du territoire :

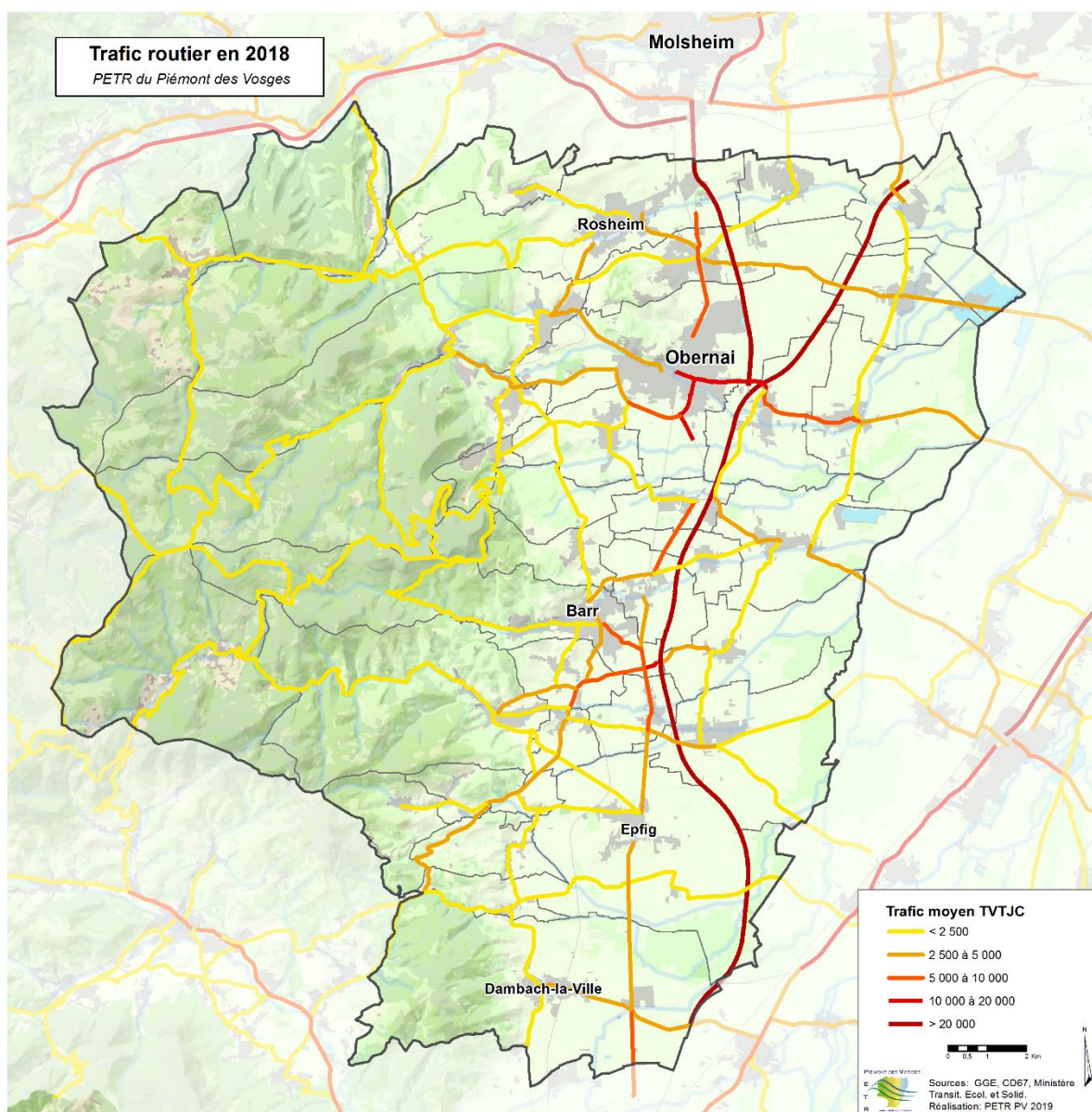
L'architecture routière alsacienne permet au territoire du Piémont des Vosges de bénéficier d'une situation privilégiée dans le système régional des déplacements. La qualité des infrastructures du Piémont des Vosges et leur performance en termes de temps de trajet permettent notamment de jouir d'une attractivité résidentielle, touristique et économique.



1.1.1 Le réseau :

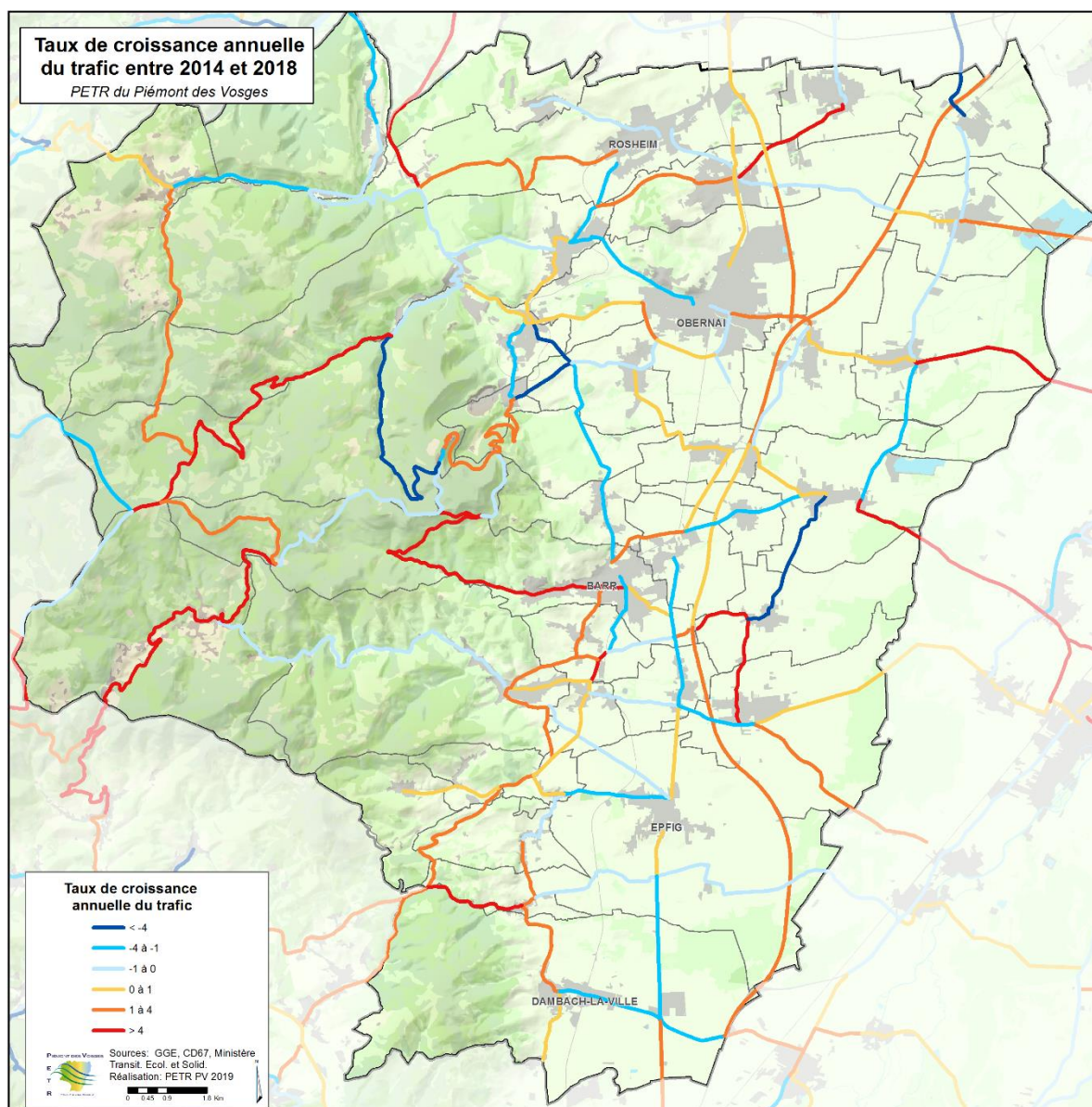
✓ L'axe structurant Nord / Sud : une augmentation du trafic :

Le territoire est desservi par un axe autoroutier structurant du Nord au Sud : la Voie Rapide du Piémont des Vosges (VRPV) qui représente une portion de l'A35. Elle constitue l'axe autoroutier de Lauterbourg à Bâle assurant ainsi la liaison de l'Alsace vers les autoroutes suisses et allemandes. Elle relie les communes du Piémont des Vosges entre elles ainsi qu'avec l'Eurométropole, Sélestat et Colmar. Le dernier tronçon de la VRPV, réalisé entre 2009 et 2010, la raccorde à l'A352 et a permis de sécuriser les trajets autrefois réalisés sur la RD 1422 supportant 30 000 véhicules par jour entre Innenheim et Blaesheim. La RD 1422 reste encore un axe majeur qui permet de relier les communes du Piémont viticole entre elles. La VRPV est reliée à un autre axe structurant, la RD 500, qui permet de desservir plus au Nord, la ville de Molsheim par la RD 422.



Concernant l'évolution du trafic entre 2014 et 2018, la croissance est la plus élevée sur plusieurs axes touristiques de montagne, entre 1 et au-delà des 4%, notamment sur ceux menant aux sites du Mont Sainte-Odile et du Champ du feu. La croissance est également importante sur quelques axes secondaires structurants, comme la RD 426, et des routes de desserte locale.

Les axes rapides comme la VRPV et la RD 500 connaissent une hausse constante du trafic routier entre 0 et 4%.



✓ Les axes Est-ouest : une desserte locale :

L'axe Est-Ouest est composé d'un réseau dense de routes secondaires qui forment une desserte inter-agglomérations. A l'Est de la VRPV, ces routes permettent notamment de relier les communes du Piémont aux pôles de Benfeld et d'Erstein. A l'Ouest, elles permettent évidemment d'assurer la desserte locale de la population mais de constituer aussi une desserte touristique vers le massif vosgien (*infra*).

Les routes à l'Est de la VRPV supportent un trafic non négligeable, notamment du fait des poids lourds qui traversent les agglomérations (voir cartes, partie 4 « Transport de marchandises »). Ce constat engendre certaines difficultés en matière de sécurité comme à Niedernai et Meistratzheim où des manifestations se sont déroulées en 2009.



Manifestation contre le transit de poids lourds à Meistratzheim

Depuis, la fréquentation poids lourds (PL) connaît une croissance sur les RD 207, 426 et 206 :

- RD207 (après Krautergersheim) : le trafic était de 2 860 véhicules par jour avec 6,6% de poids lourds en 2013. En 2016, la fréquentation est de l'ordre de 3 070 véhicules par jour pour 6,8% de poids lourds ;
- RD426 (après Meistratzheim) : le trafic était de 3 260 véhicules par jour avec 8,2% de poids lourds en 2013. En 2016, la fréquentation est de l'ordre de 3 750 véhicules par jour pour 8,5% de poids lourds ;
- RD206 (après Valff) : le trafic était de 3 650 véhicules par jour avec 4,4% de poids lourds en 2013. En 2016, la fréquentation est de l'ordre de 3 690 véhicules par jour pour 4,8% de poids lourds ;

Le trafic PL sur les RD transversales peut s'expliquer par la localisation des entreprises et par l'organisation de leur logistique qui s'appuie sur de la sous-traitance et des circuits de livraison calculés au plus juste (charger une cargaison à Obernai puis Erstein avant de rentrer au port autonome ou à Geispolsheim par exemple).

✓ Les routes touristiques :

Les axes structurants et les routes de desserte sont renforcés par la présence de routes plus touristiques permettant d'accéder aux loisirs dits de pleine nature au sein des Vosges. Ces routes permettent aussi d'accéder aux sites touristiques à forte fréquentation comme le Mont Sainte-Odile, les châteaux-forts, le Champ du Feu. Pour l'année 2018, pas moins de 250 000 véhicules ont été enregistrés au niveau des compteurs situés au Mont Sainte-Odile (phase montante).

La Route des Vins, la RD.35, est la liaison touristique par excellence : elle relie les villages viticoles entre eux en offrant des perspectives paysagères sur la plaine (voir EIE Paysage).

1.1.2 Les enjeux et les pistes d'améliorations pour réduire la pollution :

La section précédente fait état globalement d'une augmentation du trafic, notamment sur les axes structurants Nord/Sud et plus particulièrement sur l'A35 qui assure la desserte de la métropole strasbourgeoise, pôle régional d'emploi. Pourtant, certaines alternatives ont été mises en place concrètement ou font, à tout le moins, l'objet de pistes d'amélioration destinées à réduire l'usage de la voiture individuelle et par conséquent à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

✓ Le covoiturage :

Le covoiturage est une solution alternative à la voiture individuelle. Le territoire compte 5 aires qui représentent environ 123 places de stationnement.

AIRE DE COVOITURAGE	NOMBRE DE PLACE	SATUREE?
Rosheim - Jardin Issler	10	non
Rosheim - ZAC du Rosenmeer	10	non
Obernai-stade	20	non
Goxwiller - Point info	10	oui
Barr	73	Plus depuis l'extension
Total	123	

Nombre de places disponibles dans les aires de covoiturage du Territoire - Source : CD67

Les aires de covoiturage connaissent un succès très mesuré au regard des places de stationnement non occupées durant la journée, en semaine. La raison principale est la localisation de certaines d'entre elles.

Le Schéma Départemental des Aires de Covoiturage du Bas-Rhin identifie Gertwiller comme un site d'intérêt pour la réservation de places de covoiturage.



Aire de covoiturage d'Obernai – Stade, en semaine, en journée.

✓ L'autopartage :

L'autopartage résidentiel peut être une des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour satisfaire les besoins en mobilité des ménages. Ces voitures en libre-service permettent de partager un véhicule en le réservant sur une plateforme. Chaque voiture d'autopartage remplace 9 voitures personnelles et libère 8 places de stationnement. Deux places sont présentes à Obernai, une au parking Fines Herbes, l'autre au parking de la gare. Dans le cadre d'une perspective d'une mobilité plus durable, les places de stationnement dédiées à l'autopartage pourraient être améliorées même si leur développement dépend dans une large mesure de la volonté des opérateurs privés.

✓ Les véhicules électriques et l'enjeu du bornage :

Pour réduire la pollution et les nuisances, la voiture électrique constituera sans aucun doute une amélioration, même si d'autres enjeux pourront en découler comme la problématique relative au recyclage des batteries de ces véhicules.

Les collectivités territoriales compétentes seront principalement amenées à mener des réflexions sur le maillage des bornes de recharge. A ce jour, il existe plusieurs bornes de charge publique sur le territoire, toutes situées à Obernai. Au regard des préconisations de l'Union Européenne qui sont d'1 borne pour 10 véhicules et si la feuille de route fixée par l'Etat français est respectée, à 100 % des véhicules vendus en France en 2040, l'installation de bornes électriques constitue un véritable enjeu.

Plus précisément, le principal enjeu ne sera certainement pas de multiplier les points de recharge à l'infini, mais de les disposer là où les usagers en auront le plus besoin pour une recharge rapide et complémentaire, de les renouveler fréquemment pour suivre l'évolution des standards techniques et optimiser l'expérience utilisateur (réservation, paiement, interopérabilité avec les autres réseaux de recharge...).

✓ *Piste d'amélioration pour renforcer la sécurité de la desserte locale :*

La réalisation des projets tels que le Contournement Ouest de Strasbourg (COS) et la Rocade Sud de Strasbourg sont de nature à décongestionner le trafic observé actuellement dans l'agglomération strasbourgeoise. La Rocade Sud constituera un nouvel axe Est-Ouest plus performant, qui pourra certainement occasionner un infléchissement de la fréquentation sur les axes Est-Ouest en limitant les trafics dits de « fuite » vers les RD du Piémont.

Pour améliorer la sécurité, certains Maires ont pris des arrêtés pour interdire la circulation poids lourds à certaines heures. Ces arrêtés ont été retirés à la demande du Préfet. D'autres pistes comme la réalisation d'aménagements de modération afin de réduire la vitesse et sécuriser la chaussée sont à l'étude afin de renforcer la sécurité des habitants des communes concernées.

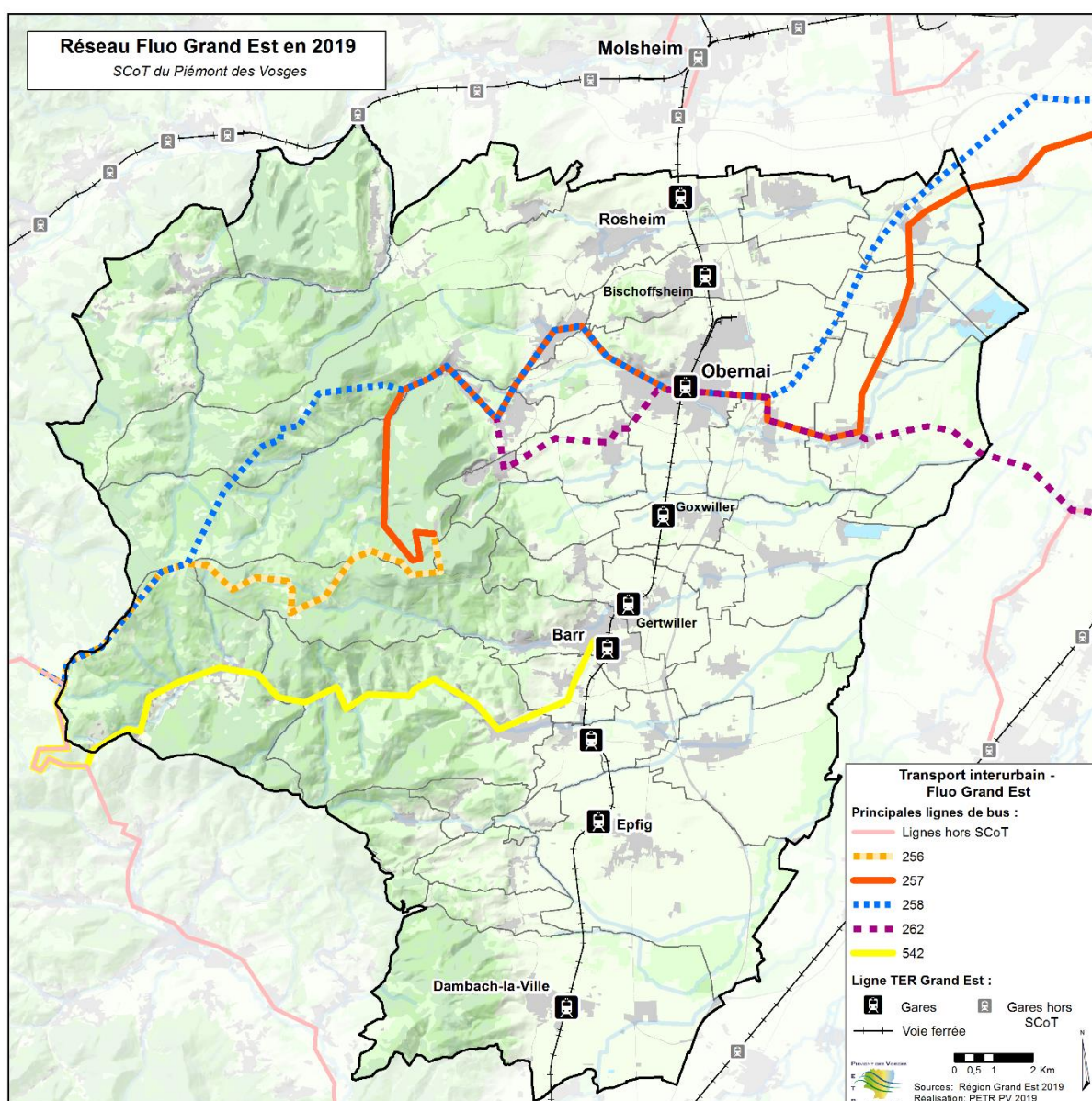
1.2 Les transports collectifs routiers : une offre diversifiée mais une intermodalité peu présente :

1.2.1 Le réseau :

La place prise par l'automobile dans les déplacements quotidiens ne doit pas faire oublier qu'une partie de la population ne dispose pas de moyens de transports individuels. Ce constat sera en constante évolution avec le phénomène du vieillissement et l'évolution des modes de vie. Ainsi, 10% de la population du SCoT du Piémont ne dispose d'aucune voiture. Il s'agit en particulier des scolaires, des personnes âgées, des personnes privées momentanément ou définitivement de la capacité de conduire.

✓ *Le réseau FLUO Grand Est : une offre et une demande en baisse :*

Le réseau FLUO Grand Est (anciennement « Réseau 67 ») dessert le territoire du Piémont des Vosges depuis début 2019, avec des lignes de bus régulières, touristiques et scolaires.



- **Les lignes régulières et ou touristiques :**

Il existe 5 lignes de bus du réseau de transport interurbain régional, qui traversent et relient le Piémont aux autres territoires. Certaines de ces lignes ont aussi une vocation touristique telles que :

- La 256 qui relie le Mont Sainte-Odile au Champs du Feu ;
- La 257 qui permet de relier Strasbourg, Obernai et le Mont Sainte-Odile d'avril à novembre. Elle effectue environ 37 passages par jour durant les heures de pointe ;
- La 258, également appelée « navette des neiges », elle permet la liaison, durant la période hivernale (de décembre à mars), entre Strasbourg, Obernai et le domaine skiable du Champ du feu (voir partie Tourisme) ;
- La 542, autre « navette des neiges », qui relie Barr au Hohwald et au Champ du Feu ;
- La 262 : Erstein-Ottrott, 15 passages par jour sont réalisés durant les heures de pointe.

Les lignes régulières desservent 13 communes soit 37% des communes du Piémont des Vosges. Ces lignes peuvent également jouer le rôle de lignes scolaires car elles desservent aussi des établissements scolaires.

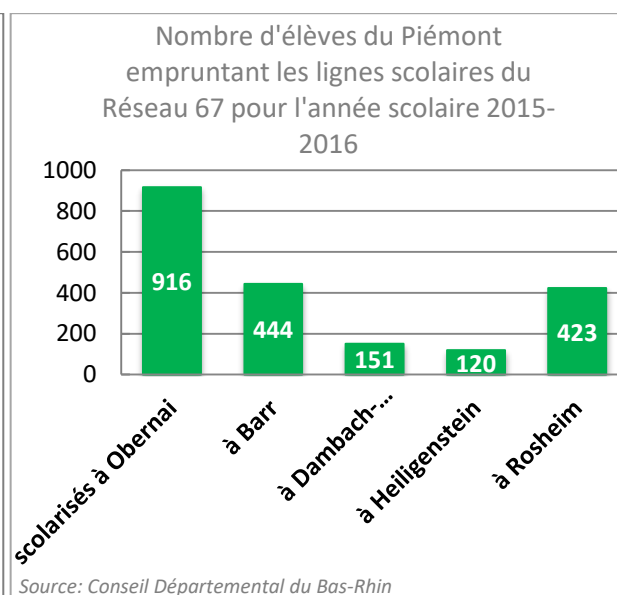
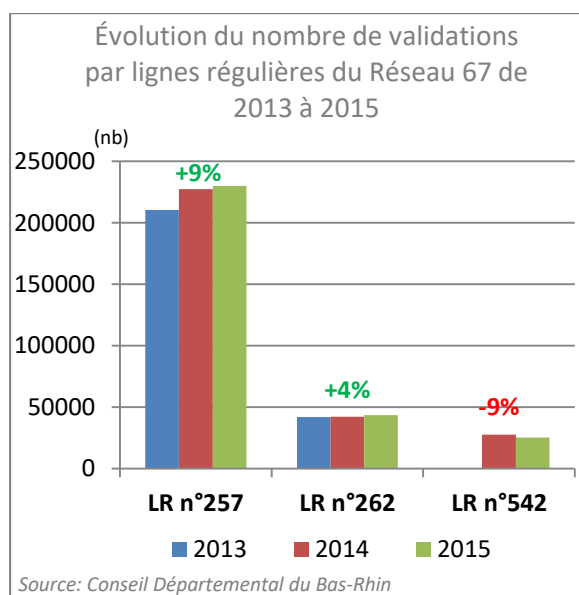
- **Les lignes scolaires :**

Les lignes scolaires quant à elles occupent l'ensemble du territoire, avec 27 lignes. Elles sont prioritairement destinées aux scolaires mais peuvent être empruntées par tous, dans la limite des places disponibles.

- **La fréquentation :**

Concernant les principales lignes régulières de l'ancien réseau 67, le nombre de validations est en augmentation depuis 2013, sauf pour la ligne 542. En 2015, les 3 lignes ont véhiculé 298 644 passagers (comprenant des passagers en dehors du périmètre du SCoT).

Les 27 lignes scolaires ont transporté, pour l'année 2015-2016, 2 054 élèves du Piémont des Vosges vers les établissements scolaires du territoire du SCoT (collèges, lycées). Cet effectif ne varie que très peu d'une année à l'autre (au maximum 5% de variation d'une année à l'autre).



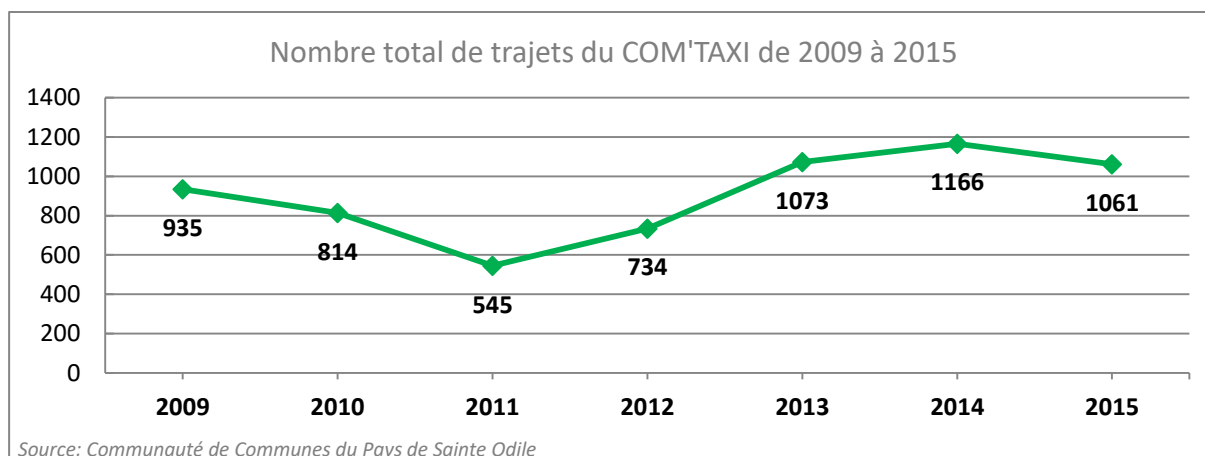
✓ **Les transports à la demande : une flexibilité dans les déplacements et une offre adaptée à la demande :**

Le réseau de bus régional est complété par le transport à la demande de chaque communauté de communes. Il s'agit d'un service de transport public qui fonctionne seulement sur réservation du client.

- **COM'TAXi :**

COM'TAXi, intervient dans la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile. Le service a été mis en place en 2003. Il dessert 6 communes de l'intercommunalité et depuis 2010, les communes de Barr, Epfig, Dambach-la-Ville et Rosheim. Le service circule du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 14h.

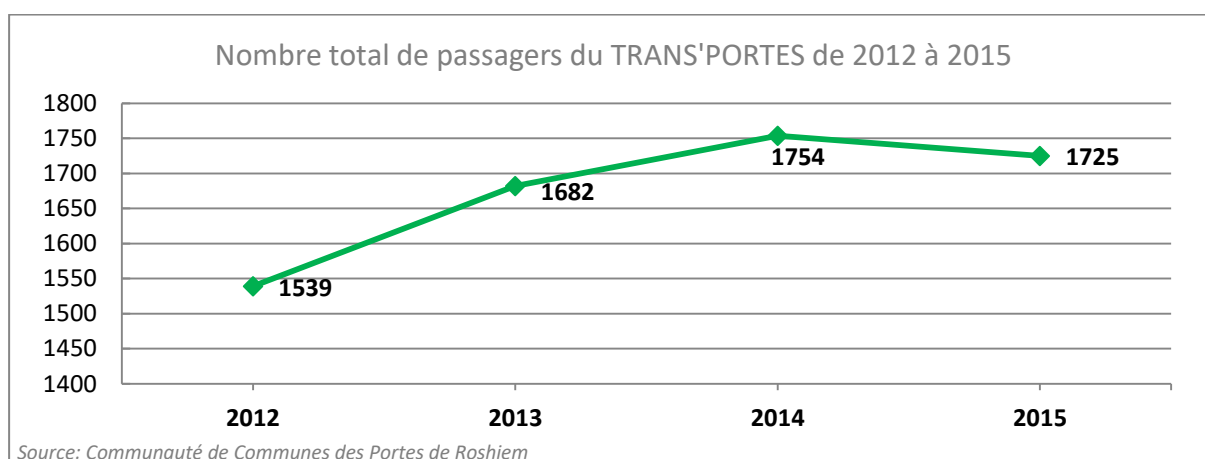
Le COM'TAXi a effectué 1 061 trajets en 2015 soit une évolution de 13% par rapport à 2009.



- **TRANS'PORTES :**

Le service TRANS'PORTES intervient dans la Communauté de Communes des Portes de Rosheim depuis 2006. En 2010, le périmètre s'est élargi avec Obernai, Barr, Dambach-la-Ville et Epfig. De plus, depuis 2013, il est possible de se rendre à Molsheim et Mutzig.

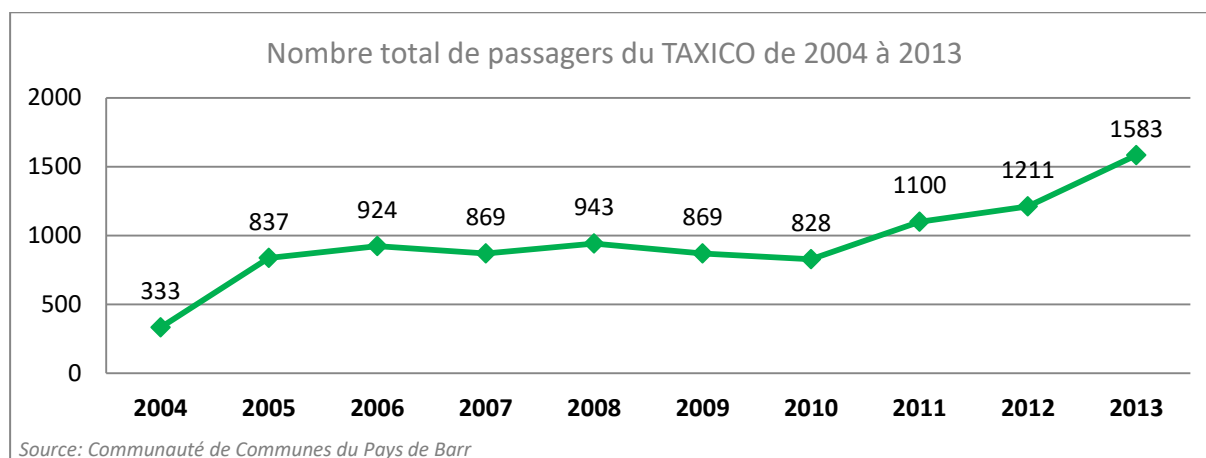
En 2015, le TRANS'PORTES a transporté 1 725 passagers soit une diminution de -1.7% par rapport à 2014 mais une hausse de 12% depuis 2012.



- **TAXICO :**

TAXICO intervient dans la Communauté de Communes du Pays de Barr depuis 2004. Le service dessert les 20 communes de la CCPB mais aussi Obernai et Rosheim. Le service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 14h. Le coût du service payé par la CCPB est de 20 051€. De 2004 à 2013, 51 517km ont été parcourus.

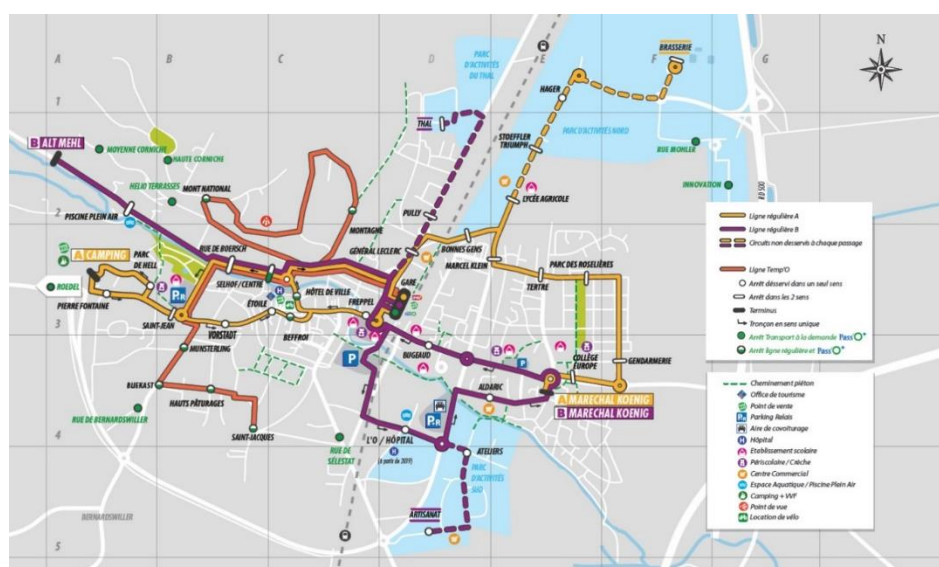
La fréquentation du service a augmenté de 2004 à 2005, puis s'est stabilisée entre 2005 et 2010, et a augmenté jusqu'en 2013. En 2013, 1 583 passagers ont été transportés soit une hausse de 31% depuis 2011.



Le service effectue plus de trajets le mardi, mais la différence n'est pas grande avec le mercredi, jeudi et vendredi. Par contre, la différence est marquée avec le lundi et samedi où le service est peu fréquenté.

✓ *Le service Pass'O : le réseau interurbain de la ville d'Obernai :*

La ville d'Obernai a créé, en 2005, un réseau de transport public urbain propre. Il se décline en plusieurs services :

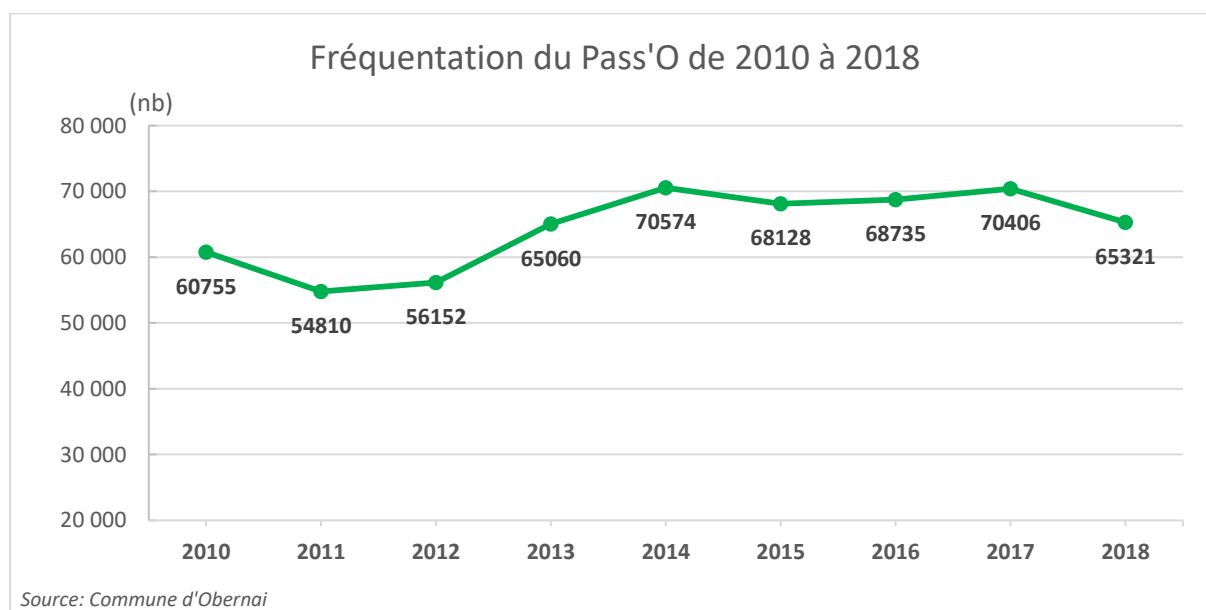


Plan des lignes du Pass'O à Obernai - Sources : CCPO

- **Le Pass'O :** Mis en place au lancement du réseau, le Pass'O est un bus qui réalise, en 2016, 53 passages par jour et dessert 24 arrêts dans Obernai. Les arrêts se situent entre l'O Espace aquatique et le camping. Chaque passage est en correspondance avec un TER.

- **Le Flex'O :** Pour s'adapter au mieux aux besoins, la ville d'Obernai a élargi son offre de transport urbain en janvier 2010 avec Flex'O. C'est un service dédié aux salariés des entreprises de la ZI Nord et du Parc d'activités du Thal. Il se fait sur réservation sauf pour la desserte des restaurants d'entreprises.
- **Le Pass'O+ :** En avril 2010, un transport à la demande, qui dessert les quartiers éloignés d'Obernai, a été mis en place. Le ramassage se fait à des arrêts définis (26 arrêts) et il dessert l'un des deux arrêts de la ligne du Pass'O (gare SNCF et l'Hôtel de Ville) ou un des arrêts définis du Pass'O+. Les personnes à mobilité réduite bénéficient d'un service à domicile.
- **Temp'O :** Cette nouvelle ligne dessert les quartiers Sud-Ouest et du Mont National vers la gare et à proximité des lycées et du collège Freppel. Elle fonctionne du lundi au vendredi (le matin et le soir) et le mercredi (midi). Ce service se fait uniquement sur réservation au tarif des lignes régulières et des abonnements.
- **Les services spéciaux :** Le territoire du Piémont organise de nombreuses manifestations qui engendrent des déplacements occasionnels. C'est dans cette optique qu'une navette gratuite de Noël circule du 28 novembre au 20 décembre pour accéder au marché de Noël. Elle effectue 30 passages par jour. Une navette gratuite est aussi mise à disposition lors du Salon de l'Agriculture Biologique (BiObernai). Elle permet d'acheminer les visiteurs des parkings de la ville jusqu'au salon.

En ce qui concerne le Pass'O, il connaît une certaine stabilité de sa fréquentation. En 2015, le Pass'O a transporté 68 128 passagers.



1.2.2 Les enjeux :

S'agissant des transports publics routiers, la desserte de toutes les zones urbanisées du Piémont est évidemment un objectif à poursuivre, notamment au regard de la contribution des collectivités publiques à la réduction des gaz à effet de serre.

Pour une couverture complète du Piémont à un coût réaliste, il appartiendra aux autorités organisatrices des transports de rechercher les solutions appropriées à chaque territoire pour une desserte optimale en bus.

En termes de réflexion, il sera opportun de développer une approche régionale et multimodale :

- De la tarification (communauté tarifaire couvrant les offres bus et train dans le Piémont, abonnement combiné bus + train pour l'accès à Strasbourg, etc.) ;
- De la communication (un seul numéro pour la réservation des bus à la demande, pour des renseignements sur la mobilité, etc.).

En outre, il conviendrait de favoriser l'intermodalité et d'articuler la desserte bus (régulière et à la demande) autour des pôles d'Obernai, Barr et Rosheim, de sorte à cumuler les différentes clientèles potentielles : accès aux activités, commerces et services de proximité, accès aux écoles et équipements structurants...

Enfin, il serait important de renforcer la desserte bus en saison touristique.

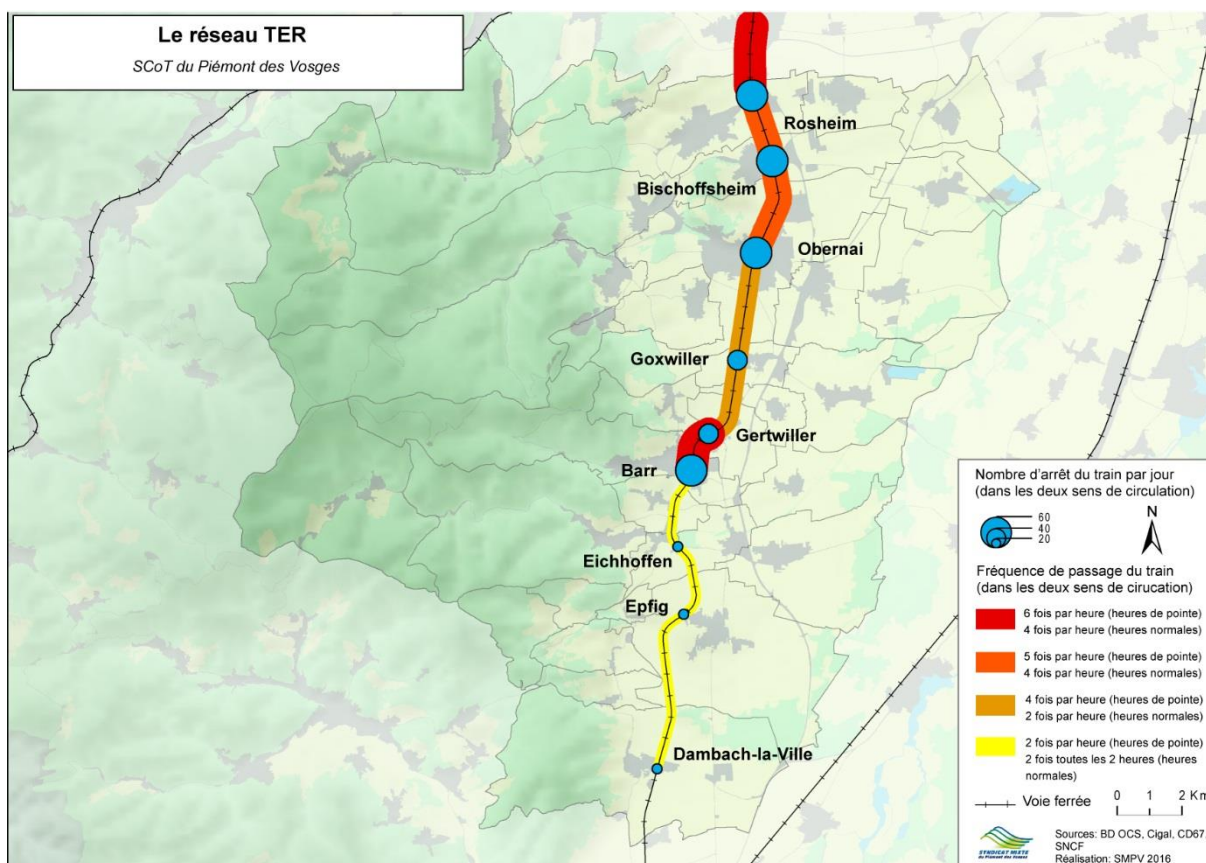
Le territoire du Piémont propose une offre importante de manifestations toute l'année qui attire beaucoup de personnes et qui génère de nombreux déplacements. Les manifestations réalisées dans le Piémont sont organisées principalement au cœur des centres-villes ou dans les villages.

La desserte des transports en commun réguliers n'est pas prévue pour ce genre d'occasions ou très peu. De ce fait, il serait judicieux de prévoir des dessertes éphémères pour ce type d'événements. La ville d'Obernai fonctionne déjà avec des navettes qui relient les parkings en périphérie aux lieux d'animation. Ce concept devrait être étendu à d'autres communes et pourrait devenir un argument marketing.

1.3 L'infrastructure ferroviaire : une bonne desserte locale affaiblie par le manque d'intermodalité :

1.3.1 Le réseau TER :

Le territoire profite d'une bonne accessibilité ferroviaire qui dessert les communes du Nord au Sud. La ligne Strasbourg-Molsheim-Sélestat, véritable « épine dorsale » du Piémont, irrigue le territoire sur un axe Nord-Sud et dispose de 9 gares.



Fréquence de passage du TER dans les gares du territoire

Cette ligne dessert 60% de la population totale du Piémont des Vosges. L'offre de services est différente entre les communes situées au nord d'Obernai, entre Obernai et Barr et au sud de Barr. Le nombre de trains par jour est de 60, mais les fréquences d'arrêts demeurent limitées pour les communes de Goxwiller, Gertwiller, Eichhoffen, Epfig et Dambach-la-Ville.

Il en est de même pour la fréquence de passage des trains (nombre de trains par heure) qui est moins conséquente vers ces communes. En moyenne, les trains font un arrêt 2 fois par heure durant les heures de pointe et heures normales dans les communes de Rosheim, Bischoffsheim, Obernai et Barr. Cette fréquence fléchit à 1 passage par heure durant les heures de pointe pour les communes au Sud d'Obernai (hors Barr). Les communes au Sud de Barr n'ont qu'un train toutes les deux heures hors heures de pointe.

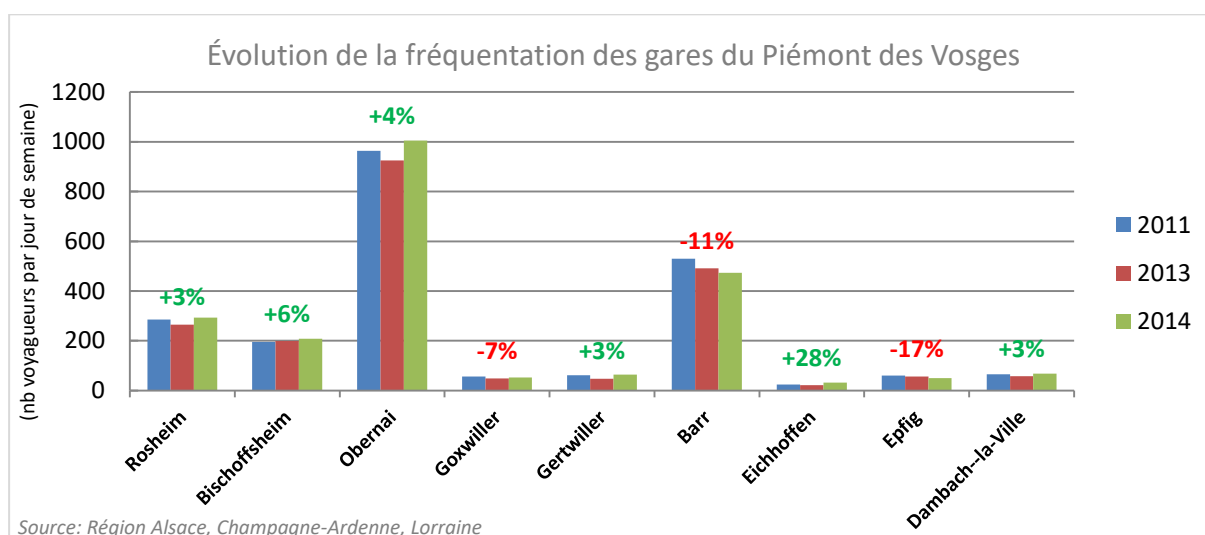
L'offre TER reste stable depuis 2010, mais le cadencement a doublé depuis 2007.

ANNEE	NOMBRE DE TRAINS/JOUR
2007-2008	29
2009	57
2010-2012	59
2015	62

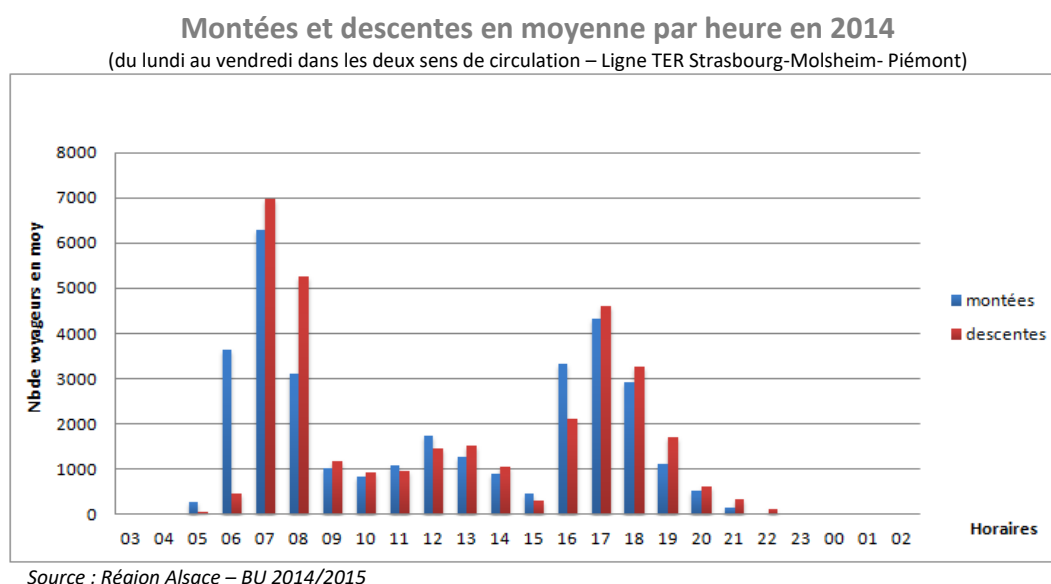
Nombre de TER par jour - Source : SNC

1.3.2 La fréquentation :

En moyenne, en 2014, 2 246 voyageurs empruntaient chaque jour le TER dans les communes du Piémont des Vosges. Cela équivaut à une augmentation de 77% par rapport à 2002 notamment due à l'augmentation du cadencement. Plusieurs gares ont vu leur nombre de voyageurs augmenter depuis 2011, comme Rosheim, Bischoffsheim, Obernai, Gertwiller, Eichhoffen, Dambach-la-Ville. D'autres ont perdu de l'attractivité comme Goxwiller, Barr, Epfig.

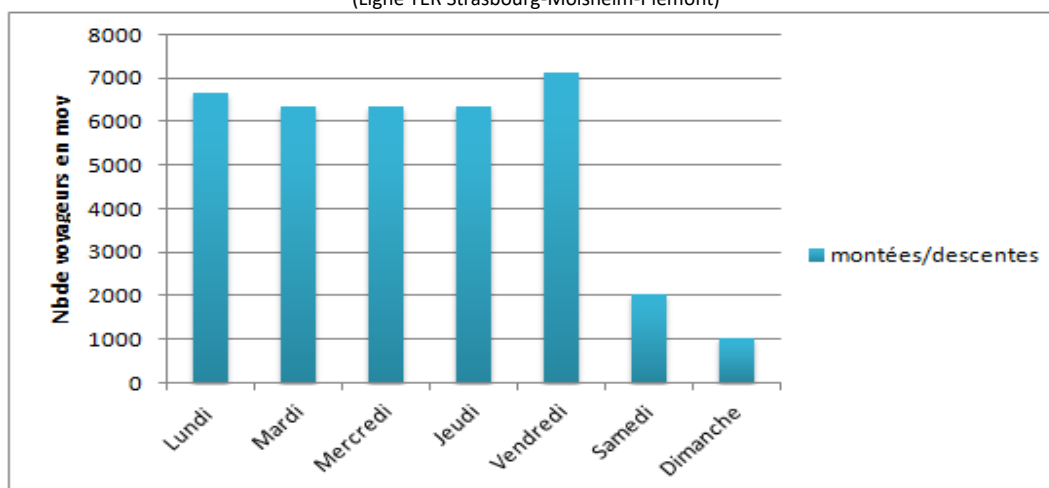


Les TER voient leur fréquentation augmenter lors des heures de pointe ce qui coïncide avec l'augmentation de l'offre TER durant ces heures. Cela permet de répondre aux besoins des scolaires et des déplacements domicile – travail. La fréquentation est plus concentrée le matin avec une plage horaire restreinte de 6h à 8h. Le nombre de voyageurs est à nouveau en hausse entre 12h et 14h, ce qui correspond aux heures de pause de nombreux voyageurs qui peuvent rentrer chez eux ou se déplacer pour manger. D'autre part, cette plage horaire peut aussi correspondre aux personnes travaillant en temps partiel qui débutent ou finissent leur journée. Pour les autres plages horaires, la fréquentation s'étale durant la journée. Aucune corrélation ne peut être faite entre la moyenne des personnes empruntant le TER chaque jour sur le Piémont (graphique 233) et le graphique 234 ci-dessous. En effet, les gares du SCoT de la Bruche sont incluses au sein de ce dernier.



Montées et descentes par jour du lundi au dimanche en 2014

(Ligne TER Strasbourg-Molsheim-Piémont)



Source : Région Alsace

1.3.3 Les pistes d'amélioration, les enjeux et les projets :

L'offre TER est une réelle opportunité pour le Piémont des Vosges et les perspectives évoquées lors du grenelle des mobilités relatives au déploiement du Réseau Express Métropolitain (REM) sont de nature à améliorer considérablement la desserte ferrée.

L'objectif du REM est en effet d'améliorer l'irrigation de la métropole strasbourgeoise avec le réseau de ville moyenne en raccourcissant le temps de trajet d'une part et augmentant le cadencement d'autre part.

Que le REM se réalise ou que l'offre TER se maintienne, plusieurs réflexions ou pistes d'améliorations méritent d'être posées pour satisfaire davantage l'offre ferrée du Piémont des Vosges et l'articulation transport/urbanisme.

✓ Développer l'intermodalité :

Les gares valorisent davantage l'accès en voiture que l'accès en mode doux ou en transport en commun.

COMMUNES	ACCESSIBLE EN TRANSPORT EN COMMUN	ACCESSIBLE A VELO
Rosheim	NON	OUI
Bischoffsheim	OUI	NON
Obernai	OUI	OUI
Goxwiller	NON	OUI
Gertwiller	NON	OUI
Barr	OUI	OUI
Eichhoffen	NON	NON
Epfig	NON	NON
Dambach-la-Ville	OUI	NON

Accessibilité des gares du Piémont en transport en commun et vélo – Source : SMPV 2016

Seulement deux gares (Obernai et Barr) sont accessibles en transport en commun, voiture et vélo. Cinq gares sont accessibles à vélo et voiture, et quatre en transport en commun et voiture. Les gares qui offrent peu d'intermodalité (accessibles seulement en voiture), sont aussi souvent éloignées du centre de la commune (Epfing, Eichhoffen). Cela peut constituer un frein pour les voyageurs.

Il est primordial que les gares puissent être reliées, par différents modes de transports, aux bassins d'emplois afin que les déplacements domicile-travail s'effectuent en transport en commun.

Gare de Rosheim



Source : Google Maps 2011

Source : SMPV, 2016

✓ Améliorer la lisibilité et l'image des gares :

L'accessibilité aux gares est parfois difficile faute de panneaux directionnels ou de cheminements d'accès par mode doux. Il en est de même en sortant de la gare, la lisibilité est faible pour se rendre au centre-ville ou vers un équipement public.

Il existe à ce jour peu de gares encore ouvertes au public (seulement Obernai et Bischoffsheim) et assurant un service aux voyageurs. Pour les autres, il s'agit de trouver une nouvelle fonction pour ne pas voir le bâti se dégrader. Ainsi, les gares d'Eichhoffen, Epfig, Dambach-la-Ville se sont vues transformées en logements. D'autres solutions peuvent être menées pour réhabiliter les bâtiments. C'est le cas de la gare de Barr, qui s'est vue accueillir un club de billard.

✓ Améliorer les infrastructures ferroviaires : le doublement des voies est nécessaire :

Le doublement des voies constituera une nécessité, notamment dans le cas de l'arrivée du Réseau Express Métropolitain (REM). En effet, il sera impératif que les trains puissent se croiser sur le réseau pour parvenir efficacement à augmenter le cadencement et raccourcir les délais.

Par ailleurs, des améliorations doivent encore être menées pour améliorer l'accueil des voyageurs : abris, parcs à vélos, accès des personnes à mobilité réduite...

Gare de Gertwiller



Source : SMPV, 2009

Source : SMPV, 2016 (nouvelles infrastructures)

✓ *Améliorer l'offre en stationnement :*

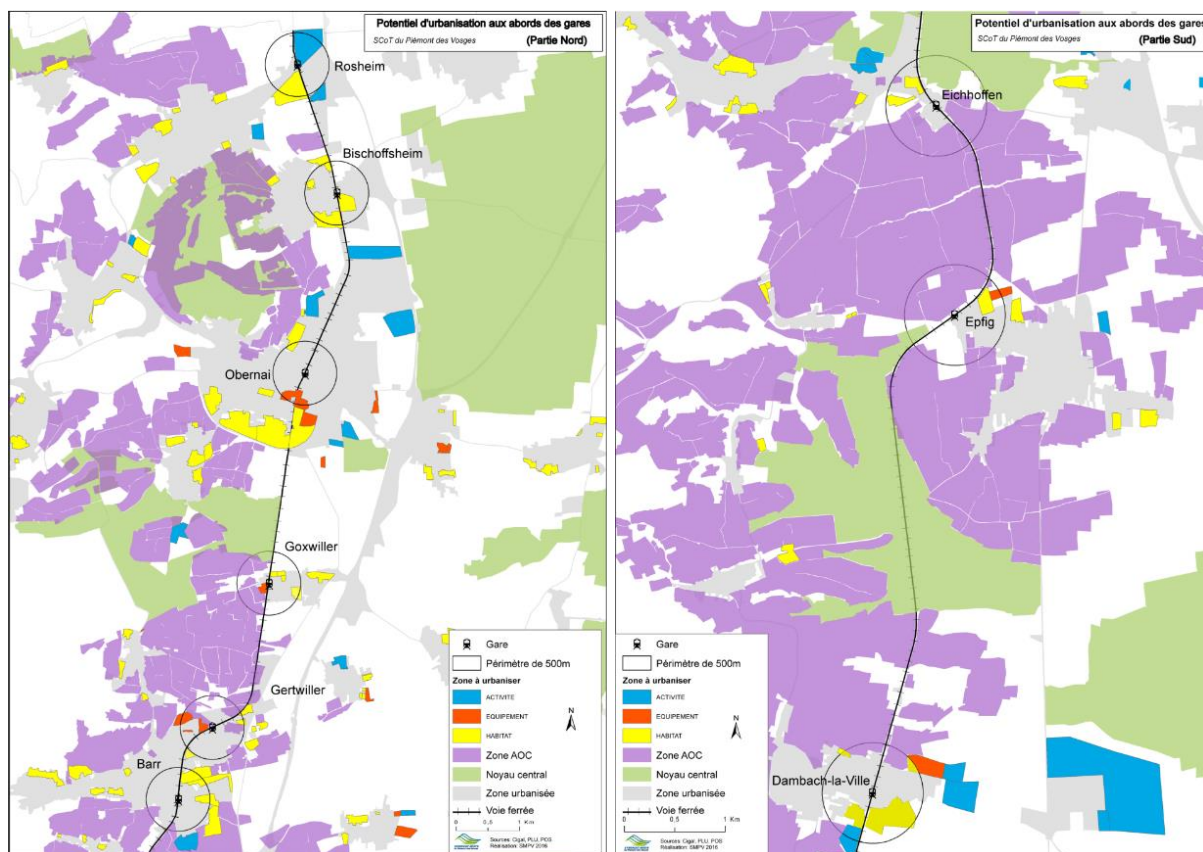
Malgré la création de nouveaux parkings et des places de stationnement, certaines gares voient tout de même leur parking saturé (Gare de Rosheim, d'Obernai, Goxwiller,...).

COMMUNES	PLACES DE STATIONNEMENT PROPRES A LA GARE	PARKING SATURE?
Rosheim	101	oui
Bischoffsheim	44	non
Obernai	57	oui
Goxwiller	16	oui
Gertwiller	0	/
Barr	15	oui
Eichhoffen	10	non
Epfig	5	oui
Dambach-la-Ville	16	non

Nombre de places de stationnement dans les gares du Piémont et état de l'occupation

✓ *Valoriser le potentiel de développement autour des gares :*

Il est démontré que l'utilisation du transport public dépend de la proximité des arrêts. Dans le territoire du Piémont des Vosges, une politique d'urbanisation visant à valoriser les gares pour la mobilité quotidienne passerait par un développement prioritaire des zones situées à proximité des gares. En effet, les gares constituent un potentiel de densification urbaine (localisées généralement en marge des communes) de par leur terrain disponible à proximité et leur adéquation aux besoins actuels en mobilité de la population. Ce développement pourrait comprendre l'installation de commerces, de services et d'activités.



Potentiel de développement à 500m (8min à pied) autour des gares du Piémont

A nuancer cependant, le foncier qui se trouve autour des gares ne constitue pas forcément un foncier mobilisable, du fait notamment des éléments naturels qui sont à préserver.

COMMUNES	NOMBRE DE LOGEMENTS DEPUIS 2007	HABITAT (HA)*	ACTIVITES (HA)*	EQUIPEMENTS (HA)*
Rosheim	0	10	14	
Bischoffsheim	65	15		
Obernai	218	1		6
Goxwiller	6	3		2
Gertwiller	13	1		5
Barr	63	9		
Eichhoffen	8	4		
Epfig	4	3		1
Dambach-la-Ville	33	14		1

*Nombres d'hectares (approximatifs) disponibles destinés à l'habitat, aux activités ou aux équipements

Etat du foncier autour des gares du SCoT - Sources : POS/ PLU, Observatoire de l'habitat et de la consommation foncière SMPV

✓ Améliorer l'attractivité des gares :

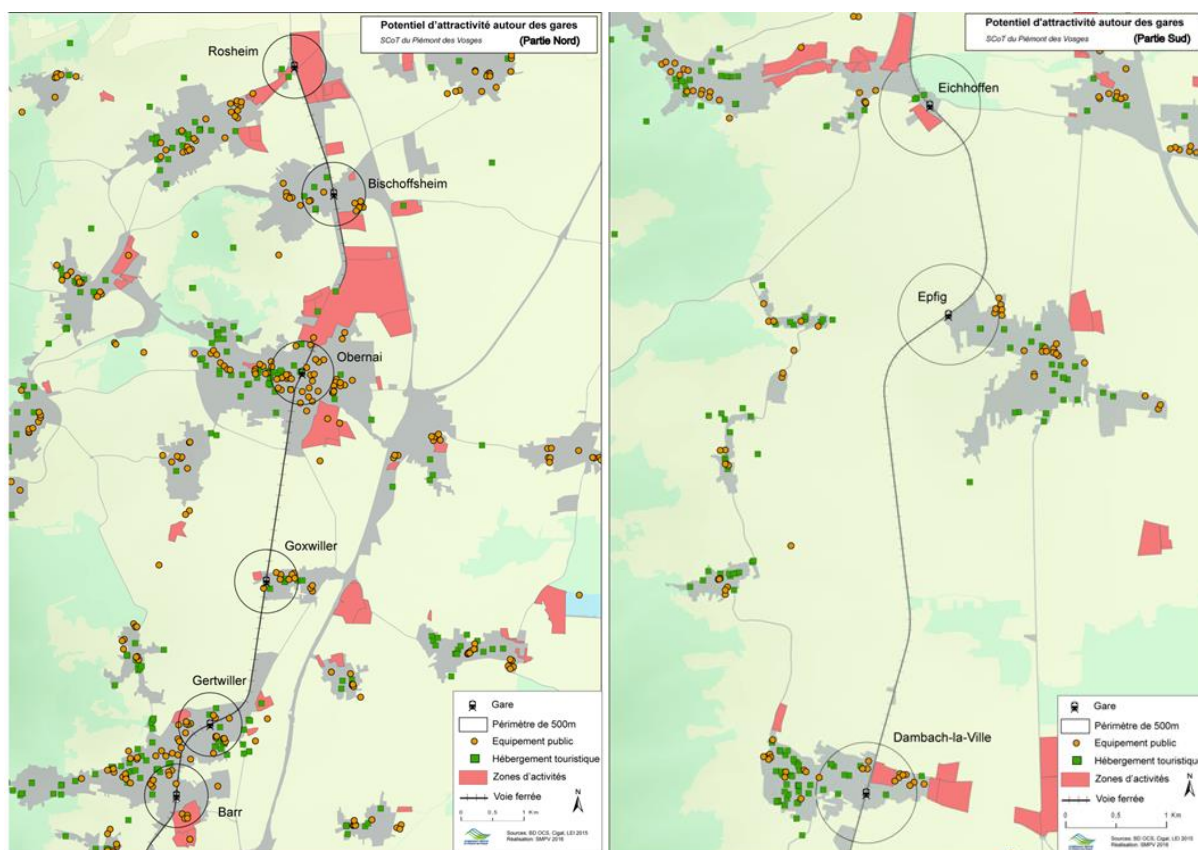
Les alentours des gares peuvent être un moteur pour inciter les habitants à utiliser le TER. Cette attractivité peut être stimulée par la présence d'équipements publics, d'hébergements touristiques et de zones d'activités.

COMMUNES	EQUIPEMENTS PUBLICS	HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	ACTIVITES
Rosheim	0	2	55
Bischoffsheim	7	7	21
Obernai	27	11	0
Goxwiller	8	6	1
Gertwiller	17	12	2
Barr	11	4	28
Eichhoffen	0	3	14
Epfig	2	2	0
Dambach-la-Ville	11	10	11

Potentiel d'attractivité à 500m (8min à pied) autour des gares du Piémont des Vosges -

Sources : Recensement des équipements publics depuis 2007 SMPV, observatoire des zones d'activités économiques SMPV, LEI 2015

Des opérations peuvent être menées pour favoriser l'instauration d'équipements publics, d'hébergements touristiques et de zones d'activités autour des gares. Cela aurait pour objectif de réduire l'emprise de la voiture dans les communes du Piémont des Vosges.



Potentiel d'attractivité autour des gares du SCoT en 2018

1.4 Les mobilités actives :

1.4.1 Un réseau qui a doublé en l'espace de 10 ans :

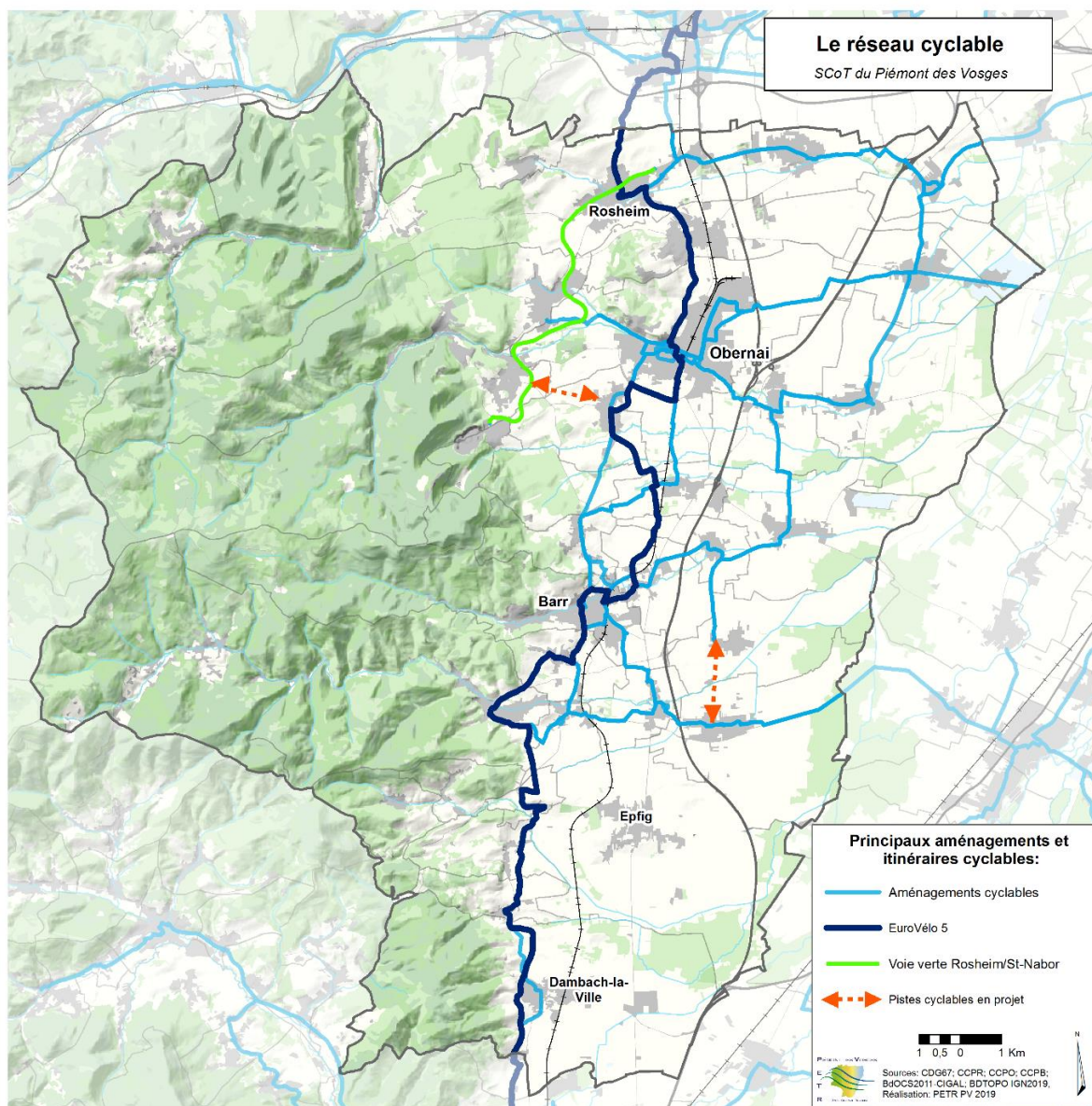
Les itinéraires cyclables sont situés dans le Piémont et la Plaine, laissant à la montagne la pratique du V.T.T.

D'emblée, les vélos à assistance électrique vont progressivement modifier les comportements et les usages vers le massif vosgien.

Depuis 2007, le réseau de pistes cyclables a doublé. Il est passé en effet de 54km en 2007, 97km en 2013 à 110km en 2016. Les efforts d'aménagement ont concerné principalement les liaisons intercommunales et le balisage.

Ces pistes cyclables remplissent plusieurs fonctions : déplacements touristiques, déplacements du quotidien, pour l'accès des élèves aux établissements scolaires, pour l'accès aux gares et pour l'accès aux zones d'activités et équipements.

Le territoire est traversé du Nord au Sud, de Rosheim à Dambach-la-Ville, par la piste cyclable EuroVelo 5. Cette piste parcourt 6 pays européens : Angleterre, France, Belgique, Luxembourg, Suisse, Italie. En Alsace / Lorraine, elle représente 343km. Dans le Piémont des Vosges, elle constitue la Véloroute du Vignoble d'Alsace et permet la desserte des pôles (Rosheim, Obernai, Barr, Dambach-la-Ville) mais aussi des communes viticoles.



La ville d'Obernai a lancé un service de location de vélo (Vel'O) pour inciter à l'utilisation du vélo et depuis 2019, la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile subventionne l'acquisition d'un vélo.

1.4.2 Les pistes d'amélioration, les enjeux et les projets :

Le vélo en tant que mode de déplacement quotidien dispose d'un important potentiel dans le Piémont, et la technologie comme par exemple la démocratisation des vélos à assistance électrique contribuera sans aucun doute à renforcer ce potentiel.

✓ Réduire les discontinuités des cheminements doux :

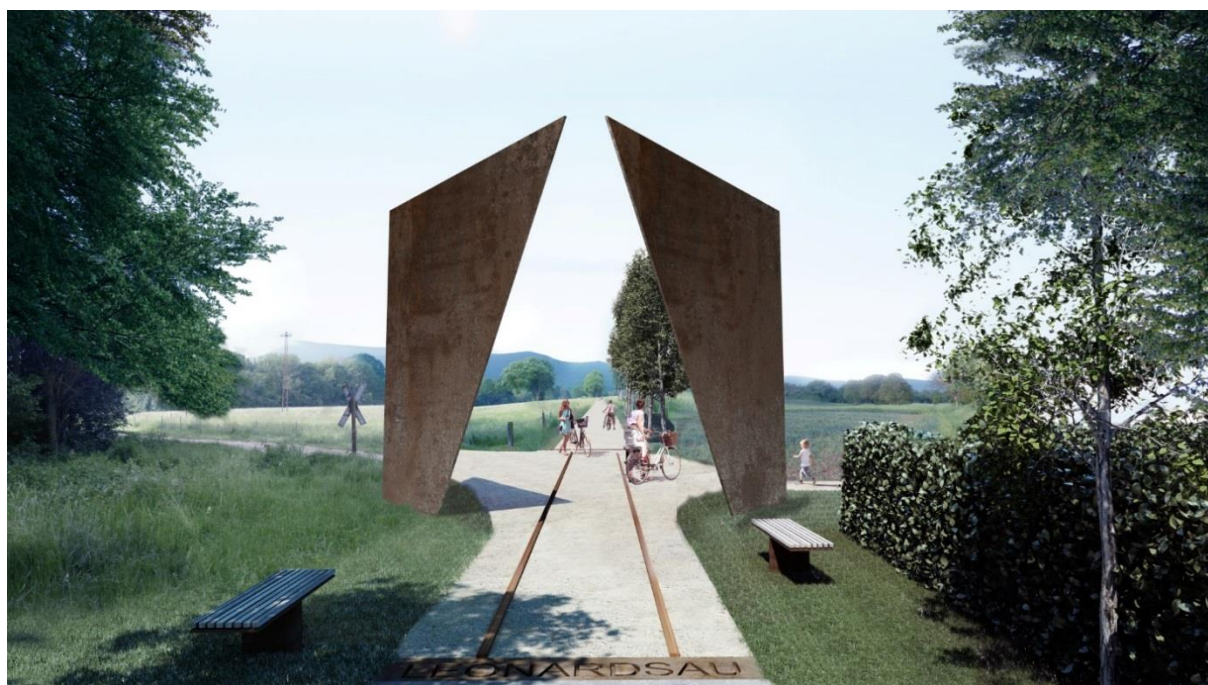
Il existe peu de voies spécifiques à l'usage du vélo dans les tissus urbains. Toutefois les routes sont balisées afin de permettre la continuité des pistes cyclables dans le tissu urbain mais les voies ne sont pas toutes sécurisées. Ces discontinuités peuvent conduire à de l'insécurité, engendrer une

augmentation du temps de parcours mais aussi détourner les cyclistes des communes pour privilégier les pistes cyclables. Une des pistes de réflexion serait de « *faire rentrer* » les pistes cyclables au cœur des communes.

✓ *Poursuivre le développement du vélo-tourisme :*

La poursuite du développement des itinéraires cyclables dans le sens d'une mixité d'usage, en cherchant à répondre (dans la mesure du possible) aussi bien aux attentes de la population locale (déplacements pendulaires et scolaires, d'achats, de loisirs, ...) qu'aux attentes de la clientèle touristique est évidemment une piste.

En complément de l'Eurovélo 5, la Communauté de Communes des Portes de Rosheim a réalisé la voie verte « Porte Bonheur : le chemin des carrières » sur l'ancienne ligne de chemin de fer reliant Rosheim aux carrières de Saint-Nabor. Le parcours long de 11,5 km s'inspire des chemins scandinaves qui allient aménagement des routes et art. Ce nouvel itinéraire est ouvert au public depuis juillet 2019.

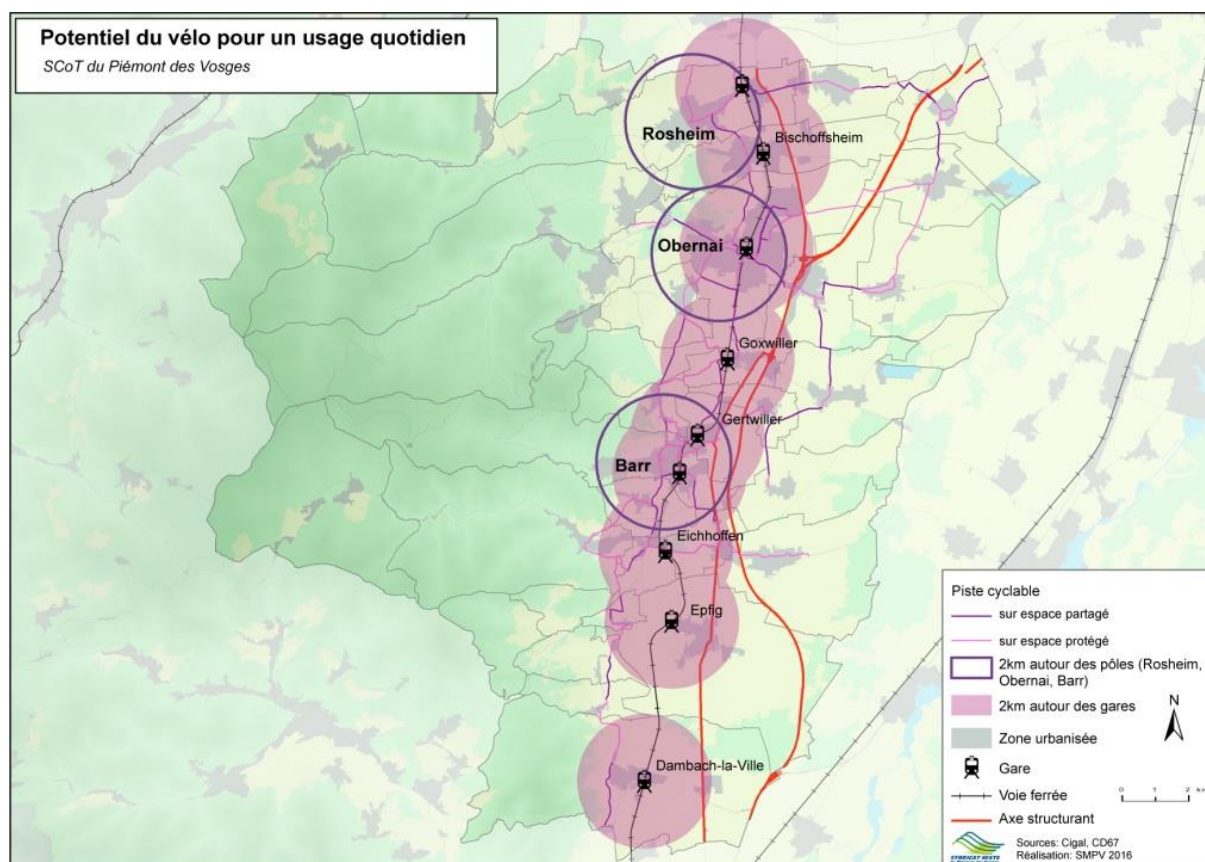


Une des mesures serait aussi le développement des services vélo-touristiques :

- Adopter une politique d'aménagement systématique de parcs à vélos dans les lieux fréquentés par les touristes ;
- Encourager la prise en compte du vélo au niveau des lieux d'hébergement (parc à vélo sécurisé, information, circuits à vélo, ...) ;
- Soutenir le développement des points de location de vélos et d'entretien-réparation ;
- Poursuivre le développement des synergies entre transports publics et vélo : parcs à vélos, location de vélos dans les gares, transport facilité du vélo dans les trains et bus (solution de transport fonctionnelle, tarification incitative, diminution des restrictions horaires, ...) ;
- Développer les points d'information le long des itinéraires (réseau cyclable, sites touristiques, lignes de transports publics permettant le transport du vélo, lieux de restauration, sanitaires, réparateurs de vélos, ...).

✓ *Faire la promotion du vélo :*

Il est important de valoriser l'usage du vélo en améliorant les services tels que la mise à disposition de parcs à vélo, la sécurisation des tronçons et carrefours sensibles, et la location de vélo (vélo électrique, vélos avec remorque pour enfants).



Les villes et villages du Piémont tiennent quasiment tous dans un rayon de 1 à 2 km, ce qui est une distance idéale pour le vélo. Et un tiers des déplacements pendulaires sont intra-communaux (lieu de travail dans la commune de domicile) dont moins de 10% sont effectués en vélo.

La plupart des zones bâties sont localisées à moins de 2km d'une gare, soit 8mn à vélo.

1.4.3 La marche à pieds : un mode actif à valoriser :

Une grande partie des quartiers d'habitation se trouvent à moins de 10 min à pied du centre d'une commune. D'autre part, 23% des personnes qui résident et travaillent dans la même commune, utilisent la marche à pied dans leur déplacement pendulaire. Il est de ce fait possible d'inciter la marche à pied en réorganisant l'espace public en faveur du piéton par la création de places ainsi que de rues piétonnes. D'autres mesures existent comme la mise en place de panneaux indiquant le temps de déplacement à pied nécessaire pour se rendre au centre de la commune, à la mairie, etc...

De nombreuses localités possèdent un centre de village composé de petites ruelles calmes, agréables et architecturalement riches qui favorisent la déambulation. Cela étant, certaines communes n'ont pas

encore établi de mesures visant à réduire l'impact du trafic sur la vie locale et à sécuriser les cheminements piétons.

Rééquilibrer les fonctions et les usages de l'espace communal en faveur du piéton, du riverain, de la vie locale peut dès lors constituer une piste d'action à promouvoir dans les communes.

1.5 Le projet de transport en site propre (TSP) vers le Mont Sainte-Odile : vers une mobilité touristique plus durable :

Chaque année c'est environ 330 000 véhicules qui arrivent sur le Massif du Mont Sainte-Odile pour environ 1 million de visiteurs d'après les compteurs installés par la CCPR. Pour limiter le nombre de véhicules sur ce site touristique et par conséquent contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les élus du Piémont des Vosges mènent activement des réflexions sur le développement et l'aménagement durables sur l'ensemble du massif du Mont Sainte-Odile.

Ce projet est un projet global qui implique la mise en œuvre d'un transport en commun comme préalable à la réalisation d'un ensemble d'objectifs qui en découlent :

- Limitation des véhicules sur la partie sommitale ;
- Stationnements réduits et incitant le public à privilégier le transport en commun ;
- Renforcement de la sécurité piétonne ;
- Favoriser l'accueil touristique et diversifier l'offre.

Au stade de la rédaction du diagnostic, les membres du comité de pilotage (collectivités territoriales, Evêché, Etat) ont décidé de réaliser une étude de faisabilité qui porte sur deux hypothèses de scénarios de transport : un scénario « navette » décarbonée et un scénario de type « téléporté ». Chaque scénario implique la mise en œuvre des objectifs précédents. Une étude de faisabilité, dont les thématiques peuvent être variables, permet de s'assurer qu'un ou plusieurs projets ou scénarios sont réalisables du point de vue juridique, écologique, financier.... Les résultats de l'étude seront connus au cours de l'année 2022.

2. Analyse de la mobilité et des déplacements : la prédominance de la voiture :

2.1 Les déplacements dans le SCoT et hors SCoT :

Les résidents du SCoT du Piémont des Vosges se déplacent essentiellement dans le territoire, puis dans le SCoT de la région de Strasbourg. L'ensemble des données est issu de l'enquête « Ménages et Déplacements » réalisée par l'ADEUS en 2009. Une actualisation est en cours mais les résultats ne sont toutefois pas encore exploitables.

Sur les 202 355 flux originaires du Piémont :

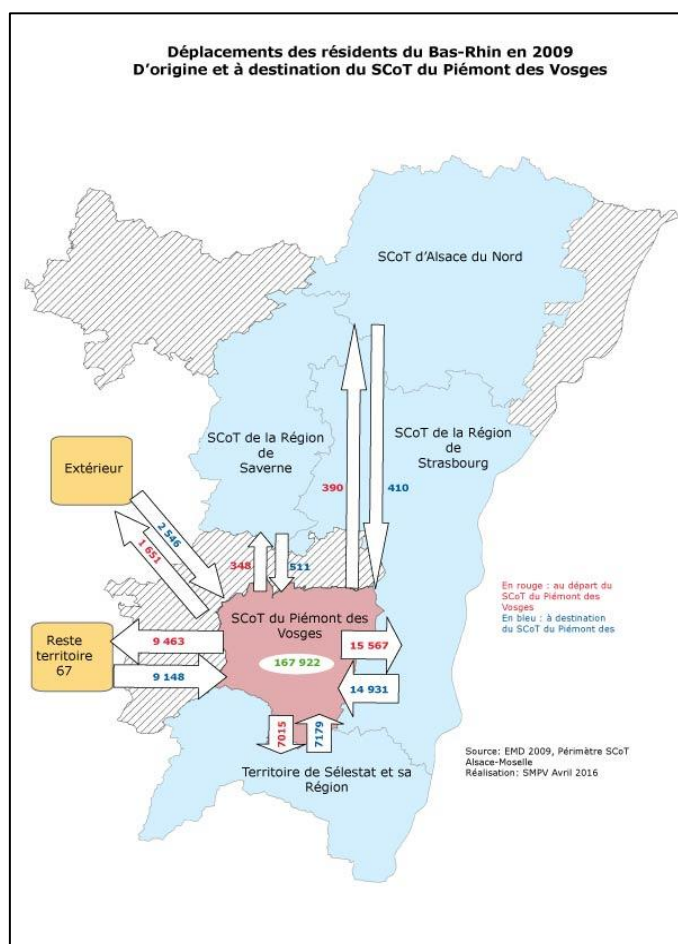
- 83% (167 922) restent dans le Piémont ;
- 8% (15 567) vont vers le SCoTers ;
- 5% (9 463) vers le reste du territoire du Bas-Rhin ;
- 4% (7 015) vers le territoire de Sélestat ;
- 0,8% (1 651) vers l'extérieur ;
- 0,2% (390) vers le SCoTAN ;
- 0,2% (348) vers le SCoT de Saverne.

Parmi les 202 646 déplacements à destination du Piémont des Vosges :

- 83% (167 922) proviennent du Piémont des Vosges ;
- 7% (14 931) du SCoTers ;
- 5% (9 148) du reste du territoire du Bas-Rhin ;
- 4% (7 179) vers le territoire de Sélestat ;
- 1% (2 546) vers l'extérieur ;
- 0,3% (511) vers le SCoT de Saverne ;
- 0,2% (410) vers le SCoTAN.

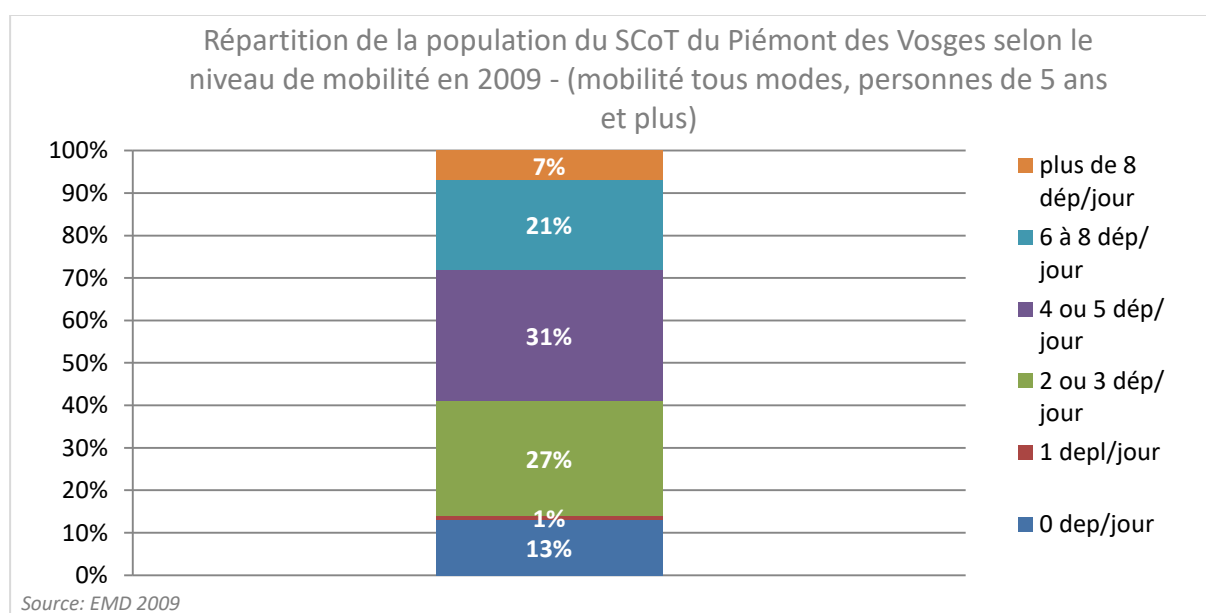
D'après l'enquête Ménage et Déplacement de 2009, les déplacements de/vers le Piémont sont occasionnés majoritairement par :

- Les pôles d'emplois du Piémont (Obernai, Barr, Rosheim), de l'Eurométropole, de la région de Molsheim, de Sélestat ;
- Les établissements scolaires secondaires à Obernai, Barr, Rosheim, Dambach-la-Ville, et Heiligenstein ;
- Les autres lycées professionnels à Strasbourg, Sélestat et Molsheim, et les universités à Strasbourg ;
- Les pôles commerciaux et de services (Obernai, Barr, Rosheim, la région de Molsheim, Strasbourg et l'Eurométropole et Sélestat) ;
- L'activité touristique et de loisirs (Piémont, Strasbourg,...) ;
- L'aéroport ;
- Les établissements hospitaliers à Obernai, Barr, Rosheim, Sélestat et Strasbourg.



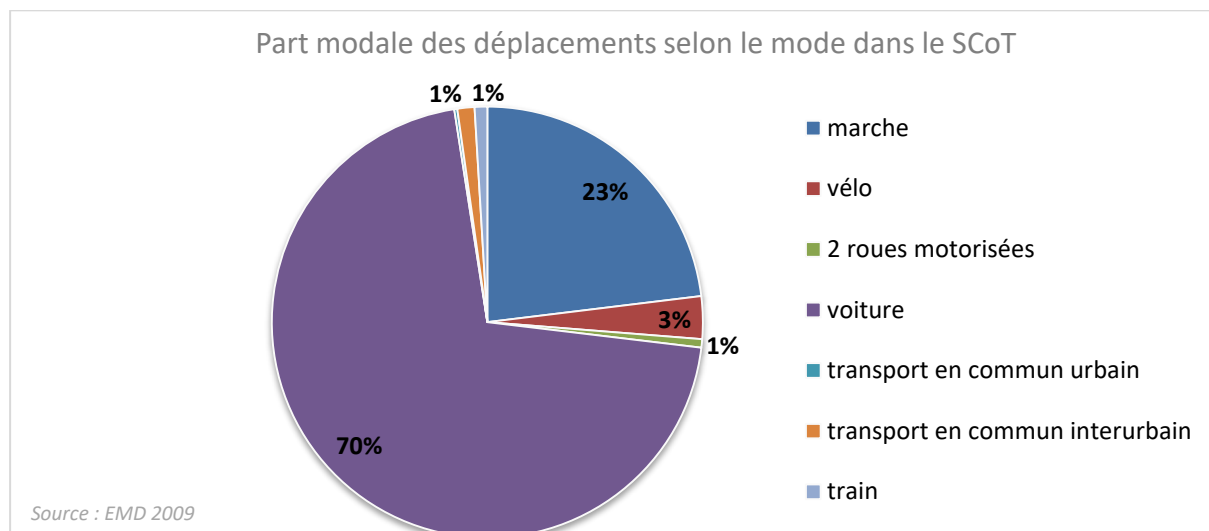
Le SCoT du Piémont des Vosges est le territoire où l'on se déplace le plus dans le Bas-Rhin avec le SCoT d'Alsace du Nord.

Les habitants du Piémont des Vosges ont une mobilité moyenne de 4,16 déplacements par jour.

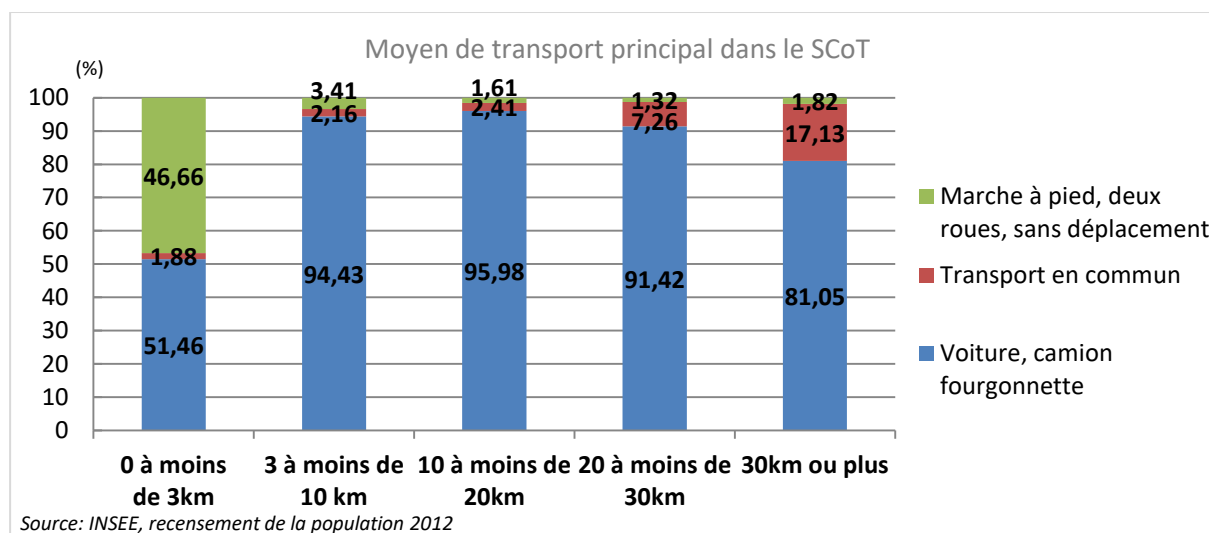


2.2 La voiture : le moyen de transport principal :

La part de la voiture dans les déplacements représente 70% des déplacements totaux. C'est le moyen de transport le plus utilisé. Un ménage possède en moyenne 1,51 voitures. Ensuite la marche arrive en 2^{ème} position. Les transports en commun ainsi que les vélos et deux roues motrices sont minoritaires.



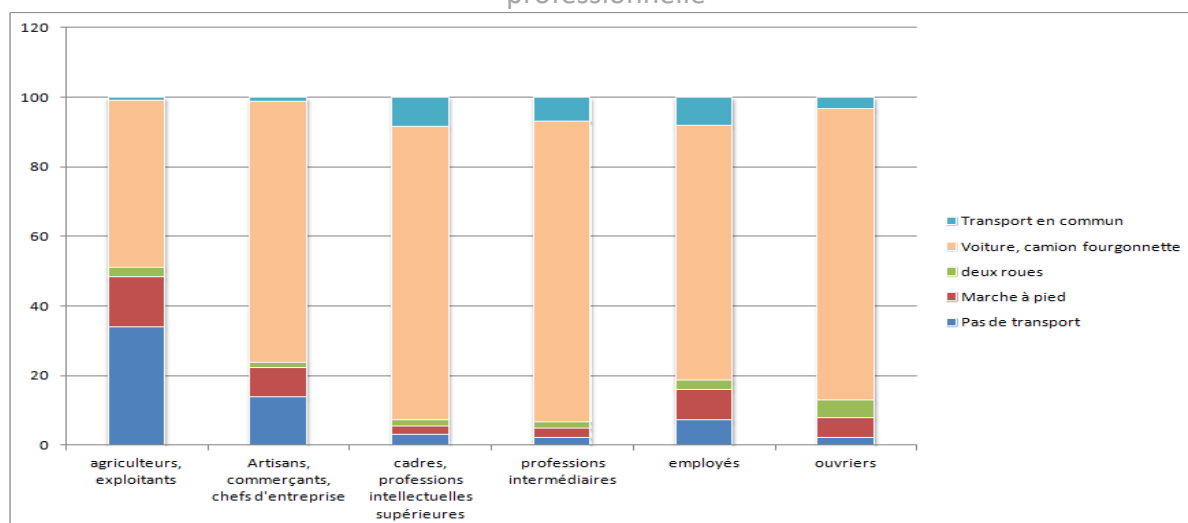
Le moyen de transport principal dépend des distances à parcourir même si l'utilisation de la voiture reste majoritaire. Pour les déplacements de proximité, la marche à pied et le vélo concurrencent la voiture. Par contre, de 3 à 20km, l'utilisation de la voiture reste privilégiée. A partir de 20km, la part des déplacements en transport en commun est plus importante.



En prenant en compte les catégories socioprofessionnelles, le moyen de transport principal est pour chacune, la voiture. Des différences se font pour le deuxième moyen de transport le plus utilisé. Les cadres ainsi que les professions intermédiaires se rabattent sur les transports en commun. Les agriculteurs et les artisans, commerçants, chefs d'entreprise n'utilisent pas de mode de transport en

2nd choix. Les ouvriers adoptent à valeur égale les deux roues et la marche à pied. Enfin, les employés se partagent entre les transports en commun, la marche à pied ou aucun transport.

Moyen de transport principal dans le SCoT du Piémont des Vosges selon la catégorie socio-professionnelle



Source : INSEE, recensement de la population 2012

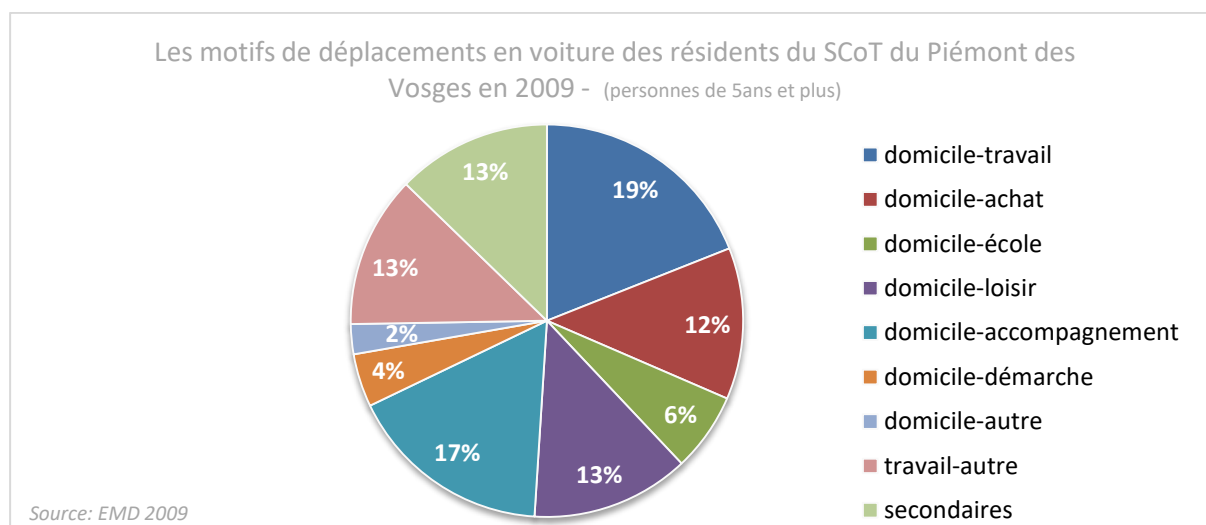
2.3 Les motifs de déplacement :

Précision méthodologique :

Les éléments statistiques qui suivent sont issus de l'enquête « ménage et déplacement » réalisée par l'ADEUS en 2009. S'il est prévu une actualisation de cette enquête, aucun chiffre n'est pour l'heure mobilisable.

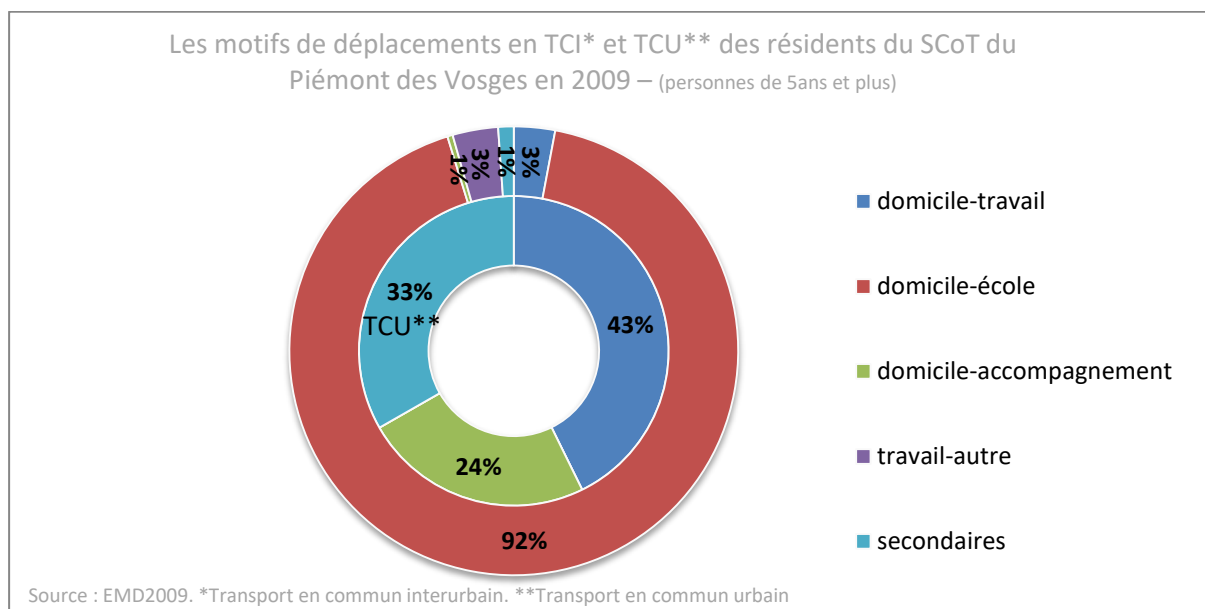
2.3.1 En voiture :

Les résidents utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail et dans un but d'accompagnement. La distance parcourue en moyenne en voiture, dans le Bas-Rhin, est de 6km.



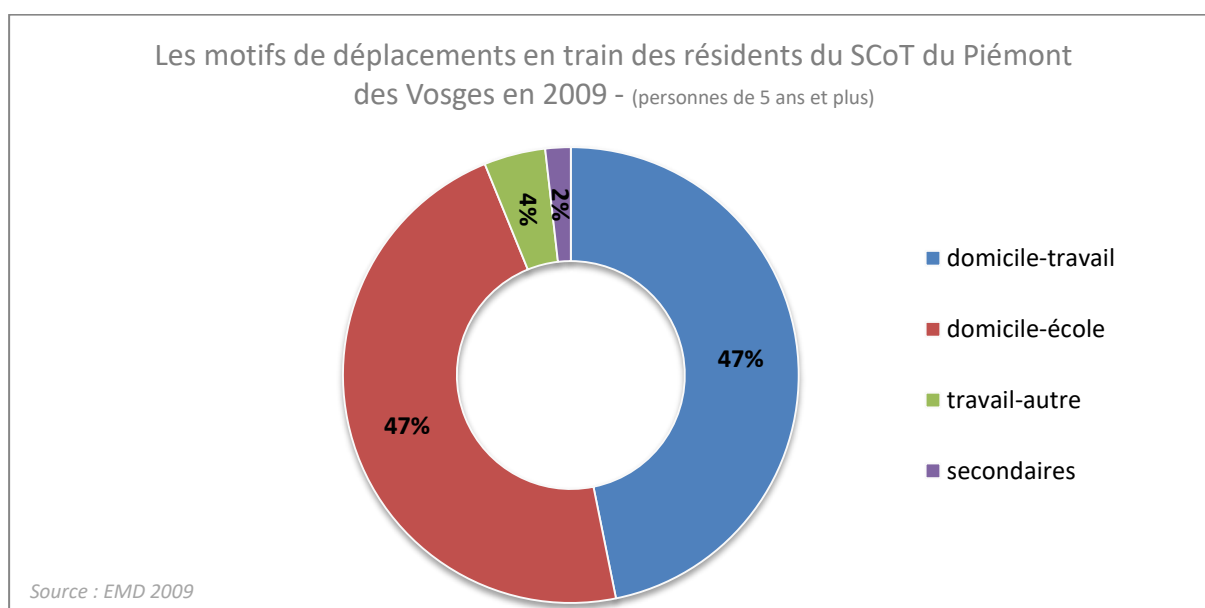
2.3.2 En transport en commun routier :

Les transports en commun urbains (Pass'O) et interurbains (FLUO) représentent **1,5% des déplacements** des résidents du Piémont des Vosges. Les transports en commun urbains sont principalement utilisés pour se rendre au lieu de travail. Les transports en commun interurbains sont eux empruntés pour se rendre dans les établissements scolaires. En moyenne, un résident parcourt 2,6km en transport en commun urbain et 7,2km en transport en commun interurbain.



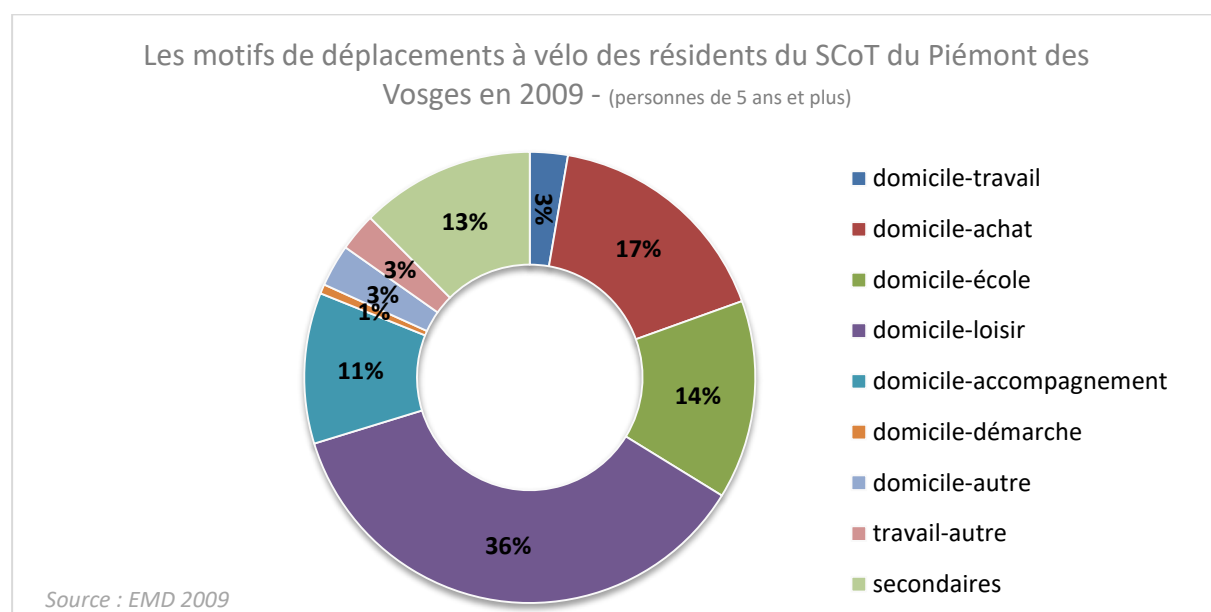
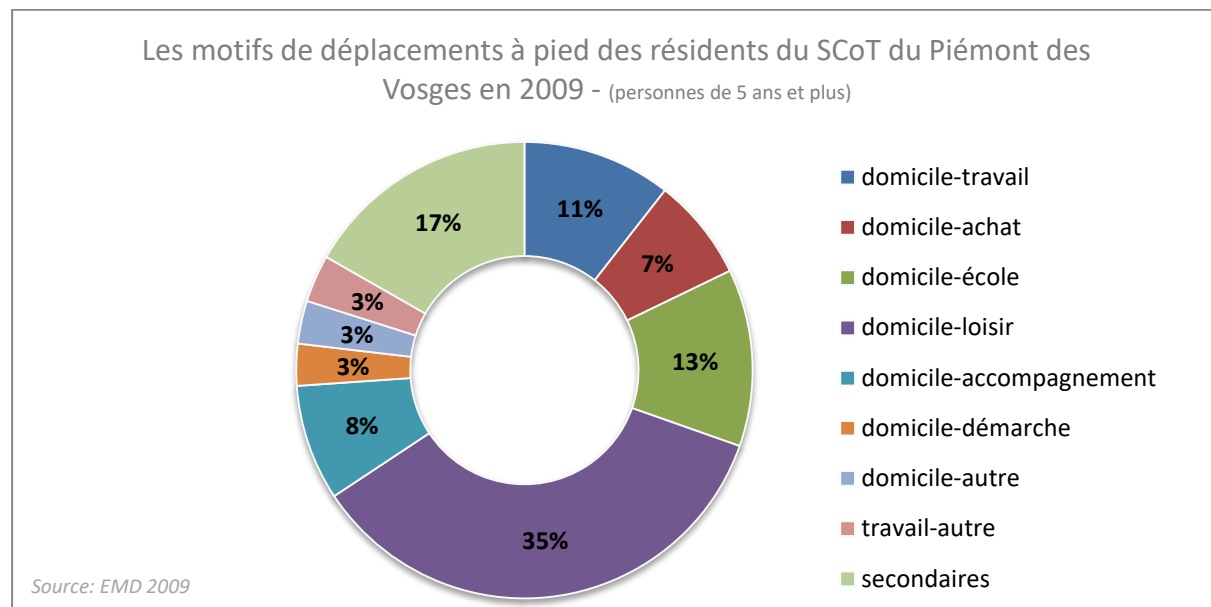
2.3.3 En transport en commun ferré :

Les déplacements en train permettent principalement aux résidents de se rendre au travail ou à l'école. En moyenne, dans le Bas-Rhin, 18km sont parcourus en train ce qui équivaut à la plus grande distance faite par un mode de déplacement.



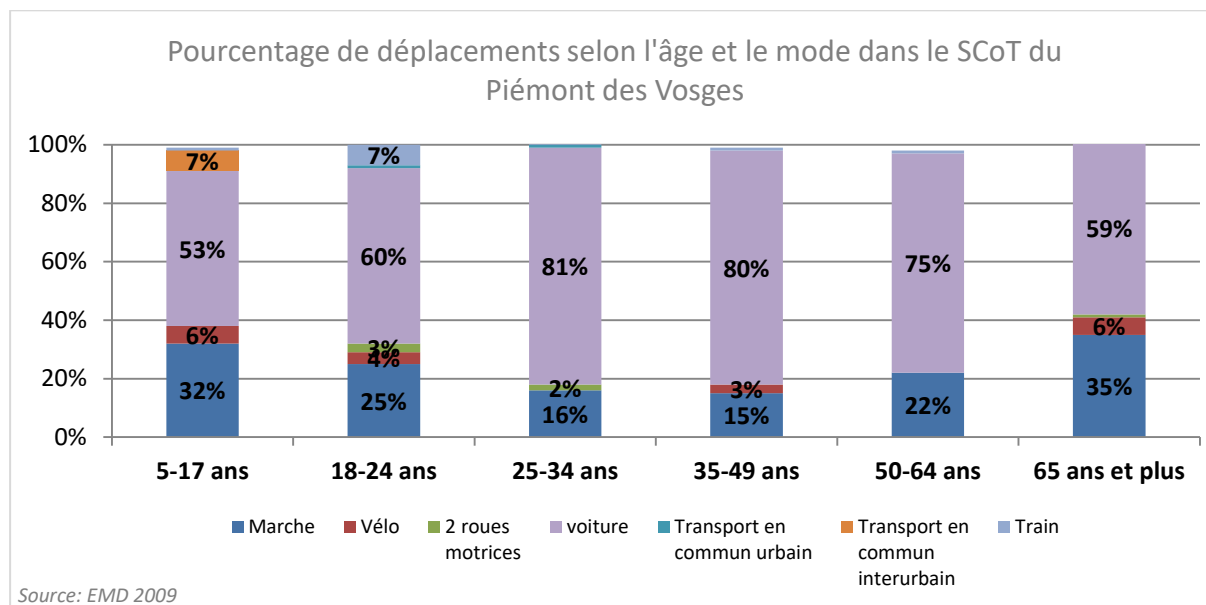
2.3.4 A vélo et marche à pied :

Les résidents prennent principalement le vélo pour leurs loisirs, puis, dans une moindre mesure, pour faire des achats. La marche à pied est également choisie pour le loisir et d'une manière moins significative, pour se rendre à l'école. La distance moyenne parcourue dans le Bas-Rhin est de 1,5km pour le vélo et 1km pour la marche.



2.4 La mobilité selon l'âge : la baisse des déplacements des personnes âgées :

La mobilité varie selon la classe d'âge, les 35-49 ans avec une mobilité de 5,15 déplacements, suivis des 25-34 ans avec 4,47 déplacements, se déplacent le plus. Quant aux 65 ans, (1,99 déplacements), leur mobilité est la plus basse due en partie à la diminution de l'usage de la voiture. L'enjeu est que d'autres mobilités prennent le relai pour satisfaire leurs besoins en déplacement.



Les 25-49 ans sont ceux qui se déplacent le plus en voiture suivis des 50-64 ans. Les 65 ans et plus, et 5-17 ans utilisent plus la marche à pied dans leurs déplacements. Les transports en commun sont davantage pris par les – de 25 ans et plus on avance dans l'âge, plus cette part diminue. Le vélo est davantage choisi par les 5-17 ans et les 65 ans et plus.

2.5 Les pistes de réflexions :

✓ Anticiper le vieillissement de la population :

Les personnes âgées perdent de leur autonomie en termes de mobilité notamment du fait que l'utilisation de la voiture, de la marche à pied et du vélo s'avère difficile. Les services de mobilité aux portes à portes doivent être maintenus avec l'émergence de nouvelle desserte.

✓ Réduire l'obligation de déplacement :

Dans la mesure où le mode de transport principal est la voiture, réduire les déplacements ou plutôt les temps de déplacement permet de diminuer son utilisation, du moins pour certains usages. Ainsi, une des solutions en matière d'aménagement est de favoriser la diversité des fonctions urbaines tout en poursuivant les efforts en matière d'étalement urbain.

3. Le transport vers l'international et régional :

Le territoire du Piémont des Vosges est situé au cœur de la scène internationale grâce à sa proximité aux infrastructures comme l'aéroport d'Entzheim et le TGV en partant de Sélestat et Strasbourg.

3.1 L'aéroport Strasbourg-Entzheim :

L'aéroport de Strasbourg-Entzheim a accueilli en 2015, 1 190 389 voyageurs, une hausse de 2% par rapport à 2014 (1 297 177 passagers en 2018). Cette croissance est stimulée par les destinations internationales et le développement de compagnies low-cost (31% du trafic de l'aéroport). Les compagnies « low cost » ont accueilli 363 363 passagers en 2015.

En revanche, depuis 2003, sa fréquentation est en baisse de 40%. Cela est notamment dû à la création de la ligne TGV Est Paris-Strasbourg en juin 2007. Le trafic Entzheim-Orly-Roissy avait perdu la moitié de ses passagers entre 2006 et 2015, ce qui a contribué à la fermeture de la ligne en 2016. D'autre part, il est notamment concurrencé par l'Euroairport de Bâle-Mulhouse qui enregistre un nouveau record en 2015 en termes de fréquentation avec plus de 7,1 millions de voyageurs (hausse de 8% depuis 2014).

L'aéroport de Strasbourg-Entzheim est un atout pour le développement du territoire. Il est relié à l'autoroute A35 qui permet à la clientèle et aux cadres des entreprises du Piémont des Vosges d'avoir un lien direct avec l'international. Actuellement, 26 destinations sont desservies régulièrement. Cela peut constituer un argument de marketing en vue d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.

3.2 La ligne grande vitesse (LGV) est Paris-Strasbourg : une alternative à l'avion :

Créée en juin 2007, la LGV Est Paris-Strasbourg relie ces deux villes en 1h50. Cette ligne permet une opportunité d'ouverture vers la capitale mais aussi vers les pays frontaliers. En effet, elle permet de relier Strasbourg à Paris, Stuttgart, Munich, Francfort, Luxembourg et Bruxelles. L'accessibilité européenne est de ce fait renforcée mais aussi l'accessibilité régionale.

4. Transport de marchandises :

Le transport de marchandises concerne toutes les composantes territoriales, qu'il s'agisse de l'approvisionnement d'un commerce ou d'un service de proximité ou alors d'acheminer des biens depuis les zones d'activités.

D'après « l'étude d'un schéma directeur des transports et déplacements » de juillet 2003 de Roland Ribi & Associés, « *le rythme de croissance du trafic lourd est variable d'un axe à l'autre, mais il atteint 5 à 10% dans les secteurs d'intense activité économique, ce qui signifie un doublement du trafic de poids lourds tous les 7 à 10 ans* ».

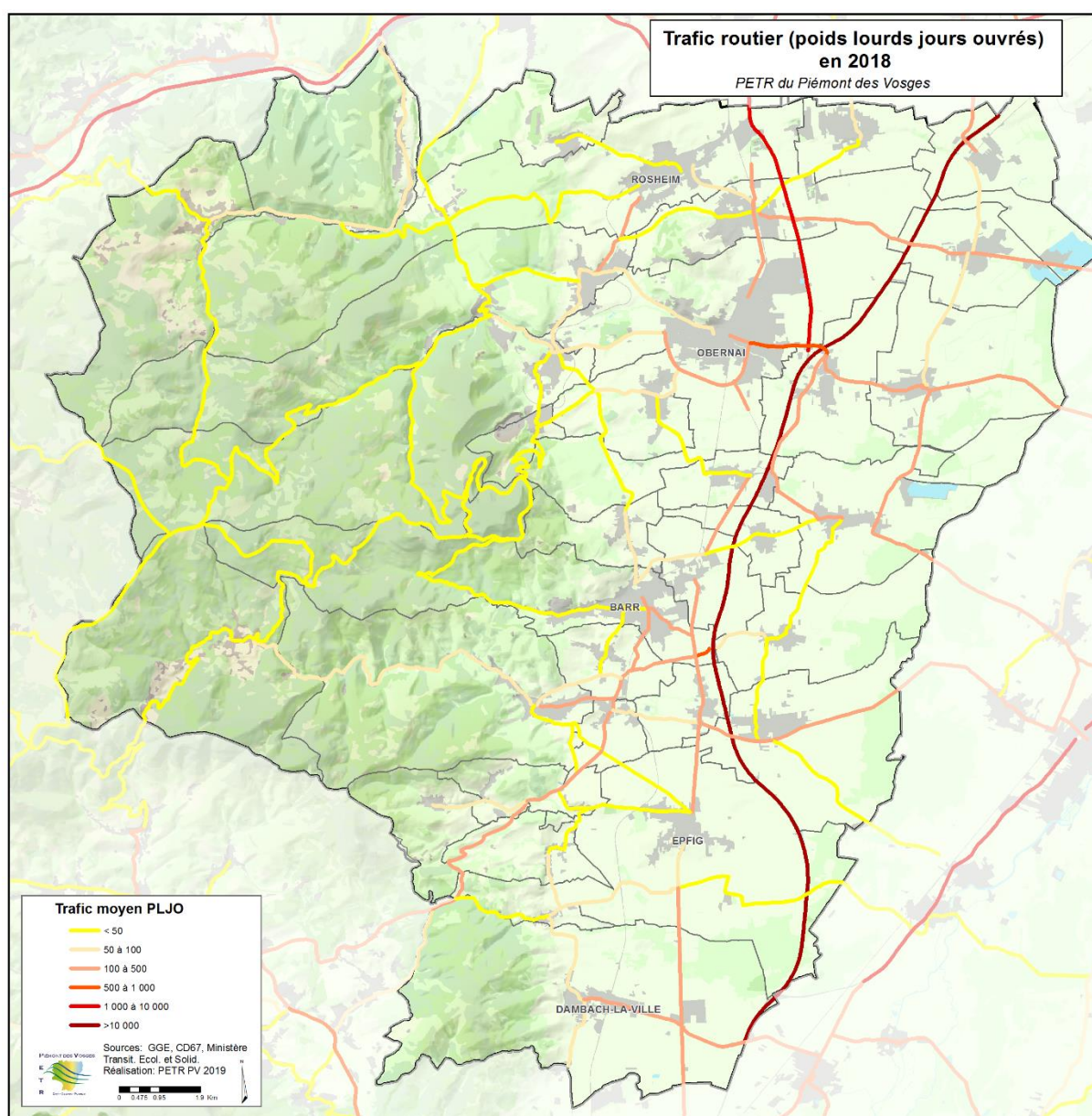
Cela étant, certaines disponibilités foncières sont fléchées dans les documents d'urbanisme locaux comme par exemple au Nord de la Brasserie Kronenbourg à Obernai et surtout la zone d'activités intercommunale du Fehrel à Rosheim. Il convient de noter que la Brasserie Kronenbourg d'Obernai

réalise environ 80% de ses expéditions par la voie ferrée. En cinq ans, cette évolution signifie 160 000 camions et 80 000 tonnes de CO₂ en moins.

Parmi les quelques pistes de réflexions, il serait certainement important de réserver ces zones en priorité pour des entreprises intéressées au transport de leurs marchandises par le rail et d'organiser le développement de ces zones de sorte à maximiser les possibilités de raccordement.

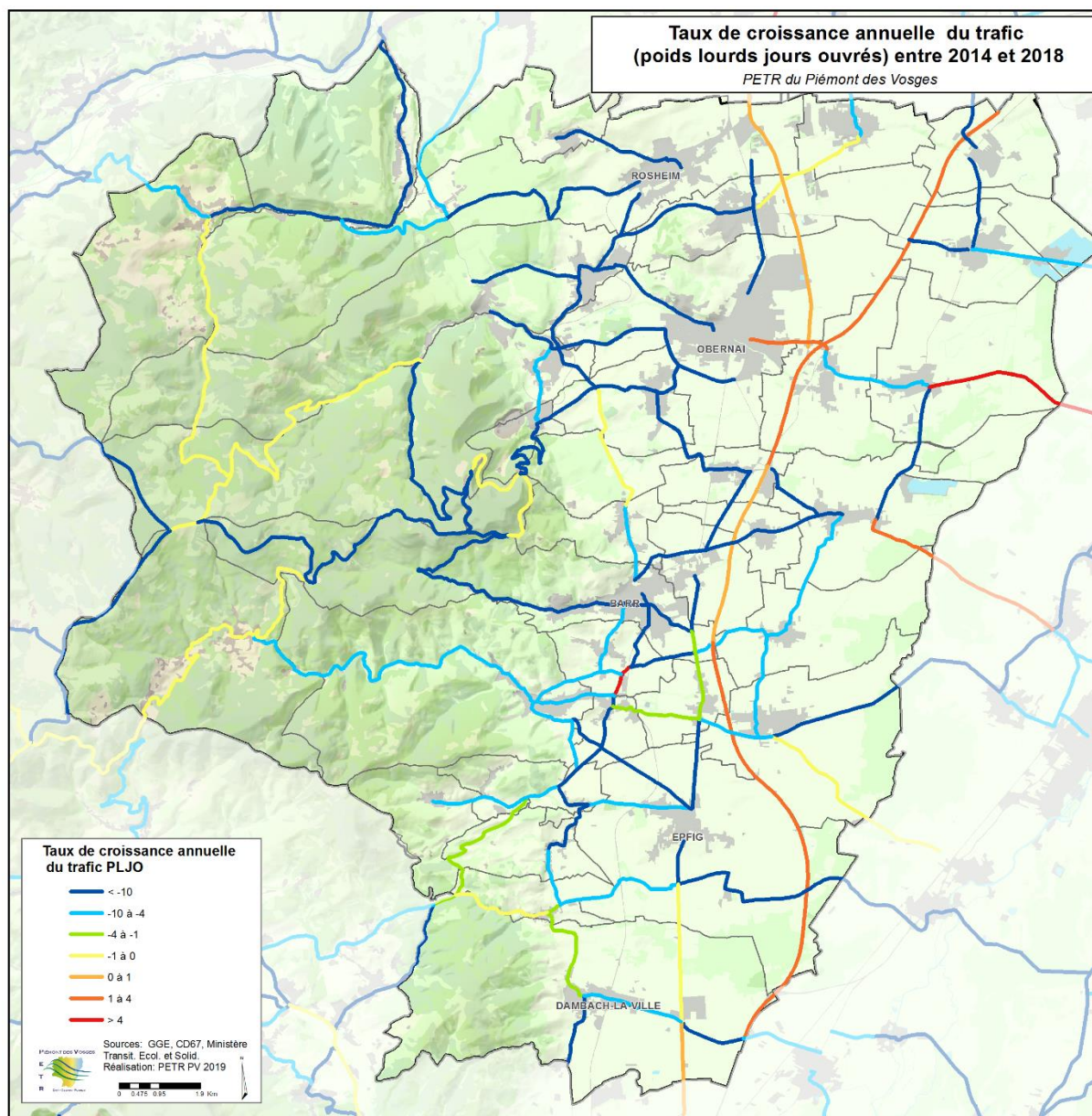
Actuellement, le trafic routier moyen des poids lourds sur la VRPV est de plus de 10 000 véhicules par jour ouvrée. Sur la RD 500, il est compris entre 1 000 et 10 000 poids lourds. Cette forte fréquentation se répercute, par la suite, sur les axes secondaires structurants et les routes de desserte locale Est-Ouest, avec une circulation journalière de 100 à 1 000 poids lourds. Comme évoqué dans la partie (1.1.1) sur le réseau, ce fort transit sur ces axes traversant les villages du Piémont crée d'importantes nuisances (sonores, pollution, sécurité, dégradations...).

La généralisation à une plus grande échelle, de la mise en place du transport de marchandises par voie ferrée ou fluviale, permettrait de réduire en partie ce trafic dans les communes.



Sur la période 2014-2018, la croissance moyenne annuelle du trafic des poids lourds est la plus problématique sur la RD 426, à partir de Meistratzheim, avec plus de 4%. La VRPV et la RD 500 enregistrent une croissance de 0 à 4%. Globalement sur l'ensemble du Piémont, la circulation des poids lourds est en baisse sur la période analysée.

Toutefois, ces résultats doivent être analysés avec précaution, la fréquence des comptages peut être différente selon les axes, les capteurs peuvent parfois subir des problèmes techniques.



5. Les temps de déplacement :

L'espace-temps s'est contracté au fil des années, accompagné par l'amélioration des infrastructures et des performances des moyens de transport. De ce fait, les distances parcourues ont augmenté alors que les temps de parcours ont diminué.

5.1 En voiture :

La VRPV et la RD 500 ont considérablement renforcé l'attractivité entre les grands pôles extérieurs et réduit les distances. En effet, les communes du territoire du Piémont des Vosges sont à moins d'une demi-heure des grands pôles comme Strasbourg, Molsheim, Sélestat.

Avant l'ouverture de la VRPV, les temps de trajet pouvaient être deux fois supérieurs aux temps actuels notamment pour se rendre à Strasbourg. La réduction des distances est encore plus distincte pour les communes du Sud du Piémont. En effet que ce soit pour se rendre à Strasbourg ou Molsheim, les distances-temps ont diminué en moyenne d'environ 15 min, voire même 29 min pour Barr pour se rendre à Strasbourg.

COMMUNE	AVANT OUVERTURE DE LA VRPV (MIN)	APRES OUVERTURE DE LA VRPV (MIN)	DIFFERENCE
Rosheim	45	22	-23 min
Obernai	50	22	-28 min
Barr	55	26	-29 min
Epfig	50	26	-24 min
Dambach-la-Ville	50	35	-15min

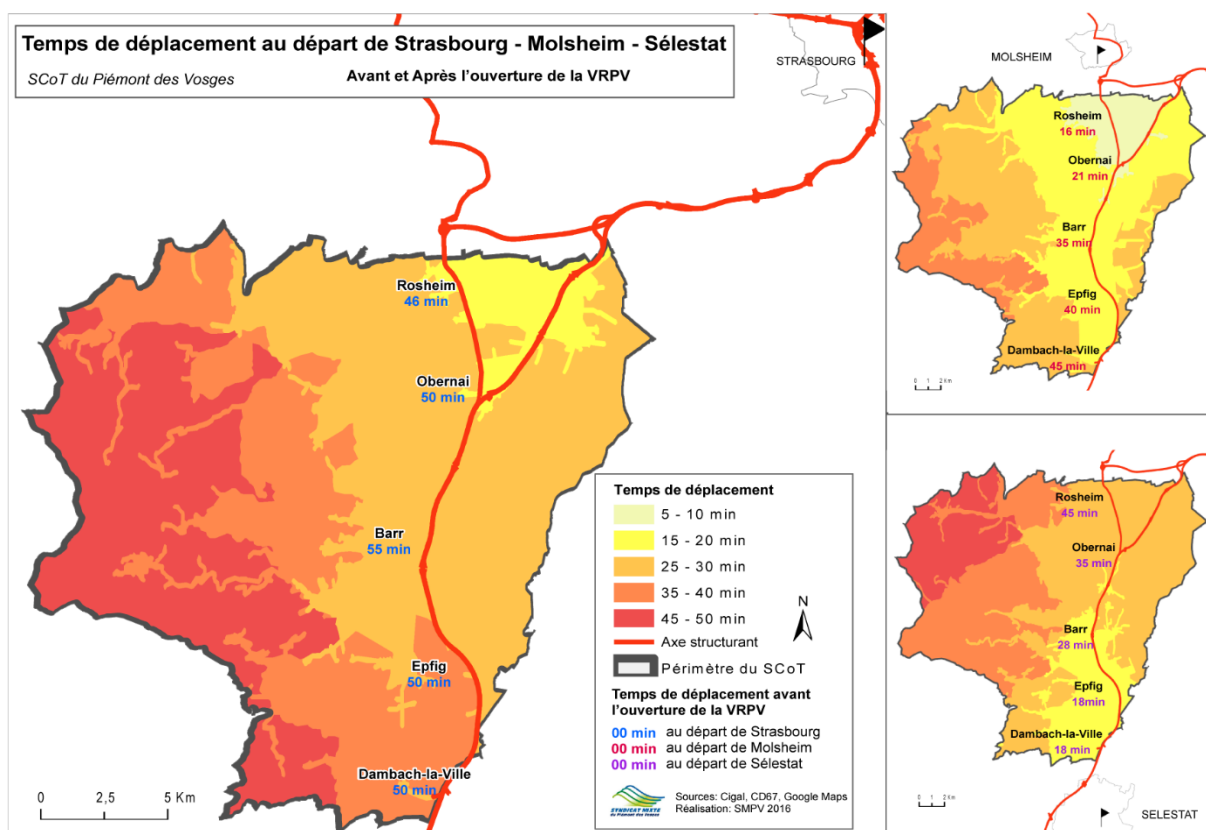
Temps de déplacement en voiture au départ de Strasbourg vers le Piémont

COMMUNE	AVANT OUVERTURE DE LA VRPV ET RD 500 (MIN)	APRES OUVERTURE DE LA VRPV ET RD 500 (MIN)	DIFFERENCE
Rosheim	16	12	-4 min
Obernai	21	16	-5 min
Barr	35	20	-15 min
Epfig	40	20	-20 min
Dambach-la-Ville	45	28	-17 min

Temps de déplacement en voiture au départ de Molsheim vers le Piémont

COMMUNE	AVANT OUVERTURE DE LA VRPV (MIN)	APRES OUVERTURE DE LA VRPV (MIN)	DIFFERENCE
Rosheim	45	28	-17 min
Obernai	35	26	-9 min
Barr	28	24	-4 min
Epfig	18	18	0
Dambach-la-Ville	18	18	0

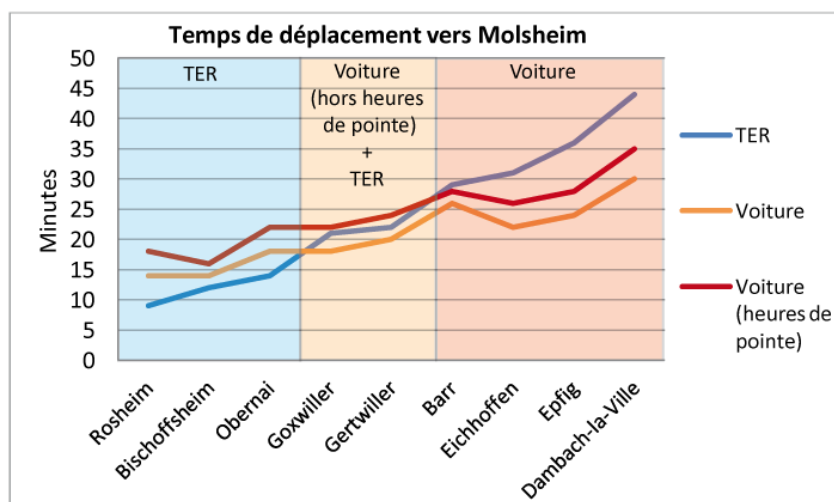
Temps de déplacement en voiture au départ de Sélestat vers le Piémont



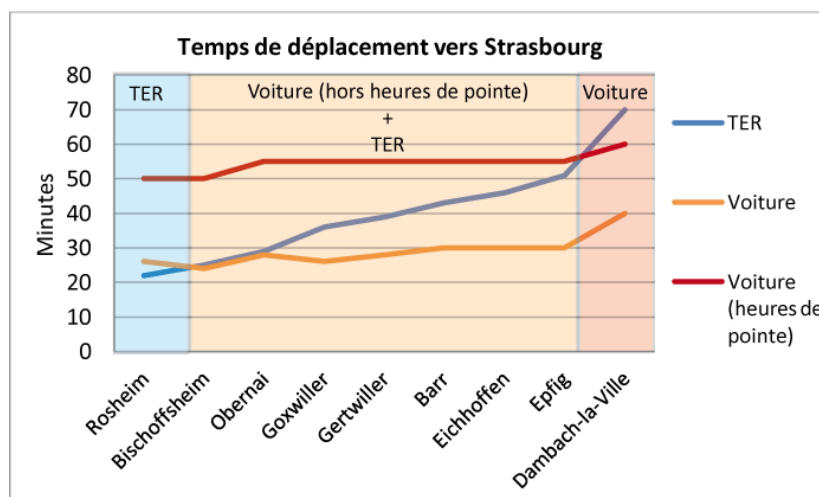
A l'heure actuelle, Rosheim et Obernai sont à environ 20 min de Strasbourg, 10 min de Molsheim et à 35-40 min de Sélestat.

5.2 En train :

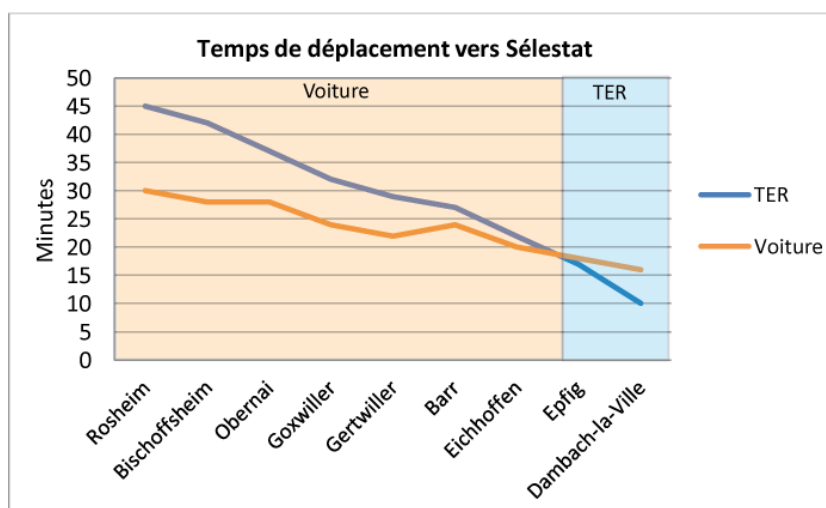
Les temps de déplacement en train concurrencent souvent ceux de la voiture. En effet, pour se rendre à Molsheim, il est plus avantageux de prendre le TER depuis Rosheim ou Obernai, qu'à partir de Goxwiller et Gertwiller.



Pour les déplacements vers Strasbourg, le TER est plus rapide en partant de Rosheim. Ensuite, de Bischoffsheim à Epfig, la voiture et le TER sont les plus appropriés. Pour Dambach-la-Ville, la voiture semble plus intéressante pour rejoindre avec un temps de parcours moindre Strasbourg.



Enfin, pour se rendre à Sélestat, les temps de parcours sont les mêmes pour la voiture que ce soit



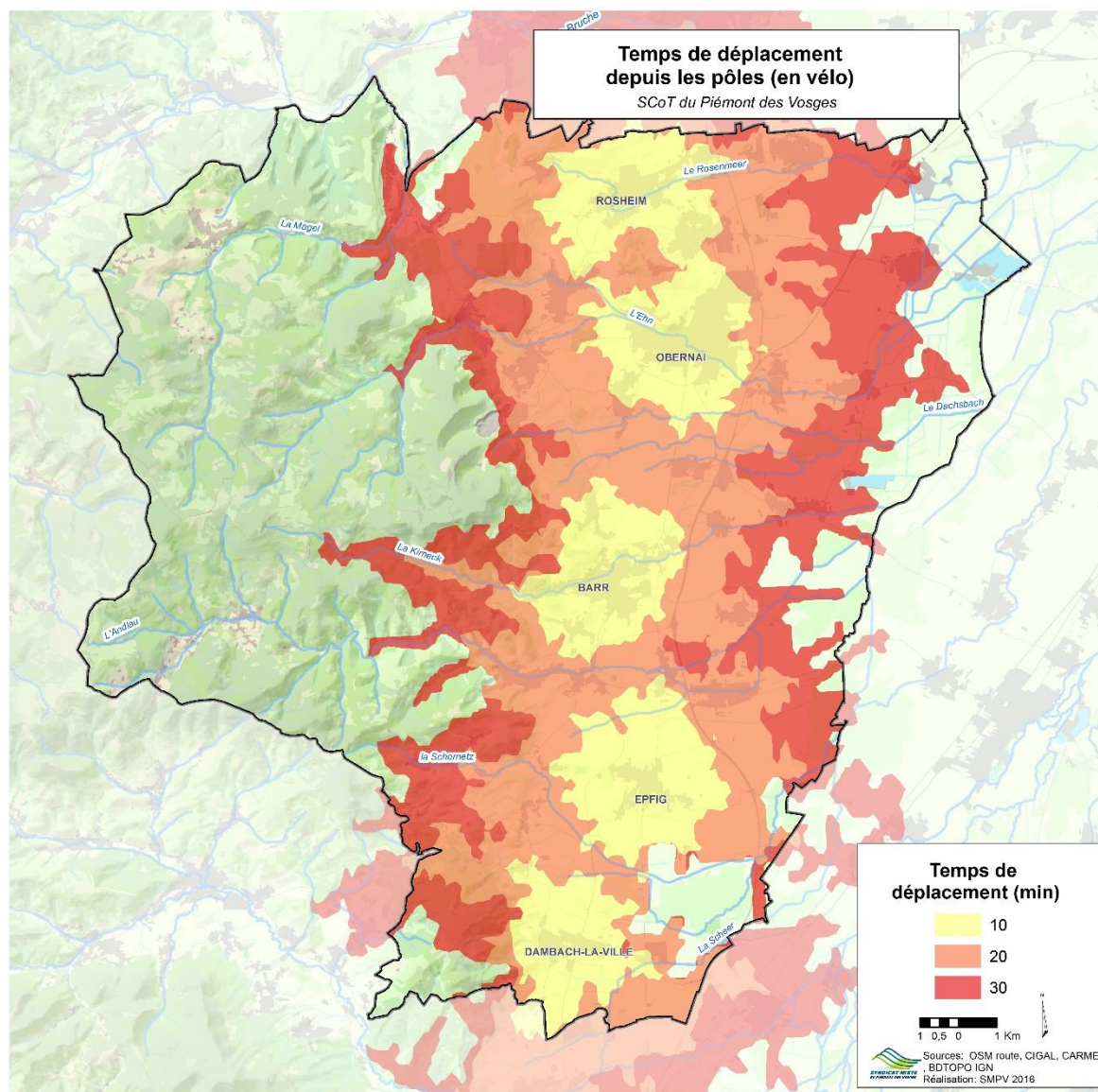
durant les heures de pointe ou heures normales. La voiture bénéficie d'un temps de déplacement moins important que celui du train de Rosheim à Eichhoffen. D'Epfig à Dambach-la-Ville, le TER est plus rapide. Toutefois, les difficultés pour accéder à Sélestat ne relèvent pas tant du temps de déplacement que des difficultés en matière de cadencement.

Source : Fiche horaire SNCF Strasbourg Molsheim Sélestat du 16 Décembre 2015 au 2 Avril 2016, Google Maps.

Lors des heures de pointe, le TER est le moyen de transport le plus rapide dans la majeure partie des cas. Par contre, pour les communes au Sud d'Obernai, il est plus avantageux d'utiliser sa voiture pour ses déplacements mis à part pour se rendre à Sélestat. Le TER est davantage propice, au niveau du temps de déplacement, au trajet d'une certaine distance, comme pour se rendre à Strasbourg.

5.3 A vélo :

L'ensemble des pôles sont accessibles entre eux en moins de 20 mn à vélo. Rosheim et Obernai sont à moins de 10 mn de trajet. Ces pôles sont par ailleurs desservis par des pistes cyclables qui les relient et qui réduisent les temps de déplacement. De ce fait, pour des trajets internes au SCoT, le vélo peut s'avérer être le mode de déplacement le plus rapide pour des distances courtes et moyennes (1 à 6 km).

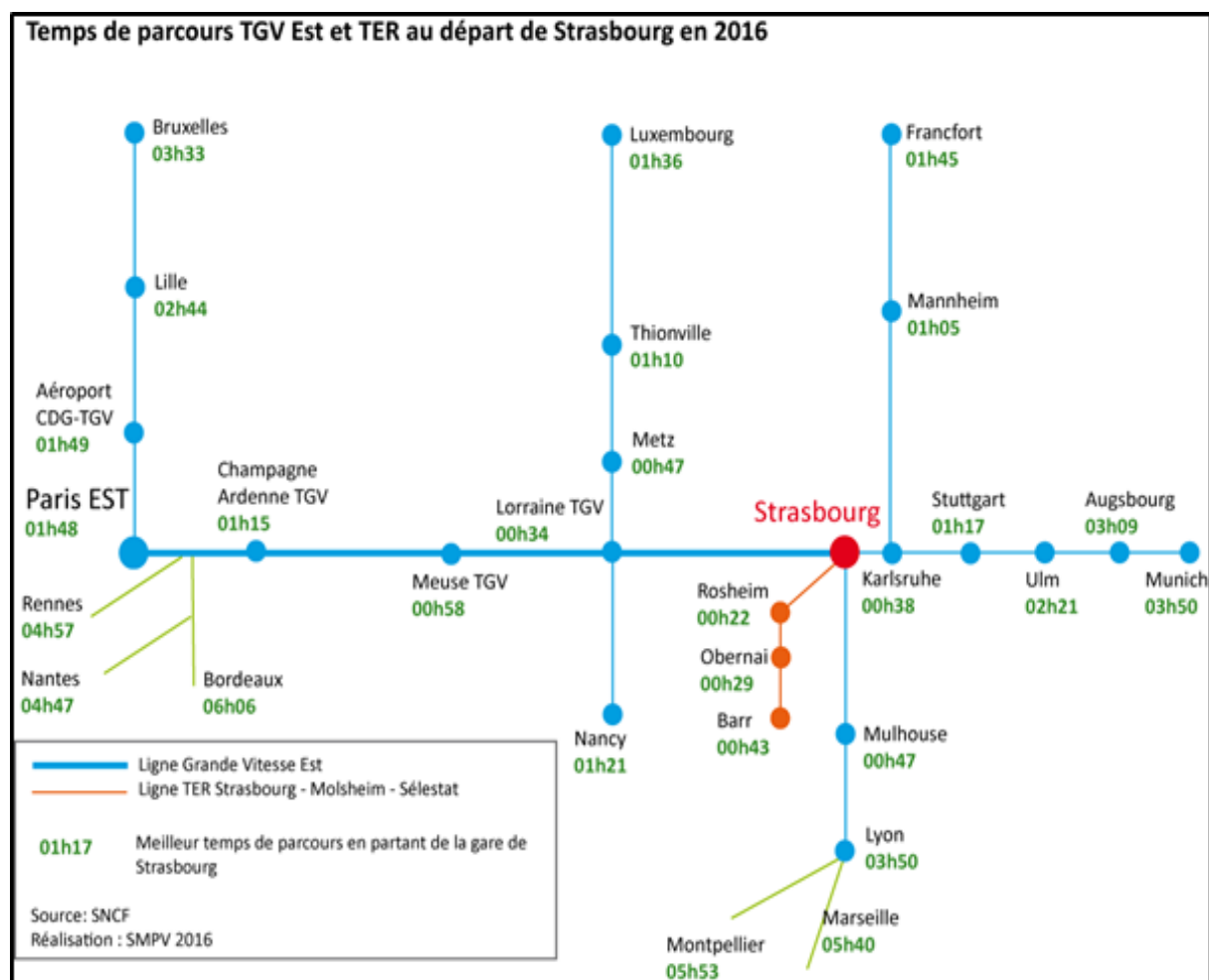


5.4 En TGV :

La gare de Strasbourg, se situant à 24 min d'Obernai, dispose d'une ligne TGV. Au milieu de l'année 2016, les temps de parcours du TGV Est ont subi une diminution de 30mn environ.

En effet, cette ligne permet un temps de parcours attractif de Strasbourg vers la capitale en 1h48.

D'autre part, le Luxembourg est relié en 1h36 contre 2h avant. Les villes allemandes (Karlsruhe, Stuttgart, Ulm, Augsburg, Munich) pourront être atteintes en moins de 4h pour la plus lointaine. Pour comparer, la ville de Munich est desservie en 3h50 en TGV, contre 1h en avion en partant de Mulhouse.



Synthèse :

Le diagnostic relatif à la mobilité comporte pour chaque partie des pistes d'améliorations, des points de réflexions et des enjeux si bien qu'au stade de la synthèse il est nettement plus opportun de traiter de principes de développement territorial favorables à une mobilité durable.

Ces grands principes d'aménagement du territoire, largement explicités dans le diagnostic, sont les suivants :

Les besoins du territoire en matière d'offre et de réseau routier :

- Réduire l'impact environnemental et énergétique du réseau routier :
 - Favoriser les emplacements nécessaires à l'autopartage ;
 - Mailler le territoire de bornes de recharge à des points stratégiques ;
 - Dissuader le transit vers Erstein et Benfeld ;
 - Dissuader la montée et le stationnement au Mont Sainte-Odile en automobile et créer un transport en commun.
- Maintenir et développer la desserte en transport public routier :
 - Définir une solution de desserte en bus appropriée pour chaque partie du Piémont des Vosges entre ligne régulière, scolaire et desserte à la demande... ;
 - Développer la desserte en bus touristique et évènementiel.

Les besoins du territoire en matière de réseau ferré :

- Développer l'intermodalité ;
- Améliorer la lisibilité et l'image des gares ;
- Améliorer les infrastructures ferroviaires ;
- Doubler les voies, notamment dans la perspective du REM ;
- Améliorer l'offre en stationnement, particulièrement aux gares ;
- Valoriser le potentiel de développement autour des gares ;
- Améliorer l'attractivité des gares.

Les besoins du territoire en matière de mobilité douce :

- Développer l'usage quotidien du vélo ;
- Développer les équipements et le vélo-tourisme.
- Valoriser la marche à pied